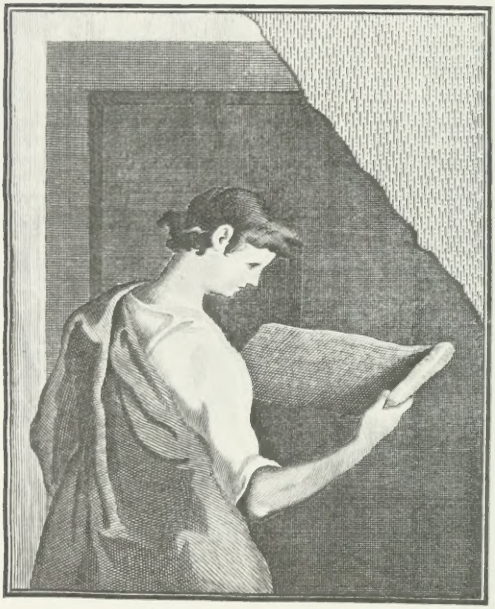

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1865

XI

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

SIXIÈME ANNÉE. — ONZIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Ce

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1865

Tous droits réservés.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

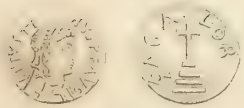

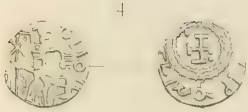

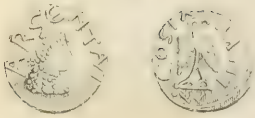

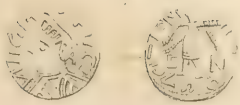

NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE

ÉTUDE

SUR

LES MONNOYERS

LES NOMS DE LIEUX

ET LA FABRICATION DE LA MONNAIE

Si on jette les yeux sur une collection de monnaies frappées dans les Gaules du sixième au huitième siècle, on remarque un détail inconnu aux époques antérieures, et qui caractérise la numismatique contemporaine de la première race des rois des Francs. Je veux parler de la substitution presque générale des noms de monnoyers à ceux des empereurs, puis des rois : les noms des monnoyers sont plus multipliés que les désignations de localités révélées par les *triens* mérovingiens, et aujourd'hui les noms de lieux ont cependant presque atteint le chiffre de 800 : la valeur de la signature des monnoyers est encore prouvée par ce fait que, parfois, la même pièce laisse lire les noms du souverain et du monnoyer.

Peut-on, malgré le mutisme des textes, deviner quelle était alors l'organisation des monnoyers ? Peut-on retrouver quelles étaient les règles qui présidaient à la fabrication de la monnaie pendant la période que j'indiquais plus haut ? C'est ce que je vais tenter de rechercher dans ce mémoire.

Sous le Bas-Empire, les individus employés au monnoyage formaient une corporation, « familia monetalis, » composée d'affranchis et d'esclaves, héréditairement attachés à leur labeur, et placés dans les rangs inférieurs de la hiérarchie administrative, sous l'autorité

du « comte des sacrées largesses. » (1) La multiplication des ateliers monétaires et l'hérédité de l'emploi favorisèrent l'accroissement du nombre des membres de la « familia monetalis, » au point de la rendre parfois dangereuse pour l'ordre public. Sous Aurélien, à Rome même, les monnoyers étaient les promoteurs d'une émeute formidable; sous Julien, les nombreux monnoyers internés à Cyzique, par les empereurs précédents, en s'unissant aux chrétiens, avaient fomenté des rébellions sévèrement réprimées (2); quelques années plus tard on conseillait à Théodose de renfermer tous les monnoyers de l'empire dans une île où, privés de communications avec le reste des hommes, ils se seraient exclusivement appliqués aux devoirs de leur état (3). — Ces faits établissent combien l'accroissement exagéré de la corporation des monnoyers occasionnait de désordres dès le IIIe siècle : les fraudes se multipliaient par suite de l'absence de tout contrôle; on frappait monnaie en dehors des ateliers impériaux, et la fabrication du numéraire public était à peu près devenue une industrie livrée à des commerçants : Cassiodore le laisse voir assez clairement, à la fin du Ve siècle, dans ces mots : « Monetarios autem « quos specialiter in usum publicum constat inventos, in privatorum « didicimus transisse compendium. » Ajoutons que les nombreux et sévères réglements contenus dans le Digeste paraissent n'avoir opposé qu'une digue insuffisante aux envahissements des abus sur le fait des monnaies.

Au moment où l'Empire romain se désorganisa en Occident, il y avait dans les Gaules trois villes possédant des ateliers monétaires désignés par l'administration impériale : Lyon, Arles et Narbonne (4). Le monnoyage de Trèves avait cessé d'exister après la ruine de cette cité, au commencement du Ve siècle (5) : il y avait

(1) J'ai étudié il y a déjà longtemps l'histoire des monnoyers romains dans la *Revue numismatique* (1re série, t. XII, 350; XIII, 165 et 267; XV, 119; XVII, 61) : je renvoie à ces articles pour les textes cités.

(2) La numismatique romaine donne, dès l'époque de Trajan-Dèce, des preuves évidentes de l'influence des idées chrétiennes parmi les monnoyers, qui en plaçaient des symboles sur les monnaies.

(3) *Revue numism.*, nouv. série, 1857, p. 155, art. de J. de Pétigny.

(4) L'atelier monétaire de Narbonne paraît avoir été rétabli par Attale, qui résida dans cette ville.

(5) M. Le Blant a constaté l'état d'abandon de la ville de Trèves par la population civilisée, pendant le Ve siècle, à la suite des ravages des Ripuaires : l'absence des monuments épigraphiques durant cette période, a permis à mon savant confrère de constater ainsi un fait important pour l'archéologie et pour l'histoire. Cf. *Bull. de la Soc. imp. des antiq. de France*, 1863, p. 175.

donc trois centres dans lesquels existait une « familia monetalis » ayant conservé les traditions du monnoyage romain, et ces trois centres comprenaient, dans l'ordre des provinces, la Première Lyonnaise, la Viennoise et la Première Narbonnaise.

Or, c'est justement dans ces provinces que nous voyons les premiers monnoyers placer leurs noms sur les espèces forgées dans leurs officines ; il me semble évident que du jour où les monnoyers impériaux des Gaules furent affranchis de l'autorité du « comte des sacrées « largesses, » ces artisans acquirent une certaine indépendance et par le fait furent les maîtres du monnoyage ; à une époque où il n'y avait plus de divisions politiques bien fixes, où l'on changeait de maître sans cesse, la signature du monnoyer devint le seul témoignage vraiment sérieux aux yeux des populations, pour garantir le bon aloi du numéraire public.

On continua quelque temps la monnaie au type impérial, puis on y apporta peu à peu certaines modifications ; quelques *triens* donnent des monogrammes dans lesquels on a lu les noms de rois bourguignons. Je ne sais vraiment pas si ces monogrammes, discrètement gravés dans le champ de cette série de *triens*, ne sont pas simplement des signatures de monnoyers qui ont précédé le nom entier placé en légende. On est porté à se demander quel intérêt on aurait eu à graver timidement, sur une monnaie, les monogrammes de tels ou tels rois, alors que dans les Gaules le monnoyage n'était pas un signe de souveraineté.

Il y a quatorze ans environ, dans une brochure qui vaut mieux que certains gros volumes, mon ami et confrère, M. Ch. Robert, émettait une opinion qui me semble une véritable découverte (1) : il prouvait qu'à l'époque mérovingienne la monnaie n'était nullement le témoignage permanent de la puissance gouvernementale, mais tout simplement un instrument d'échange destiné à un usage spécial, comme, par exemple, la perception de l'impôt. J'espère, en admettant une partie des conclusions de M. Robert, pouvoir tirer des conséquences encore plus radicales.

On est trop porté, selon moi, à croire, au droit de frapper monnaie en France, antérieurement au VIIIe siècle ; on veut que ce droit ait été un privilége de la souveraineté, qu'il y ait eu des concessions faites par les souverains à certains corps religieux ou laïcs ; ou encore, ce qui revient à peu près au même, que la propriété du sol ait été une sorte de souveraineté qui ait implicitement donné le droit de battre

(1) Considérations sur la monnaie à l'époque romane. Metz, 1851.

monnaie (1). Je crois que c'est là une grave méprise ; aucun texte ne permet de le supposer ; bien plus, on ne connaît aucun réglement monétaire émané des rois Francs (2) ; j'ai déjà fait remarquer que les noms royaux paraissent si rarement sur les monnaies qu'ils constituent une véritable exception (3).

Je crois que l'on attache à un texte de Procope, déjà cité bien souvent, un sens beaucoup trop large, et que c'est une erreur de chercher à y trouver une trace de concession de monnoyage faite aux rois Francs par l'empereur de Constantinople. Les expressions de Procope sont assez vagues. S'il essaie de faire croire que Justinien a ratifié aux Francs la cession des provinces gallo-romaines faite par les Goths, il mentionne simplement que le monnoyage de l'or passa aux premiers, en quelque sorte *ipso facto* : ce texte, à mes yeux, indique simplement qu'au milieu du VIe siècle les noms des rois francs parurent sur la monnaie dans le sud-est des Gaules, remplaçant le nom impérial : il donne implicitement, par sa date de 544, l'époque à laquelle les monnoyers furent affranchis de l'autorité du comte des sacrées largesses et de la hiérarchie qui les reliait à l'administration centralisée à Constantinople. C'est le moment où la monnaie des Francs commence à s'écarter de l'imitation romaine, et Procope le note comme un fait extraordinaire, en observant que jusque-là la monnaie d'or, même celle des rois indépendants, d'autres

(1) Fillon, Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites, p. 35.

(2) On ne peut guère citer qu'une ordonnance de Childéric III contre les faux monnoyeurs (Baluze, I, 154). Ce document ne peut infirmer la thèse que je soutiens : d'ailleurs il est du milieu du VIII siècle. Il est à remarquer que les Wisigoths eurent un système monétaire perticulier : chez eux on ne trouve pas de pièces signées par des monnoyers : leur loi néanmoins prévient les cas où on ferait des monnaies à bas titre, où on rognerait ou limerait les pièces de manière à diminuer le poids ; mais il ne semble pas que l'on se soit occupé de punir ceux qui auraient fait de la monnaie de bon aloi pour leur propre compte : je note même ce passage : « Solidum aureum « integri ponderis, cujuscumque monetæ sit, si adulternum non fuerit, nullus ausus « sit recusare. » Cf. D. Bouquet, t. IV, p. 399.

(3) Les monnaies mérovingiennes portant des noms royaux autres que celles frappées dans la Viennoise pouvaient être des monnaies exceptionnelles forgées pour certaines solennités, comme par exemple pour la distribution au peuple à l'avénement des rois, ou à leur arrivée dans une ville ; il est à remarquer, en effet, que les pièces vraiment royales sont d'un aloi beaucoup moins élevé que celui des triens des simples monnoyers. Je fais une exception pour la Viennoise, parce que dans cette province le nom du roi, par un souvenir des traditions romaines, paraît avoir remplacé celui de l'empereur. J'excepte aussi évidemment les monnaies frappées pa Théodebert : dans les pays qui lui furent soumis on frappa de véritables monnaie romaines sur lesquelles son nom remplaça celui de l'empereur.

contrées, n'était pas reçue dans le commerce, même chez les Barbares, lorsqu'elle ne portait pas l'effigie impériale.

Depuis Constantin I, la monnaie d'or était le seul numéraire légal que reconnût le fisc lorsqu'il s'agissait de remplir les coffres des collecteurs d'impôts : les rois germains conservèrent l'usage de percevoir les tributs en or : on parcourait le pays frappé de contribution, on recueillait de l'or, et on le fondait pour le purifier et en vérifier le poids. Quelques exemples nous permettent de reconnaître l'exactitude de ce que j'avance.

Grégoire de Tours nous montre Florentianus, maire du palais de Childebert, et le comte Romulfus allant dans l'Ouest percevoir le cens (1); après avoir accompli leur mission dans la cité de Poitiers, ils arrivent à Tours pour la continuer. Là ils trouvent l'archevêque qui prend la défense de son peuple, rappelle qu'en vertu d'une immunité accordée jadis en l'honneur de Saint-Martin, les Tourangeaux sont exempts du cens; il établit enfin que sous Caribert et sous Clotaire, des agents fiscaux trop zélés avaient été arrêtés par des ordres souverains. Dans l'un de ces conflits, la perception du cens avait déjà commencé, et après la décision du roi, l'or recueilli fut donné à la basilique de Tours. « Aureos (2) exactos basilicæ S. Martini remisit. obtestans (rex) « ut nullus de populo turonico ullum tributum publico redderet. » Ne ressort-il pas de ce texte que l'or perçu était immédiatement fondu et transformé en lingots? S'il en eût été autrement, ne semble-t-il pas que la portion du cens indûment levée aurait dû être rendue aux contribuables, et non pas aumônée à la basilique? Ce fut parce que le métal avait été dénaturé que ceux qui l'avaient livré eurent ainsi à acquitter une aumône forcée.

Un passage déjà souvent cité de la vie de saint Eloi, rédigée par saint Ouen, achève d'éclaircir ce texte que je viens de rappeler : « Erat au- « tem tempus quo census publicus ex eodem pago regis thesauro exi-

(1) *Hist. Fr.* IX, 30.

(2) Il faut bien se garder de voir des sous d'or réels dans tous les passages où Grégoire de Tours se sert du mot *aureus :* je citerai particulièrement les passages qui se lisent l. III, 31 et 34; l. IV, 26, 35 et 44; l. V, 14 et 19; l. VI, 42; l. VIII, 19 et 41; l. X, 4 et 31, *de Baudino*. Dans ces textes, le mot *aureus* signifie une somme d'or évaluée en sous, comme aujourd'hui nous nous servons du mot *franc* en général. Le mot *solidus* est employé dans le même sens l. IV, 47 et l. IX, 16. Deux lettres de Théodoric viennent à l'appui de mon observation : dans ces documents, le roi d'Italie parle de la solde qu'il donne par semaine aux Gépides qu'il envoyait dans les Gaules : la première lettre porte *tres solidos*, la seconde, *in auro tres solidos*. (Cf. D. Bouquet, IV, p. 9 et 10.) Toutes les fois que Grégoire de Tours parle de monnaies réelles, il emploie de préférence les mots *nummi*, *trians*, *numisma*.

« gebatur inferendus ; sed quum omnis census in unum collectus regi « pararetur ferendus, ac vellet domesticus simul et monetarius adhuc « aurum ipsum fornacis coctione purgare, ut juxta ritum (1) purissi- « mum ac rutilum aulæ regis præsentaretur metallum, (nesciebant « enim prædium esse Eligio concessum) toto nisu atque conatu per « triduum aut quatriduum labore insistentes, nulla poterunt, deo id « præpediente, arte proficere (2). »

Ici nous voyons l'intervention du monnoyer : le fonctionnaire chargé de lever le cens dans un domaine qu'il ignorait être exempt par suite d'une concession royale faite à saint Eloi, avait centralisé tout l'or provenant de sa collecte : il l'avait remis au monnoyer afin de le fondre en une masse de métal pur destinée à être porté au trésor : par suite d'un miracle, le métal, malgré des tentatives multipliées pendant plusieurs jours, ne put être mis en fusion, et saint Eloi eut ainsi le temps de faire annuler cette perception irrégulière.

Il me semble évident, contrairement à ce que j'ai exposé ailleurs, que le métal perçu pour l'impôt n'était pas monnayé sur place : je reviendrai plus bas sur ce point. Je tiens à terminer ce que j'ai à dire sur les monnoyers.

En dehors des provinces où avaient existé des « familia monetalis » desservant des ateliers d'origine romaine, il y eut d'innombrables monnoyers : Grégoire de Tours, dans un passage, parle d'un monnoyer de Paris qui obtint sa guérison en faisant construire une chapelle sur le tombeau de sainte Crescentia : « Monetarius urbis graviter « ægrotare cœpit, cui in visione puella adparuit dicens : vade, ait, « quantocius, et tumulum Crescentiæ virginis tege. Erit tibi hoc » adjutorium, ne a morbo quo captus es, diutius fatigeris. At ille con- « fidus calces inquirit oratorium desuper construit, protinusque ab « infirmitate sanatur (3). »

Ailleurs le même auteur mentionne un monnoyer de Tours : « Quædam mulier Nicovera nomine, conjunx Turonici moneta- « rii (4). » — Ces deux passages ne me semblent indiquer qu'une chose importante pour la question que je traite, c'est le caractère

(1) Remarquons ici un usage emprunté aux empereurs romains : des lois de Valentinien datées de 367 ordonnaient de fondre sur place et de réduire en lingots tout l'or versé par les contribuables, Cf. *Cod. Theod.* XII, tit. 7, l. 3. — *Symmachus*, l. IV, ep. 56. — *Rev. num.* 1857, pag. 134 et sq., art. de J. de Pétigny.

(2) Spicil. d'Achery.

(3) Gregor. Tur. de glor. confes., cap. 105.

(4) Id. de vita S. Aridii abbatis, 20.

attaché à l'emploi de monnoyer : ces expressions *monetarius urbis, monetarius turonicus* indiquent des individus exerçant leur profession pour le public.

Voyons ce qui se passait à Limoges.

Là nous trouvons un orfévre, Abbon, homme considéré à cause de sa probité et de son adresse, qui, en outre, était monnoyer : « Tradi- « dit eum (Eligium) ad imbuendum honorabili viro, Abboni voca- « bulo, fabro aurifici probatissimo, qui eo tempore in urbe Lemovi- « cina publicam fiscalis monetæ officinam gerebat. » On n'a pas étudié assez scrupuleusement cette dernière phrase, que je crois devoir traduire ainsi : Abbon dirigeait alors l'atelier public où l'on forgait la monnaie du fisc, c'est-à-dire les triens fabriqués pour l'usage du domaine royal. Dans cette officine on frappait monnaie pour les domaines que le roi avait dans la cité de Limoges. Ici, la numismamatique va nous aider à déterminer le sens de ces mots : *officina publica* (1).

Une série assez nombreuse de monnaies de l'époque mérovingienne portent le mot RACIO, qui n'a pas encore été définitivement interprété (2). Les uns pensent que *racio* est synonyme de l'affirmation du droit de frapper monnaie; d'autres, plus subtils, y voient la responsabilité de celui qui exerçait le droit de monnoyer; d'autres, enfin, proposent d'y reconnaître la constatation de la part que les églises avaient dans les droits monétaires exercés en certaines localités par divers pouvoirs (3).

Pour moi, le mot *racio* est synonyme de domaine : *racio domini* ou *fisci*, c'est le domaine royal ; *racio ecclesiæ*, *basilisci* ou *monasterii*, c'est le domaine de l'église, de la basilique, du monastère : si les terres appartenant à des personnes civiles religieuses étaient souvent exemptes du cens dû au roi, elles en devaient un à la cathédrale ou

(1) Les ateliers monétaires restèrent longtemps des officines publiques : sous le règne de Robert nous trouvons encore, à Orléans, l'expression *moneta publica* employée dans le sens du texte de saint Ouen : « Statim regina proferens auri XIII solidos ad publicam monetam Aurelianensem apensos. » Le Blanc, p. 146. — Dans la même vie de saint Éloi nous trouvons encore un peu plus loin, chap. 74, cette expression : « multos in publica moneta misit solidos. »

(2) Les monnaies mérovingiennes donnent les légendes RACIO AECLISIAE, — ECLES. SENO, — AECLIS. LEMO, — BASILICI, — BASELICI CAVALON, — BASILICI SCI. MARTINI, — DOMINI, — FISCI, — MVNAXTESII, — SCI. MAXC. etc.

(3) *Rev. num.*, 1re série, 1838, p. 263; 1845, p. 425. — De Longpérier, catal. de la coll. Rousseau, p. 81. B. Fillon, *Considérations hist. et artist. sur les monn. de France*, p. 25.

à l'abbaye auxquelles elles appartenaient. C'était la monnaie de cet impôt particulier, frappée par le monnoyer dans l'officine publique, qui portait la désignation de *racio* ; en donnant à ce mot l'acception de domaine, je m'appuie sur des textes ; ainsi, dans un acte de 974 par lequel l'abbaye de Saint-Etienne-de-Dijon fait un échange de biens avec un chevalier du nom d'Heldierius, l'un des immeubles, est indiqué en ces termes comme borné par les biens de Saint-Benigne : « Ex alio latere ratio sancti Benigni (1). »

Une objection pourrait m'être faite, c'est que, en adoptant le sens que je donne au mot *racio*, il pourrait indiquer la monnaie représentant le cens payé au fisc par les terres d'une abbaye ou d'une église. Il me semble que des textes positifs ne permettent pas d'hésiter sur ce point. Le mot *racio* se trouve assez souvent sur les monnaies de Saint-Martin-de-Tours, même à l'époque carlovingienne ; or, nous avons vu plus haut qu'en vertu d'immunités royales, les biens de Saint-Martin étaient affranchis du cens dès un temps antérieur aux *triens* que l'on connaît portant le nom de Saint-Martin. Ici donc le mot *racio* ne peut indiquer que la monnaie forgée pour le monastère lui-même. Remarquons en passant que la même immunité existait pour le diocèse de Clermont (2).

Reste maintenant une question importante : De qui les monnoyers tenaient-ils leur caractère d'officiers publics, si cette expression m'est permise? Rien ne prouve que le roi ait eu le privilége exclusif de créer des monnoyers ; je ne connais à cet égard aucun texte, aucune formule. Ces artisans, qui, pendant près de deux siècles,

(1) Pérard, p. 66. — Ducange cite plusieurs textes qui mentionnent, avec la même acception, les *raciones* de saint Germain, de saint Hilaire et de saint Vincent martyr.

(2) « Omne tributum quod fisco suo ab ecclesiis in Arverno sitis reddebatur, cle- « menter indulsit (Theodebertus). » (Greg. Tur. *Hist. Franc.*, III, c. 25). — « Omne « tributum tam ecclesiis quam monasteriis, vel reliquis clericis, qui ad ecclesiam « pertinere videbantur, aut quicumque ecclesiæ officium excolebant, larga pietate « concessit (Childebertus II). » Id. l. X, 7. Il y avait déjà longtemps que la grande division de la propriété, dans cette province, rendait la perception du cens presque impossible. Childebert, en affranchissant les biens ecclésiastiques de l'impôt, déchargea les collecteurs de la responsabilité qui pésait sur eux, pour le passé et pour le présent, comme jadis sur les décurions romains. — Un autre passage de Grégoire de Tours (l. X, 19), prouve que les églises percevaient des revenus qui portaient le nom de tributs : « Multa enim auri argentique in hujus episcopi regesto pondera « sunt reperta. Quæ autem de illa iniquitatis militia erant, regalibus thesauris sunt « inlata : quæ autem de *tributis*, aut reliqua *ratione ecclesiæ* inventa sunt, inibi « relicta. » Il s'agissait du trésor d'Egidius, archevêque de Reims, interdit et exilé pour crime de lèze-majesté. On voit que ce qu'il avait perçu indûment, en dehors des revenus de son église, fut exclusivement confisqué au profit du trésor royal.

exercèrent leur profession d'après un système uniforme dans toute la Gaule, étaient probablement choisis parmi les orfévres, et la position sociale de ces derniers était assez humble pour qu'à propos de l'élection épiscopale de saint Eloi, saint Ouen s'étonnât de voir son ami élevé à cette dignité (1).

Ne serait-il pas permis de penser que les propriétaires de grands domaines avaient coutume de désigner leurs monnoyers parmi les orfévres qui faisaient partie de leurs hommes ? Au commencement du IXe siècle, dans le capitulaire *de Villis*, je remarque que les *aurifices* et les *argentarii* faisaient encore partie des *ministeriales* des grandes propriétés territoriales : « Ut unusquisque judex in suo « ministerio bonos habeat artifices, id est fabros, ferrarios et aurifices « vel argentarios, sutores, tornatores, etc. (2). »

Au XIIe siècle, les monnoyers étaient encore des ouvriers exerçant librement leur art, au moins quant à ce qui concernait la fabrication elle-même. Je fais cette restriction parce qu'alors ils étaient obligés de travailler dans des ateliers officiels, et de se servir de types déterminés par les souverains. C'est ce qui me semble résulter d'un passage de Jean de Garlande, qui, au commencement du XIIIe siècle, passait en revue les différents métiers qu'il avait vu exercer à Paris : « Nummularii qui fabricant monetam videntur esse divites « sed non sunt. Licet denarios monetant, sui non sunt, sed mittuntur « ad cambium, ut a cambitoribus cambiantur, sub spe lucrandi. » Deux siècles auparavant la position des monnoyers était meilleure, il

(1) « Hoc ergo modo aurificem invitum detensum constituerunt custodem urbium « vel municipiorum. » — La loi des Allemands fixait la composition pour le meurtre d'un orfévre à quarante sous, c'est-à-dire au même taux que pour un cuisinier ou un berger. Voyez aussi le titre XI, 6 de la loi Salique : « De servis mancipiis furatis... « Si quis majorem, infertorem, sanctionem, mariscalcum, stratorem, fabrum ferra- « rium, *aurificem* sive carpentarium, vinitorem, vel porcarium, vel ministerialem « furaverit, aut occiderit, vel vendiderit. » — Aucun texte ne laisse supposer que saint Éloi fût monnoyer, il est toujours mentionné comme orfévre, et c'est comme orfévre qu'il fut le maître de Thillo; « Beatus Eligius aurifex probatissimus, relicto patrio « lemovicini territorio solo. » (*Aim.*, *Flor.*. IV, 16.) Les monnaies permettent de supposer qu'il fut monnoyer à Paris : je ne sais si on doit lui attribuer les triens qui portent ELIGIUS MONETA avec la désignation de la ville de Paris, et ceux qui laissent lire simplement ELIGI, avec les noms des rois Dagobert et Clovis II : en toute hypothèse, ces derniers ne peuvent lui être contestés. En revanche, dans les monnoyers *Eloi*, dont les noms paraissent à Marseille et dans d'autres localités, il ne faut voir que des homonymes.

(2) Tit. XLV, cf. Bibl. de l'École des chartes, IIIe série, t. IV, p. 329, art. de B. Guérard.

semble qu'alors ils étaient en même temps changeurs(1). Voici ce qu'en dit le grammairien Drutmar : « Nummularii a nummo dicun- « tur qui ipsi eos percutiunt. Et solent monetarii accipere argentum « ab aliquibus et solent denarios formare, et post annum integrum « reddere quod acceperant et medietatem ingenio suo super accep- « tam. » — Dans les chefs-lieux de *civitates*, les monnoyers Francs avaient une position sociale moins humble que sur les domaines de l'Église et des particuliers. A Lyon, à Châlon-sur-Saône, je remarque, en effet, des *triens* signés de deux noms : il y a aussi des pièces qui ne portent qu'un seul de ces mêmes noms. Ce fait permet de conclure que, dans la province de Lyon, il y avait des associations entre monnoyers dans un intérêt commercial.

En résumé, voici quelles furent, à mon avis, les phases par lesquelles passèrent les monnoyers : sous les Mérovingiens, liberté complète dans l'exercice de leur métier, pourvu qu'ils fabriquassent de bonnes espèces au poids légal et en bon or ; sous les Carlovingiens et les premiers Capétiens, fixation de leurs bénéfices et obligation de ne travailler que dans de certaines villes (2) et d'employer des types fixés. Plus tard limitation du nombre de ces artisans soumis à des chefs, de manière à former des corporations dirigées par une administration. De ce qui précède il est facile de se rendre compte du grand nombre de monnoyers dont les noms sont révélés par la numismatique mérovingienne.

Reste à examiner pourquoi les noms des lieux, le plus souvent sans importance, sont si multipliés sur les monnaies contemporaines de la première race.

M. Fillon a émis l'opinion que « la fabrication des monnaies ne « s'opérait sans doute pas dans tous les endroits dont elles portent les « noms (3). » M. Robert pense au contraire « que le monnoyage ayant « un caractère direct et intime avec la perception de l'impôt, avec la « réalisation et l'encaissement des différentes branches du revenu (4), » la fabrication aurait eu lieu là où le métal était recueilli par les

(1) Il semble qu'en Allemagne les monnoyers étaient restés changeurs plus longtemps; dans une ordonnance de l'empereur Henri, de 1231, je lis : « Cambium neque « institor neque alius quivis mercatorum, sed ipse monetarius exercere debebit, vel « is cui dominus permisit ex indulgentia speciali. » Pertz, *legum*, II, p. 281.

(2) Je me sers de cette expression à dessein : les rois carlovingiens indiquaient les villes où la monnaie royale devait être forgée, mais rien ne prouve que les monnoyers aient été contraints alors d'exercer leur métier dans un local désigné.

(3) Lettres de M. Dugast-Matifeux, p. 37.

(4) Consid. sur la monnaie à l'époque romane, p. 39.

collecteurs d'impôts publics ou de revenus particuliers. — Je ne sais, mais il me semble que l'on peut serrer de plus près la vérité que mes savants confrères ont effleurée chacun à leur point de vue.

J'admets avec M. Fillon que l'on ne frappait pas monnaie dans tous les *vicus*, dans toutes les *villa* et les simples *domus* dont les noms sont révélés par la numismatique ; j'admets avec M. Robert que le monnoyage avait une relation étroite avec la perception du revenu : mais de quel revenu s'agit-il ?

Ce n'était pas pour le roi que l'on monnoyait l'or recueilli pour le *census* ou le *rectigal :* nous avons vu en effet que le métal était converti en lingots : il ne faut donc pas penser à rechercher ici un usage qui eût été la conséquence de la perception de l'impôt.

Le roi n'avait pas besoin de monnoyer comme roi, puisque son nom ne paraît qu'à titre d'exception, et cela encore dans une proportion assez faible pour permettre de supposer que les monnaies royales de l'époque mérovingienne étaient frappées pour des solennités. Il s'agit donc d'un usage public : c'est ce que je vais essayer de démontrer.

Les villes, l'aristocratie gallo-romaine, les églises, les monastères, les chefs francs, possédaient de vastes domaines : le roi possédait aussi au même titre ; son domaine était le *fisc* (1). Suivant moi, le revenu particulier de chacun de ces domaines a donné naissance au monnoyage mérovingien au point de vue des noms de lieux qui figurent sur les espèces. — Il est bien entendu que dans le système que je propose ici ne sont pas comprises les villes chefs-lieux de cités, ni certaines localités qui étaient ports de commerce, ou centres commerciaux : là, les monnoyers forgeaient des tiers de sou pour le public qui pouvait en avoir besoin dans l'intérêt des transactions.

En effet, comme le fait très-bien observer M. Robert, les règles si compliquées de la comptabilité actuelle n'existaient pas alors ; la rentrée du revenu d'un domaine pouvait mécaniquement se contrôler par la présence du nom de lieu sur la monnaie : le receveur présentait autant de triens que tel *vicus*, tel *castrum*, en devait au propriétaire, avec le nom du *vicus* ou du *castrum* et celui du monnoyer comme garantie du poids et de la valeur du numéraire représentant la recette. C'était une manière de compter qui se perpétua pendant tout le moyen âge. Il me semble, en effet, apercevoir une certaine

(1) La meilleure preuve, c'est que les triens du domaine royal, qui portent RACIO FISCI, n'ont jamais le nom du roi : si la monnaie était émanée de son initiative, n'eût-il pas été naturel qu'il les signât?

analogie entre le mode de recette que j'attribue aux Mérovingiens et le système de numération par *gectoirs*.

Il me semble aussi retrouver ainsi l'origine d'une redevance féodale qui a déjà plusieurs fois occupé les numismatistes : je veux parler de la *maille d'or* mentionnée assez souvent à une époque où il n'y avait pas de mailles d'or (1).

Ainsi je ne crois pas plus au privilége de battre monnaie pour les cités et pour les municipes, que pour les particuliers et pour les rois, pour les abbayes et les cathédrales : le monnoyage était une industrie publique; les revenus de la propriété foncière payés en monnaie recevaient l'empreinte du nom de la localité qui avait acquitté sa part, sous la garantie du monnoyer, c'est-à-dire de l'artisan spécial qui pouvait seul apprécier le titre du métal. — L'impôt d'une province était payé au roi en lingots; le revenu du fisc lui était soldé en triens. Il arrivait même quelquefois qu'une rançon s'acquittait en métal monnoyé.

Lorsque Mérovée, évêque de Poitiers, eut à se racheter, lui et son peuple, vers l'an 589, il brisa un calice d'or de son église, et en fit monnoyer les fragments pour distribuer ces espèces aux soldats de Gontran : « Effracto uno ex sacris ministeriis calice aureo, et in « numismate redacto, se populumque suum redemit (2). — Les habitants du *Castrum Meroliacense* rachetèrent avec des triens les cinquante d'entre eux qui étaient tombés aux mains des soldats de Thierry : « ne interficerentur, singulos triantes dare in redemptionem suam (3). » Des traducteurs ont interprété *triantes* par *quatre onces d'or*, faute de connaître la nomenclature numismatique à cette époque.

Les monnoyers mérovingiens jouissaient d'une liberté sans limites dans leur profession au point de vue des types qu'ils gravaient : parfois ils cherchaient à copier d'anciennes monnaies dont la fabrication avait cessé depuis plusieurs siècles ; tantôt ils gravaient sur l'or des types empruntés par eux aux nombreuses pièces de cuivre qui circulaient encore. Les sous et les tiers de sou d'or avaient une valeur trop élevée alors pour que, dans le peuple, les anciens deniers et les petits bronzes romains n'eussent pas cours comme monnaie d'appoint (4).

(1) Cf. Duchalais, *Rev. num.* 1838, p. 54. — A. de Barthélemy, id. 1856, p. 259 à 261. — A. de Longpérier, 1863, p. 134 à 140.

(2) Greg. Tur. VII, 24.

(3) Id. III, 13.

(4) Dans cette masse de petits bronzes, imités de ceux de Victorin, de Tétricus, de Gallien et de Claude le Gothique, qui se font remarquer par leur module très-exigu,

Cette liberté, laissée aux monnoyers, eut pour résultat de varier les empreintes des monnaies à l'infini. Un des caractères les plus frappants de la numismatique mérovingienne, c'est la confiance attachée à la signature du monnoyer remplaçant l'autorité séculaire du type impérial romain. Cette absence d'uniformité doit être prise en grave considération lorsque l'on cherche, dans le style des monnaies, des éléments de classification. Il est établi par les monuments mêmes que certaines provinces forment des séries monétaires dont le caractère est assez tranché : la Bourgogne, par exemple, l'Austrasie, l'Auvergne ; on a là certainement un jalon utile. Cependant il ne faut pas y donner une confiance aveugle ; certaines circonstances pouvaient faire apparaître le même type à de grandes distances ; un monnoyer pouvait changer de résidence. D'un autre côté, M. E. Le Blant a établi que les lapicides gravaient quelquefois les inscriptions d'après des modèles, faits à l'avance, dans lesquels les dates et les noms propres étaient laissés en blanc (1) ; il en était de même pour les écrivains qui nous ont laissé des recueils de formules : pourquoi les orfèvres, chargés de monnayer l'or, n'auraient-ils pas, eux aussi, eu leurs formulaires ?

Je remarque, dans les monnaies mérovingiennes, des variétés de types adoptées dans le même lieu et par le même monnoyer, qui semblent venir à l'appui de cette hypothèse. A *Bellomonte*, par exemple, le monnoyer *Ermoaldus* a signé divers triens au type parisien de saint Eloi, au type bourguignon, et avec la simple croix ancrée si commune dans la Neustrie. A *Odomo*, le monnoyer *Vulfolenus* forgeait des tiers de sol que l'on classerait volontiers tantôt dans

je ne serais pas éloigné de voir un produit du monnoyage mérovingien. — Il y a un passage de Grégoire de Tours (*de Mirac. S. Martini*, l. I, 31) que je ne me souviens pas avoir vu signalé nulle part, et qui prouve qu'au VIe siècle les deniers d'argent n'étaient pas communs dans la circulation : il s'agit d'une aumône de « unum trian- « tem » déposée pour être distribuée aux pauvres. Le trésorier prétendait n'avoir reçu que « unus argenteus » Grégoire de Tours appelle lui-même cet *argenteus* « parvum numisma : » reste à savoir s'il s'agit ici d'un ancien denier romain plutôt que d'un saïga. — Voici un denier d'argent d'Orléans pour lequel le monnoyer s'est évidemment inspiré des monnaies romaines de bronze marquées de la tête de l'em-

pereur et ornée d'une couronne radiée : or cet ornement ne paraît guère après Constantin Ier, et encore est-il presque exceptionnel sous ce prince.

(1) Rev. de l'art chrétien, 1859.

la province de Reims, tantôt dans la province de Tours. Je pourrais multiplier ces exemples.

Je vais maintenant faire passer sous les yeux des lecteurs de la *Revue archéologique* quelques pièces intéressantes qui établiront clairement jusqu'où allait le caprice des monnoyers au point de vue de l'imitation des anciens types, et de l'initiative qu'ils pouvaient prendre.

Je commence par un triens connu depuis longtemps, mais qui n'a pas encore été, que je sache, gravé fidèlement en France; j'ai eu communication de l'empreinte de cette pièce, unique jusqu'à présent, grâce à l'obligeance de feu le chevalier Arnette.

D. N. IVSTINVS P. F. AVG. Buste diadémé à droite.

R. GABALORVM. Croix posée sur trois degrés (1) (pl. I, n° 1). La bonne fabrique de cette monnaie pourrait faire supposer qu'elle est véritablement romaine : l'examen attentif du type et l'étude des faits historiques concordent pour établir qu'il n'y a là que le produit du caprice d'un monnoyer. En effet, la croix haussée sur les degrés n'a commencé à paraître sur les monnaies byzantines que postérieurement à Justin II (567-578), sous Tibère-Constantin : aussi M. Ch. Lenormant pensait que le triens des Gabales, postérieur au règne de l'empereur dont elle porte le nom, même à celui de Maurice Tibère, avait été frappé à une époque où on avait fait revivre les noms de Justinien et des Justin. Le savant académicien n'avait pas pensé que la croix haussée sur des degrés avait paru en Gaule avant d'être adoptée sur la monnaie impériale.

Remarquons aussi que sous le règne de Justin II, pendant les règnes de Sigebert (564-575) et de Childebert II (575-593), le Gévaudan, ou pays des Gabales, était sous la dépendance immédiate des souverains d'Austrasie (2); à Toul, les monnoyers de Sigebert imitaient

les triens impériaux au type de la victoire : or, ce prince ayant fait

(1) Cf. Cimel. Vindob. I, p. 30. Banduri, II, 651. Petau, p. 1049, E. 7. Gusseme, III, p. 270, n° 18. Hardouin, Num. sæc. Constant. p. 438. Eckhel, Doct. num. vet. t. III, p. 315. Lelewel, I, p. 11. Rev. num. 2e série, 1854, p. 335. — Id. 1855, p. 339. Bull. de la Soc. d'agr. de Mende, t. VIII, p. 449 et seq. — Id. t. IX, p. 305.

(2) « Palladius autem Brittioni quondam comitis ac Cæsariæ filius, comitatum in

un traité avec Justin II (1), il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'à Javouls, où s'etaient conservés des souvenirs romains, un monnoyer ait inscrit le nom de l'empereur régnant (2).

J'ai fait graver sous le numéro 5 de la pl. I un triens curieux qui a été trouvé il y a quelques années à Fontenay-le-Comte (Vendée) (3) : à l'avers on voit deux personnages assis de face; au-dessus de leurs têtes plane une figure aîlée : les rares débris de la légende ne permettent pas de la restituer : au revers les mots BAVDVLFO MONET (4) se lisent très-facilement autour d'une croix haussée sur un annelet et accostée d'initiales qui peuvent être IENI ou ICNI. Ce triens, d'apparence toute mérovingienne, doit se rapprocher des numéros 2 et 3 que l'on trouve assez fréquemment en Angleterre : sur ceux-ci le revers est remplacé par un profil entouré de caractères qui ne présentent aucun sens.

Ces trois monnaies suffisent pour établir qu'à un certain moment on imita grossièrement des *aureus* romains qui eurent un cours général dans l'empire pendant la seconde partie du IVe siècle, sous Valentinien I, Valens, Valentinien II, Théodose, Magnus Maximus, Arcadius et Eugène (5) : la description d'un seul emprunté à M. Cohen suffira pour établir ce rapprochement :

« VICTORIA AVGG. Valentinien et son fils, assis tous deux de face.

« urbe Gaballitana, Sigiberto nege impertiente, promeruit..... Anno sequenti semotus « a comitatu Palladius Arvernum regressus est : Romanus vero comitatum ambivit. « Factum est autem, ut quadam die in urbe Arverna uterque conjungeretur, et alter- « cantibns inter se pro hac actione comitatus, audivit Palladius se à Sigiberto rege « debere interfici. Greg. Tur, *Hist. Fr.* IV, 40. » — « Lupentius vero abbas basilicæ « sancti Privati martyris urbis Gabalitanæ, a Brunechilde regina arcessitus, advenit. « — Innocentius comes Gabalitanorum eligitur ad episcopatum (Rutenorum) opitu- « lante Brunechilde regina. » (Id. VI, 37 et 38.)

(1) « Eodem tempore, defuncto Constantinopoli Justiniano imperatore, Justinus « ambivit imperium, vir iniquus et et cupidus, ad quem Sigibertus legatus Warma- « charium Francum et Firminum comitem direxit qui pace cum imperatore firmata, « qua facta, secundo anno sunt reversi. » Frédég. c. 64.

(2) M. de Pétigny (*Rev. num.* 1852, p. 119) a établi, et très-judicieusement à mon avis, que la présence du nom de Théodebert sur les monnaies, n'est pas un témoignage d'usurpation monétaire : il pense que ce roi, n'ayant dans ses États aucune de ces corporations qui avaient conservé ailleurs les traditions romaines, les monnoyers durent se rapprocher autant que possible du type impérial, en substituant son nom à celui de l'empereur : cet usage se conserva longtemps en Austrasie.

(3) Poitou et Vendée, par M. Fillon et de Rochebrune; Fontenay, p. 19.

(4) Dans le « Catalogue raisonné du monn. nation. de France, » le nom du monétaire a été lu par erreur DAVDVLFO : v. p. 41, sous le nº 636.

(5) Ces aureus ont été frappés à Aquilée, Thessalonique, Trèves, Siscia, Milan, Arles, Lyon, Sirmium et Londres.

« soutenant un globe, ordinairement entre eux une palme; sur le « second plan une victoire debout, de face, vue à mi-corps. »

Ce type fut encore employé sous Victor, avec les légendes BONO REIPVBLICE NATI ; sous Honorius, VOTA PUBLICA ; sous Valentinien III, SALVS REIPVBLICAE ; sous Majorien, VOTIS MVLTIS ; et sous Léon, avec la même légende que Valentinien III.

Il est regrettable que l'on ne puisse déterminer la localité qui a émis le triens de Baudulfus : je remarque seulement que le revers n'est pas sans analogie, à cause des lettres qui accostent la croix, avec un tiers de sou de SESEMO VICO (1). Je placerais volontiers l'émission de ces deux pièces entre 628 et 656, au plus tôt, parce que c'est dans cet intervalle qu'à Paris saint Eloi gravait son nom sur la monnaie à la place où sont les lettres IENI. Il y avait donc au moins deux siècles que l'on ne frappait plus les monnaies impériales, imitées si maladroitement par Baudulfus.

Les triens bretons sont sans doute plus anciens : peut-être Baudulfus se servit-il de ces monnaies pour graver son tiers de sou : dans ce cas n'aurions-nous pas là les monnaies d'or dites *Valentiniani*, dont le cours est prohibé par la loi Gombette ? Ma conjecture, que je livre sous toute réserve au jugement de mes confrères, est fondée sur ce que le type primitif parut pour la première fois sous Valentinien Ier : or, les *aureus* pouvaient, c'était l'usage, porter le nom de l'Empereur qui les avait inaugurés, et on comprend parfaitement que les maigres tiers de sou bretons mis en regard des sous d'or impériaux aient été décriés.

Le numéro 4 de la planche I offre aussi des légendes indéchiffrables, mais il porte un type inusité. On aperçoit très-distinctement un personnage tenant le labarum de la main droite et traînant par les cheveux un individu qui semble agenouillé. Ce type est emprunté à de très-nombreux petits bronzes qui ont été émis dans le dernier tiers du IVe siècle et dans la première moitié du Ve par Julien II avec la légende VIRTVS ROMANORVM ; par Valentinien Ier, Valens, Gratien, Valentinien II, Théodose, Honorius et Attale, avec la légende GLORIA ROMANORVM ; enfin par Majorien avec la légende VICTORIA AVGGG. Nous trouvons, dès le règne de Constant Ier, l'origine du type qui était alors plus compliqué, en voici la description d'après

(1) Cf. Lelewal, atlas, pl. III, nº 43 : Conbrouse, 920 monét. pl. XV, nº 17. Il est à noter que le triens de Baudulfus ne pèse qu'un gramme douze centigrammes, tandis que les triens analogues d'Angleterre pèsent au moins un gramme trente-trois centigrammes.

M. Cohen : « FEL. TEMP. REPARATIO. Soldat casqué marchant à « droite et se retournant ; il entraîne un jeune captif hors de son « habitation et tient une haste ; derrière l'habitation, un arbre. »

Pendant que nous en sommes aux types empruntés aux monnaies de bronze par les monétaires de l'époque mérovingienne, je signalerai les deux pièces suivantes découvertes dans le cimetière antique de l'église Saint-Martin, près de Cantorbery (1) : la seconde paraît être déjà une dégénérescence de la première, qui elle-même est une imitation des innombrables petits bronzes frappés au IVe siècle par Constantin Ier, Delmatius, Constantin II, Constant Ier, Constance II et Procope, avec la légende GLORIA EXERCITVS : « deux soldats de- « bout, casqués, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; « entre eux, deux enseignes militaires, surmontés de drapeaux, ornés « de couronnes. »

Sur la première pièce les deux soldats sont transformés en personnages tenant chacun une croix : j'attribuerais volontiers cette imitation à la province de Tours, sinon à l'Armorique, pour des motifs que j'exposerai plus loin. Sur la seconde pièce, les personnages sont devenus ailés, et ils tiennent une grande palme (2). Les légendes de ce sou d'or ICONBENAS... — NONNIT... MONITARVS, sont les mêmes que celles des deux tiers de sol de style tout mérovingien conservés, l'un au Cabinet de France, l'autre dans la collection de M. Ponton d'Amécourt, et qui portent CONBENAS FIT — NONNUS MO ; CONBENAS FIT — NONNITUS MOI (3).

Je disais, quelques lignes plus haut, que le triens aux deux per-

(1) Numismatic chronicle, 1845. Rev. num. 1e série, 1847, p. 17 et seq. pl. I, nos 2 et 7.

(2) M. Cartier pensait que c'était une réminiscence des bronzes de Décence, qui représentent deux Victoires tenant une couronne, avec la légende : VICT. DD. NN. AVG. ET. CAES.

(3) Rev. numism. 1re série, 1845, p. 18, pl. I, no 4. M. Ponton d'Amécourt propose de voir dans *Combenas* le nom du *Convenae* (Saint-Bertrand de Comminges).

sonnages tenant des croix pouvait appartenir à la cité de Tours : voici sur quoi repose ma conjecture. La Troisième Lyonnaise est la province gallo-romaine dans laquelle l'ancien type impérial, représentant une *Victoire*, subit un changement qui donna naissance à une série bien caractérisée : je citerai, par exemple, certaines pièces de Tours, Rennes, Marcillé-Robert, Angers (pl. I, n° 8), Nantes, Chambon. Les monétaires paraissent même avoir tenu parfois à rappeler des souvenirs locaux ; ainsi à Rennes, à Angers, à Loudun et à *Balciacum*, nous retrouvons un personnage assis sur un siége à dossier et tenant une croix, qui fait évidemment allusion à une légende chrétienne, peut-être au premier évêque de Rennes ou d'Angers. A Chambon et au Mans, nous voyons deux personnages qui rappellent assez exactement le type du tiers de sol de Saint-Martin, près Cantorbery. Or, au Mans, M. Hucher a établi judicieusement que le monétaire avait eu l'intention de figurer saint Protais et saint Gervais, protégeant la cité, comme ils sont représentés sur un onyx publié par Gruter et commenté par A. Duchalais (1). A Chambon, les deux personnages sont placés au-dessus d'une barque : ici nous avons un sujet tout breton : ces deux personnages, tenant ensemble une croix et placés au-dessus d'une embarcation, sont une allusion aux saints de la Bretagne insulaire qui, à dater du ve siècle, vinrent évangéliser l'Armorique : à Beauport (Côtes-du-Nord), j'ai vu un bas-relief du xve siècle qui prouvait que cette manière de représenter les premiers apôtres de l'Armorique s'était conservée traditionnellement; saint Maudez et saint Rion, personnages spécialement honorés dans cette partie du littoral, y sont représentés dans une barque, l'un tenant une croix, l'autre une crosse. La navigation de ces Bretons vers le continent est rappelée dans un certain nombre de légendes anciennes : je citerai saint Gildas, saint Jaoua, saint Sané, saint Pol Aurélien, saint Goneri, saint Patern, saint Brieuc, saint Renan, saint Gurval, saint Vouga, qui, ne trouvant pas de vaisseau, navigua miraculeusement sur un rocher, saint Meen, sainte Nennock, saint Ténénan, saint Armel, saint Sezni, saint Suliau, saint Vital, saint Hernin, saint Guenaël, saint Efflam, saint Maudez, saint Briac, etc. — Nous connaissons bien un solitaire qui est appelé, par le Propre de Nantes, saint Victor de Cambpon, mais ses actes sont perdus; on ne sait même s'il vécut au vi^e ou au viie siècle. La légende rapporte seulement que, vers le milieu du xe siècle, l'oratoire qui lui était consacré

(1) E. Hucher, *Essai sur la numismatique du Maine*. — Rev. num., 1840, p. 122. — Gruter, pl. MCLVIII.

était en ruine; on savait alors que « ce lieu avoit esté toujours estimé « saint, parce que ç'avoit esté l'hermitage d'un grand serviteur de Dieu, « lequel y avoit esté enterré et duquel le sépulchre avoit esté autre « fois religieusement visité par les pèlerins; mais que les Normands « ayant brûlé ce saint lieu, en avoient presque ravy la mé- « moire. »

Les figures humaines portant une crosse ou une croix sont souvent gravées aussi sur des triens de la province de Clermont : là on a également voulu représenter des saints locaux, et ces types sont dérivés de la *Victoire* des tiers de sous impériaux : toutefois, le travail du graveur permet, au premier coup d'œil, de distinguer les monnaies de la Première Aquitaine de celles de la Troisième Lyonnaise.

Quelquefois la *Victoire* se transforme en un personnage étrange, tel que celui qui figure sur le n° 7 de la planche : j'ai déjà réuni trois exemplaires de ce triens sans que leur comparaison me permît de trouver un sens aux légendes : les lettres EN, qui accostent ce personnage, sont très-probablement les initiales de la région où la pièce a été frappée, et serviront ultérieurement à mettre sur la voie de la provenance. — D'autres fois, la *Victoire* est changée en une sorte d'oiseau : la comparaison du triens ci-dessous, avec le n° 6 de

la planche I, nous permet de deviner ce qui a guidé ici le caprice des monnoyers, qui ont bien évidemment voulu représenter un aigle : c'est encore là une réminiscence des nombreux petits bronzes de Gallien, de Victorin, de Claude II, de Tétricus, de Carus et de Numérien : sous ces empereurs, ce type est accompagné des légendes MEMORIAE AETERNAE, SALVS AVG et surtout CONSECRATIO. Je préfère cette explication toute simple au petit roman inventé par Bouterone, qui disait, en attribuant ce tiers de sou à Mérovée : « L'aigle est gravé sur cette pièce à cause de l'alliance de Mérovée « avec Valentinien et Aétius, ou pour l'hiéroglyphe d'un empire as- « suré et d'une grandeur future, ce qui conviendrait bien à ce prince, « reconnu comme fondateur de la monarchie française. » — Pour ne pas multiplier outre mesure ces rapprochements, citons encore ce saïga sur lequel on a représenté les deux mains jointes qui, sous

Balbin, Pupien et Marius, étaient entourées de légendes faisant

allusion à la bonne foi des empereurs, ou à la fidélité des soldats.

Il ne faut pas croire que les monnoyers se bornaient à copier les types monétaires que le hasard faisait passer sous leurs yeux : ils en inventaient aussi : voici un relevé sommaire de quelques types dus à l'imagination de ces artisans.

Rouen. Rose à six feuilles.
CANETIS. Une chèvre se retournant.
Rezé. Id.
Jublains. Quadrupède (Loup?)
Église de Sens et Gévaudan. Calice.
TVRVNACO. Ostensoir?
Blot l'Église. Blatte.
Cahors. Oiseaux becquetant une branche, ou buvant dans un calice.
LOCIVELACORVM. Une tête d'animal.
Gévaudan. Un archer.
IVEGIOVICO. Personnage nimbé sur un cheval au galop.
Rouen? Rennes, *Angers* et *Dol.* Un objet dont je compte faire une étude particulière.
TEVDERICIACO, VIMANAO. Un calvaire.
Chartres, *Langeais.* Un oiseau.

Mais l'un des types les plus curieux est celui qui fut pris par *Fantolenus*, monnoyer à Ardin (Deux-Sèvres), et que j'ai fait fidèlement graver d'après l'exemplaire du Cabinet des médailles de France. On y voit très-distinctement une enseigne militaire qui diffère complétement des enseignes romaines par l'adjonction des palmes qui la complètent de chaque côté. Je suis très-porté à y voir une enseigne mérovingienne, ce qui serait un renseignement précieux au point de vue archéologique.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

LA

RÈGLE DES TROIS ACTEURS

DANS LES

TRAGÉDIES DE SÉNÈQUE

Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 21 octobre 1864.

La poétique a des lois naturelles, nécessaires, inhérentes à la nature des choses mêmes; elle a aussi des règles conventionnelles, variables, nées de l'usage, consacrées par la tradition. Les lois naturelles n'ont presque pas besoin d'être énoncées, elles s'entendent assez d'elles-mêmes; mais, faciles à saisir, elles n'en sont pas moins difficiles à observer : le génie les suit instinctivement, le talent vulgaire a beau les entendre proclamer, il ne réussit pas à s'y conformer. Les règles conventionnelles peuvent aussi avoir leur raison d'être; mais elles n'ont qu'un temps et deviennent bientôt une gêne, une entrave plutôt qu'un frein salutaire pour les artistes : elles ne sauraient se deviner par instinct, il faut qu'elles soient formulées pour avoir force de loi : elles n'en sont que plus superstitieusement obéies dans les siècles de décadence, quand l'esprit d'imitation succède à l'inspiration première.

Je trouve un exemple de ce fait général dans certaines particularités des tragédies de Sénèque, et je demande la permission d'en entretenir un instant cette savante assemblée.

Horace veut qu'il n'y ait jamais plus de trois interlocuteurs dans une scène tragique, *nec quarta loqui persona laboret*, et on sait qu'en formulant cette règle, le poëte latin n'a fait qu'ériger en précepte ce

qui avait été pratiqué par Sophocle et Euripide. Seulement les tragiques d'Athènes, en renonçant à se servir d'un quatrième acteur, obéissaient plutôt à un règlement administratif qu'à une loi de la poétique. Quand l'archonte admettait un poëte au concours tragique de la fête de Bacchus, il lui accordait le chœur, qui avait été dans l'origine toute la tragédie, et avec le chœur d'abord un seul acteur, puis un second, puis enfin un troisième. Sophocle avait demandé et obtenu cette dernière augmentation du personnel tragique : trois acteurs avaient rempli tous les rôles de ses pièces, en changeant quelquefois de masque et de costume. On ne s'étonne pas que les successeurs de Sophocle aient dû se contenter de ce qui avait suffi au prince de la tragédie.

A Rome, les Pacuvius et les Attius ne s'imposèrent pas cette gêne. Le grammairien Diomède, opposant l'usage du théâtre de Rome à celui du théâtre grec, dit que les auteurs latins introduisirent dans leurs pièces un plus grand nombre de personnages afin de rendre le spectacle plus imposant (1). Mais les critiques considéraient comme une licence cette déviation des traditions grecques, et Horace veut ramener les poëtes à la simplicité des maîtres de la scène d'Athènes. Chose étrange ! un auteur qui n'écrivait pas pour le théâtre et qui aurait pu s'affranchir d'une règle toute scénique, d'une contrainte jadis imposée aux poëtes athéniens en vue de la représentation, Sénèque se conforma au précepte d'Horace par une espèce de purisme grec que les vieux, les vrais poëtes tragiques de Rome n'avaient pas connu. Ce fait, qui, à ce que je sache, n'a pas encore été remarqué, entraîna pour la conduite des pièces de Sénèque certaines conséquences que je vais signaler rapidement. J'arriverai ensuite aux scènes qui semblent enfreindre la règle des trois acteurs et contredire mon assertion. Il conviendra de discuter avec un peu plus de détails ces morceaux, qui ont peut-être empêché les critiques de s'apercevoir que Sénèque observait avec une scrupuleuse fidélité l'une des petites choses dont se composait alors le credo d'un classique irréprochable en fait de théâtre.

Hercule, descendu aux Enfers et déjà pleuré comme mort par les siens, revient au moment même où un usurpateur allait faire mourir

(1) Diomedes, p. 488, Putsche : *In graeco dramate fere tres personæ solae agunt, ideoque Horatius ait :* nec quarta loqui persona laboret, *quia quarta semper muta. At latini scriptores complures personas in fabulas introduxerunt, ut speciosiores frequentia facerent.* La vulgate *spatiosiores* n'a pas de sens : il est évident qu'il faut lire *speciosiores*, correction de Bosch adoptée dans l'excellente édition de M. Keil. Le meilleur manuscrit porte *spaciosiores*.

son père, sa femme et ses enfants. Cette situation est rendue par Sénèque dans le 3e acte de son *Hercule furieux :* Amphitryon y salue son fils, Mégare reste muette. Chez Euripide, au contraire, Mégare a le premier rôle dans cette scène, sans réduire toutefois Amphitryon au silence. C'est elle qui la première aperçoit et reconnaît son époux, qui laisse éclater sa surprise et sa joie, qui coupe la parole au vieillard. Son émotion est trop forte pour qu'elle lai se parler un autre, pour qu'elle ne dise pas tout elle-même. Cela est bien plus naturel. Pourquoi le poëte latin s'écarte-t-il de son original aux dépens de la vérité dramatique? C'est qu'il a introduit dans cette scène un autre personnage, qui ne figure pas chez Euripide. Il a voulu que Thésée accompagnât Hercule, afin de placer dans sa bouche un long morceau descriptif, le récit de la descente aux enfers et la peinture du monde souterrain. Un tel morceau était fait pour produire un excellent effet à la lecture, et Mégare, quelque impatiente qu'elle fût de parler, a dû se taire devant la loi qui interdit la parole à un quatrième personnage.

Ailleurs, Hercule ordonne à Philoctète de lui préparer un bûcher sur le mont Œta, sans que Philoctète lui réponde, soit pour consentir, soit pour faire des objections (1). La règle ne lui permettait pas de prendre la parole dans une scène où Hercule, Alcmène et Hyllus avaient déjà des rôles. Dans ce cas d'ailleurs, si le silence de Philoctète est contraire aux habitudes de notre scène moderne, il n'a cependant rien de choquant et ne saurait être considéré comme une faute; Sénèque peut en appeler aux maîtres de la tragédie grecque, qui plus d'une fois ont condamné au silence l'un de leurs personnages dans des situations analogues.

On ne peut en dire autant de l'exemple que je vais citer maintenant, le plus étonnant de tous, et, par là même, le plus propre à prouver que Sénèque s'est en effet astreint à suivre religieusement le précepte de l'Art poétique. Je veux parler d'une scène très-connue et présente à toutes les mémoires. Dans le 4e acte des *Troyennes*, Polyxène apprend qu'elle doit être immolée sur le tombeau d'Achille, dont l'ombre la réclame comme sa part de butin. Les Grecs veulent que la victime se pare de vêtements nuptiaux, et Hélène, chargée de l'y engager, feint d'abord qu'on attend Polyxène pour la marier à Pyrrhus. Andromaque devine la ruse d'Hélène et la force d'avouer la vérité. Alors la malheureuse Hécube s'abandonne au désespoir, et bientôt Pyrrhus vient arracher la fille des bras de sa mère. Mais, ni

(1) *Herc. Œt.* IV, v. 1484 et les suiv.

Pyrrhus, ni Polyxène elle-même ne disent mot. Cependant, Polyxène est évidemment le personnage principal de cette scène. Tant qu'elle croyait être destinée à Pyrrhus, elle avait repoussé Hélène, cet hymen lui inspirait trop d'horreur; lorsqu'elle apprend la vérité, elle se laisse parer sans résistance, la mort est l'objet de tous ses vœux. Pourquoi donc ne dit-elle pas elle-même ce qui se passe dans son cœur? Pourquoi en sommes-nous réduits à deviner ses sentiments à travers les observations d'Andromaque, qui l'examine curieusement et nous rend compte de ses gestes et de sa contenance? C'est là un contresens dramatique que les critiques ont reproché avec raison à l'auteur, et dont M. Patin a bien fait ressortir l'étrangeté (1). Euripide n'a eu garde de tomber dans cette faute : dans la scène correspondante de sa tragédie d'*Hécube*, Polyxène parle, et elle parle admirablement. Et l'auteur de la tragédie latine, qui, quoi qu'on puisse penser de sa vocation dramatique, était certainement un homme d'esprit, Sénèque n'a pu commettre de gaieté de cœur une faute si inconcevable, si évidente. Il a dû avoir un motif, et ce motif était la malheureuse règle des trois interlocuteurs. Euripide pouvait donner à Polyxène le rôle qui lui convient, parce qu'il n'avait fait paraître avec elle qu'Ulysse et Hécube. Sénèque était forcé de le lui retirer, parce qu'il faisait parler dans cette scène Hélène, Andromaque et Hécube; disons mieux, il s'y est forcé lui-même par une combinaison qu'un vrai poëte dramatique eût abandonnée plutôt que de l'acheter à un tel prix, et si sa faute s'explique, elle n'en est pas moins réelle et elle mérite certainement les critiques qu'on en a faites. On y reconnaît un auteur qui a grand soin d'être correct, mais qui ne se soucie nullement d'être vrai et dramatique, et qui sacrifie les conditions essentielles de la tragédie à une règle surannée, faite pour d'autres temps et d'autres circonstances.

Ces preuves suffisent, je crois, pour établir une thèse qu'un rapide examen du recueil de Sénèque confirmerait aisément. Après les avoir données, je me trouve à l'aise pour discuter les faits qui semblent y répugner, les exceptions plus apparentes que réelles à la règle qui domine dans les tragédies de Sénèque.

Le quatrième acte d'*Hercule furieux*, lequel ne se compose que d'une scène unique, porte en tête les noms d'Hercule, de Thésée, d'Amphitryon et de Mégare; et, en effet, ces quatre personnages y prennent tous la parole. On y voit Hercule tuer dans un accès de folie sa femme et ses enfants. Ces horreurs qu'Euripide s'était con-

(1) Patin, *Études sur les tragiques grecs*, 1e éd., III, p. 193.

tenté de mettre en récit, Sénèque ne craignit-il pas de les montrer sur la scène, quoique Horace eût dit : *Nec pueros coram populo Medea trucidet?* On ne s'étonnerait pas de voir l'esprit de ce précepte méconnu par un poëte qui en semble violer ailleurs ouvertement la lettre. On sait, en effet, que dans sa tragédie de *Médée* la mère égorge ses enfants sous les yeux du public, comme si l'auteur eût voulu se révolter par un acte d'audace contre l'*Art poétique*. Cependant un critique ingénieux (1) a tiré de la scène finale de *Médée* une conclusion toute contraire : il ne pense pas que Sénèque eût osé braver ainsi l'autorité d'Horace, et il y trouve un nouveau motif de croire que ces tragédies ne furent pas écrites pour être représentées. J'applique le même raisonnement à la scène qui nous occupe et à une autre qui se trouve dans l'*Œdipe* du même poëte, et dans laquelle, s'il fallait prendre au sérieux la fiction, un taureau et une vache seraient immolés sur la scène et leurs entrailles fouillées, examinées minutieusement par la fille de Tirésias. Ceci me semble encore plus impossible à jouer sur un théâtre que le meurtre des enfants de Médée ou d'Hercule (2).

Quoi qu'il en soit, j'ai hâte d'en finir avec cette digression pour revenir à mon sujet. Hercule a percé d'une flèche l'un de ses enfants, il a cassé la tête d'un autre en le lançant contre les murs du palais; le plus petit, réfugié dans les bras de sa mère, a été foudroyé d'un regard d'Hercule, la mère elle-même broyée d'un coup de massue. A cette vue, Amphitryon se reproche de vivre encore, et demande à Hercule de donner la mort à un père putatif qui fait tort à sa gloire. Mais Thésée arrête Amphitryon par ces mots : « Que veux-tu, vieillard? te précipiter toi-même au-devant de la mort? où vas-tu, insensé? Fuis, cherche une cachette, épargne au moins *un* crime aux mains d'Hercule! »

Quo te ipse senior obvium morti ingeris?
Quo pergis amens? Profuge et obtectus late,
Unumque manibus aufer Herculeis scelus.

v. 1034-1036.

Voilà tout ce que Thésée trouve à dire et à faire en voyant ces horribles actes de démence. Il n'essaie pas de protéger les victimes,

(1) M. Lucien Müller dans *Jahrbücher für Philologie*, 1864, p. 414.

(2) Lessing, dans sa dissertation sur les tragédies de Sénèque, imagine pour l'*Hercule furieux* un jeu de théâtre un peu compliqué, mais fort joli. En courant de côté et d'autre, Hercule sortirait et rentrerait tour à tour, de manière à être en vue,

de retenir le bras de son ami : l'héroïque Thésée, cet autre Hercule, assiste à ce massacre tranquillement, en se croisant les bras; il se borne à donner au vieil Amphitryon un conseil qu'un autre vieillard ou qu'une femme aurait pu lui donner tout aussi bien. Je sais que Sénèque ne soutient pas toujours le caractère de ses personnages, qu'il pêche plus d'une fois contre les bienséances; mais je crois qu'on ne trouvera nulle part chez lui une faute de ce genre, et ses héros nous choquent plutôt par un courage trop stoïque que par des traits de lâcheté. Evidemment, Thésée ne doit, ne peut être témoin de cette scène. Mais qui prononcera les trois vers qu'on lui a attribués jusqu'ici? Il suffit de soulever cette question pour la résoudre. Ces vers appartiennent à Amphitryon. Il s'apostrophe lui-même, comme il vient de le faire un peu plus haut, et par un brusque revirement, très-familier aux personnages de Sénèque et d'ailleurs justifié par la situation violente où Amphitryon se trouve, après avoir un instant cédé au désespoir et recherché la mort, il se ravise, de peur d'ajouter encore aux crimes involontaires de son fils, sauf à revenir plus tard à son premier sentiment.

L'Amphitryon d'Euripide exprime le même sentiment. Quand il voit Hercule se réveiller du profond sommeil où il était tombé après l'accès de démence, le vieillard veut se cacher. « Non, dit-il, que je craigne de mourir, après tant de malheurs ; mais je ne veux pas qu'il tue son père, qu'il ajoute à tant de crimes un nouveau crime, un autre sang à venger par la Furie. » (1) Chez Sénèque, l'erreur des copistes et des éditeurs vient de la contradiction apparente entre ces vers et ceux qui les précèdent : Amphitryon change de sentiment et de langage subitement et sans transition. Mais on trouve dans les rôles de Médée, de Déjanire, de Thyeste, dans d'autres encore, des mouvements aussi inattendus et aussi vrais.

Par la suppression du personnage de Thésée, le nombre des acteurs de cette scène se trouve donc réduit de quatre à trois, et je suis heureux qu'en faisant disparaître cette irrégularité, j'aie eu l'occasion d'effacer une tache bien autrement grossière qui déparait cette tragédie et dont l'auteur était innocent.

Je vais maintenant signaler des erreurs du même genre dans deux

lorsqu'il parle, et caché, lorsqu'il accomplit les meurtres. Cette idée peut plaire. Je ne crois pas toutefois que nous ayons le droit de faire honneur à Sénèque d'un arrangement qui supposerait que ce poëte travaillât pour le théâtre, et qui ne peut s'appliquer ni à la scène analogue de *Médée*, ni à celle d'*Œdipe*.

(1) Euripide, *Hercule furieux*, v. 1074 et les suiv.

scènes de la tragédie d'*Œdipe*. Mais là il nous arrivera le contraire de ce qui a eu lieu pour l'*Hercule furieux :* au lieu de diminuer le nombre des acteurs, nous l'augmenterons, et nous serons peut-être tentés d'introduire un quatrième personnage où jusqu'ici on en n'avait cru voir que trois.

Dans le 4e acte d'*Œdipe*, un vieillard de Corinthe vient apporter la nouvelle que le roi de cette ville, Polybe, étant mort, le peuple veut qu'Œdipe, qui passe pour fils de Polybe, vienne succéder à son père. Comme Œdipe refuse de s'y rendre, de peur d'y rencontrer sa mère Mérope et d'accomplir l'inceste prédit par l'oracle, le messager lui apprend que Polybe et Mérope ne sont pas ses vrais parents, et raconte comment il le reçut autrefois enfant nouveau-né sur le mont Cithéron des mains d'un berger du roi de Thèbes. Quel est le nom de ce berger? Le Corinthien l'a oublié; mais s'il voyait le berger lui-même, il le reconnaîtrait peut-être. On comprend qu'Œdipe n'ait rien de plus pressé que d'ordonner que tous les bergers royaux se rendent promptement au palais. Mais on comprend moins le scrupule qui vient tout à coup au Corinthien. « Soit que la prévoyance, dit-il, soit que le hasard ait tenu ces choses cachées, laisse à jamais dans l'obscurité ce qui y fut si longtemps. Souvent la vérité fut fatale à l'imprudent acharné à la découvrir. »

Sive ista ratio, sive fortuna occulit,
Latere semper patere quod latuit diu.
Saepe eruentis veritas patuit malo.

Qu'est-ce qui peut inspirer au messager de Corinthe de tels pressentiments? Il est loin de penser qu'il puisse y avoir dans ses révélations rien d'effrayant pour Œdipe : il les a faites au contraire pour le rassurer, lui ôter une crainte chimérique. Aussi vient-il de se montrer tout disposé à désigner le berger qui lui remit l'enfant, si la vue de l'homme venait en aide à ses souvenirs confus, et c'est là ce qui avait motivé l'ordre du roi. Cet ordre donné, pourquoi change-t-il subitement de langage? On n'en voit pas la raison, et l'étonnement augmente, quand on le voit chercher de nouveaux arguments pour détourner Œdipe de sa fatale curiosité. Le roi s'écrie : « Peut-on craindre quelque chose de plus grave que les maux présents? » A quoi le messager répond : « Le but où tendent de si grands efforts (du destin), est une chose grave, sache-le bien. Le salut public et le salut du roi se combattent, la lutte est égale : abstiens-toi d'y intervenir. Sans que tu y portes une main téméraire,

les destins se révèlent assez. Quand on jouit d'une haute fortune, il ne faut point l'ébranler. »

Magnum esse, magna mole quod petitur, scias.
Concurrit illinc publica, hinc regis salus,
Utrinque paria : contine medias manus.
Nihil ut lacessas, ipsa se fata explicant.
Non expedit concutere felicem statum.

Voilà le langage, non pas d'un étranger qui vient d'arriver à Thèbes, mais d'un citoyen instruit de tout ce qui s'y passe, et si les paroles sont quelque peu obscures, ce qu'on ne saurait nier, elles deviennent tout à fait inintelligibles, si on veut que le Corinthien les prononce. Aussi les éditeurs, trompés par cette opinion erronée, les ont-ils torturées pour en tirer je ne sais quel double sens qu'elles ne peuvent avoir (1).

Mais continuons. A la réponse d'Œdipe : « On ne hasarde rien à ébranler ce qui est à la dernière extrémité, » le messager réplique : « Prétends-tu à une race plus noble que le sang royal? Crains de trouver un père qui te fasse rougir. »

Nobilius aliquid genere regali adpetis?
Ne te parentis pigeat inventi, vide.

Ces avertissements ont quelque chose de mystérieux : le personnage qui cherche tant de motifs divers pour réprimer la curiosité d'Œdipe semble avoir un motif caché qu'il ne dit pas. Ce personnage ne saurait être le vieillard de Corinthe : un tel langage ne convient ni à son humble position, ni à l'ignorance où il est de la naissance d'Œdipe. Ce langage est, de plus, en désaccord avec le langage qu'il a tenu, plus haut, et il l'est également avec celui qu'il va tenir un instant après. Car nous l'entendrons interroger le berger et le recon-

(1) Voici l'explication de F. Gronov. : *Senex Corinthius dicit : Pugnare videntur salus publica Corinthiorum et tua : illa vult, ut sine ulla inquisitione accipias delatum regnum, nec alterius te quam Polybi filium feras; hæc, ut resciscas, quorum hominum sis, quosque vitare metu parricidii et incesti debeas. Utriusque vis ingens. Medium igitur feri : accipe primum et firma regnum, dein per otium inquire aut exspecta venientia fata.* Les mots *contine medias manus* ne se prêtent guère à cette interprétation artificielle. Le vers *magnum esse, magna mole quod petitur, scias* y répugne aussi. Gronov. ajoute un sens secondaire qui est le seul véritable : *Eadem tamen ambiguitate verborum monetur Œdipus, quid Thebis ei faciendum sit. Ibi quoque divertebant salus publica et regis : si non inquireret in interfectorem Laii, videbatur negligere populi Thebani salutem : si inquireret eumque deprehenderet, suam.*

naître, sans faire la moindre difficulté. Quel est donc le personnage qui prononce ces trois morceaux? On peut le deviner sans être un Œdipe.

L'acte commence par une scène entre Œdipe et Jocaste. Leur entretien roule sur le meurtre de Laïus. Le Corinthien survient en quelque sorte au milieu de cet entretien. Cependant les éditeurs semblent supposer que Jocaste quitte la scène au moment même où un étranger apporte un message important. Cela n'est pas naturel. Je retiens la reine sur le théâtre et je lui attribue ces avertissements qui sont aussi convenables dans sa bouche qu'ils sont déplacés dans celle du messager. Les vers 824-826, 828-832, 834 et 835 appartiennent donc à la malheureuse mère, éclairée avant son fils, et tremblant qu'il ne vienne, lui aussi, à découvrir la vérité. S'il pouvait rester quelque doute à ce sujet, on n'aurait qu'à ouvrir l'*Œdipe roi* de Sophocle. Dans la scène correspondante de la tragédie grecque, Jocaste remplit le rôle que je lui assigne chez Sénèque, en y parlant, bien entendu, d'une manière moins sentencieuse, plus vraie et plus pathétique.

Aux deux interlocuteurs de cette scène, le Messager et Œdipe, nous avons ajouté un troisième personnage, Jocaste : nous sommes encore dans les limites du précepte d'Horace. Mais dans la scène suivante nous nous trouverons sur le point de les dépasser.

Le berger Phorbas survient. Interrogé par le Corinthien, il reconnaît que déjà du temps de Laïus il était préposé aux troupeaux du roi. Mais à cette autre question de l'homme de Corinthe : « Me reconnais-tu? » il répond : « Ma mémoire incertaine hésite. » Alors le roi s'impatiente et prend la parole : « Cet homme reçut-il autrefois un enfant de toi? parle. Tu hésites? pourquoi changes-tu de couleur? pourquoi cherches-tu ta réponse? La vérité hait les retards. »

Phorbas. « Tu réveilles des souvenirs qui dorment depuis longtemps. »

Œdipe. « Avoue, ou la douleur t'arrachera la vérité. »

Phorbas. « En lui donnant un enfant, je lui fis un don sans valeur : cet enfant n'a pu jouir de la lumière, de l'air vital. »

Le Corinthien. « Les dieux détournent ce présage ! Il vit, et puisse-t-il vivre longtemps ! »

Œdipe. « Pourquoi prétends-tu que cet enfant n'est plus en vie? »

Phorbas. « Un fer mince transperçait ses deux pieds et enchaînait ses mouvements. Une tumeur née de cette blessure minait ce corps délicat par une affreuse gangrène. »

Le Corinthien. « Que demandes-tu encore? Les destins approchent. »

Œdipe. « Quel était cet enfant? Parle. »

Phorbas. « La fidélité me le défend. »

Œdipe. « Qu'on apporte du feu! La flamme rabattra cette fidélité. »

Je m'arrête ici, pour revenir sur les mots : « Que demandes-tu encore? Les destins approchent. » *Quid quæris ultra? Fata jam accedunt prope* (v. 859). On les donne au messager de Corinthe, mais il est clair qu'ils ne peuvent lui appartenir. En suivant le raisonnement que j'ai fait plus haut, nous serions plutôt conduits à les donner à la reine, et cette conjecture peut satisfaire au premier abord. Mais de cette manière, nous aurions dans cette scène quatre interlocuteurs, et il m'en coûte d'introduire dans le texte une infraction à la loi que j'ai rétablie où elle était violée et qui est si fidèlement observée partout ailleurs. De plus, en y regardant de près, je vois d'autres difficultés à cette conjecture. Rien n'indique que Jocaste soit présente quand se fait la révélation qui va suivre : comment ne pousserait-elle pas un cri de douleur, de honte? Mais elle ne doit pas y assister. Il faudrait donc supposer qu'elle quittât la scène après avoir prononcé le vers 859. Cela n'est pas probable. Tout fait croire, au contraire, que chez Sénèque, comme chez Sophocle, Jocaste se retire à la fin de la scène précédente, sans attendre l'arrivée du berger. Elle sort après avoir dit : *Ne te parentis pigeat inventi, vide* (v. 835). Voilà une sortie convenable, et ce qui me confirme dans cette idée, c'est que ce vers latin rappelle, de loin, il est vrai, le cri déchirant que jette la Jocaste grecque en fuyant : « Ah, infortuné! c'est là le seul nom que je puisse te donner, la dernière parole que je t'adresse. »

Ἰοὺ ἰοὺ, δύστηνε · τοῦτο γάρ σ' ἔχω
μόνον προσειπεῖν, ἄλλο δ' οὔποθ' ὕστερον.

v. 1071-1072.

Si Sénèque se souvenait ici de Sophocle, on peut demander pourquoi il n'a pas mieux imité son admirable modèle. Je réponds qu'on pourrait faire la même question en plus d'un endroit. Ici, il ne pouvait reproduire le grec, parce qu'il se proposait de faire reparaître Jocaste à la fin de la pièce dans une scène hideuse, où elle dira : *Quid te vocem? Gnatumne?* (v. 1008). C'est le mot de Sophocle, à la pudeur près.

Je reviens à la scène qui nous occupe maintenant. Le personnage de Jocaste étant éliminé, à qui assignerons-nous le vers sans maître

dont nous avons dépossédé le Corinthien : *Quid quæris ultra? Fata jam accedunt prope.* Nous ne pouvons le donner qu'à Phorbas, qui seul connaît le secret fatal, et si nous ouvrons Sophocle, que Sénèque a suivi dans cet endroit, en l'abrégeant toutefois outre mesure, nous y trouvons deux vers du berger qui répondent à ce vers latin : le vers 1165 « Assez! au nom des dieux, assez, mon maître! ne fais plus de question. » Μὴ, πρὸς θεῶν, μὴ, δέσποθ', ἱστόρει πλέον, et le vers 1169 « Malheur! me voilà arrivé à la parole terrible. » Οἴμοι, πρὸς αὐτῷ γ' εἰμὶ τῷ δεινῷ λέγειν. Au lieu de cela, le poëte latin fait dire à son berger : *Quid quæris ultra? Fata jam accedunt prope.* Il corrige le grec à sa façon.

Cependant, dans notre texte ce vers est immédiatement précédé de trois autres vers de Phorbas, auxquels il ne peut être rattaché. Il faudra donc admettre une lacune, hypothèse qui n'a rien d'extraordinaire : car il y a dans les textes des auteurs anciens un assez grand nombre de lacunes, quelques-unes reconnues, plusieurs dont on ne se doute pas. D'autres raisons recommandent cette hypothèse. Le Corinthien a dit plus haut : « Cet enfant vit, et puisse-t-il vivre longtemps! » N'est-il pas à croire qu'un mot plus positif apprenait à Phorbas que cet enfant n'était autre qu'Œdipe lui-même? Cela se passe ainsi chez Sophocle, et cela semble nécessaire pour expliquer pourquoi le berger refuse obstinément de répondre davantage. Le mot : *Quid quæris ultra?* « Que demandes-tu encore? » ou, plus exactement : « Qu'interroges-tu encore? » semble impliquer une nouvelle question d'Œdipe; et si le roi dit ensuite : *Quis fuerit infans, edoce,* la tournure même de cette phrase indique peut-être qu'il répète une question déjà faite et restée sans réponse.

Il ne me reste plus qu'à parler de quelques scènes qui ne demandent aucun changement, mais qui montrent que Sénèque entendit la règle des trois acteurs autrement que n'avaient fait les tragiques grecs. Mais d'abord je ferai en passant une observation, peut-être superflue, sur le dernier acte de *Médée.* Les éditions portent en tête de cet acte : *Nuntius. Chorus. Nutrix Medea. Iason.* Voilà quatre personnages, sans compter le chœur. Mais en lisant cet acte, on voit que le Messager quitte la scène longtemps avant l'arrivée de Jason.

Dans le deuxième acte d'*Œdipe*, les éditions trompent le lecteur en sens contraire. A les en croire, la première scène de cet acte se passe entre Œdipe et Créon, ce qui est vrai; la seconde, entre Œdipe, Tirésias et Manto, ce qui n'est pas tout à fait exact. La mission dont Œdipe charge Créon à la fin de cette scène démontre que Créon est toujours présent, quoiqu'il garde le silence. Nous avons donc quatre

personnages. Il est vrai que chez les tragiques grecs les personnages muets, qui étaient joués par des figurants, ne comptaient pas comme acteurs; mais ceci ne peut s'appliquer au cas présent. Créon avait un rôle à remplir dans la scène précédente, et il reste sur le théâtre sans le quitter un instant : il faudrait donc quatre acteurs pour jouer cet acte. Mais ce n'est pas là ce qui préoccupait Sénèque. Il ne songeait pas à la représentation en écrivant ses pièces, et eût-il voulu les faire représenter, rien n'aurait été plus facile que de trouver quatre acteurs : aucun règlement ne s'y opposait. Il s'en tenait à la lettre du précepte : *Nec quarta loqui persona laboret*, et il évitait de mettre dans la même scène plus de trois interlocuteurs.

Le dernier acte de l'*Agamemnon* fournit un autre exemple de cette manière d'entendre ou, si l'on veut, de dénaturer la tradition grecque. Il y a d'abord un monologue de Cassandre. Ensuite paraît Électre avec le petit Oreste, qu'elle confie à Strophius, le père de Pylade. Strophius part, l'enfant est sauvé, et Électre se réfugie à l'autel près de Cassandre. Bientôt Clytemnestre et Égisthe viennent réclamer le fils d'Agamemnon; et comme cette victime leur échappe, ils font arracher Électre de l'autel, afin de l'enfermer dans un cachot souterrain. Outre les trois interlocuteurs de cette scène, Cassandre, qui ne se mêle pas au dialogue, mais qui a prononcé une longue tirade dans la première scène de cet acte, exigerait un quatrième acteur, si la pièce était jouée. Il y a plus, Cassandre prend la parole un peu plus tard : c'est elle qui répond au cri de Clytemnestre : *Furiosa, morere*, par cette parole prophétique : *Veniet et vobis furor*, pointe brillante qui termine cette tragédie, et qu'a dû vivement applaudir le public lettré, convoqué pour en entendre la lecture. Quant au point qui nous occupe, remarquons qu'Électre a déjà été entraînée par les gardes d'Égisthe, quand le poëte rend la parole à Cassandre. Ici encore, le nombre de trois interlocuteurs n'est donc pas dépassé. Singulier effet de l'esprit d'imitation! Ce qui avait été pour les vieux maîtres une nécessité tout extérieure, une simple conséquence du règlement de la fête, devient pour les poëtes d'un autre siècle une règle de l'art et comme un article de foi littéraire. Mais comme les circonstances ont changé, ils se contentent d'obéir à la formule du dogme, sans plus s'inquiéter du sens qu'il avait eu dans l'origine.

Avant de finir cette lecture, je demande la permission d'ajouter un mot sur une autre règle en quelque sorte arithmétique, si j'ose m'exprimer ainsi, règle également proclamée par Horace et observée par Sénèque. L'*Art poétique* ordonne qu'une tragédie doit avoir

cinq actes, ni plus, ni moins, *ne brevior, neu sit quinto productior actu*, et ce précepte a survécu à celui des trois interlocuteurs. D'où vient-il? Dans les tragédies des grands poëtes d'Athènes on trouve assez souvent quatre grands morceaux du chœur placés entre cinq parties réservées aux acteurs ou à l'action proprement dite, cinq *actes*, comme disaient les Latins; mais on en trouve quelquefois plus, quelquefois moins : la régularité de Sénèque est encore inconnue. On voudrait savoir quel poëte en donna le premier exemple : car personne ne supposera qu'Horace ait inventé le précepte. Ennius ou quelque autre tragique latin du temps de la République en serait-il l'auteur? Je ne le pense pas : il m'est difficile de croire à l'originalité des Romains en fait de législation littéraire. Il faut donc remonter aux Grecs. L'usage de fixer à quatre le nombre des chants du chœur ne se serait-il pas formé à l'époque où cet élément primitif de la tragédie grecque était tombé au rang d'un accessoire, d'un simple intermède? Tant que les chants du chœur étaient des parties essentielles du drame et naissaient du sujet même, leur nombre varia suivant la nature du sujet (1) ; mais quand ils se détachèrent du fond de la fable, quand ils ne furent plus qu'un luxe, un hors d'œuvre conservé par respect pour les anciens maîtres, on a pu avoir l'idée d'en limiter le nombre. Cependant je ne voudrais pas faire remonter à Agathon, qui est donné comme l'auteur des intermèdes (2), ni à aucun poëte de la période attique, l'usage des cinq actes, par la raison que la *Poétique* d'Aristote n'en fait aucune mention. Après avoir ainsi écarté les Romains d'un côté et les Athéniens de l'autre, je n'ai plus la liberté du choix, les tragiques de l'époque alexandrine sont les seuls qui restent : ce précepte serait donc du nombre de ceux qu'Horace puisa dans le livre d'un écrivain de cette époque, Néoptolème de Parium, sa principale source au rapport d'un commentateur ancien, et nous devrions à quelque Lycophron la loi en vertu de laquelle on écrit encore aujourd'hui des tragédies en vers et en cinq actes (3).

(1) Voyez la division de toutes les tragédies grecques que nous possédons, dans la dissertation de M. Fr. Fritzsche, *Quattuor leges scenicae Graecorum poeseos ab Horatio in Arte poetica latae*. Lipsiæ, 1858, p. 39 et suiv.

(2) Aristote, *Poétique*, ch. 18.

(3) On peut aussi songer à Ménandre. Cependant on voit toujours la tragédie servir d'exemple à la comédie et ne se régler jamais sur cette dernière; ce fait serait unique dans l'histoire du genre dramatique chez les anciens. Donat, *Praef. in Adelphos*, III, et Evanthius, *De tragoedia et comoedia*, n'attribuent pas nettement à Ménandre la division uniforme en cinq actes que les grammairiens établirent ou rétablirent dans le texte des comédies de Plaute et de Térence.

Mais si les Grecs ont inventé les cinq actes, on me demandera peut-être comment ils les appelaient. Le nom qu'ils leur donnaient était tout simplement *les cinq parties*, τὰ πέντε μέρη, et cette locution, qu'on trouve chez Marc-Aurèle, mais qui fut, j'ai lieu de le croire, employée longtemps avant lui par les critiques Alexandrins, semble impliquer que les chœurs sont un ornement en dehors des parties constitutives du drame, tandis que l'ancienne terminologie attique rapportait au chœur, comme à l'élément essentiel, toutes les divisions du poëme dramatique (1).

Quelle que soit l'origine de la règle des cinq actes, parmi les auteurs qui sont venus jusqu'à nous, Horace est le premier qui l'énonce, et, chose curieuse, Horace la recommande comme une garantie du succès au théâtre,

Ne brevior, neu sit quinto productior actu
Fabula, quae posci vult et spectata reponi,

et le seul tragique ancien dont les ouvrages nous en offrent aujourd'hui l'exemple, et dont l'autorité l'a fait prévaloir parmi les modernes,

(1) On connaît par Aristote (*Poëtique*, ch. 12) l'ancienne terminologie. L'entrée du chœur était l'entrée par excellence, εἴσοδος ou πάροδος; les entrées d'acteurs qui suivaient le premier chant du chœur ou l'un de ses autres chants s'appelaient épisodes, ἐπεισόδια; tout ce qui précédait son entrée s'appelait prologue, et sa sortie fit donner le nom d'exode à la fin de la pièce. Quant à la terminologie nouvelle adoptée par les Latins, Marc-Aurèle dit, dans l'une des dernières lignes de son livre, τὰ πέντε μέρη pour *les cinq actes*, et le terme μέρη se trouve avec la même signification dans certaines parties, évidemment anciennes et provenant, je crois, des critiques Alexandrins, du recueil des scholies d'Eschyle et d'Euripide. Chez Eschyle, dit la *Vie* de ce poëte, Niobé restait assise sur le tombeau de ses enfants, la tête voilée et sans proférer un mot, jusqu'au troisième acte, ἕως τρίτου μέρους. Telle est la leçon du meilleur manuscrit rétablie par M. Dindorf : on lisait autrefois ἕως τρίτης ἡμέρας, ce qui est absurde. L'argument de l'*Andromaque* d'Euripide loue la tirade d'Hermione ἐν τῷ δευτέρῳ μέρει, c'est-à-dire dans le second acte : on aurait dit autrefois ἐν τῷ πρώτῳ ἐπεισοδίῳ. Le nouveau *Thesaurus* ne signale pas ce sens particulier du mot μέρος, qui se trouve aussi appliqué à une autre espèce de spectacle chez Lucien, *de Saltatione*, ch. 66. Il y est question d'une pantomime de cinq actes, μερῶν. Toutefois l'auteur s'exprime de manière à laisser croire que le nombre des actes n'était pas toujours le même dans ces opéras-ballets. — Dans une notice qui porte le titre Ἀνδρονίκου περὶ τάξεως ποιητῶν (Bekker, *Anecd.*, p. 1461. *Scholia in Aristophanem*, ed. Didot, p. XXII), on lit, au sujet de Térence : εἰς πέντε σκηνὰς διαιρεῖ τὸ δρᾶμα. C'est là une façon de parler impropre et vicieuse, et il faut, ce me semble, attribuer à une époque très-tardive soit la notice tout entière, soit les lignes dans lesquelles un écrivain grec daigne mettre les poëtes latins à côté de ceux de la Grèce et donne pour représentants de la comédie latine Térence et Plaute, en ignorant Cécilius, que les anciens nomment toujours avec ces deux auteurs.

Sénèque, n'écrivait pas pour le théâtre. Aucune loi du genre dramatique n'a été mieux observée par ce poëte que celles qui regardent la représentation et qu'il aurait pu négliger sans inconvénient. La conduite de l'action, la suite des caractères, l'intérêt, l'émotion, les conditions essentielles enfin du poëme dramatique, il en fait bon marché. Mais les règles de convention, comme les trois interlocuteurs, les cinq actes, sont du nombre de celles avec lesquelles un auteur ne peut transiger, lorsqu'il a pour auditeurs des gens qui se piquent de science et de critique. Il suffit de savoir compter sur ses doigts pour lui en remontrer, s'il s'avisait de les violer.

HENRI WEIL.

LES TUMULI

DES

ENVIRONS DE PAU

Il y a vingt-cinq ans l'auteur d'une histoire du Béarn (1) s'exprimait ainsi : « J'ai fait comprendre pourquoi dans cette partie de l'Aquitaine que nous habitons il ne saurait y avoir de débris celtiques. « S'il y avait des monuments analogues ils seraient aquitains, ou, comme nous l'avons établi, ils seraient ibériens. Mais nous ne connaissons point de monuments de ce genre : les Aquitains, du moins ceux de nos contrées, n'ont point su, comme les Celtes, laisser après eux sur le sol des monuments capables d'attester leur antique domination, et l'antiquaire qui veut explorer la région des Basses-Pyrénées est contraint de rattacher le premier anneau de ses recherches archéologiques au peuple romain. » Une sentence aussi fortement motivée n'avait rien d'encourageant pour l'étude des monuments dits celtiques, heureusement elle n'est pas irrévocable. — Nous ne nous occuperons aujourd'hui que des tumulus, réservant la description des dolmens et cromlechs.

Le plateau sur lequel se trouve la ville de Pau a jadis fait partie d'une vaste lande qui, bien réduite maintenant, est connue sous le nom de Pont-Long. Malgré les progrès bienfaisants de l'agriculture, elle a encore vingt-six kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de trois. Cette solitude renferme plusieurs tumulus; ce

(1) Pag. 429 de l'*Histoire du Béarn et du pays basque*, par M. A. Mazure. Pau, 1839, in-8.

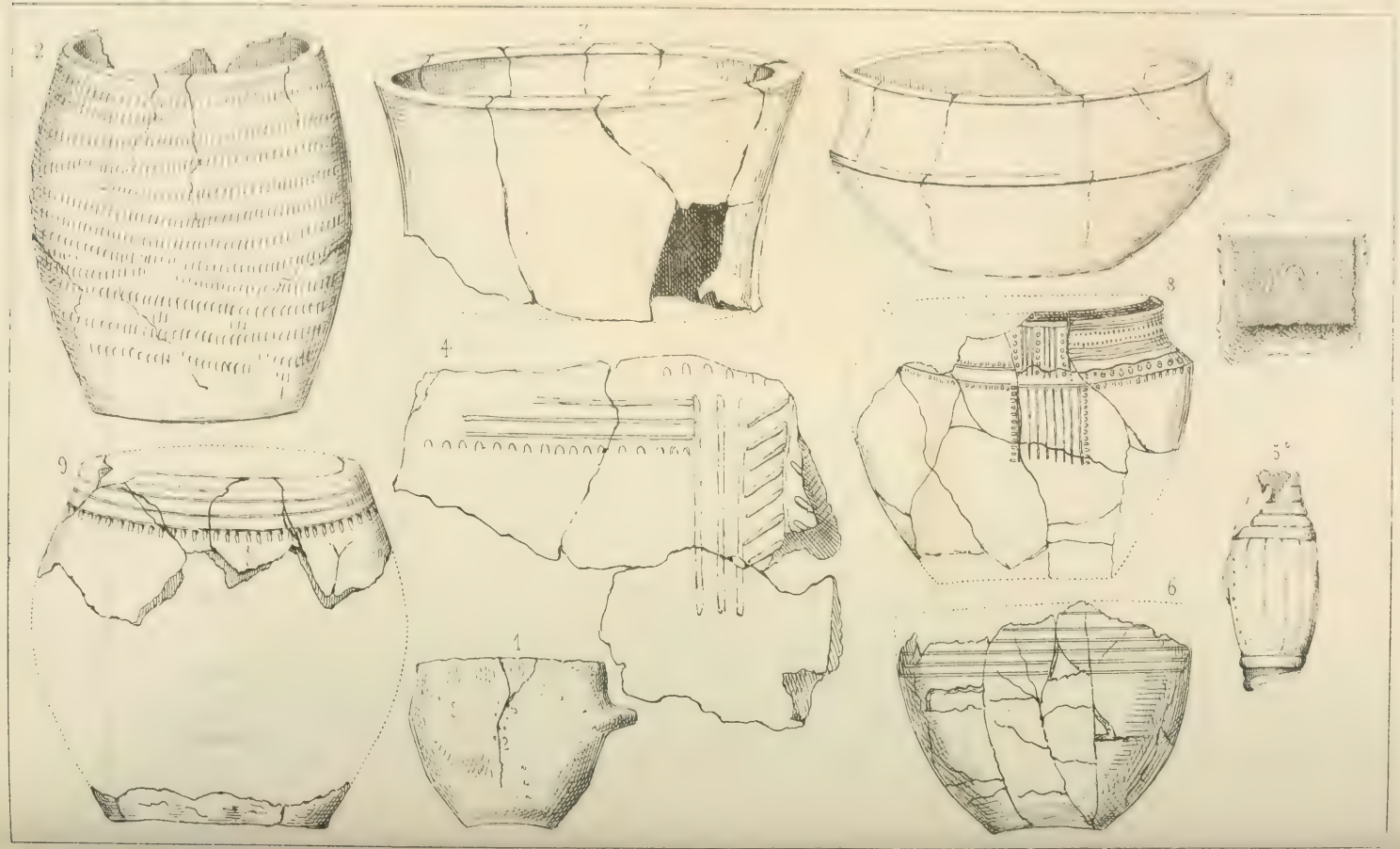
2
7
3
8
4
9
5
6
1

sont ces monuments que nous avons explorés, et nous allons faire connaître le résultat des fouilles exécutées depuis quatre ans.

Il existe dans la lande un vieux chemin qui porte le nom de *Cami Salier* (1), « le grand et large chemin qu'occupent les charretiers pour aller quérir du sel à Orthez et autres denrées (2); » sur ses bords et dans le territoire de la ville de Pau se trouvent deux tumulus appelés le grand et le petit *puyòo;* au moyen âge on disait : *los mondeils qui son en lo cami Salier qui va enta Morlàas* (3). (Les monticules qui sont sur le chemin Salier qui va vers Morlàas). Le plus grand de ces tumulus a longtemps servi de cible pour les exercices de la garnison de Pau; il est actuellement défoncé dans sa partie supérieure, car plus d'une fois il a été ravagé par des chercheurs de trésors; la crainte de n'y rien trouver d'intact nous a fait reculer devant la dépense (4).

Son voisin, plus petit, dont la circonférence est d'environ cinquante mètres et la hauteur un mètre quatre-vingts centimètres, nous a donné au centre, sous une couche de débris de racines de fougères, à quarante centimètres de profondeur, de gros cailloux brisés qui protegeaient un vase de terre brune en forme d'urne, placé sur un caillou plus grand que les autres. Le vase était brisé, il contenait de très-petits ossements brûlés auxquels adhérait un morceau de fer dont il nous a paru difficile de déterminer l'usage, et trois fragments de bronze formant une bague. La pâte du vase, qui semble façonné autour, est assez polie, la partie supérieure est fort légère. Une grande quantité de charbons et de cendres se trouvaient dans le tumulus à soixante-dix centimètres de profondeur.

En suivant le chemin qui mène au village de Buros, à sept kilomètres de Pau, à gauche, on rencontre trois tumulus. La circonférence du plus grand est de soixante-dix mètres environ, sa hauteur de deux mètres. Une tranchée partant du bord au centre, pratiquée sur une largeur de quatre mètres à la base et de deux mètres cinquante au sommet, a fait trouver une grande quantité de cailloux et un vase de terre rougeâtre, grossière, mêlée de gravier très-blanc; ce vase contenait des cendres, des fragments d'os brûlés et sur ces débris on avait posé un petit vase (fig. 1) parfaitement intact renfermant des

(1) Arch. des Basses-Pyrénées, cartul. d'Ossau, acte de 1451, f°s 59, 180, 196.

(2) Ibid., titre d'Ossau de 1657.

(3) Ibid., cartul. d'Ossau, acte de 1463, fol. 119.

(4) C'est à regret que nous avons abandonné ce tumulus, car sa hauteur (trois mètres environ) insolite pour la région, donne à penser qu'il existe peut-être une chambre sépulcrale.

charbons et de la cendre d'un gris très-pâle. La pâte est brune, assez épaisse, elle contient aussi du gravier blanc et quelques paillettes brillantes comme du métal. Une très-petite saillie servait d'anse ; sur des fragments d'os nous avons recueilli trois petits morceaux de bronze comme des têtes d'épingle.

Les fouilles faites entre les bords et le centre du tertre n'ont amené d'autres découvertes que des charbons et des caillloux brisés, la terre paraissait marquée de taches d'un gris verdâtre, et de rouille en certains endroits. Dans le sol naturel l'eau sortait à soixante centimètres de profondeur.

Un autre tumulus, distant de cinquante mètres du précédent, a donné des fragments de poteries grossières, rougeâtres à l'extérieur, noires au dedans, du charbon, mais pas d'ossements.

Le troisième tertre, beaucoup plus petit, n'a pas été fouillé.

En revenant sur nos pas, de l'autre côté de chemin de Buros, nous avons rencontré trois tumulus.

Le premier est d'une dimension considérable ; sa base a environ cent trente mètres de circonférence ; son sommet, très-affaissé, n'a pas moins de trente à quarante mètres de tour, il n'a pas été fouillé.

Le second, d'une moindre étendue, nous a fourni, à soixante-dix centimètres de profondeur, une urne d'un rouge pâle (fig. 2) sans anse, couverte de petites entailles faites à l'ongle ; elle ne contenait que de la terre et quelques charbons. Tout près de cette urne était un vase noir (fig. 3) de trente-cinq centimètres de largeur sur quinze de hauteur.

Le troisième tumulus, plus petit que les deux autres, n'a donné que des débris de poteries du même genre que les précédentes.

Dans la partie de la lande située près de l'hippodrome de Pau, se trouvent deux tumulus (1); dans les clairières du bois dit *forêt Bastard* il y en a deux autres, et enfin un petit à droite du chemin qui mène de Pau à ce bois. Lors de l'établissement du champ de course on détruisit un tumulus (2).

Près de la route impériale qui conduit de Pau à Tarbes, sur le territoire de la commune d'Idron dans un bois de chêne, s'élève un tumulus dans lequel nous avons trouvé, à peu près au niveau du sol naturel, un lit de gros cailloux mêlés de charbons, puis une couche

(1) Il est à noter que dans l'un de ces monuments se trouvent des morceaux de rocher qui semblent avoir été détachés d'un bloc situé à environ dix kilomètres et connu, de toute ancienneté, sous le nom de *Peyre d'Agnàa*.

(2) Pour la description sommaire de la fouille de ce tertre, voy. le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, année 1842, p. 350.

de cendres pleine de filons jaunâtres, au-dessus de cette couche un nouveau lit de cailloux; nous avons remarqué que presque toutes les pierres avaient été entamées, il y en avait fort peu d'intactes. Jusqu'à présent (1) nous avons découvert un vase brisé (fig. 4) dont les dessins ont une grande ressemblance avec ceux d'un autre trouvé dans un tumulus situé à trente kilomètres de là, à Mouhous et dont nous parlerons tout à l'heure. Ce vase était accompagné de fragments de fer presque détruits par la rouille; les débris que nous avons recueillis indiquent une lame dans son fourreau.

Ne quittons pas la commune d'Idron sans signaler, à peu de distance (400 mètres environ) du monument dont nous venons de nous occuper, un tertre très-peu élevé, situé près d'un ancien chemin abandonné appelé *La Peyrade*. Nous y avons trouvé un amas considérable de poteries rougeâtres, très-grossières; toutes gisaient pêle-mêle, brisées, écrasées. Dans un des tessons nous avons ramassé environ soixante glands de chêne carbonisés. Dans la même direction, un peu à l'ouest, on rencontre un autre tumulus dans la propriété Doussine. Nous ne l'avons pas exploré.

Dans le périmètre de la commune de Bizanos, au quartier dit le *Lanot*, dans un terrain inculte, près d'un marécage, se trouve un tumulus non fouillé.

Si nous nous rapprochons de Pau, à l'est de la ville, nous rencontrons, près de l'ancien chemin de Tarbes, un tertre dans un terrain appartenant à M. Baylac; nous avons fait fouiller ce tumulus au centre et à l'est. La fig. 5 donne l'indication de la place occupée par les vases que nous y avons trouvés, et le point A désigne le lieu précis où la pioche mit à découvert un bloc de terre mêlé de rouille dont le volume égalait celui d'une boule de vingt-cinq centimètres de diamètre. Dégagée de la terre qui l'empâtait, la trouvaille se réduisit à une masse de fer qui nous a paru être une lame roulée sur elle-même, à laquelle adhéraient les deux objets *a*, *b* (fig. 5). La petite plaque de bronze *a* est fort mince, elle est placée sur une matière friable qui nous semble avoir été du cuir : les filets et les trois petits cercles sont d'une matière blanche très-molle, incrustée dans le bronze; à côté était une autre plaque en bronze massif et qui pourrait être un fragment de la partie supérieure d'un fourreau. Enfin *b* (faute d'une meilleure attribution) serait un morceau de poignée d'épée; cet objet est en fer, il est creux et rempli de bois carbo-

(1) La fouille de ce tumulus n'est pas encore terminée.

nisé. Les fig. 6 et 7 représentent deux autres vases trouvés dans ce tertre.

Dans l'un des champs cultivés qui avoisinent le terrain du sieur Baylac, du côté de Pau, près du chemin dit de Trespoey, nous avons retrouvé les traces d'un tumulus presque nivelé par les labours.

Sur la propriété qui porte le nom de Samonzet, à droite de la route de Pau à Morlàas, cinq tumulus se dressent à peu de distance les uns des autres. Je fis pratiquer une ouverture dans l'un d'eux; je n'obtins pour résultat que des morceaux de poterie fort avariés et quelques charbons placés au-dessous. Ce tertre était du reste fort peu élevé, et je fis creuser pour dissiper les doutes du propriétaire, qui ne pouvait croire que les buttes de son domaine étaient des sépultures antiques. Grâce à son obligeance, j'ai pu fouiller un second tumulus, beaucoup plus élevé que le précédent : à soixante-dix centimètres de profondeur je rencontrai du charbon en grande quantité, et sur un des côtés un vase de terre grossière très-épaisse, muni d'une de ses anses; cette poterie n'était qu'à trente centimètres. Le troisième tumulus qui attira mon attention a quatre-vingt-quinze mètres de circonférence et un mètre cinquante de hauteur; sa partie supérieure est sensiblement déprimée, on n'y a trouvé que des cailloux et des cendres. Le tumulus suivant est le plus élevé de tous, sa hauteur est de quatre mètres, sa circonférence de soixante-cinq : nous y avons rencontré du charbon, de gros cailloux et des fragments d'un vase qui devait être assez élégant. Ces débris étaient près d'un des soutiens de la cabane élevée sur ce tertre il y a une trentaine d'années. Il est à croire que lors de l'établissement de cet abri, les ouvriers dispersèrent le dépôt funèbre. L'étendue du dernier tumulus est plus grande que celle des autres; son élévation au-dessus du sol est difficile à apprécier à cause de sa situation sur un pli de terrain; il n'a pas été ouvert.

Près de la même route de Pau à Morlàas, au milieu de la lande du Pont-Long, dans la propriété de M. Dallé, existait un tumulus qui a été exploré; nous savons seulement qu'on y a trouvé des poteries.

A l'extrémité nord du Pont-Long, sur la commune de Bougarber, dans la lande Debat, près du chemin d'Uzein et du bois de Viellenane (Arthez), il y a un assez grand tumulus.

Nous en signalerons un autre à Riupeyrous, commune du canton de Morlàas, dans lequel on a découvert des morceaux d'un vase noir orné de raies en creux, et un morceau de bronze portant des petites rainures transversales; ce fragment vient d'un collier ou d'un bracelet.

Dans un tumulus situé à Mouhous, canton de Garlin, nous avons trouvé les débris de trois vases différents; deux sont ornés de dessins en creux (fig. 8 et 9). Non loin de là un autre tumulus avait été nivelé en partie; on avait mis à nu un lit de cailloux brisés, recouvert d'une couche de charbons.

Les fouilles que nous venons de faire connaître sommairement nous ont suggéré les observations suivantes (1) :

Les tumulus sont ordinairement par petits groupes, de trois à cinq, quelquefois en ligne suivant les vieux chemins.

Ils sont composés de gros cailloux recouverts de terre.

Ils n'ont pas de chambre intérieure.

Le charbon se rencontre dans tous les tumulus.

Pas d'instruments de pierre.

Le bronze et le fer y sont confondus, mais le bronze y est plus rare que le fer.

Tous nos tumulus sont des tombeaux.

Les ornements des vases ont de l'analogie avec ceux trouvés dans d'autres parties de la Gaule, notamment en Alsace.

S'il n'y a pas eu incinération, du moins la terre n'a pas gardé de traces certaines des corps qu'on lui aurait confiés non brûlés.

PAUL RAYMOND.

(1) Il est bien entendu que ces observations ne s'appliquent qu'à la région qui nous occupe.

DES

ORIGINES ASIATICO-BOUDDHIQUES

DE LA

CIVILISATION AMÉRICAINE

(*Suite.*)

TROISIÈME ARTICLE

État actuel de la question. — Résumé des observations de Humboldt sur les rapports de civilisation entre l'Asie et l'Amérique.

L'opinion qui attribue à l'Asie orientale une influence plus ou moins considérable sur le développement de la civilisation américaine n'est pas nouvelle. On la voit se produire dès l'époque même de la conquête (1) : elle ressort du mémoire de de Guignes que nous avons analysé. Mais c'est dans le célèbre ouvrage de Humboldt, *Vues des Cordillères et des monuments des peuples indigènes de l'Amérique*, qu'elle se présente pour la première fois appuyée sur un ensemble de faits et de considérations qui lui donnent une valeur scientifique.

« La communication entre les deux mondes, dit l'auteur, se manifeste d'une manière indubitable dans les cosmogonies, les monuments, les hiéroglyphes, et les institutions des peuples de l'Amérique et de l'Asie... Quelques savants ont cru reconnaître, dans ces étrangers civilisateurs de l'Amérique, des Européens naufragés, ou les descendants de ces Scandinaves qui, depuis le XIe siècle, ont visité le

(1) Voyez *la Relation du voyage de Cibola, entrepris en* 1540, dans la collection Ternaux, p. 182, 184.

Groënland, Terre-Neuve, et peut-être même la nouvelle Ecosse. Mais pour peu que l'on réfléchisse sur l'époque des premières migrations toltèques, sur les institutions monastiques, les symboles du culte, le calendrier et la forme des monuments de Cholula, de Sagomozo et de Cuzco, on conçoit que ce n'est pas dans le nord de l'Europe que Quetzalcoatl, Bochica, et Manco-Capac ont puisé leurs codes de lois. Tout semble nous porter vers l'Asie orientale, vers les peuples qui ont été en contact avec les Thibétains, les Tartares schamanistes et les Aïnos barbus des îles de Jesso et de Sachalin (1). »

« La cosmogonie des Mexicains, dit-il encore, l'idée d'une grande inondation dans laquelle une seule famille s'est échappée sur un radeau....., les cérémonies d'ablutions pratiquées à la naissance des enfants, ces idoles faites avec de la farine de maïs pétrie et distribuées en parcelles au peuple rassemblé dans l'enceinte des temples, ces déclarations de péchés faites par les pénitents, cette croyance universellement répandue que des hommes blancs, à longues barbes et d'une grande sainteté de mœurs, avaient changé le système religieux et politique des peuples, toutes ces circonstances avaient fait croire aux religieux qui accompagnaient l'armée des Espagnols, qu'à une époque très-reculée le Christianisme avait été prêché dans le nouveau continent... Je crois pouvoir affirmer, d'après les connaissances que nous avons acquises depuis la fin du siècle dernier sur les choses sacrées des Hindoux, que, pour expliquer ces analogies de traditions, dont parlent tous les premiers missionnaires, on n'a pas besoin de recourir à l'Asie occidentale. Ces mêmes traditions, d'une haute et vénérable antiquité, se retrouvent et parmi les sectateurs de Brahma, et parmi les Chamans du Plateau oriental de la Tartarie..... Le Thibet et le Mexique présentent des rapports remarquables dans leurs hiérarchies ecclésiastiques, dans le nombre des congrégations religieuses, dans l'austérité extrême des pénitences, dans l'ordre des processions. Il est impossible de n'être pas frappé de cette ressemblance en lisant le récit que Cortez fit à Charles-Quint de son entrée à Cholola, qu'il appelle la ville sainte des Mexicains (2). »

(1) *Vues des Cordillères et des monuments des peuples indigènes de l'Amérique.* (Edition in-8.) T. I, p. 31, 39. — *Sachalin* est l'île de Sanghalien, ou Tarraïka.

(2) *Vues des Cordillères.* T. I, p. 241. (Pl. XIII) et t. II, p. 97.

Le livre de Humboldt est divisé en chapitres dont chacun est relatif à une *planche*, qui a un même numéro dans les deux éditions in-8 et in-4. L indication de la planche peut donc aider nos lecteurs à retrouver les passages dans l'édition in-4°.

Voyez dans l'ouvrage de Prescott *Conquest of Mexico* (édit. de Paris. T. III) le chapitre intitulé *Origin of Mexican Civilization*, et notamment la formule du baptême donnée d'après Sahagun (p. 238).

Dans le cours de son livre, Humboldt, sans entreprendre à ce sujet un ensemble de recherches systématiques, s'arrête souvent à signaler les analogies de détail, qui viennent s'offrir à lui, entre les choses du Mexique et celles de l'Asie orientale. Tantôt c'est une figure de sacrificateur, portant un masque d'éléphant qui lui rappelle le *Ganesa* indien (1). Ailleurs, c'est la figure du soleil, sculptée sur le célèbre calendrier de Mexico, qu'il rapproche de la figure à langue pendante du dieu indien Câla (2). Il signale l'étonnante ressemblance des Teocallis mexicains avec le temple de Bel, tel que le décrit Hérodote (3). Les pénitences que s'infligent les dévots de Quauhtitlan lui rappellent celles des Bouddhistes et des Sanyasis dans l'Inde ; et d'un autre côté, il montre Quetzalcoatl au Mexique, comme Bouddah dans l'Inde, s'élevant contre l'horrible pratique des sacrifices humains (4). Le livre sacré apporté par les Toltèques, le *Teoamoxtli*, dans lequel se trouvaient l'histoire du ciel et de la terre, la cosmogonie, la description des constellations, la division du temps, la migration des peuples, la mythologie et la morale, est appélée par lui un *Pourana* mexicain (5). La forme même des anciens manuscrits du Mexique, celle d'une longue bande plusieurs fois repliée sur elle-même, d'une *tabella plicatilis*, est celle usitée chez les Siamois, celle aussi d'un certain nombre de livres bouddhiques imprimés à la Chine (6). Les âges successifs de la cosmogonie toltèque ont la plus grande analogie avec les *Yougas* de l'Inde, plus encore avec les *âges* des Thibétains (7). Mais c'est surtout dans le choix des moyens employés pour régler le calendrier que se manifeste une évidente communication entre les peuples civilisés de l'Amérique (chez tous le calendrier était le même) (8) et ceux de l'Asie orientale. « Le moyen ingénieux mais assez compliqué, dit Humboldt, dont ces peuples se servaient pour désigner le jour et l'année dans un cycle donné, est identique avec celui dont se servent

(1) T. I, p. 254. (Pl. xv.)

(2) T. II, p. 87. (Pl. xxiii.)

(3) T. I, p. 96, 124. (Pl. vii.)

(4) T. I, p. 265. (Pl. xv.)

(5) T. I, p. 250. (Pl. xv.) Voyez sur le *Teoamoxtli* l'histoire des Chichimèques de Intlilxochitl. (Collection Ternaux.) P. 6, note 1.

(6) T. I, p. 196. (Pl. xiii.) Crawfurd a vu un manuscrit de la même espèce dans l'île de Java. « Il est, dit-il, plié en zig-zag comme ceux des Birmans et des Siamois. » (*History of the Indian archipelago*. T. II, p. 217.)

(7) T. I, p. 337. T. II, 118, 140. (Pl. xxiii et pl. xxvi.)

(8) Voyez, Brasseur de Bourbourg. *Histoire des nations civilisées du Mexique*, etc. T. III, p. 462 et suiv.

les Hindoux, les Thibétains, les Chinois et les Japonais, qui distinguent, eux aussi, les années par la correspondance de plusieurs séries périodiques dont le nombre des termes n'est pas le même (1). » Les Mexicains, comme tous les peuples civilisés de l'Amérique, avaient d'ailleurs une année civile de 365 jours, comprenant dix-huit mois de 20 jours et cinq jours épagomènes. Humboldt montre qu'une partie des noms par lesquels les mexicains désignaient les 20 jours de leur mois sont ceux des signes d'un zodiaque usité de toute antiquité chez les peuples de l'Asie orientale. Là où la concordance n'a pas lieu, le nom japonais ou thibetain a souvent été remplacé par un nom emprunté à l'une des mansions lunaires, à l'un des *Nacshatras* des Indous (2). Outre leur année civile, les Mexicains avaient d'ailleurs, comme les Indous, une année religieuse ou rituelle, non pas précisément lunaire, comme chez les Indous, mais composée de périodes de 13 jours, soit à peu près une demi-lunaison. Cette année religieuse, ou, comme ils disaient, *le compte de la lune*, comprenait 20 de ces périodes ou *treizaines*, et se composait ainsi de 260 jours. Le nombre 13 étant premier avec 365, nombre des jours de l'année civile, c'était seulement au bout de 13 ans que le commencement des deux années venait à coïncider. Au bout de quatre fois treize, soit 52 années civiles, ou, ce qui est la même chose, après 1460 *treizaines*, cette même *treizaine* devenait la période intercalaire à l'aide de laquelle les Mexicains corrigeaient l'erreur provenant de la fixation de l'année à 365 jours sans fraction (3).

Ces méthodes chronologiques si ingénieuses, cette connaissance si approchée de la durée exacte de l'année, n'étaient évidemment pas, sur le sol américain, des créations indigènes. L'histoire nous les

(1) T. I, p. 363. Voyez aussi p. 384, 392, (Pl. XXIII), des détails curieux sur l'analogie des modes de notation des années chez les Mexicains et les peuples de l'Asie orientale.

(2) T. II, p. 3, 22, 33. (Pl. XXIII.)

(3) T. I, p. 357. «Un cycle de 52 ans, dit Humboldt, renfermait 1460 petites périodes de 13 jours. Et si l'on y ajoute les 13 jours intercalaires, on a ainsi 1461 petites périodes, nombre qui coïncide *accidentellement* avec celui des années de la période Sothiaque.» Cet *accidentellement* est une méprise que l'on ne se serait guère attendu à rencontrer sous la plume de Humboldt. La coïncidence qu'il signale n'est pas *accidentelle* mais *nécessaire*. L'excès de l'année vraie sur l'année de 365 jours étant de 1/1460 environ, toute période intercalaire destinée à rétablir l'accord au bout d'un temps donné doit être nécessairement 1/1460 de ce temps. Que la période intercalaire soit un jour après 4 ans, comme dans le calendrier Julien, une *Treizaine*, après 52 ans, comme chez les Mexicains, un mois, après 120 ans, comme chez les Perses, une année enfin, après 1460 ans, comme chez les Egyptiens, ce même rapport subsiste toujours.

montre existantes, chez les peuples civilisés de l'Amérique, au moment même où ils se constituent; elle nous les montre apportées par les Toltèques dans leur migration. Avant même qu'ils quittent leur patrie primitive, le mystérieux Huéhué-lapallan, leurs savants se réunissent pour régler le calendrier (1). Or, tout ce que nous savons de l'Histoire des Toltèques et de la topographie de l'Amérique, au nord du Mexique, nous prouve que cette patrie primitive, que le siége de cette antique civilisation ne peut avoir existé sur le nouveau continent, et qu'il faut nécessairement les chercher en Asie. Eh bien! en Asie, nous avons vu les missionnaires bouddhistes portant avec eux la connaissance du calendrier, ou même à l'occasion se chargeant de le rectifier (2).

Ajoutons que le nombre 13, qui, dans le comput des Mexicains, joue un si grand rôle, qui d'ailleurs avait chez eux un caractère sacramentel (13 grand dieux, 13 tribus primitives, etc.) (3), avait chez les Bouddhistes ce même caractère, là aussi probablement dérivé d'une raison astronomique. Dans le *Bouddha-Panthéon* de Siebold, on trouve un culte des 13 Bouddhas (4).

Nous avons reproduit, dans ce qu'elle a de plus saillant, l'opinion exprimée par Humboldt au sujet des rapports de la civilisation américaine avec celle de l'Asie. Ajoutons qu'il y est demeuré fidèle jusqu'à la fin. Dans son *examen critique de l'histoire et de la géographie du Nouveau-Monde*, publié en 1835, il mantient expressément tout ce qu'il a dit autrefois sur les anciennes communications qui ont probablement existé entre le nord-est de l'Asie et le nord-ouest de l'Amérique, et il montre en même temps comment ces communications ont pu être favorisées par la distribution des îles qui bordent le rivage oriental de l'Asie, et par le rapprochement des deux continents vers leur extrémité septentrionale. (T. 11, p. 67 et 59.)

Ce fut donc, on le voit, une œuvre fort sérieuse que celle entreprise

(1) *Histoire des Chichimèques* de F. d'Alva Ixtlilxochitl. Ed. Ternaux. T. I, p. 10, note 1. (Extrait de la première Relation d'Ixtlixochitl.)

(2) Voyez notre deuxième article dans la Revue de Novembre, p. 3. Voyez aussi : *Vues des Cordillères, etc.* T. II, p. 24.

(3) « La plupart des nations qui envahirent la Nouvelle-Espagne présentent dans les traditions qui commémorent leur origine et l'époque de leur arrivée, un chiffre désignant le nombre de tribus ou familles dont elles se composaient. Ce chiffre est généralement 20, 13, ou 7; le plus souvent ce dernier, attribué aux Toltèques ou Nahoas. — Les hommes créés, d'après le ms. Chackchicquel, sont 13; les escadrilles chichimèques sont 13, etc. », Brasseur de Bourbourg. *Histoire, etc.* T. I, p. 104.

(4) Siebold. *Buddha-Pantheon von Nippon*, fig. 536, 548. Voyez aussi la fête commémorative des morts, célébrée la 13e année. P. 132.

par Humboldt dans ses *Vues des Cordilléres*. Elle reposait sur une connaissance simultanée, fort rare à cette époque, des choses de l'Asie et de celles de l'Amérique. Elle dénotait chez son auteur une rare puissance d'investigation et de comparaison. Cependant elle n'a laissé après elle, il faut bien le reconnaître, qu'une faible trace dans la science. L'opinion d'une origine asiatique de la civilisation américaine a plutôt perdu que gagné du terrain depuis l'époque de Humboldt (1); jusqu'il y a peu de temps c'était presque s'exposer à la qualification de novateur, que d'oser la soutenir.

A cet insuccès il y a deux raisons, dont l'une particulière au livre lui-même, l'autre au temps où il a paru. Le livre, du moins au point de vue d'où nous avons à le juger, est un livre mal fait. On pourrait le présumer rien qu'en réfléchissant au titre qu'il porte. Les *Vues des Cordillères et des monuments des peuples de l'Amérique* ne devaient être d'abord, dans la pensée de l'auteur, comme lui-même le dit, qu'une sorte *d'atlas pittoresque* (2), et c'est dans ce cadre, qu'il s'est trouvé conduit à faire entrer, à mesure qu'elles se sont offertes à lui, les considérations les plus élevées d'histoire et d'archéologie comparées. En pareille matière, *le défaut d'ordre* n'est pas, quoi qu'en dise Humboldt, *compensé par l'avantage de la variété*, et son livre, écrit sans ordre et avec une évidente précipitation, est d'une lecture prodigieusement difficile. D'un autre côté, à l'époque où Humboldt écrivait, la connaissance de l'Asie et celle de l'Amérique étaient loin d'être arrivées au point où elles sont parvenues aujourd'hui. On ne savait que peu de chose du Bouddhisme, de sa puissance d'expansion, de son alliance avec les autres cultes asiatiques. Par là même on n'avait pas la clef de cette co-existence, en Amérique, d'institutions, de monuments également asiatiques d'apparence, et

(1) Prescott, dans son *Histoire de la conquête de Mexico*, Galatin, dans ses *Notes sur les nations semi-civilisées du Mexique*, Stephens, dans *Incidents de voyage dans l'Amérique centrale et au Yucatan*, sur la question des rapports de civilisation entre l'Amérique et l'Asie, se sont décidés pour la négative. Mais il faut bien dire qu'en réalité ils n'ont pas discuté la question, qu'ils ne savaient que peu de chose de l'Asie, et que d'un autre côté ils ont tout particulièrement porté leur attention sur l'élément indigène, qui, en effet, a conservé une place très-importante dans le développement de l'Amérique.

Par contre, l'aspect des monuments d'Uxmal avait suggéré à Waldeck la pensée d'une influence bouddhique, formellement énoncée dans son voyage au Yucatan, et dans leurs considérations sur les monuments de Palanqué les auteurs des *Antiquités mexicaines*, ont signalé les analogies que ces monuments leur paraissaient offrir avec l'Inde.

(2) Vue des Cordillères, Introd., p. 12.

cependant du caractère le plus divers, parfois le plus opposé, et appartenant à toutes les régions de l'Asie. Quant à l'Amérique elle-même, malgré les ouvrages des anciens écrivains espagnols, résumés au dernier siècle par Clavigero, on ne la connaissait que très-imparfaitement. Les anciens monuments de la vallée du Mississipi, du Mexique et du Nouveau-Mexique, de l'Amérique centrale, et notamment de Palenqué, ou n'avaient pas encore été explorés, ou du moins n'avaient pas encore été décrits et publiés. Les importantes collections d'ouvrages et de monuments édités depuis trente ans, celles de Ternaux (1), de lord Kingsborough (2), de MM. Baradère et Saint-Priest (3), les explorations de Del-Rio, de Dupaix, de Waldeck (4), de Stephens, de Catherwood (5) et de Squier (6); les rapports des ingénieurs, chargés par le Congrès américain d'étudier le tracé d'un chemin de fer du Mississipi à l'Océan Pacifique, les précieuses recherches de Mac-Culloch (7), de Bradford (8), de Galatin (9), d'Aubin (10), de Brasseur de Bourbourg (11), tant d'autres travaux encore, que nous ne pouvons citer, n'avaient point encore paru; et, en leur absence, Humboldt se trouvait privé des éléments les plus importants, les plus décisifs, pour la solution de la question qu'il avait entrepris d'étudier.

C'est cette masse de documents qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre, pour résoudre d'une manière définitive la question de

(1) *Voyages, relations et mémoires, originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique*, par H. Ternaux-Compans. Paris, 1837 et suiv.

(2) *Antiquities of Mexico*. Vol. I-VII. London, 1830.

(3) *Antiquités mexicaines*. 2 vol. in-folio. Paris, 1834.

(4) *Voyage pittoresque et archéologique dans la province d'Yucatan* Paris, 1838. 1 vol. gr. in-f.

(5) *Incidents of travel in central America, Chiapas and Yucatan*. 2 vol. in-8. New-York, 1841. — *Incidents of travel in Yucatan*. 2 *vol. in*-8. New-York, 1843.

(6) *Anciens Monuments of the Mississipi valley*. New-York, 1848. 1 vol. in-4. — *The serpent Symbol, and the worship of the reciprocal principles of nature in America*. 1 vol. in-8. New-York, 1851.

(7) *Researches philosophical and antiquarian concerning the aborigenal history of America*. Baltimore, 1829. 1 vol. in-8.

(8) *American antiquities and researches*. New-York, 1841. 1 vol. in-8.

(9) *Notes on the semi-civilized nations of Mexico, Yucatan and central America*, by Albert Galatin. In the *Transactions of the american ethnological society*. vol. I.

(10) *Mémoire sur la peinture didactique et l'écriture figurative des anciens mexicains*.

(11) *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale*. 4 vol. in-8. Paris 1857. — Popol-Vuh *ou le livre sacré et les mythes de l'antiquité américaine*. 1 vol. in-8. Paris, 1861. — *Relation des choses du Yucatan*, de Diégo de Landa. Texte espagnol et traduction française. 1 vol. in-8. Paris 1864.

l'influence de l'Asie sur le développement de la civilisation américaine. Mais c'est là un labeur immense, non-seulement à cause du grand nombre de matériaux à consulter et à coordonner, mais surtout à cause de la révision critique à laquelle il est nécessaire de les soumettre. Si partout l'histoire est difficile à édifier, combien à plus forte raison n'en doit-il pas être ainsi pour une contrée où l'écriture était aussi imparfaite, et où de plus les monuments écrits, presque tous anéantis par la conquête, ne sont venus jusqu'à nous que transformés sous la plume des premiers écrivains de la race conquérante ? Ce labeur, nous ne nous sentons ni la volonté, ni la puissance de l'entreprendre. Mais puisque l'étude des monuments de Palenqué nous a, depuis déjà longtemps, paru fournir de précieuses révélations sur le problème si profondément intéressant que soulève l'histoire de la civilisation américaine, nous soumettrons au public le résultat de nos investigations sur ce sujet, après avoir toutefois jeté, sur l'histoire de l'Amérique, un coup-d'œil qui nous permettra de comprendre l'origine et le caractère de cette ville mystérieuse dont les ruines portent aujourd'hui le nom de Palenqué.

GUSTAVE D'EICHTHAL.

(La suite prochainement.)

LA

NOUVELLE TABLE D'ABYDOS

COMPARÉE AUX AUTRES LISTES ROYALES DE L'ANCIENNE ÉGYPTE

RÉDIGÉES

SOUS LES RAMESSIDES OU ANTÉRIEUREMENT

ANCIEN EMPIRE

Nous avons plusieurs fois déjà signalé à l'attention des lecteurs de la Revue un précieux recueil d'études égyptologiques, fondé l'année dernière par M. le docteur H. Brugsch sous le titre de *Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde*. Le savant rédacteur de cette publication ayant été appelé à des fonctions diplomatiques en Égypte, M. le docteur Lepsius s'est chargé de la direction scientifique de ce journal, et y a apporté une importante amélioration en y introduisant l'usage des beaux types hiéroglyphiques qu'il a fait graver à Berlin.

Le premier numéro publié dans ces conditions est celui d'octobre et novembre 1864 ; il contient un des plus précieux documents que les découvertes modernes nous aient fait connaître. C'est un nouvel exemplaire presque intact de la liste de noms royaux connue sous le titre de Table d'Abydos. Cet important monument a été copié par M. Dümichen dans des fouilles (1) récentes, exécutées au grand temple voisin du village moderne d'Arabat-el-Medfouneh. Sa découverte

(1) L'auteur n'indique pas si ces fouilles sont celles de M. Mariette, mais nous pensons qu'il n'est pas possible d'en douter, car M. Mariette continue depuis plusieurs années des travaux qui doivent amener le déblaiement complet du grand temple d'Abydos.

vient confirmer plusieurs des points importants pour la chronologie que M. Mariette a mis en lumière par la publication de la Table de Saqqarah (1).

M. Dümichen a joint à sa communication un essai de concordance de la nouvelle liste avec les noms royaux des premières dynasties de Manéthon, mais on doit regretter que ce savant, retenu au Caire par une maladie, n'ait pas pu y joindre, dès à présent, les éclaircissements dont il annonce la publication prochaine.

Nous croyons devoir, en attendant, faire connaître ce nouveau document aux archéologues français, et le comparer aux autres listes déjà connues. Les plus importantes de ces listes sont au nombre de sept pour les dynasties de l'ancien empire ou du premier livre de Manéthon ; les autres ne présentent que des séries partielles, utiles pour la chronologie, mais dont le but n'a été que de rappeler un petit nombre de règnes, ou de représenter de courtes périodes. M. Lepsius les a soigneusement réunies dans son *Kœnigsbuch*. Celles dont je m'occuperai sont les suivantes :

1° La liste du grand temple d'Arabat-el-Madfouneh ou Nouvelle Table d'*Abydos*, copiée par M. Dümichen. — A gauche, « Le Dieu bon (Râ-men-mâ)|, le roi des régions supérieure et inférieure (Meneptah-Seti)| [Seti I], » présente de l'encens. Devant lui, « les invocations sont prononcées par l'héritier, le royal fils préféré de son flanc, qu'il aime, Ramsès, justifié (2), » revêtu du costume des grands prêtres de Ptah. Trois rangées de noms royaux, composées chacune de 38 cartouches hiéroglyphiques et surmontées d'une légende générale, sont placées en face d'eux. Le tout se lit de la manière suivante : « Acte d'oblation à Ptah-Sokar-Osiris, seigneur du tombeau, « qui réside au palais de Râ-men-mâ-heh (3), et aux rois des régions « supérieure et inférieure, par le roi des régions supérieure et « inférieure, le seigneur des deux mondes (Ra-men-mâ)|, le fils du « soleil (Mer-n-Ptah-Séti)| ; multitude de pains, multitude de boissons, « multitude de bestiaux, multitude de volailles, multitude de par- « fums, multitude d'ingrédients, multitude de vêtements, multitude « de préparations, multitude de vins, multitude de biens sacrés

(1) *Revue archéologique*, année 1864, vol. 2, p. 170.

(2) Cette qualification n'indique en aucune manière que le personnage soit mort, comme on l'a cru longtemps. Ce prince n'est, en effet, autre que celui qui succéda à Séti I sous le nom de Ramsès II.

(3) Nom du palais de Séti I ou grand temple d'Abydos. Il est probable que, comme dans l'autre table d'Abydos, l'image de la divinité est figurée sur la muraille à la suite des cartouches, mais la planche publiée ne la donne pas.

« en offrande du roi des régions supérieure et inférieure, (Râ-men-« mâ)| (Séti I). »

(1re RANGÉE)	(2e RANGÉE)	(3e RANGÉE)
« [1] au roi Mena',	[39] au roi Râ-mer-n-si(1)-m-bes-*w* (2), en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Seti I ;	
« [2] au roi Tota',	[40] au roi *Râ-nuter-kà*, en offrande du roi Râ-mâ-men (3) ;	
« [3] au roi A'tota,	[41] au roi *Râ-men-kà*, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Seti I ;	
« [4] au roi A'tà (1),	[42] au roi *Râ-nower-kà*, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [5] au roi (Koi-koi ?) (4),	[43] au roi *Râ nower-kà-Nebï*, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Seti I ;	
« [6] au roi Mer-ba'-pu,	[44] au roi *Râ-ded-kà-màâ-...*, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [7] au roi (Ptah ?) (5),	[45] au roi *Râ-nower-ka-x'endû*, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;	
« [8] au roi Qebeh'u,	[46] au roi *H'or-mer-n*, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [9] au roi Buz'au (?),	[47] au roi *S-nower-kà*, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;	
« [10] au roi Kà-kàu,	[48] au roi *Râ-n-kà*, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [11] au roi Bai-nuter-n,	[49] au roi *Râ-nower-kâ-t-rer...*, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;	
« [12] au roi Uàz'-nes,	[50] au roi Hor-*nower-kà*, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [13] au roi Senda',	[51] au roi Râ-*nower-kâ-Popï-senb*, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;	
« [14] au roi Z'àz'àï,	[52] au roi Râ-*nower-kà-ânû*, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [15] au roi Neb-kà,	[53] au roi Râ-(a'n ?)-kàu, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;	
« [16] au roi ... Ser-besa,	[54] au roi Râ-nower-kàu, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [17] au roi Tota' (II),	[55] au roi H'or-nower-kàu, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;	
« [18] au roi Sez'es,	[56] au roi Râ-nower-a'r-kà, en offrande du roi Râ-mâ-men ;	
« [19] au roi Râ-nower-Kà (I),	[57] au roi Râ-neb-x'eru, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;	

(1) Ou Bai, ou Seb ?
(2) J'indique, par des lettres *italiques*, tout ce qui reste dans l'autre Table d'Abydos.
(3) Prénom de Séti I.
(4) Ou *Z'à-z'à*, mal copié ?
(5) Figure de Ptah (?) debout.

« [20] au roi Snowrû,	[58] au roi Râ-s-ânx'-kà, en offrande du roi Râ-mâ-men ;
« [21] au roi X'uwû,	[59] au roi Râ-s-h'otep-h'et, en offrande du fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;
« [22] au roi Râ-ded-w,	[60] au roi Râ-x'oper-kà, en offrande du roi Râ-mâ-men ;
« [23] au roi Râ-s'â-w,	[61] au roi *Râ-nub-kàu*, *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti I (1) ;
« [24] au roi Râ-men-kàu,	[62] *au roi Râ-s'â-x'oper*, *en offrande du* roi Râ-mâ-men ;
« [25] au roi A'ses-kà-w,	[63] *au roi Râ-s'à-kàu*, *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;
« [26] au roi User-kà-w,	[64] *au roi Râ-n-mâû-t*, *en offrande du* roi Râ-mâ-men ;
« [27] au roi Râ-sàh'û,	[65] *au roi Râ-mâû-x'erû*, *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti ;
« [28] au roi Kà-kàa',	[66] *au roi Râ-neb-peh'u-ti*, *en offrande du* roi Râ-mâ-men ;
« [29] au roi Râ-nower-w.	[67] *au roi Râ-ser-kà*, *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;
« [30] au roi Râ-n-ûser,	[68] *au roi Râ-x'oper-kà* (2), *en offrande du* roi Râ-mâ-men ;
« [31] au roi Hor-men-kàu,	[69] *au roi Râ-x'oper-n* (3) *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;
« [32] au roi Râ-ded-kà,	[70] *au roi Râ-men-x'oper*, *en offrande du* roi Râ-mâ-men ;
« [33] au roi Una's,	[71] *au roi Râ-âû-x'oper-u*, *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;
« [34] au roi Râ-ûser-kà,	[72] *au roi Râ-men-x'oper-u*, *en offrande du* roi Râ-mâ-men ;
« [35] au roi Tota' (III),	[73] *au roi Râ-mâ-neb*, *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;
« [36] au roi Râ-merï,	[74] *au roi Râ-ser-x'operu-Sotep-n-rà*, *en offrande du* roi Râ-mâ-men ;
« [37] au roi Râ-mer-n,	[75] *au roi Râ-men-peh'utï*, *en offrande du* fils du Soleil Ménéptah'-Séti I ;
« [38] au roi Râ-nower-kà (II),	[76] *au roi Râ-mâ-men* (4), *en offrande du* roi Râ-mâ-men ; »

[L'image de Ptah'-Socar-Osiris doit figurer ici?]

2° L'ancienne Table d'*Abydos*, ou du petit temple d'*Arabat-el-Madfouneh*, copiée et publiée pour la première fois par M. Cailliaud,

(1) Dans l'autre Table, on lit alternativement le prénom et le nom de Ramsès II, au lieu de celui de Séti I.

(2) *Râ-âû-x'oper-kà.*

(3) *Râ-âû-x'oper-n.*

(4) L'autre Table d'Abydos, dressée par Ramsès II, ajoute le prénom de ce roi.

puis, rectifiée par Letronne. Ce monument, qui ne nous est parvenu qu'incomplet, a été apporté à Paris par M. Mimaut, consul de France en Égypte, puis, après sa mort, acquis par le Musée britannique pour la somme de quatorze mille francs. Dans son état primitif, c'était, à de très-légères variantes près, la copie de la Table publiée par M. Dümichen, avec cette différence que le prince Ramsès ayant succédé à son père Séti I, sous le nom de Ramsès II, était probablement figuré seul, rendant hommage aux mêmes rois. Son prénom et son nom occupent en effet toute la rangée inférieure des cartouches, et Séti I, comme à la vérité Ramsès lui-même (1), figure au nombre des rois auxquels il présentait ses offrandes. Une légende analogue à celle de la Nouvelle Table devait aussi surmonter les rangées de cartouches, qui étaient au nombre de quatre (2), et les restes de deux colonnes d'hiéroglyphes, placées entre les cartouches et l'image du dieu, contiennent une partie de la réponse des rois « à leur fils, le bienfaiteur, le pieux, le seigneur des deux mondes (Râ-ûser-mâ)[Ramsès II]: (ils disent :) Nous, nos bras sont empressés (litt. vigilants), à recevoir (tes) offrandes..... ton palais, nous prospérons par notre contentement de ce qui est prescrit dans ta demeure ; nos prières t'accompagnent pour la gouverner comme l'horizon du ciel où est le dieu Soleil. » Les parties conservées ne contiennent que les cartouches 39 à 52 et 61 à 76, au-dessus de ceux de Ramsès II.

3° La Table de *Saqqarah*, découverte dans un tombeau particulier de la nécropole de Memphis, et publiée avec un savant commentaire, par M. Auguste Mariette, dans la Revue archéologique, 1864, vol. II, p. 170. — Le défunt Tûnrï, fils de Pà-ser, est debout, en adoration derrière une série de 58 cartouches royaux, divisée en deux rangées et à laquelle fait face l'image des Ptah-Sokar-Osiris. La légende générale est disposée pour se lire de la manière suivante : [Acte d'oblation (3) aux Ro]is des régions supérieure et inférieure, à l'Osiris Roi (n), justifié, Roi (n), justifié, etc., en offrande du Roi (Râ-ûser-mâ-sotep-n-Râ), du fils du Soleil (Râ-mes-sû[II]-mai-Amon)[, vivificateur éternel. Ils font accepter les pains qui leur sont présen-

(1) Les exemples d'hommages rendus par les Ramsès à leur propre nom ne sont pas rares, et Séti I avait déjà placé son cartouche à la fin des noms royaux auxquels il présente des offrandes dans la Table du grand temple.

(2) La reproduction publiée par M. Lepsius, dans son choix de monuments, contient une restitution qui est certainement inexacte.

(3) L'auteur a restitué le mot *âten*, comme l'a fait le docteur Lepsius pour la Table d'Abydos dans son choix de monuments; mais la comparaison des autres Tables montre qu'il y avait : *ar-t-sûten-di-hᶜtep*. « Acte d'oblation. »

tés... chaque jour, à la personne de l'Osiris, celui qui sert la fête de tous les dieux, le chargé des travaux dans tous les monuments du Roi, le Basilico-grammate, le *heb* supérieur, Tûnrï, justifié, fils de Pà-ser. Les rois des XIe et XIIe dynasties sont disposés dans l'ordre rétrograde.

4° La chambre des rois de *Karnak*, ou chambre des ancêtres de Thoutmès III, découverte à Thèbes, publiée et apportée en France par M. E. Prisse. — « Le Dieu bon (Râ-men-x'eper) qui donne la vie, la durée, la sainteté et la force comme le soleil, éternellement, » c'est-à-dire, le roi Thoutmès III, de la XVIIIe dynastie, y est représenté rendant hommage à soixante et un rois de ses prédécesseurs, dont les noms sont choisis de la IIIe à la XVIIIe dynastie. La légende dédicatoire est simplement : « Acte d'oblation aux rois des régions supérieure et inférieure. »

Le but de cette liste semble avoir été principalement de rappeler les dynasties thèbaines antérieures à la XVIIIe (la XIe, la XIIe la XIIIe, la XVIIe), et les autres accessoirement. La XIe, la XIIe et la XVIIe formant trois petits groupes parfaitement distincts pour les Egyptiens ; on les a placés parallèlement du même côté, et de manière à mettre au premier rang des trois registres qu'elles occupent les rois les plus importants, ce qui a nécessité de les ranger tantôt de droite à gauche et tantôt de gauche à droite. Quant à la XIIIe dynastie, elle est si nombreuse qu'on lui a réservé une moitié toute entière du monument et peut-être même un ou deux cartouches en plus. Mais il est supposable qu'on y a joint plusieurs rois de la XIVe dynastie. Après ces explications, j'indique par des lettres l'ordre supposé des cartouches ; il est établi sur la comparaison des autres listes (1) :

a — *b* — *c* — *d* — *e* — *f* — *bj* — *bi* 8 7 6 5 4 3 2 1	*ad*—*ae*—*af*—*ag*—*ah*—*ai*—*aj*—*ak* 1 2 3 4 5 6 7 8
n — *m* — *l* — *k* — *j* — *g* — *h* — *i* 16 15 14 13 12 11 10 9	*al*—*am*—*an*—*ao*—*ap*—*aq*—*ar*—*as* 9 10 11 12 13 14 15 16
u — *x* — *y* — *z* — *ab* — *ac* — *o* 23 22 21 20 19 18 17	*at* — *au* — *av* — *ax* — *ay* — *az* — *ba* 17 18 19 20 21 22 23
v — *bl* — *bk* — *t* — *s* — *r* — *q* — *p* 31 30 29 28 27 26 25 24	*bb* — *bc* — *bd* — *be* — *bf* — *bg* — *bh* 24 25 26 27 28 29 30

(1) M. E. de Saulcy a consacré un travail spécial à l'étude de cette série de rois

Cette disposition semble indiquer qu'on a commencé par placer à droite la grande famille de la XIIIe dynastie (*ad* à *bj.*), puis, qu'on a disposé à gauche, comme on a pu, 1° les représentants des premières dynasties (3 à 11 ou *a* à *i.*), 2° la XIe dynastie en trois parties (12 à 17 et 24 à 28 ou *j* à *t.*), pour laisser les places d'honneur à la XIIe (23, 31. 22 à 18, suivant l'ordre rétrograde, ou *u* à *ac.*); enfin, 3° deux rois de la XVIIe (29 et 30 ou *bk* et *bl.*), pour occuper les dernières places.

5° La procession du *Ramesseum* de Thèbes, publiée par Champollion. — Quatorze statues de rois portées par des prêtres dans les bas-reliefs d'un monument du règne de Ramsès II (XIXe dynastie). On n'y trouve que deux rois de l'ancien empire : Ménès et Râ-neb-x'er (Menton-h'otep, de la XIe dynastie).

6° L'autel *Clot-Bey* ou Table à libation du Musée de Marseille. Monument acquis en Égypte par le docteur Clot-Bey et publié pour la première fois par M. Ernest de Saulcy dans son « Etude sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thoutmès III. » Les offrandes ordinaires sont représentées sur la face supérieure de la pierre et répondent à la formule oblatoire *Suten di h'otep*, qu'on y lit en effet; cette formule initiale, deux fois répétée, est accompagnée de quatorze cartouches inscrits dans différents sens (1). Sur l'épaisseur de la pierre, en avant, « le scribe de la grande demeure, Qen....., » est représenté en adoration devant cinq cartouches ; puis, une série de quinze cartouches inscrits en sens inverse occupe les trois autres côtés. Ce monument ne contient qu'un seul nom royal de l'ancien empire, c'est celui de Râ-neb-x'er (Mentou-hotep de la XIe dynastie).

7° Le *Papyrus* ou canon hiératique des rois, de Turin. C'est le seul document historique revêtu d'un caractère véritablement chronologique qui soit parvenu jusqu'à nous. Toutes les listes monumentales ont en effet été dressées dans un but religieux, comme l'a très-bien fait remarquer M. Mariette, et ce fait a souvent permis d'en exclure un grand nombre de rois ou d'intervertir l'ordre des règnes. Mal-

dans les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1863-1864, in-32. Nous adoptons en grande partie les résultats qu'il a obtenus, mais les nouveaux documents que nous allons étudier ne nous permettent plus d'être complétement d'accord avec lui.

(1) A part les deux noms de reines qui sont séparés des autres, et les deux cartouches de Ramsès II qui occupent la ligne supérieure, l'ensemble des autres cartouches forme deux séries : l'une de trois noms à gauche; l'autre, de sept, à droite et en bas.

heureusement, le Papyrus du Musée de Turin est dans un tel état de mutilation que ce n'est qu'à l'aide des listes monumentales qu'on peut en rapprocher les fragments. Si mutilé qu'il soit, ce manuscrit est néanmoins de la première importance pour la reconstruction des dynasties égyptiennes, et son autorité l'emporte sur celle de tous les autres documents, toutes les fois qu'elle peut être constatée.

Cependant, il ne faudrait pas croire que tous les princes décorés du titre de roi dans certains monuments ou dans les listes grecques aient jamais figuré au papyrus de Turin. Cela est bien prouvé par le contenu des premières colonnes du manuscrit, comparé à celui de la Nouvelle Table d'Abydos et des dynasties de Manéthon. L'ordre et la place relative des fragments qui composent chacune de ces colonnes vient d'être déterminé d'une manière incontestable par mon savant ami M. J. de Horrack, à l'aide des documents que nous étudions, et cette disposition du Papyrus est venue nous éclairer sur plusieurs faits intéressants. Après les dynasties divines, la première colonne des rois se compose des fragments 1; 20 et 19 (1), qui donnent ensemble 26 lignes d'écriture; la deuxième, des fragments 18; 32 et 31, et 34, qui donnent également le nombre de 26 lignes, en faisant remonter le fragment 32 dans la déchirure du fragment 18, de manière à faire une seule ligne avec 18, 5; 32, 1 et 18, 5; c'est le point le plus important du classement de M. de Horrack. La 3e colonne commence par les fragments 52 et 61, devant lesquels s'ajoute le fragment 43 et probablement aussi les fragments 48 et 47; mais il est douteux que les fragments 63; 64 et 67 fassent partie de la même colonne, quoique le texte du revers semble l'indiquer d'après l'édition de Wilkinson; ils formaient peut-être la partie inférieure d'une quatrième colonne dont le haut serait entièrement perdu.

Les listes grecques de Manéthon et d'Eratosthène serviront de point de départ à notre travail de comparaison. Nous numéroterons les noms contenus dans chacune de ces listes suivant l'ordre chronologique, c'est-à-dire en commençant par les plus anciens règnes et finissant par les plus modernes.

Voici maintenant, autant que nous avons pu l'établir, la concordance des onze premières dynasties manéthoniennes avec les listes égyptiennes :

(1) D'après les éditions de Lepsius et de Wilkinson.

MANÉTHON			ÉRATOSTHÈNE			ABYDOS
Ire DYN. 8 rois Thinites.						
Ier LIVRE.	Règnes.	ans.		Règnes.	ans.	
1. Μήνης,		62	1. Μήνης,	»	62	1. Mena' (1),
2. Ἀθώθις,	»	57	2. Ἀθώθης,	»	59	2. Tota' (2),
3. Κεγκένης,	»	31	3. Ἀθώθης (3),	»	32	3. A'tota',
4. Οὐενεφής,	»	23 (42?)	»			4. A'tà,
5. Οὐσαφάιδος,	»	20	»			5. Z'àz'à' (5),
6. Μιεβίδος,	»	26	4. Διάδης,	»	19	6. Merba'p (6),
7. Σεμέμψης,	»	18	5. Πεμφῶς,	»	12	7. Ptah' ? (7),
8. Βιηνεχής (8),	»	26	?6. Μομχειρί,	»	79	8. Qebeh',
IIe DYN. 9 rois Thinites (9).						
1. Βοηθός,	»	38	»			9. Buz'àu (10),
2. Καιεχώς,	»	39	7. Στοῖχος,	»	6	10. Kà-kàù,
3. Βιώθρις,	»	47	»			11. Bài-nuter-n,
4. Τλάς,	»	17	8. Γοσορμίης,	»	30	12. Uz'-nes,
5. Σεθένης,	»	41	»			13. Senda',
6. Χαίρης,	»	17	»			»
7. Νεφερχέρης,	»	25	9. Μάρης,	»	26	»
8. Σέσωχρις	»	48				»
9. Χενέρης,	»	30	»			»
						14. Z'àz'àï (13),
IIIe DYN. 9 rois Memphites.						
1. Νεχερόφης,	»	28	10. Ἀνωῦφις.	»	20	15. Neb-kà.
2. Τοσορθρος,	»	29	11. Σίριος.	»	18	16. ...Ser-bes,
3. Τύρεις,	»	7	»			17. Tota.
4. Μέσωχρις,	»	17	12. Χνοῦβος [ἢ] Γνευρός.		22	18. Sez'es,
5. Σώϋφις,	»	16	?13. Ραῶσις,	»	13	»
6. Τοσέρτασις,	»	19	»			»
7. Ἄχης,	»	42	»			»
8. Σήφουρις,	»	30	»			?19. Râ-nower-kà (Newer-kà-râ),
9. Κερφέρης,	»	26	»			»
IVe DYN. 8 rois Memphites.						
1. Σῶρις,	»	29	14. Βιύρης.	»	10	20. Snowrû (17),
2. Σοῦφις,	»	63	15. Σαῶφις,	»	29	21. X'uwû,
						22. Râ-ded-w (18),
3. Σοῦφις,	»	66	16. Σαῶφις,	»	27	23. Râ-s'â-w (S'â-w-râ),

(1) Cf. *Ramesseum*. 1. — (2) = Ἀθώθης, comme Popi = Απι Apophis. — (3) Ici Eratosthène est plus correct que Manéthon. — (4) Ce petit morceau du papyrus n'appartient peut-être pas au fragment n° 20. — (5) Mal copié dans le *Zeitschrift?* — (6) M. Dümichen s'est trompé quand il a lu Merhempu. — (7) *Ptah*, dieu de Memphis? debout dans le cartouche. La version arménienne d'Eusèbe porte *Mempses*. — (8) Ou Οὐδιενθής. — (9) Le papyrus de Turin n'indique aucune division entre la Ire et la IIe dynastie. — (10) Peut-être *Bâù-neter* mal copié?— (11) Lecture douteuse. Pas de cartouche? Bas de colonne. — (12) Haut de colonne. Ces deux noms sont séparés et attribués à deux rois différents dans la liste de Manéthon. Ce dédoublement a nécessité la

SAQQARAH	PAPYRUS	KARNAK
»	1, 1. Mena',	»
»	1, 2. At..?,	»
»	1, 3. ..... (20. — 28 jours),	»
»	20, 1. .....àa? (4),	»
»	20, 2. Z'àtī (Z'àz'à),	»
1. Merbàipen,	20, 3. Merbaipen,	»
»	20, 4.	»
2. Qebeh'û,	20, 5 et 21. 1. ...beh',	»
	(Pas de division.) (9)	
3. Nuter-baiû (Bài-nuter),	20, 6 et 21, 2. ...baiu,	»
4. Kà-kàû,	20, 7 et 21, 3. ...kà...	»
5. Bài-nuter-u,	20, 8 et 21, 4. ...nuter-n,	»
6. Uz'nes,	21, 5.	»
7. Send,	19, 1. Send,	»
8. Ra-nower-kà ([nower]-kà-*r*â).	19, 2. (H'à?)-kà (11),	»
9. Sokeri-Newer-kà (Newer-kà-Sokeri),	18, 1. Newer-kà-Sokeri (12), 8 ans, 3 mois, ... jours...	»
10. ...Z'ewà,	18, 2. H'u-z'ewà (31 ?) — 8 — 4.	»
11. Bubuī,	18, 3. Bubu... 27 — 2 — 1.	»
	(Pas de division.)	
»	18, 4. Neb-kà... 19 (14)	»
12. Ser,	18, 5. SERA'? / 32, 1. 19 — (1 ?), ... (15).	»
13. Ser-tota',	18, 6. Ser-tota', / 32, 2. — 6.	»
»	»	»
»	»	»
14. Râ-neb-kà,	32, 3. ...zewàu, 6 ans.	»
»	»	»
»	»	8. (I) Râ-nower-kà.
15. Hunī (16),	31, 1. Hu... / 32, 4. ...V.S.F. 24 ans,	»
16. Snowru,	31, 2. Snowr... / 32, 5. ..... 24 ans.	7. (II) Snowru.
17. X'uwuw,	32, 6. ..... 23 ans.	»
18. Râ-ded-w,	32, 7. ... . 8 »	
19. Râ-s'aû-w,	32, 8.	»

suppression du dernier nom de la 2e dynastie.—(13) Faute évidente. – (14) Sans cartouche? Semble joint à la IIe dynastie. — (15) Le titre royal en rouge et la formule écrite en entier, indiquent un nouveau groupe. — (16) Cf. Pap. Prisse. C'est le prédécesseur de Snewru. — (17) Cf. Pap. Prisse. C'est le successeur de *Hunī* — (18) Quelques documents s'accordent à placer ce roi après Râ-sa-w (S'âwrâ ou Souphis II), et c'est pour cela qu'on l'a assimilé au Ratoisès de Manéthon. Mais son nom devait se lire Ded-w-râ et la liste de Saqqarah ne semble pas autoriser cet arrangement, car elle indique un roi de plus que Manéthon pous la IVe dynastie.

MANÉTHON			ÉRATOSTHÈNE			ABYDOS
4. Μενχέρης,	»	63	17. Μοσχερῆς,	»	31	24. Râ-men-kà (Men-kau-ra).
5. Ρατοίσης,	»	25	»			»
6. Βίχερις,	»	22	»			»
7. Σεβερχέρης,	»	7	»			»
8. Θαμφθίς,	»	9	»			»
Ve DYN. 9 r. Éléphantites.						25. (Voyez après 27).
—						
1. Οὐσερχέρης,	»	28	»			26. User-kà-w,
2. Σεφρής,	»	13	»			27. Râ-sah'û (Sah'u-Râ),
3. Νεφερχέρης,	»	20	»			»
4. Σισίρης,	»	7	»			(25.) A'ses-kà-w (1),
5. Χέρης,	»	20	»			»
»			»			28. Kàkàa',
»			»			29. Râ-nower-w,
»			»			(34). Râ-ûser-kà (3),
6. Ραθουρής,	»	44	»			30. Râ-n-ûser,
7. Μενχέρης,	»	9	»			31. H'or-men-kàu (Men-kàu-h'or),
8. Τανχέρης,	»	44	»			32. Râ-ded-kà (Ded-kà-râ),
9. Ὄθνος,	»	33	»			33. Una's,
VIe DYN. 6 rois Memphites.						34. (Voir après 29.)
—						
1. Ὀθόης,	»	30	?18. Μοῦσθης,	»	33	35. Tota',
2. Φίος,	»	53	19. Ηαμφῆς,	»	35	36. Râ-merī (Merī-Râ),
3. Μεθουσοῦφις,	»	7	»			37. Râ mer-n (Mer-n-râ),
4. Φίωψ,	»	100	20. Ἀπάππους,	»	100	38. Râ-nower-kà (Newer-kà-râ);
5. Μενθεσοῦφις,	»	1	21. ... Ἐχεσκοσοκάρας,		1	39. Râ-mer-n-si? m-bes-w,
6. Νίτωκρις (8),	»	12	22. Νίτωκρις (8),	»	6	»
VIIe DYN. 5 rois Memphites.						
—						
1.			»			»
2.			»			»
3.			»			»
4.			»			»
5.			»			»
VIIIe DYN. 27 (9) r. Memphites.						
—						
1. Ἀχθόης,			»			»
2.			»			»
3.			»			»
4			»			»
5, et peut-être d'autres			»			»

(1) Ce déplacement est autorisé par la Table de Saqqarah. — (2) La formule était écrite en entier. — (3) Déplacement autorisé par le Papyrus de Turin. — (4) Faute? Confusion avec le roi User-n-râ A'n de la statue de Bunsen (cartouche nom), qui est le dernier souverain de la XIe dynastie (Karnak, nº 28). — (5) Faute évidente. Voyez le Mémoire de M. Mariette. — (6) Les monuments donnent souvent le cartouche nom A'ssa'. — (7) Haut de colonne, formule écrite en entier. — (8) Ce nom, Νιτωκρις, est indiqué dans les deux listes grecques comme ayant été

SAQQARAH	PAPYRUS	KARNAK
20.	32, 9.	»
21.	32, 10. — 34, 1. 28 ans + ...	»
22. (détruits).	34, 2. 4 ans	»
23.	34, 3. 2 ans.	»
24.	34, 4. ...ka, 7 ans.	»
25. User-kà...,	34, 5. 12 ans.	»
26. Râ-sah'û,	34, 6. .....(2)	6. (III) Râ-sah'û.
27. Râ-newer-a'r-kà (Newer-a'r-kà-râ),	34, 7. ... 7 ans.	»
28. A'ses-kà.	34, 8.	»
29. Râ-s'â-nower ([nower]-s'à-râ),	34, 9. 11 + ...	»
»	»	»
»	»	»
»	»	»
»	»	5, (IV) A'n (4).
30. H'or-men-kà,	34, 10. Hor-men-ka, 8 ans.	»
31. Râ-màâ-kà (5),	34, 11. Ded, 28 ans.	4. (V) A'sa's (5).
32. Una's,	34, 12. Unas, 30 ans.	3. (VI)? .....
	Résumé, bas de colonne.	
33. Tota',	59, 1. ..., 6 m. 21 j. (8),	11. (VII) ...ta'.
34. Pepī,	59, 2. ... 20. ?	10. (VIII) Pepī.
35. Râ-mer-n,	59, 3. ... 14.	9. (IX) Râ-mer-n.
36. Râ-nower-kà,	59, 4. ... 90 (+ ?).	»
»	59, 5, ... 1, 1.	»
»	43, 1. Net-aqer-t,	
	(Pas de division.)	
	43, 2. Nower-kà.	»
»	61, 1. 2, 1, 1.	
»	43, 3. 61, 2 Nower-s.—4, 1, 1.	»
»	43, 4. 61, 3. ..a'b. — 2, 1, 1 (?)	»
»	61, 4 ... 1, 8.	»
»	61, 5.	»
	61, 5-7. Résumé.	»
»	48, 1 ... (11).	»
»	? 48, 2. Râ-nower-kà,	»
»	? 48, 3. ...ndta...	»
»	? 48, 4. ....ī.	»
»	48, 5.	»

porté par une femme; ce fait nous oblige à placer ici, comme MM. de Rougé et Brugsch l'ont fait avant nous, le fragment 43 du papyrus de Turin, qui commence par le nom de Net-aqer, accompagné d'un déterminatif féminin ; mais cela ne nous force pas à allonger la VIe dynastie, car on a vu que jusqu'ici les divisions des dynasties Manéthoniennes, à l'exception de la fin de la Ve, ne se retrouvent pas dans la liste du papyrus. — (9) Var 5, 9 et 19. — (10) La formule était écrite en entier.

MANÉTHON	ÉRATOSTHÈNE	ABYDOS
IXe et Xe DYN. 38 (ou 23) rois Héracléopolites.	(Places incertaines).	(Places incertaines).
—		
1.	»	40. Râ-*nuter-kà* (1) (Nuter-kà-râ),
2.	23. Μυρταῖος, » 22	41. *Râ-men-kà* (Men-kà-râ),
3.	24. Θυωσιμάρης, » 12	42. *Râ-nower-kà* (Nower-kà-râ),
4.	25. Σεθένιλος (2), » 8	»
5.	26. Σεμφρουκράτης, » 18	»
6.	27. Χουθήρ, » 7	»
7.	28. Μευρής, » 12	»
8.	»	»
9.	29. Χωμαεφθα, » 11	»
10.	»	43. *Râ-nower-kà-nebï*,
11.	»	44. *Râ-ded-kà-màù*,
12.	»	45. *Râ-nower-kà-x'endù*,
13.	»	46. *H'or-mer-n*,
14.	30. Σοικουνιός (5), » 60	47. *S-nower-kà*,
15.	»	48. *Râ-n-kà*,
16.	»	49. *Râ-nower-kà-t-rer*,
17.	»	50. H'or-*nower-kà*,
18.	31. Πετεαθυρίς, » 16	51. Râ-*nower-kà-popï-senb*,
19.	»	52. Râ-*nower-kà-ànù*,
20.	»	53. Râ-a'n(?)-kàu,
21.	»	54. Râ-nower-kàu,
22.	»	55. Hor-nower-kàu,
23. (et peut-être d'autres).	»	56. Râ-nower-a'r-kà (6),
XIe DYN. 16 r. Thébains.		
—		
1. »		»
2. »	»	»
3. »	»	»
4. »	»	»
5. »	»	»
6. »	»	»
7. »	»	»
8. »	»	»
9. »	»	57. Râ-neb-x'er (11),
10. »	»	»
11. »	»	58. Râ-s-a'nx'-kà,
12. »	»	»
13. »	»	
14. »	»	
15. »	»	
16. »	»	

(1) Les lettres *italiques* indiquent tout ce qui est conservé dans les deux Tables d'Abydos. — (2) Var. Θένιλλος? (Ideler, *Hermapion*). — (3) Bas de col. — (4) Haut de col. — (5) Var. Σοικουνόσσχος? (Ideler, *Hermapion*) .— (6) Cf. Saqqarah, 27. — (7) Ou l'héritier, *rpâ*, A'ntuw. Sans cartouche ni titre royal. — (8) Men[tu-ho-tep]? dans un cartouche mais sans titre royal, comme les deux noms suivants (14 et 15). Ne figurent pas au Papyrus. — (9) Le roi A'ntuw-âà, frère ainé de son successeur, A'ntuw? (1er Cercueil du Louvre). — (10) Râ-sx'em-her-mâ (Antuw-âà II)? (2e cercueil du Louvre).—(11) (Mentuhotep), stèle du Louvre, etc. Cf. Ramesseum, no 2; table Clot Bey, no 1. — (12) (Antuw). Pap. Abbott. Les monuments

SAQQARAH	PAPYRUS	KARNAK
	46. Rubrique, résumé.	
»	46, 1.	»
		»
»	46, 2.	»
»	47, 1. Râ-nower-kà,	»
		»
»	47, 2. X'eredī...	»
»	47, 3. Sex'ered...	»
»	47, 4.	»
»	47, 5. Mer-n-...	»
»	47, 6. Meh'.....	»
»	47, 7. H'..... (3)	»
»	59, 1. ..... (4)	»
»	59, 2.	»
»	59, 3.	»
	59, 4	»
»	59, 5.	»
»	59, 6.	»
»	59, 7.	»
»		»
»		»
»		»
»	(perdus?).	»
»		»
»		»
»		»
	61. Rubrique, résumé.	
»	»	12. (X) Lé noble A'ntuw (7).
»	»	13. (XI) L'Horus, Ir...Men...(8)
»	»	14. (XII) L'Horus... A'nt...
»	»	15. (XIII) L'Horus A'ntuw.
»	61, 1.	16. (XIV) [Le roi?]..... (9).
»	61, 2.	17. (XV) Le roi A'ntuw.
»	61, 3.	24. (XVI) — ..... (10).
»	62, 1.	25. (XVII) — Râ-s-newer-kà
46. Râ-x'er-neb,	63, 1. Râ-neb-X'er,	26. (XVIII) — Râ-neb-x'er.
»	63, 2. Râ?-s-ûser-kà.	»
45. Râ-s-a'nx'-kà,	63, 3.	»
»		27. (XIX)—Râ-nub-x'eper (12)
		»
	(Perdus).	»
		»
		28. (XX) Râ-usr-n (13).

nous font encore connaître plusieurs rois de cette dynastie, mais leur place est incertaine (voyez Brugsch, *Hist. d'Ég.*, I, pl. IV). Ils doivent, dans tous les cas, se placer avant le nº 28 de Karnak. — (13) User-n-Râ (A'n), père et conséquemment prédécesseur immédiat d'Usertesen I, c'est-à-dire, dernier roi de la XIe dynastie, qui ne commençait probablement dans Manéthon et dans les listes officielles qu'au nº 16 ou 17 de Karnak. Son prénom, *A'n*, se trouve sur la statue de Bunsen et a été confondu à tort avec le roi User-n-Râ de la Ve dynastie (Karnak, nº 5; Abydos, nº 30).

Les deux premières dynasties sont en entier au commencement de notre tableau et nous les connaissons maintenant avec certitude, grâce à la publication de la liste de Saqqarah et de la Nouvelle Table d'Abydos. La place des fragments correspondants du Papyrus de Turin est irrévocablement déterminée, et ces deux dynasties thînites n'y forment qu'un seul groupe; c'est un fait important, que M. E. de Rougé a signalé le premier. Je pense qu'à ce groupe est joint, comme dernier roi, le premier nom de la troisième dynastie de Manéthon, et que le deuxième groupe du Papyrus, celui des premiers rois memphites, ne commence qu'avec son deuxième roi, Τόσορθρος, le Σίριος d'Eratosthène, le Ser ou Sera' des listes égyptiennes dont le titre royal est écrit en rouge dans le Papyrus. Ce deuxième groupe comprend également, sans aucune division, la suite des rois memphites, ou quatrième dynastie manéthonienne, dont les cinq premiers rois sont certains. La table de Saqqarah a malheureusement perdu les quatre cartouches qui complétaient cette dynastie.

Il est probable que dans la partie correspondant au commencement de la 5e dynastie de Manéthon, le Papyrus indiquait, par le titre royal en rouge, un troisième groupe, celui de rois éléphantites, qui se termine, comme cette dynastie, avec le règne d'Ounas. Ce nom est en effet suivi d'un résumé chronologique qui indique une division naturelle. Le quatrième groupe du Papyrus se compose de nouveaux rois memphites, ceux des VIe et VIIe dynasties; un nouveau résumé les sépare de la VIIIe dynastie, également memphite, suivant Manéthon, et cette dernière est suivie d'une rubrique ou récapitulation. Un autre groupe répond aux IXe et Xe dynasties, ou rois Héracléopolites, et il se termine par un résumé comme les précédents. Un dernier groupe, enfin, renferme exclusivement les rois thébains de la XIe dynastie. Toutes les listes s'accordent à placer ensuite la XIIe dynastie, qui commence le deuxième livre de Manéthon. Cette dernière est disposée suivant l'ordre rétrograde dans la chambre de Karnak et la Table de Saqqarah, où les deux rois choisis dans la XIe dynastie sont également changés de place. Mais nous continuerons cette étude dans un autre article, et nous nous bornons aujourd'hui aux dynasties de l'ancien Empire.

Je crois avoir suffisamment démontré, par les concordances du tableau qui précède, plusieurs faits importants : c'est 1° que le Papyrus ne présente pas les divisions des dynasties manéthoniennes pour les rois de l'ancien Empire, mais qu'il les classe en groupes éthniques parfaitement conformes à ce que nous apprend Manéthon, ou, en d'autres termes, d'après le lieu d'où ils étaient originaires, sans

séparer les familles ou dynasties; 2° que toutes les dynasties du premier livre de Manéthon figuraient dans le Papyrus de Turin, et conséquemment, qu'il n'y a en aucune manière le moyen d'y chercher l'indication de dynasties collatérales ou illégitimes; 3° enfin, que tous ces faits prouvent l'exactitude générale des listes manéthoniennes.

J'ai fait observer que pour les trois premiers noms, au moins, la liste d'Eratosthène est plus exacte que celle de Manéthon, et que les deux premières dynasties nous sont maintenant bien connues. La troisième n'est pas dans le même cas, car après ses trois premiers rois, la place relative de tous les autres est douteuse. Les cinq premiers noms de la quatrième dynastie sont certains, mais le rang de l'un d'eux peut être interverti. Le fragment 32 du Papyrus semble indiquer plus de huit règnes, car ce qui reste du nom inscrit à la troisième ligne ne peut pas répondre à S'â-w-râ et doit désigner l'un de ses prédécesseurs. Les quatre premiers et les quatre derniers noms de la ve dynastie sont parfaitement sûrs. La vi^e^ dynastie est incontestable. Les trois premiers noms de la viie dynastie faisant suite à la vi^e^, dans le Papyrus, ne me paraissent pas douteux. Les deux noms que j'attribue à la viiie ont pour eux toutes les probabilités d'un bon classement, mais les éléments nous manquent pour arriver à la certitude. Quant aux ixe et x^e^ dynasties, elles sont également douteuses et je ne propose pour elles qu'une disposition provisoire. Enfin, ce que nous connaissons de la xie dynastie (1) est généralement admis par tous les égyptologues, et je n'ai fait qu'y introduire, comme dernier roi, User-n-râ A'n, le père d'Usertesen I (2), d'après la statue de Bunsen, et dont le prénom figure à la fin de la xie dynastie, dans la chambre de Karnak.

T. Devéria.

Décembre 1864.

(1) Je n'ai pas fait figurer dans le tableau de concordance des listes les rois de cette dynastie, qui ne nous sont connus que par des monuments isolés, et dont la place relative est incertaine.

(2) Premier roi de la XIIe dynastie.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

L'Académie avait ce mois-ci plusieurs élections à faire, et d'abord elle avait à nommer un associé étranger en remplacement de M. Cureton. M. J. de Witte a été élu. Venaient ensuite deux élections de correspondants : l'une de correspondant étranger, l'autre de correspondant régnicole. M. Édouard Guillaume Lane, de Londres, a été élu correspondant étranger. Le choix de l'Académie, pour le correspondant régnicole, s'est porté sur M. l'abbé Cochet. Nos lecteurs savent que M. de Witte et M. l'abbé Cochet sont des collaborateurs de la *Revue*.

L'Académie avait deux candidats à présenter pour la chaire d'hébreu, vacante au Collége de France. M. Munk, déjà candidat du Collége de France, a été présenté en première ligne, et M. Latouche en seconde ligne.

Ces diverses nominations et présentations ont exigé plusieurs comités secrets, et diminué de beaucoup le temps réservé aux séances dont le public a l'accès. On ne s'étonnera donc pas que nous n'ayons que peu de lectures à signaler. En revanche, l'une d'elles a une importance capitale : M. le vicomte de Rougé a, en effet, commencé, au milieu d'une curiosité et d'une attention générale, la lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon*. Ce mémoire, précédé d'une introduction où est traitée la question de l'origine de la civilisation égyptienne, est le complément nécessaire des belles découvertes de Mariette. Nous donnerons une analyse développée de ce mémoire, qui, par ses dimensions, ne pourrait trouver place dans la *Revue*, et qui, d'ailleurs, est destiné à la collection des mémoires de l'Institut.

Une notice de M. E. Desjardins sur un ouvrage de M. B. Pallastrelli, intitulé : *la Celta d'Umbria nell' Apennino Piacentino*, Piacenza, 1864, a été aussi remarquée. Nous donnerons cette notice dans notre prochain numéro. Elle soulève une importante question relativement aux populations primitives de la haute Italie.

La commission pour le prix Gobert a été renouvelée. Elle se composera, en 1865, de MM. Vitet, Wallon, Maury et L. Quicherat, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

La commission pour le concours des antiquités nationales reste composée de MM. Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, L. Delisle, de Lasteyrie, J. Desnoyers, Hauréau.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu *associé étranger* M. J. de Witte, en remplacement de M. Cureton, décédé. Correspondant étranger, M. Lane; correspondant régnicole, M. l'abbé Cochet.

— La Société impériale des antiquaires de France a renouvelé son bureau, qui sera, pour l'année 1865, composé de la manière suivante : *Président*, M. le général Creuly; *premier vice-président*, M. H. Michelant; *deuxième vice-président*, M. Anatole de Barthélemy; *secrétaire*, M. le duc de Blacas; *secrétaire-adjoint*, M. Victor Guérin; *trésorier*, M. H. Bordier; *archiviste*, M. Pol Nicard.

— Le cours de grammaire comparée, transféré de la Sorbonne au Collége de France, a été inauguré au commencement de ce mois, par M. Michel Bréal, chargé du cours. La leçon d'ouverture a répondu à tout ce que l'on attendait du jeune professeur. Beaucoup de notabilités universitaires s'étaient donné rendez-vous ce jour-là dans la salle des langues, qui s'est trouvée trop petite pour cet auditoire choisi. Il n'y a eu qu'une voix sur le complet succès de M. Bréal. Ce cours est évidemment appelé à rendre de grands services à l'érudition française.

— Le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale vient d'acquérir la collection de chartes grecques provenant de la succession de M. Hase. Ces chartes, au nombre de *quatre-vingt-une*, sont écrites sur parchemin. Elles appartiennent au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècles. Adressées aux monastères les plus célèbres de l'Orient, dont elles constatent ou confirment les priviléges, elles portent les signatures des principaux patriarches qui se sont succédé pendant ces trois siècles sur le trône archiépiscopal de Constantinople. Ces dignitaires prennent invariablement les titres d'*évêques de la nouvelle Rome* et de *patriarches œcuméniques*. On lit, par exemple, au bas d'une charte de l'an 1594 : Ἱερεμίας ἐλέῳ θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως νέας Ῥώμης καί οἰκουμενικὸς πατριάρχης. Les dates sont généralement calculées, d'après l'usage byzantin, à partir de la création du monde, qui eut lieu, selon l'église de Constantinople, l'an 5508 avant notre ère. Les signatures offrent de beaux spécimens de *monocondylia*. Quant au style de ces documents, c'est le style ecclésiastique

tel qu'il s'est conservé par tradition dans la chancellerie du patriarcat de Constantinople.

Vers la fin du XVIIIe siècle, l'autorité patriarcale résolut de procéder à un recensement des communautés religieuses soumises à sa juridiction, et redemanda ces chartes aux monastères qui les possédaient. Ceux-ci s'en dessaisirent à regret. Les chartes sont accompagnées des lettres d'envoi qui furent écrites à cette occasion par les chefs des divers couvents, et qui renferment des détails curieux sur la situation intérieure de ces établissements.

On peut dire que cette collection est unique dans son genre. Il serait impossible de former aujourd'hui un recueil pareil.

Ces chartes représentent la dernière époque de la paléographie grecque. Elles offrent des renseignements curieux pour l'histoire religieuse, morale et intellectuelle de la nation hellénique, durant la période obscure et laborieuse qui s'est écoulée depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'aux premières années du XIXe siècle. Enfin, elles constituent un témoignage authentique de l'état vrai de la langue écrite chez les Grecs, telle que l'avaient faite le temps et la tradition avant les tentatives de renaissance dont l'Orient est aujourd'hui le théâtre.

Ces documents proviennent certainement des archives du patriarcat de Constantinople. Comment et à quelle époque sont-ils sortis de ces archives? C'est ce que nous saurons peut-être plus tard. C. W.

— Le Musée du Louvre vient d'acquérir une collection d'antiquités égyptiennes dans laquelle on remarque : 1° un petit sphinx couché, en bronze, orné des cartouches du roi Smendès de la XXIe dynastie, incrustés en or. C'est une pièce de la plus grande rareté ; 2° un sphinx debout, portant sur la poitrine le nom hiéroglyphique du roi Tahraq, également en bronze et d'un beau travail ; 3° une statuette de la déesse Pacht, en serpentine, qui semble, d'après ses légendes, avoir été un présent dédié par le roi *Râûser-mâ-t Pi-ânx^eï* à sa femme Kennese-t. Elle nous fait connaître le prénom d'un roi Pi-ânx^eï et le nom d'une reine inconnus jusqu'ici ; 4° enfin, une multitude de figurines en bronze et en terre émaillée, dont quelques-unes sont du plus beau travail ou de la plus grande rareté. T. D.

— M. le surintendant des Beaux-Arts a fait placer dans la salle historique du musée égyptien, au Louvre, un portrait de Champollion le jeune, peint d'après nature par Léon Cognet. C'est un hommage qui était dû depuis longtemps au premier interprète moderne des écritures hiéroglyphiques.

M. Léon Renier à M. A. Bertrand.

Mon cher confrère,

Je viens de lire, dans la *Revue*, l'article du général Creuly dont vous m'avez parlé. La rectification était, en effet, nécessaire, et en la publiant, le général aura rendu un véritable service à la science. Je regrette seulement qu'il ne l'ait pas publiée plus tôt : cette terre cuite, qui ne trompera

plus désormais personne, ne m'aurait pas induit une séconde fois en erreur.

Je me rappelle fort bien que le général m'avait dit, dans le temps, qu'il y avait SARINIANI et non pas SABINIANI sur le monument. Mais il ne m'avait pas dit que le commencement de la ligne qui se termine par ce mot eût été mal lu, et je n'en avais pas vu l'estampage.

Or, dans le livret du musée d'Alger, page 107, n. 56, livret qui a paru en 1861, assez longtemps par conséquent après l'envoi de cet estampage, M. Berbrugger persiste à lire ainsi qu'il suit la ligne dont il s'agit :

C · COTNANISARINIANI

M. Berbrugger ayant, comme il le dit, « les pièces en mains, » ne devais-je pas, si je ne voulais m'attirer un second avertissement comme celui que rappelle le général, m'en tenir à cette lecture? C'est ce qui explique comment il m'a été impossible de reconnaître dans cette inscription l'estampille du *figulus* C. COMINIVS SARINIANVS, ou SABINIANVS.

Je connaissais, d'ailleurs, fort bien cette estampille, en ayant vu une gravure dans le livre de Boldetti (1), auquel Muratori l'a empruntée (2), et ayant acheté moi-même à Rome deux tuiles du même artisan, incomplètes il est vrai, et qui doivent se trouver dans les magasins du Louvre.

Je viens de dire SARINIANVS ou SABINIANVS. Ce n'est pas que je prétende contester sur ce point la lecture du général, de M. Berbrugger et de Boldetti. Mais je persiste à croire que SARINIANVS est une faute pour SABINIANVS, faute, bien entendu, qui date de l'antiquité et qui provient de l'estampille d'où sont sorties l'inscription trouvée à Bougie et celle qui a été publiée par Boldetti.

Avant cet antiquaire, un épigraphiste beaucoup plus savant et beaucoup plus exact, Fabretti, avait publié (3) une autre terre cuite du même *figulus*, trouvée près de Sainte-Agnès et portant l'inscription suivante :

OPVS DOLIARE EX PRAEDIIS AVG N
C · COMINI SABINIANI

Des deux exemplaires du Musée Napoléon III, l'un, le n° 303, est ainsi conçu :

OPVS DOLIARE.....
C · COMINI SA.....

Il est trop incomplet pour nous apprendre quelque chose sur la question

(1) *Osservazioni sopra i cimiteri*, p. 509.
(2) Pag. 496, 4.
(3) *Inscr. dom.* p. 503, n. 101.

qui nous occupe ; mais l'autre, le n° 245, a moins souffert des injures du temps ; on y lit :

....ARE EX PRÆDIS AVG....
....INI SABINIANI

Ce n'est pas la même estampille ; ce qui le prouve, c'est la lettre liée Æ, qui ne se trouve pas dans les précédentes. Mais c'est encore une estampille du même *figulus*, car Marini, qui en avait vu un exemplaire complet, en donne ainsi l'inscription, sous le n° 169 de son ouvrage inédit sur les inscriptions des terres cuites, ouvrage dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque du Vatican :

OPVS DOLIARE EX PRÆDIS AVG N
C · COMINI SABINIANI

Quoi qu'il en soit, je n'avais fait de SABINIANVS un *agnomen* rappelant la première condition du *figulus* de l'inscription trouvée à Bougie, que parce que je devais croire, d'après la double lecture de M. Berbrugger, que ce *figulus* avait déjà un *cognomen*, NANVS. Maintenant qu'il est prouvé qu'il ne s'appelait pas C. COT*tius* NANVS SABINIANVS, mais seulement C. COMINIVS SABINIANVS, il est évident que SABINIANVS est un simple *cognomen*.

Cette inscription, provenant d'ailleurs de Rome, ne peut plus être citée à l'appui de l'opinion que j'avais émise sur l'origine des biens que Matidie possédait en Afrique. Mais l'existence de ces biens n'en est pas moins certaine, et c'est là l'essentiel pour l'objet que je me proposais en publiant les inscriptions relatives au procurateur *Q. Axius Ælianus*.

M. A. de Barthélemy à M. A. Bertrand.

Mon cher colllègue,

Je viens vous soumettre une petite découverte qui peut avoir une certaine importance au point de vue de l'identification des noms de lieu modernes avec ceux que nous révèlent les textes anciens. Si le rapprochement que je vais vous signaler n'est qu'une combinaison du hasard, il est bien étonnant : excusez-moi si, jusqu'à preuve évidente du contraire, je reste convaincu.

Notre savant confrère et collègue, M. le général Creuly, dans la brochure qu'il a publiée pour répondre aux critiques soulevées au sujet des travaux de la Commission de la topographie des Gaules, a placé à Sancerre l'*oppidum* des *Boii* dont parle César dans le livre VIIe (chap. 9) des *Commentaires* (1). M. Creuly proposait cette hypothèse, qui a été admise par plu-

(1) *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, etc., par le général Creuly. Paris, Didier, 1864, p. 77.

sieurs officiers supérieurs, en se fondant uniquement sur l'étude du récit de César au point de vue stratégique. — Les différents manuscrits des *Commentaires* désignent cet *oppidum* sous les noms de *Gorgobina*, *Gorgobia*, *Gergabia*, *Gortona* : c'est la première leçon qui a été préférée par les meilleures éditions, les plus récentes.

Or, il y a cinq ans environ, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, M. Eugène de Certain a prouvé de la manière la plus satisfaisante que la ville de Sancerre, appellée *Sacrum Cesaris* à la fin du XIIe siècle, portait auparavant le nom de *Castrum Gordonicum* (1) : cette forme est donc la plus antique.

La Bibliothèque impériale possède deux manuscrits très-anciens des *Commentaires* : l'un porte *Gorgobinam* (Lat. n° 5763); l'autre *Gortonam* (Lat. n° 5764). Il me semble que cette dernière forme a le double avantage de se rapprocher singulièrement du *Castrum Gordonicum* de M. de Certain et de justifier la conjecture de M. le général Creuly.

Il me semble aussi qu'il y aurait lieu de faire un examen approfondi des divers manuscrits des Commentaires, afin de vérifier si *Gortona* ne doit pas être définitivement préféré à *Gorgobina*. Ce dernier mot a pu être altéré par des copistes préoccupés par le nom de *Gergovia* des Arvernes.

Veuillez agréer, etc.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

— Nous recevons de notre correspondant, M. Baudot, l'intéressante communication qui suit :

Pragny-la-Ville, 12 décembre 1864.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser la photographie d'une hache en fer, découverte, en 1863, près de Verdun-sur-le-Doubs. Cette hache a cela de particulier qu'elle porte une inscription sur le talon.

Ses dimensions sont :

Longueur.	15	centimètres.
Diamètre à la tête.	5	—
Largeur vers le tranchant.	4	—

La photographie ci-jointe est au tiers de la grandeur réelle.

Les inscriptions mérovingiennes étant assez rares, peut-être ne la trouverez pas indigne de figurer dans la *Revue*.

(1) Bibl. de l'École des Chartes, IVe série, tom. IV, p. 328 et seq.

Cette hache, dont vous lirez mieux que moi l'inscription, servait-elle à marquer les arbres de réserve dans une forêt? L'inscription fera connaître sa destination d'une manière certaine.

J'ai l'honneur d'être, etc. BAUDOT.

Nous avons remis la photographie de cette inscription à M. le général Creuly et à M. A. de Barthélemy, qui y ont lu simultanément C. VIBIVS

POTITVS. Ces mots, inscrits en lettres renversées comme sur un cachet, étaient évidemment une empreinte, et la destination que M. Baudot prête à la hache est très-vraisemblable. Mais il n'est guère probable que ce soit là une hache mérovingienne : et la forme de la hache et la forme des lettres et le nom du propriétaire nous portent à croire que nous avons plutôt sous les yeux une hache gallo-romaine. Elle n'en a que plus de valeur. C'est, croyons-nous, la première inscription de ce genre qui ait été signalée. Nous espérons que cette hache entrera quelque jour dans une de nos grandes collections publiques. A. B.

M. Aubertin, conservateur du Musée de Beaune, au Directeur de la Revue archéologique.

Beaune, 14 décembre 1864.

Monsieur le directeur,

L'intérêt éclairé qui s'attache aujourd'hui, à si juste titre, aux études archéologiques, m'encourage à vous faire part de quelques découvertes d'antiquités gallo-romaines qui se sont opérées dernièrement aux environs de Nuits (Côte-d'Or), et particulièrement à Premeaux, village du même canton.

J'avais entendu dire qu'à Premeaux « *on ne pouvait donner un coup de pioche sans sentir l'outil s'ébrécher sur des murs.* » Ce fait n'était pas de nature à m'étonner, car je savais de vieille date que les localités du canton de Nuits, voisines du village qui nous occupe, regorgent de vestiges d'antiquités romaines, et, chose digne de remarque, que toutes ces antiquités attestent par leur nature le séjour des populations établies sur ce sol. Ainsi, *en Bolard*, au bas de Nuits, on a exhumé des cippes funéraires, une immense quantité de fragments de poterie de toute pâte, des tuiles avec ou sans inscription, plusieurs statuettes d'Isis en terre blanche, et un nombre considérable de monnaies en argent et en bronze de presque tous les empereurs. A Quincey, ce sont trois tombes, dites professionnelles, des restes de substructions et une statuette en bronze. A Comblanchier, des

monnaies, et le cénotaphe d'un vigneron, reconnaissable à une figure d'homme qui tient un raisin à la main. Et, qu'on veuille bien en prendre note, jamais des fouilles régulières, ni même de simples recherches, dirigées par des personnes compétentes, n'ont été faites dans ces parages; toutes les découvertes que je signale sont dûes uniquement au hasard, et, excepté à Nuits, où M. le maire Duret a formé avec un zèle honorable le noyau d'un musée communal, tout à été dispersé, vendu à vil prix et perdu pour la science.

Revenons à Premeaux. A 600 mètres environ du village, dans la direction sud-est, le terrain connu dans le pays sous la désignation des *Saules-Guillaume* porte avec lui son cachet irrécusable d'antiquités : les tuiles romaines y abondent. Les défoncements de terrains pour la plantation des vignes en ont tant amené à la surface du sol, qu'il y en a autant que de pierres. Mais un honorable habitant de Premeaux, M. Jules Lemaire, qui est devenu mon zélé collaborateur, m'affirma que, depuis plusieurs années, l'un de ses vignerons avait formé une espèce de *murger* de tout ce qu'il rencontrait en fouillant la terre et qui le gênait pour la culture. Le mal n'était déjà pas aussi grand que je l'avais supposé : si tout n'avait pas été conservé, tout n'était au moins pas perdu !

L'amas de pierres fut immédiatement déblayé et examiné avec un soin minutieux. Voici ce qui en est sorti :

1° Seize fragments de marbre monumental blanc et veiné de rouge, d'une longueur variant entre vingt à trente centimètres, sur une largeur à peu près égale;

2° Un débris de frise en pierre d'une belle couleur rouge ; longueur, 15 centimètres;

3° Fût de colonne en pierre blanche ; hauteur, 75 centimètres;

4° Fragment d'un chapiteau corinthien, bien conservé; hauteur, 23 centimètres ;

5° Morceaux considérables de bétons arrachés à l'aire des habitations par la pioche des vignerons ou par le soc des charrues. Tous ces bétons sont blancs ou rouges, à l'exception d'un seul fragment qui porte les trois couleurs rouge, blanche et jaune. Je connais l'endroit d'où il a été extrait.

6° Scories de fer ;

7° Mortiers et ciments encore attachés à des pierres de constructions;

8° Morceaux de pierre polie, de nature identique à celles que fournissent les carrières du pays et que les marbriers désignent dans le commerce sous le nom de *Pierres de Premeaux ;*

9° Tuiles entières et fragmentées en quantité considérable.

Dans tout le climat des *Saules-Guillaume*, on peut suivre à fleur de terre les vestiges de constructions ruinées.

M. Jules Lemaire m'apprit encore que le même vigneron auquel nous étions redevables de la conservation de tous les objets que nous avions sous les yeux avait trouvé, l'an dernier, toujours aux *Saules-Guillaume*, de

grandes « pierres à rigoles » bouleversées au milieu de ce qu'il appelait dans son langage naïf « les restes d'une grande maison. » Il m'apprit également, et ce renseignement est bon à noter, comme on le verra tout à l'heure, que des ossements d'animaux, entre autres des cornes de bœuf, qu'il avait conservées et qu'il me montra, s'étaient rencontrés dans ces ruines. Restait l'examen des « pierres à rigoles, » qui étaient déposées chez le vigneron, lequel se préparait à les convertir en éviers. A première vue, je compris que, rapprochant de mon idée le fait de la présence d'ossements d'animaux, il s'agissait de tables servant à l'égorgement des bestiaux, dans une boucherie, *Laniena*, *Laniarium*. L'une de ces tables, bien conservée, est évidée au centre en forme de bassin et une rigole règne sur les deux côtés. Les deux autres, de dimensions un peu plus grandes, ont malheureusement subi quelques détériorations assez graves.

La conclusion de cet ensemble de découvertes, qui en appellent d'autres par des fouilles en règle, est que je suis tombé sur une villa gallo-romaine, qui aura été détruite au ve siècle par l'invasion des Bourguignons.

Marbres, pierres, chapiteau, fût de colonne, tuiles, bétons, mortiers et ciments, tout a été transféré sur-le-champ au musée de Beaune et y occupe une place spéciale. Au musée de Beaune tout est classé *par localité*. Des instructions sont données afin qu'à l'avenir rien de ce qui pourra sortir du sol des *Saules-Guillaume* ne soit perdu. Et je suis heureux de dire que ce moyen si simple a déjà porté ses fruits, puisqu'au moment où j'écris ces lignes, plusieurs habitants de Premeaux viennent ajouter, avec un désintéressement digne d'éloges, de nouveaux dons à la collection qui établit et démontre l'antique origine de leur pays.

Je suis, Monsieur le Directeur, etc.

CHARLES AUBERTIN.

— Nous avons reçu de M. Mariette-Bey la copie de la stèle de l'an 400, dont il a été déjà parlé dans la *Revue*. Nous devons recevoir très-prochainement l'article destiné à accompagner cette planche. La curiosité des égyptologues sera donc, à cet égard, bientôt satisfaite. M. Mariette nous annonce en même temps deux autres mémoires dont il suffit de donner les titres pour montrer l'importance : 1° *la salle des ancêtres d'Abydos;* 2° *une question d'art du temps de Chéops.*

BIBLIOGRAPHIE

Les Moralistes sous l'empire romain. — Philosophes et poëtes, par C. Martha, chargé du cours de poésie latine au Collége de France. Paris, Hachette, 1864. In-8.

Voici comment l'auteur rend lui-même compte de ce qu'il a eu en vue : « Nous nous proposons, dans ce livre, de tracer le tableau des mœurs et des opinions morales sous l'empire romain. Mais pour ne pas nous perdre dans le détail infini d'un si grand projet, où la multiplicité des noms et des faits risque d'accabler la curiosité du lecteur, nous n'étudions qu'un certain nombre de moralistes, philosophes ou poëtes, qui, par la diversité de leurs ouvrages, de leur génie, de leur condition, représentent chacun une face nouvelle de la société antique dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Nous les avons choisis, non comme des exceptions brillantes, mais comme des types auxquels beaucoup d'hommes à cette époque, ressemblaient et dont les coutumes morales et les idées ont été celles de leur temps, de leur classe, de leur profession... En parcourant des ouvrages si divers par la forme et l'esprit, on peut se figurer quelles ont été à la fois les grandeurs et les misères morales de cette époque, les besoins des âmes, et dans quel état le christianisme, déjà militant, rencontra l'empire romain; étude qui peut-être ne manque pas d'opportunité en ce moment, où l'on s'occupe avec passion des origines du christianisme, de sa marche dans le monde, de ses conquêtes. »

Pour tracer ce tableau, M. Martha a choisi les lettres de Sénèque, les satires de Perse, les entretiens d'Épictète, les méditations de Marc-Aurèle, les discours de Dion Chrysostome, les satires de Juvénal, les ouvrages de Lucien. Les représentants de la philosophie stoïcienne tiennent, comme on le voit, une place considérable dans ces études, et qui n'est pas disproportionnée à l'importance que le stoïcisme avait lui-même dans la société. Cette philosophie, qui était devenue ou plutôt qui avait toujours été une véritable religion, portait l'empreinte des diversités de tempérament, de caractère et de condition de ceux qui la professaient. M. Martha les a très-bien peints : Sénèque, homme du monde, amateur de la vertu plutôt que vertueux, propageant avec la vivacité d'un bel esprit et la chaleur d'un enthousiasme sincère des doctrines qu'il essayait de pratiquer, plein de pénétration dans les choses de la conscience, habile à démêler tous les sentiments secrets qui empêchent ou retardent notre perfectionnement moral; Perse, jeune homme ignorant de la vie, étranger au monde, « célébrant les rigueurs de la sagesse avec la candeur d'un lévite élevé et retenu dans le temple de la philosophie; » Épictète, pauvre, esclave, exilé, infirme, solitaire, sans bien ni famille, prêchant le renoncement absolu;

Marc-Aurèle, âme douce, tendre, élevée, se retirant en elle-même du milieu des grandeurs pour s'encourager à la vertu. M. Martha ne s'est pas contenté de marquer avec plus de finesse qu'on ne l'avait fait jusqu'ici les traits qui distinguent toutes ces physionomies. Il a insisté sur un ensemble de faits dont le véritable caractère, sans être méconnu complétement, n'avait pas encore été accusé avec autant de vérité et de précision. La philosophie agissait sur les âmes suivant des formes qui offrent une analogie frappante avec celles de la religion chrétienne. Ainsi, comme l'a fait remarquer M. Martha avec autant de nouveauté que de justesse, l'enseignement de Sénèque peut être rapproché de la direction chrétienne, et on pourrait inscrire en tête de bien des lettres à Lucilius les titres que présentent souvent les *lettres spirituelles* de nos directeurs sur le bon emploi du temps, sur les occasions et les tentations, sur la présence de Dieu, sur la mauvaise honte, sur les conversions lâches, sur la persévérance et l'impénitence finale, sur les maux attachés à un état de grandeur, sur la solide gloire, sur la préparation à la mort pour la rendre digne et courageuse. M. Martha donne une idée très-exacte d'Épictète, en l'appelant un anachorète païen, et du livre de Marc-Aurèle, en intitulant le chapitre qu'il lui consacre l'*Examen de conscience d'un empereur romain.* La prédication populaire elle-même ne manquait pas à l'enseignement philosophique, comme l'auteur nous le fait voir dans les écrits du sophiste Dion Chrysostome.

Le tableau que M. Martha avait entrepris de tracer eût été incomplet, s'il n'avait pas cherché à connaître, par Juvénal, les idées dominantes dans l'empire romain, et, par Lucien, les sentiments de ceux qui ne se faisaient pas illusion sur la décadence des religions et des philosophies antiques. Il s'est surtout arrêté sur Juvénal, et il nous le fait envisager sous un aspect nouveau. M. Nisard a dit (je crois le premier), que Juvénal n'est pas aussi sincèrement indigné qu'il le prétend, qu'il est avant tout un déclamateur amoureux de traits mordants et d'images pittoresques. Je serais porté à voir dans cette appréciation de l'éminent critique une plus grande part de vérité que M. Martha ne semble disposé à lui attribuer. On ne peut toutefois s'empêcher d'accorder à M. Martha qu'il y a dans Juvénal les préventions d'un vieux Romain et quelque chose de l'irritation d'un patriote qui s'emporte non-seulement contre la corruption, mais aussi contre le changement des mœurs.

Quoique M. Martha ait mis de côté tout appareil d'érudition, on sent partout, et particulièrement en ce qui concerne les auteurs latins, que son livre repose sur des recherches étendues, approfondies et exactes. Les réserves que l'on pourrait faire sur quelques détails accessoires ne doivent pas empêcher de reconnaître que les appréciations sont toujours mesurées et judicieuses, et que la couleur générale des tableaux est d'une rigoureuse vérité. L'auteur n'est pas seulement instructif et convaincant; il est persuasif et aimable; on a du plaisir à trouver qu'il a raison. Le style très-châtié, délicat, gracieux, animé d'une chaleur tempérée, reluisant

d'un éclat doux et comme soyeux, est l'image des qualités qui intéressent aux idées et aux sentiments de l'écrivain (1). C. T.

La Cité antique. Étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, par M. Fustel de Coulanges, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg. (1 vol. in-8. Durand, rue des Grès, 7. 1864.)

L'auteur de ce livre aussi savant qu'original prétend faire dériver les institutions politiques et civiles des Grecs et des Romains, de deux cultes domestiques qui paraissent avoir été répandus de bonne heure dans toute la race indo-européenne : le culte des ancêtres et celui du foyer. Selon M. Fustel de Coulanges, la famille antique s'est organisée d'elle-même, de manière à perpétuer, conformément aux règles que lui prescrivaient ses croyances, cette religion dont elle était dépositaire. De là le droit d'aînesse, l'inégalité entre le fils et la fille, le divorce en cas de stérilité, l'interdiction du célibat, l'adoption. En même temps sont résolues par là ces deux questions débattues entre les juristes : qu'était-ce que la *Gens?* Qu'était-ce que l'*Agnatio?* Il ne nous appartient point de juger pareille matière : nous recommanderons seulement à l'attention des archéologues l'heureux usage que M. Fustel de Coulanges a su faire des vieilles formules sacramentelles et des vieux rites, plus nombreux qu'on ne croit, dont la langue et la littérature des époques classiques nous ont conservé la trace ou la mention.

L'agglomération des familles donna naissance à la phratrie ou curie, à la tribu, enfin à la cité. La famille fut le modèle commun qu'imitèrent ces associations nouvelles, dont elle avait fourni les éléments. De même qu'elle honorait ses ancêtres, la cité honora son fondateur. Comme la maison, la ville eut son feu sacré. L'hommage rendu aux divinités Poliades eut le caractère d'un culte domestique. Tout avait été d'origine sacrée dans l'organisation primitive de la famille : tout témoigna d'une origine pareille dans la constitution de la cité. Dans le principe, la loi est une formule sainte. Le roi est un pontife. La religion est la seule morale, et, comme la religion est encore purement locale, tous les droits et tous les devoirs du citoyen sont renfermés dans l'enceinte du Pomœrium. Nous ne croyons pas travestir la pensée de l'auteur en lui attribuant cette dernière proposition, qui nous paraît très-attaquable, au moins en ce qui concerne les Grecs. Nous en dirons autant de l'assertion suivante : Les anciens n'ont pas connu la Liberté. D'ailleurs, sur ce dernier point, il suffirait d'une définition précise, dont ce n'est pas ici le lieu, pour nous mettre d'accord avec M. Fustel de Coulanges.

L'auteur fait ensuite passer sous nos yeux avec une grande rigueur de déduction et une progression sensible d'intérêt la série des révolutions qui vinrent modifier successivement la constitution première de la cité : à savoir la déchéance des rois, en tant que chefs politiques, au profit de l'aristocratie; l'entrée de la plèbe dans la cité; l'établissement de la démo-

(1) Nous recommandons cet excellent et charmant livre d'une façon toute spéciale. (*Note de la rédaction.*)

cratie ; enfin la lutte des riches et des pauvres, qui a pour conséquence l'avénement des tyrans populaires. Toutes ces révolutions amenèrent dans le droit privé des changements que l'auteur ne manque pas de mettre en lumière.

Enfin le régime municipal succombe sous une double influence : celle de la philosophie et celle de la conquête romaine. Ce dernier point nous a paru traité un peu sommairement par M. Fustel de Coulanges, qui a craint peut-être de répéter ce que tout le monde a lu dans Bossuet et dans Montesquieu. Le dernier chapitre, qui concerne l'influenoe politique du christianisme, n'est pas le plus nouveau de l'ouvrage : mais il nous semble d'ailleurs parfaitement judicieux.

En somme, le livre dont nous avons essayé de donner une idée est l'œuvre d'une pensée vigoureuse et d'une vaste érudition admirablement servies par un art consommé qui déguise, sous un air d'aisance, une grande force et, par moments, peut-être, un peu de violence. Les historiens y trouveront des vues hardies et nouvelles, dont la science ne peut manquer de tirer un profit considérable ; les juristes, des théories originales, qui méritent, au moins, leur examen ; les archéologues, une grande abondance de documents, tous puisés aux sources les plus pures ; enfin ce public nombreux, qui se pique seulement de bon goût, un talent de style et de composition qui suffirait pour assurer le succès d'un livre utile. E. T.

L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, ou les Origines armorico-chrétiennes, ouvrage accompagné d'une préface et de documents rares ou inédits, et honoré du suffrage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par le docteur E. Halléguen (dédié à S. G. Mgr Sergent, évêque de Quimper et de Léon). Tome Ier, *Armorique romaine et chrétienne*. Paris, Durand, rue des Grès, 7. 1865. Un volume in-8° de cvi-478 pages. — Plus deux chansons historiques formant 8 pages.

Le livre de M. Halléguen ne peut manquer de faire sensation dans le public de la Bretagne et même jusqu'à un certain point dans celui du reste de la France qui s'intéresse à la grande et capitale question de nos origines nationales : et nous ne serions pas étonné de voir les antiquaires d'outre Manche prendre part au débat qu'il semble provoquer parmi nous. Mais le meilleur moyen d'en faire connaître la portée, le caractère et les conclusions, c'est de comparer celles-ci avec l'état actuel de la science historique en ce qui touche les annales primitives de la province armoricaine (1).

La doctrine la plus accréditée aujourd'hui en matière d'origines bretonnes, repose sur trois points principaux que M. Halléguen prétend battre en brèche et renverser radicalement. 1° L'arrivée, soit au IVe siècle de notre ère, soit au Ve, d'une colonie de Bretons insulaires expulsés de leur île par suite des invasions saxonnes ou autres, et son établissement dans la basse Armorique à peine habitée, encore barbare et restée payenne.

(1) La *Revue* n'a aucunement l'intention de prendre parti dans ce débat; elle laisse à M. Halléguen l'entière responsabilité de ses opinions, qui, sur plusieurs points, nous paraissent encore très-contestables. (*Note de la rédaction.*)

2° La civilisation, la colonisation et la conversion au christianisme des Armoricains envahis, par les Bretons envahisseurs. 3° Enfin l'existence, depuis le ve siècle, d'un royaume armorico-breton, fondé par Conan selon les uns, par Gradlon ou Grallon selon les autres.

Cette doctrine est sortie de documents historiques, hagiologiques et légendaires, dont le plus ancien remonte à l'an 823 ; nous citerons entre autres l'Histoire, écrite en latin, de Nennius, le *Brut y Brenninet*, texte breton-gallois, l'histoire des rois bretons de Geoffroi de Montmouth, Guillaume de Malmesbury, les romans de la Table-Ronde, et certain passage important du cartulaire de Landévennec, cartulaire inédit dont M. Halléguen nous promet une prochaine publication accompagnée d'une traduction et d'un commentaire.

L'opinion de M. le d^r Halléguen est tout opposée. Suivant lui, 1° une faible portion des Bretons insulaires, contraints d'échapper par la fuite aux violences des envahisseurs, demandèrent asile, vers le milieu du ve siècle, aux Armoricains gallo-romains qui habitaient et cultivaient paisiblement les côtes et mêmes les régions plus avancées sur le continent. Ceux-ci les accueillirent avec tous les égards dus par une population humaine et civilisée à de malheureux émigrants d'origine gauloise comme eux. 2° Les Bretons trouvèrent le christianisme en pleine vigueur parmi eux, et leur donnèrent plusieurs évêques. 3° Quant au roi Grallon, il ne faut voir dans ce personnage qu'un des principaux donateurs de l'abbaye de Landévennec, dont le cartulaire a fait un Grallon le Grand pour le distinguer de plusieurs autres *comtes* de même nom.

Les autorités de M. Halléguen sont toutes empruntées à des textes contemporains. Procope, Zosime, Grégoire de Tours, la Notice des provinces, le Concile de Vannes et enfin le cartulaire de Landévennec dont tout le contenu, excepté le passage mentionné plus haut, tend, selon l'auteur, à confirmer ses assertions.

L'espace nous manque pour rapporter les arguments de M. Halléguen. Son livre est, dans le fond, une œuvre destinée sinon à convaincre du moins à faire réfléchir tous les esprits exempts d'une prévention systématique. Malheureusement la forme n'en est pour ainsi dire pas arrêtée définitivement. Avec ou sans intention, les redites y abondent. On voit que l'auteur, impatient de révéler ce qu'il croit la vérité, n'a pas pris le temps de refondre en un corps réellement organisé les notices qu'il avait publiées antérieurement, notamment dans cette *Revue* même (1), et les chapitres inédits encore de son vaste travail. Peut-être aussi M. Halléguen, qui est un savant doublé d'un philosophe et qui connaît l'esprit humain, a-t-il compté sur l'efficacité de ce procédé pour faire pénétrer plus avant sa pensée dans nos esprits si peu préparés à la recevoir... Mais son excuse est dans les circonstances. Il combattait une série d'opinions qui règnent sans partage

(1) Nouvelle série, t. V, p. 6 et t. VI, p. 235, 1862, sur les *Évêchés gallo-romains de la Basse-Armorique.*

depuis deux siècles et demi, et que protégeaient comme un rempart inexpugnable l'autorité des plus savants bénédictins au XVIIe et au XVIIIe siècles, et, dans le nôtre, celle que se sont acquise MM. de Courson, Hersart de la Villemarqué, A. de la Borderie, G. de Bourgogne et A. de Barthélemy. L'an dernier encore, l'Institut de France paraissait vouloir mettre le sceau à ces mêmes opinions en décernant le prix Gobert à l'ouvrage qui les a rajeunies, le cartulaire de Redon.

Le livre de M. Halléguen, dont le tome Ier sera suivi de deux autres volumes, a sensiblement ébranlé la Commission des antiquités nationales qui siége à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Son jugement, auquel nous nous rallions sans hésiter après avoir lu attentivement l'*Armorique bretonne*, a été prononcé dans les termes suivants :

« La Commission aurait voulu aussi, a dit M. Hauréau, pouvoir accorder une de ses récompenses à M. le docteur Halléguen, auteur de *la Bretagne celtique, romaine et chrétienne*, le vaillant champion de l'ancienne Armorique. Les opinions que M. Halléguen professe sur les origines et les phases diverses de la civilisation bretonne, ont obtenu l'assentiment de votre Commission ; elle reconnaît que la foi chrétienne avait pénétré dans l'Armorique avant l'arrivée des Bretons insulaires ; elle professe avec M. Halléguen, que dans ce vaste territoire sillonné de voies romaines et semé de villes dont la notice de l'Empire et les Itinéraires nous ont conservé quelques noms, l'invasion étrangère n'a pas trouvé la barbarie et n'a pas apporté les premières notions de la discipline sociale... La sincérité de l'auteur n'est pas douteuse, sa véracité sur les points importants n'est point contestée. » — A côté de ce jugement essentiellement favorable, ont trouvé place des observations qui le sont moins sur la forme véhémente que M. Halléguen donne en quelques endroits à son argumentation. Mais cette véhémence est largement rachetée par la franche vigueur et la bonne foi toute juvénile qui règne dans l'ouvrage du savant historien breton. Nous citerons comme un trait particulier de son caractère l'insertion, à la fin du volume, de deux chansons piquantes, pleines d'esprit et de grâce, composées, l'une en 1858 par le grave et regrettable M. Bizeul, (dont M. Halléguen aime à se dire l'unique élève), au sujet du roi Grallon et de sa fille Dahut, l'autre par M. Alfred de Courcy sur la publication, attendue si longtemps, du cartulaire de Redon.

On doit savoir gré à l'auteur de nous avoir donné, dans l'Appendice, plusieurs documents précieux tels que : Dom Liron, *Apologie pour les Armoricains* et Dom Lobineau, *Contr'Apologie*, etc., deux opuscules devenus introuvables, que M. Halléguen reproduit *in extenso*, la Réponse de Dom Lobineau à l'abbé Vertot, morceau inédit, ainsi que divers passages de Dom Le Gallois et du Cartulaire de Landévennec, inédits pareillement.

Nous souhaitons au livre de M. Halléguen l'épreuve d'une critique sérieuse : nous savons que l'auteur ne la redoute pas et le livre pourra y gagner des améliorations de détail dans une édition ultérieure.

C. E. R.

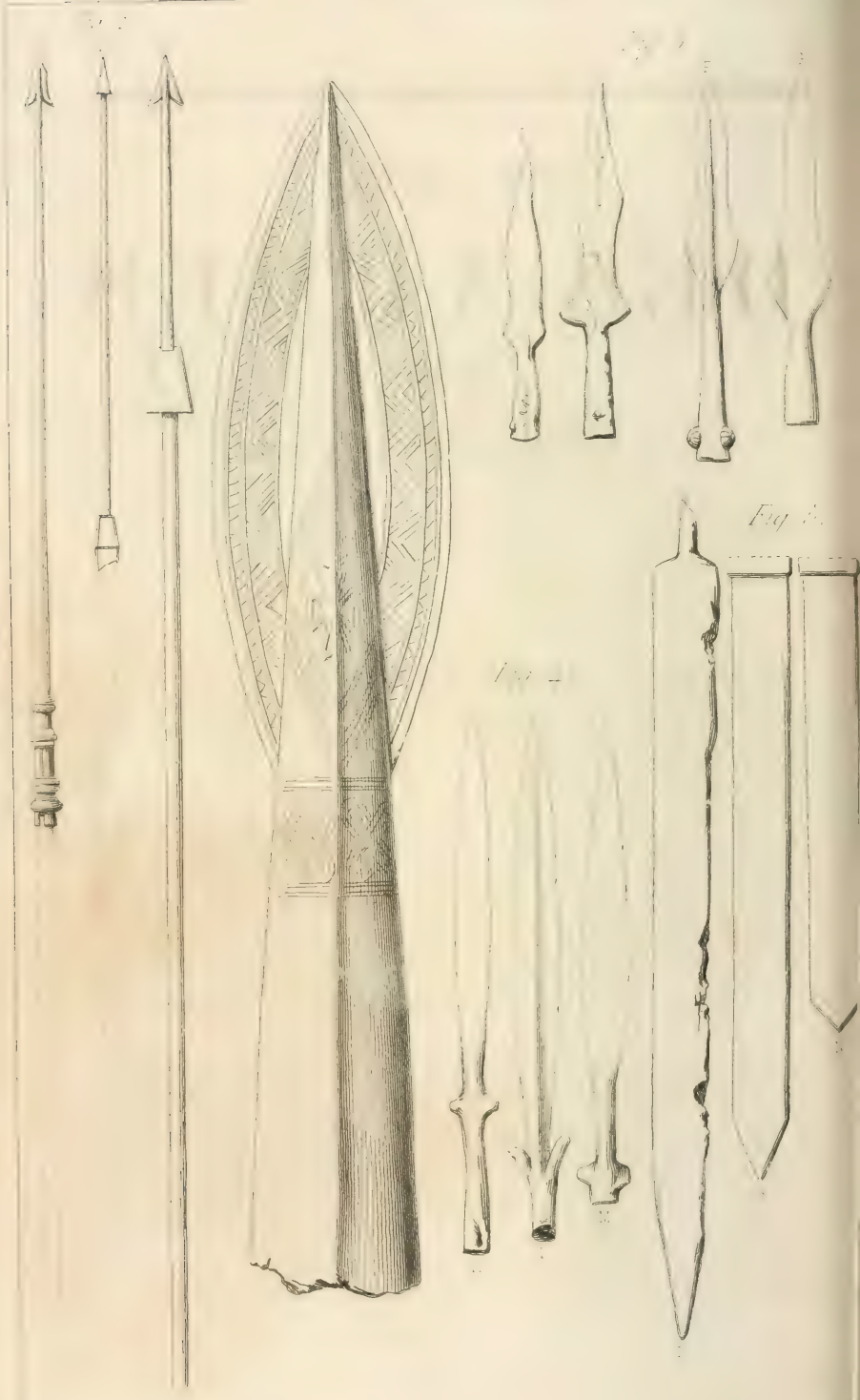
Fig. 3.

EXAMEN

DES ARMES

TROUVÉES

A ALISE-SAINTE-REINE (1)

Je ne crois pas me tromper en regardant comme un appel à la discussion l'article sous forme de lettre au docteur Keller de Zurich, publié par M. Verchère de Reffye dans le numéro de la *Revue archéologique* du mois de novembre dernier (2). L'objet de cet article est de porter à la connaissance du public les armes fournies par les dernières fouilles que l'Empereur a fait exécuter autour du Mont-Auxois. La découverte remonte déjà au mois de mars 1863. Presque tous les journaux de la France et de l'Europe l'ont annoncée, et, qui plus est, ont décidé quelle en était la signification archéologique, de sorte que ce jugement, auquel de nombreux auteurs se sont référés depuis lors, est devenu presque souverain. On voit qu'il était à propos que les pièces fussent produites, ne fût-ce que pour la satisfaction de ceux

(1) Le ton de polémique de cet article n'est pas tout à fait celui que nous aimons à voir dans la *Revue*. Nous n'avons voulu, toutefois, demander à l'auteur aucune modification de son travail, et nous l'imprimons tel qu'il a été lu dans une des dernières séances de la Société des antiquaires de France, laissant ainsi à M. J. Quicherat toute la responsabilité du fond et de la forme. Les lecteurs de la *Revue* comprendront facilement les motifs qui nous engagent à agir ainsi; une lettre de M. de Reffye, à qui nous avons communiqué les critiques de M. Quicherat, nous y a d'ailleurs autorisé. (*Note de la rédaction.*)

(2) *Les Armes d'Alise*, lettre à M. le docteur F. Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich. *Revue archéologique*, nouvelle série, cinquième année, p. 337.

qui aiment voir avant de croire. Il faut se réjouir que la production ait eu lieu par les soins d'un savant et loyal officier, qui a fait d'ingénieuses expériences sur les objets dont il s'agit, qui n'est pas engagé autrement dans le débat où il apporte son concours, et qui veut avant tout que la lumière se fasse. C'est ce qu'il exprime on ne peut mieux en terminant son article : « Quand on a pour but moins le désir « de faire triompher sa propre manière de voir que d'arriver à la « connaissance de la vérité par la discussion, on ne craint pas de prêter « ses propres armes à ses adversaires. » Il n'est personne qui n'applaudisse à ces paroles. Non, la solution d'un problème historique n'est pas un jeu de surprise et d'embûches ; oui, il faut que les cartes qu'on a dans la main soient mises libéralement et franchement sous les yeux de l'adversaire : c'est là la première condition pour que la partie soit dans les règles ; et la seconde condition, c'est que l'adversaire ne garde rien pour lui des objections que sa conscience et sa raison lui suggèrent.

L'opinion que le Mont-Auxois nous représente l'Alesia de César est entrée dans l'atelier dont M. de Reffye dirige les travaux. L'honorable officier l'a accueillie, certainement parce qu'elle lui était présentée comme la meilleure, et, partant de là, il a trouvé dans les auteurs anciens qui ont décrit l'armement des légions romaines et celui des Gaulois l'image fidèle des pointes et des lames qu'on lui apportait d'Alise. Je vais essayer de démontrer d'abord que ses interprétations, ou pour mieux dire les interprétations sur lesquelles il s'est appuyé, manquent tout à fait de rigueur, et ensuite je dirai ce que j'ai à dire sur la thèse historique en faveur de laquelle on lui a fait accroire qu'il travaillait.

La plus grande partie de la lettre au docteur Keller est consacrée au *pilum*, l'arme distinctive de l'infanterie romaine, cet objet si commun, dont il a dû se perdre un grand nombre sur les champs de bataille, et dont cependant il a été impossible jusqu'ici à l'archéologie de recueillir un seul échantillon certain. M. de Reffye annonce que le *pilum* vient d'être retrouvé en Allemagne. M. Lindenschmit, conservateur du Musée de Mayence, est l'heureux auteur de cette découverte, dont les fouilles d'Alise auraient pleinement confirmé le résultat.

Les travaux de M. Lindenschmit devenant ainsi la base de déductions toutes nouvelles dans une question très-controversée, il n'était pas inutile de résumer ces travaux, ou au moins d'indiquer où et quand ils ont paru. M. de Reffye s'est dispensé de ce soin : en quoi il s'est montré plus pressé de faire connaître ce qu'il avait dans l'es-

prit qu'attentif à préparer le chemin par où devait passer l'esprit de ses lecteurs. Les notes et renvois dont les érudits surchargent leurs écrits ne sont pas de la superfétation, lorsqu'ils ont pour objet de faciliter le recours aux sources. M. de Reffye l'éprouvera plus tard, s'il continue à faire de l'archéologie, et dès à présent je ne doute point qu'il ne soit au regret lorsqu'il saura que son laconisme m'a fait perdre en recherches un temps infini. Heureusement pour moi, j'ai l'habitude du métier, et voici ce que j'ai constaté par suite de mes vérifications.

En 1860 M. Lindenschmit, publiant la collection d'armes du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, émit, à propos d'un angon mérovingien, l'opinion que cet objet n'était pas autre chose que le fer du *pilum* romain (1). Il dessina même une restitution du *pilum* tel qu'il le concevait, en interprétant à sa manière la description que Polybe nous a laissée de cette arme dans le chapitre 23 de son sixième livre.

L'année suivante, M. Lindenschmit revint sur le même sujet dans le Recueil des antiquités de l'Allemagne païenne, autre ouvrage dont il est également l'auteur (2). Cette fois il prit pour thème les angons du Musée de Mayence, et quoique ces armes ne différassent en rien des autres angons, il crut devoir, pour le triomphe de sa doctrine, les mettre en comparaison avec un autre objet qui n'y ressemble que de loin. C'est une pique figurée à la main de deux soldats de la XVe légion *primigenia*, lesquels ont été représentés en bas-relief sur leur cippe funéraire (3). Le trait caractéristique de cette pique est que, vers les trois quarts de sa hauteur, elle présente un renflement dont l'effet est celui d'un gros peloton enfilé dans une broche. Quoiqu'il soit impossible, par la manière dont la sculpture est faite, de discerner l'ajustement respectif du fer et du bois, l'antiquaire mayençais n'en eut pas moins la conviction qu'il tenait une autre manière d'être du *pilum*, c'est-à-dire, pour lui, une variété de l'angon.

En troisième lieu, et très-peu de temps après ce que je viens de rapporter, un dragage pratiqué dans le Rhin fournit, avec beaucoup de débris romains des deux premiers siécles de l'Empire, deux traits de fer qui furent apportés au même musée de Mayence (4). Ces

(1) *Die vaterlændischen Alterthümer der fürstlich Hohenzoller'schen Sammlungen zu Sigmaringen*, p. 22 et suiv.

(2) *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*. In-4. Mayence.

(3) Huitième cahier, pl. VI.

(4) Onzième cahier, pl. V.

pièces ont certainement plus de ressemblance que les angons mérovingiens avec la pique des légionnaires de la XVe, mais sans cependant être la même chose que cette pique. Le dard est posé sur un large pied creux en forme de douille, qui rend assez bien l'effet du renflement dont je parlais tout à l'heure ; mais de ce pied sort un barreau de fer à usage de tenon pour engager l'instrument dans un tasseau de bois aussi large que le pied lui-même ; de sorte que la monture détruisait la ressemblance avec la pique. D'ailleurs la tige du dard est plus longue du double, en même temps que moins épaisse de la moitié, et la pointe du dard est sans ailes. Quoi qu'il en soit, l'objet ne laissa pas que d'être encore un *pilum* aux yeux de M. Lindenschmit, et il le fit graver comme tel.

Voilà donc, de compte fait, trois formes assignées à la même arme. Pour plus de clarté, j'en donne la figure, en prenant le soin, que n'a pas eu M. Lindenschmit, de réduire les trois modèles à la même échelle (Pl. III, fig. 1).

A est l'angon mérovingien réputé être le plus conforme à la description de Polybe.

B est l'un des deux fers retirés du lit du Rhin.

C est la pique figurée dans la main des légionnaires de la XVe *primigenia*.

Voyons comment ces objets justifient l'attribution qu'ils ont reçue du savant Mayençais.

Pour que l'angon mérovingien devienne le fer du *pilum*, il faut, d'une part, que la mesure donnée par Polybe pour le diamètre, c'est-à-dire pour l'épaisseur, sinon de l'arme entière, au moins de sa partie principale, il faut, dis-je, que cette mesure d'épaisseur de l'arme devienne celle de la longueur du dard (1) : transposition qu'il m'est permis de trouver un peu forte.

Il faut, en outre, que l'on donne à l'angon une profondeur de douille de quarante-cinq centimètres (2), ce qui ne s'est jamais trouvé sur aucun échantillon, ni du musée de Mayence, ni de la collection de Sigmaringen, ni d'aucune autre des collections de l'Europe qui possèdent des angons, la douille de cette arme n'ayant jamais en profondeur plus de dix à quinze centimètres.

De telles suppositions, inadmissibles en bonne critique, me forcent de restreindre l'usage de l'angon à celui qu'il eut entre les mains des barbares Germains, du IVe au VIIIe siècle de notre ère.

(1) *Die vaterlændischen Alterthümer*, etc , p. 23.
(2) *Ibid.* p. 24.

Le fer trouvé dans le Rhin nous représente-t-il plus fidèlement le *pilum?*

La seule preuve alléguée en sa faveur par M. Lindenschmit, c'est que le barreau inférieur qui faisait office de tenon présente l'épaisseur attribuée par Polybe à la partie inférieure des fers de *pilum* (1). J'avoue que ma surprise est grande de voir citer Polybe ici, quand cet écrivain a déjà été pris pour autorité dans l'assimilation du *pilum* avec l'angon; quand le critique allemand a précisément discuté dans sa première dissertation (2) cette épaisseur de la partie inférieure du fer, et qu'il a conclu qu'on devait l'entendre de l'épaisseur produite par la superposition d'un anneau de fer à la douille de l'angon. Évidemment il y a inadvertance de la part de M. Lindenschmit. Qu'il réfléchisse et qu'il choisisse entre l'arme dont le bois s'engageait dans le fer et celle dont le fer s'engageait dans le bois, qu'il se décide pour la figure A ou pour la figure B. Je veux bien que dans sa pensée ce soit l'une ou l'autre que Polybe a voulu décrire; personne ne lui concèdera que ç'aient été toutes les deux à la fois.

Et tout de suite j'ajoute, pour mon compte, que ce n'est ni l'une ni l'autre, et comme j'ai démontré tout à l'heure au prix de quelle violence le texte de Polybe avait été rendu conforme à la figure de l'angon, je vais faire voir que ni ce texte ni aucun autre ne peuvent s'appliquer à l'instrument trouvé dans le Rhin.

En effet, les termes de Polybe (3) sont que le fer présente trois demi-doigts (vingt-huit millimètres) d'épaisseur à sa partie inférieure et à l'endroit où il s'adapte contre le bois : καὶ τῇ τρὸς τὸ ξύλον συναφῇ. *Contre* le bois, et non pas *dans* le bois; c'est-à-dire que le fer était appliqué extérieurement au bois, et non pas fourré dans le bois.

Plutarque, dans la vie de Marius (4), exprime la même chose avec encore plus de clarté, quand il définit le mode d'ajustement des deux pièces. Ses paroles sont celles-ci : τὸ εἰς τὸν σίδηρον ἔμβλημα τοῦ ξύλου, l'insertion ou, à proprement parler, l'ente du bois dans le fer, et non pas l'ente du fer dans le bois.

Et maintenant, lorsque le même Plutarque (5) et Strabon (6) attestent que le *pilum*, indépendamment de son usage comme javelot, pouvait

(1) *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, XIe cahier, notice de la pl. 6.
(2) *Die vaterlændischen Alterthümer*, etc., p. 23.
(3) Livre VI, ch. 23.
(4) Chap. 25.
(5) *Vie de Camille*, ch. 40 et 41 ; *Vie de Pompée*, ch. 69.
(6) Liv. X (t. I, p. 385 de l'édition Didot).

servir à charger, comme on charge aujourd'hui à la baïonnette, et servir encore à parer les taillades de la grande épée gauloise, est-il possible d'imaginer qu'on aurait fait tout cela avec une tige de six à huit millimètres d'épaisseur comme l'est celle du trait B? Évidemment M. Lindenschmit a été deçu par une fausse apparence.

Reste la figure C, l'arme des soldats de la XVe légion *primigenia*. Si quelque chose répondait à la solution cherchée, il me semble que c'était cet objet. A la vérité, il ne se montre pas d'une manière si nette qu'il n'eût été nécessaire de le discuter. Les détails qui permettraient d'en saisir le mode d'emmanchement sont particulièrement à regretter. M. Lindenschmit ne s'étant pas donné la peine d'y suppléer par le raisonnement, je ne m'embarquerai pas ici dans cette recherche. Je n'ai pas autre chose à faire qu'à constater, comme conséquence de tout ce qui vient d'être dit, que les pièces du musée de Mayence proposées comme échantillons du fer de *pilum* ne sont pas des fers de *pilum*. Et là-dessus je reviens à M. de Reffye.

Le mauvais exemple venu d'Allemagne l'a entraîné. Au lieu de deux modèles, le savant officier nous en présente onze (1), c'est-à-dire neuf en sus des deux inacceptables qu'avait fournis M. Lindenschmit. L'assortiment est aussi varié que possible. Ceux-ci sont longs, ceux-là sont courts, mais courts à n'avoir que le tiers ou même le quart des longs. Dans l'un, la pointe a l'aspect d'un petit harpon à quatre crocs; dans d'autres, cette pointe est conique, ou bien elle affecte la forme d'une petite pyramide quadrangulaire, sans compter qu'il y a des pointes méplates ayant la figure d'un cœur. Quant à la façon d'attacher le fer, les différences ne sont ni moins nombreuses, ni moins radicales. Telle de ces armes s'emmanche comme une lance, telle autre comme un ciseau de menuisier, telle comme un couteau de cuisine. Et quels que soient la dimension, le poids, la pointe, l'emmanchement, c'est toujours *pilum*. Bien plus, M. de Reffye érige l'existence d'une telle bigarrure en un fait nécessaire, parce que, à cette époque (qu'on n'oublie pas qu'il raisonne pour le temps de César), à cette époque où la force musculaire était tout dans le maniement des armes, il n'eût pas été rationnel d'établir l'uniformité de celles-ci, à cause des différences de la force musculaire.

Que la conscience militaire de M. de Reffye porte tout le poids de cette parole, qui est tout bonnement la négation de la discipline romaine. Je soutiens, pour ma part, que les armes étaient uniformes dans les légions du temps de César; et quant aux pièces sur

(1) *Revue archéologique*, l. c., p. 338 et 339.

lesquelles on prétend établir le contraire, je dis qu'elles sont la plupart barbares et germaniques, appartenant à l'époque où les Germains jouèrent un si grand rôle comme défenseurs ou comme destructeurs de l'empire d'Occident.

En effet, les tiges d'environ quatre-vingt-dix centimètres avec un petit harpon à quatre crocs à la pointe, ou bien avec une pyramide quadrangulaire, ce sont les angons sortis d'un si grand nombre de tombeaux francs, allemands, burgondes, saxons; les angons tels qu'ils sont décrits et dessinés dans vingt ouvrages d'archéologie, notamment par MM. Akerman dans l'*Archæologia* (1); l'abbé Cochet dans ses *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* (2); Baudot dans ses *Sépultures de barbares de l'époque mérovingienne;* Lindenschmit dans les deux ouvrages précédemment cités, car M. Lindenschmit a fait ses conjectures sur le *pilum* sans dissimuler l'origine barbare ni la basse époque des angons qui lui servaient de types.

Les fers de javelot à pointe conique sans dard, ils ont leurs représentants et au musée de Sigmaringen (provenance du cimetière de Steineck) (4), et dans le recueil de M. Baudot (provenance du cimetière de Charnay) (5).

Les fers de javelot à pointe méplate, qui ont la figure d'un cœur, il y en a en la possession de M. Baudot, qui les a également publiés.

Quant aux longues tiges qui s'emmanchaient par le moyen d'une soie, si l'on n'en a pas trouvé dans les sépultures barbares, du moins à ma connaissance, il suffit qu'elles se présentent dans un même dépôt avec les objets ordinaires de ces sépultures pour qu'on les rapporte aussi au même âge, et pour qu'on ait le droit d'affirmer, quand bien même elles seraient romaines, que ce n'est pas dans la main des légionnaires de la république qu'elles ont figuré. Non, mille fois non, aucun des traits rajustés et éprouvés par M. de Reffye n'est de ceux qui furent employés le jour où succomba l'indépendance de la Gaule. Leur postériorité résulte des travaux de l'Europe savante, qui a classé et daté leurs analogues.

Après en avoir fini avec les prétendus *pilum* découverts à Alise, j'aborde le chapitre des fers de lances et des lames d'épées. On va voir que l'attribution archéologique donnée à ces divers objets n'est

(1) Tome XXXVI, p. 78.
(2) Pag. 216.
(3) Pl. II et III.
(4) *Die Vaterlændischen Alterthümer*, etc. Pl. XXXII, fig. 31.
(5) *Loc. c.*

pas plus soutenable que celle dont je viens de montrer le défaut; on va voir aussi que ces mêmes objets n'appartiennent pas à une époque différente des précédents.

Relativement aux fers de lance, M. de Reffye dirige d'abord ses regards sur les ouvrages en bronze du même genre qui proviennent des tumulus celtiques, et il lui semble que les pièces analogues, produites par les fouilles d'Alise, en sont des copies si parfaites qu'elles doivent être de la période où le travail du fer succéda à celui du bronze. Il lui semble encore que les armes trouvées dans les monuments des VIIe et VIIIe siècles de notre ère ont perdu l'élégance de ces premières copies en fer des objets de l'âge de bronze, qu'au Ve siècle on ne fabriquait plus d'armes de ce genre, que les tombes franques n'en offrent pas de traces. Cependant tous les fers de lance qu'il montre à l'appui de cette assertion ont leurs semblables fournis par les tombeaux des Ve et VIe siècles. Je le renvoie aux mêmes auteurs que je citais tout à l'heure, à l'abbé Cochet (1), à M. Baudot (2), à M. Lindenschmit (3). J'appelle surtout son attention sur la figure 2 de notre planche, qui reproduit, d'après les *Antiquités de l'Allemagne païenne* (4), le dessin d'une lance trouvée à Ulm dans un tombeau de l'époque franque. Non-seulement cette pièce présente les difficultés de forge dont M. de Reffye croit qu'on n'aurait pas su se tirer à l'époque franque, mais encore les lames sont damasquinées en or et en argent avec un goût exquis, et la forme générale est celle des lances de bronze du galbe le plus pur. Cette preuve de l'habileté des armuriers mérovingiens, administrée par l'érudit Allemand dans lequel M. de Reffye a mis toute sa confiance, aura, je l'espère, le pouvoir de le convaincre.

Il y a dans la collection qu'il exhibe d'autres fers de lance bien autrement carastéristiques que ceux auxquels je viens de faire allusion; de ces types qui s'éloignent de la forme généralement adoptée par tous les peuples de l'antiquité, et dont il semble que l'étrangeté eût dû servir de point de départ pour la recherche d'attribution: par exemple des fers profilés sur leurs tranchants en courbes et contre-courbes (Pl, III, fig. 3, D et E), puis d'autres fers munis d'un double crochet d'arrêt à la partie supérieure de leur douille (fig. 4, K). Au lieu de s'attacher à la piste de ces objets révélateurs, M. de

(1) *Tombeau de Childéric*, p. 142 et suiv.
(2) Pl. II et le texte, p. 23.
(3) *Die vaterlændischen Alterthümer*, pl. IV et XXXII.
(4) Cahier III, pl. V.

Reffye se laisse aller à sa préoccupation du celtique. Il se persuade qu'aucune collection ne possède des fers de ce genre, et parce qu'il les répute uniques, ils doivent être gaulois. Cependant M. Lindenschmit a donné le fer à tranchants tourmentés, et l'a donné comme une trouvaille faite dans des sépultures de l'époque allémannique (1). On n'a qu'à voir les formes de deux pièces provenant l'une de Langenenslingen, l'autre de Darmstadt (Pl. III, fig. 3, F et G).

Quant au fer à crochets, il est peu de cimetières mérovingiens qui ne l'aient fourni. C'est l'arme que quelques antiquaires appellent *framée*. Je mets en regard de l'un des échantillons de M. de Reffye (Pl. III, fig. 4, K) deux pièces analogues (*ibid.* L et M) trouvées, l'une à Charnay, dans le département de la Côte-d'or (2), l'autre à Nackenheim, sur les bords du Rhin (3). M. l'abbé Cochet a réuni sur cette arme les notions qu'il a trouvées éparses dans un grand nombre d'écrits (4). Si j'avais à y ajouter quelque chose, ce serait pour faire voir que l'usage de la lance à crocs s'est conservé pendant toute la durée du moyen âge.

Passons aux épées.

M. de Reffye en signale deux espèces: les unes à lame robuste, terminées par une pointe aiguë, et elles lui représentent l'épée ibérique de l'équipement romain ; les autres, à lame mince et flexible avec une pointe camarde et quelquefois arrondie, sont considérées par lui comme les épées faussantes que les historiens de Rome ont mises dans la main des plus anciens Gaulois.

Pour ce qui est de l'épée ibérique, elle a été assez souvent figurée, et présente des caractères assez distincts pour n'être pas confondue avec une autre.

D'abord elle était excessivement courte. Sur les monuments les plus voisins du temps de César, tels que le prétendu bouclier de Scipion, les bas-reliefs du tombeau de Saint-Remy (5), le camée de Vienne (6), l'arme étant portée par un baudrier en écharpe, le fourreau va du défaut du corps à mi-cuisse. La longueur de la lame

(1) *Die vaterlændischen Alterthümer*, pl. I, fig. 5; *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, cahier I, pl. VI, fig. 13.

(2) Baudot, *Sépultures des barbares*, etc., pl. II.

(3) Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, cahier I, pl. VI, fig. 14.

(4) *Sépultures gauloises, romaines, franques*, etc., p. 219.

(5) A. de Laborde, *Les Monuments de la France*, t. Ier.

(6) Visconti, *Iconographie romaine*, pl. XIX bis.

paraît avoir été, par conséquent, d'environ quarante centimètres. Telle est encore la mesure des épées mises à la main de tant de statues du commencement de l'empire (1). Elle devient un peu plus longue dans l'armement des soldats représentés sur la colonne trajane, qui est postérieure d'un siècle et demi à la conquête des Gaules. Alors les lames peuvent avoir atteint de cinquante à cinquante-cinq centimètres.

En second lieu, la pointe du glaive était formée sous un angle très-ouvert, ses biseaux se rapprochant d'autant plus de la perpendiculaire que l'arme est plus ancienne.

Les soi-disant glaives ibériques déterrés sous le Mont-Auxois ne remplissent pas ces conditions. Comme M. de Reffye n'en a pas plus indiqué les mesures que celles des autres pièces dont il a parlé (ce qui, par parenthèse, me donne lieu de compter sur son indulgence s'il y a erreur dans les évaluations approximatives auxquelles je suis forcé de me livrer), j'estime ici la longueur à une soixantaine de centimètres (2). En outre, la pointe est formée sous un angle très-aigu. La figure 5 de notre planche montre par à peu près les distinctions que je cherche à faire saisir. N est la lame d'épée des temps les plus anciens, O la lame d'épée de l'époque de Trajan, P l'une de celles dont le dessin accompagne la lettre au docteur Keller, et du parallèle résulte mon opinion. Au lieu de rapporter la lame P et celles qui lui ressemblent au *gladius hispaniensis*, je les rapporte à la *spatha ;* au lieu de les attribuer aux soldats de César, je les attribue soit aux soldats des empereurs flaviens, dont Végèce a décrit l'armement (3), soit à ceux des barbares de qui les Romains empruntèrent la *spatha*, soit encore aux autres barbares qui, à leur tour, empruntèrent la *spatha* des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis le troisième siècle de notre ère jusqu'en pleine barbarie, on n'a pas cessé de fabriquer des lames d'épée de cette forme.

Quant aux lames de la seconde espèce, à pointe camarde ou complétement arrondie, à fourreau de fer mince, longues de soixante-

(1) Entre autres celles d'Agrippa, de Drusus, de Germanicus, dans l'*Iconographie romaine*, pl. VIII, XXIII et XXIV.

(2) Ces armes sont déposées au Musée de Saint-Germain où tout le monde peut les voir; on peut voir aussi les moulages de ces mêmes armes à l'atelier de moulage archéologique, rue de Seine, 47. Une échelle métrique qui, par erreur, n'a pas été reproduite dans le texte de la *Revue*, mais qui se trouve dans le tirage à part qu'a fait faire M. de Reffye, donne la dimension exacte de ces épées. Celle dont parle ici M. Quicherat a cinquante-sept centimètres de lame. (*Note de la rédaction.*)

3 *De re militari*, lib. II, c. 15.

quinze à quatre-vingts centimètres d'après mon calcul, j'enregistre une observation intéressante de M. de Reffye. « Dans ces armes, dit-il, les tranchants ne sont pas du même fer que le corps de la lame. L'ouvrier, après avoir forgé cette partie avec du fer très-nerveux, étiré dans le sens de sa longueur, soudait de chaque côte de petites cornières de fer doux pour former les tranchants. Ce fer était ensuite écroui au marteau. »

A la bonne heure ! Voilà un fait constaté en connaissance de cause et dont les archéologues devront faire leur profit. Mais l'habile expérimentateur conclut-il d'après les épreuves qu'il a faites, lorsqu'il suppose que ces lames d'un fer nerveux et si artistement travaillées nous représentent les risibles épées gauloises du IVe siècle de Rome, que les Romains convertissaient en crosses (en strigiles, dit Polybe) au moyen d'une simple parade?

L'attribution archéologique des armes dont il s'agit est encore à faire. Bien qu'on en ait trouvé dans le lac de Bienne, cela ne prouve pas qu'elles soient du temps des habitations lacustres. Elles appartiennent au contraire à une époque avancée de l'industrie et de la civilisation, à en juger par la circonstance curieuse que je mentionnais tout à l'heure et par d'autres, de pareille conséquence, qui avaient été déjà signalées. Ainsi, lorsque les fourreaux sont décorés, c'est tantôt d'ornements en relief exécutés au ciselet, tantôt d'une gravure qui paraît avoir été obtenue par l'emploi d'un acide (1).

D'ailleurs, si le style de ces ornements n'est ni grec ni romain, ainsi que le conjecture très-bien M. de Reffye, il n'est pas davantage gaulois. M. Keller, le savant de Zurich, à qui est adressée la lettre que je discute, et le premier qui ait raisonné sur les épées en question, M. Keller a repoussé l'idée d'une fabrication celtique (2), et il suffit de jeter les yeux sur les modèles gravés (pl. XIV du livre de M. Troyon) pour voir jusqu'à quel point M. Keller a eu raison.

M. de Reffye, qui soutient au contraire la thèse d'une fabrication celtique, se trouve ainsi en désaccord avec son correspondant. Il y a plus, il se trouve en désaccord avec l'un des savants qui ont dirigé les fouilles d'Alise, car l'un de ceux-ci a publié dans la *Revue Archéologique* elle-même (3) une de ces épées découverte en 1861. Là, la pièce est donnée pour une epée *romaine*, et son attribution est fondée sur sa ressemblance avec un échantillon du Musée de

(1) Troyon, *Habitations lacustres*, p. 196.
(2) Troyon, *ibid.*
(3) Numéro du mois d'août 1861 ; tome VIII, p. 141 et pl. XIV.

Mayence, échantillon dont le fourreau est marqué des lettres romaines C S I. L'étrange, c'est que cette dernière épée avait été trouvée dans les environs d'Ingelheim, selon le dire de M. Lindenschmit, qui la fit connaître le premier au monde savant (1).

Que M. de Reffye veuille bien considérer ensemble tant de circonstances bizarres, et il reconnaîtra, je n'en doute pas, qu'il n'y a rien à en conclure pour le présent, sinon que l'arme trouvée à Ingelheim avec une marque romaine, ni aucune de ses pareilles, n'est une arme gauloise du temps où succomba l'indépendance de la Gaule. S'il n'admet pas cette déduction, qu'il renonce au moins à vouloir tirer la lumière de ce qui n'est encore que ténèbres ; qu'il recherche plutôt les analogues de certaines lames d'une longueur énorme (quatre-vingt-dix centimètres au moins, en apparence), très-propres à caractériser un dépôt, et qui n'ont rien dit à ses yeux, puisqu'il en a donné le dessin sans disserter dessus. Ces rapières de l'ancien âge ont été trouvées jusqu'ici dans les sépultures de l'Allemagne et de la Belgique déjà germanisée; elles portent le même témoignage que les *spatha*, que les fers de lance, que les fers de javelot examinés ci-dessus (2).

Afin de compléter l'assortiment barbare, il faudrait de ces couteaux grands et petits qui sont sortis en si grande abondance des tombeaux. Rien ne caractérise mieux l'équipement du Germain dans les derniers temps de l'empire. M. de Reffye, qui opère sur les objets apportés d'Alise sans avoir assisté aux fouilles, croit que celles-ci n'ont produit que des lames tranchantes des deux côtés. Cependant j'ai sous les yeux un numéro de la *Revue française* (3) dans lequel M. Léon Fallue signale comme découverts à Alise « des couteaux « semblables à ceux qui ont été trouvés dans les cimetières mérovin- « giens des pays de Caux, de Metz, de Namur. » M'étant renseigné auprès de M. Fallue lui-même pour savoir s'il avait parlé *de visu*, il me répondit que oui ; que lorsque les objets lui avaient été montrés, il y avait certainement dans le nombre au moins un scramasax et d'autres couteaux plus petits. C'est donc un indice chronologique de plus à mettre avec tous ceux que j'ai déjà fait ressortir (4).

(1) *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, cahier I, pl. V.

(2) Lindenschmit, *Die vaterlændischen Alterthümer der fürstlich Hohenzoller'schen Sammlungen*, pl. XXXI; Publications de la Société archéol. du Luxembourg, t. VIII, article de M. Namur, cité par l'abbé Cochet, *Tombeau de Childéric*, p. 70.

(3) 1er septembre 1863.

(4) S'il s'est trouvé un scramasax parmi les objets montrés à M. Fallue au Musée d'Alise, nous pouvons affirmer que ce scramasax ne provenait point des fouilles exé-

Divers petits objets énumérés très-succinctement par M. de Reffye, ou simplement figurés sur les planches qui accompagnent son article, ne peuvent point être discutés, faute de renseignements suffisants : ainsi les deux viretons ou fers de flèche d'arbalète photographiés sur la planche XXII (1), l'éperon et l'espèce de têtière écrasée qui sont rendus sur la même planche (2), les jugulaires de casque publiées de préférence au casque lui-même, dont on dit que la forme a pu être restituée (3), et qui eût été un bien meilleur élément de critique, l'*umbo* ou bosse de bouclier représenté en projection sans ombre, lorsque le caractère de cette pièce réside uniquement dans son relief. Sur toutes ces pièces, je me bornerai à une remarque : c'est que, selon toute apparence, il ne faut pas leur appliquer l'indication de gisement donnée d'une manière générale au commencement de l'article. « Les objets recueillis dans les fouilles, est-il dit, ont été « retrouvés gisant sur le sol du fond d'un fossé qui devait avoir été « rempli d'eau à l'époque du siége. » Mais ceux dont il s'agit seraient-ils dans l'état de conservation où on les voit s'ils avaient séjourné dans l'eau? D'ailleurs une personne bien informée a parlé des bosses de bouclier au moment de la découverte. Il y en avait deux qui recouvraient chacune un petit tas de six monnaies gauloises, et celui qui racontait cela ne doutait pas que les boucliers n'eussent été posés dans l'origine sur la sépulture de deux guerriers indigènes. C'est dans le *Journal de Beaune* du 14 mars 1863 que j'ai lu cette curiosité archéologique. J'en laisse la responsabilité au narrateur, ne faisant profit pour mon compte que de l'impression qui fut produite par la découverte des résidus de boucliers. Si on a pu dire qu'ils avaient couvert des sépultures, c'est qu'ils n'étaient pas au fond de fossés anciennement remplis d'eau.

Encore une observation, qui sera la dernière.

cutées par les ordres de l'Empereur. Nous nous sommes, en effet, assuré qu'aucune arme de ce genre n'a été trouvée dans les premières fouilles surveillées par la *Commission de la topographie des Gaules*, et comme on peut s'en convaincre en visitant le Musée de Saint-Germain, où toutes les armes récemment trouvées à Alise ont été réunies, aucun scramasax n'est sorti des fouilles exécutées, depuis, sous la direction de M. le baron Stoffel. S'il y a un scramasax au musée d'Alise, il provient donc des environs d'Alise, non de la plaine des Laumes. Il s'agit probablement d'armes provenant de tombes mérovingiennes ouvertes par M. le sous-préfet de Semur, a plus de cinq lieues du Mont-Auxois. (*Note de la rédaction.*)

(1) Première colonne à gauche. — (2) Deuxième colonne.

(3) Ce casque est figuré sur la troisième planche du tirage à part de M. de Reffye. Il n'a pu, faute d'espace, être représenté dans *la Revue*, qui n'avait que deux planches à mettre à la disposition de son collaborateur. (*Note de la rédaction.*)

A l'exposition industrielle qui se tient actuellement au palais des Champs-Élysées, on voit le moulage en galvanoplastie d'un magnifique casque de gladiateur (1), lequel est indiqué comme trouvé dans les fouilles d'Alesia, c'est-à-dire d'Alise. Les mêmes fouilles ont produit encore à ma connaissance des boulets de pierre, des monnaies de tous les empereurs, d'innombrables fragments de tous les genres de poterie gallo-romaine, et même, à ce qu'assurent diverses personnes, des ossements qu'on ne s'attendait pas à y rencontrer. Pourquoi garde-t-on le silence sur ces objets? Est-il sans portée pour le procès qui se débat que des choses d'une toute autre nature que celles que l'on produit aient été trouvées dessus, dessous ou à côté? Une poignée d'échantillons minéraux, triés arbitrairement, et exhibés sans autre indication que celle de la contrée d'où ils viennent, justifieraient-ils un système qu'on voudrait faire triompher quant à la formation géologique de cette contrée? J'en appelle à la raison de l'honorable officier dont je conteste ici la doctrine. Qu'il veuille bien réfléchir à mon objection. S'il en comprend la gravité, il reconnaîtra, je n'en doute pas, que sa manière d'envisager les choses a été par trop incomplète; il confessera qu'il a jugé sous l'empire d'une illusion, parce qu'il n'a tenu compte que de ce qui s'adressait à son érudition spéciale, et que son érudition spéciale ne pouvait pas lui donner toute seule la clef d'un problème d'où il n'est possible de sortir que par le concert de toutes les parties de l'érudition.

Et maintenant, laissant de côté la lettre au docteur Keller, je m'achemine à ma dernière conclusion.

En 1861, lorsque l'on commença à annoncer que la question d'Alesia était définitivement résolue par la découverte de fossés traversant la plaine des Laumes sous Alise-Sainte-Reine, j'obtins la permission de soumettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un passage des Commentaires de César, d'où il résulte qu'aucun fossé n'a traversé la plaine qui régnait devant Alesia. Une réponse verbale et évasive, à laquelle je n'eus pas le droit de répliquer sur le moment, fut la seule que reçût ma communication, et les choses en sont restées là, quoique ce que j'avais lu à l'Académie ait été aussitôt après imprimé dans une revue (2), tiré et vendu à part (3).

(1) Ce casque de gladiateur n'a aucun rapport avec les fouilles d'Alise. C'est un casque bien connu, et dont le dessin est publié depuis longtemps. Il provient des fouilles de Pompéi. Les monnaies romaines sont aussi étrangères aux fouilles de la plaine; elles ont toutes été trouvées sur le plateau, dans des ruines de la ville gallo-romaine. *Note de la rédaction.*)

(2) *Correspondance littéraire* du 25 juillet 1861.

(3) *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia.* Paris, Aubry.

Dans le même temps, M. le capitaine Bial, professeur à l'École d'artillerie de Besançon, après inspection des fouilles qui s'exécutaient sous Alise, démontra que les fossés découverts n'avaient pas de rapport avec ceux dont César se couvrit devant Alesia (1). Il ne lui fut pas répondu.

En 1862, M. Delacroix, le père de la question d'Alesia, dégagea du texte des Commentaires soixante-quatre conditions de topographie nécessaires pour fixer le site de la ville assiégée par César, et dont aucune ne convient à Alise-Sainte-Reine (2). Il ne lui fut pas répondu.

En 1863, M. Auguste Castan, rapportant devant la Société d'émulation du Doubs l'état des fouilles continuées autour d'Alise-Sainte-Reine, donna des preuves invincibles de l'âge postérieur auquel se rapportaient les ouvrages d'investissement, ainsi que les objets nouvellement découverts. Son rapport, publié et distribué dans le monde savant (3), ne reçut pas de réponse.

La même année, M. Léon Fallue dénonça, dans l'article de la *Revue française* que j'ai précédemment cité (4), le caractère mérovingien des armes apportées d'Alise. Il ne lui fut pas répondu.

Il n'a pas été répondu davantage à un mémoire considérable publié au commencement de cette année 1864 (5), et dans lequel M. Sarrette, lieutenant-colonel au 86e de ligne, qui avait déjà subsidiairement combattu l'Alesia bourguignonne, fait l'application militaire du texte de César à l'Alesia franc-comtoise.

Au milieu de cette conspiration du silence, il faut placer, pour être exact, la tentative isolée d'un adversaire qui, en 1862, jugea utile d'établir que nous avions succombé, M. Delacroix et moi, à une irréparable défaite. Le *Moniteur de l'armée* fut choisi pour loger cette démonstration. Nous n'eûmes pas de peine à établir, au contraire, que nous n'étions pas défaits du tout, mais nous en eûmes tant à obtenir l'insertion de notre réponse, que je n'y réussis, pour ma part, qu'avec le ministère d'un huissier (6).

(1) *La Vérité sur Alise-Sainte-Reine.* In-8. Paris, Garnier frères, 1861.

(2) *Alaise et le Moniteur.* In-8. Besançon, Bulle; *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1862. In-8. Besançon.

(3) *Les Camps, les Tombelles et les Villa du pourtour d'Alaise.* In 8. Besançon, Dodivers. — (4) Ci-dessus, p. 92.

(5) *Alesia (Alaise), étude d'archéologie militaire.* In-8. Besançon.

(6) *Moniteur de l'armée*, nos du 16 avril et du 1er mai 1862, et la brochure intitulée : *La Question d'Alesia dans le Moniteur de l'armée.* In-8. Besançon, Dodivers.

Nous croyons devoir ajouter ici la note dont le *Moniteur de l'armée* fit précéder l'article de M. Quicherat. (*Note de la rédaction.*)

Tel est l'état de la question seulement depuis quatre ans. Quant au débat qui avait précédé et qui comptait déjà cinq années d'existence, puisque c'est en 1856 qu'il prit naissance, il avait fourni dès lors tout ce qu'il était susceptible de rendre pour le point en litige. Il avait mis en lumière les textes d'où résulte l'impossibilité de maintenir Alesia sur le Mont-Auxois; il avait provoqué les fouilles d'Alaise, qui ont confirmé pleinement l'attribution franc-comtoise; il avait déterminé la critique rigoureuse de Carl Müller, par qui la même attribution a pris place dans les notes du Strabon de la nouvelle Bibliothèque grecque (1).

Il est plus commode d'affirmer ou de nier que de discuter. Les écrits pour Alaise contre Alise sont nombreux et disséminés. Leur publicité a été celle à laquelle peuvent atteindre dans notre pays les travaux d'érudition. On compterait les personnes qui les ont lus, et plus d'une à qui il serait nécessaire de les avoir lus n'a jamais voulu s'en donner la peine. Des millions d'hommes, au contraire, sont depuis quatre ans périodiquement informés, par des nouvelles insérées presque de mois en mois dans tous les journaux, que décidémen, l'Alesia de César est Alise-Sainte-Reine, qu'on y retrouve tout des Gaulois et des Romains, et les ouvrages militaires de César, et jusqu'au gobelet du grand capitaine (2). enfin qu'une statue colossale de Vercingétorix (preuve devant laquelle on n'aura plus qu'à se taire) doit être élevée bientôt sur le Mont-Auxois.

« Il nous est fait sommation, par exploit d'huissier du 12 avril, à la requête de M. Jules Quicherat, professeur d'archéologie à l'École impériale des Chartes, d'insérer un article en réponse à ceux que le *Moniteur de l'armée* a publiés sur la question d'*Alesia*.

« Deux lettres nous avaient été adressées presque en même temps, l'une par M. Quicherat, l'autre par M. Delacroix. A tous deux l'assurance avait été donnée, verbalement et par écrit, que le *Moniteur de l'armée* était disposé à insérer leurs articles. Celui de M. Quicherat a été sur-le-champ composé; *l'auteur en a lui-même revu et corrigé les épreuves:* mais l'insertion était forcément subordonnée aux limites de notre format et aux nécessités des publications militaires, d'un intérêt plus immédiat pour nos lecteurs.

« Si nous avions soupçonné qu'un retard involontaire de quelques jours pût mettre en imminent péril la cause des défenseurs d'Alaise cause, en effet, d'une actualité si palpitante!), et exciter aussi vivement l'irritation de M. Jules Quicherat, nous ne nous serions certes pas exposés à son exploit archéologique.

« Bien osé dorénavant qui s'aviserait de douter qu'Alaise soit Alesia, après que la solution du problème tant controversé nous est signifiée par acte d'huissier! »

(1) « Alesia est hod. *Alase*, non vero, ut olim putabant, et ipse in Nominum indice dixi, hod. *Alise*. » T. II, p. 963, col. 1.

(2) *Illustration* du 6 décembre 1862.

La disproportion des forces est grande. Elle ne nous décourage pas. La vérité n'a pas été encore écrasée sous la pression des entre-filets. Sa voix a été couverte par des hurrah prématurés : elle s'empresse de la faire entendre aujourd'hui que s'annonce le moment qu'il aurait fallu prévoir avant de chanter victoire, aujourd'hui que la prévention subit l'inévitable nécessité de fournir ses preuves. Réduisant aux points capitaux les raisons que j'ai fait valoir tant de fois (1), et dont le seul défaut est d'avoir été trop nombreuses, je dis :

Alise-Sainte-Reine n'est pas Alesia.

1° Parce qu'Alise fut une ville de la cité éduenne, et qu'Alesia fut si peu de la cité éduenne, que le premier mot de César, après avoir raconté la prise de cette ville, est qu'il donna l'ordre du départ pour la cité éduenne (2);

2° Parce qu'Alise, située à l'ouest, n'a pas pu être le point de rencontre de deux généraux qui prirent d'abord leur direction à l'est : César exécutant sa retraite du pays des Senons (diocèses de Sens et d'Auxerre) en Séquanie ou Franche-Comté par le pays des Lingons, qui répond à l'ancien diocèse de Langres (3); Vercingétorix ayant commencé par une marche du côté des Allobroges, c'est-à-dire vers le Bas-Bugey ou le Valromey (4);

3° Parce que la bataille qui précéda l'investissement d'Alesia eut lieu en Séquanie ou Franche-Comté (5), et qu'il y a trop de distance entre un point quelconque de la Franche-Comté et Alise pour que le trajet eût été accompli en un jour et demi de marche, intervalle de temps qui sépara la bataille de l'arrivée des Romains devant Alesia;

4° Parce qu'Alise, avant-poste de la cité éduenne sur une langue de terre enfoncée dans le pays lingon (6), le pays lingon s'étant prononcé pour les Romains, Alise, dans une telle situation, ne pouvait pas être choisie pour être le rempart suprême de la nationalité gauloise;

5° Parce qu'Alise, bornée, comme l'exigent les textes, au seul plateau du Mont-Auxois, ne présente en superficie que quatre-vingt

(1) *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté.* Paris, Hachette, 1857. — *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia.* Paris, Hachette, 1858. — *La Question d'Alesia dans la Revue des Deux-Mondes,* Revue archéologique, année 1858.

(2) « His rebus confectis, in Æduos proficiscitur. » *De bello gallico*, l. VII, c. 90.

(3) « Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret. » *B. G.* VIII, 66.

(4) Οὐερκιγγετόριξ ἐπ' Ἀλλόβριγας ἐστράτευσε. Dion Cassius, l. XL.

(5) Ἐν Σηκουανοῖς. Dion Cassius, *ibid.*

(6) Voir les cartes de l'ancien diocèse d'Autun.

dix-sept hectares, et qu'il est matériellement impossible de placer sur un si étroit espace des fortifications épaisses les cases d'une population de quatre-vingt-dix mille Mandubiens (1), le campement de l'armée de Vercingétorix, composée de quatre-vingt mille hommes (2), un nombreux bétail (3), et enfin tout le matériel nécessaire à une si grande agglomération, que la ville a contenue pendant au moins un mois;

6° Parce qu'Alise, enfermée dans une enceinte de quatre mille cinq cents mètres, isolée et découverte de toutes parts, plus facile encore qu'Uxellodunum à réduire par le manque d'eau, pour qui l'eût serrée de près, Alise n'aurait pas demandé pour être investie la contrevallation de seize kilomètres, qu'il fallut mettre devant Alesia; et si l'on objecte les fossés récemment découverts autour d'Alise, lesquels forment une enveloppe d'une très-grande étendue, je réponds que ces fossés ont été creusés pour investir non pas la petite Alise celtique, bornée au plateau du Mont-Auxois, mais une grande Alise romaine, qui occupait à la fois le Mont-Auxois et les vallées environnantes;

7° Parce que, grâce à une série non interrompue de monuments qui attestent son existence depuis le moment de la conquête romaine jusqu'à l'époque de nos Rois fainéants, Alise est démontrée ne s'être appelée jamais autrement qu'*Alisia*, ce qui diffère d'*Alesia* autant qu'Alise diffère d'Alaise. Et afin que l'on voie bien que l'accord dont je me prévaux ici n'est pas l'effet du hasard, je mets sous les yeux cette série de monuments.

ALISIIA, dans une inscription celtique trouvée à Alise même, laquelle peut remonter aux dernières années de la république romaine.

ALISANU, dans une autre inscription gravée sur le manche d'un poêlon de sacrifice, trouvé près de Dijon, et qui, par sa fabrication, n'est pas postérieur au premier siècle de notre ère (4).

ALISIENS[ES], nom des habitants de la ville, sur une tessère en plomb du temps des Antonins : monument fourni par les dernières fouilles, et qui depuis s'est retrouvé ailleurs (5).

ALISIA, dans le très-ancien martyrologe attribué à saint Jérôme (6).

(1) Chiffre résultant du témoignage de Plutarque, ch. 27 de la *Vie de César* : Ἃ δὲ ἐν αὐτῇ τῶν μαχομένων οὐκ ἐλάττονες ἦσαν ἑπτακαίδεκα μυριάδων.

(2) *De bello gallico*, l. VII, c. 77.

(3) *Ibid.*, c. 71.

(4) *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 281.

(5) *Revue numismatique*, année 1861, p. 253.

(6) Dachery, *Spicilegium*, t. II, p. 18.

ALISANA LOCO, dans un autre martyrologe antique, compilé par Rhaban-Maur (1).

ALISIENSIS LOCVS, dans la vie de saint Germain d'Auxerre, écrite au ve siècle par le moine Constantin (3).

ALISIA, dans les miracles de saint Loup, évêque de Troyes, écrits au vi^e siècle (2).

ALISIENSI OPPIDO, dans la vie de saint Amatre, évêque d'Auxerre, écrite au vi^e siècle (4).

ALISIENSE PAGO, dans la vie de saint Germain de Paris, par Fortunat.

ALISIA CAS[TRVM], légende d'un triens mérovingien du viie siècle (5).

Voilà quelques-unes de nos raisons. Sans trop de présomption, il nous est permis de croire qu'elles forment un ensemble dont la solidité n'est pas ébranlée parce qu'on produit à l'encontre un amas d'armes telles que celles dont firent usage les pères ou les grands-pères des compagnons du roi Gondebaud (6).

J. QUICHERAT.

(1) Bollandistes, t. III de septembre, p. 26.
(2) Bollandistes, 31 juillet,
(3) *Ibid.*, 29 juillet.
(4) *Ibid.*, 1er mai.
(5) *Revue archéologique*, novembre 1863, p. 379.
(6) On peut ajouter cependant à cette liste une exception qui a déjà été signalée dans la *Revue archéologique* (1863, p. 383) : un diplôme de 841, transcrit dans le cartulaire de l'abbaye de Flavigny, mentionne à deux reprises ALESIA. (*Note de la rédaction.*)

LE TOMBEAU DE JOSUÉ

NOTE

SUR LE

KHIRBET-TIBNEH

DANS LE MASSIF D'ÉPHRAIM (1)

A deux heures et demie de marche environ au N.-O de Djifneh, l'ancienne Gophna, on rencontre des ruines assez considérables, connues sous le nom de Khirbet-Tibneh خربت تيبنة, *Ruines de Tibneh*. Elles couvrent les pentes et le sommet d'une colline qu'entoure au nord et à l'ouest un ravin profond. Confuses et depuis longtemps, sans doute, bouleversées de fond en comble, elles attestent dans leurs débris solitaires diverses époques. Quelques gros blocs bien équarris sont épars çà et là, ou se montrent engagés dans des restes de constructions plus récentes. La plupart des autres matériaux sont de moyenne dimension. Des fouilles seules permettraient, peut-être, de retrouver, sous cet amas informe de maisons et d'édifices renversés, les fondations et les vestiges de l'antique cité qui s'élevait en cet endroit.

Du côté méridional, la colline s'abaisse, comme par gradins, vers une vallée qui était elle-même jadis en partie couverte d'habitations et qu'orne, à son centre, un magnifique chêne vert un peu

(1) Note lue par l'auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 28 octobre 1864.

moins gros de tronc, il est vrai, que celui de Sebta près d'Hébron, mais d'une élévation plus grande et d'un développement de rameaux aussi remarquable. C'est, sans contredit, l'un des plus beaux arbres de la Palestine. Après avoir prêté son ombre hospitalière à un grand nombre de générations successives quand Tibneh était une ville habitée, il n'abrite plus guère maintenant que les bergers qui, par intervalle, conduisent leurs troupeaux dans cette vallée.

En continuant à s'avancer vers le sud, on atteint bientôt les dernières pentes d'une montagne qui se dresse en face de Tibneh et dont les flancs rocheux recèlent plusieurs excavations sépulcrales, restes d'une antique nécropole. Le sommet de cette montagne est couronné lui-même par un petit village contenant à peine une centaine de musulmans et appelé Deir-ed-Dham (ديرالضام). On m'y a montré plusieurs citernes antiques, à moitié comblées, et, dans de grossières constructions modernes, quelques belles pierres de taille qui datent évidemment d'une époque ancienne.

Mais revenons à la nécropole intéressante qui a été pratiquée, à différents étages, sur les pentes septentrionales de cette montagne. On y observe huit excavations principales.

La première ne renferme pas de fours à cercueils; l'entrée en a été agrandie. Elle sert quelquefois aujourd'hui de refuge aux bergers.

La seconde est précédée d'un vestibule très-dégradé. De là on pénètre par une baie rectangulaire, jadis beaucoup plus étroite, dans une belle chambre sépulcrale qui contient quinze fours à cercueils. De forme cintrée, ils sont tous vides, à l'exception de deux, dont l'entrée est obstruée de pierres et de terre, ce qui indique que les Arabes des environs, probablement ceux du village de Deir-ed-Dham, y ont enterré deux de leurs morts.

La troisième excavation est fermée; l'entrée en est complétement bouchée.

La quatrième, de dimensions assez vastes, a été aux trois quarts détruite.

La cinquième et la sixième ne présentent qu'une chambre carrée, sans fours à cercueils.

La septième s'annonce par une grande ouverture cintrée qui donne entrée dans un vestibule. Au milieu de celui-ci, une autre baie également cintrée, mais très-basse, le fait communiquer avec une chambre sépulcrale dans laquelle je n'ai pu pénétrer, ayant trouvé cette baie tout à fait obstruée.

La huitième excavation enfin est la plus remarquable de toutes. Elle consiste d'abord en un vestibule oblong que précède une cour carrée, taillée dans le rocher comme le monument lui-même. Ce vestibule est soutenu par quatre piliers, deux à demi engagés dans le roc, à droite et à gauche, et formant pilastres; les deux autres, au centre, détachés. Sans chapiteaux, ils sont seulement ornés dans leur partie supérieure de quelques moulures très-simples.

Le frontispice, aujourd'hui très-mutilé, est à moitié caché par deux chênes verts dont les branches retombent en festons au-devant du tombeau.

Les parois du vestibule sont percées de deux cent quatre-vingt-huit petites niches, soit rectangulaires, soit triangulaires, soit principalement cintrées et disposées sur huit rangs.

On pénètre ensuite par une porte rectangulaire, basse et étroite, dans une chambre sépulcrale qui renferme quinze fours, dont quatorze seulement étaient destinés à recevoir des cercueils. Au milieu de la chambre est une excavation rectangulaire, où j'avais cru que devait être primitivement enseveli, dans un sarcophage, le personnage principal en l'honneur duquel avait été creusé ce beau monument funèbre; mais M. de Saulcy, qui a visité et étudié attentivement ce même tombeau quelques mois après moi, a découvert, en se glissant par le four central pratiqué dans les parois du mur qui fait face à l'entrée, une petite chambre sépulcrale qui m'avait échappé et que cet éminent archéologue regarde comme ayant été la place d'honneur réservée à ce personnage, les fours de la grande chambre qui précède étant destinés à divers membres de sa famille.

A la première inspection de ce tombeau, à la vue surtout des petites niches en si grand nombre dont le vestibule est perforé et qui évidemment devaient recevoir autant de lampes qu'on y allumait à certaines époques solennelles, il est impossible de ne pas reconnaître que l'on se trouve en présence du mausolée d'un défunt illustre; car c'est le seul exemple d'un tombeau pouvant être extérieurement illuminé que j'aie rencontré en Palestine. Dans les innombrables nécropoles antiques qui peuplent ce pays, il n'est pas rare d'observer dans l'intérieur des chambres sépulcrales quelques petites niches à lampes. Il fallait bien, en effet, éclairer ces asiles ténébreux de la mort, lorsqu'on y entrait, soit pour y introduire un nouveau cadavre, soit pour y visiter pieusement la dépouille mortelle et y vénérer la mémoire de ceux dont les cendres y reposaient déjà. Mais dans les vestibules dont la façade est, en quelque sorte, découpée à jour, comme celui qui nous occupe en ce moment et

n'avait par conséquent pas besoin d'être éclairée, on ne remarque d'habitude aucune niche à lampe. Au contraire, dans le tombeau dont il est question ici, les parois du vestibule sont, comme je l'ai dit, percées de niches à lampes sur toute l'étendue de sa surface, niches tout à fait inutiles, s'il s'agissait seulement d'éclairer ce portique, qui reçoit la lumière du soleil, mais ayant leur raison d'être si on voulait l'illuminer. Une pareille illumination suppose un personnage entièrement hors ligne et dont la mémoire était l'objet de la vénération publique. Or, ce personnage, ainsi que je vais le démontrer, me paraît avoir été Josué lui-même, l'introducteur du peuple Hébreu dans la Terre Promise.

Nous lisons, en effet, dans le livre de Josué, c. XIX, v. 49 et 50 :

v. 49. « Cumque complesset sorte dividere terram singulis per tribus suas, dederunt filii Israël possessionem Josue filio Nun in medio sui, »

v. 50. « Juxta præceptum Domini, urbem quam postulavit Thamnath-Saraa in monte Ephraïm et ædificavit civitatem habitavitque in ea. »

Dans le même livre (c. XXIV, v. 29 et 30), la mort de Josué est ainsi racontée :

v. 29. « Et post hæc mortuus est Josue filius Nun, servus Domini, centum et decem annorum. »

v. 30. « Sepelieruntque eum in finibus possessionis suæ in Thamnath-Sare quæ est sita in monte Ephraïm, a septentrionali parte montis Gaas. »

Dans le Livre des Juges (c. II, v. 9), nous lisons encore à propos de Josué :

« Et sepelierunt eum (Josue) in finibus possessionis suæ in Thamnath-Sare in monte Ephraïm, a septentrionali plaga montis Gaas. »

Dans le texte hébreu, le nom de la ville concédée à Josué est écrit : תִּמְנַת־סֶרַח; une autre version donne également תִּמְנַת־חֶרֶס *Thimnath-Heres.*

Voici maintenant le texte des versets correspondants dans la version des Septante, édition Jager.

Livre de Josué, c. XIX, v. 50 :

« ... Καὶ ἔδωκαν αὐτῷ τὴν πόλιν ἣν ᾐτήσατο, Θαμνασαράχ, ἥ ἐστιν ἐν τῷ ὄρει Ἐφραίμ · Καὶ ᾠκοδόμησε τὴν πόλιν, καὶ κατῴκει ἐν αὐτῇ. »

Dans le même livre (c. XXI, v. 10), cette ville de Θαμνασαράχ devient Θαμνασαχάρ.

« ..... Καὶ συντέλεσεν Ἰησοῦς διαμερίσας τὴν γῆν ἐν τοῖς ὁρίοις αὐτῶν καὶ ἔδωκαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ μερίδα τῷ Ἰησοῦ διὰ πρόσταγμα Κυρίου · ἔδωκαν αὐτῷ τὴν πόλιν ἣν ἠτήσατο, τὴν Θαμνασαχὰρ ἔδωκαν αὐτῷ ἐν τῷ ὄρει Ἐφραίμ. Καὶ ᾠκοδόμησεν Ἰησοῦς τὴν πόλιν, καὶ ᾤκησεν ἐν αὐτῇ · καὶ ἔλαβεν Ἰησοῦς τὰς μαχαίρας τὰς πετρίνας, ἐν αἷς περιέτεμε τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ τοὺς γενομένους ἐν τῇ ὁδῷ ἐν τῇ ἐρήμῳ, καὶ ἔθηκεν αὐτὰς ἐν Θαμνασαχάρ. »

Toute cette dernière partie du verset 40 ne se trouve ni dans le texte hébreu, tel qu'il nous est parvenu, ni dans la Vulgate.

Dans le même livre (c. XXIV, v. 30), Θαμνασαχάρ redevient Θαμνασαράχ.

v. 30. « Καὶ ἔθαψαν αὐτὸν πρὸς τοῖς ὁρίοις τοῦ κλήρου αὐτοῦ ἐν Θαμνασαρὰχ ἐν τῷ ὄρει τῷ Ἐφραὶμ ἀπὸ βορρᾶ τοῦ ὄρους τοῦ Γαλαάδ. »

Remarquez que le mont Gaas du texte hébreu et de la Vulgate est ici appelé Galaad. Les Septante ajoutent ce qui suit, adjonction que la version hébraïque et celle de la Vulgate ne donnent pas.

« Ἐκεῖ ἔθηκεν μετ' αὐτοῦ εἰς τὸ μνῆμα εἰς ὃ ἔθαψαν αὐτὸν ἐκεῖ τὰς μαχαίρας ἐν αἷς περιέτεμε τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐν Γαλγάλοις, ὅτε ἐξήγαγεν αὐτοὺς ἐξ Αἰγύπτου, καθὰ συνέταξεν αὐτοῖς Κύριος · καὶ ἐκεῖ εἰσιν ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας. »

Enfin, au v. 9, c. II du Livre des Juges, le texte grec est entièrement conforme au texte hébreu correspondant et la ville de Θαμνασαχάρ ou Θαμνασαράχ est désignée sous le nom de Θαμναθαρές, le mont Γαλαάδ redevient à son tour le mont Γαάς.

« Καὶ ἔθαψαν αὐτὸν ἐν ὁρίῳ τῆς κληρονομίας αὐτοῦ ἐν Θαμναθαρὲς, ἐν ὄρει Ἐφραὶμ ἀπὸ βορρᾶ τοῦ ὄρους Γαάς. »

De ces divers textes, il résulte clairement que la ville de Thimnath-Serah ou Thimnath-Heres, dans le massif des monts d'Éphraïm, fut donnée à Josué comme son lot personnel dans le partage général de la Terre Promise, et qu'après sa mort il y fut enterré au nord du mont Gaas. Les Septante en appelant cette même ville tantôt Θαμνασαχάρ, tantôt Θαμνασαράχ, tantôt aussi Θαμναθαρές, ajoutent cette particularité qu'on ensevelit avec Josué, dans son tombeau, les couteaux de pierre avec lesquels il avait circoncis les enfants d'Israël à Galgal, après le passage du Jourdain.

Or, où faut-il placer cette ville? Et d'abord remarquons que le nom véritable qu'elle portait est *Thimna*, et que l'épithète de *Serah* ou *Hérés* dans le texte hébreu, chez les Septante *Sarach* ou *Sachar*, lui avait été adjointe, pour la distinguer d'autres villes du même nom qui existaient en Palestine.

On a déjà observé avant moi (*Dictionary of the Bible*, edited by

doctor Wm Smith, t. III, p. 1504), qu'en hébreu les lettres formatives des deux adjectifs סֶרַח et חֶרֶס sont les mêmes; l'ordre en est seulement renversé.

« Les Juifs, ajoute l'auteur de l'article inséré dans ce Dictionnaire à la page que je viens d'indiquer, adoptent *Hérés* comme la forme véritable, et ils l'interprètent comme signifiant *Soleil*. Ils voient en cela une allusion à l'un des plus grands actes de la vie de Josué, qui arrêta le soleil dans sa course. D'autres, comme Fürst (I, 442), tout en reconnaissant dans Hérés la bonne leçon, traduisent ce mot par *Argile*, épithète dérivant de la nature du sol. Quant à Ewald (*Gesch.* II, 547, 8) et à Bertheau (on Judges), ils pensent que *Serah* est la forme originelle, à laquelle, plus tard, on aura substitué par erreur *Hérés*.

D'un autre côté, à propos de la dénomination de Thamnasachar (Θαμνασαχάρ) qui se trouve chez les Septante, le savant Reland (*Relandi Palæstina*, p. 1031) fait la remarque suivante :

« Posset quis suspicari Σαχάρ a זכר mas ductum, quod marium circumcisorum memoria in hoc loco absconditis cultris permanserit, nisi frequens mutatio σαράχ in σαχάρ et similium nominum potius nos ad errorem librariorum duceret. Est Timnathserach, quæ Θαμνασαράχ scribitur (Josue, XIX, 50).

Pour Reland, la véritable leçon paraît donc être Thimnath-Serah.

Quoi qu'il en soit et de quelque manière qu'il faille interpréter l'épithète חֶרֶס ou סֶרַח donnée par les Livres saints à la Thimna de la montagne d'Éphraïm, je ne crois pas qu'on puisse se tromper en identifiant cette ville avec le Khirbet-Tibneh que j'ai décrit plus haut. Sauf une légère nuance, en effet, les deux noms se ressemblent ou plutôt sont identiques. Et de même qu'avec le savant Robinson, je reconnais, sans hésitation, dans le Khirbet-Tibneh retrouvé par ce voyageur près de Zareah, la ville de Thimna ou Thimnatha de la montagne de Juda, célèbre dans l'histoire de Samson ; de même avec le docteur Eli Smith, son digne compagnon, qui le premier, de nos jours, paraît avoir visité le Khirbet-Tibneh de la montagne d'Éphraïm, je retrouve dans les ruines de cette ville celles de Thimnath-Serah ou Thimnath-Hérés, qui fut donnée à Josué, en récompense de ses services et où ce grand homme fut ensuite enterré.

La Bible nous apprend que cette ville était située au nord du mont Gaas, dans la montagne d'Éphraïm. Or, ce dernier Khirbet-Tibneh, qui se trouve précisément au cœur de l'ancienne montagne d'Éphraïm, est dominé au sud, comme je l'ai dit, par une haute col-

line que couronne le petit village de Deir-ed-Dham et sur les flancs septentrionaux de laquelle on voit encore les huit excavations sépulcrales dont j'ai parlé. Cette colline n'est-elle pas évidemment le mont Gaas des Livres saints et dès lors n'est-ce pas parmi les tombeaux qu'elle renferme et qui ont appartenu incontestablement à la nécropole de la ville dont Tibneh nous offre les débris, qu'il faut chercher, celui de Josué? La huitième excavation sépulcrale que j'ai décrite m'ayant paru la plus remarquable de toutes et m'ayant, en outre, présenté, dans les nombreuses petites niches à lampes dont son vestibule est percé, cette particularité singulière d'un tombeau jadis illuminé et non plus seulement éclairé, j'en ai conclu que c'était là le mausolée d'un personnage tout à fait hors ligne, et comme, à l'époque d'Eusèbe et de saint Jérôme, on montrait encore à Thimnath-Sarah le tombeau de Josué, je me suis demandé si celui dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir n'avait point reçu la dépouille mortelle du successeur de Moïse.

Voici le passage d'Eusèbe (Onomasticon, au mot Θαμναθσαρά) :

« Θαμναθσαρά, πόλις Ἰησοῦ τοῦ Ναυῆ ἐν τῷ ὄρει κειμένη · αὕτη ἐστὶ Θαμνα ἡ καὶ ἀνωτέρω κειμένη, ἐν ᾗ εἰς ἔτι νῦν δείκνυται τὸ τοῦ Ἰησοῦ μνῆμα, φυλῆς Δάν. »

Et ailleurs, au mot Γαάς, je lis dans le même écrivain :

« Γαάς, ὄρος Ἐφραίμ, οὗ ἐν βορείοις ἔθαψαν Ἰησοῦν · δείκνυται δὲ ἐπίσημον εἰς ἔτι νῦν αὐτοῦ τὸ μνῆμα πλησίον Θαμνὰ κώμης. »

Saint Jérôme nous apprend d'un autre côté dans son *Epitaphium Paulæ* (§ 13), que cette illustre romaine alla vénérer sur la montagne d'Éphraïm les tombeaux de Josué et d'Éléazar situés, *l'un vis-à-vis de l'autre*. « Sepulcra quoque in monte Ephraïm Jesu filii Nave et Eleazari filii Aaron sacerdotis *e regione venerata est*, quorum alter conditus est in Thamnath-Sare a septentrionali parte montis Gaas, alter in Gabaa filii sui Phinees, satisque mirata est quod distributor possessionum sibi montana et aspera delegisset. »

Ce dernier passage achève, à mes yeux, la démonstration de ce fait que c'est à ce Khirbet-Tibneh et non ailleurs, comme le veulent quelques rabbins juifs mentionnés dans les Itinéraires de Carmoly, qu'il faut placer le Thimnath-Sarah ou Thimnath-Heres attribuée à Josué. En effet, la ville de Gabaa, où sainte Paule vénéra aussi les restes d'Éléazar, fils d'Aaron et père de Phinées, se retrouve à une très-faible distance du Khirbet-Tibneh dans le village actuel de Djibia, lequel est situé sur une montagne voisine et fait face à celle de Deir-ed-Dham. L'expression de saint Jérôme, *e regione venerata*

est, est donc parfaitement juste dans ce cas. Elle ne le serait plus du tout, s'il fallait, avec les rabbins juifs auxquels j'ai fait allusion, placer la ville de Thimnath-Serah ou Heres et, par conséquent, le tombeau de Josué, au petit village de Kefer-Heres, à deux heures de marche environ au sud-sud-ouest de Sichem.

En outre, jamais la tribu de Dan à laquelle appartenait, d'après Eusèbe, la ville de Θαμναθσαρά, n'a compris dans son territoire le district où se trouve aujourd'hui le petit village de Kefer-Hares, village dont le nom seul, j'imagine, aura pu servir de base à la tradition rabbinique dont j'ai parlé et que contredit formellement le passage de saint Jérôme, où les deux tombeaux de Josué et d'Éléazar sont indiqués comme rapprochés l'un de l'autre sur deux montagnes voisines, ce qui est parfaitement vrai, si l'on reconnaît dans Tibneh l'ancienne ville de Thimnath-Serah ou Heres, et dans le Djebel-Deir-ed-Dham le mont Gaas de l'antiquité. Or, si l'on admet que ce Khirbet-Tibneh soit les restes de l'ancienne Thimna attribuée à Josué ; si l'on admet également que la montagne située au sud soit le Gaas de la Bible et que l'on doive, par conséquent, chercher sur ses flancs septentrionaux, conformément aux saintes Écritures et au témoignage d'Eusèbe et de saint Jérôme, le tombeau de ce grand homme, il me semble que l'on est alors comme inévitablement entraîné à conclure avec moi que le monument funèbre sur lequel j'ai attiré l'attention de l'Académie est bien celui que l'on vénérait encore, en cet endroit, à l'époque du voyage de sainte Paule. A quel personnage, en effet, aurait-il appartenu et quelle mémoire plus grande que celle de Josué aurait été honorée dans la nécropole de Thimna d'une illumination semblable ?

D'ailleurs, ce tombeau porte les traces de la plus haute antiquité. C'est une excavation sépulcrale dans le genre de celles que les Kananéens devaient en pratiquer pour eux-mêmes avant l'entrée des Hébreux dans leur pays. Les piliers et les pilastres du vestibule n'ont d'autre ornement qu'une simple moulure qui en décore le sommet. Peut-être sur le frontispice, aujourd'hui mutilé, y avait-il quelque inscription ou quelque sculpture qui a disparu.

Quoi qu'il en soit, rien, absolument rien, au point de vue architectural, ne s'oppose à ce que ce monument soit contemporain de Josué lui-même, et bien qu'on n'y lise pas le nom de cet homme célèbre, ce qui trancherait la question, il me semble que l'existence sur les parois de ce vestibule de ces nombreuses petites niches à lampe vaut presque une inscription en faveur de l'opinion que je soutiens. Car cela seul, à mon sens, imprime à ce tombeau un cachet tout parti-

culier et prouve, comme je l'ai dit et comme je le répète, l'importance singulière du personnage auquel il était consacré. Or ce personnage dans une petite ville comme Thimnath-Serah, qui, bien qu'elle ait été le chef-lieu d'une toparchie, n'a guère d'autre gloire néanmoins dans l'histoire que celle de voir son nom associé à celui de Josué, peut-il être autre que celui qui eut l'honneur, retiré par Dieu à Moïse lui-même, d'introduire les Hébreux dans la terre de Kanaan et d'être le véritable fondateur de leur domination dans ce pays?

V. Guérin.
Agrégé de l'Université et docteur ès lettres.

ETUDES

SUR LES

NOMS D'HOMMES GAULOIS

EMPRUNTÉS AUX ANIMAUX (1)

(*Suite.*)

Avant de quitter les noms dérivés de celui du cheval (*epos*, *eppos*), j'en ajouterai quelques-uns encore, sans me flatter cependant de les épuiser.

Celui d'*Eppius*, dont je n'ai cité qu'un exemple dans la Carniole (cf. Steiner, *Insc. Rheni et Danubii*, 3854), se retrouve aussi avec le *p* simple, *Epius*, à Possau dans la Carinthie (ib. 3896). Une *Eppia Verula* se rencontre à Nîmes (Murat. 1159, 5). Les noms d'*Eppius*, *Eppia*, d'une inscription à Rome (Murat. 1670, 5), sont sans doute gaulois.

Un féminin d'*Eppos*, *Eppa*, paraît comme nom de femme en Stirie (Stein. 2873). Il semble s'appliquer moins bien au potier *Eppa*, dans Roach Smith, déjà cité (1er article, p. 311) et qu'il faut peut-être lire *Eppo*, — *onis*.

A ce dernier thème se rattache sûrement aussi un *Ippo*, sans doute pannonien (Stein. 3562), de l'ancienne collection d'Ebersdorf. On sait que l'*e* et l'*i* se remplacent souvent dans les inscriptions gallo-romaines. Le nom d'*Epono*, — *onis* (Stein. 3828) Laibach, nous offre une forme augmentée analogue à *Epona*, *Eponina;* et celui

(1) Voy. le numéro d'octobre 1864, p. 307.

d'*Iponianus* (Murat. 820, 1) Ticini, avec *i* pour *e* comme ci-dessus, ne paraît en différer que par le suffixe.

J'arrive maintenant aux noms gaulois composés avec ceux du cheval, importants surtout au point de vue de la langue, parce que la connaissance assurée d'un de leurs éléments facilite l'interprétation des autres. Ces composés sont binaires ou ternaires, et le nom du cheval s'y trouve combiné, soit avec des préfixes, soit avec des substantifs et des adjectifs.

1. *Atepo*, — *onis* (Murat. 1281, 6), inscription de Nîmes.

Atepo (Rev. numism. 1860, p. 180), sur un vase de terre rouge.

Atepilos, *Atpil* (Duchalais, p. 163), sur une médaille de la Lyonnaise, portant au droit *Toutobocio*. — *Atpili* (ib. p. 125), sur une autre médaille; au revers ...*rcetir*..., c'est-à-dire *Orcetirix*.

Atepilla (Mém. de l'acad. du Gard, 1810, p. 380), inscription.

Je réunis ces deux noms, parce qu'ils offrent évidemment l'*Epo* et l'*Epillus*, déjà mentionnés, en combinaison avec le préfixe *ati*, *ate*, qui paraît fréquemment en gaulois, et qui supprime sa voyelle finale devant une autre voyelle. Zeuss, qui en traite brièvement (*Gr. Celt.* p. 836), le rapproche avec raison de la particule inséparable *ath*, *aith* en irlandais, *at* en cymrique, laquelle a la valeur du latin *re* —. Le gaulois, toutefois, doit avoir eu une signification plus étendue, et rapprochée de celle de la préposition-préfixe sanscrite *ati*, zend *aiti*, qui exprime en général un mouvement au delà, au-dessus, *trans*, *super*, *ultra*. Il faudrait, pour mettre ce fait en évidence, passer en revue tous les noms gaulois composés avec *ati*, *ate*, *at*, ce que je compte faire ailleurs. Dans le cas actuel, il est évident que le sens itératif ne saurait avoir aucune application pour un nom d'homme emprunté au cheval.

En composition avec des substantifs, le sanscrit *ati* indique ordinairement, soit l'excès, soit la supériorité et l'excellence. Ainsi l'on trouve *atiyava*, espèce supérieure d'orge, *atirûpa*, forme excellente, beauté, *atirâdjan*, roi excellent, *atigô*, excellente vache, *atiçvan*, chien excellent, ou, comme adjectif, *atiçva*, supérieur au chien, etc. Ces derniers exemples autoriseraient à supposer un *atyaçva* (*ati-açva*) excellent cheval, qui serait l'analogue du gaulois *Atepo*. Toutefois, comme nom d'homme, ce composé doit être pris dans le sens d'un possessif, et désigner celui *qui a un bon cheval*, de même que, en sanscrit, le nom propre *Atibâhu* signifie qui a de grands bras, et *Atidhanvan*, qui possède un arc excellent ou très-grand, etc. On pourrait chercher aussi, dans *Atepo*, un *bon cavalier*, d'après l'analogie du sanscrit *atiratha*, littéralement *char excellent*, puis, par

extension, *celui qui excelle à combattre sur un char*. C'est, comme nous disons, *une bonne lame*, pour un homme habile à l'escrime.

Le gaulois *Atepo* se retrouve encore dans deux noms surcomposés, savoir :

Ἀτεπόριξ, chef galate (Strab. p. 560, éd. Casaub.), au génitif Ἀτεπόρειγος, dans l'inscription d'Ancyre (Murat. 643).

Ἀτεπομάρος, chef gaulois (Plutarq. VII, p. 242, éd. Reisk). — *Atepomarus* (insc. de Narbonne, suivant une communication de M. de Longpérier), nom de grand personnage devenu plus tard celui d'un potier *A...poma..* (Mommsen, *Insc. helv.* 82, 352).

D'après le sens bien connu des terminaisons *rix* et *marus*, ces deux noms s'expliquent fort bien par *chef des bons chevaux* ou *des bons cavaliers*, et *grand par l'excellence des chevaux* ou *des cavaliers*.

2. *Eporedorix* (Cés. VII, 39, 76), chef éduen. — *Eporedirix*, — *rigis* (inscr. d'Autun. Orelli, 1974. Autun archéol. p. 105).

Deux des éléments de ce triple composé, *epo* et *rix*, sont déjà connus, et nous connaissons également la signification d'*eporedo*, ou mieux *eporedi*, par la traduction que Pline en a donnée. (Voy. notre premier article, p. 310.) Si le substantif *eporedius* a désigné un *bonus equorum domitor*, le nom du chef éduen s'explique de lui-même.

La difficulté, c'est de déterminer la véritable valeur de *redius* par la comparaison des langues néo-celtiques. car il se présente plus d'une solution possible.

Le rapprochement le plus spécieux, parce qu'il paraît s'accorder bien avec le *domitor* de Pline, est celui de l'armoricain *rédia*, forcer, contraindre, *rédi*, contrainte, nécessité, *réd* ou *rét*, nécessaire, etc. (Cf. de Belloguet. *Ethnogr. gaul.* p. 79.) Malheureusement pour cette explication, c'est la dernière forme, *rét*, qui est la primitive, comme le prouve le cymrique moyen *reit*, nécessaire (Zeuss, p. 101), moderne *rhaid*, *rheidus*, id., avec affaiblissement du *t* en *d*, comme à l'ordinaire, et *ai*, *ei* pour *e* bref. (Zeuss, ibid.) Cf. le cornique *rethy*, il faut, *opportet*. Ainsi la dentale ne concorde plus, non plus que la voyelle, qui est sûrement longue dans le *rédius* gaulois.

Zeuss (p. 73) soupçonne un rapport avec la racine *reth*, courir, de l'ancien irlandais, en supposant que le *th* est ici irrégulièrement pour *dh*, comme dans d'autres cas. Il objecte toutefois lui-même que le cymrique actuel *rhedu*, courir, devrait alors être *rheddu*, le *d* moderne provenant dans la règle d'un *t* plus ancien. Tout en restant dans le doute, il incline cependant (p. 13) à admettre comme primitive une forme *red*, en comparant le gaulois *rhêda*, char. Mais ail-

leurs (p. 21) il rapproche, avec plus de raison sans doute, *rhêda* de l'ancien irlandais *riad*, dans *dé-riad*, biga, où la diphthongue *ia* représente un *é* primitif. Cependant *riad* (proprement *riadh*) ne signifie jamais un char. D'après le savant Curry, un des hommes les plus versés dans la connaissance de l'ancienne langue, son acception constante est celle de *riding on horseback or in a chariot*, action de chevaucher ou d'aller en char. Le *dériad* ci-dessus devrait être précédé de *carbat*, char, pour désigner un véhicule à deux chevaux, de même que *carbat cethar riad* s'emploie toujours pour un char à quatre chevaux (1). Le vrai sens de *riadh* n'est pas celui d'équitation comme mouvement, mais comme art de conduire les chevaux. C'est ce qui résulte du dérivé *riadhúghadh*, l'action de dompter et de dresser un cheval (*the breaking or training of a horse*), d'après O'Donovan. (Supplém. à la nouvelle édit. du dict. d'O'Reilly, voc. cit.) Ceci s'accorde parfaitement avec les acceptions des termes germaniques qui se rattachent à la même racine primitive, l'anc. allem. *rîtan*, anglo-sax. *rîdan*, scand. *rîda*. L'expression scandinave *rîda hest*, comme en anglais *to ride a horse*, signifie *equum cicurare*, dresser un cheval. De ces verbes dérivent respectivement *reita* ou *reiti*, *red*, *reid*, le char sur lequel on monte et que l'on dirige, le *reitwagan*, = irl. *carbat riadh*, distinct du *wagan* comme véhicule en général. De là aussi l'anc. allem. *reito*, *reitil*, auriga, le cocher qui sait conduire. Il est donc très-probable que le gaulois *rhêda*, qui appartient évidemment au même groupe, et qui désignait une espèce particulière de chars à quatre roues, ne dérivait pas d'une racine *rêd*, courir, comme *currus* de *currere*, mais de *rêd*, conduire, diriger, etc.

Glück (*Kelt. Nam.* p. 143) identifie, comme Zeuss, *rhêda* avec l'irlandais *riadh*, et y rattache le *rêdius* du gaulois *eporêdius*, mais en ramenant le tout à la notion de mouvement rapide. Il compare de plus, et avec raison, le cymrique *rhwydd* = *rêd*, expeditus, facilis, prosper, acception que je crois, comme lui, secondaire, mais d'une autre façon, ainsi qu'on le verra plus loin. Le composé gaulois se trouverait même, suivant lui, conservé dans *ebrwydd*, celer, citus, festinans, proprement *instar equi*. Le rapprochement est spécieux, mais il soulève plus d'une objection. D'abord l'adjectif *rhwydd*, plus anciennement *rhwyd*, quand il se combine en guise de suffixe avec d'autres noms, ne forme que des substantifs abstraits (cf. Zeuss,

(1) Voy. la note de Curry dans son édition du *Cath Muighe Leana*, ou la bataille de Magh Lena, p. 69.

p. 861). Si donc, dans *ebrwydd*, *eb* désignait le cheval, ce mot ne pourrait guère signifier qu'*équitation*. C'est avec des préfixes divers que *rhwydd* conserve son caractère d'adjectif. Ainsi *go-rwydd*, facile et libre d'action, *an-rwydd*, non-libre, empêché, difficile, *cyf-rwydd*, expéditif, prospère, *hy-rwydd*, facile, *am-rwydd*, libre de toute part, etc. Cela conduit à présumer dans *eb-rwydd*, rapide, hâtif, précoce, une formatiou analogue, bien que *eb* ne soit plus employé comme préfixe. Il semble d'ailleurs peu probable que le vrai sens d'un composé qui signifierait *celer instar equi*, eût été oublié à tel point qu'il pût être employé pour *tôt*, opposé à tard, comme dans le proverbe cité par Owen au terme en question : *A esgyno yn hwyr ebrwydd y dysgyn;* celui qui montera tard descendra tôt.

Une autre objection, et ce n'est pas la moins forte, c'est que le sens de *rapide à cheval* (ἱππόθοος), que Glück attribue à *eporédius*, s'éloigne par trop du *bonus equorum domitor* de Pline. Le *bonus*, que Glück veut écarter comme une addition arbitraire, avait sûrement sa raison d'être. Il est peu juste de dire avec lui (p. 145) qu'un ἱππόθοος, un cavalier rapide, doit être aussi un bon ἱππόδαμος; car l'art de dresser les chevaux est encore autre chose que celui du simple cavalier. Comment expliquer d'ailleurs le nom d' *Eporedia* (Ivrée) donné à une ville, qui ne pouvait pas, à coup sûr, être *rapide à cheval*, mais qui a fort bien pu désigner un lieu où l'on savait dresser les chevaux.

Nous pouvons d'autant mieux abandonner cette interprétation qu'il se présente un moyen de concilier les divergences apparentes de sens entre *riadh*, *rhéda* et *rhwydd*, en les ramenant à une racine commune d'une signification plus générale.

Cette racine, je la trouve dans l'irlandais *réidh* = *rédh*, préparer, arranger, concilier, d'où *réidh*, prêt, disposé, agréé, puis plan, paré, uni, et, comme substantif, plaine (O'Reilly, dict.). Cf. l'irl. ancien *réid* (pour *réidh*), planus, facilis (Zeuss, p. 1087), et l'irl. moyen *réidh*, uni, égal, *réidhe*, aplanissement, nivellement (Stokes, *Ir. Gloss.* n° 890). Le dictionnaire erse d'Edimbourg donne à *réidh* des acceptions plus multipliées, mais qui dérivent toutes de la même notion générale, savoir : *paratus, ordinatus*, *ad ordinem redactus*, *planus*, *laevigatus*, *rectus*, *extricatus*, *liber*, *solutus*, *conciliatus*, *tutus*, *securus*, et, comme substantif, *planities*. A ce *réidh*, *rédh*, répond de tout point le cymrique *rhwydd* = *réd*, libre d'obstacles, ouvert, clair, facile, aisé, franc, prospère. En armoricain, et d'après les lois phoniques, on devrait trouver *roaz*, que ne donnent point les lexiques, mais qui doit avoir eu, comme l'irlandais *réidh*, le sens de plaine, à

en juger par *Roazun*, nom breton de la ville de Rennes, *Rhedonum urbs* (1).

Les affinités de cette racine *réd*, primitivement *ridh*, s'étendent à plusieurs des branches de la famille arienne. Ainsi, nous trouvons en gothique *raidjan*, ordonner, arranger, *ga-raids*, mis en ordre, disposé, anglo-sax. *raedan*, statuer, préparer, *raede*, prêt, prompt, l'angl. *ready*, *geraede*. appareil, scand. *reida*, préparation, promptitude, anc. all. *reiti*, prêt, *ant-reitón*, mettre en ordre, etc.; en lithuanien *rédas*, ordre, arrangement, appareil, *arkliú rédas*, harnais de cheval; en russe *riadu*, ordre, etc. Il faut sans doute y rapporter aussi le latin *ordo*. En remontant plus haut encore, on est conduit à la racine sanscrite *ŕidh*, *ardh*, prospérer, réussir, et faire réussir, exécuter, achever, d'où *ŕiddha*, prospère, *ŕiddhi*, prospérité, etc. Les analogies de sens sont suffisamment évidentes.

Ce qu'il importe d'observer pour l'étymologie qui nous occupe, c'est que, en celtique comme en germanique, la racine en question est la même que celle qui exprime l'action de chevaucher, de dresser les chevaux, et de conduire un char. L'irlandais *riadh*, en effet, est phoniquement identique à *réidh*, les diphthongues *ia* et *éi* représentant également un *é*.

Il résulte clairement de tout cela que les *eporédii* gaulois n'étaient pas simplement des cavaliers rapides, mais des hommes voués à l'art de *préparer*, de *former*, de *dresser* les chevaux, et nous avons ainsi exactement les *boni domitores* de Pline.

La signification attribuée au *rédius* du composé s'éclaire encore d'un nouveau jour par la comparaison du gaulois *verédus*, cheval de chasse et de poste, terme emprunté par le latin comme *rhéda*. Glück (p. 89) rejette avec raison l'étymologie de *vehere rhedas* proposée par Festus, et compare très-heureusement le cymrique *gorwydd*, pour *gworwydd* = *voréd*, equus, caballus, mais plus spécialement un cheval bien dressé. Ce n'est là, toutefois, qu'un adjectif composé avec le préfixe *go*, *gwo*, sub, et employé comme appellatif. Aussi dit-on *gorwyddfarch*, littér. *equus verédus*, pour un cheval de manége, aux allures assouplies par l'art de l'écuyer. Le préfixe *ve*, parfois aussi *vo* en gaulois, répond au cymrique *gwo*, comme le préfixe *ver* à *gwor*. Sur le remplacement assez fréquent de *e* par *o*, et vice versa, cf. Zeuss, p. 103, et Glück. p. 90.

J'ajouterai que parmi les noms de potiers gallo-romains on trouve

(1) Les *Rhedones* étaient sans doute des *habitants de la plaine*, plutôt que des *possesseurs de chars* (*rhedae*), comme le pensent Zeuss, p. 50, et Glück, p. 149.

un *Veredu* (Roach Smith, *London Antiq.* p. 46), identique peut-être à *verêdus*.

3. *Epomed(os)* ou *Epomeduos* suivant de Longpérier. Sur une médaille trouvée dans le trésor de Chantenay (*Revue numism.* 1862, p. 22). Duchalais (p. 91) avait donné auparavant la légende tronquée *...pomed...*

Ce nom s'explique sans difficulté par le cymrique *meddu*, plus anciennement *medu*, posséder, d'où *meddwr*, possesseur, maître, *meddiant*, possession, etc. Il signifiait sans doute *possesseur* ou *maître des chevaux*. C'est le synonyme de l'irlandais *Echtighern* (O'Curry, *Lect. on anc. Ir. hist.* p. 211), ainsi que du sanscrit *Açvapati*.

4. *Epomanduus*, nom d'homme à inférer, avec Glück (*Kelt. Nam.* p. 133), d'*Epomanduodurum* (Itin. Anton. p. 349, éd. Parthey), c'est-à-dire *arx Epomandui*, entre Vesontio et Cambate.

Le second élément de ce composé reparaît plusieurs fois, soit à l'état simple avec divers suffixes, soit avec de nouvelles combinaisons, dans les noms d'hommes, de peuples et de lieux. Glück, qui en traite (p. 132), à l'article du *Mandubratius* insulaire, le considère comme perdu en cymrique et en irlandais. Je crois, cependant, le retrouver dans le vieux glossaire de O'Davoren publié par Stokes, à la page 105, où *mand, mann* est expliqué par *imat*, c'est-à-dire multus et multitudo, copia, ops (1). *Epomanduus* signifierait ainsi : *qui a beaucoup de chevaux, riche en chevaux*, πολυΐππος, comme le nom zend de *Pôurushaçpa*, le père de Zoroastre (Burnouf, *Journ. asiat.* 1845, p. 286). La comparaison des autres noms qui se rattachent à *mandu* vient à l'appui de cette interprétation.

Le thème simple, avec la signification probable de *riche*, se rencontre dans *Manduus* (Glück, 133, 2, d'après les *Insc. Nassov.*). On voit en dériver *Manduilla* (Grut. 768, 2) Milan ; *Manduil(lus?)* figul. (Roach Smith. Catal. p. 43) ; ainsi que le nom des *Mandubii*, formé comme celui des *Esubii* de *Esu*, et qui a pu signifier les *riches* ou les *nombreux* (2). Il est probable que le *Mandus* de Steiner 2416 (Wettweis. Prus. rhén), le *Mandalonius* du même, 1836 (Bittburg, ib.), et le celtibère *Mandonius* de Tite-Live, 28, 24, se rattachent à la même racine avec des suffixes différents.

Les noms composés avec *mandu* semblent tous s'expliquer sans

(1) L'irlandais moyen *imad*, mod. *iomad*, multitude, est l'anc. irl. *imbad*, *imbed*, copia, ops (Zeuss, p. 75) d'où *imda, imde*, opulentus, multus, abundans.

(2) Comme, d'après Zeuss (p. 75) les *Ambitui*, de l'anc. irl. *imbed*, copia, *imde* pour *imbde* et *imbide*, *imbithe*, abundans.

trop de difficultés. Ainsi *Catumandus* (*-manduus?*), celui du chef qui assiégea Marseille, et qui portait un collier d'or (Justin, 43, 5), s'interprète fort bien par l'homme *aux nombreux combats*, = Πολύμαχος, Ἐυρύμαχος, d'après le sens connu de *catu* = irl. *cath*, cymr. *cad*, bataille. Les *Viromandui* ou *Veromandui* (Cés. II, 4, 16) étaient probablement des *virorum copiam habentes*, πολύανδροι, si l'on rapporte *viro*, ou *vero* à l'irlandais *fer* (génit. *fir*) et au cymrique *gwr* (plur. *gwyr*), plutôt qu'à *gwyr*, recens, vigens, validus, ou à l'irlandais *fir*, verus, probus, comme le fait Glück (*Kelt. Nam.* p. 186). Cette signification convient également bien au *Camulus Viromanduus* des inscriptions (Grut. 375, 3; Orell. 5950; de Wal 307); le Mars gaulois, le dieu des *nombreux hommes forts*. Une médaille gauloise nous a conservé le nom d'un chef *Mandubenos* d'ailleurs inconnu (*Rev. num.* VII, 370). Je crois y voir un πολύγαμος, πολυγύναιος, en rapportant *benos* à l'anc. irlandais *ben*, femme, cymr. *benyw*, *benen*, etc. Chez les Bretons insulaires, nous trouvons la reine *Cartismandua* (Tacite), sans doute *curruum copiam habens*, du cymrique *cart*, irl. *cairt*, char, et synonyme, à ce qu'il semble, du nom de lieu britannique *Manduessedum* (Itin. Ant. p. 478), = πολυάρματον. Enfin, le chef des Trinobantes *Mandubratius*, qui trahit la cause nationale (Cés. V, 20, 22), et que les Triades galloises stigmatisent sous le nom d'*Afarwy*, le triste, comme l'un des trois détestables traîtres de l'île de Prydain, paraît avoir reçu son nom plus ancien comme une épithète deshonorante; car, à *bratius*, répond le cymrique *brad*, de *brat*, irl. *brath*, trahison.

La remarquable concordance de ces diverses étymologies laisse peu de doutes sur le vrai sens du gaulois *mandu* = irl. *mand*.

5. *Epasnactus* (Cés. VIII, 44), chef des Arvernes.

Zeuss (p. 761) conjecture ici un composé de *epo* et *asen*, âne, avec *act* pour suffixe. Les noms d'hommes empruntés à deux animaux simultanément ne sont pas rares chez les Néo-Celtes et les Germains, et ils expriment alors une réunion des qualités qui distinguent chaque animal. Ainsi, en cymrique. *Arthbleid* (Lib. Landav. 236) ours-loup; *Bledgu* (ib. 236) = mod. *Bleiddgi*, loup-chien, *Marchleu* et *Leumarch* (ib. 193, 208) cheval-lion, etc., comme en ancien allemand *Wolfpero* ou *Perolf*, ours-loup, etc. L'*Epomulus*, d'une inscription de la Bretagne insulaire (Grut. 700, 6), me paraît aussi signifier *cheval-âne*, car le cymrique *mul*, d'après Owen, désigne l'âne et non le mulet. Malgré cette analogie, on peut objecter, pour *Epasnactus*, que dans un composé de ce genre, la présence d'un suffixe ne se comprend guère. Il vaudrait donc peut-être mieux recourir,

pour une interprétation, au cymrique et cornique *asen*, dans l'acception de côte (*costa*) en irlandais moyen *aisne*, plur. *asnach* (Stokes. *Ir. Glos.* p, 149). Le nom du chef gaulois aurait signifié *qui a des côtes de cheval*, pour exprimer la vigueur corporelle. Les analogies ne manquent pas pour justifier le sens indiqué. Ainsi on trouve en Irlande un *Eocha Eachceann* (IV Nagist. 20), c'est-à-dire *tête de cheval*, et un *Eochaidh Echbheóil* (O'Curry. Lect. p. 383) *bouche de cheval*. Les noms sanscrits *Açvabâhu*, littér. *bras de cheval!* pour bras fort, *Açvagrîva*, cou de cheval, *Açvamukha*, bouche de cheval (nom de peuple) sont tout à fait semblables. Celui d'*Ochsenbein*, bien connu en Suisse, signifie *jambe de bœuf*.

6. *Epamaigus*, ou *-gius* (Grut. 764, 1), Saint-Bertrand de Comminges.

Epa par erreur pour *Epo*, comme dans *Epamanduodurum* à côté de *Epo—*, à moins de prendre *epa* pour un féminin, ou de supposer que l'*a* primitif de l'ancien thème *akva* ait pu se conserver dans quelque dialecte gaulois.

Je trouve, en cymrique, *maig* avec le sens de tour subit, volte, d'où *meigiaw*, tourner subitement. *Epomaigus* serait ainsi le synonyme parfait du grec ἱπποπόλος, de πολέω, tourner, c'est-à-dire cavalier habile aux voltes équestres. Dans l'Iliade (XIII, 4; XIV, 227), les Thraces sont appelés ἱπποπόλοι.

7. *Epovartonius*, comme il faut lire, sans doute, pour *Povartonius* (Mém. de l'Acad. de Besançon. t. I, 148; dans Steiner, 14, *Povartionius*), insc. de Kœngen, Wurtemb.; de même que Plutarque (De virt. mul. 23) a Πορηδόραξ pour *Eporedorix*.

Le *vartonius* final conduit au cymrique *gwartu*, garder, *gwart*, garde. Pour le suffixe de dérivation, cf. les noms gaulois *Vindonius* (Stein., 200), *Cusonius* (Grut., 821, 7), *Cioronius* (Stein., 4122), *Duronius* (2903), *Senonius* (166), etc., etc. La signification a dû être celle de *gardien de chevaux*, ἱππόκομος.

8. *Epolonus* puer martyr. (Greg. Turon, I, c. 28.)

Ce nom, d'une transmission comparativement récente, est très-probablement altéré de *Epolaunus*, dont le second élément se montre dans *Catalauni*, et, avec un double suffixe, dans *Coblauno,-onis* (Murat. 1493, 9), Nîmes, auquel répond l'armoricain *Coblon* (Cart. de Réd., 157). Cette contraction de *au* en *o* s'observe, en effet, fréquemment, dans les anciens noms cymriques et armoricains composés avec *laun* et *louuen*, *lowen*, qui deviennent *lon*. Pour les exemples cf. Zeuss, 123, 124. Ce *launus* est identifié par lui avec le cymrique moderne *llawen*, gratus, hilaris, corn. *lowen louene*, laetus.

Nous obtenons ainsi, pour *Epolonus* le sens de *equis gaudens*, analogue à Φίλιππος. Cf. cymr. *Euilaun* (Lib. Land. 230), armor. *Euilon* (Réd. 359) diligentiâ gaudens (*eui*, *egui*, diligentia, Zeuss 97, note), armor. *Argantlowen*, *Argantlon* (Cart. de Red. 103, 146) argento gaudens ; *Catlowen*, *Catlon* (244, 1. 4, etc.) pugna gaudens, etc. (1).

9. *Epogathianus* (Stein. 3902) inscr. de Viktring en Carinthie.

Nous avons ici, très-probablement, le nom grec Ἐπαγαθος transformé en gaulois par suite d'une fausse étymologie, comme Zeuss (p. 27 et 825) l'observe pour le germanique *Marabathus* = ἱππομάχος, changé en *Maroboduus*. Le *Epa* initial devait naturellement rappeler aux Gaulois le *Epo* d'un usage si fréquent dans les composés, et le *gathos* final avait également, dans leur langue, une signification appropriée. Une inscription de Narbonne (Grut. 369, 3) offre un *Epagatinus* à moitié transformé de la même manière. En ancien irlandais, *gáth* signifie *sapiens*, et Zeuss (p. 19) y rapporte le nom du Biturige *Ambigatus*, où le préfixe *ambi* = irl. *imb.*, *imm.*, grec ἀμφι, etc., a une valeur intensitive. Je trouve aussi dans Gruter (26, 6) un *Marogatanus*, formé comme le cymrique *maurfrydus*, magnanime, et avec le sens de *grandement sage*. Enfin, les Annales des IV magist. (p. 363, 561) donnent le nom propre irlandais *Gathin*, *Gaithin*, et un poëte gallois, *Gethin*, est cité par Owen dans son dictionnaire au mot *prionyn*. Il est bien à croire, d'après tout cela, que *Epogathianus*, *Epagatinus*, et même *Epagatus*, le premier martyr gaulois (Greg. Tur. Ex glor. mart., c. 49), devaient sonner aux oreilles indigènes comme désignant un *connaisseur en fait de chevaux*.

10. *Eposognatus* (liv. 38, 18), tétrarque galate.

C'est là un composé triple, *Epo-so-gnatus*, dont tous les éléments sont certains. Le *gnatus* final reparaît dans plusieurs autres noms, tels que *Critognatus*, *Boduognatus*, etc., qui doivent être l'objet d'un examen particulier. Il suffira de dire ici que Zeuss (p. 19, 82, etc.) l'a rapporté avec sûreté à l'ancien irlandais *gnáth*, consuetus, solitus, en cymrique *gnawd* = anc. *gnât*, id, et consuetudo. Le sens primitif de ce terme est celui de *connaissance* : car il se rattache évidemment à l'antique racine arienne *gnâ*, cognoscere, en sanscrit *djnâ*, qui joue à la fin des composés le même rôle exactement que le gaulois *gnatus*. Cf. *djnâta*, connaissance, intelligence. Telle est aussi l'acception qu'il faut sans doute lui donner dans les noms où il figure

(1) Sans rapport avec *Catalauni*, qui devrait être *Catulauni*, et où *cata* répond au préfixe cymrique *cet*, *cyd*, = lat. *co*, *con* (Zeuss, 837). *Catalauni* s'explique par *cydlawen*, et signifie *les joyeux*.

seul, tels que *Gnatus* figul. (Stein. 1449), *Gnata* (Orell. 6854; Stein. 3730), *Gnatus Vindonius* (Orell. 200), *Gnatus Ateyniae f*, (Murat. 1082, 2), etc. Ici le sens doit être sapiens, intelligens = *Lesage*, plutôt que consuetus.

Le *so* intermédiaire n'offre non plus aucune incertitude. C'est le préfixe gaulois *so*, *su*, anc. irl. *so*, *su*, anc. cymr. *ho*, *hu* (Zeuss, p. 832, 866) = sansc. *su*, zend *hu*, grec εὐ, bene, etc., lequel se retrouve dans les noms propres néo-celtiques des deux branches, et qui méritera un article spécial.

Eposognatus se traduit ainsi, avec sûreté, par *bien habitué aux chevaux* ou *connaissant bien les chevaux*. Cf. ἱππογνώμων, et le nom propre Ἱππόνοος (Iliad. XI, 303). Le corrélatif sanscrit, s'il existait, serait *Açvasudjná*.

11. *Eposteroridus* (Grut. 225, 5; Orell. 660), inscr. de l'arc de Saintes. Les lectures différentes, mais sûrement fautives, *Epotsoro—*, *Epodsoro—*, *Eporsororidus*, que l'on trouve dans la Revue archéologique (I, 78; III, 247; IV, 41) prouvent à quel point les transcriptions sont parfois divergentes.

Des éléments de ce triple composé, *epo-stero-ridus*, le premier seul nous est connu. Il faut chercher la signification des deux autres.

Le *vidus* final, dont je ne connais pas d'autre exemple dans les composés, se rattache sans doute à la racine *vid*, savoir, connaître, commune à toutes les langues ariennes, et qui se retrouve en cymrique et en irlandais sous les formes de *guid*, *gwidd* et *fidh*. Il faut probablement y rapporter les noms gaulois *Viducos* figul. (Roach Smith. Catal., p. 46) *Viducus* (Stein., 1963.) Arlon, *Videtius* (Grut., 488, 4), Nîmes. Cf cymr. *Guidauc*, *Guidoc* (Lib. Land., 145) mod. *Gwiddog*, et irl. *Fidhach* (Cormac Gloss., p. 28). Je dis probablement, parce que ces noms peuvent aussi dériver du *vidu* gaulois, dans celui des *Viducasses*, où Zeuss (p. 14) reconnaît le cymrique *guid*, *gwydd*, irl. *fidh*, arbre, forêt. Toutefois, dans notre composé relatif au cheval, il ne saurait être question d'arbre, ni de forêt.

Un nom gaulois *Epovidus*, avec le même sens de *connaisseur en chevaux* que pour les deux précédents, serait parfaitement régulier, et peut fort bien avoir existé. Je trouve, en effet, en cymrique, non-seulement un *Marchuid* (Lib. land., 213) = *Marcovidus*, de *march*, cheval (1), mais encore un *Echwydd* (Arch. of Wales, t. II, 47), qui se rattache à la forme *echw*, cheval, irrégulièrement conservée

(1) Aussi le composé inverse *Guyduarch* = *Guyd-march* (Arch. of Wales, I, 24).

comme nous l'avons vu. (1er art., p. 311 (1).) Une autre coïncidence remarquable est celle des épithètes sanscrites *açvavid*, equorum gnarus, *açvakôvida*, equorum quam bene peritus, données au roi Nala dans le Mahâbhârata (Nalus, I, 1, et xx-14).

Il reste à expliquer le *stero* intermédiaire, dont la position même indique qu'il a dû désigner quelqu'une des qualités du cheval. Or, le cymrique nous en offre une interprétation très-satisfaisante dans *yster*, qui est ardent, d'où *ysteru*, animer, remplir d'ardeur, etc. (Owen, Dict.) L'*y* initial n'est ici qu'une addition propre au cymrique plus moderne, et l'ancienne forme était sûrement *ster*. (Cf. Zeuss, 141.) Ainsi, en résumé, *Eposterovidus* signifiait celui *qui connaît l'ardeur du cheval*, c'est-à-dire l'écuyer habile à maîtriser la fougue du coursier.

Je viens de passer en revue tous les composés avec *epo* que j'ai pu recueillir dans les sources qui me sont accessibles, et la liste n'en est peut-être pas complète. On reconnaîtra cependant que la manière dont un aussi grand nombre de noms propres s'expliquent très-rationnellement à l'aide des langues néo-celtiques, témoigne en faveur de la sûreté du procédé et de la justesse des interprétations.

Un second nom gaulois du cheval, à côté de *epos*, *epo*, nous est également bien connu par les témoignages anciens. Par celui de Pausanias d'abord (X, c. 29), quand, en parlant de la *trimarcisia* des Galates, composée de trois cavaliers, il ajoute que c'est là un terme indigène, attendu que les Celtes appellent le cheval μάρκαν (à l'accusatif). Cela suppose un nominatif masculin *marca*, qui se rencontre, en effet, comme nom propre ; mais d'autres données indiquent aussi un thème *marcos*. Pour le suffixe de dérivation *isia*, cf. Zeuss, p. 748.

Un témoignage plus récent est celui de Marcellus de Bordeaux (chap. XVI), qui indique, comme un bon remède contre la toux, une plante nommée *calliomarcus*, c'est-à-dire, selon lui, *equi ungula*, sabot de cheval. Ce composé semble irrégulier, car le nom du cheval

(1) On peut se demander si, dans le vaste domaine du gaulois même, la forme *eccos* ne peut pas s'être maintenue dans quelques dialectes. On pourrait alors y rapporter le nom de chef *Eccaios*, sur une médaille belge (Duchal, 257), et *Eccaio*, sur une monnaie pannonienne (ib. 396). Que l'on se rappelle la coexistence, en grec, de l'éolien ἴκκος avec ἵππος. J'observerai, à cette occasion, que, dans mon premier article (p. 310, lig. 18) le second π de ἵππος et ἵκπος a été mis par erreur pour un *digamma* = *v*.

devrait précéder celui du sabot ; mais on trouve en cymrique et en irlandais des exemples de ces composés impropres, où le premier substantif régit le second. (Cf. Zeuss, 859 et 820.) Aucun terme néo-celtique connu ne rend compte du sens de *callio*, mais ce mot se rattache bien probablement à la même racine que le cymrique *caled*, armor. *kaled*, *kalet*, dur ; irl. *caladh*, id, *cailte*, dureté, etc. Cf. lat. *callus, callosus*, etc. Quoi qu'il en soit, la signification de cheval pour *marcus* est bien certaine.

Ce nom, également celtique et germanique (cf. ancien allem. *marah*, *marach*, ang.-sax. *mear*, scand. *marr*, etc.) se retrouve dans l'irlandais *marc*, comme dans le cymr.-corn. armoricain *march*. Ces derniers dialectes l'ont conservé à l'exclusion presque complète de l'ancien *epo*, et il y figure très-fréquemment dans les noms d'hommes, simples et composés. Ainsi, en cymrique, *March* (Lib. Land., 225), *Marchi* (212), *Marchan* (188), *Marcguein*, valet de chevaux (263), *Marchuid*, connaisseur en chevaux (213 cf. plus haut *Echwidd*), *Marchluid*, cheval gris (236), *Gurmarch*, cheval mâle, étalon (176), *Catvarch*=*Catmarch*, cheval de bataille (Arch. of Wales, II, 33), *Conmarch*, cheval en chef (*ib.*, 31), etc., etc.; en anc. armoricain, *Marchus* (Cart. de Réd., 392), *Marcherius* (234), *Marcoc* (184)=cymr. *Marchawg*, cavalier, *Marchoiarn*, cheval de fer (210), *Cunmarch*, *Conmarc*, cheval en chef (6, 7, etc.), et d'autres encore. Plusieurs de ces noms doivent être pris naturellement comme des possessifs. En irlandais, c'est *each* qui domine dans les noms propres, comme *epo*, en gaulois, et je ne trouve à citer que *Marcan*, petit cheval (Ann. Tighern., 199; Ann. ult., 299), et le composé *Eachmarcach* (Tighern., 293), littér. cavalier de cheval.

Chez les Gaulois, l'emploi de ce mot pour les noms d'hommes est assez rare, et parfois douteux, à cause de son identité de forme avec le prénom latin *Marcus*, d'origine toute autre, s'il provient, comme on le croit, de *Mamercus*, ou s'il signifie simplement *marteau*. La famille romaine des *Marcius* n'avait sûrement rien de commun avec le nom celtique du cheval (1). On peut cependant considérer comme

(1) Ces coïncidences de forme entre des noms gaulois et latins dont les origines sont sans doute différentes, se présentent plus d'une fois. Tels sont ceux de *Caius*, *Cassius*, *Albius*, *Albinus*, *Albanus*, *Tacitus*, etc., qui se retrouvent, soit dans les Gaules, soit chez les Cymris et les Irlandais sous les formes de *Cai*, *Cas*, *Cass*, *Albi*, *Albin*, *Alban*, *Tacit*, *Tegid*, sans qu'il soit possible de les faire provenir les uns des autres, ou de les ramener aux mêmes étymologies. C'est ce que j'aurais dû remarquer déjà en parlant du nom de *Voconius* (p. 308 du 1er art.), lequel était certainement celui d'une famille romaine originaire d'Aricia dans le Latium. Cela n'em-

Gaulois un *Marcus Jovincilli* fil. (Murat., 1553, 6), insc. de Brescia, et un *Marcinus Breucus Surconis fil.* pannonien (Steiner, 1829), à cause des noms celtiques qui les accompagnent. Il en est de même d'un potier *Marca*, masculin en *a*, comme *Mosa* (Sil. Ital., v. 7, 31), soldat gaulois, *Jusa* (Stein., 1624), *Masa* (1842), *Manna* (R. Smith. Catal., 44), etc., et qui concorde avec le μάρκαν de Pausanias, mentionné plus haut. J'ajouterai encore le *Marco-onis* d'une inscription de la Stirie (Stein, 2938), en comparant le cymrique *Marchan* et l'irlandais *Marcan*.

Aucun nom d'homme gaulois, à moi connu, n'est composé avec *marcus;* mais celui des *matrones ambiomarcæ* (Bonn. Jahrb., xxv, 33), celles qui sont près ou autour des chevaux, a pu désigner une classe de divinités chevalines, comme *Epona*. Ce sont les noms de lieux qui offrent plusieurs composés de ce genre. Ainsi *Marcodurum* (Tacite, Hist., iv, 28) arx equorum, *Marcomagus* (Itin. ant., p. 177) campus equorum; *Marcomanium* (Reichhard. Carte d. l. Gaule F, m) locus equorum; du cymr. *man*, lieu, endroit. Dans le pays de Galles, on trouve de même, comme localités, *Marchros* (Arch. of Wales, II, 622), prairie des chevaux; *y Marchwiail* (*id.*, 617), les gaules de cheval; *Penmarch* (626), tête du cheval; *Din meirchion* (617), forteresse des chevaux, comme *Marcodurum*, ou son synonyme *Marcodunum*.

A côté d'*epos* et de *marcos*, dont la signification nous est garantie par les témoignages des anciens, on peut tenir pour certain que les Gaulois possédaient encore un troisième synonyme de même provenance que le latin *caballus* et le slave *kobyla*, jument. Comme *caballus* était un terme poétique (cf. Hor. I, sat. 6, 59; Juven. 3, 118), il est même possible qu'il ait été emprunté aux Celtes, ainsi que le pense Lottner. *(Zeitschr. f. Sprachf.* de Kuhn, vii, 180.) Le contraire est beaucoup moins admissible, soit parce que ce mot revient plusieurs fois, et avec des suffixes divers, dans les noms d'hommes et de lieux gaulois, soit parce qu'il se retrouve dans les deux branches du groupe néo-celtique; en irlandais *capall*, déjà dans le glossaire de Cormac du xe siècle, p. 10 et 19, en erse *capuill;* en cymr. moyen *keffyl* (Zeuss, 788), et en cornique *kivell*. Les exemples gaulois sont les suivants :

pêche pas que le nom de *Wocon, Guocon*, allié à celui des *Vocontii* gaulois, ne soit purement celtique. La nationalité des *Voconius* qui figurent dans les inscriptions gallo-romaines est ainsi difficile à déterminer pour chaque cas particulier.

Caballos (*Rev. num.*, I, 147; XI, 260; XX, 332), sur une médaille attribuée à *Caballodunum;* mais sûrement un nom de chef, comme *Hengist* et *Horsa*, en anglo-saxon. L'irlandais nous offre de même celui de *Ancapall* (IV Mag., 588) ou *Incapall* (Ann. Ult., 325), où *an*, *in*, est l'article défini, *Lecheval*, comme nous disons *Lebœuf*, *Lelièvre*, etc.

Cabalo,-onis (Stein, 2897), insc. d'Eggersdorf en Stirie; d'un thème *cabalon*, comme *epon* à côté de *epo*.

Cabillo, nom de potier (Antiq. de Picardie, IX, 425, d'après de Caumont).

Cabillonum (César, VII, 42), Châlons. Zeuss (788) compare le cymrique *keffyl*.

Cabellio (Itin. ant., p. 343), Cavaillon; dans Strabon Καβάλο.

Caballodunum (v. supr.), arx equorum, comme le cymrique *Din Meirchion*, et synonyme de *Marcodurum*.

Parmi les vieux noms armoricains du Cartulaire de Redon, je trouve *Cavalen* (397) et *Cavallonus* (295).

L'abondance et la nature des noms d'hommes gaulois empruntés au cheval, et dont nous ne connaissons, sans aucun doute, qu'une partie, sont à coup sûr dignes de remarque. De ces noms seuls, nous pourrions inférer déjà que les Gaulois tenaient le cheval en haute estime, et qu'ils étaient aussi bons cavaliers qu'écuyers habiles. La même observation s'appliquerait aux Celtes insulaires, chez lesquels l'emploi des chars de guerre, qui suppose des chevaux bien dressés, remonte à une haute antiquité. Parmi les peuples de la même race primitive, les Grecs seuls nous offrent une richesse comparable de noms propres composés avec ἵππος; mais le grec même ne possède rien de semblable aux triples formations du gaulois. Le sanscrit *açva* et le zend *açpa* jouent aussi, comme on le sait, un rôle analogue considérable chez les Indiens et les Iraniens. Il est singulier, par contre, de voir le nom du cheval si rarement employé de cette manière par les Romains et les Germains. Il y a là certainement des indices caractéristiques pour l'histoire de ces divers peuples.

ADOLPHE PICTET.

INSCRIPTIONS GRECQUES

DE

PHOLÉGANDROS

La petite île de Pholégandros (aujourd'hui Polycandro), voisine de Mélos, n'est représentée dans le *Corpus* de M. Bœckh que par cinq inscriptions (nos 2442-2446), dont une seule (n° 2445) offre un véritable intérêt.

Je puis ajouter aujourd'hui douze textes nouveaux à l'épigraphie de cette île, très-rarement visitée des voyageurs. Il n'ont sans doute qu'une médiocre importance, mais en archéologie rien ne doit être négligé. Il faut recueillir avec soin jusqu'aux moindres fragments.

Les inscriptions que nous désignons par les nos 5-12 ne sont pas absolument inédites. Elles ont été déjà publiées, par un grec qui s'est fait une sorte de renommée comme falsificateur de manuscrits, Constantin Simonidis, dans un recueil lithographié à Odessa en 1854 et intitulé Σύμμιγα ou *Mélanges*. Mais elles y sont altérées d'une manière déplorable, comme on pourra s'en convaincre en comparant nos copies à sa publication, et mêlées d'ailleurs à d'autres inscriptions évidemment fausses. Les copies que je publie aujourd'hui sont dues au maître d'école de Polycandro, homme fort zélé pour les antiquités de son île et assez instruit pour être en état de transcrire avec exactitude des textes épigraphiques, lorsque le temps ne les a pas trop altérés.

Voici d'abord cinq inscriptions provenant de la ville même de Pholégandros, dont la situation a été décrite par M. Ross (1). Les

1) *Reisen auf den griechischen Inseln des ægæischen Meeres*, t. I, p. 147.

unes existent encore dans les ruines, les autres ont été transportées dans la bourgade moderne qui s'est bâtie au-dessous de la hauteur que couronnait la ville antique.

1.

ΚΑΤΑΤΟΓΕΓΟΝΟΣ
ΨΑΦΙΣΜΑΥΠΟ
ΤΟΥΔΑΜΟΥ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ
ΤΙΜΑΓΟΡΟΥ
ΤΑΝΙΔΙΑΝ
ΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΛΑΟΔΙΚΑΝ
ΘΕΟΙΣ

Κατὰ τὸ γεγονὸς ψάφισμα ὑπὸ τοῦ δάμου, Ἀλέξανδρος Τιμαγόρου τὰν ἰδίαν θυγατέρα, Λαοδίκαν, θεοῖς.

Deux inscriptions avec la même formule, provenant également de Pholégandros, sont comprises sous les n°s 2443 et 2444 dans le *Corpus* de Berlin.

2.

ΤΟΝΥΙΟΝ
ΣΩΣΑΝΔΡΟΝ
ΘΕΟΙΣ

Κατὰ τὸ γεγονὸς ψάφισμα ὑπὸ τοῦ δάμου, ὁ δεῖνα] τὸν υἱὸν, Σώσανδρον, θεοῖς.

3.

ΕΥΚΛΕΙΔΗΣ
ΑΝΤΙΜΑΧΟΥ
ΑΝΤΙΜΑΧΟΝ
ΤΟΝΥΙΟΝ
ΘΕΟΙΣ

Κατὰ τὸ γεγονὸς ψήφισμα ὑπὸ τοῦ δήμου,] Εὐκλείδης Ἀντιμάχου Ἀντίμαχον, τὸν υἱὸν, θεοῖς.

4.

ΚΑΤΑΤΟΨΗΦΙΣΜΑ
ΤΟΓΕΓΟΝΟΣΥΠΟΤΟΥ

Κατὰ τὸ ψήφισμα τὸ γεγονὸς ὑπὸ τοῦ [δήμου.....

Début d'une dédicace conçue dans la même formule que les précédentes.

5.

ΕΔΟΞΕΤΩΙΔΗΜΩΙΣΤΕ
ΦΑΝΩΣΑΙΜΕΝΕΚΡΑΤΗΝ
//////////ΤΕΤΡΑΚΙΣ
ΑΡΧΙΕΡΑΤΕΥΣΑΝΤΑΤΗΙ
ΣΕΛΑΣΦΟΡΩΙΑΡΤΕΜΙΔΙ

Ἔδοξε τῷ δήμῳ στεφανῶσαι Μενεκράτην, [τοῦ δεῖνα,] τετράκις ἀρχιερατεύσαντα τῇ Σελασφόρῳ Ἀρτέμιδι.

Dans la publication de M. Simonidis, nous rencontrons une autre inscription de Pholégandros mentionnant le culte d'Artémis Sélasphore. Elle n'était pas comprise au nombre des copies qui m'ont été communiquées; mais comme la teneur n'en a rien de contraire aux habitudes du style épigraphique grec, tandis que les forgeries de l'inventeur d'Uranius et de plusieurs autres auteurs du même genre se reconnaissent au premier coup d'œil par leur aspect et leur langage, également insolites, je suis assez disposé à la regarder comme bonne. En voici la reproduction :

ΑΡΤΕΜΙΔΙΣΕΛΑΣΦΟΡΩΙ
ΤΟΠΕΡΙΒΩΜΙΟΝΕΚΤΩΝΙΔΙ
ΩΝΠΟΙΗΣΑΣΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΑΡΡΙΑΣ

Ἀρτέμιδι Σελασφόρῳ τὸ περιβώμιον, ἐκ τῶν ἰδίων ποιήσας, ἀνέθηκεν Ἀρρίας.

Les cinq inscriptions qui suivent proviennent des alentours de l'ancienne grotte sacrée appelée aujourd'hui Χρυσοσπηλαιὰ (1), que le voyageur Pasch de Krienen, sans doute d'après des inscriptions perdues, appelait *il tempio di Latona* (2).

(1) Ross, *Reise auf den griechischen Inseln*, t. I, p. 148.
(2) *Descrizione dell' Arcipelago*, p. 24-28.

6.

ΛΕΥΚΙΓΓΟΣΛΕΥΚΙΓΓΟΥ
ΚΥΜΑΙΟΣ. . . . . .

Λεύκιππος Λευκίππου Κυμαῖος. . . . .

Suivent deux lignes presque entièrement effacées, que le maître d'école, à qui nous devons nos copies, n'est pas parvenu à déchiffrer.

7.

ΔΕΡΚΥ
ΑΠΟ

Δερκυ[λλίδας?] Ἀπό[λλωνι.

8.

ΑΓΟΛ. . . . .Σ
ΕΡ. .ΙΟΥΑ. . . . .

Ἀπολ[λώνιο]ς Ἑρ[με]ίου Ἀ[πόλλωνι.

9.

ΑΠ. . . .ΙΠΡΟ
ΑΡΤ..ΙΣΑΤΤΑ
ΕΥΧ. .

Ἀπ[όλλων]ι Προ[στατηρίῳ] Ἄρτ[εμ]ις Ἀττά[λου,] εὐχ[ήν.

Si la dénomination donnée par Pasch de Krienen était fondée sur des données sérieuses et vraiment antiques, l'association du culte d'Apollon à celui de sa mère, dans la même localité, n'aurait rien que de très-naturel.

L'inscription suivante, de nature funéraire, provient d'un des nombreux tombeaux déjà signalés par Ross dans le voisinage de la Grotte d'Or.

10.

ΑΓΑΘΩΝ
. . . . . Τε
. . . . Ρε

Ἀγάθων [χρησ]τὲ, [χαῖ]ρε.

Voici maintenant un fragment qui se voit au bord de la mer dans le lieu appelé Καρδιώτισσα (1).

11.

ω I Δ H M ω I
O Λ Є Γ A N Δ P I
N Δ H M H T P I
C Π P A Ξ I A
O Y . . . . . .

Κατὰ τὸ δόξαντα τ]ῷ δήμῳ [Φ]ολεγανδρί[ω]ν, Δημήτρι[ο]ς Πραξιά[δ]ου...

C'est évidemment le reste d'une dédicace, analogue par sa formule à nos nos 1-4 et aux nos 2443 et 2444 du *Corpus*.

Enfin la dernière inscription que nous ayons à faire connaître est gravée sur une petite lame de bronze de forme triangulaire, percée d'un trou au sommet, de manière à pouvoir être portée au col. Elle a été découverte dans une sépulture antique à Καρδιώτισσα.

12.

Θ E
O I Σ Φ Y
Λ A Ξ I

Θεοῖς φύλαξι.

C'était un amulette destiné à préserver du mal celui qui le portait, en le plaçant sous la protection des *Dieux conservateurs*.

François Lenormant.

(1) Voy. Ross, *Reise auf den griechischen Inseln*, t. I, p. 149.

DÉCOUVERTE

DES

RUINES D'UNE CITÉ INCONNUE

AUX ENVIRONS DE PLAISANCE

J'ai été chargé d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *La Città d'Umbria nell' Appennino piacentino.* Relazione di B. Pallastrelli. Piacenza, 1864. A spesa della R. Deputazione di Storia Patria. In-4, 76 p., avec 2 plans topographiques et 7 planches photographiques.

I

Cet ouvrage rend compte des fouilles exécutées en 1861 par M. Alexandre Wolf, archéologue américain, séjournant à Plaisance, et des explorations poursuivies jusqu'à ce jour dans une localité alors désignée sous le nom de *Città d'Umbria* et située à quarante-cinq kilomètres au sud de Plaisance, à vingt au sud des ruines de Velleia, dans l'Apennin, sur le versant méridional du contrefort qui sépare la vallée du Taro de celle du Ceno, son affluent de gauche.

Comme cette position n'est indiquée ni sur la carte des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla par Gaetano Testa, ni même sur celle de l'État-Major autrichien, il importe de la fixer avec exactitude. Les ruines de *Città d'Umbria* sont sur la rive droite du Ceno, au-dessous de son confluent avec le Noveglia, au pied du Monte Barigazzo et sur la pente du Pizzo d'Occa, entre Pareto et Cucarello, dans le district de Bardi.

Le travail de M. le comte Pallastrelli est divisé en cinq chapitres : le *premier* fait connaître les résultats principaux des fouilles de M. Wolf; — le *second* donne la bibliographie de Città d'Umbria, qui

est mentionnée comme localité ancienne dans les écrivains du pays aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, et qui figure même dans le Pline de Gabriel Brottier; — le *troisième* et le *quatrième* sont consacrés à l'examen des difficultés historiques que soulève la découverte, plus complète aujourd'hui, de cette ville ancienne. A la suite d'une savante discussion, l'auteur croit reconnaître : 1° que cette cité est antérieure à l'époque romaine; 2° qu'elle ne saurait être gauloise; 3° qu'elle serait plutôt ligurienne ou ombrienne. M. Pallastrelli ne cache pas ses préférences pour cette dernière opinion, qui lui paraît justifiée par un passage de Pline, le seul dans toute l'antiquité qui donne occasion d'établir une lointaine analogie entre un texte classique et le nom moderne des ruines de *Città d'Umbria*. On lit, — au ch. XX (al. XV), § 2 du IIIe liv. de l'*Histoire naturelle*, dans la description de la huitième région de l'Italie au temps d'Auguste, région qui est limitée par le Pô, l'Apennin et Ariminum, comprenant, par conséquent, la Cispadane, — après le nom des *Veliates* celui des *Umbranates*. Voici le texte : « Veliates cognomine veteri Regiates, *Umbranates*, etc. » Il est vrai que des manuscrits de Pline une partie porte *Urbanates, Urbenates*, *Urbanes*, *Urbinates*, mais les manuscrits Barberini et Rezzonico ont *Umbranates*, leçon qui a été préférée par plusieurs bons auteurs. Cluvier lui-même avait supposé l'orthographe *Urbinates* fautive (I, p. 293). Il est naturel, en effet, de croire à une faute des copistes dans la leçon *Urbinates*, qui paraît avoir un radical plus usuel. Enfin Gabriel Brottier, dans son édition de Pline de 1769, t. I, p. 465, en préférant la leçon *Umbranates*, ajoute : *Nunc* CITTA D'OMBRIA, *ubi multa adhuc manent antiquitatis vestigia*. On doit dire que la proximité du nom des *Veliates* dans le texte donne beaucoup de vraisemblance à cette opinion, puisque les ruines de *Velleia*, découvertes en 1747, ne sont éloignées que de quatre lieues du site de *Città d'Umbria*. M. Pallastrelli incline à étendre, a l'Ouest, jusqu'à la contrée placentine l'ancien territoire des Ombriens, qui, sur plusieurs points, selon lui, se seraient mêlés aux Etrusques. Il relève un certain nombre d'appellations géographiques, latines et italiennes qui, à ses yeux, sont un témoignage du séjour des Ombriens et des Étrusques dans cette partie de la Cisalpine. Virgile a placé des *Umbri* près du lac *Larius* (lac de Côme) : « Larius Umbros tangit » (*Georg.* II, v. 159); on trouve *Mombrione* sur la colline de *San Colombano* et *Ombriano*, à la gauche de l'Adda, localités qui figurent sur des cartes du moyen âge sous les noms de *Mons Ombronus* et de *Lucus Umbranus;* enfin, dans les environs de Lodi, on trouve *Ombriaco*.

Dans le *cinquième* et dernier chapitre de son livre, M. Pallastrelli fait connaître les constructions et les objets provenant des fouilles récentes de *Città d'Umbria.* Il s'occupe d'abord des murs, qui sont les vestiges les plus importants et peuvent devenir l'argument le plus décisif. Il passe ensuite en revue les petits objets tels que haches de pierre et de bronze, flèches de silex, boutons et statuettes romaines. Mais malheureusement les divers monuments dont il donne la photographie (pl. III) ne proviennent pas tous des fouilles mêmes de *Città d'Umbria.* La plupart d'entre eux a été trouvée aux environs, ce qui, par conséquent, ne prouve rien pour ce qui regarde l'origine de la cité. Cependant le nombre assez considérable de haches gauloises découvertes à peu de distance du lieu qui nous occupe est une indication qu'on aurait tort de négliger. Quant aux murs, dont l'appareil est reproduit dans les planches photographiques IV, V et VI, ils ont une très-grande importance. Les pierres qui les composent affectent les différentes formes de rectangles, trapèzes, polygones. C'est à tort que M. Pallastrelli assimile cette construction aux murs de Volterra, de Cora, de Norba, de Segni, qui sont tout à fait cyclopéens. Elles ne présentent pas plus de rapport avec les murs des villes latines, comme ceux de *Tusculum* et comme le *mur dit de Romulus*, au pied septentrional du Palatin; elles n'en ont pas davantage avec l'architecture étrusque de Cortone et de Trevignano; mais elles rappellent assez fidèlement les murs de Fiesole, l'ancienne *Fœsulæ*, dont j'ai fait le dessin cette année même. Cette circonstance viendrait confirmer encore l'opinion de l'auteur.

Nous verrons plus bas si les véritables analogies ne doivent pas se chercher dans la France méridionale bien plutôt qu'en Italie.

II

Il résulte donc de la curieuse exploration de M. Alexandre Wolf et des considérations présentées par M. le comte Pallastrelli dans l'ouvrage auquel ces fouilles ont donné lieu, qu'il existe dans la vallée du Ceno, district de Bardi, des ruines d'une cité dont l'époque est très-ancienne et que cette cité peut être identifiée, à cause du nom moderne de *Città d'Umbria*, avec les *Umbranates* de Pline, quoique cette ville ait certainement cessé d'exister à l'époque romaine. On ne comprendrait pas, en effet, qu'il ne fût fait aucune mention d'une localité de cette importance dans la Table alimentaire de Parme, gravée au temps de Trajan et qui nous donne trois cent quarante et un noms géographiques de fonds de terre, dont plusieurs

ont des appellations composées de plusieurs noms d'origines diverses. Il faut se rappeler que ces trois cent quarante et une propriétés sont réparties entre les six cités de *Velleia*, de *Plaisance*, de *Parme*, de *Libarna*, de *Lucque* et d'*Antium* (qui est Gênes, ainsi que je l'ai démontré, en me fondant sur un passage bien connu de Scylax). Les subdivisions de ces cités sont indiquées également, au nombre de quarante, ce qui fait trois cent quatre-vingt-un noms géographiques. Ce contrat hypothécaire embrasse donc des terres situées sur un rayon d'une grande étendue et comprenant très-certainement la vallée du Ceno, où était le site de *Città d'Umbria*. Or, pas un nom de *ville*, de *pagus* ni de *fundus* ne présente une analogie même éloignée avec celui des *Umbriens* ni des *Umbranates* de Pline. C'est là, il faut l'avouer, un argument assez fort contre l'identification proposée; mais cependant cette identification me paraît devoir subsister. La ville aurait bien été détruite à l'époque romaine, mais son nom serait resté aux habitants de la vallée du Ceno et peut-être à ceux de la partie supérieure du bassin du Taro. On sait que Pline nous à donné souvent, dans son énumération, des noms de peuples disparus, comme il a fait pour le *Latium*, par exemple. Or, comme le nom d'*Umbranates* n'aurait figuré ni parmi les *cités* de ce pays au temps de Trajan, puisque la ville aurait été détruite, ni sur la liste officielle des *pagi*, pas plus que nos anciennes dénominations du moyen âge, comme le Rouergue, le Quercy, le Gévaudan, ne se retrouvent dans nos répartitions administratives modernes, il serait possible d'admettre que les *Umbranates* auraient été les peuples compris sous une désignation populaire et usuelle comme formant une partie intégrante de la cité de *Veleia*, par exemple, qui devait étendre ses limites vers le sud jusqu'aux confins de la cité de Gênes, c'est-à-dire jusqu'à la crête de l'Apennin. Aussi bien toutes les villes anciennes que nous connaissons dans cette contrée, ont-elles des positions reconnues aujourd'hui ou déterminées approximativement par les itinéraires. Comme *Dertona* à Tortone, *Clastidium* à Casteggio, *Forum novum* à Fornoue, *Libarna*, sur la route de Gênes à Tortone, *Iria*, sur celle de Tortone à Casteggio. Il n'y a donc que les *Umbranates* qui restent sans position et qu'il est impossible de placer loin des *Veliates*, à cause du texte de Pline, qu'on ne peut davantage porter au nord du Pô, puisqu'ils étaient dans la huitième région, limitée par ce fleuve. Nous croyons donc que le passage de Pline est expliqué et que l'identification de MM. Alexandre Wolf et Pallastrelli, pressentie au siècle dernier par Brottier, sans être certaine, est du moins très-probable.

Quant à la question d'origine, elle est beaucoup moins plausible et il est nécessaire de se montrer encore très-circonspect à cet égard. Nous pensons, avec M. Pallastrelli, qu'il faut écarter l'origine romaine comme trop récente et comme ne pouvant se concilier avec les seuls vestiges conservés de Città d'Umbria. Pas une inscription, pas un monument de provenance authentique ne vient démentir l'attribution beaucoup plus reculée qui est proposée. Or, les Romains écartés, il nous reste les Ligures, les Ombriens, les Étrusques et les Gaulois. A l'exception des Étrusques, tous ces peuples ont certainement occupé cette contrée. Les monuments étrusques, si abondants dans le pays où ils ont séjourné, ne se sont jamais rencontrés jusqu'à ce jour à l'ouest du Taro. Si Monseigneur Cavedoni a revendiqué timidement pour Modène, sa patrie, une origine étrusque, fondée uniquement sur la forme du nom *Mutina* ou *Sutina*, forme qui se rencontre aussi sur les miroirs et autres monuments de ce peuple (*Memor. di Relig.* t. XIII, Modène, 1842, p. 211), il ne se dissimule pas le peu de solidité de cet argument. En admettant même cette hypothèse comme fondée, *Mutina* serait la dernière limite, à l'ouest, de la domination primitive des Étrusques dans la vallée du Pô, ainsi que l'a établi M. le commandeur Lopez dans sa *Dissertation sur les ruines d'un théâtre antique découvert à Parme* (p. 13 et suiv.). Ce savant avait cru reconnaître, il est vrai, des monuments étrusques dans les trois vases découverts à Malcantone, près de Plaisance (*Bullett. dell' Instit. arch. di Roma*, 1839, p. 211) ; mais il s'est aperçu de son erreur depuis (*Teatro di Parma*, p. 14). Dans le dernier bulletin de l'Institut de Rome (novembre 1864, p. 249-251), le même savant écrit à M. Henzen qu'on a trouvé des objets étrusques, fibules, pendants d'oreilles, etc., dans une propriété du marquis Lalatta, située sur les bords du Taro. Mais c'est assurément la seule découverte de ce genre faite à l'ouest de Modène. Parmi les noms géographiques de la Table de Parme, pas un seul ne témoigne d'une origine étrusque, si l'on n'en excepte peut-être le fonds de terre *Buelabrae et Tuscluatus*.

.... FVND · BVELA
BRAS · ET · TVSCLVATVM .....

Col. 1er, l. 59 et 60.

Il faut convenir que ce seul nom, qui est peut-être de l'époque romaine, témoignerait plutôt, par son isolement même, contre l'opinion qui reculerait vers l'ouest jusqu'au territoire de Veleia et de Plaisance, l'antique domination des Étrusques dans la Cispadane.

Pour ce qui regarde les *Ombriens*, le fait est, sinon improbable, au moins fort discutable à moins qu'on ne donne à ces peuples une origine commune avec celle des Gaulois. Il n'existe pas une seule tradition recueillie par les historiens des origines italiennes qui nous autorise à reculer la domination de ce peuple à l'ouest de Modène. Denys d'Halicarnasse (II, 49) dit qu'ils habitaient l'*Ager Sabinus* et les rives de l'*Umbro*, mais il ne parle pas de l'Italie supérieure; Varron, cité par Pline (III, 26), parle des cités de la Dalmatie. Strabon dit bien (p. 216) que les Étrusques et les Ombriens ont eu des colonies dans la vallée du Pô qui conservèrent leurs noms encore après la conquête romaine, mais il s'agit vraisemblablement, comme l'a pensé Niebuhr, de ces Étrusques et de ces Ombriens chassés par les Gaulois (Tit. Liv., V, 35); or, il paraît plus naturel de placer ces réfugiés plutôt du côté de la Vénitie que du côté de la région placentine et de la route même qu'avaient suivie les envahisseurs gaulois. Il est certain, en effet, que c'est sur les bords de l'Adriatique que se trouvaient les lieux fortifiés enlevés par les Étrusques aux Ombriens, comme le marque Pline (III, 19), vers la sixième région. Il ne reste donc pas d'autre argument en faveur de l'opinion qui placerait les Ombriens dans la contrée de *Città d'Umbria* que le nom même de cette localité et celui des *Umbranates* de Pline. Quant aux autres lieux anciens ou modernes dont les noms présentent une certaine analogie avec celui des *Umbri*, il faut remarquer qu'ils appartiennent à la région transpadane et nous ajouterons qu'on peut trouver des similitudes orthographiques plus frappantes encore de l'autre côté des Alpes, dans la Gaule elle-même; comme les *Umbranici* de Pline, mentionnés après les *Tarasconienses* (l. III, c. v), aux environs de *Tarascon*, et dont le nom est probablement assimilable à celui de la *Mutatio Umbenno* de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, et située entre *Vacianis* et *Valentia* (éd. Parthey et Pinder, p. 263). Ne trouvons-nous pas encore dans la première planche de la Table de Peutinger (éd. Mannert), une région voisine de Narbonne et appelée *Umbranicia?* Si le radical *Umbr* se trouve ainsi répandu depuis la Sabine inférieure jusqu'à Toulouse, il faut en conclure que la seule analogie du nom moderne de *Città d'Umbria* avec les *Umbri* ne saurait constituer un argument sérieux en faveur de l'origine ombrienne de cette antique cité, nous le répétons, quand on ne trouve pas un seul nom de la Table trajane qui rappelle une semblable origine dans la liste des trois cent quatre-vingts noms géographiques des environs de *Veleia*, si peu distante des ruines en question.

Il n'en est pas de même pour les Ligures et les Gaulois.

On peut affirmer que l'on discutera bien longtemps encore sur l'origine des Ligures et que l'opinion qui rattache ces peuples aux Ibères sera l'objet de bien des contradictions. Il faudrait peut-être s'accorder d'abord sur l'origine des Ibères eux-mêmes, et l'on ne voit pas que la question ait fait de grands progrès dans ces derniers temps. L'opinion, déjà ancienne, qui faisait des Basques et de leur langue agglutinative un précieux débris de la nation et de la langue ibérienne, est aujourd'hui combattue par d'estimables érudits qui se fondent, d'une part, sur les légendes des monnaies dites *Ibériennes*, et croient y retrouver de frappantes analogies avec les mots du vocabulaire Indo-européen (*Spanische Münzen mit bisher unerklærten Aufschriften*, von Jacob Zobel de Zangroniz, Leipzig, 1863); d'autre part, sur l'opinion aussi nouvelle que hardie qui attribuerait aux Basques une origine beaucoup plus moderne et en ferait les descendants des Alains, ces peuples n'ayant pas tous été exterminés par les Visigoths, les Suèves et les Vandales, comme le dit l'histoire, au commencement du ve siècle de notre ère. Nous déclinons toute compétence en ce qui regarde les légendes des monnaies ibériennes, mais nous demandons s'il ne serait pas possible de les considérer comme des monuments du second âge ethnologique de l'Espagne, de celui où les Celtes pénétrèrent dans ce pays et se mêlèrent aux habitants primitifs dans la Celtibérie et dans les pays du nord-ouest; ce qui laisserait intacte la question d'origine des premiers occupants, c'est-à-dire des Ibères purs.

Nous avouons qu'il serait fort difficile d'accepter l'opinion, d'ailleurs inédite, croyons-nous, de ceux qui considèrent les Basques, non comme les descendants des *Vascones* dont ils ont retenu le nom, et comme proches parents des *Vaccæi* dont les premiers étaient peu éloignés, pour en faire, sans aucun fondement, les fils des Alains. La langue de ces peuples est inconnue, et, s'ils ont jadis paru appartenir à la race Tartare, il est démontré aujourd'hui qu'ils se rattachaient aux nations Caucasiennes et devaient parler une langue indo-germanique. Mais il est une autre objection dont on ne s'est pas avisé que nous sachions et qui a une incontestable valeur. C'est la géographie qui nous la fournit. Le basque renferme des mots dont il est impossible de méconnaître l'identité dans les appellations géographiques propres aux seuls pays où les Ibères ont séjourné. Ces mots, déjà notés par M. Fauriel, appartiennent à ce qu'on peut appeler le vocabulaire géographique, comme *Ili* ou *Iri*, *Erri*, *Eri* qui signifient ville, peuple, pays, établissement et que nous rencontrons dans

l'ancienne Espagne, avant l'arrivée des Romains, par exemple, à *Ilipula*, *Illiberis*, *Ilipta*, *Illiturgis*, *Ilucia* en Bétique, à *Ilercao*, *Illici*, *Ilerda*, *Iluro*, *Illergettes* en Tarraconnaise, etc. Mais si nous passons les Pyrénées en suivant la marche attribuée communément aux Ligures par ceux qui en font les descendants des Ibères, nous trouvons un autre *Illiberis* dans le Roussillon, et dans le Placentin même nous rencontrons les *Iliates*, la ville d'*Iria*, auprès de Plaisance, en Italie, dans le voisinage de Velleia et de Città d'Umbri a.— Le nom même des *Ligures*, fixés de préférence dans les montagnes, se retrouve dans le mot basque *Ligorra* qui signifie terre élevée, pays montagneux; le nom de *Libarna* n'a-t-il pas aussi une physionomie basque? La Table trajane nous fournit des noms ibères en certain nombre comme *Lurates*, *Ibitta*, *Succonianus*, *Berusetis*, *Boratiolæ*, *Varisto*, *Eboreus*, *Eburcianis*, *Eborelia*, *Carrufanianus*, *Solonianus*, *Ulamunius*, *Ligusticus*, etc.

Mais ce sont surtout les noms gaulois qu'on rencontre dans le pays où s'élevait la *Città d'Umbria*. La Table trajane seule nous donne *Saccuasicus*, *Rondelius*, *Quintiacus*, *Rubacotius* et *Rubacaustos*, *Cabardiacus*, *Sagatis*, *Scantiniacus*, *Pulleliacus*, *Millieliacus*, *Collacterus*, *Caturniacus*, *Pisuniacus*, *Grossiliacus*, *Caudiacae*, *Adratiacus*, *Noniacus*, *Carucla*, *Stantacus*, *Ibocelis*, etc. Si l'on rapproche de cette circonstance, déjà significative, 1° le nombre considérable de haches en silex trouvées dans les environs des ruines et publiées par M. Palastrelli, — 2° l'analogie frappante qui existe entre les constructions photographiées dans les pl. IV, V et VI de cet ouvrage, et celles des cités de la Gaule méridionale, occupées vraisembablement par les Ligures, et surtout les murs de Murviel (voy. l'art. de MM. Azéma de Montgravier et Ad. Ricard, *Rev. arch.*, nouvelle série, 4e année, 7e vol,, p. 145 et pl. VI)]; — si l'on rapproche, dis-je, tous ces faits, l'on pourra en conclure que les ruines de Città d'Umbria sont ou gauloises ou liguriennes.

Il faut peut-être se borner à indiquer ces rapprochements, dans l'état actuel de la science; mais il n'est pas inutile de constater quels éclaircissements, la géographie ainsi comprise peut apporter à la philologie, à l'ethnographie et à toutes les branches de l'histoire primitive des peuples.

ERNEST DESJARDINS.

INSCRIPTION DU TOMBEAU

DIT

DE SAINT JACQUES

A JÉRUSALEM

La *Revue archéologique* (n° de mars 1864, pages 200 et suiv.) a publié un très-curieux travail de mon savant ami M. le comte Melchior de Vogüé, sur les inscriptions hébraïques de Jérusalem, et a fait ainsi connaître aux épigraphistes le texte de l'épitaphe judaïque gravée sur l'entablement de la belle grotte sépulcrale connue parmi les chrétiens de Jérusalem sous le nom de *Tombeau de saint Jacques*, et de Diouan-Faraoun, parmi les musulmans. Dès mon retour en France, après mon premier voyage en Terre-Sainte (1850 et 1851), j'avais signalé l'existence de ce texte intéressant, que j'avais eu le vif regret de ne point copier, faute d'y pouvoir atteindre. Voici en quels termes j'en parlais dans le récit de ce voyage :

« A l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, le caveau est couvert « d'inscriptions judaïques généralement modernes, contenant des « traces de pieux visiteurs ; sur l'architrave on aperçoit une inscription « beaucoup plus ancienne, mais que son état de dégradation rend im- « possible à lire, à cause de la position très-gênée dans laquelle on se « trouve pour l'étudier, en s'accrochant à l'une des colonnes, afin de « ne pas rouler au bas du rocher. Il serait à désirer qu'on pût, en se « munissant d'échelles, prendre un estampage et une copie de cette « inscription judaïque, qui est peut-être très-intéressante. Je la re- « commande donc très-expressément aux futurs voyageurs. » (*Voyage en Syrie et autour de la mer Morte*, tome II, p. 277.)

M'occupant un peu plus loin (p. 306) de l'âge probable des trois beaux monuments funéraires de la vallée de Josaphat, après avoir cité le témoignage du pèlerin de Bordeaux, qui, écrivant en 333,

attribuait le soi-disant tombeau de Zacharie au prophète Isaïe, et le soi-disant tombeau d'Absalom au roi Ézékhias, je me suis contenté de dire : « Je n'hésite pas à admettre que ces monuments, tels qu'il « sont encore aujourd'hui, ont conservé leur décoration primitive, et « que leur existence peut servir d'argument en faveur de l'opinion « bien arrêtée que je me suis formée sur place, que l'art grec s'est « inspiré de la manière la plus commode, c'est-à-dire par des emprunts « purs et simples, pour constituer les ordres ionique et dorique, dont « il trouva les éléments en Égypte et en Asie. »

On en conviendra, j'espère, j'avais mis quelque réserve dans mon appréciation première de l'âge de ces monuments. Aujourd'hui je me crois en mesure de serrer la vérité d'un peu plus près, quant au prétendu tombeau de saint Jacques, dont j'espère fixer la date. Mais avant tout, je dois constater un fait purement matériel, et qui établit nettement et irréfutablement l'antériorité du tombeau monolithe dit *de Zacharie*. On se rappelle que celui-ci n'est qu'un rocher façonné et ciselé, après avoir été isolé au milieu d'une sorte de cour à ciel ouvert, obtenue par l'enlèvement de toute la masse de roc environnant le monument lui-même. Or comme le couloir qui conduit dans le tombeau de saint Jacques a son ouverture dans la paroi latérale de gauche de la cour, au milieu de laquelle est le monolithe de Zacharie, il est évident que ce couloir n'a pu être taillé que lorsque la cour existait, et probablement même depuis longtemps, puisqu'il ne s'est trouvé personne pour s'opposer à cette sorte de mutilation de l'enceinte funéraire.

Ce même raisonnement s'applique dans toute sa rigueur à l'âge relatif des tombeaux dit *d'Absalom et de Josaphat*, celui-ci étant forcément postérieur et de beaucoup aussi, très-probablement, au premier. Ceci dit, hâtons-nous d'arriver à l'inscription funéraire du tombeau de saint Jacques. M. de Vogüé s'exprime ainsi : « Elle avait « été déjà signalée par M. de Saulcy, qui n'avait pu l'atteindre ; plus « heureux que lui, je suis parvenu, à l'aide d'échelles, à prendre un « estampage et une copie de ce texte intéressant.

« En voici la transcription en lettres modernes :

זה קברוה . . . דלאלעזד חניה יועזד יהורה שמעון יוחנן
בני ימה בן . . . כי . . . ואלעזר בני חביה
. . ם בני חזיר

L'analyse que M. de Vogüé donne de ce texte est pour ainsi dire irréprochable. Le pronom זה, ceci, cela, est de lecture certaine. Le mot קבר, bien qu'à peu près illisible, est fort probable ; tout le

reste, jusqu'à la série de noms propres, dont le premier est précédé de la préposition ל est plus que douteux. Quant aux six noms Élâazer, Honiah, Ioâzer, Iehoudah, Chemâoun, Iokhanan, ils sont parfaitement bien lus et restitués.

De la seconde ligne, les quatre premières lettres et les treize dernières sont seules lisibles, toutes les autres étant trop mutilées, pour qu'il soit permis de rien dire de positif sur leur compte.

Enfin de la dernière ligne on ne lit avec certitude que בני חזיר, fils de Hezir; mais on croit réellement retrouver avant ce fragment de texte les linéaments du mot ביתם, comme l'a très-bien vu M. de Vogüé. Je dois me hâter de dire pourquoi je me permets de contrôler la lecture de mon savant ami; le voici : c'est que s'il a rapporté un estampage et une copie de ce texte, j'en ai, de mon côté, rapporté aussi un estampage et un bon moulage.

Maintenant passons à l'appréciation du contenu. Les mots זה קבר ne signifient pas, à mon humble avis du moins, ce tombeau est, etc., mais bien : ceci est le tombeau. Vient ensuite l'énumération : Pour Élâazer, Honiah, Ioâzer, Iehoudah, Chemâoun, Iokhanan, fils de I..... Je m'arrête nécessairement là, puisque les noms Iomah fils de Harakiah, supposés par M. de Vogüé, sont purement hypothétiques.

Viennent ensuite deux noms dont le dernier est Élâazer, de deux fils de Honiah. Quant au premier nom de ces deux frères, il a péri.

Reste la troisième ligne, que je lis comme M. de Vogüé, leur maison (est) fils de Hezir.

Cette inscription, j'en donne le texte relevé au compas et avec le soin le plus minutieux sur le moulage, comparé constamment à l'estampage.

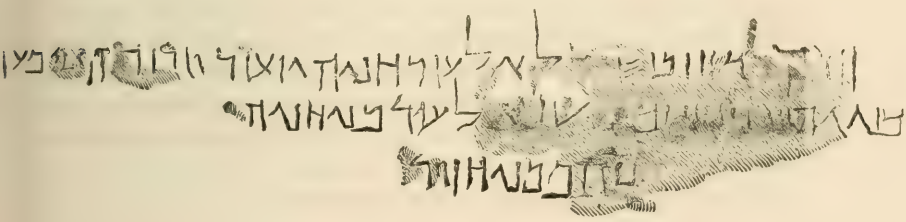

Cela posé, commençons par la dernière ligne. Si elle est bien lue, et je le crois fermement, tous les personnages enterrés dans ce tombeau de famille appartiennent à une race assez illustre pour qu'ils regardent comme un devoir de constater leur descendance : leur maison, disent-ils, est celle des Beni-Hezir, des fils de Hezir. Hezir est un nom d'homme ordinaire, c'est vrai; le verset 20 du

chapitre x de Nehemie le prouve; mais pour que les individus qui se sont fait creuser cette tombe somptueuse se vantent d'être fils de Hezir, il est tout naturel de penser que le Hezir dont il est question avait pour eux une illustration assez grande pour qu'il fût désirable de se rattacher à lui. Très-certainement il s'agit du Hezir petit-fils d'Aaron.

M. de Vogüé, à propos de ce personnage, s'exprime ainsi : « Les « Beni-Hezir étaient de race sacerdotale; leur nom est mentionné « dans la Bible (I, chron. xxiv, 15). Ils descendaient d'Éléazar, troi- « sième fils d'Aaron, et reçurent, sous David, le dix-septième rang « dans l'ordre des fonctions sacrées. »

Ceci demande quelques éclaircissements nécessaires.

Le souverain Pontife des juifs devait primitivement être pris dans la descendance directe d'Aaron; cela ne fait doute pour personne. Lisons maintenant le chapitre xxiv des chroniques.

1. Et quant aux fils d'Aaron, leur distribution (était) : les fils d'Aaron : Nadab et Abihoua, Élâazer et Ithamar.

2. Nadab et Abihoua moururent devant leur père, et ils n'eurent pas d'enfants. Élâazer et Ithamar devinrent Cohenim.

3. David les distribua dans leur charge, dans leur service. Tzadok descendant des fils d'Élâazer, et Akhimélech des fils d'Ithamar.

4. Les fils d'Élâazer furent trouvés plus nombreux en chefs de famille que ceux d'Ithamar, et l'on divisa ceux d'Élâazer en seize chefs de famille, et ceux d'Ithamar en huit.

5. On les divisa par le sort, ceux-ci d'avec ceux-là, car les chefs du sanctuaire et les chefs devant Dieu étaient pris parmi les enfants d'Élâazer et les fils d'Ithamar.

6. Chemaya, fils de Nathanael, le scribe de la tribu de Lévi, les inscrivit devant le roi, les princes, Tzadok le Cohen, Akhimelech, fils d'Abiathar, et les chefs de souche parmi les cohénim et les lévim : toujours une (famille) pour Élâazer et une autre pour Ithamar.

7. Le premier sort tomba pour Iehoyarib; le second pour Iedaya, etc., etc.

15. Pour Hezir le dix-septième, etc.

19. Voici leur charge pour leur service, pour servir dans la maison de Jéhovah, dans leur ordre, par la main d'Aaron leur père, comme Jéhovah, Dieu d'Israël, lui avait ordonné.

Il n'est pas possible de se méprendre sur le sens qu'il faut attribuer à ce tirage au sort. Il s'agit très-sûrement du droit de succes-

sion au souverain pontificat, et la preuve, c'est qu'après la lignée de Iehoyarib, premier fils désigné par le sort parmi les enfants d'Élâazer, l'aîné des deux fils à postérité d'Aaron, on passe toujours par le sort à la désignation de la lignée de Iedaya, qui est fils d'Ithamar. Le texte sacré nous dit expressément que le troisième rang revient à un fils d'Élâazer, le quatrième à un fils d'Ithamar, et ainsi de suite. Or, comme la descendance d'Elâazer compte seize branches, et celle d'Ithamar huit seulement, il en résulte forcément que Hezir, qui obtint le dix-septième rang par le sort, est de la descendance directe d'Élâazer, fils d'Aaron, et que la lignée de Hezir ne pouvait arriver au souverain pontificat, que lorsque les huit premières branches de la lignée d'Elâazer, et la totalité des huit de la lignée d'Ithamar auraient vu le souverain pontificat leur échapper.

En résumé, Hezir était fils d'Élâazer, et petit-fils d'Aaron. Si donc les personnages dont il est question dans notre inscription funéraire sont descendants de Hezir, comme cela paraît certain, puisqu'ils tiennent à honneur de le constater, ils sont de la descendance directe d'Aaron, et la somptuosité de leur sépulture permet de chercher parmi eux des souverains pontifes.

Prenons maintenant la liste des grands prêtres depuis le retour de la captivité. Nous lisons dans Nehemie (XII) :

1. Et voici les cohénim et les léviim qui montèrent avec Zorobabel, fils de Schaltiel et Iechoua.

10. Et Iechoua engendra Ioiakim, et Ioiakim engendra Eliasib, et Eliasib engendra Ioïada.

11. Et Ioïada engendra Ionathan, et Ionathan engendra Iaddoua.

Le verset 26 du même chapitre est ainsi conçu :

26. Ceux-là furent du temps de Ioiakim, fils de Iechoua, fils de Iotzadok, et du temps de Nehemiah le Pacha et d'Ezra le docteur.

Comparons maintenant cette liste à celle que nous fournit le livre de Josèphe. Nous trouvons, en extrayant de ce livre les mentions des grands prêtres qui se sont succédé depuis le retour de la captivité, la généalogie suivante :

	יוצדק
	|
I. Ἰησοῦς.	ישוע
|	|
II. Ἰωάκειμος.	יויקים
|	|
III. Ἐλιάσιβος.	אליש̇יב
|	|

IV. Ἰσύδας. יוידע
|
V. Ἰωάννης. יוכתן
|
VI. Ἰαδδοῦς. ידזע
|
VII. Ὀνίας. | X. Μανασσης.
|
VIII. Σίμων ὁ δίκαιος. | IX. Ἐλεάζαρος.
|
XI. Ὀνίας II.
|
XII. Σίμων II.
|
XIII. Ὀνίας III. XIV. Ἰησοῦς II. XV. Ὀνίας IV.
| Jason. Ménélas.
Ὀνίας se réfugie en Égypte.
Après Onias IV, Ménélas, Ἰάκειμος-Ἄλκιμος est fait grand prêtre sans être de la lignée sacerdotale,

Les noms de ces deux listes parallèles diffèrent sensiblement pour le quatrième et le cinquième grands prêtres. Ainsi le nom biblique Ioyada est devenu Ἰούδας sous la plume de Josèphe, et Jonathan est devenu Ἰοάννης. Il va sans dire que la seule liste à laquelle j'entende accorder confiance entière est celle que j'ai extraite du livre de Nehemie.

Maintenant cherchons à reconnaître, s'il est possible, les personnages inhumés dans le tombeau de saint Jacques. Les six frères Elâazer, Honiah, Ioâzer, Iehoudah, Chemâoun et Iokhanan, sont fils d'un personnage dont le nom commence par un Iod. « Le nom du père « qui suit, est très-fruste, dit M. de Vogüé; il n'y a de certain que la « première lettre Iod. Les deux autres paraissent être un mem et un « he, ce qui donnerait un Iomah, nom propre qui ne se trouve pas « dans la Bible, mais dont la forme est régulière. » Je suis tout à fait de l'avis de mon savant ami; le Iod seul est certain; mais après ce Iod tout est mutilé. La première lettre qui suit le Iod me paraît cependant facilement identifiable avec un Daleth.

La fin de la ligne nous donne indubitablement : Elâazer, fils de Honiah. Or, le nom Honiah, contraction probable de Hananiah, me semble bien la forme hébraïque du nom grec Onias. Nous aurions donc ici un Elâazer fils d'Onias, fils de Iad....., et dès lors je suis bien

tenté de retrouver sous ces trois noms les grands prêtres Onias Ier, fils de Iaddoua (le Iaddous de Josèphe), et Elâazer, fils d'Onias Ier.

Iaddous aurait eu six fils d'une même femme, dont les noms nous sont donnés par l'épitaphe du tombeau de saint Jacques. Le pontificat se transmettant par ordre de primogéniture, il paraîtrait qu'Elâazer serait mort avant son père, et que, par suite, Onias Ier ou Honiah aurait succédé à Iaddoua dans le souverain pontificat. Onias eut pour successeur son fils Simon, dit le *Juste*, lequel, en mourant, laissait un fils, Onias II, trop jeune pour exercer la grande prêtrise. Il en résulta que celle-ci fut dévolue à Elâazer, fils d'Onias Ier et frère puîné, par conséquent, de Simon le Juste. A la mort d'Élâazer, Onias II était encore trop jeune pour succéder à son père, puisque le pontificat fut conféré à Manassès, frère d'Onias Ier et fils de Iaddoua. Après Manassès, Onias II fut revêtu du souverain pontificat, l'ordre de succession direct ayant pu être rétabli; Manassès ne fait pas partie des six frères, fils d'un Iad...., qui figurent dans l'épitaphe du tombeau de saint Jacques: j'en conclus qu'il était fils d'une autre mère, et que le tombeau en question a parfaitement pu, pour cette raison, ne pas recevoir sa dépouille mortelle.

Quant à Simon le Juste, la tradition judaïque place sa tombe à l'extrémité nord de la vallée de Josaphat, derrière le tombeau des rois, dans le large ravin qui court par-devant le Scopus. Il n'y a donc pas lieu de nous étonner de ne pas voir figurer ce saint personnage dans la liste que nous fournit l'épitaphe du tombeau de saint Jacques, ce tombeau ayant été spécialement destiné à Élâazer, à son père et à ses oncles.

On voit que je ne suis plus d'accord avec M. de Vogüe lorsqu'il s'agit de déterminer l'âge de ce monument et d'identifier les personnages dont il a renfermé les corps; je dois donc chercher à justifier mon opinion personnelle.

« La rédaction de l'épitaphe en langue hébraïque, dit M. de Vo-
« güé, ne prouve donc qu'une seule chose, c'est qu'elle est antérieure
« à l'an 70 après Jésus-Christ (l'époque du siége de Titus); c'est une
« limite inférieure, et rien de plus. La limite supérieure nous sera
« donnée par la paléographie. » Nous verrons tout à l'heure si l'argument paléographique invoqué ainsi a bien toute la valeur que mon savant ami lui attribue.

Ici je dois encore transcrire un passage du mémoire de M. de Vogüé :

« A quelle époque vivaient les huit membres de cette famille qui
« firent creuser le tombeau? J'avais d'abord été tenté de voir dans

« les trois frères Simon, Joazar et Éléazar, les trois frères qui furent « successivement élevés à la dignité de grand prêtre de l'an 10 avant « Jésus-Christ à l'an 7 après Jésus-Christ. Josèphe ne donne que le « nom grec de leur père Boëthos. On sait qu'à partir de l'avénement « des Seleucides, une mode hellénique porta les principaux person- « nages juifs à adopter deux noms, l'un grec et l'autre sémitique. « L'un n'était pas nécessairement la traduction de l'autre. C'est ainsi « que le roi Alexandre Jannéas s'appelait Jonathan; — le roi Anti- « gone, Mathathiah; — le grand prêtre Onias, Ménélas; — le grand « prêtre Joachim, Alcimus. Il se peut donc très-bien que le père de « Joazar et d'Éléazar se soit appelé Jomah pour les Juifs, et Boëthos « pour les Grecs. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture, à laquelle « je n'attache pas une grande importance; les considérations paléo- « graphiques sont beaucoup plus sérieuses : elles nous serviront à « fixer l'âge de l'inscription, ou du moins à déterminer la limite « supérieure de la période pendant laquelle elle a pu être gravée. « Nous savons déjà que la limite inférieure est l'an 70 après Jésus- « Christ. J'espère démontrer que la limite supérieure est le premier « siècle avant notre ère, d'où il résulterait que c'est vers l'époque « de Jésus-Christ qu'aurait été creusé le tombeau de la famille de « Hezir. »

Tout ce qui est relatif dans ce passage aux surnoms grecs adoptés par certains personnages juifs est parfaitement exact, et je l'adopte entièrement, en constatant que ce fait dénotait un relâchement très-sensible dans la rigidité des mœurs primitives de la nation juive.

Josèphe nous raconte (*Ant. Jud.*, XV, IX, III) le mariage d'Hérode avec la fille du prêtre Simon, qui était de Jérusalem, bien que fils d'un certain Boëthos, qui était d'Alexandrie. (Σίμων ἦν Ἱεροσολυμίτης, υἱὸς Βοηθοῦ τινος Ἀλεξανδρέως, ἱερεὺς ἐν τοῖς γνωρίμοις.) Pour ne pas se mésallier, Hérode enleva le souverain pontificat à Jésus, fils de Phabès, et en revêtit son futur beau-père. Simon ne conserva pas longtemps cet honneur, car son gendre l'en dépouilla pour le transférer à Matthiah, fils de Théophile, qui était de Jérusalem. (*Ant. Jud.*, XVII, IV, II.)

Matthiah fut bientôt destitué lui-même, et Hérode lui donna pour successeur Joazar, son gendre. (Καθίστα Ἰώζαρον ἀρχιερέα, ἀδελφὸν γυναικὰς τῆς αὐτοῦ.) Au chapitre XIII, I, du même livre, Josèphe semble dire que ce Joazar était fils de Boethos, et qu'Archelaüs le dépouilla du grand pontificat pour le donner à son frère Éléazar. (Ἀρχέλαος δὲ ..... Ἰωάζαρον τὸν βοηθοῦ ἀφελόμενος τὴν ἀρχιερωσύνην, ... Ἐλεάζαρον τὸν ἐκείνου ἐπικαθίσταται ἀδελφόν.) Il me paraît résulter de la comparaison

de ces trois passages que le grand prêtre Simon, beau-père d'Hérode et fils de Boëthos, était le père des grands prêtres Joazar et Eléazar, et non leur frère. Dans tous les cas, si ces trois pontifes étaient frères, il est plus que probable que Simon fut l'aîné, Joazar le second, et Eléazar le plus jeune; or, dans l'ordre des six frères mentionnés dans notre épitaphe, Elâazer est certainement l'aîné, Ioâzer le second, et Simon le troisième. Il n'y a donc pas moyen d'identifier nos six frères du tombeau avec les fils de l'Alexandrin Boëthos.

Les noms propres étaient les mêmes dans toutes les familles, et il n'y a rien à conclure de la présence de trois noms de trois frères contenus dans une série de frères quelconques, pour déterminer le nom de leur père. Ne voyons-nous pas, en effet, dans les noms de nos six frères du tombeau, quatre (1) des noms des frères Macchabées? Il ne viendra pourtant à l'idée de personne de voir ces saints personnages dans les frères du tombeau de saint Jacques. Mais si des noms de frères ne peuvent servir en rien pour reconnaître leur identité, il n'en est plus de même quand, comme ici, nous avons des filiations indiquées. Les conséquences à déduire sont alors bien plus vraisemblables.

Il serait très-intéressant de voir, une fois pour toutes, l'histoire des écritures sémitiques parfaitement fixée à l'aide de monuments datés, et je rends pleine justice aux efforts que M. de Vogüé a faits pour établir un cadre général de cette histoire; malheureusement je n'ai pas la même confiance que lui dans les résultats auxquels il est parvenu, et je suis fort loin d'accepter comme démontrées les principales divisions qu'il a adoptées (ce sont ses expressions): ces divisions, en effet, sont déterminées par des affirmations pures et jusqu'ici dénuées de preuves convaincantes. Examinons-les.

« 1° Antérieurement au VIe siècle, l'alphabet commun à toutes « les populations sémitiques de la Syrie est l'alphabet phénicien « archaïque, souche de l'écriture grecque et de tous les systèmes gra- « phiques de l'Occident. »

Ceci est beaucoup trop absolu et aurait grand besoin d'être démontré. Lorsque, d'ailleurs, Nabuchodonosor faisait sommer le roi de Juda de se rendre, ses envoyés furent priés par les négociateurs juifs de parler la langue *aramit*, et non la langue hébraïque, afin que la multitude ne pût comprendre ce qui se disait. S'il y avait alors une

(1) Mattathias avait pour fils : Jean Gaddis, Simon Matthès, Judas Macchabée, Éléazar Auran et Jonathan Apphus.

langue araméenne, on ne fera croire à personne qu'il n'y avait pas une écriture araméenne aussi, destinée à peindre ce dialecte particulier.

« 2° Vers le VIe siècle, l'écriture phénicienne type, celle que j'ai « appelée sidonienne, se constitue définitivement ; le plus beau mo- « nument de cette écriture est le superbe sarcophage d'Esmunazar ; « en même temps la branche araméenne se sépare de la souche « commune, etc. »

Cela implique-t-il par hasard que l'écriture du sarcophage d'Esmunazar est à son début? Je n'hésite pas à déclarer que pour moi l'écriture de ce magnifique monument est une écriture constituée depuis des siècles, tant elle est nette et précise, autrement il faudrait admettre que, conduit par une fortune inouïe, on met toujours à point nommé la main sur le prototype de toute écriture. De ce qu'on trouve un texte épigraphique conçu en une écriture quelconque, on doit, en bonne logique, conclure que cette écriture préexistait lorsque le texte en question a été rédigé. Conclure autre chose, c'est heurter la logique.

Le sarcophage d'Esmunazar a été sculpté en Égypte sous les Psammalik (de 665 à 627 environ); donc il est du VIIe siècle et non du sixième.

Et l'inscription de Marseille n'est-elle pas évidemment antérieure à l'arrivée de la colonie phocéenne?

Ces deux faits me suffisent pour déclarer que je n'accepte pas la deuxième proposition de M. de Vogüé.

« 3° Vers la fin du Ve siècle, l'alphabet Araméen se constitue défini- « tivement sur les pierres gravées, et sur les médailles des satrapes « de l'Asie-Mineure. »

Ceci comporte encore une affirmation beaucoup trop précise pour que je l'accepte.

Vient ensuite une appréciation de la filière par laquelle a passé l'écriture araméenne pour arriver à l'hébreu carré, et M. de Vogüé déclare que dans cette appréciation l'erreur est impossible. Je ne saurai en aucune façon partager cette assurance; *errare humanum est*, et je n'accorde à personne, en fait de science, le privilége de l'infaillibilité; à moi-même bien moins encore qu'aux autres, je me hâte de le dire.

« L'écriture carrée, poursuit M. de Vogüé, ne représente qu'un temps « d'arrêt dans le développement de l'écriture araméenne. Dès la fin « du premier siècle avant Jésus-Christ, nous la voyons se subdiviser « en sous-branches, suivant qu'elle est employée par des Palmyré-

« néens, des Nabatéens, des Auranites ou des Juifs. Chez ces derniers « elle resta stationnaire et comme immobilisée par la chute de la « nation. Chez les autres peuples, au contraire, qui avaient con- « servé une vie politique et littéraire, elle subit de nouvelles trans- « formations; l'introduction des ligatures lui donna une forme cur- « sive qui, la faisant passer par les alphabets dits *estranghelo* et « syriaque, l'amena enfin au coufique des Arabes. »

Je crains que mon savant ami n'ait bien de la peine à faire accepter cela des arabisants. Croit-il en effet que le coufique ait précédé le neschkhi? Il se tromperait grandement : d'une part, M. le duc de Luynes a le premier publié une belle médaille de satrape, sur laquelle on lit deux mots en écriture arabe neschkhi très-pure ; d'un autre côté, M. de Sacy a publié des papyrus neschkhi bien antérieurs à l'apparition du caractère coufique.

En résumé, le point de départ de la théorie de M. de Vogüé reste à démontrer, et le point d'arrivée est un fait matériellement inexact; qui nous prouve dès lors que les points intermédiaires sont mieux déterminés?

Transcrivons encore :

« L'analogie nous conduit donc à placer vers le ve siècle l'époque « à laquelle les Juifs adoptèrent l'écriture araméenne. La transition « ne fut pas brusque. Pendant longtemps certaines formes anciennes « se mêlèrent aux formes nouvelles, et l'alphabet conserva le carac- « tère mixte que nous avons signalé sur certaines monnaies per- « sanes. Nous en trouvons la preuve dans une inscription que nous « avons découverte à Araq-el-Emir, et que nous reproduisons au « n° 2 de la planche ci-jointe. Le monument d'Araq-el-Emir, nous « avons déjà eu l'occasion de le dire, a été construit par un Juif « nommé Hyrcan, l'an 176 avant Jésus-Christ. Cette date est certaine; « la concordance entre la disposition générale de l'édifice, les détails « de l'architecture, et la description de Josèphe est si complète, si « absolue, qu'elle ne saurait être sérieusement contestée. L'inscrip- « tion est gravée en lettres de vingt centimètres sur la surface « aplanie du rocher, à côté de la porte d'une des grottes du lieu de « refuge; c'est un nom propre ערביה, peut-être le nom juif d'Hyr- « can. Les lettres, ainsi que je l'ai dit, appartiennent à un alphabet « mixte; tandis que le Resch a la forme altérée des inscriptions « araméennes du Ier siècle, le iod a celle des dariques du ve; de ce « mélange il faut se garder de conclure que l'inscription d'Araq-el- « Emir est antérieure à Hyrcan, car c'est toujours sur les formes les « plus modernes qu'il faut se baser pour déterminer les dates paléo-

« graphiques; mais il prouve qu'en Judée l'écriture araméenne se « transforma moins rapidement que sur le littoral; ce qui rapproche « d'autant l'époque où le caractère carré fut définitivement en « usage. »

Tout ce paragraphe a besoin d'être examiné avec soin, précisément parce qu'il est un peu trop affirmatif.

M. de Vogüé admet que les Juifs adoptèrent l'écriture araméenne vers le ve siècle. Je passe sous silence la répugnance si constante des Juifs pour tout ce qui provenait d'une autre race que la leur, et j'admets pour un instant qu'ils se laissèrent imposer une écriture étrangère. Voilà cette écriture adoptée au ve siècle avant Jésus-Christ; et bien loin de se tenir à l'alphabet qu'ils ont eu la faiblesse d'accepter une première fois, en échange du leur, ils le modifient et le modifient sans cesse, jusqu'à arriver à l'hébreu carré. Eh! bien, franchement, je ne saurais admettre cela, étant connu le caractère moral essentiel de cette nation.

L'inscription d'Aaraq-el-Emir est effectivement fort intéressante, toute brève qu'elle est. Cette inscription, que MM. Irby et Mangles avaient signalée, il y a bien des années (1), je l'ai copiée avec grand soin comme M. de Vogüé, qui avait eu à son retour l'obligeance de m'en parler. Elle est, comme il le dit, d'une écriture mixte. Elle se compose de cinq lettres ערכיה; l'ayn a la forme ronde de l'ayn phénicien et juif des monnaies, mais avec un apex qui lui donne l'apparence de notre chiffre 6. Le ר est ouvert comme sur notre inscription du tombeau de saint Jacques. Le caf est identique avec celui des monnaies judaïques; le iod aussi. Le ה final est identique avec celui du tombeau de saint Jacques. Si nous admettions, avec M. de Vogüé, que le mot arakiah fut le nom hébreu de Hyrcan, qu'en devrions-nous conclure? que celui-ci faisait de l'archaïsme patriotique? Certes personne n'oserait soutenir cela.

Je n'insiste donc pas sur ce point; si Hyrcan avait affiché ainsi son nom à la porte de son refuge, ce qui eût été une idée passablement invraisemblable, il se fût servi de l'écriture vulgaire des Juifs, et sur cinq lettres, il y en a certainement trois qui appartiennent à cette écriture vulgaire, dont les légendes monétaires sont incontestablement des modèles; car il ne pourra venir à personne que ces

(1) There is one large hall finely proportioned, with some hebrew characters inscribed over the doorway (Journal of travel's, ch. VIII, p. 146, 2e col. Ed. Murray, 1844).

légendes aient été conçues en écriture que des érudits seuls pourraient déchiffrer.

Quant à l'âge des monuments d'Aaraq-el-Emyr, je regrette fort de différer d'opinion sur ce point avec mon savant ami. Je dirai donc, avec non moins de conviction que lui, que la date qu'il assigne à ces monuments (176 avant Jésus-Christ) me paraît inadmissible; que la concordance entre la disposition générale de l'édifice, les détails de l'architecture et la description de Josèphe est parfois si fautive, qu'elle ne saurait être sérieusement prise en considération. Cela, je me fais fort de le démontrer dans un mémoire qui suivra de près celui-ci. Je poursuis donc, sans plus m'arrêter sur ce point.

A propos des légendes des monnaies judaïques, M. de Vogüé s'exprime ainsi :

« Les monnaies judaïques échappent complétement à cette règle: « qu'elles soient frappées sous les rois asmonéens, sous Titus ou sous « l'empereur Hadrien, elles ont des légendes d'un type uniforme et « tout particulier. Loin d'appartenir à l'alphabet araméen, elles rap- « pellent l'écriture primitive phénicienne et l'écriture samaritaine. »

Sur le fait nous sommes complétement d'accord; mais, sur son explication, nous ne pourrons plus nous entendre, car voici celle qu'en donne M. de Vogüé :

« On ne saurait expliquer ce fait autrement que par un archaïsme « volontaire, par le désir, bien naturel chez les chefs des diverses « insurrections juives, de rattacher l'émission de leurs monnaies aux « anciens souvenirs de l'indépendance nationale....; les légendes des « monnaies nous représentent donc assez fidèlement le type de l'écri- « ture hébraïque primitive, de celle qui fut abandonnée vers le « ve siècle par les Juifs, mais conservée par les Samaritains. »

Je ne comprends pas comment M. de Vogüé a pu se dissimuler le danger de cette explication, qui ruinait de fond en comble tout son système. Pour sortir d'embarras, on va voir qu'il s'est jeté bénévolement dans un autre embarras bien plus inextricable.

Pourquoi donc sont faites les légendes monétaires? Pour être comprises par tout le monde, assurément. Pour qui donc des légendes volontairement archaïques, placées sur les monnaies les plus vulgaires, eussent-elles été intelligibles? Pour les lettrés exclusivement. Si nos monnaies courantes étaient empreintes de légendes gothiques, qui les comprendrait? Les élèves de l'École des chartes, les antiquaires et les archivistes; mais ce public-là est bien restreint. Qu'y verrait donc l'immense majorité de la nation? Lettre close et rien de mieux.

Mais il y a plus. C'est, dit-on, par archaïsme patriotique que l'on choisissait cette écriture, et les princes qui ordonnaient de s'en servir avaient la maladresse de se donner sur la même monnaie archaïque un nom et un titre grecs? Cela suffit pour faire rejeter l'hypothèse de M. de Vogüé.

Comme il faut pourtant expliquer ce fait des légendes monétaires conçues en écriture dite samaritaine, voici, à mon sens, la seule explication qui résiste à l'examen :

Les Juifs avaient une écriture sacrée, l'écriture carrée, et une écriture vulgaire propre à faciliter les relations forcées de peuple à peuple, et entre autres le libre cours des monnaies judaïques en dehors des frontières de leur pays. Si l'on prétend que les Juifs n'ont eu qu'une écriture pendant toute la période représentée par les monuments numismatiques, je répondrai immédiatement par le dilemme que j'ai déjà proposé, et auquel on n'a pas encore répondu, que je sache: Tout monument de Jérusalem avec inscription antique, conçue en lettres carrées, est antérieur ou postérieur à la période numismatique. S'ils sont postérieurs, ils ont été taillés ou construits depuis le règne d'Hadrien, c'est-à-dire depuis qu'il n'y a plus eu de Juifs à Jérusalem; ce qui est absurde. Ils sont donc antérieurs? Eh bien! je ne soutiens pas cela, mais je soutiens que les Juifs avaient une écriture exclusivement réservée aux usages sacrés, et une écriture vulgaire comprise de tous les peuples voisins.

On comprendra maintenant que je rejette absolument la conclusion suivante du travail de M. de Vogüé : « L'alphabet carré est la « dernière forme de la période araméenne de l'écriture hébraïque, « et ne s'est constitué définitivement que dans le courant du premier « siècle avant Jésus-Christ. » Je la rejette, parce qu'elle ne satisfait ni à l'interprétation des monuments antiques, ni à celle de certains textes, qu'il n'est pourtant pas possible de mettre de côté.

Eusèbe et saint Jérôme, parlant du frontal du grand prêtre, sur lequel était inscrit le nom ineffable de Jéhovah, disent que ce nom était écrit ΠΙΠΙ. Et de fait, si nous écrivons le nom tétragramme avec les lettres que nous fournit, par exemple, l'inscription funéraire du tombeau de saint Jacques, nous trouvons

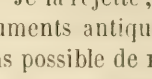

Ce qui ressemble singulièrement au groupe de lettres grecques

ΠΙΠΙ. Si, au contraire, nous l'écrivons en prétendu hébreu archaïque, nous trouvons

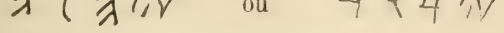

Qu'est devenue la ressemblance avec le grec ΠΙΠΙ? Elle a complétement disparu.

Et quand dans l'Évangile nous lisons qu'il n'y aura pas même un iod de la loi qui soit changé dans l'avenir, n'est-il pas évident qu'il s'agit de la plus petite lettre de l'alphabet hébraïque? Cela est vrai pour le jod carré, pour le jod prétendu archaïque, c'est matériellement inexact.

M. de Vogüé termine en disant : « Pour compléter ce travail, et « appuyer nos conclusions par des exemples tirés des monuments, il « conviendrait de prendre en détail chacune des lettres de l'alphabet « et de montrer les transformations qu'elle a subies pendant la suite « des siècles; cette analyse nous mènerait trop loin. Je me bornerai, « pour le moment, à mettre sous les yeux du lecteur l'histoire d'un « seul caractère, afin de lui faire juger la méthode que nous avons « suivie. J'ai donc réuni les principaux types de la lettre Mem « depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. »

Il est fort à regretter que mon savant ami se soit borné à un seul caractère; et je ne saurais trop l'engager à chercher pour tous les autres que le mem cette série de transformations qui rentrent dans son système. Je l'y engage d'autant plus que de ce travail résultera forcément une modification profonde de ce système, puisque la lettre mem, par un hasard des plus heureux, est presque la seule qui se prête facilement à un exposé de cette nature.

Il est grandement temps maintenant que je revienne à l'inscription du tombeau de saint Jacques.

La conclusion de M. de Vogüé est celle-ci : « Il faut placer l'in- « scription du tombeau de la famille de Hezir dans les années qui « précèdent où celles qui suivent la naissance de Jésus-Christ. Cette « conclusion est entièrement confirmée par l'architecture du tom- « beau, qui, chacun le sait, est dorique, mais d'un style déjà altéré, « et qui convient parfaitement à la date que nous avons adoptée. »

Cette double conclusion n'est pas plus admissible pour moi que celles que j'ai précédemment combattues, et à mon avis, l'architecture du tombeau en question prouve tout le contraire de l'opinion que je viens de transcrire. Je me hâte de dire que je ne suis pas seul de cet avis, et que des architectes qui peuvent être considérés comme

sachant convenablement leur métier, partagent entièrement ma manière de voir.

J'ai dit que j'attribuais l'épitaphe de ce monument aux fils du grand prêtre Iaddoua, et, entre autres, à Honiah, qui fut son successeur, et à Élâazer, qui fut fils d'Honiah et son second successeur, après la mort de son frère aîné Simon le Juste. Voyons à quelles dates cela nous reporterait.

Iaddoua ou Iaddous mourut en 322, laissant le souverain pontificat à son fils Onias Ier. En 300, Simon le Juste succéda à son père Onias. En 288, Simon le Juste mourut et eut pour successeur son frère Élâazer.

Élâazer mourut en 255, et eut pour successeur Manassès, fils de Iaddoua. C'est en 277 qu'Élâazer envoya à Ptolémée Philadelphe les *Septante* traducteurs des livres saints des Juifs.

Le tombeau dit de saint Jacques reçut donc la dépouille mortelle du grand prêtre Élâazer en 255 avant Jésus-Christ.

Pour terminer, je citerai deux passages de l'historien Josèphe, relatifs à l'écriture sacrée des Hébreux, à l'époque du pontificat même d'Élâazer.

Démétrius de Phalère, bibliothécaire de Ptolémée Philadelphe, ayant parlé au roi de la convenance d'acquérir les livres sacrés des Juifs pour la bibliothèque royale, déclara que les Juifs possédaient de nombreux livres, très-dignes de figurer dans cette bibliothèque, ἃ τοῖς ἐκείνων χαρακτῆρσι καὶ τῇ διαλέκτῳ γεγραμμένα, ne donneraient pas peu de peine à qui les traduirait en langue grecque. De plus, Δοκεῖ μὲν γὰρ εἶναί τῇ ἰδιότητι τῶν Σύρων γραμμάτων ἐμφερὴς ὁ χαρακτὴρ αὐτῶν, καὶ τὴν φωνὴν ὁμοίαν αὐτοῖς ἀπηχεῖν, ἰδιότροπον δὲ αὐτὴν εἶναι συμβέβηκεν. (*Ant. Jud.*, XII, II, 1.) Démétrius fit ensuite un rapport au roi sur ce même sujet, rapport dont Josèphe nous a conservé la teneur. (*Ant. Jud.*, XII, II, 4.) On y lit encore ceci : Χαρακτῆρσι γὰρ Ἑβραϊκοῖς γεγραμμένα καὶ φωνῇ τῇ ἐθνικῇ ἐστιν ἡμῖν ἀσαφη.

De ces deux passages, il résulte clairement que sous le pontificat d'Élâazer l'écriture sacrée des Hébreux, ainsi que leur langue, avait des rapports avec la langue et l'écriture des Syriens, c'est-à-dire Araméennes, tout en s'en séparant par des caractères *sui generis;* que de plus, l'écriture et le dialecte hébraïques étaient incompréhensibles pour les Grecs alexandrins. En était-il de même de l'écriture et de l'idiome phéniciens? Je me permets d'en douter.

Note additionnelle.

Ces pages étaient écrites lorsque j'ai eu le plaisir de lire le curieux travail du major général Rawlinson sur les textes bilingues assyriens et phéniciens de British Museum (extrait du dernier numéro des Mémoires de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande). Ces textes bilingues, inscrits sur des tablettes de terre cuite trouvées dans les fouilles de Ninive, ont un intérêt extrême, en ce qu'ils nous fournissent des documents épigraphiques antérieurs, à tout le moins, à l'an 625 avant Jésus-Christ. Or il ressort pleinement de l'étude de ces écritures que les trois grandes divisions adoptées par M. de Vogüé, dans son histoire abrégée des écritures sémitiques, doivent être modifiées, quant aux dates.

Ainsi cette théorie, qui place vers la fin du ve siècle la constitution définitive de l'alphabet araméen emprunté aux médailles des satrapes de l'Asie-Mineure, s'écroule devant ce fait que le même alphabet est employé sur des tablettes de beaucoup antérieures au règne de Nabuchodonosor. Mais il y a plus. La tablette babylonienne, portant le n° 15 dans le travail de M. Rawlinson, et à laquelle ce savant applique l'âge même du règne de Nabuchodonosor, donne une liste de témoins assistant à la passation d'un contrat. Les noms de ces témoins, écrits en assyrien, sont suivis de deux mentions conçues en écriture sémitique, et parmi les lettres qui constituent cette écriture nous retrouvons, sinon avec étonnement, du moins avec un très-vif plaisir, des caractères identiques avec ceux de l'inscription funéraire du tombeau de saint Jacques et des autres inscriptions hébraïques de Jérusalem. Ces deux mentions commencent par un mot, dans lequel je vois, d'accord avec M Rawlinson, l'équivalent des mots hébraïque שהד et arabe شهد : « il a témoigné. » Le mot זת termine les deux lignes, et M. Rawlinson y voit, avec toute apparence de raison, le pronom démonstratif hébraïque זאת, ceci, cela. Le sens des deux mentions en question est donc : *un tel* a témoigné cela. Prenons maintenant le mot שהת, sous la forme que nous présente la tablette n° 15. Il est écrit : ᴧ ᴨ ᴠ. Or le schin et le khet sont précisément de ceux que M. de Vogüé regarde comme récents, et je prends acte de ce fait irréfragable pour constater que le schin, appelé par lui rabbinique, et auquel il assigne un âge relativement très-moderne, était couramment employé dès le temps de Nabuchodonosor. Enfin, sur d'autres tablettes beaucoup plus anciennes encore que le n° 15, paraît un ה identique avec le ᴧ des légendes monétaires du roi Juba, caractère que j'avais regardé jusqu'ici comme d'origine purement mauritanique. Il résulte de tout ce qui précède que vouloir assigner tel âge fixe et telle origine à tel caractère sémitique, c'est s'exposer bénévolement à commettre de graves erreurs. Je n'en dirai pas plus long sur ce point de doctrine, car nous pouvons être assurés qu'à mesure que les documents à notre portée se multiplieront, la lumière si longtemps attendue se fera.

F. DE SAULCY.

Paris, 9 janvier 1865.

INSCRIPTION GRECQUE

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTE

AUX ENVIRONS D'ATHÈNES

Dernièrement, pendant que j'attendais à Athènes le bateau à vapeur qui devait me ramener en France, j'eus l'occasion d'entrer en relations avec un amateur éclairé des antiquités helléniques, M. le comte Bloudorff, ministre plénipotentiaire de Russie en Grèce. Parmi les objets précieux qu'il voulut bien me montrer, se trouvait une petite stèle en marbre récemment découverte et contenant un décret honorifique du IVe siècle avant notre ère, écrit στοιχηδὸν en charmantes lettres de sept millimètres de hauteur. Non-seulement M. le comte Bloudorff me permit de prendre un estampage de cette inscription, il me donna même l'autorisation de la publier, m'assurant d'ailleurs qu'elle ne l'avait pas encore été. Je m'empresse donc d'en faire jouir les lecteurs de cette *Revue*.

Cette stèle a environ soixante-six centimètres de hauteur sur quarante de largeur et seize centimètres d'épaisseur. Au-dessus de l'inscription est un bas-relief représentant deux personnages séparés par un petit autel votif. Celui de gauche présente à l'autre qui paraît être une femme, un vase rempli probablement des drachmes mentionnées dans le décret. C'est du moins ce que j'ai cru comprendre d'après ce qui reste du bas-relief, dont la partie supérieure a disparu. Au-dessous du décret sont gravées deux couronnes dont la partie inférieure manque également. Contrairement à l'usage, l'intérieur de ces couronnes ne contient point d'inscription. Ce marbre provient d'un commencement de fouilles que M. le comte Bloudorff a exécutées dans une propriété rurale située non loin d'Athènes, sur la route qui conduit au cap Colonne. C'est la seule indication qui m'ait été donnée; j'ai cru devoir user de réserve et ne pas en demander davantage. Mais on verra plus loin de quelle importance est cette découverte pour la topographie de l'Attique. Donnons d'abord l'inscription.

ΕΠΙΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΕΝΤΕΙ ΑΓΟΡΑΙ ΤΕΙ ΚΥΡ
ΙΑΙ ΕΔΟΞΕ ΝΑΙ ΞΩΝΕΥΣΙ ΝΓΛΑΥΚΙΔΗΣ ΣΩΣΙΠΠΟΥ ΑΙ
ΞΩΝΕΥΣΕΙ ΠΕΝΕΨΗΦΙΣΘΑΙ ΑΙ ΞΩΝΕΥΣΙ ΝΕΠΕΙΔΗ ΕΙ
ΣΙΝ ΑΝΔΡΕΣ ΑΓΑΘΟΙ ΚΑΙ ΦΙΛΟΤΙΜΟΙ ΠΕΡΙ ΤΟΝ ΔΗΜΟ
5 ΝΤΟΝ ΑΙΞΩΝΕΩΝ ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΗΣ ΓΛΑΥΚΩΝΟΣ ΑΙΞΩΝΕ
ΥΣ ΚΑΙ ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΟΥ ΣΑΙ ΞΩΝΕΥΣ ΕΠΑΙΝΕΣΑΙ
ΑΥΤΟΥΣ ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΑ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ ΤΗΣ ΕΙΣΤ
ΟΝ ΔΗΜΟΝ ΤΩΝ ΑΙΞΩΝΕΩΝ ΚΑΙ ΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙ ΑΥΤΟΥΣ Χ
ΡΥΣΩΙ ΣΤΕΦΑΝΩΙ ΑΠΟ ΠΕΝΤΑΚΟΣΙΩΝ ΔΡΑΧΜΩΝ ΕΚΑΤ
10 ΕΡΟΝ ΤΟ ΔΕ ΑΡΓΥΡΙΟΝ ΕΙΝΑΙ ΤΟ ΕΙΣ ΤΟΥΣ ΣΤΕΦΑΝΟΥ
ΣΕΚΤΗΣ ΔΙΟΙΚΗΣΕΩΣ ΕΚ ΤΩΝ ΠΕΡΙΟΝΤΩΝ ΧΡΗΜΑΤΩΝ
ΤΩΝ ΕΠΙΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΔΟΥΝΑΙ ΔΕ ΑΥΤΟΙΣ
ΤΟ ΑΡΓΥΡΙΟΝ ΤΟ ΕΙΣ ΤΟΥΣ ΣΤΕΦΑΝΟΥΣ ΗΓΗΣΙΛΕΩ ΤΟ
ΝΔΗΜΑΡΧΟΝ ΚΑΙ ΤΟΥΣ ΤΑΜΙΑΣ ΑΝΕΙΠΕΙΝ ΔΕ ΚΑΙ ΔΙΟ
15 ΝΥΣΙΩΝ ΤΟΙΣ ΚΩΜΩΙ ΔΟΙΣ ΤΟΙΣ ΑΙΞΩΝΗΣΙ ΝΕΝ ΤΩΙ Θ
ΕΑΤΡΩΙ ΟΤΙ ΣΤΕΦΑΝΟΙ ΑΥΤΟΥΣ ΟΔΗΜΟΣ ΟΑΙΞΩΝΕΩΝ
ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΑ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ ΤΗΣ ΕΙΣ ΤΟΝ ΔΗΜΟ
ΝΤΟΝ ΑΙΞΩΝΕΩΝ ΚΑΙ ΤΑ ΚΟΙΝΑ ΤΑ ΑΙΞΩΝΕΩΝ ΑΝΑΓΡΑ
ΨΑΙ ΔΕ ΤΟ ΔΕ ΤΟ ΨΗΦΙΣΜΑ ΕΙΣ ΣΤΗΛΗΝ ΛΙΘΙΝΗΝ ΤΟΝ Δ
20 ΗΜΑΡΧΟΝ ΗΓΗΣΙΛΕΩ ΚΑΙ ΤΟΥΣ ΤΑΜΙΑΣ ΚΑΙ ΣΤΗΣΑΙ Ε
ΝΤΩΙ ΘΕΑΤΡΩΙ ΑΙΞΩΝΗΣΙΝ

Cette inscription se lit ainsi avec la plus grande facilité :

Ἐπὶ Θεοφράςου ἄρχοντος ἐν τεῖ ἀγορᾶ τεῖ κυρ-
ίᾳ ἔδοξεν Αἰξωνεῦσιν · Γλαυκίδης Σωσίππου Αἰ-
ξωνεὺς εἶπεν · ἐψηφίσθαι Αἰξωνεῦσιν · ἐπειδὴ εἰ-
σὶν ἄνδρες ἀγαθοὶ καὶ φιλότιμοι περὶ τὸν δῆμο-
5. ν τὸν Αἰξωνέων Καλλικράτης Γλαύκωνος Αἰξωνε-
ὺς καὶ Ἀριςοκράτης Ἀριςοφάνους Αἰξωνεὺς, ἐπαινέσαι
αὐτοὺς ἀρετῆς ἕνεκα καὶ δικαιοσύνης τῆς εἰς τ-
ὸν δῆμον τῶν Αἰξωνέων, καὶ ςεφανῶσαι αὐτοὺς χ-
ρυσῷ ςεφάνῳ ἀπὸ πεντακοσίων δραχμῶν ἑκάτ-
10. ερον · τὸ δὲ ἀργύριον εἶναι τὸ εἰς τοὺς στεφάνου-
ς ἐκ τῆς διοικήσεως ἐκ τῶν περιόντων χρημάτων
τῶν ἐπὶ Θεοφράςου ἄρχοντος · δοῦναι δὲ αὐτοῖς
τὸ ἀργύριον τὸ εἰς τοὺς ςεφάνους Ἡγησίλεω τὸ-
ν δήμαρχον καὶ τοὺς ταμίας · ἀνειπεῖν δὲ καὶ Διο-
15. νυσίων τοῖς κωμῳδοῖς τοῖς Αἰξωνῆσιν ἐν τῷ θ-
εατρῷ ὅτι ςεφανοῖ αὐτοὺς ὁ δῆμος ὁ Αἰξωνέων
ἀρετῆς ἕνεκα καὶ δικαιοσύνης τῆς εἰς τὸν δῆμο-
ν τὸν Αἰξωνέων καὶ τὰ κοινὰ τὰ Αἰξωνέων · ἀναγρά-
ψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα εἰς ςήλην λιθίνην τὸν δ-
20. ήμαρχον Ἡγησίλεω καὶ τοὺς ταμίας καὶ ςῆσαι ἐ-
ν τῷ θεατρῷ Αἰξωνῆσιν.

Ce décret est si clair et si facile à comprendre qu'il serait inutile d'en donner la traduction. Il s'agit de deux habitants du dème Æxoné, ayant bien mérité de leurs concitoyens et auxquels on accorde deux couronnes d'or de cinq cents drachmes chacune. Même protocole, mêmes formules que dans les pièces du même genre. Toutefois celle-ci présente une particularité très-remarquable. Le décret est rendu par le dème et au nom des Æxoniens avec les formules ἔδοξεν Αἰξωνεῦσιν, ἐψηφίσθαι Αἰξωνεῦσιν, suivies de la stipulation que l'argent destiné à payer les couronnes, sera pris sur les fonds provenant de l'administration de l'archonte. C'est là un fait entièrement nouveau, du moins pour moi. J'ai vainement parcouru les recueils épigraphiques de Bœckh, de Le Bas, de M. Rhangabé, ainsi que les deux journaux archéologiques le Φιλίςωρ et la Ἐφημερίς Ἀρχαιολογική; j'ai lu attentivement, et ils sont nombreux, tous les décrets honorifiques de l'Attique, et je n'en ai pas trouvé un seul pareil au nôtre, c'est-à-dire dans lequel un dème prenne l'initiative d'un

décret de ce genre, sans que le sénat et le peuple d'Athènes interviennent. D'autres seront peut-être plus heureux que moi ; en attendant, je crois devoir signaler cette circonstance à l'attention des archéologues.

Faisons maintenant quelques observations sur l'inscription elle-même.

Lig. 1. Ἐπὶ Θεοφράζου ἄρχοντος. On connaît deux archontes du nom de Théophraste ayant vécu l'un en 340 (Ol. 110, 1) et l'autre en 313 (Ol. 116, 4), le premier beaucoup plus connu que le second. Le caractère est si beau, si ancien qu'il est bien difficile de ne pas faire remonter l'inscription jusqu'au premier Théophraste. C'est aussi l'avis de mon savant ami M. de Longpérier, auquel j'ai montré le fac-simile de ce décret.

Ibid. ἐν τεῖ ἀγορᾷ τεῖ κυρίᾳ, c'est-à-dire l'*assemblée générale*, comme dans l'inscription publiée par M. Pittakis Ἐφημ. Ἀρχ. n° 198. Cette expression répond à ἐκκλησία κυρία, qui est plus généralement employé.

Ibid. τεῖ....τεῖ au lieu de τῇ....τῇ, c'est-à-dire l'E au lieu de l'H, suivant l'orthographe antérieure à l'alphabet d'Euclide, et qui s'est continuée plus tard. Les exemples de cette orthographe sont trop nombreux pour qu'il soit besoin d'en citer ici.

Lig. 6. Les derniers mots de cette ligne ριζοφάνους Αἰξωνεὺς ἐπαινέσαι sont une correction du lapicide qui, ayant commis une erreur, ne l'a reconnue qu'après avoir gravé la ligne entière et peut-être même tout le décret, et lorsqu'il aura comparé sa transcription avec l'original. Il est facile de se rendre compte de l'erreur en comparant l'espace compris par la correction avec l'espace correspondant des autres lignes. Il y a sept lettres de plus dans la première. Le mot ΑΙΞΩΝΕΥΣ qui a été oublié en donne huit ; mais le lapicide, préoccupé du nom ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ qu'il venait de graver, aura écrit ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥΣ au lieu d'ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΟΥΣ. Le premier nom ayant une lettre de plus que le second, les huit exigées par le mot ΑΙΞΩΝΕΥΣ se trouvent dès lors réduites à sept, d'où s'explique facilement la correction. Le ciseau a enlevé régulièrement une petite bande du marbre, ce qui, dans cette partie, en a fait baisser le niveau, et le lapicide a pu graver les nouvelles lettres qui, plus nombreuses, sont par cela même plus serrées que dans tout le reste de l'inscription. Il existe de nombreux exemples de portions de lignes et même de lignes entières enlevées au moyen du ciseau. Voyez entre autres la grande inscription publiée dans la Ἐφημ. Ἀρχαιολ. n° 4108.

Lig. 9. ἀπὸ πεντακοσίων δραχμῶν, et quelquefois simplement avec le chiffre indiquant le nombre des drachmes. La formule ἀπὸ... δραχμῶν est constamment adoptée dans les décrets honorifiques qui décernent les couronnes. L'inscription n° 107 du recueil de Bœckh porte [καὶ ςεφανῶ] σαι χρυσέῳ ςεφάνῳ [ςαθμὸν... ἀρετῆς] etc., et dans le commentaire : « vs. 20, 21. ςαθμὸν, si sensum spectes, necessarium est. » Au lieu de ςαθμὸν, je suppléerais ἀπὸ, comme Bœckh l'a fait lui-même un peu plus loin n°s 112, 17. Le mot ςαθμὸν s'employait quand il s'agissait de couronnes d'or déposées comme offrandes dans les temples. J'aimerais mieux aussi voir M. Rhangabé suppléer ἀπὸ au lieu de ἐκ dans les n°s 446 et 501 de ses *Antiquités helléniques*, comme il l'a fait ailleurs.

Lig. 11. ἐκ τῆς διοικήσεως ἐκ τῶν περιόντων χρημάτων τῶν ἐπὶ Θεοφράςου ἄρχοντος. Je laisse a de plus habiles que moi le soin de trouver un ou plusieurs exemples de cette formule, que je rencontre pour la première fois.

Lig. 13. Ἡγησίλεω τὸν δήμαρχον. La conformité de nom ne suffit pas pour permettre d'établir identité entre deux personnages, bien qu'ils soient contemporains. Aussi, en l'absence de preuves historiques, me garderai-je d'assimiler l'Hégésiléus mentionné par Démosthène au démarque du même nom, quoique tous deux aient vécu à peu près à la même époque.

Lig. 14. ἀνειπεῖν δὲ καὶ Διονυσίων τοῖς κωμῳδοῖς τοῖς Αἰξωνεῦσιν ἐν τῷ θεατρῷ. Les artistes dyonisiaques étaient des hommes attachés à la profession d'acteurs. Dans les décrets du même genre que le nôtre, les couronnes sont toujours proclamées dans les fêtes dyonisiaques (1), aux jeux des tragédiens; c'est la première fois que, en pareille circonstance, je vois mentionnés les jeux des comédiens.

Lig. 19. ἀναγράψαι δὲ..... εἰς ςήλην λιθίνην, ou, comme on écrit souvent, ἐν ςήλῃ λιθίνῃ. Toutes les stèles honorifiques qu'on découvre à Athènes ou dans les environs sont en marbre, et cela se comprend si l'on songe au voisinage de l'Hymette et du Pentélique. Aussi par le mot λιθίνην faut-il entendre *en marbre* et non *en pierre*, comme traduit toujours M. Rhangabé, dont cependant le commentaire commence souvent ainsi : « Ce *marbre* ou ce fragment de *marbre* a été trouvé, etc. » Le mot λίθος ne signifiait pas seulement *pierre*, mais aussi *marbre*. C'est ainsi qu'on désignait le *marbre blanc* par les

(1) Pour les Dyonisiaques, voy. le mémoire de Bœckh *Acad. Berol.* 1817, p. 47 sqq. et l'*Élite des monum. céram.* par MM. Lenormant et de Witte, t. I, p. 118 et 119.

mots λευκὸς λίθος qui étaient synonymes de μάρμαρος (sous entendu λίθος). Ce dernier mot et τὸ μάρμαρον n'étaient usités que chez les poëtes; ils n'ont passé que tard dans la prose (1).

Ordinairement on stipulait le prix fixé pour la gravure du décret, prix qui variait de dix à soixante drachmes et même plus, suivant le nombre des lignes à inscrire. Le prix ici n'est pas indiqué.

Lig. 20. καὶ ϛῆσαι ἐν τῷ θεατρῷ Αἰξωνῆσιν. Ainsi c'est dans le dême et dans le théâtre des Æxoniens que cette stèle a été élevée. La découverte de M. le comte Bloudorff est donc très-importante, en ce qu'elle fixe d'une manière certaine la position d'Αἰξωνή, que Stuart croit avoir reconnue à l'endroit nommé Hassani, un peu au sud de Drakonès, là où se trouvent d'assez notables débris héléniques (2). La circonstance que la stèle avait été placée dans le théâtre donne encore plus de prix à cette découverte, parce qu'il est permis de supposer que M. le comte Bloudorff a retrouvé l'emplacement même du théâtre des Æxoniens. Espérons qu'il ne s'en tiendra pas là, qu'il continuera des fouilles si heureusement commencées et qu'il nous apprendra si Hassani répond exactement à la position d'Αἰξωνή.

E. Miller.

(1) Voy. Letronne, *Journ. sav.*, 1837, p. 373.

(2) Voyez la *Topographie des dêmes de l'Attique*, par M. Hanriot.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

Le bureau de l'Académie des inscriptions sera composé de la manière suivante pour 1865 :

M. Egger, *président*. M. Brunet de Presle, *vice-président*.

M. de Rougé continue la lecture de son mémoire sur les premières dynasties égyptiennes.

M. Vincent lit, en communication, la note suivante :

« Le vif intérêt si justement excité par la publication des mémoires posthumes de l'illustre Letronne sur le calendrier égyptien m'excusera, je l'espère, auprès de l'Académie, si je reviens encore une fois sur la date assignée au solstice d'hiver par le papyrus, déjà célèbre dans toute l'Europe, que publie en ce moment notre savant confrère M. Brunet de Presle.

Dès la première connaissance que je pus avoir du contenu de ce manuscrit, et dont je me fais un devoir de témoigner ma reconnaissance à notre confrère, je n'hésitai pas (malgré l'opinion contraire de Letronne) à nier que cette date pût se rapporter à un calendrier fixe. En effet, comment admettre, dans l'Égypte savante, l'usage d'une année fixe dont les divisions cardinales n'auraient eu aucune relation avec celles de l'année naturelle ?...

Cela posé, la date précitée ne pouvant se rapporter qu'à l'année vague, je vais rechercher à quelle époque elle se place dans la période julienne; et, pour ne pas empiéter sur les droits du savant éditeur, je lui laisserai le soin de décider si, d'après les circonstances matérielles que présente le papyrus, il ne serait pas permis d'y voir, tout simplement, la date de sa rédaction.

A cet effet, on me permettra certainement de restreindre ma recherche dans l'intervalle de temps limité par les années 100 et 500 avant notre ère; et, en conséquence, je commencerai par déterminer les dates juliennes du solstice d'hiver pour les années séculaires qui n'excèdent pas les limites que je viens d'indiquer.

Je trouve ainsi, en employant les Tables de Largeteau, que le solstice d'hiver eut lieu, en l'an 500, au 26 décembre julien proleptique; en l'an

400, au 25 décembre; en 300 et 200, au 24; enfin en l'an 100, au 23 décembre.

Alors déterminant, d'après les tables de concordance (1), la date julienne du premier jour de thot pour les années égyptiennes qui commencent dans le courant de chacune de ces années séculaires, et par suite la dénomination julienne qui en résulte pour le 20e jour d'athyr qui lui correspond, je puis former le tableau suivant :

ANNÉES	DATES JULIENNES		
	DU SOLSTICE D'HIVER	DU 1er THOT	DU 20 ATHYR
— 500	26 décembre	26 décembre[2]	14 mars.
— 400	25 »	1er »	18 février
— 300	24 »	6 novembre	24 janvier
— 200	24 »	12 octobre	30 décembre
— 100	23 »	17 septembre	5 »

On voit d'abord sur ce tableau, la marche lente du solstice qui avance de 3 jours en 400 ans (3), tandis que le 20 athyr a rétrogradé dans le même espace de temps depuis le 14 mars jusqu'au 5 décembre; et de plus, on voit encore que c'est nécessairement entre l'an 200 et l'an 100 que la date julienne a dû coïncider avec celle du solstice, pour s'en éloigner ensuite.

C'est donc dans le cours de ce second siècle avant notre ère que dut avoir lieu la coïncidence du 20 athyr avec le solstice; et cela constaté, pour obtenir la date exacte de cette coïncidence, j'avance de 4 ans en 4 ans en partant de l'an 200 et revenant vers notre époque. J'obtiens ainsi ce nou-

(1) Soit dans l'*Art de vérifier les dates* (éd. in-8° de 1819, tome 2 avant l'ère chrétienne, p. 201), soit la table donnée par Biot (*Recherches sur l'année vague*, p. 150), soit encore celle de Devilliers du Terrage (*Rev. arch.*, Xe année). — (J'emploie partout les dates astronomiques, numériquement moindres d'une unité que les dates dites chronologiques données par les tables). — Il ne faut pas perdre de vue que toutes ces tables ne sont que la conséquence développée du passage de Censorin d'où elles tirent leur autorité.

(2) Cette identité toute fortuite est sans conséquence.

(3) On reconnaît ici la règle de correction du calendrier grégorien.

veau tableau de correspondance pour chaque date julienne du 20 athyr, à laquelle je joins celle de la veille ou du 19.

1re ANNÉE de chaque tétraétéride	DATES JULIENNES	
	DU 20 ATHYR	DU 19 ATHYR
— 200	30 décembre	29 décembre
— 196	29 »	28 »
— 192	28 »	27 »
— 188	27 »	26 »
— 184	26 »	25 »
— 180	25 »	24 »
— 176	24 »	23 »
— 172	23 »	22 »

Je m'arrête ici, parce qu'à partir de ce point, le 20 athyr avance constamment et de plus en plus sur le solstice, qui n'a pas encore cessé d'avoir lieu jusque-là le 24 décembre, ce que j'ai eu soin de constater pour chaque époque partielle.

Maintenant, un simple coup d'œil jeté sur ce tableau suffit pour nous faire voir que le *solstice d'hiver* (24 décembre) *a eu lieu le* 19 *athyr vague pendant toute la tétraétéride comprenant les années* 180, 179, 178, 177 *avant notre ère, et le* 20 *athyr dans les quatre années suivantes* 176, 175, 174, 173.

Comme je l'ai dit en commençant, je veux laisser à M. Brunet de Presle le soin d'examiner si, par suite de quelques particularités que présente la fin du papyrus (1), les quatre dernières années que je viens d'énumérer ne pourraient pas coïncider avec sa rédaction. Cependant, autorisé

(1) Pour indiquer sommairement ces particularités en ce qu'elles ont d'essentiel, je dirai que les mots χειμεριναὶ τροπαὶ ἀθὺρ, ὅτε μὲν κότε δὲ ιθ, seraient, suivant moi, non point une interpolation, mais une véritable digression. Quant aux noms d'Eudoxe et de Démocrite qui précèdent immédiatement, ils appartiendraient, dans cette hypothèse, à une phrase commencée, puis brusquement interrompue, pour être recommencée après la digression. — En effet, d'après la manière dont la phrase se trouve enclavée dans le chapitre qui est intitulé ἄστρων διαστήματα, si elle n'y était point en hors-d'œuvre, le mot ἀθὺρ qu'elle contient ne pourrait y signifier autre chose qu'une constellation et point du tout le mois d'athyr.

par mon excellent confrère à m'appuyer sur sa dissertation préliminaire dont il a bien voulu me communiquer les épreuves, je ne crois pas abuser de sa permission en signalant l'*année* 164 *ou* 165 *avant notre ère* comme fixée par lui-même *pour limite inférieure à la date de la composition du papyrus.*

Ce sont donc 10 ou 12 ans qui auraient pu s'écouler avant que la *Science d'Eudoxe*, rédigée vraisemblablement par un jeune écolier, fût passée, suivant l'expression de Letronne, à l'état de « *vieux papiers*..... derrière lesquels on écrit ce qui intéresse pour le moment. »

P. S. — La note précédente appartient à un travail sur le calendrier égyptien entrepris depuis plusieurs années. J'éprouve quelque satisfaction à dire que M. Bœckh, dans son ouvrage *Ueber die vierjæhrigen Sonnenkreise der Alten, etc.*, publié dans le courant de l'année dernière, et dont je dois la connaissance à M. le secrétaire perpétuel, professe la même opinion que moi sur la nature de la date du 20 athyr, ainsi que sur l'origine et sur le mode de rédaction du papyrus. Quant aux détails de méthode, et particulièrement pour ce qui concerne les fêtes d'Isis que l'illustre philologue allemand croit devoir faire intervenir dans son explication, et qui me paraissent, à moi, tout à fait étrangères à la question, je crois que ma solution et les conséquences qui s'en déduisent sont assez différentes des siennes pour n'être pas superflues même après ces dernières. »

M. de Saulcy lit un mémoire sur l'inscription du tombeau dit Tombeau de saint Jacques à Jérusalem. Ce monument lui paraît beaucoup plus ancien que ne le pense M. de Vogüé. Nous donnons, dans le présent numéro, le mémoire de M. de Saulcy.

Enfin, nous devons appeler l'attention sur une réclamation de M. de Rougé à propos de la publication, en Allemagne, de la Table d'Abydos, sans que mention ait été faite de M. Mariette, le véritable auteur de cette importante découverte. M. de Rougé était présent quand M. Mariette, avec la sûreté de coup d'œil qui le caractérise, a tracé aux ouvriers le plan des fouilles du temple d'Abydos. C'est en suivant ces savantes indications que les ouvriers ont mis à découvert la précieuse Table. Il est bien triste de voir, ensuite, un étranger venir se faire honneur d'un bien qui est le fruit légitime du travail et de la sagacité d'un Français. M. Mariette lui-même, dans de récentes lettres, se plaint vivement de ce procédé germanique.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous croyons pouvoir annoncer que le premier volume de la *Vie de J. César*, par l'Empereur, paraîtra dans le courant de février. Deux traductions, l'une en allemand, l'autre en anglais, paraîtront en même temps.

— L'Académie des inscriptions a renouvelé son bureau. M. Egger a été élu président pour 1865. M. Brunet de Presle, vice-président.

— Nous avons reçu le mémoire que nous annonçait M. Mariette sur la stèle de l'an 400, malheureusement trop tard pour le faire paraître dans le présent numéro. Il sera placé en tête du numéro de mars.

— Nous sommes également forcé de remettre au prochain numéro, le compte rendu des opérations archéologiques du département de la Seine-Inférieure en 1864, par M. l'abbé Cochet, ainsi qu'un intéressant mémoire de M. Foucart sur une inscription de l'île de Rhodes.

— Notre correspondant M. Gauthier du Mottay, de Saint-Brieuc, nous communique les nouvelles suivantes :

En défonçant un champ, il y a quelques semaines, au village de la Vallée, commune de Saint-Hélen, près Dinan, un cultivateur a mis à jour un dépôt de Laches en bronze. M. le comte de Boishüe, dont le château n'est pas éloigné, averti de cette découverte, a pu faire l'acquisition d'une trentaine de ces objets les mieux conservés, et les a adressés au musée de Saint-Germain-en-Laye.

— M. l'abbé Le Sage, curé de Trédias, canton de Broons, ayant remarqué au village de la Boissière, commune d'Yvignac, quelques traces de constructions antiques, se décida à y faire des fouilles dans le courant du mois d'août dernier. Ces travaux ont eu pour effet de mettre à découvert les débris d'une habitation gallo-romaine, parmi lesquels il a recueilli de beaux fragments de marbre vert, des briques de toute sorte, des blocs d'enduits portant des traces de peintures, etc. Sous une table de béton servant d'aire à l'un des appartements, il a trouvé une monnaie en moyen bronze très-bien conservée. Elle porte d'un côté une tête en profil autour de laquelle on lit : *imp. C. M. Aur. Carinus Aug.*, et au revers : *Æquitas Augg. dans le champ A*. Il faut espérer que ce zélé ecclésiastique ne s'en tiendra pas là, et que de nouvelles fouilles, dirigées par lui, amèneront des résultats plus importants.

— La commune de Plésidy, arrondissement de Guingamp, située dans les montagnes de la Cornouaille, possède un menhir remarquable, taillé en obélisque à quatre faces, et dont la hauteur est de onze mètres douze centimètres. Autour de ce menhir a été pratiqué un pavage circulaire en pierres plates posées sur deux rangs à fleur de terre. Au mois d'octobre dernier, le curé de cette commune, encouragé par l'évêque de Saint-Brieuc et plusieurs archéologues, commença sous ce pavé, devant la face sud du menhir, des fouilles qui amenèrent la découverte d'un fer de flèche triangulaire, très-oxidé, ayant six centimètres de longueur sur quatre centimètres à sa base, et de plusieurs débris de poteries grossières. Ces fouilles doivent être reprises, et tout fait espérer qu'elles seront plus fructueuses.

A un kilomètre de là se trouve une enceinte quadrangulaire de soixante-quinze mètres de côté, formée d'un talus en terre et d'un fossé profond. Cette fortification protégeait une voie gallo-romaine, dont les restes sont encore parfaitement visibles. A l'angle nord-est de l'enceinte, le même ecclésiastique a mis à jour des substructions circulaires construites avec des pierres régulièrement taillées en petit appareil et reliées avec du ciment. Les fouilles, faites avec soin, ont permis de trouver une paire de petites meules à moudre le grain, chacune d'un granit différent; une grande quantité de cendres, de charbons, de tuiles de toute forme et des fragments de poteries variées. Cependant le plus important de tous les objets trouvés est une fibule en bronze bien conservée. Il y a quelques années on avait trouvé dans le même endroit un petit vase et une statuette en bronze, qui furent vendus à un marchand d'objets de curiosité. G. DE M.

— Le mouvement qui entraîne partout à faire des fouilles archéologiques continue. On lit dans *la Palingénésia*, journal d'Athènes, du 11-23 décembre 1864 :

« Le roi a pris sous son patronage la commission instituée pour recueillir des souscriptions à l'effet d'entreprendre des fouilles archéologiques. Cette commission est présidée par M. Stauros, gouverneur de la Banque nationale.

« Nous espérons que, par suite de la nouvelle activité imprimée ainsi aux travaux de la commission, celle-ci s'occupera avec plus de zèle encore à faire des fouilles, à recueillir et à conserver les antiquités grecques, qui sont les souvenirs immortels de nos ancêtres. »

— Nous apprenons d'un autre côté que M. E. Dupont, ingénieur des Mines à Dinant, est chargé, par le gouvernement Belge, de faire des fouilles dans les cavernes à ossements, conjointement avec M. Van Benedet, membre de l'Académie de Belgique.

BIBLIOGRAPHIE

Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais, etc. 4e série. *Imagerie religieuse.* Paris, chez l'auteur, quai des Orfévres, n° 54, et chez Aubry, libraire, 1865. Gr. in-8°, 240 pages de texte et 128 gravures intercalées. — Prix : 15 francs.

M. Arthur Forgeais poursuit avec la plus louable activité la publication de sa monographie des plombs historiés, spécialité archéologique qu'il a créée et qui conservera l'attache de son nom. Le nouveau volume que nous avons sous les yeux a pour titre : *Imagerie religieuse*, et déjà l'auteur nous promet, comme devant paraître incessamment, la 5e série, qui sera intitulée : *Nouvelles variétés numismatiques.* Cette dénomination, appliquée à des méreaux ou médailles de plomb, équivaudrait à peu près en logique à cette cote de classification : *pièces diverses.* Peut-être serait-ce ici le lieu de reprendre le système des divisions qu'a adoptées M. Forgeais, et d'en critiquer quelque peu les termes, mais ce serait une sévérité superflue. L'ensemble des richesses dont on lui doit la réunion appartient actuellement à un dépôt public. Nul doute qu'un ordre nouveau y soit introduit par l'administration, qui, désormais, possède au nom de tous cette collection de petits monuments historiques. N'oublions pas d'ailleurs que M. Forgeais est avant tout un artiste, un artiste antiquaire et instruit, mais non un érudit de la roche académique. Le principal mérite de son livre sera de nous avoir conservé et d'avoir multiplié la représentation figurée de ces monuments. L'auteur y a joint *par-dessus le marché* des notices toujours consciencieuses, intéressantes, souvent judicieuses et instructives, notices dans lesquelles, enfin, la critique fait quelquefois défaut, mais où la critique est comme suppléée par *l'humour* de l'artiste.

La liste suivante, empruntée à la table des matières, pourra donner au lecteur une idée utile et exacte des figures ou sujets réunis dans ce volume : Saint André, Annonciation, saint Antoine, sainte Barbe, Bethléem, le Calvaire, sainte Catherine, Notre-Dame de Chartres, saint Christophe, saint Denis, saint Étienne, saint Fiacre, saint François d'Assise, saint Georges, Saint Jacques le Majeur, saint Jean-Baptiste, saint Laurent, la sainte Larme, Notre-Dame de Liesse, saint Nicolas, saints Pierre et Paul, les rois Mages, le saint Suaire, la sainte Tunique, la Véronique, saint Vincent. Nous avons surtout remarqué parmi ces enseignes sept variétés de bibelots relatifs à la sainte Larme de Vendôme. La première de ces variétés remonte au XIIIe siècle.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, au concours de 1864, a décerné à M. Forgeais pour ses *plombs* historiés l'une des *médailles d'or* des antiquités nationales. On ne dira donc pas à l'honorable lauréat :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Bien au contraire, l'un des premiers, nous avons signalé le prix des objets tirés du fond de la Seine par M. Forgeais ; des premiers, nous avons applaudi à la *transmutation métallique* qu'il a opérée. Son plomb est devenu pour lui de l'or et à juste titre : les objets qu'il a mis en valeur resteront de bon aloi pour la science. A. V.

Histoire des arts industriels au moyen âge à l'époque de la Renaissance, par Jules Labarte. — Quatre vol. de texte (in-8 ou in-4), illustrés de 70 gravures sur bois, et deux vol. (album in-4) composés de 150 planches, avec texte explicatif en regard. Paris, A. Morel, 13, rue Bonaparte.

Après vingt années d'études laborieuses, M. Jules Labarte vient de faire paraître ses intéressants travaux sur les arts industriels au moyen âge et au XVIe siècle. Nous n'essayerons pas de faire ici l'analyse complète d'un ouvrage aussi considérable. Nous nous contenterons de dire que nulle publication ne nous paraît mieux faite pour concourir à ce mouvement, qui pousse les arts industriels à notre époque vers les deux grandes phases de l'art décrites par l'auteur.

Sur les quatre volumes de texte qui composeront cette publication, les des deux premiers volumes viennent de paraître. Dans les onze cents pages de ces deux volumes, l'auteur a traité deux sujets d'un haut intérêt : la sculpture appliquée à l'ornementation et l'orfévrerie. Le second volume se termine par une étude sur la serrurerie artistique. Un album de 77 planches in-4° offre les spécimens les plus caractéristiques de ces diverses branches de l'art ; 73 autres planches forment l'album correspondant aux deux volumes de texte qui ne sont pas encore publiés. La photographie, la lithographie et la peinture ont concouru à l'exécution de ces planches.

Les deux derniers volumes contiendront la peinture des manuscrits, la peinture sur verre, l'émaillerie, la mosaïque, l'art céramique, la verrerie, l'art de l'armurier, l'horlogerie, et le mobilier civil et religieux. Ils compléteront le travail le plus important qui ait paru jusqu'à ce jour sur les arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.

— Nous avons reçu, depuis le dernier numéro, divers ouvrages et brochures. Nous en donnons les titres en attendant que nous puissions en rendre compte. Il est d'ailleurs plusieurs de ces travaux qui se recommandent d'eux-mêmes.

— Essai sur la numismatique Gauloise du nord-ouest de la France, par Ed. Lambert. Seconde partie. Paris et Bayeux. In-4, 138 pages et XIX planches.

— Encyclopédie des noms propres, par J. Sabatier (l'auteur bien connu de la Description des monnaies byzantines). In-12, 280 p. A la librairie du *Petit journal*.

— Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, par Gabriel de Mortillet. Nouvelle revue mensuelle. Nos de septembre, octobre, novembre et décembre. Paris, 35, rue de Vaugirard.

— Le Château de Chambord, par M. de la Saussaye, membe de l'Institut. Deuxième édition. In-12 de 112 p. Blois et Paris.

— La Caverne de Bize et les espèces animales dont les débris y sont associés à ceux de l'homme, par Paul Gervais et Brinckmann. Brochure de 24 p. (Extrait du *Messager du Midi.*)

— La Patine des silex travaillés de main d'homme, par Ch. Des Moulins. Broch. 30 p. (Extrait des actes de la Société linnéenne de Bordeaux.)

— De la Méthode comparative appliquée à l'étude des langues, leçon d'ouverture du cours de grammaire comparée, au Collége de France, par Michel Bréal. Broch. de 23 p. Paris, chez Germer Baillière.

— Notice sur les Arvii, peuple gaulois mentionné par Ptolémée, par F. Prévost, officier supérieur du génie. Broch. de 15 p. Saumur, 1864.

— Etudes sur les Origines de la Gaule appliquée à la vallée du Loir dans le Vendomois, par A. L. Rochambeau. Broch. de 39 p. avec deux planches. Paris, chez Dumoulin.

— Les Armes d'Alise, notice avec trois planches photographiées et de nouvelles gravures sur bois, par M. Verchère de Reffye, officier d'ordonnance de l'empereur. Broch. grand in-8 sur papier fort. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

ERRATA :

Pag. 66, lig. 26. *Au lieu de* la Celtà *lisez* la Città

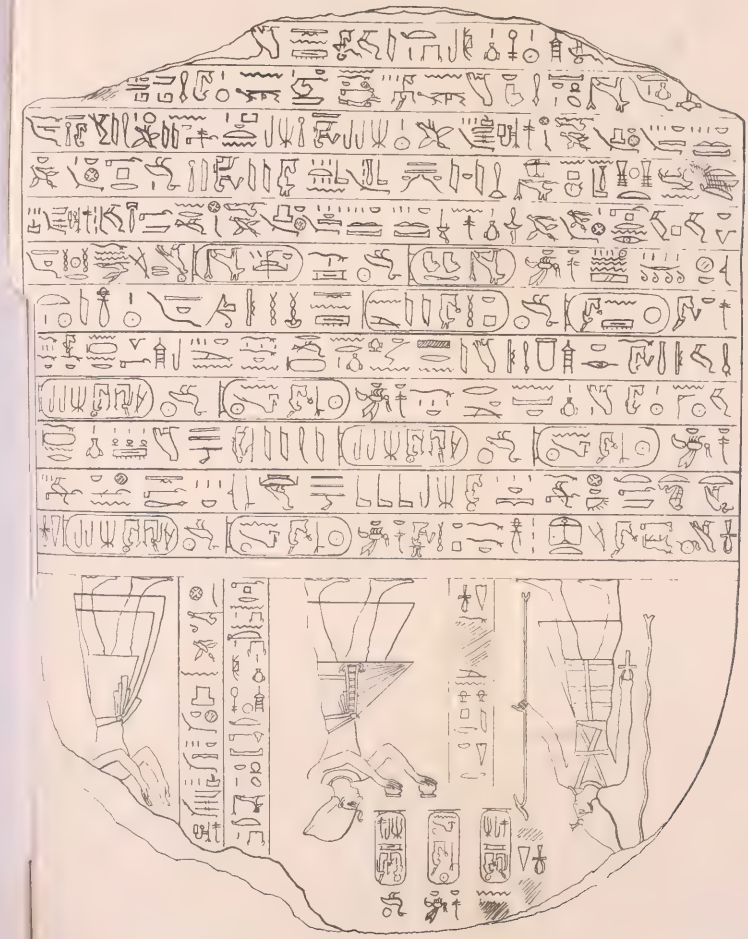

LA

STÈLE DE L'AN 400

L'intérêt principal de la stèle de l'an 400 se révèle dans le nom même que nous avons donné à ce précieux monument. En effet, personne n'ignore que, jusqu'ici, les inscriptions hiéroglyphiques ne nous ont jamais fait voir une date empruntée, d'une manière apparente, à une ère proprement dite. Soit qu'aucune des légendes cependant si nombreuses que nous possédons ne soit de celles où les renseignements de ce genre étaient consignés, soit que la connaissance d'un calendrier à longue période ait été plus spécialement réservée au sanctuaire, soit qu'une habitude facile à prendre dans un pays où le respect pour l'autorité royale était porté si loin ait poussé l'Égypte à ne préciser les événements que par l'année du roi qui vit ces événements s'accomplir, tous les faits dont les monuments conservent le souvenir sont rapportés à un cycle dont le point initial ne remonte pas au delà de la première année du roi régnant. C'est là une règle qui, jusqu'à présent, ne souffre absolument aucune exception. Une date de l'an 400, transcrite sur un monument hiéroglyphique, constitue donc, à première vue, une anomalie bien faite pour provoquer notre étonnement.

La stèle de l'an 400 doit fixer l'attention par un autre point. M. de Rougé, en effet, a annoncé (1) qu'il y avait trouvé la preuve d'un second fait tout aussi inattendu que le premier : à savoir que Ramsès II, le Sésostris de la tradition grecque, appartiendrait par ses ancêtres à la race maudite des Hycsos.

A ce double titre, historique et chronologique, le monument dont

(1) Voy. *Revue archéologique*, février 1864.

nous offrons le texte aux lecteurs de la *Revue*, mérite donc d'être soigneusement étudié. C'est ce que nous allons essayer de faire.

I

La planche gravée, placée en tête de cet article, reproduit une stèle de granit rose découverte, il y a un an environ, dans les ruines du grand temple de Tanis.

Vers l'orient de ce temple est un amas confus de gros blocs entassés. A la disposition générale de l'édifice, on reconnaît que là s'élevait le sanctuaire. Cinq ou six stèles ou tombes, toutes officielles, toutes du règne de Ramsès II, y existaient en débris plus ou moins reconnaissables. C'est sur une de ces stèles qu'est gravée la date de l'an 400.

Le monument est divisé en deux registres.

Au premier, Sutekh, le dieu des Hycsos, appelé ici le *Sutekh de Ramsès-Meïamoun* (1), reçoit les offrandes de deux personnages debout devant lui. Quoique tenant en main la croix ansée et le grand sceptre des divinités de Thèbes et de Memphis, le dieu asiatique est revêtu de son costume national. De la mitre pointue dont sa tête est coiffée s'échappe, pour retomber par derrière, un long ruban ondulé qui se termine en fourche, comme la queue de Set. Par devant, à la place de l'uræus, se dressent deux petites cornes dont l'extrémité est également fourchue. Le torse est nu, mais sillonné de bandelettes qui se croisent. Un double caleçon couvre les hanches et les jambes. Quant aux deux personnages qui l'accompagnent, l'un est Ramsès II, casqué et habillé de la longue robe de cérémonie; l'autre est un haut fonctionnaire auquel un reste de légende fait prononcer les paroles suivantes (adoration) : *A toi, Sutekh, fils de Nout! accorde une vie heureuse pour te servir au noble..., au royal scribe, au général de cavalerie, au gouverneur du pays, au commandant de la citadelle de Tsar.....* (2).

Douze lignes d'un beau texte horizontal couvrent encore le second registre, mutilé vers la fin. Au point de vue de la traduction littérale et de la coupure des phrases, ce texte ne souffre heureusement aucune difficulté. Le voici tout entier :

(1) Comme on trouve autre part l'*Ammon*, le *Phtah*, le *Toum*, l'*Horus de Ramsès-Meïamoun*.

(2) Je me conforme ici à la tradition du *tsadé* hébreu. L'articulation égyptienne qui commence le nom propre que nous écrivons *Tsar* est en effet celle que les Livres saints ont toujours rendue par צ.

§ 1. *Le vivant Horus, le taureau puissant aimant la vérité, le seigneur des panégyries comme son père Phtah, le roi de la haute et de la basse Égypte,* Ra-ouser-Ma Sotep-en-Ra, *le fils du Soleil,* Ramsès-Meïamoun, *donnant la vie; le seigneur de la région supérieure et de la région inférieure, le modérateur de l'Égypte, celui qui châtie les nations, le soleil générateur des dieux, celui qui possède les deux pays, l'Horus vainqueur, le riche en années, le grand par les victoires, le roi de la haute et de la basse Égypte,* Ra-ouser-Ma Sotep-en-Ra, *le fils du Soleil,* Ramsès-Meïamoun; *le roi suprême, celui qui possède les deux pays par les fondations* (faites) *en son nom; le soleil brille au sommet du ciel par ses volontés,* (lui) *le roi de la haute et de la basse Égypte,* Ra-ouser-Ma Sotep-en-Ra, *le fils du Soleil,* Ramsès-Meïamoun; — *Sa Majesté a ordonné de faire une grande stèle de granit au grand nom de ses pères, dans le dessein d'établir le nom du père de ses pères* (et celui) *du roi* Ra-men-Ma, *du fils du Soleil,* Seti-meri-en-Phtah, (afin que ce nom) *soit noble et prospère pour l'éternité, aujourd'hui comme chaque jour.*

§ 2. *L'an* 400, *le* 4 *Mésori, du roi de la haute et de la basse Égypte,* Sutekh-aa-Pehti, *du fils du Soleil qu'il aime,* Noubti, *l'aimé d'Armachis, celui qui existe pour le temps et l'éternité;* (ce jour-là) *est venu* (à Tanis) *le noble, le chef du pays, le flabellifère à la droite du roi, le général en chef des soldats, le gouverneur des provinces, le commandant de la citadelle de Tsar, le chef des Matsou* (milice étrangère), *le royal scribe, le général de cavalerie, celui qui sert la fête de* Bi-nebtat, *le premier prophète de Sutekh, le* heb (1) *de* Ouadji-ap-to (divi-

(1) . Traduction douteuse. A Abydos et à Medinet-Abou, des scènes sculptées sur les murs des chambres nous montrent des prêtres immolant des victimes. Deux d'entre eux dépouillent l'animal et offrent au dieu les parties choisies; au-dessus de la tête est le seul titre . Nous traduirons donc *sacrificateur.* La lecture du groupe conduit d'ailleurs à un sens analogue. Le signe se décompose, en effet, en dont la prononciation *heb* n'est pas contestée, et en , qu'il ne faut confondre ni avec , ni avec , et dont la lecture *kher* est certifiée par plusieurs exemples, entre autres par le nom du dican que les hiéroglyphes écrivent et qu'Héphæstion a transcrit Χαρκνουμίς. Or, dans cette lecture *Kher-heb,* n'est-il pas possible de retrouver le Χολχυτής des Grecs (KHoL-Heb = ΧοΛ-Χυτής)? Les Cholchytes étaient, comme on le sait, des prêtres chargés plus spécialement, dans l'embaumement des momies, de l'incision des chairs, et leurs fonctions, appliquées au service intérieur des temples, seraient celles de sacrificateurs.

nité quelquefois nommée à Edfou), *le supérieur des prophètes de tous les dieux*, Séti, *ledit juste; fils du noble, du chef du pays, du général des soldats, du gouverneur des provinces, du commandant de la citadelle de Tsar, du royal scribe, du général de cavalerie*, Pi-Ra-mesès, *ledit juste; engendré de la dame de maison, la vouée au Soleil*, Taa, *ladite juste. Il dit : Salut à toi, ô Sutekh, fils de Nout, toi qui es vaillant dans la barque des siècles, toi qui renverses l'ennemi à la proue de la barque du soleil! Grands sont tes mugissements.....*, (accorde) *une vie heureuse pour te servir et afin que je me maintienne.....* Le reste de l'invocation a disparu avec la fracture de la pierre.

Tels sont les deux registres dont se compose la stèle de l'an 400. L'un est une sorte de résumé du monument; il en est le titre et le frontispice; il en marque l'intention générale et le but. L'autre, selon l'ordinaire, précise ces détails, et au premier coup d'œil conduit en apparence à la conclusion que nous avons déjà formulée, d'après M. de Rougé. Dans un dessein pieux, et pour perpétuer le souvenir du quatre-centième anniversaire de l'avénement au trône du roi Noubti, Ramsès exalte le grand nom de ce roi, auquel il associe intentionnellement celui de son père Séti. Par la composition de ses deux cartouches, Noubti appartient sans contestation à la dynastie des Pasteurs, et d'ailleurs, en tenant compte d'une métathèse dont les transcriptions grecques offrent quelques exemples, son nom propre se retrouve avec une suffisante exactitude dans le Βηών, Βανῶν, Βνῶν des listes de Manéthon. Ramsès, rappelant, tout à la fois, et le souvenir du père de ses aïeux qui serait un roi Hycsos, et celui de son père Séti, dont le nom semble à lui seul un indice de race, accuse donc son origine étrangère. Nous savons déjà que, mis en déroute par Amosis, les Hycsos n'avaient pas tous quitté l'Égypte, et que plusieurs d'entre eux avaient obtenu du pharaon vainqueur la permission d'occuper, à titre d'hôtes, une partie du Delta oriental. C'est à ces populations asiatiques, cantonnées sur les confins de l'isthme de Suez, que Ramsès appartiendra. Lui-même sera de sang royal et descendra du roi Noubti, de la stèle de Tanis. Quant à la stèle, il l'érigera au grand nom de ses pères, à l'occasion du quatrième anniversaire séculaire de l'accession au trône de son premier aïeul, et tout naturellement il nommera son propre père. Enfin, c'est au centre du sanctuaire d'Avaris, c'est-à-dire de la ville où les adorateurs de Sutekh sont en plus grand nombre, que la stèle sera mise debout. Les faits, à ne les regarder qu'à la surface, s'enchaînent ainsi à merveille. Ramsès, en dédiant la stèle, accomplit avant tout un acte

de piété filiale, secrètement inspiré peut-être par la politique. Ne cherchons donc plus, dans la date de l'an 400, un de ces épineux problèmes de calendrier sur lesquels il est toujours si délicat de porter la main. Il y a là une question de chronologie historique et non de chronologie mathématique. Entre une année inconnue de Ramsès II et un roi Pasteur appelé Noubti (résultats que les chiffres de Manéthon ne contredisent point), quatre siècles se sont écoulés. Nous n'avons rien à demander au delà à la stèle de Tanis, et toutes les difficultés dont nous pouvions nous croire tout à l'heure menacés sont par là seul aplanies du même coup.

Mais ce point de vue général est-il celui sous lequel nous devons définitivement envisager le document que les ruines d'Avaris viennent de rendre à nos études? Je ne le crois pas. Indiquons d'abord quelques objections.

II

M. de Rougé a vu à Sân (1) les beaux sphinx Hycsos que les lecteurs de la *Revue* connaissent, et tout à côté cette grande tête héroïque de Ramsès qui, il y a trois ans, m'a fait dire que l'illustre conquérant de la XIXe dynastie n'appartient pas à la famille égyptienne. Ces deux types sont-ils deux variétés de la même race? Aucunement. L'Hycsos avait la tête anguleuse, la physionomie dédaigneuse et dure, les yeux petits, les pommettes saillantes, comme ceux de ses descendants qu'une fortune singulière fait vivre encore aujourd'hui sur les bords du lac Menzaleh. Les traits de Ramsès sont, au contraire, calmes, réguliers, et ne respirent qu'une tranquille majesté. Évidemment, quand on voit ces monuments couchés l'un près de l'autre sur le même terrain, on ne peut se faire à l'idée qu'ils représentent des hommes unis entre eux par les liens du sang. A Tell-el-Amarna, on dira, à la rigueur, que le fanatique Aménophis IV offre, avec les Hycsos de Sân, quelques traits d'une commune ressemblance. Mais qui osera rapprocher la grande et belle tête de Ramsès II du personnage trapu représenté par le sphinx d'Avaris? La Table de Saqqarah, les deux Tables d'Abydos (2) ont donc raison de nous montrer Ramsès

(1) Sân devrait être écrit *Tsân* par la raison qui nous a fait écrire *Tsar*, puisque l'articulation qui commence ces deux noms géographiques est la même. Pour ne pas introduire une forme inusitée dans un travail qui a surtout besoin de clarté, je me sers de la transcription la plus généralement suivie.

(2) De ces deux Tables, l'une est nouvelle et provient de nos dernières fouilles dans

et son père Séti effaçant des listes royales les noms de ces Pasteurs que Manéthon enregistre pourtant comme légitimes. Il y a là un parti pris dont il est difficile de ne pas tenir compte, et, en effet, sans qu'il soit besoin d'autres preuves, un secret instinct avertit que Séti et Ramsès n'auraient pas renié ces rois à Memphis et à Abydos pour les reconnaître à Sân comme leurs aïeux.

Une autre objection se rencontre dans le contexte même et l'arrangement de la stèle que nous analysons. Admettons, pour un instant, que cette stèle soit destinée à témoigner de la parenté de Ramsès, et des rois Séti et Noubti. Sutekh occuperait-il, au premier registre, la place d'attention? Nullement. Un fonctionnaire qu'aucun lien de famille n'attache aux rois nommés, serait-il présent à une scène où Ramsès évoque dans un intérêt généalogique le souvenir de ces rois? Rien ne le fait supposer. Les temples et les musées conservent plus d'un bas-relief où des rois sont représentés faisant un acte d'offrande à leurs ancêtres, et de nombreux exemples nous permettent d'affirmer que si la stèle de Sân était un de ces monuments, nous y verrions au premier registre, comme tableau résumant l'ensemble de la stèle, les images en pied des deux rois Noubti et Séti, et devant elles Ramsès seul dans une des postures de l'adoration. Le second registre lui-même eût pris une allure différente. Au lieu de la trop brève indication : *l'an* 400, *et le* 4 *de Mésori, du roi Set-aa-Pehti*, nous aurions eu quelque formule destinée à préciser, avec la netteté habituelle des textes égyptiens, la mention de l'avénement au trône du roi Noubti, quatre siècles auparavant. En outre, quels qu'aient pu être les mots qui auraient servi à l'exprimer (1), cette mention et la date qui l'accompagne n'eussent pas été placées après l'énoncé de l'objet principal de la stèle. Une interversion de lignes aurait eu lieu. *L'Horus vivant, le taureau puissant aimant la vérité, le seigneur des panégyries comme son père Phtah*, etc., aurait dit le texte; puis serait venu : *l'an* 400, *et le* 4 *Mésori du couronnement* (?) *du roi Noubti, Sa Majesté Ramsès ordonne d'élever une stèle au grand nom de ses pères.*

Enfin, nous trouverons un troisième argument contre l'intention généalogique jusque dans la fameuse date qui, *à priori*, semble fournir les preuves les plus irréfutables en faveur de cette même intention. Ici, quelques explications préalables sont nécessaires. Je les formulerai en ces termes :

le grand temple d'Abydos. Un des prochains numéros de la *Revue* contiendra un travail sur ce monument plus complet et plus intéressant que la Table de Saqqarah.

(1) Voy. par exemple, *Denkm.*, III, 16 et 81.

1° On sait que, dans leur manière la plus habituelle d'écrire une date, les Égyptiens désignaient l'année par le groupe , avec le *disque* pour déterminatif. Mais la stèle de l'an 400, à l'exemple de quelques autres monuments, porte . Il y a donc là une différence à noter. Si nous nous en tenons au résumé présenté par M. Brugsch, dans son récent travail sur le calendrier (1), nous expliquerons cette différence en appliquant à la première année de chaque tétraétéride la seconde des deux formes transcrites plus haut : de cette façon, l'an 400 de la stèle de Sân signifierait tout simplement que cette quatre-centième année fut bissextile. Une modification profonde doit, ce me semble, être apportée à l'opinion de l'éminent auteur du livre que nous venons de citer. Si on étudie, en effet, pour un même règne, les années qui portent cette mention, on s'aperçoit que ces années ne sont pas toujours comprises, l'une vis-à-vis l'autre, dans les multiples de 4, tandis que des années qui, si cette notation était exacte, devraient être bissextiles, sont marquées tantôt par , tantôt à la fois par et (2). D'un autre côté, ces deux formes et se distinguent sur les monuments par leur manière différente d'introduire, après la date, le cartouche du roi. Avec , il est bien rare qu'on ne trouve pas les mots *sous le commandement de.....*, suivis de et même du protocole royal complet; au contraire, avec , ces mots sont

(1) *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier des anciens Égyptiens.* Leipzig, 1864.

(2) Comparez Champollion, *Monuments*, t. 2, pl. 115, 116, 118, *Notices descriptives*, p. 162, 252, Lepsius, *Denkm.*, III, 175. Les années qui, au temps de Ramsès II, sont inscrites sur les monuments avec la mention sont les suivantes : 30, 34, 37 et 40. On voit de suite que si cette mention se rapportait aux années bissextiles, nour aurions 30, 34, 38 et 42. Nous remarquerons en outre que l'an 34, indiqué comme bissextile à Béghi, à Sehel, à Gebel-Silsileh (voy. plus haut), est non bissextile à Ibsamboul (*Denkm.* III, 196), et que l'an 2, qui, si l'an 30 est bissextile, devrait l'être aussi, porte au contraire à Assouan (*Denkm.*, III, 175).

invariablement supprimés, et la date précède le cartouche sans aucune formule intercalaire (1). Déjà nous soupçonnons donc que ne s'applique pas aux années bissextiles, et si nous remarquons : 1° que cette forme accompagne l'annonce de certaines panégyries célébrées dans les temples; 2° que l'autre forme est toujours liée à des événements mis visiblement en rapport avec l'ère royale qui sert à les dater, on conclura, non sans raison, que nous sommes ici en présence de deux années, l'une écrite par le *disque marqué* Ⓝ, l'autre ayant le disque solaire ⊙ pour déterminatif; l'une qui s'appellerait l'année *sacrée* ou *religieuse*, l'autre qui serait l'année *royale* ou *historique*. Une autre preuve de cette distinction se trouvera, d'ailleurs, dans le travail même que M. Brugsch vient de consacrer au calendrier. Selon M. Brugsch, les Égyptiens auraient employé, à la fois, deux années de 365 jours et un quart, pour chacune desquelles désignerait l'année bissextile. L'une était l'année *sacrée*, indiquée par le groupe et commençant au lever héliaque de Sirius, c'est-à-dire au 20 juillet. L'autre était l'année *civile*, exprimée par et ayant son point initial de 35 à 40 jours après la première, de telle sorte qu'à l'époque moyenne de la monarchie, le 1er Thoth de l'une correspondait au 28 Épiphi de l'autre. Or, il va résulter d'une coïncidence qui n'est certainement pas fortuite que le groupe sert bien, comme les monuments le démontrent, à écrire les dates du calendrier civil ; mais que l'autre groupe est employé, comme nous l'avons établi plus haut, non pas pour les tétraétérides, mais pour toutes les dates tirées du calendrier sacré. En effet, la

(1) Voyez Champollion et *Denkm.*, note précédente. La préposition qu'on trouve à Gebel-Silsileh (Champollion, *Mon.*, t. 2, pl. 116, 118) est la marque du génitif, et la phrase est loin d'avoir le sens qu'elle aurait si le mot essentiel de la formule était exprimé. Selon une autre inscription de Gebel-Silsileh (Champollion, *Mon.*, t. 2, p. 119), une 6e panégyrie a été célébrée en l'an 45 de Ramsès, et on trouve cette fois . Mais la date est empruntée à l'année graphiquement par .

stèle de l'an 400 porte, on se le rappelle, la date du 4 Mésori. Mais le 4 Mésori *sacré* correspond, si on consulte le tableau de M. Brugsch (1), au 26 Payni *civil*, et le 26 Payni civil, selon une inscription d'Esnéh également rapportée par M. Brugsch (2), est précisément *un jour de nouvel an* d'un troisième calendrier encore inconnu (3), jour pendant lequel, dit le texte auquel ces importants renseignements sont empruntés, *on donnait des vêtements aux crocodiles* (divins). Si maintenant nous nous rappelons, en premier lieu, que la date de l'an 400 est énoncée par un gouverneur de Tsar, en second lieu que Tsar est une ville frontière du Delta oriental, le long de laquelle passait un canal où des crocodiles étaient nourris (le nom du lac *Timsah*, au milieu de l'isthme de Suez, n'a sans doute pas d'autre origine), nous serons forcés de conclure que la coïncidence entre la fête des crocodiles à Tsar et le 26 Payni d'une part, d'autre part entre le 26 Payni et le 4 Mésori de la stèle de Sân, n'est point l'œuvre du hasard. En écrivant l'an 400 et le 4 Mésori, la stèle de Sân emploie donc l'année *sacrée*, et, par conséquent, 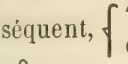 s'applique à cette année. En d'autres termes, à l'année de l'ingénieux auteur du *calendrier* correspond la forme monumentale où la date et le nom du roi sont juxtaposés; à l'autre année s'appliqueraient, au contraire, les dates écrites par , avec intercalation des mots 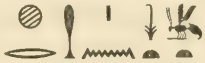 et même du protocole royal entier (4). Un renseignement dont il faut bien se garder de méconnaître la portée se trouve donc dans la date elle-même gravée à la ligne 7 de la stèle de l'an 400. Ramsès aurait érigé cette stèle pour affirmer devant les habitants d'Avaris sa parenté avec Noubti; il aurait, contre toutes les habitudes, interverti l'ordre des lignes et placé une date après la mention de l'événement que cette date sert à fixer, que nous ne lirions pas 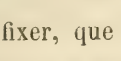 . A Béghé, à Sehel, à Gebel-Silsileh, à El-Kab, le disque ⊗ est la marque de certaines solennités religieuses célébrées par les princes dont l'année ainsi notée accompagne les noms; à Sân, ce sera la cérémonie à la-

(1) *Matériaux*, p. 83.

(2) *Matériaux*, p. 22.

(3) Remarquons en passant que le 26 Payni civil oscille entre le 16 et le 20 juin de l'année julienne, et que nous sommes là bien près à la fois du solstice d'été et de la première crue du Nil.

(4) Voyez à l'*Appendice* la note A.

quelle un haut fonctionnaire préside qui sera désignée par la date de l'an 400. Il n'y a donc plus ici d'anniversaire quatre fois séculaire de l'avènement au trône d'un roi Pasteur, anniversaire qui aurait exigé l'emploi de et l'intercalation d'une formule quelconque entre la date et le cartouche ; il n'y a plus d'intention généalogique. Faisons de Noubti le père des pères de Ramsès, et immédiatement le texte qui occupe le second registre de la stèle prend une direction différente. Non-seulement, comme j'ai essayé de l'établir, l'ordre des lignes serait changé ; non-seulement l'année *civile* prendrait la place de l'année *sacrée*, mais on ne se servirait même pas de la date du 4 Mésori, et, après tout, un texte qui ne s'écarterait pas des règles habituelles, mais où, néanmoins, le rédacteur aurait tenu à faire figurer l'an 400, serait conçu en ces termes :

§ 1. *L'Horus vivant, le taureau puissant aimant la vérité, le seigneur des panégyries comme son père Phtah, le roi de la haute et de la basse Égypte, Ramsès.....; l'an* 400 *et le* 26 *Payni du couronnement* (?) *du roi de la haute et de la basse Égypte, Noubti.....; Sa Majesté a ordonné d'ériger une stèle au grand nom de ses pères, dans le dessein d'établir le nom du père de ses pères et celui de son père Séti.*

§ 2. *En ce jour* *est venu* (à Sân) *le noble, le chef du pays, le flabellifère à la droite du roi, le général en chef des soldats, le commandant de la citadelle de Tsar.....*, pour dire : *Salut à toi, ô Sutekh, fils de Nout !....* etc., etc.

2° Une tradition, confusément rapportée par le Scholiaste de Platon et par le Syncelle, attribue à un roi Pasteur, que le premier nomme Saïtès et le second *Asseth*, une réforme du calendrier égyptien. Selon le Syncelle, Asseth aurait introduit dans l'année, jusque-là de 360 jours, les cinq épagomènes, assertion que les monuments contredisent, puisqu'on trouve déjà les épagomènes sous la XIIe dynastie ; selon le Scholiaste, Saïtès aurait ajouté douze heures à chaque mois, c'est-à-dire six jours à l'année, renseignement dans lequel nous apercevons vaguement une mention mal comprise (1) de l'intercalation d'un sixième épagomène après chaque période de quatre ans. Or, ce Saïtès, ou cet Asseth, ne serait-il pas le Noubti de la stèle de Sân ? Jusqu'ici nous avons suivi la lecture adoptée par M. de Rougé,

(1) Peut-être parce qu'elle s'applique à un calendrier encore à découvrir.

et nous avons regardé *Noubti* comme la prononciation du cartouche . Mais Noubti n'est qu'une forme locale de Sutekh, et ainsi le premier de ces noms n'est point identique à l'autre. Remarquons encore que le nom propre *Noubti-Sutekh* serait composé comme celui d'*Hor Hout*, d'*Hathor-Noub*, d'*Ammon-Ra*, et d'autres dieux où deux noms concourent à former celui d'un même type divin. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que, dans le cartouche qui vient d'être transcrit, les deux parties composantes aient été à la fois prononcées. D'un autre côté, si l'on s'en rapporte aux transcriptions grecques Σαύτης, Ασὴθ, Σταὰν (*Set-aa*), Σέθως, où le nom divin, écrit par et , est toujours rendu par les deux consonnes S et T, il faudrait lire *Set* le nom que, jusqu'à présent, nous avons lu *Sutekh*. Le de , quelquefois remplacé par et (1) ne serait donc pas radical, et, par conséquent, *Noubti-Set* serait la vraie prononciation du cartouche découvert sur le monument de Tanis. Maintenant ne pouvons-nous admettre que, selon les époques et selon les auteurs, un de ces deux noms ait été préféré à l'autre, en d'autres termes que Manéthon ait écrit Βνῶν, le nom propre que le Syncelle écrit Ασὴθ et le Scholiaste Σαύτης? Assurément. L'Asseth du Syncelle et le Saïtès du Scholiaste ne seraient donc, en définitive, que le Noubti-Set de la stèle de l'an 400, et ce serait ce Noubti-Set qui, quatre siècles auparavant, aurait fixé le calendrier parmi les populations asiatiques du Delta. Non pas que cette réforme ait atteint en quoi que ce soit le calendrier égyptien. Quand les Pasteurs s'emparèrent de la basse Égypte, il y eut d'abord chez eux une réaction facile à comprendre contre la civilisation des vaincus. Mais bientôt cette civilisation réagit à son tour contre eux. C'est alors que les Pasteurs s'égyptianisent, qu'ils sculptent dans le granit de Syène des sphinx égyptiens auxquels ils donnent des têtes taillées à leur propre ressemblance, que leurs rois se disent les fils du Soleil; c'est alors aussi qu'Asseth réforme le calendrier imparfait apporté de l'Asie. Ce calendrier ne comprenait sans doute qu'une année de 365 jours. Asseth prend modèle sur l'année sacrée égyptienne, et à ces 365 jours ajoute, tous les quatre ans, un jour complémentaire qui, pour lui, fixe à perpétuité la parfaite concordance des mois avec les travaux

(1) Voy. Brugsch, *Géographie*, et Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 2e série.

agricoles. A la vérité, cette année n'est que l'année égyptienne sacrée, sans changement ni altération. Mais les populations qui l'adoptent, tout en lui laissant la dénomination égyptienne de ses mois, lui attachent, comme un souvenir, le nom du roi qui la leur fit connaître.

Nous avions donc raison de trouver, jusque dans la fameuse date de l'an 400, un nouvel argument contre l'interprétation qui ferait de la stèle de Sân un monument généalogique. Ramsès n'est pas le descendant de Noubti, il n'est pas même de la race des Hycsos. Le monument d'Avaris serait une sorte de tableau commémoratif de la prise de possession de la couronne par un roi défunt, ancêtre de Ramsès, que son allure générale serait bien différente. En outre, il est certaines formules que ce monument mettrait en usage, d'autres qu'il repousserait. Malgré l'imposante autorité qui l'appuie, écartons donc l'intention généalogique, et cherchons autre part les éléments d'une solution que la stèle elle-même ne contredise plus.

III

L'explication de la stèle de l'an 400 est dans la division de son texte en deux paragraphes indépendants.

Le premier paragraphe est égyptien, et Ramsès seul y est en scène. Le protocole du roi, rédigé avec l'emphase ordinaire, en occupe les quatre premières lignes. Puis vient la phrase sous laquelle se cache la pensée-mère de la stèle. Cette phrase revêt, à la vérité, une forme un peu confuse, et, à première vue, il semble difficile d'en rendre un compte exact. Mais en la rapprochant d'une formule analogue qui fait partie d'un texte gravé sur le monolithe d'Abou-Seyfeh (1), on arrive à lui trouver un sens satisfaisant. Là, le roi Séti, fils de Ramsès I, fait à son tour l'offrande du vin à Horus, seigneur de Mesen (2), comme, à Sân, Ramsès II fait l'offrande du vin à Sutekh, seigneur d'Avaris. Mais à Abou-Seyfeh, le texte est plus complet et admet un membre de phrase qui est omis à Sân. *Voici*, dit l'inscription du monolithe, *que Sa Majesté a désiré établir le nom de son père Ramsès I* devant ce dieu, (afin que ce nom) *reste établi pour l'éternité*. Les mots *devant ce dieu* ont donc été suppri-

(1) Voy. Prisse, *Monuments*, pl. XIX, 3.

(2) . La lecture est certifiée par un grand nombre de variantes gravées sur les murs du temple d'Edfou.

més par le rédacteur de la stèle de l'an 400, et, par conséquent, le passage contesté doit être ainsi restitué : *Sa Majesté a ordonné de faire une stèle de granit au grand nom de ses pères, dans le dessein d'établir* (devant Sutekh) *le nom du père de ses pères et celui de son père Séti.* Quelle que soit l'intention de Ramsès en établissant devant le dieu d'Avaris le nom du premier et du dernier de ses aïeux, le sens du monument de Sân devient donc complet, et Sutekh garde, avec le titre de dieu principal de la stèle, son droit à y occuper la place d'attention. Quant à l'objet même que Ramsès a eu en vue en consacrant une stèle sous la formule que nous venons de traduire, il faut, pour le préciser, se rapporter encore ici à d'autres monuments qui ont, avec celui qui nous occupe, une analogie d'origine. Je veux parler de la salle des Ancêtres de Karnak et des deux Tables d'Abydos. Ce qui ressort de l'étude de ces monuments, c'est que l'hommage aux ancêtres est un acte religieux imposé aux rois. A Karnak et à Abydos, Thoutmès III, Séti I et Ramsès II évoquent le souvenir de leurs ancêtres et, faisant un choix parmi eux, leur adressent un hommage collectif. A Sân, la stèle de l'an 400 nous montre le grand conquérant de la XIXe dynastie accomplissant un acte semblable. Seulement, de la longue suite des rois auxquels il succède, Ramsès ne nomme que le dernier, et désigne le premier, Ménès sans doute, par l'expression vague du père de ses pères. Avaris, dernier refuge des Pasteurs pendant la guerre qui se termina si fatalement pour eux, fut prise, on se le rappelle, par Amosis, et replacée par lui sous le joug égyptien. Mais les rois de la XVIIIe dynastie ne s'occupèrent pas de cicatriser les blessures qu'elle paraît avoir reçues pendant le siége, et, en effet, quelque soin que j'y aie mis, je n'ai pu trouver dans les décombres de la ville la moindre trace de ces rois. Avec Ramsès II, au contraire, Avaris sort de ses ruines. Des pylones sont construits, le sanctuaire est relevé, quatorze obélisques sont mis debout, les salles sont ornées de splendides colonnes taillées chacune dans un bloc monolithe de près de neuf mètres de hauteur. On dira, sans doute, que la date de cette reconstruction est inconnue ; mais si on se rappelle qu'Avaris fut, pendant des siècles, le centre du culte de Sutekh ; si on se rappelle qu'en l'an 21 de son règne Ramsès conclut avec les Khétas, autres adorateurs de Sutekh, un solennel traité d'alliance qui fut mis sous la protection des dieux des deux pays (Ammon et Phtah d'un côté, Sutekh de l'autre), on sera porté à admettre que c'est à l'époque de cette alliance et de ce traité que Ramsès rebâtit Avaris, et y établit le culte de ce dieu mixte auquel le monument de Sân donne le nom de *Su-*

tekh de Ramsès-Meïamoun. Or, à cette occasion, Ramsès fait graver une stèle où il est représenté accomplissant, devant le dieu nouveau, une de ces cérémonies que les lois religieuses imposent aux pharaons. Roi d'Egypte, il s'affirme devant Sutekh de la race des rois qui ont gouverné l'Égypte avant lui et qui, comme lui, ont été proclamés les fils du Soleil. Il n'y a donc plus là d'intention généalogique dans le sens strict du mot. La formule perd de la précision qui lui avait été attribuée, et, en définitive, le premier paragraphe du second registre de notre stèle n'a qu'une portée religieuse, la seule que nous puissions reconnaître à des monuments qui, comme les listes de Karnak et d'Abydos, comme le monolithe d'Abou-Seyfeh, nous montrent des rois s'ajoutant officiellement à la liste de leurs prédécesseurs et se proclamant eux-mêmes, devant un dieu, comme leurs légitimes descendants.

Au second paragraphe, Ramsès disparaît, et nous n'avons plus affaire qu'au gouverneur de Tsar. Cette fois, le texte prend un autre tour, et nous ne pouvons nous empêcher d'y constater l'influence d'une certaine infiltration d'idées asiatiques. Le renouvellement d'une année inconnue amène à Tsar la fête des crocodiles sacrés, peut-être des crocodiles *Mako*, fils de Set (1); une autre fête, celle de la cérémonie d'adoration aux ancêtres, doit être célébrée devant ce même dieu Set, à Sân. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que les deux solennités soient accomplies le même jour. Mais, à Tsar, la panégyrie des crocodiles appartient à un calendrier où cette panégyrie est liée au premier jour de l'an; à Sân, au contraire, la fête de Set prend sa place dans le calendrier religieux suivi pour les fêtes de ce genre. La stèle d'Avaris n'écrira donc ni le 26 Payni, ni même le 1er Thoth; elle écrira le 4 Mésori, qui est la vraie date sacrée de l'inauguration qu'elle rappelle, et elle emploiera l'an . Quant à l'an 400 du roi Noubti, on expliquera la dérogation à la règle que suppose cette date en se reportant aux lieux où la stèle a été gravée. Qu'était, en effet, la ville de Tsar? M. Brugsch la place aux bords du lac Timsah et l'assimile à l'Héroopolis des Grecs. Quelque opinion qu'on embrasse sur cette identification, il est certain que Tsar fut capitale du nôme et était une ville frontière placée sur l'extrême limite de l'Égypte, du côté de l'Asie. N'oublions pas, d'un autre côté : 1° que la forme franchement sémitique de son nom indique une ville sinon de fondation étrangère, au moins occupée par une

(1) Chabas, *Papyrus Harris*, p. 37, 88, 90.

population de race non égyptienne, présomption que fortifie la présence constante du *bâton des étrangers* ⌉, placé après le groupe qui sert à écrire son nom ; 2° qu'il résulte des témoignages combinés de la Bible, des papyrus, et des monuments déjà sortis des fouilles de Sân, que cette partie du Delta oriental était, depuis le temps d'Amosis et principalement sous Ramsès II, occupée par des tribus sémitiques auxquelles la politique des pharaons abandonnait une partie du sol égyptien. Le gouverneur de Tsar résidait donc au chef-lieu d'une province où l'élément asiatique dominait. Ces étrangers, bien que sujets égyptiens, n'avaient pas complétement oublié leurs traditions nationales, et une de leurs tribus, celle des Hycsos, s'était si peu laissé absorber par les vainqueurs que jusqu'à Méhémet-Ali, ses descendants ont énergiquement refusé certains impôts, et qu'aujourd'hui encore on les entend avec surprise se vanter de n'être pas de la race des pharaons. Pourquoi donc ne verrions-nous pas une date écrite par un gouverneur de Tsar prendre une forme qui n'est pas absolument celle des dates enregistrées par les fonctionnaires égyptiens? Jusqu'ici les monuments datés, trouvés dans la zone sémitique de la basse Égypte, sont si rares que la stèle de Sân peut être citée comme un exemple unique; qui sait ce que seraient les dates révélées par d'autres monuments et en quels termes elles seraient conçues? En thèse générale, l'an 400 du roi Noubti constituerait à Thèbes et à Memphis un problème si extraordinaire qu'on peut douter qu'il se présente jamais : la solution du problème nous inquiète moins à Avaris et à Tsar. Là, des populations étrangères qui vivent avec une sorte d'autonomie dans les plaines de la basse Égypte peuvent avoir conservé, parmi d'autres institutions, celle de leur calendrier national. Quatre cents ans auparavant, un de leurs rois avait doté ces populations d'une forme d'année régulière. Notre stèle célébrera le quatrième anniversaire séculaire de cet événement. A quelque point de vue que le gouverneur de Tsar se place, il fera d'ailleurs un acte de bonne politique en rappelant, devant les adorateurs de Sutekh qui peuplent Avaris, le souvenir d'un personnage qui, à un titre quelconque, leur était précieux. La date de l'an 400 trouve ainsi sa plus naturelle interprétation. Inexplicable en dehors du Delta, elle n'a plus rien qui nous embarrasse du moment où nous nous rappelons sa découverte au milieu des ruines d'Avaris. Égyptienne dans la première partie de son texte, elle devient, à la seconde, égypto-asiatique comme les populations auxquelles elle est destinée.

En résumé, le jour est maintenant fait sur la stèle de l'an 400. Une fête à Sutekh est célébrée dans la province dont Tsar est la capitale et dont probablement Avaris faisait partie. En ce jour de fête, deux personnages viennent rendre leurs hommages au dieu. L'un est Ramsès qui présente ses ancêtres à Sutekh, l'autre est le gouverneur lui-même de la province, qui, plus modeste, fait un simple proscynème à la divinité dont la stèle porte le nom. Mais ce gouverneur a une occasion de faire revivre devant ses administrés un de leurs souvenirs nationaux ; pourquoi ne la saisirait-il point? Dans l'intention de ceux qui l'ont érigée, la stèle de l'an 400 n'a donc rien à faire directement avec le calendrier. Elle emploie l'année sacrée, parce que la cérémonie qu'elle rappelle a sa date dans l'année sacrée; elle écrit l'an 400 et le roi Noubti, parce que, précisément 400 ans avant, le roi Noubti avait doté de l'année sacrée les populations étrangères auxquelles la stèle était destinée. En ce qui regarde la généalogie de Ramsès, il faut également, je crois, renoncer à trouver dans le roi Noubti le premier ancêtre du conquérant de la XIXe dynastie. Ramsès installe Sutekh sur ses autels restaurés; selon un usage dont on a d'autres exemples, il se fait reconnaître par lui comme le légitime successeur des pharaons. Mais choisir parmi eux et en dresser une liste d'apparat comme à Abydos et à Karnak, c'est s'exposer, en passant par dessus les rois Pasteurs, à faire remarquer précisément par ceux auxquels la stèle s'adresse que leurs rois nationaux sont intentionnellement omis dans la série des souverains légitimes du pays. Ramsès parlera donc, sans y trop appuyer, du premier et du dernier d'entre eux, et c'est Ménès et Séti qu'il présentera pour tous les autres à Sutekh. La date de l'an 400, qui, dès l'abord, se plaçait entre la stèle et nous comme un obstacle impossible à franchir, devient ainsi le flambeau qui nous sert à distinguer la vraie signification du monument. Les ruines de Tanis nous ont déjà livré des sphinx à face humaine, admirables spécimens d'un art que des peuples étrangers, soumis à une influence égyptienne, ont pu seuls produire : dans son ensemble la stèle de l'an 400 n'est pas, en définitive, plus extraordinaire qu'eux. (Voyez à l'*Appendice* la note B.)

J'aurais voulu depuis longtemps ajouter la stèle de l'an 400 aux monuments que j'essaie de faire connaître aux lecteurs de la *Revue*. Mais il n'est personne, je pense, qui n'y regarde à deux fois avant d'émettre une opinion qu'on sait déjà ne pas être celle de M. de Rougé. En pareil cas on hésite, puis on finit par se risquer en solli-

citant tout à la fois l'indulgence du lecteur, et celle de l'illustre auteur de l'*Inscription d'Ahmès.*

Aug. MARIETTE.

Béni-Souef, 28 novembre 1864.

APPENDICE

NOTE A. Voyez page 9. — Cette distinction est fondamentale. Peut-être des preuves plus nombreuses seraient-elles nécessaires pour établir l'unité de l'année que nous croyons représentée à la fois par [illegible] et [illegible]. Mais l'assimilation de [illegible] à [illegible] est certaine, et comme [illegible] est l'expression graphique d'une forme d'année intimement liée au lever de l'étoile Sothis, on voit par là que l'année mise en usage par la stèle de Sân sera justement appelée l'*année Sothiaque.*

Les monuments lui donnent pourtant un autre nom. On sait que le phonétique de [illegible] ou [illegible] est [illegible] *Sep,* dont le sens *fois, vices,* n'est pas douteux. D'un autre côté des monuments de toutes les époques nous font connaître un groupe [illegible] qui est constamment mis en rapport avec le calendrier et dont la traduction : *première fois,* est également hors de contestation. Si le disque [illegible] de [illegible] est celui qu'on retrouve dans [illegible], l'un des monuments où ce disque joue le premier rôle sera ainsi *l'an de la première fois.* Or cette expression s'applique à des idées cosmogoniques sur lesquelles il serait inopportun de nous étendre. L'*an de la première fois,* c'est l'an de la première apparition du soleil et des étoiles. Le jour où le soleil et les étoiles, sous l'effort du démiurge, sortent de la nuit primordiale, les années sont comptées. Ces trois groupes [illegible], [illegible], [illegible] sont les trois expressions monumentales (qui varient selon l'application qu'on veut en faire) de la véritable année naturelle (1).

On remarquera du reste qu'aucun des exemples cités par M. Brugsch, dans ses *Matériaux,* ne contrarie cette manière de voir. A la page 78, il dit d'Horus : *Horus, le bienfaisant, créé à l'année Sep,* c'est-à-dire à l'origine

(1) *Schou* est le dieu qui supporte la voûte du ciel où circulent le soleil et les étoiles. Aussi est-il nommé *le dieu de l'année Sep.*

de l'année sacrée, et les mêmes termes s'appliquent à Thoth. L'expression (p. 77) signifiera *un million d'années sacrées.* Le groupe qui, dans l'origine, désigne l'*an de la première fois,* s'applique aussi, dans un sens plus restreint, au premier jour de cet an et devient, par conséquent, un terme connexe à . La phrase qu'on trouve non-seulement sous Apappus, mais sous Ousertasen I (obélisque d'Héliopolis), sous Thoutmès III et sous Ramsès II, ce qui exclut toute idée de renouvellement d'une ère à longue période, signifiera donc : *an de la première fois* (c'est-à-dire au premier jour de l'an sacré), *célébration d'une panégyrie.* Les tableaux commémoratifs de Béghé, de Sehel, de Gebel-Silsileh, se traduiront de même : *au* 30 *sacré, année de la première fois* (c'est-à-dire au premier jour de cette année), *célébration des panégyries; au* 34 *sacré, deuxième célébration des panégyries; au* 37 *sacré, troisième célébration des panégyries,* etc., et il sera dit des deux obélisques de la reine Hatasou, à Karnak, qu'ils ont été érigés , ce qui signifie que la fête de leur érection a coïncidé avec le premier de l'an sacré (1).

Un curieux passage d'Horapollon, signalé par M. Brugsch (p. 74), vient à l'appui de ces observations. « Si les Égyptiens, dit Horapollon, veulent « représenter en écriture l'*année future* (ἔτος τὸ ἐνιστάμενον), ils peignent *le* « *quart d'une aroure,* l'aroure étant une mesure terrestre de cent coudées. « S'ils veulent dire *année* (ἔτος), ils se servent de l'expression *le quart,* puis- « qu'on ajoute, comme ils prétendent, d'un lever de l'étoile Sothis jusqu'à « l'autre lever, le quart d'un jour pour en faire l'*année du dieu* (τὸ ἔτος τοῦ « θεοῦ), composée de 365 jours et un quart. » Sur les parois du tombeau de Ti, à Saqqarah, le *champ* du défunt est exprimé par le mot (quelquefois avec *quatre points* dans le cercle), et les bas-reliefs du tombeau de Phtah-hotep, au même lieu, rendent ce mot par (Cf. *Todt.* ch. 110, lig. 18, etc.). Qui ne voit dans ce qu'Horapollon, confondant le double sens *champ* et *fois* de ce signe, appelle l'*aroure?* Qui ne devine dans ou l'*année du dieu* de cet auteur?

En terminant cette note, je m'empresse de faire remarquer que les

(1) Effectivement, l'obélisque ayant été achevé le 30 Mésori et la fête de l'inauguration ayant eu lieu le 1er Thoth, il n'y a entre ces deux événements que les cinq épagomènes. Nouvelle preuve de l'excellence de notre interprétation du groupe .

questions de détail qui viennent d'être soulevées ne diminuent en rien la valeur des beaux résultats consignés par M. Brugsch dans ses *Matériaux*. La tentative hardie que M. Brugsch avait faite autrefois sur la géographie vient d'être renouvelée par lui sur le calendrier. Selon le système exposé par le savant prussien et modifié par les observations qui précèdent, les Égyptiens auraient employé simultanément plusieurs formes d'années, et ils auraient principalement fait usage de deux de ces formes, comprenant toutes deux des années fixes de 365 jours et un quart. L'une, d'un emploi très-rare, est l'année sacrée, qui répond sur les monuments à ; l'autre, très-fréquente, est l'année civile, que représentent et conjecturalement le groupe . La première commence au lever héliaque de Sothis; le 1er Thoth de la seconde est une quarantaine de jours plus tard. L'une est surtout datée au moyen de ce que M. Brugsch a appelé les *éponymies;* l'autre ne comprend que les mois comptés par tétraménies. Enfin l'année dont le commencement est écrit , est celle que les monuments nomment d'une manière générale et qui, adaptée au calendrier, nécessite l'emploi de ; elle est ainsi l'année par excellence, et le cercle qui sert à écrire le mot *fois* en symbolise les révolutions. Quant à l'année , elle sera, dans le cas où s'y appliquerait, la *première année* historique; elle sera, par opposition à l'*année du dieu*, l'année civile, contemporaine du premier roi. Dans aucun de ces calendriers, les monuments (autant du moins que nous savons les interpréter) ne signalent d'ailleurs les années bissextiles à notre attention.

Telles sont les deux seules formes d'années que, jusqu'à présent, les inscriptions hiéroglyphiques nous aient fait connaître.

Note B. Voyez page 16. — Cet article était rédigé, mis au net et prêt à être expédié à la *Revue* quand le numéro de décembre de ce recueil m'a apporté le Mémoire publié par M. Vincent sous le titre d'*Observations relatives à la note de M. le vicomte de Rougé sur le calendrier et les dates égyptiennes* (*Revue archéologique*, p. 488).

Je n'ai pas besoin de dire que j'ai lu le Mémoire de M. Vincent avec toute l'attention qu'il mérite; mais j'ai le regret d'ajouter qu'après un nouvel examen des questions, je regarde comme impossible de donner raison au savant académicien, soit sur le sens propre de la stèle de l'an 400, soit sur les données chronologiques qu'on en peut tirer. Les textes égyptiens ont, sur ces deux points, toute la précision désirable. Au risque de quelques redites, j'y vais revenir en aussi peu de mots que possible.

Les monuments nous font connaître un groupe Ⓝ qui, dans son ensemble, désigne un grand cycle qu'on pourrait appeler l'*ère du monde*, et qui, dans un sens plus restreint, s'applique aux années de ce cycle. Les dates prises dans cette année sont exprimées par . Ce que M. Brugsch appellerait l'éponymie de cette même année est écrit . C'est l'*année sacrée*. — Qu'elle commençât avec le lever héliaque de Sothis, à l'époque où l'Égypte fêtait, non la première crue réelle du Nil, mais sa crue en quelque sorte constatée et officielle, rien n'est plus évident et on en trouvera la preuve non-seulement dans les écrivains grecs et latins, mais encore dans les textes hiéroglyphiques. *Tu te lèves rayonnant comme Isis-Sothis au firmament le matin du commencement de l'année sacrée* (), dit une inscription gravée sur les murs du Ramesséum, à Thèbes (*Matériaux*, p. 29). A ces preuves et à d'autres qu'énumère M. Brugsch, je joindrai les deux suivantes. A Denderah, on dit d'Hathor : *elle fait venir l'eau du Nil au commencement de l'année sacrée*, et autre part : *l'eau du Nil arrive* *au temps de l'année sacrée* (1). L'année Ⓝ sera donc l'année caniculaire des anciens, celle qui, au témoignage de Strabon, d'Horapollon, de Dion Cassius, de Pline, était composée de 365 jours et un quart et servait à former la période embolismique de quatre ans. Nous trouvons cette année en usage dès le règne d'Apappus, et rien ne fait soupçonner qu'elle n'ait pas été instituée plus tôt.

Parallèlement à l'année *sacrée* marchait l'année *civile*, ou *historique*. Quand les Égyptiens employaient cette seconde année, ils en avertissaient en écrivant la date, non mais . Celle-ci n'avait aucun rapport avec Sothis, et son point d'attache est inconnu. Ce que nous en savons, c'est que d'Apappus à Auguste, c'est-à-dire en 30 ou 35 siècles, son 1er Thoth s'est déplacé de trois jours par rapport au 1er Thoth sacré. Il résulte en effet de l'étude des monuments que, sous Apappus, le 27 Epiphi de l'année civile correspondait au 1er Thoth de l'année religieuse, et que sous Thoutmès III le lever de Sothis, je veux dire ce même 1er Thoth, tomba le 28 Epiphi. Si, comme il est probable, la fête mentionnée dans l'inscription qui nous fournit ce nouveau renseignement est la première des fêtes qu'on célébrait pendant cinq jours à Ammon, nous trouverons à la XXIe dynastie le 29 Epiphi en concordance avec cette fête, dont le com-

(1) Horapollon prétend en effet que les Égyptiens, voulant désigner l'*année*, peignaient un *vautour*.

mencement se célèbre précisément encore le 1er Thoth. Enfin nous lisons dans Horapollon que *le monde a été créé le* 29. Quel est le sens de cette affirmation? Ne s'agit-il pas ici du 29 Epiphi, et par cette date qu'il emprunte au calendrier civil Horapollon ne désigne-t-il pas le 1er Thoth correspondant de l'année sacrée? autre preuve de la justesse de nos observations sur le sens du groupe l'*année de la première fois*, l'*année de l'apparition du monde?* En d'autres termes, au temps voisin de l'ère chrétienne, le 29 Epiphi n'était-il pas pour cette époque ce que le 27 du même mois avait été pour Apappus? A la rigueur, nos deux années, sacrée et civile, ne se sont donc pas toujours maintenues dans un parallélisme constant, et quand, pour des raisons inconnues, le 1er Thoth de l'année civile restait immobile, le 1er Thoth de l'année sacrée avançait en trente siècles de trois jours, ce qui nous montre que le 1er Thoth était, non pas un jour théorique, mais un jour fixé d'après l'observation réelle de Sothis. Quoi qu'il en soit, en même temps que l'année *Sep*, les Égyptiens employaient une seconde année plus spécialement réservée aux usages civils et tout aussi fixe que l'autre. Si l'année *Sep* commence au 20 juillet, celle-ci aura son point initial, sous Auguste, au 29 août, et c'est ainsi qu'elle deviendra le type de l'année Alexandrine. Quant à la question de savoir si le groupe s'applique à cette année historique comme s'applique à l'année divine, nous ne possédons encore aucune preuve tirée de l'interprétation des légendes gravées sur les monuments qui nous permette de nous prononcer définitivement dans un sens ou dans l'autre.

En somme, les deux années qu'on rencontre sur les monuments, je devrais dire les deux seules années que nous connaissions jusqu'à présent, sont toutes deux fixes et ne diffèrent que par leur commencement. Par conséquent, il n'y a pas d'années vagues de 365 jours; il n'y a pas d'ère sothiaque. Non pas que cette ère n'ait pas été usitée par les Égyptiens; mais nous ne l'avons pas encore trouvée. Si l'Égypte a connu l'année de 365 jours et un quart, à plus forte raison l'année de 365 jours lui a-t-elle été révélée. Toute la question est de savoir si elle en a conservé l'usage. En ce qui regarde la stèle de l'an 400, nous aurions tort de lui demander des renseignements qu'elle ne peut pas nous donner. Au lieu d'être empruntée au calendrier sacré, la date qu'elle porte serait tirée de ce calendrier à l'usage de tous, calendrier que nous avons appelé calendrier civil, que nous n'aurions encore rien à y découvrir. Il est acquis maintenant à la science que dans tous nos calculs pour asseoir les dynasties, nous avons 400 ans à compter entre une année inconnue de Ramsès II et une autre année inconnue d'un roi pasteur appelé Noubti; rien au delà (1).

(1) Je relis mon travail, écrit un peu à la hâte sur un bateau en marche, et je m'aperçois que la question de l'*hommage aux ancêtres* est partout confusément

Je terminerai par une dernière observation.

On a vu que les deux cartouches attribués à un roi, d'ailleurs nouveau, qui appartient à la dynastie des Pasteurs, sont composés assez singulièrement avec les seuls noms et titres du dieu Sutekh. Mais ces cartouches ne seraient-ils pas ceux du dieu Sutekh lui-même, considéré alors comme dynastie, et prenant, à la manière d'Osiris et d'autres dieux, le cartouche et le titre de roi de la Haute et de la Basse-Égypte? L'an 400 de Noubti serait alors l'an 400 du dieu Sutekh, et Sutekh jouerait ici, par rapport au commencement de l'année sacrée des Asiatiques du Delta, le rôle que joue Phrè par rapport au commencement de l'année sacrée des Égyptiens. En un mot, la stèle de Sân serait datée, comme d'autres monuments, de l'*ère du dieu*, avec cette différence que le dieu serait ici Sutekh. En vain dira-t-on que les monuments ne nous montrent jamais un dieu *aimé par un autre dieu*, et que la stèle donne à Noubti le titre d'*aimé d'Armachis*, ce qui prouverait que ce nom propre est celui d'un roi: à cela je répondrai que sur un des murs du temple de Chons à Thèbes, on trouve une représentation où ce même Dieu Noubti est nommé l'*aimé du soleil* (*Denkm.*, III, 246). A l'interprétation résumée ci-dessus, il faudrait donc substituer celle-ci, qui tout au moins a l'avantage d'être simple et de nous expliquer le *disque marqué* qu'on trouve quelquefois après le nom de Sutekh. Remarquons bien cependant : 1° que la légende royale est suivie des mots : *celui qui existe pour le temps et l'éternité*, qui ne s'appliquent jamais à un dieu ; 2° que, bien qu'un nom de dieu enfermé dans un cartouche avec l'*abeille* et le *roseau* pour préfixe soit fréquent, jamais on ne trouvera un dieu prenant les *deux* cartouches et se donnant le titre de *fils du soleil qu'il aime*. Les noms et titres *Set-aa-pehti Noubti-Set* n'appartiendraient, par conséquent, à un dieu, que si la stèle de Sân nous donnait cet ensemble *dans un seul cartouche;* si elle faisait précéder ce cartouche du seul titre de *roi de la Haute et de la Basse-Égypte;* si elle supprimait les mots : *celui qui existe pour le temps et l'éternité*. Toute tentante qu'elle soit, il faut donc, en résumé, renoncer à l'attribution des deux cartouches de Sân au dieu national des Hycsos.

AUG. MARIETTE.

traitée. Tantôt Ramsès se fait reconnaître par Sutekh comme le descendant des rois qu'il désigne; tantôt il présente ces mêmes rois au dieu; tantôt c'est à eux qu'il adresse ses prières. Le vrai sens de la dédicace est compris dans la formule même qu'emploie la stèle : Ramsès établit devant Sutekh le nom de ses prédécesseurs afin que ce nom, par la vertu du dieu, reste stable pour l'éternité. J'aurai du reste occasion de revenir sur ce point en traitant bientôt de la nouvelle Table d'Abydos.

RAPPORT

SUR LES

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1864

Le sol de la Seine-Inférieure a continué de se montrer fertile en antiquités de toutes les époques. Pendant l'année qui vient de s'écouler, le hasard n'a cessé d'ouvrir des veines dont l'archéologie a su profiter. Interrogée par la science, notre terre a fait des révélations précieuses et elle a laissé voir sur plusieurs points de nombreux jalons des civilisations disparues. Plusieurs fois l'antiquité s'est dressée palpitante et elle a étonné, par sa perfection, les enfants d'un siècle qui brillera parmi tous les autres par le progrès des arts et de l'industrie. Deux points surtout ont mis dans son plus beau jour le génie industriel de nos pères, le cimetière d'Orival près Fécamp et le temple de Caudebec-lès-Elbeuf. Le premier étalait au milieu d'une campagne reculée, une céramique très-avancée, le second étonnait les habitants de la ville d'Elbeuf par le travail exquis d'une riche construction.

Mais j'ai hâte de dérouler ici l'ensemble des faits archéologiques qui cette fois enveloppent tout le département.

ÉPOQUE GAULOISE

L'art gaulois est la Genèse de notre histoire. Ses débris rares et pauvres n'en sont que plus précieux pour nous. Le silex, le bronze et la terre cuite sont à peu près tout ce qui nous reste d'une civilisa-

tion rude et primitive que la terre ronge et mine depuis tantôt deux mille ans.

La vallée de la Béthune nous a donné deux haches de pierre sur les coteaux de Saint-Valery-sous-Bures ; mais la vallée de l'Eaulne s'est montrée beaucoup plus riche. Une vingtaine de hachettes en silex à peine dégrossies, s'est fait jour dans la commune de Baillolet, sur le bord d'un bois et parmi les débris d'une construction grossière. La majeure partie de ces curieuses épaves a été recueillie par M. Mathou et elles sont allées enrichir la collection de Neufchâtel qui devra tant au zèle de cet ami de nos antiquités.

Le bronze gaulois, chose à noter, a été cette année plus abondant que la pierre celtique. Les défrichements opérés dans le bois des Hogues, afin de couvrir le vallon d'Yport de chalets à la mode, ont donné une hachette de bronze à MM. Hélie et Despruneaux. Mais la forêt d'Eawy a été bien plus libérale. Un monceau de cailloux enlevé par de pauvres terrassiers a laissé voir sous lui un dépôt de quatre-vingts hachettes de bronze. Cette découverte eut lieu à l'extrémité de la commune des Grandes-Ventes au point nommé, la *Mare du four*, dans un vallon qui conduit vers Muchedent. L'administration forestière s'est empressée de désintéresser les pauvres terrassiers auxquels elle avait généreusement livré le sol et elle a su distribuer aux divers Musées de France et de la Normandie, ces petits monuments toujours curieux par leur antiquité et leur destination mystérieuse. Quelques-unes des hachettes des Ventes avaient été aiguisées au moyen de la meule, mais la plupart n'ayant point été ébarbées, prouvaient qu'elles n'avaient pas servi et qu'elles étaient comme au sortir du moule.

Nous terminerons cette revue du métal par la découverte simultanée faite à Rouen et à Caudebec-lès-Elbeuf d'une monnaie de bronze au type de *Germanus Indutillii*, attribuée par quelques-uns à Induciomare, chef des Trévires.

La résistance de la pierre et du bronze explique leur longue durée, mais quelque chose de plus étonnant, et par là même de plus précieux, c'est la céramique. La céramique gauloise, fragile par sa nature, est devenue avec raison l'objet d'une attribution toute particulière. Aussi c'est avec le plus grand regret que j'ai appris dans la basse forêt d'Eu, qu'en traçant le chemin de grande communication n° 60, les ouvriers avaient détruit tout un cimetière gaulois, sans en donner avis aux agents du service vicinal. Avertis par hasard et encore à temps pour recueillir les quelques épaves échappées aux terrassiers, M. de Girancourt et moi, nous avons pu, par une

fouille heureuse arracher à cette terre perdue, les derniers vases des Gallo-Belges. Presque tous sont venus en morceaux, mais enfin quelques-uns ont pu être sauvés entièrement. A l'aide de ces spécimens céramiques, on peut ajouter une étude de plus à nos cimetières primitifs.

La céramique gauloise a tant de prix à nos yenx que nous ne pouvons omettre de signaler encore deux points, qui depuis un an nous en ont donné des débris. L'un est le vallon des Petites Dalles, commune de Saint-Martin-aux-Buneaux où des fragments étaient mêlés à des débris gallo-romains, l'autre est le Camp de César ou *Cité de Limes*, près Dieppe où la céramique gauloise bien critiquée a fait son apparition avec tant d'éclat il y a quarante ans.

Je ne mentionne que pour mémoire l'exploration de la motte de Brémont, dite *Butte aux Anglais* qui borde la forêt d'Eu. La fouille pratiquée dans cette occasion n'a eu d'autre résultat que de montrer un mélange de charbon de bois dans les couches de terre autrefois soulevées par la main des hommes.

PÉRIODE ROMAINE

Les Romains ont couvert notre contrée de tant d'établissements que les siècles à venir y trouveront bien longtemps matière à leur étude et à leur admiration. L'étude méthodique de leurs monuments n'a guère commencé que de nos jonrs et elle est loin d'être terminée. Malgré les progrès toujours croissants de l'agriculture et de l'industrie, il reste encore une masse de débris à étudier sans compter ceux que la terre renferme et que le hasard fera sortir de son sein.

Des débris se sont montrés sur divers points du territoire de Baillolet (canton de Londinières) notamment à la *Croix des trois frères*, où s'est fait jour une construction importante. Déjà plusieurs fois nous avons eu occasion de citer la commune de Grandcourt (canton de Londinières). Dans ces derniers temps, M. l'abbé Decorde a exploré au Mont-Gosselin, des constructions romaines qui attestent un établissement disparu sous les halliers d'un bois taillis.

Le même antiquaire a pu s'assurer à Mesnières (canton de Neufchâtel), de l'existence d'une villa dans la ferme dite des *Murailles*. Les fouilles qu'il a pratiquées pour la *Société française d'archéologie*, lui ont fait voir des tuiles à rebords, des constructions et des canaux qu'il serait intéressant de suivre.

Les travaux du service vicinal, en pratiquant une route de Londi-

nières à Croixdalle, ont montré sur le territoire de cette dernière commune, les restes évidents d'une villa antique que la culture n'a pas fait totalement disparaître. Ces vestiges consistent surtout en substructions et maçonneries encore bien visibles, en tuiles à rebords, en meules à broyer et en poteries romaines.

Une autre villa romaine se montre tous les jours dans la commune de Pissy-Poville. Dans ce champ, aujourd'hui labouré, la charrue rencontre des murs que l'on détruit de temps à autre. Parmi les débris qui en ont été extraits, j'ai reconnu des tufs de petit appareil, des tuiles à rebords et des plaques de ciment rouge d'une grande épaisseur. On m'assure que l'on y trouvait également des poteries et des monnaies de bronze.

La rectification de la côte de Barentin, du côté de Rouen, a fait voir à ses pieds des murailles en tuf qui doivent être contemporaines des incinérations rencontrées sur la *Côte de l'Église*, en 1838 et dans le bois de la Forterelle en 1858.

Mais une des villas romaines les plus importantes qui se soient fait jour l'année dernière, c'est celle de la ferme de *Bellevue*, commune de Montérollier (canton de Saint-Saëns). Là, j'ai pu suivre sur une longueur de dix à douze mètres, un mur romain épais de soixante-cinq centimètres et revêtu de ciment rouge. Bien d'autres murs avaient été détruits avant notre exploration. Parmi leurs débris consistant en tufs, en tuiles et en pierres taillées, j'ai reconnu un fragment de pierre de Saint-Leu, sur lequel étaient gravées quelques lettres, restes d'une inscription romaine du IIIe siècle.

Une fouille que j'ai cru devoir pratiquer dans le *champ du Trésor* à Limésy (canton de Pavilly), m'a fait voir également une grande muraille antique tout entourée d'épaves romaines. Il est évident qu'elles se rattachent à quelque *villa* disparue, dont les richesses exhumées par les siècles ont fait donner au champ le nom pompeux qu'il porte.

Ce ne sont pas seulement les fermes et les châteaux qui ont remplacé les anciennes habitations romaines. On est parfois étonné d'en rencontrer jusque dans les églises. C'est ainsi que nous n'avons pas été peu surpris de trouver des débris romains dans l'église prieurale de Sigy, fondée dès le milieu du XIe siècle.

Je devrais une mention honorable à vingt objets romains qui, chacun dans leur genre, sont d'une grande rareté.

Le premier est une lampe en bronze, trouvée cette année à la côte de *Saint-Michel* à Dinestanville (canton de Longueville). Cette jolie pièce figurant une navette, est décorée, au sommet, d'un vase de forme

ollaire et de deux têtes d'oiseau, qui imitent un coq et un paon. C'est la plus belle lampe antique trouvée par nous.

L'autre objet est une belle bague en argent, recueillie en 1863 à Saint-Riquier-en-Rivière (canton de Blangy). Ce curieux anneau qui a la forme d'une chevalière, est estimé antique par le Conservateur de notre musée du Louvre. Ce qui lui donne un grand intérêt, c'est que le chaton est formé avec un denier d'argent de l'empereur Macrin (218).

Parmi les monnaies romaines sorties de notre sol, nous placerons au premier rang, un bel *Aureus* de Nerva Trajan, trouvé à Elbeuf cette année même, et possédé par M. Augustin Poussin.

Des monnaies romaines sans nombre ont continué à sortir du sol de Rouen, toujours labouré pour des constructions modernes. Ce ne sont pas seulement des débris métalliques que ce grand centre nous a donnés; il en est venu à nous offrir, au milieu d'hypocaustes de murailles et de fourneaux antiques, des poteries sans nombre, dont quelques-unes ont donné le nom de leurs fabricants. M. Thaurin n'a cessé de recueillir quelques-unes de ces épaves qui forment aujourd'hui la base de son intéressante collection. De son côté M. Paul Baudry a déployé le plus grand zèle pour réunir des débris de tous les âges qu'il s'est empressé d'offrir à notre musée départemental.

Mais il est trois points principaux où l'antiquité romaine s'est étalée devant nous avec une magnificence toute particulière : nous voulons parler d'Orival près Sainte-Hélène, de Caudebec-lès-Elbeuf et de Saint-André-sur-Cailly.

Depuis longtemps on connaissait dans le vallon d'*Orival*, situé entre Colleville et Sainte-Hélène (canton de Valmont), les débris d'un villa antique. A partir de 1844, l'attention avait été portée sur ce point, qui toujours fournit des débris romains. Le défrichement d'un taillis au printemps dernier a révélé le cimetière de l'établissement gallo-romain. Ayant été autorisé par les propriétaires, je me suis empressé de pratiquer une fouille qui a donné vingt-quatre urnes en terre ou en verre et une cinquantaine de vases aux offrandes. Deux de ces vases ont offert les noms de leurs fabricants. Il s'est rencontré des fibules de bronze, des épingles et des palets en os, des perles en pâte de verre et une Latone en terre cuite. Enfin, au milieu de débris sortis d'un cimetière des trois premiers siècles, j'ai reconnu un fragment d'inscription romaine qui prouve l'importance de l'habitation. La plupart des objets exhumés du cimetière d'Orival, dénotent une grande élégance.

A plusieurs reprises, j'ai entretenu le public et l'administration des découvertes sans nombre qui se font sur le vaste territoire de Caudebec-lès-Elbeuf. Elles sont si nombreuses que les savants n'hésitent plus à y placer l'ancien *Uggate* des *Itinéraires*. Depuis un an, des découvertes isolées n'ont cessé de se produire dans une ville où l'on construit annuellement de cent à cent vingt maisons. Je puis citer un denier d'argent de Marc-Aurèle, des vases rouges sur lesquels on lit le nom du fabricant, et une terrine blanche, qui porte aussi une marque de fabrique.

Mais la plus importante découverte a eu lieu cette année dans la *rue Revel*. Là s'est montré un charmant édifice romain, de forme à peu près carrée et dans un bel état de conservation. Les murs intérieurs étaient en moellons de petit appareil. L'édifice avait cinq mètres vingt-cinq centimètres de long, sur quatre mètres cinquante centimètres de large. La profondeur variait de trois mètres à trois mètres cinquante centimètres. A l'un des angles était un escalier de descente: à un autre se trouvait une porte avec un couloir voûté. Ce couloir fermait au moyen d'une porte de fer qui a été retrouvée. Dans l'enceinte de l'édifice, nous avons reconnu les bases de quatre colonnes carrées en pierre. Trois côtés des murs nous ont donné onze niches qui durent contenir des images de dieux. Au milieu des débris sans nombre sortis de l'édifice, nous avons distingué des vases, des peintures murales, une porte ou grille en fer forgé et un fragment de statue de pierre qui dut être un dieu gallo-romain. Tout porte à croire qu'il s'agit ici d'un temple ou laraire antique.

Le troisième et dernier point où les antiquités romaines se sont montrées abondantes et belles, est la commune de Saint-André-sur-Cailly (canton de Clères, arrondissement de Rouen). Depuis 1810, les antiquités de Saint-André sont soupçonnées et entrevues. En 1817, elles ont été l'objet de fouilles méthodiques, entreprises par un savant préfet de ce département, M. le comte de Kergarion, secondé par MM. Jean Rondeaux et Auguste Leprevost. Dès cette époque, on constata la présence d'un théâtre romain dont j'ai reconnu cette année tout le pourtour. Il serait on ne peut plus intéressant d'exhumer ce grand débris de la civilisation romaine, et c'est là une œuvre digne de notre époque. Depuis quarante ans, une foule de débris gaulois et romains, ont été aperçus et recueillis à Saint-André-sur-Cailly. Outre la belle mosaïque déterrée en 1817, M. de Valori a fouillé dans son parc une butte qui lui a présenté un bel édifice romain avec colonnes, pavage et hypocauste.

L'hiver dernier, dans un champ appelé la *Butte*, des terrassiers

sans ouvrage ont découvert et démoli un bel hypocauste antique, uniquement pour vendre des tuiles à des fabricants de ciment. Au printemps de 1864, un charretier a recueilli, en labourant, des pavés de marbre sur l'un desquels était gravée une image de Mercure. C'est là un détail d'une grande rareté. Il est impossible, si on ne les a pas vues, de se figurer l'importance et l'étendue des ruines de Saint-André. Après Lillebonne, c'est le point du département qui me paraît le plus curieux et le plus intéressant à explorer.

PÉRIODE FRANQUE

La période franque, pour avoir duré aussi longtemps parmi nous que l'époque romaine, est loin d'avoir laissé de son passage, des monuments aussi nombreux, aussi variés ou aussi intéressants. Généralement parlant, l'architecture de cette époque n'existe pas. Les Francs ne nous ont guère légué que des cendres. Heureusement qu'une pensée religieuse puisée au sein de la Germanie leur a inspiré l'idée d'accompagner leurs restes mortels de ces vaillantes armes qu'ils avaient portées pendant la vie. C'est cette croyance semi-politique, semi-religieuse qui nous dote aujourd'hui de leurs bijoux et de leurs armures. Une autre pratique, d'origine inconnue, nous procure également des vases qui forment toute la céramique de cette période reculée.

Les cimetières francs sont nombreux par tout le sol de la France et les travaux publics, si fréquents à notre époque, servent à nous ler révéler. C'est ainsi que des fondations, des défrichements, des exploitations et des nivellements nous ont fait connaître cette année près de quatorze cimetières mérovingiens, dont nous n'avons pu malheureusement explorer que trois ou quatre.

Nous avons su qu'il y a quelques années, en traçant un chemin à Bailly-en-Riviere (canton d'Envermen), on avait trouvé dans le *bois de Bretigny*, cinq ou six corps accompagnés de longs sabres qui ont été perdus.

Nous avons été plus heureux à Rosay (canton de Bellencontre) où des sépultures franques ont fourni une lance et une hachette en fer, Trouvés par les ouvriers, ces objets nous ont été remis par M. de Barville, Inspecteur des Eaux et Forêts à Saint-Saëns.

La construction d'une maison a fait rencontrer un cimetière franc à Baillolet (canton de Londinières). Les vases et les armes qui en sont sortis ont été aussitôt reperdus.

Il en a été de même de tout ce qui fut autrefois exhumé du hameau de Carrouges à Sainte-Geneviève-en-Bray (canton de Saint-Saëns). Il ne nous a été donné de contempler qu'un cercueil en pierre de Vergelé qui n'était pas complétement sorti de terre.

Dans la commune de Fontaine-en-Bray, qui est voisine, un autre cercueil avait été déterré au lieu dit *La Fontaine Mogne*. Tout le mobilier en a été dernièrement dispersé suivant un trop général usage.

Depuis quelques années, on savait que le presbytère de Neuville-Ferrières (canton de Neufchâtel), était construit sur un cimetière franc. De nouvelles découvertes de vases et d'objets de fer, faites cette année en construisant une maison, sont venues confirmer la donnée première, qui date déjà de quelque temps.

Il y a plus longtemps encore que des ouvriers travaillant au hameau de la Muette (commune d'Isneauville, canton de Darnétal), rencontrèrent, presque à fleur de terre, trois cercueils de pierre, dont un contenait un sabre oxidé, et deux vases en terre noire.

Le canton de Boos, voisin de celui de Darnétal, avait montré depuis longtemps des sépultures franques. Elles ont reparu cette année dans la commune de Saint-Aubin-Épinay, lors de la confection du chemin de grande communication qui conduit de Darnetal à Senarpont. Malheureusement elles ne nous ont donné qu'un sabre en fer.

Celles de la Neuville-Champ-d'Oisel, dispersées il y a quelques années, n'ont laissé d'elles que des vases qui servent pourtant à les caractériser.

Nous avons été plus heureux à Quévreville-la-Poterie (canton de Boos). La confection du chemin de grande communication n° 13, de Grand-Couronne à Forges, a révélé sur les collines et sous les taillis un cimetière mérovingien. Exploré et suivi avec attention, il a donné une vingtaine de corps présentant une douzaine de vases, un sabre en fer, deux fibules et une chaînette de bronze.

Le sol d'Oissel est riche en sépultures des périodes franque et normande. Depuis un siècle, rien de plus commun que d'entendre parler de cercueils de pierre ou de plâtre dans cette intéressante localité. La charrue en avait rencontré quelques-uns à la *Côte du Moulin*. Guidé par ses souvenirs, un amateur des environs est venu fouiller le *Bosquet*, et y a déterré cinq ou six sarcophages en plâtre gâché, qui avaient été violés précédemment.

Le bourg de Duclair était bien connu par plusieurs titres et monuments se rapportant à la période franque. Mais jusqu'à présent nulle

portion du sol n'avait révélé la sépulture des contemporains de saint Ouen et de saint Philbert. Le défrichement d'un taillis a montré, aux pieds d'une colline, des Francs neustriens dormant avec leurs armes, leurs boucles et leurs ornements.

Le cimetière qui entoure l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray (canton de Grand-Couronne), reçoit depuis des siècles les habitants de cette ancienne localité. Mais au milieu des sépultures chrétiennes du moyen âge, on a remarqué l'an passé plusieurs cercueils en pierre de Saint-Leu. Sur l'appel qui m'a été adressé par le vice-président de la Commission des Antiquités, je suis venu les examiner sur les lieux, et j'ai reconnu des auges appartenant à l'époque franque. L'un de ces tombeaux, exhumé par nos soins, est venu prendre place au musée départemental.

J'ai déjà mentionné la *villa* romaine de Montérollier, sise au hameau de *Bellevue*. Une particularité assez remarquable de cet établissement antique, c'est qu'il renfermait dans son enceinte, des soldats francs encore armés de toutes pièces. Nous avons recueilli deux plaques de ceinturon en bronze et en fer, des couteaux et des sabres ayant tous les caractères mérovingiens.

Le dernier cimetière franc qui se soit fait jour dans le département est celui des *Petites Dalles* dans la portion de ce hameau qui dépend de Saint-Martin-aux-Buneaux (canton de Cany). Il est sur une colline comme ceux d'Etretat, de Veules, de Pourville et de Sainte-Marguerite-sur-Mer. Nous avons constaté la présence de sépultures sur une longueur de plus de soixante mètres, et sur une largeur de dix à douze. Nous avons visité environ vingt-cinq corps couchés dans des fosses de craie, et possédant presque tous des vases aux pieds. Deux ou trois nous ont donné des boucles, des couteaux, et des sabres en fer. Un seul nous a fourni un très-bél éperon de bronze, le plus remarquable objet de ce genre que nous connaissions pour cette époque reculée.

Après ces cimetières bien constatés et bien déterminés, nous devons faire figurer, comme simple mention, les découvertes d'ossements humains auxquels il ne nous a pas été possible d'assigner une date. Dans cette catégorie nous ferons entrer les squelettes rencontrés à *Saint-Pierre-en-Port*, à la côte dite du *Marché*. Le hameau de Quevillon (canton de Duclair), nous en a donné à trois différentes reprises, à la côte du *Moulin*, à *Bellaître* et autour de l'école communale. Je n'insiste pas sur les nombreux squelettes trouvés à Dieppe dans l'achèvement du Bassin-Bérigny. Ce sont des pestiférés qui, au XVIe et au XVIIe siècle, ont été enterrés dans la prairie, lors des

épidémies si nombreuses à ces époques agitées et malheureuses.

MOYEN AGE

J'arrive à la longue période chrétienne connue sous le nom de moyen âge. Trop rapprochée de nous, ses produits sont moins prisés, et souvent brisés avec dédain. Je dois mentionner cependant quelques circonstances heureuses où ils ont été l'objet de surveillance et de conservation ; je cite au premier rang un ancien chapelet et des vases à charbon, rencontrés à Lucy (canton de Neufchâtel) lors de la construction du nouveau chœur de l'église. Ces vases intéressants et bien conservés sont entrés au musée de Neufchâtel.

Une fouille faite par des amateurs dans l'ancien château de Bellencombre a réuni pour eux toute une série de carreaux incrustés et émaillés du XIIIe siécle.

Une tranchée pratiquée sur une des berges de la Béthune, au Mesnil Mauger (canton de Forges) a montré sous la chapelle de Trefforest deux beaux vases de bronze, que je crois du XIVe ou du XVe siécle.

La construction d'une sacristie à Saint-Aubin-sur-Mer (canton de Fontaine-le-Dun) a fait voir deux cercueils en plomb du milieu du XVIIe siécle, ils portent encore les noms de la famille d'Houdetot, à laquelle ils appartiennent. Le caveau a été soigneusement rétabli, et les sarcophages sont dans un bon état de conservation.

Une restauration faite par le propriétaire dans l'ancienne chapelle de Saint-Jean-du-Dun, au Bourg-Dun près Dieppe, a amené la découverte de bas-reliefs en bois du XVIe siécle. Ces sculptures représentent le martyre de sainte Agathe, l'illustre vierge de Catane, et elles méritent de figurer dans un musée.

Je cite pour mémoire la découverte faite à *Claquedent*, commune de Paluel (canton de Camy), par les agents du service vicinal d'une de ces mesures de pierre si communes au moyen âge; elle sera déposée au musée départemental.

Je termine ce rapport par la découverte et la conservation d'inscriptions de pierres tombales. Des réformes opérées dans le pavage et l'ameublement des églises de Cideville et de Raffetot ont fait voir dans ces deux localités de curieuses dalles tumulaires ; celle de Cideville (canton d'Yerville), appartient à un laboureur du XVIIe siécle ; celle de Raffetot (canton de Bolbec) concerne un gentilhomme de 1650.

A propos d'inscriptions du XVIIe siécle, je citerai celle d'un gentilhomme réformé de 1649. Elle existe encore entière au château de Hougerville (commune de Colleville, canton de Valmont); c'est un rare spécimen, le seul que j'aie vu de ce genre de sépulture.

La démolition d'une vieille maison placée dans la cour de l'*Albane* et autour de la cathédrale de Rouen a fait voir une très-curieuse fondation du XVe siécle, qui reviendra probablement à notre église métropolitaine ou à la collection départementale.

Lors de la reconstruction de son église, qui vient d'être de nouveau bénite, M. le curé d'Ectot-les-Baons (canton d'Yerville) a rencontré une belle et longue inscription du XVIIe siècle; il a eu le soin et le bon goût de la faire encastrer dans les murs renouvelés du chœur. C'est une page d'histoire qu'il a conservée pour la paroisse.

Enfin dans une excursion récente que j'ai eu l'occasion de faire à Veules (canton de Saint-Valery), j'ai eu le bonheur de découvrir sous le badigeon qui la recouvrait une curieuse inscription rimée de 1272. Elle est relative à la fondation de la chapelle de la Sainte-Vierge, et elle émane d'une des plus illustres familles de Veules au moyen âge. Nos archives départementales conservent des chartes délivrées par ce Nicole Thomas de Veules dont les pierres de l'église nous redisent la piété et les bienfaits.

Tel est l'ensemble des découvertes qui ont eu lieu dans un seul département, encore suis-je loin de croire que je les ai connues toutes. Bien des trouvailles ne m'ont pas été révélées par ignorance ou par oubli. Il y a plus, il est une foule de découvertes qui échappent même à ceux qui les font: on a pu se convaincre, par ce procès-verbal, que les instruments aveugles de toutes les trouvailles sont loin d'en soupçonner l'importance. Pour eux tout objet n'est rien du moment que l'or ne brille pas sous la bêche ; pourtant ce sont ces hommes seuls qui peuvent nous mettre sur la voie des trésors de la science, et nous ouvrir les portes de l'antiquité.

L'abbé COCHET.

RECHERCHES

SUR LES

MONUMENTS DITS CELTIQUES

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

I

En essayant de décrire pour la première fois les monuments dits celtiques des environs de Constantine, nous n'avons pas craint de faire appel aux lumières des savants de l'Europe à qui il appartenait de nous éclairer et d'assigner une origine à ces étranges constructions.

Le résultat de nos fouilles de Ras-el-Oued-bou-Merzoug n'a pas plus tôt été connu en France qu'il y a excité une vive curiosité et a éveillé l'attention des archéologues. S'il est permis d'en juger par l'effet qu'a paru produire notre notice, nous avons lieu de croire que nos découvertes, que nous supposions d'abord n'offrir d'autre intérêt que celui de la nouveauté, ne sont pas sans importance au point de vue historique. M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la Société des antiquaires de France, en a rendu compte dans la *Revue archéologique* de Paris et a développé à leur sujet des observations très-judicieuses. Il n'hésite pas à déclarer que les faits signalés jettent un jour tout nouveau sur ces monuments primitifs.

Pour justifier l'opinion de ce savant, il ne s'agit que d'achever ce que nous avons commencé.

La question des monuments celtiques a toujours été l'objet de beaucoup de controverses dans lesquelles l'hypothèse s'est donné

MER MÉDITERRANÉE
Collo
Stora
Philippeville
Bône
La Calle
Bougie
Djidjelli
O. El Kébir
O. Guebli
O. Zeraïa
L. Fezara
Seybouse
O. Sahel
O. Agrioun
O. Endja
Milah
O. Rommel
Constantine
Guelma
Sétif
O. Bou Sellam
O. Bou Merzoug
Medjerda
Souk Ahras
Bordj bou Areridj
O. Mellegue
Ain Beida
Msila
O. Ksob
Batna
Lambèse
Tebessa
El Hodna
Bousaada
O. Abdi
RÉGENCE DE TUNIS
Vestiges Celtiques

libre carrière. Les opinions sont encore partagées; beaucoup de ceux qui en ont parlé sont restés dans la même incertitude et bien rarement se sont accordés sur leur âge, leur origine et leur destination première. La science réclame donc une solution qu'il importe de trouver, et nous espérons que, grâce à un heureux hasard, la lumière jaillira prochainement sur ce qui est encore si vague et si obscur.

Nous ne reviendrons pas sur les détails descriptifs que nous avons déjà donnés sur la nécropole dite celtique de Ras-bou-Merzoug. Qu'il nous suffise de dire que ces monuments funéraires, — sur la destination desquels nous ne conservons plus le moindre doute, — sont exactement semblables à ceux que l'on retrouve en France et en Danemark.

« On ne s'imaginerait jamais, dit M. A. Bertrand, en passant d'une « des planches de l'annuaire de Constantine à l'une de celles de « Sjöborg, que l'on a sous les yeux des monuments, ici, d'un pays du nord de l'Europe, là, d'une contrée africaine. Les planches se ressemblent à ce point que l'on pourrait, sans causer d'étonnement « à l'observateur, les substituer les unes aux autres. »

Une chose digne encore de remarque et qui n'a pas manqué d'éveiller l'attention de M. Bertrand, c'est le mode d'ensevelissement des cadavres renfermés dans ces tombes, dont le corps était replié de manière à ramener les genoux vers le menton, se croisant les bras sur la poitrine, c'est-à-dire dans l'attitude de l'homme rentrant dans le sein de la terre tel qu'il était sorti du sein de sa mère.

M. Troyon, qui a écrit l'histoire des peuplades lacustres, dit à ce sujet :

« Cette attitude repliée est le mode caractéristique de l'inhumation « pendant l'âge de pierre en Europe; rare dans l'âge de bronze, il « l'est bien plus encore dans les périodes postérieures : mais sur « d'autres parties du globe, ce mode, usité dans les premiers siècles « de notre ère, a même subsisté jusqu'à nos jours. »

En effet, des tombeaux offrant les mêmes traits ont été retrouvés en assez grand nombre en Suisse, en Savoie, en Angleterre et dans le nord de l'Allemagne. On en a vu également au Pérou, et ces jours derniers encore, M. Villet d'Aoust signalait l'existence de squelettes à attitude repliée découverts au Mexique (1).

Depuis la publication de notre première notice, nous avons exploré les dolmens du Kheneg, sur la rive droite du Roumel, au nord de

(1) M. Villet d'Aoust, Tumulus du Mexique, attitude repliée, *Moniteur universel* du 28 avril 1864.

Constantine. Le résultat de nos fouilles, dont nous donnerons plus loin le détail, n'a pas été aussi fructueux que nous l'avions espéré. Cependant nous avons pu constater une fois encore que ces monuments avaient recélé des cadavres.

Nous allons décrire également les observations que nous avons faites pendant notre séjour dans la trtbu des Oulad Abd-en-Nour (1). Mais avant d'entreprendre de nouvelles fouilles, nous avons cru indispensable de dresser une statistique des principaux monuments celtiques de la province. — Une partie des renseignements qui vont suivre nous ont été fournis par quelques officiers des affaires arabes qui, dès que l'existence de ces monuments a été signalée, ont bien voulu s'employer pour rechercher ceux qui se trouvaient dans les territoires qu'ils administraient.

L'année dernière, M. René Galles, de la Société archéologique du Morbihan, a eu la bonne fortune de découvrir de curieuses inscriptions et des dessins bizarres sur les dolmens de Locmariaquer qu'il a explorés. Son travail, qu'il a bien voulu nous communiquer, nous sera d'une grand utilité, comme terme de comparaison dans les nouvelles fouilles que nous entreprendrons prochainement.

Moins heureux que lui, nous n'avons encore rien vu de ce genre sur les monuments de l'Algérie ; cependant nous devons appeler l'attention des observateurs sur un dessin relevé par M. le lieutenant Sergent, sur le dolmen de l'Oued-Barach, ainsi que sur une inscription que M. le capitaine Ardaillon a copiée sur un autre dolmen à Remel-Koumzan.

II

Subdivision de Constantine. — Nous mentionnerons en tête de notre liste les dolmens que nous avons eu occasion d'explorer l'été dernier. Ils sont situés à vingt-quatre kilomètres au nord de Constantine, sur les crêtes du Kheneg, auprès des ruines de Tiddi — Respublica Tidditanorum (2).

Si ce savant archéologue n'en a pas parlé, ou si ces monuments sont restés inaperçus pour lui, il faut l'attribuer au quartier sauvage et isolé dans lequel ils se trouvent, car ils ont une physionomie telle-

(1) Détaché pendant cinq mois à la commission chargée d'appliquer le senatus-consulte pour la constitution de la propriété dans la tribu des Oulad Abd-en-Nour.

(2) Notice sur Tiddi, *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, année 1863.

ment tranchée qu'il est impossible de ne pas les reconnaître à première vue.

Sur la déclivité sud-ouest de la croupe rocheuse du Kaf-Oum-Aadidan, à cinq cents mètres des vestiges de la citadelle romaine, nous avons vu trois dolmens assez rapprochés l'un de l'autre et parfaitement conservés; ils sont orientés N.-O. — S.-E. et ouverts de ce dernier côté. Les tables ont deux mètres trente centimètres à deux mètres cinquante centimètres de longueur; les dalles qui les supportent ont un mètre cinquante centimètres de haut. Des enceintes en gros blocs, tantôt rondes, tantôt carrées, les entourent, ne laissant qu'un étroit passage en forme de couloir entre elles et le dolmen proprement dit. — Dans l'un d'eux que nous avons fouillé, nous n'avons trouvé que quelques débris d'ossements humains et des tessons d'une poterie assez fine. Les deux autres reposent à nu sur le roc même; les terres qui devaient les entourer et l'humus de l'intérieur de la fosse paraissent avoir été entraînés par les eaux.

Ces constructions sont nommées par les indigènes el Haouanet, les boutiques; mais ils n'ont à leur sujet aucune légende.

A quelques pas plus bas, nous avons vu les fragments de sept à huit autres dolmens renversés et de plusieurs enceintes de pierres ou gros blocs informes, ayant plus d'un mètre de côté. Ce qui a surtout piqué notre curiosité, c'est la présence simultanée, sur ce point, du dolmen et de tombes circulaires ou petites tours, exactement semblables à celles de la subdivision de Batna, décrites par M. le commandant Payen dans l'Annuaire 1863.

En escaladant les roches escarpées qui dominent la gorge dans laquelle s'engouffre l'Oued-Roumel, nous avons trouvé plusieurs de ces petites tours, perchées en quelque sorte sur les bords de l'abîme, comme les guérites d'une fortification. Il fallait marcher en tâtonnant et avec de grandes précautions, car en cet endroit le sol est couvert de pierres roulantes et, au moindre faux pas, l'on court grand risque d'être entraîné dans un précipice taillé à pic qui n'a pas moins de deux cents mètres de profondeur.

Deux de ces tours sont encore intactes. Leur hauteur est de deux mètres cinquante centimètres sur trois mètres de diamètre. Elles sont construites avec des pierres plates de petit appareil, grossièrement taillées, mais ajustées de manière à former une muraille très-régulière; une large dalle recouvre tout le système.

Plusieurs tours se sont écroulées, et c'est en déblayant l'intérieur de l'une d'elles que nous avons pu retrouver, au milieu d'un terreau noir et humide, quelques débris d'ossements. La chambre dans

laquelle reposait le cadavre a des proportions bien inférieures à la taille ordinaire de l'homme. Le défunt avait dû être assis, les genoux ramenés sous le menton, le dos appuyé contre une des parois.

Les squelettes trouvés dans les tombes circulaires, fouillées par M. le commandant Payen, avaient le *corps de façon à ce que les pieds touchassent le crâne*. Je crois volontiers pour mon compte que cette attitude étrange des *pieds touchant le crâne* provenait de l'affaissement naturel produit par la décomposition du cadavre et non point par le fait anormal d'un déboîtement de la tête du fémur, ainsi que quelques personnes l'ont supposé.

Sur la rive gauche du Kheneg, nous avons aperçu plusieurs autres dolmens encore debout, mais le manque de temps nous a empêché d'aller les visiter. Ici, comme au Bou-Merzoug, la montagne est formée de blocs calcaires pour ainsi dire taillés par la nature et sans adhérence entre eux. On y trouve en grande quantité des lames de pierre de forte dimension très-propres à l'édification des dolmens. La facilité avec laquelle on se procurait les matériaux nous explique leur présence en nombre considérable sur des espaces assez restreints.

Oulad Abd-en-Nour. — La tribu des Oulad Abd-en-Nour, dont le vaste territoire s'étend entre Constantine et Sétif, offre beaucoup de vestiges appartenant aux âges reculés de l'Afrique romaine. Nous y avons reconnu l'emplacement de plusieurs villes dont le nom ne tardera probablement pas à nous être révélé. Les monuments dits celtiques y figurent aussi en nombre assez considérable.

Le territoire de cette tribu peut se diviser en deux zones soumises à des influences climatériques bien distinctes, et, par conséquent, d'un aspect tout différent : le Tell ou hauts plateaux de culture, et les Sebakh, plaines basses et salsugineuses réservées pour le parcours des bestiaux. Ces deux zones sont séparées par le système montagneux du Djebel-Tafrent, qui coupe plusieurs cols, dont le plus accentué est celui de Mechira.

L'importance de ce passage, où aboutissent les routes du Tell aux Sebakh, n'avait point échappé aux Romains, qui, pour garder la position, avaient construit un fort auprès de la magnifique source d'Aïn-Mechira, qui donne son nom à la contrée.

Mais en examinant avec attention les vestiges que l'on rencontre sur ce point, on arrive à conclure qu'un peuple autre que les Romains y a laissé aussi des traces de son passage. En effet, deux immenses murailles qui semblent des restes de fortifications, l'une

sur le versant nord, l'autre sur la partie du col qui fait face au sud, partent du sommet du Koudiat-el-Beni et aboutissent, en se dirigeant sans interruption de l'est à l'ouest, à la cîme du Koudiat-bou-Terma.

Ces murailles, fermant le passage au Nord et au Midi, formaient ainsi entre les deux montagnes une vaste enceinte ou sorte de camp retranché qui n'avait pas moins de trois cent quarante hectares de superficie. D'après la tradition et de l'inspection même des lieux, il résulte que cet emplacement était très-boisé. La source de Mechira, plus qu'abondante, coulait au milieu de ce camp, établi de cette manière dans une position des plus favorables. Cet immense enclos devait servir de refuge à une nombreuse population et aux troupeaux plus nombreux encore que probablement elle traînait à sa suite.

Les murailles, serpentant à travers les sinuosités de la plaine et de la montagne, sont construites en gros blocs de pierres brutes alignées sur deux rangs. L'épaisseur de tout le système est d'environ deux mètres; sa hauteur ne s'élève pas actuellement au delà d'un mètre au-dessus du sol.

Quelle que soit la véritable destination de ces alignements dans les temps anciens, on peut cependant les classer sans crainte dans la catégorie des ruines dites celtiques. Notre opinion est justifiée par la présence de nombreux cromlechs que lesdites murailles relient entre eux, comme nous l'avons déjà constaté en explorant les alignements de Bou-Merzoug.

Nous nous appuyons aussi sur la description suivante, qui doit avoir la plus grande autorité :

« Les Celtes appelaient *oppida* ces lieux protégés par des forêts ou des marécages admirablement fortifiés par la nature et l'art, et dont tous les abords étaient fermés.....

« L'oppidum celtique était un immense lieu de refuge où des armées nombreuses, des populations entières, chassées des campagnes, pouvaient se retirer avec leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux. C'était un espace immense entouré de toutes parts de rochers abrupts et ne présentant d'accès que d'un côté... » (*Comm. de César* (1).

Dans l'enceinte même, au-dessous du cimetière arabe du marabout Sidi Yahïa et entre la fontaine de Mechira et le moulin d'Ormoy, on

(1) Les oppida dont parle César et auxquels fait allusion la paraphrase citée par M. Féraud ne sont pas ceux de la Gaule, mais ceux de la Grande Bretagne; César d'ailleurs n'entre pas dans tous ces détails. (*Note de la rédaction.*)

aperçoit une infinité d'autres rangées de grosses pierres, en ligne droite, courbe, formant des cercles, des carrés, se coupant entre elles et figurant, en un mot, des dessins capricieux que les Arabes, dans leur langage imagé, nomment Chebaïk, les Filets. Ce n'est point le hasard qui a ainsi disposé ces pierres, elles sont évidemment posées avec intention; mais dans quel but?

Un plan topographique du pays et des ruines qui s'y trouvent nous dispensera de tout autre commentaire (1). Comme toujours, les indigènes attribuent ces constructions aux païens. Les alignements étaient des murailles servant de limites; quant aux enceintes circulaires, aux cromlechs et aux galgals, ils les nomment Mezaïr ou Enza, lieux de pèlerinages, amas de pierres placées sur une tombe.

« Jadis, rapporte la tradition locale, vivait à Mechira un prince « païen du nom de Abd-en-Nar, l'adorateur du feu. Il épousa Zana, « souveraine de la ville où l'on voit encore les ruines de ce nom. « Lors de la conquête de l'Afrique par les Arabes, Abd-en-Nar abjura « ses erreurs, se fit musulman et, à dater de ce jour, s'appela Abd-en-« Nour, adorateur de la lumière. »

Peut-être verra-t-on dans ce nom de Abd-en-Nar, adorateur du feu, transmis par la légende, une réminiscence du culte de Mithra, religion des anciens peuples de l'Iran, qui eût aussi des autels en Afrique. — C'est une simple hypothèse sur laquelle nous n'insisterons pas davantage.

Le territoire de Zaouïat-ben-Jahïa et Ben-Zeroug, ainsi que celui de l'Azel-Mechira, qui avoisinent le col, sont parsemés de cromlechs et de vastes enceintes circulaires dont le diamètre varie de dix à trente mètres. Nous en avons vu au moins une centaine dans les plaines des Sebakh, au pied du Djebel-Tarf, du Guedman et du Rekbet-el-Djemel.

A Drâ-el-Oust, nous avons remarqué quatre cromlecks d'environ dix mètres de diamètre, placés régulièrement et enfermés dans une enceinte carrée. Une sorte de chemin pavé les sépare.

A Aïn-el-Kerma, au pied méridional du jebel-bel-R'erour, nous avons visité une autre grande enceinte ou muraille en gros blocs de calcaire qui doit avoir au moins deux kilomètres de développement.

Au fond des vastes plaines des Sebakh, sur les bords du lac salé dit Chott-Saïda, s'élèvent plusieurs buttes en terre que nous suppo-

(1) Nous n'avons pas cru nécessaire de donner cette planche, la description de M. Féraud suffit.

sons être des tumulus. Celle qui est située non loin des ruines romaines de Enchir-el-Atech, que les indigènes nomment aussi Koudiat-Roumada (le mamelon de la Cendrière), est la plus remarquable. Nous n'avons vu aucun dolmen chez les Oulad Abd-en-Nour. Peut-être en trouverons-nous quand nous fouillerons dans les nombreux cromlechs dont nous avons constaté l'existence.

Tribu des Segnia. — Dans notre première notice, nous avons signalé les dolmens des environs de l'ancienne Sigus. M. Cherbonneau, qui a exploré, depuis, les ruines de cette antique cité, a bien voulu m'adresser ces quelques lignes :

« Sur le plateau rocheux qui domine la nécropole de Sigus, en « face et au sud-ouest de la ville, se dressent une quantité notable de « dolmens, de cromlechs et de menhirs; à vous le soin de les des- « siner. »

C'est ce que nous ferons, en effet, dès que nous pourrons reprendre nos fouilles.

Cercle d'Aïn-Beida. — Dans ce cercle existe d'abord le dolmen de Bir-Rouga, dont nous avons fait mention dans notre première notice. Il est composé de trois pierres plates de trois mètres de long sur un mètre de large et vingt-cinq centimètres d'épaisseur. A côté est un disque de pierre d'un mètre de diamètre. Chacune de ces dalles est supportée par quatre pierres verticales de cinquante centimètres de côté, placées aux angles. Le monument, orienté du nord-est au sud-ouest, était construit primitivement avec quatre pierres horizontales. L'une d'elles a été cavée et ne porte plus que d'un côté sur les pierres verticales.

A soixante-cinq mètres à l'est de ce point existent trois pierres debout de deux mètres vingt centimètres de haut, une quatrième a été brisée. Elles sont taillées et ne paraissent pas appartenir à la même époque.

La vallée de l'Oued-Meskiana renferme trois tumulus qui ont environ cinquante mètres de diamètre, sur quatre mètres de hauteur. Les indigènes les nomment Bazina (butte ou monticule en langue berbère), mais ils n'ont aucune légende à leur sujet. Ces tumulus étaient beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui; les pluies ont fait descendre les terres qui les composent et chaque année le niveau du sommet tend à s'abaisser.

Sur l'un des pitons du Djebel-Bardo, une pierre de trois mètres de long, sur deux mètres cinquante centimètres de large et soixante

centimètres d'épaisseur, a été posée à plat sur des rochers. Ainsi placée, elle offre l'aspect de la toiture d'une petite grotte.

A l'extérieur, huit grosses pierres debout forment enceinte. Les deux pierres placées vers l'ouverture de la grotte ont environ deux mètres cinquante centimètres de haut; elles composent, à elles seules, une sorte de façade qui se trouve orientée au sud.

Les indigènes nomment ce monument El-Mezara (1) du Djebel-Bardo. Ils viennent y sacrifier des poules ou des boucs et y brûler de l'encens dans de petits vases en terre dont il reste un grand nombre dans la grotte. Ils prétendent qu'en faisant ces sacrifices, ils sont certains de recouvrer la santé lorsqu'ils tombent malades, mais ils ne disent pas par quel miracle s'opère la guérison, ni à qui sont adressés ces sacrifices, évidemment d'origine païenne.

Cercle de Tebessa. — Les montagnes du Dyr, dans le cercle de Tebessa, fournissent quelques traces de monuments dits celtiques. A l'endroit nommé Remila existent un dolmen et deux demi-dolmens juxtaposés. Au-dessous, à Gastal, sont encore deux autres dolmens d'une très-petite dimension.

Cercle de Collo. — La tribu des Beni-Mehenna possède douze dolmens ou demi-dolmens dont quelques-uns sont assez bien conservés, surtout ceux qui se trouvent aux environs de Tamalous.

A Taabna existe un beau menhir nommé Hadjer-Touïl, la pierre longue.

Chez les Oulad-Attia, auprès de Marset-ez-Zitoun, on voit aussi un dolmen très-bien conservé.

Subdivision de Bône. — Cercle de Bône. — Il existe, nous assure-t-on, une grande quantité de dolmens le long de la Seybouse, sur les monticules qui bordent cette rivière; mais, pour le moment, nous n'avons sur eux aucun autre renseignement.

Cercle de Lacalle. — Douze dolmens sont signalés sur différents points du cercle de Lacalle, chez les :

Oulad-Mohammed, — Chennata, — Oulad-Nacer, — Oulad-bou-Sedra et Beni-Salah.

Leur orientation n'est pas uniforme et quelques-uns seulement conservent des vestiges d'une enceinte circulaire.

Le dolmen des Oulad-Mohammed paraît bien conservé. La table, qui a environ deux mètres de longueur, est percée d'un trou de

(1) Le mot arabe Mezara signifie un lieu de pèlerinage que l'on visite par dévotion.

forme à peu près hémisphérique de trente-cinq centimètres de diamètre.

Au versant nord des montagnes du Tarf, sur le mamelon nommé El-Argoub, existent trois dolmens dont les dalles horizontales ont trois mètres vingt centimètres de longueur et soixante centimètres d'épaisseur. Les jambages ont un mètre à l'intérieur de la chambre.

Sur la route de la Zmala du Tarf à Bône, depuis Dir-et-Tir jusqu'au marabout de Sidi-Kacem, on voit encore plusieurs dolmens entourés d'enceintes circulaires, quelques fois réunis par groupes de trois, quatre, neuf. Les enceintes sont de différentes grandeurs et varient de trois à quatorze mètres. Quelques dolmens sont placés sur le bord extérieur de l'enceinte, mais c'est l'exception, car tous généralement se dressent au centre de l'enceinte et sont orientés à l'est. A un kilomètre environ du marabout de Sidi-Kacem, au lieu nommé Remel-Koumzan, existe un dolmen dont la pierre de la table porte une inscription.

Cercle de Souk-ahras (ancienne Thagaste).

Recherches de M. le capitaine Oudan et de M. le lieutenant Sergent.

Lorsque, partant de Souk-ahras pour se rendre à Constantine, on arrive devant l'Oued-Medjerda, trois routes, sur lesquelles se trouvent des monuments dits celtiques, se présentent.

Sur la première, à Enchir-Derboudji, dans une étendue de quatre à cinq hectares, on remarque vingt-deux cromlechs, trente-deux dolmens et trois demi-dolmens.

Les pierres formant table ont en moyenne un mètre soixante-quinze centimètres de longueur soixante-dix centimètres de largeur et vingt centimètres d'épaisseur.

La plus grande de toutes a deux mètres trente-cinq centimètres de longueur.

Les cromlechs ont deux ou trois enceintes circulaires, dont le diamètre extérieur a environ huit mètres.

Dans beaucoup de cromlechs les enceintes ont presque complétement disparu par suite de l'exhaussement du sol, — on ne remarque aucun alignement. La plupart de ces monuments occupent les sommets de petits mamelons.

Sur la deuxième route, à l'est du ruisseau qui descend du col qui sépare les deux rochers appelés Kifan-Dekma, on remarque quatre dolmens. Dans trois d'entre eux la pierre formant table est tombée.

A l'ouest du même ruisseau, on trouve un demi-dolmen et un

cromlech. Autour d'eux, quelques grosses pierres surgissent du sol, qui semble s'être considérablement exhaussé.

Sur la troisième route, à El-Golïa, à l'extrémité d'une croupe qui descend du Djebel-Guelala, on rencontre un cromlech isolé. A trente mètres au-dessous, sur un petit plateau qui domine le cours de la Medjerda, se trouvent sept dolmens. Les pierres supérieures de deux de ces dolmens gisent à terre.

A trois cents mètres de là, à El-Haouïma, on compte cinq dolmens. Ils n'ont qu'une seule enceinte formée de quartiers de rochers dont quelques-uns ont plus d'un mètre cube. Les supports et les tables ont des proportions beaucoup plus considérables qu'à Enchir-Derboudji.

Sur les bords de l'Oued-Barach existent encore plusieurs dolmens à une seule enceinte d'environ huit mètres de diamètre. Les tables ont toutes plus de deux mètres de côté; deux dolmens se trouvent dans une même enceinte.

Un dolmen, situé sur la rive gauche de l'Oued-Barach, ouvert au sud-est, est fermé du côté opposé par une grande pierre sur laquelle se trouvent représentés les dessins de la plaine.

La partie laissée en blanc est creusée de deux à trois millimètres et présente une teinte moins foncée que le reste de la pierre. Le cercle extérieur a trente-cinq centimètres de diamètre.

Au sud de la colline appelée Guelât-Barach, un sommet de rocher sort de terre. La partie supérieure est plane et un peu inclinée. Elle est entourée de trois côtés par un rebord d'une hauteur qui varie de trente à quarante centimètres. Au-dessous est creusé un bassin profond d'un mètre. En A se trouve une petite niche, en B un déversoir pour le trop plein du bassin (1). Une couche de boue couvre le fond du bassin, le sol s'est exhaussé autour du rocher, il n'a pas été possible de s'assurer s'il existe, à la partie inférieure du bassin, un trou destiné à le vider.

Est-ce une pierre sacrificatoire (2)?

Des monuments dits celtiques sont signalés sur d'autres points du cercle de Souk-ahras; il sera facile de s'assurer de leur existence lorsque l'occasion s'en présentera.

Des indigènes qui connaissent la Tunisie prétendent qu'il se trouve des dolmens à Ebba, sur la route du Kef à Gafsa; — à Zouarin,

(1) Ces lettres répondent à un dessin qui n'a pas été reproduit.

(2) Nous avons vu une pierre en forme de bassin exactement semblable auprès du dolmen d'El-Aroussa dans la Kabylie orientale.

près d'Ebba; — à Toual-ez-Zamel, sur la route du Kef à Kaïrouan; — à El-Medina, sur la route du Kef à Tebessa; — à Edja, sur la route du Kef à Tuboursouk; — à Touga, sur la route de Tuboursouk à Testour; — à Haïdra, près de Tebessa; — à Slitla, sur la route de Tebessa à Kaïrouan.

Guelma. — Sous le titre d'*Antiquités vandales*, M. Carette a déjà signalé, dans l'*Univers pittoresque*, des monuments de forme celtique.

« L'un d'eux a été observé par M. Judas aux environs de Guelma : « nous en avons trouvé nous-même un grand nombre à l'est et au « sud-est de Constantine.

« Les monuments du même genre que j'ai observés sont assez « nombreux pour éloigner l'idée d'un fait accidentel, ils prouvent « que l'érection de ces tables grossières se rattache à une croyance « ou tout au moins une coutume qui, à une époque demeurée in- « connue, unissait une partie de la population de ces contrées.

« Sous ces trépieds muets se cache peut-être un fait historique « important. Qui sait même s'ils ne recèlent pas un feuillet perdu de « nos archives nationales? (Carette.) »

Subdivision de Batna. — Des monuments d'origine présumée celtique se trouvent en assez grand nombre dans la tribu des Achache, de la subdivision de Batna. Ils sont disséminés par groupes sur les points suivants :

El-Kerma.....	66
Djebel-Bellout.....	32
Djebel-el-Mahir.....	70
Koudiat-Serira.....	25
	193

Nous n'avons noté que ceux de ces monuments qui sont encore debout; s'il avait fallu en dresser la liste exacte en y comprenant tous ceux qui sont plus ou moins brisés, nous serions arrivé à un chiffre de plusieurs centaines.

Tous affectent la forme bien connue des dolmens, mais sont peu élevés au-dessus du sol. Généralement, un cercle de pierres brutes les entoure. L'opinion accréditée chez les indigènes est que ce sont là des sépultures des anciens habitants du pays, mais ils ne peuvent citer aucune légende, aucune tradition s'y rattachant.

On remarque aussi dans toute cette partie du pays de nombreux cromlechs, et enfin de grands alignements en pierres brutes semblables à ceux que nous avons vus auprès de Ras-bou-Merzoug.

Cercle de Biskra. — Deux dolmens sont signalés dans le cercle de Biskra par M. le capitaine Pigalle. — L'un est situé à Botmet-er-Rous, et l'autre à El-Meguisba, chez les Oulad-Zian. Ils sont, assure-t-on, bien nets et en bon état de conservation.

Subdivision de Sétif. — M. le commandant Payen, dont les travaux archéologiques dans l'ancienne Numidie font faire tous les jours des progrès à la géographie comparée de cette contrée, signale un chiffre extraordinaire de monuments dits celtiques dans le cercle de Bordj-bou-Areridj (Medjana).

Ceux-ci sont des menhirs, et leur nombre ne s'élève pas à moins de *dix mille*.

Ils sont situés :

1° Dans la tribu des Aïad, à Melab-et-Teboul et à Teniet-et-Senam;

2° Dans celle des Hachem, à Teniet-aïn-Soultan et à Mechta-bel-Bedar.

Toutes ces pierres ont une hauteur d'un mètre vingt-cinq centimètres à un mètre soixante centimètres, sur quarante centimètres d'épaisseur. Les unes sont encore debout et les autres renversées et couchées sur leur emplacement primitif.

A Mechta-bel-Bedar se trouve un monolithe colossal qui a onze mètres de diamètre à la base et seize mètres de hauteur. Une caverne naturelle se trouve à l'intérieur de ce bloc, que les indigènes nomment Hadjer-el-Merkeb, — les pierres debout ou montées.

Les menhirs des Oulad-Aïad forment d'immenses alignements se dirigeant de l'ouest à l'est. Les indigènes nomment ces alignements Es-Senam (les idoles). Voici ce que la légende locale, dont le texte arabe a été mis à notre disposition, raconte à leur sujet :

« A l'époque de l'invasion musulmane, ces contrées étaient habi-
« tées par une population païenne, qui éleva ces vastes rangées de
« pierres pour arrêter le flot envahisseur.

« Les musulmans n'étaient pas gens à s'arrêter devant un pareil
« obstacle. Pendant la nuit, ils abordèrent le retranchement, renver-
« sèrent à coups de sabre les pierres qui les gênaient, et parvinrent
« ainsi à s'emparer du pays, dont ils massacrèrent les premiers habi-
« tants. »

Dans le cercle de Bougie, auprès de la grande Kabylie, on ne signale encore l'existence d'aucun monument de ce genre. Il y en a cependant, car dans le Guergour nous connaissons déjà un dolmen assez bien conservé.

De nouvelles recherches compléteront cette statistique.

III

On peut juger par la statistique qui précède du nombre considérable de vestiges dits celtiques qui existent dans la province. Il faut attribuer le peu d'attention qui s'est porté jusqu'ici sur ces monuments à ce qu'ils sont situés, en général, dans les parties les plus sauvges du pays. Quant à ceux qui sont placés assez près des routes frayées, ce qui est le cas de la plupart de ceux signalés plus haut, leur aspect fruste et barbare les fait confondre à peu de distance avec des roches naturelles, et empêche de se détourner pour aller les visiter. Il est plus que probable que les nouvelles recherches qui seront dirigées sur divers points encore inexplorés viendront augmenter cette première nomenclature déjà très-importante.

M. Henry Christy, qui nous a donné le goût de l'étude que nous poursuivons aujourd'hui, a laissé entre nos mains un couteau en silex et un celtæ pour nous servir de types dans nos nouvelles recherches. Nous avons trouvé, en effet, un grand nombre de silex taillés, non-seulement auprès des ruines celtiques, mais un peu partout dans les endroits que nous avons visités. — Beaucoup de ces silex ont le type dit *couteau* triangulaire et à facettes, décrit par MM. Lartet et Christy (1).

Les alignements de pierre de Ras-el-Oued-bou-Merzoug ont éveillé la curiosité des archéologues, mais ce n'est pas le seul exemple que nous ayons de ce genre de constructions. La vaste enceinte de Mechira, les menhirs ou peulvens de Melab-et-Teboul et de Teniet-es-Senam, offrent beaucoup de ressemblance avec ceux de Carnac et d'Erdeven en Bretagne. Le cachet dont sont empreints ces monuments d'une civilisation primitive est le même : arrangement symétrique, étendue et orientation. On peut donc les juger par analogie.

Un éminent écrivain qui a décrit les alignements de pierre de la Bretagne expose ainsi les deux hypothèses les plus généralement adoptées sur leur destination première (2) :

1° « Les uns, les considérant comme de vastes cimetières, voient à chaque peulven un tombeau; les plus grands désignent les chefs, le menu peuple se contente d'une pierre de trois ou quatre pieds de haut ;

2° « La seconde hypothèse, fort en vogue, en Angleterre surtout,

(1) *Revue archéologique*, 1er avril 1864.

(2) P. Mérimée, *Exploration dans l'ouest de la France*, 1836.

fait de ces avenues un temple immense, monument gigantesque d'une religion qui aurait régné sur toute la terre et qu'on appelle ophiolatrie, c'est-à-dire culte du serpent. »

Toutes ces hypothèses, fondées uniquement sur les légendes et les traditions, ne font que multiplier les incertitudes. Ce serait trop hasarder que de les attribuer aux Gaulois servant dans les légions romaines ou aux Vandales, comme l'ont fait déjà quelques observateurs au sujet des dolmens des environs de Guelma. Nous ne les suivrons pas sur un terrain scabreux, nous bornerons notre travail à signaler leur existence et à décrire le résultat de nos fouilles.

En terminant le compte rendu de notre première notice, M. Alex. Bertrand ajoute :

« Si les observations ont été bien faites et si les tombeaux ouverts étaient réellement intacts, comme le croit M. Féraud, une seule ressource nous reste pour expliquer les liens qui unissent les monuments d'Europe avec ceux de l'Algérie : a savoir, que ces monuments sont non d'une époque, d'un âge particulier, mais ceux d'une race, qui, rebelle à toute transformation et à toute absorption par les races supérieures à elle, qui ont peuplé de bonne heure l'Europe après avoir été refoulée de l'Asie centrale vers les contrées du Nord, avoir suivi les bords de la mer Baltique et séjourné en Danemark, en a été de nouveau chassée, a remonté jusqu'aux Orcades; puis, redescendant par le canal qui sépare l'Irlande de l'Angleterre, est arrivée, d'étape en étape, d'abord en Gaule, puis en Portugal, puis enfin jusqu'en Afrique, où les restes de ces malheureuses populations se sont éteints, étouffés par la civilisation qui ne leur laissait plus de place nulle part.

« Toujours est-il que la découverte de MM. Christy et Féraud est très-importante, et qu'il serait du plus haut intérêt de fouiller avec méthode et circonspection ces étranges monuments égarés sur le sol africain. On ne pourrait surtout recueillir avec trop de soin les têtes et les ossements des squelettes, dont l'examen permettra de déterminer la race à laquelle ces populations appartenaient. Il serait aussi indispensable de bien constater quels sont ceux de ces monuments qui sont incontestablement intacts et dans lesquels il ne peut pas y avoir eu superposition de sépulture. La question mérite qu'on y apporte toute son attention. »

En Europe, ce qui a rendu très-difficile l'étude de ces monuments, c'est que beaucoup ont été détruits (1). Ceux qui restent auraient été

(1) En France, sous Louis le Débonnaire, une ordonnance enjoignait, sous peine de mort, la destruction de toute espèce de monument païen.

démolis aussi si leur masse ne les eût préservés; mais ils ont été, pour la plupart, fouillés à diverses époques, et la disparition à peu près complète de ce qu'ils renfermaient a empêché de pouvoir fixer avec certitude ou même approximativement la date à laquelle ils se rapportaient.

Nous sommes beaucoup plus favorisés en Afrique. La paresse naturelle des indigènes, mais surtout le respect superstitieux qui s'est toujours attaché à ce que la main des païens a édifié, nous mettent à même, aujourd'hui, de nous trouver en présence de monuments intacts, c'est-à-dire qui n'ont été ni violés ni fouillés depuis leur première fermeture. Il est facile de s'en convaincre en examinant les nombreux dolmens de Ras-el-Oued-bou-Merzoug. Beaucoup d'entre eux sont littéralement fermés de tous côtés par d'énormes blocs de rocher. Malgré le désir que nous aurions de les conserver dans leur structure primitive, nous nous verrons dans la nécessité, pour éviter tout accident, de renverser la dalle supérieure quand nous voudrons les fouiller. M. Christy a pu juger des difficultés que nous éprouvions chaque fois que nous voulions pénétrer dans la chambre d'un dolmen. C'est donc une mine nouvelle et féconde que nous avons à explorer, très-importante surtout au moment où on se livre à de sérieuses recherches sur les migrations accomplies dans les temps primitifs par les peuples qui ont laissé en Europe des traces de leur passage.

Dans nos nouvelles fouilles, nous nous efforcerons de remplir le programme que nous a si bien tracé M. Bertrand. Avant de toucher aux monuments, nous indiquerons avec soin les traits distinctifs de chacun d'eux, avec des dessins exacts et des photographies même, si c'est possible. Nous ne négligerons aucun des moyens qui peuvent nous conduire à la découverte de tout ce qu'ils renferment, afin d'en faciliter l'étude aux personnes savantes en cette matière.

Ces recherches, nous avons lieu de l'espérer, produiront pour la science et l'histoire même de l'Afrique les résultats les plus heureux.

L. Féraud,
Interprète de l'armée d'Afrique.

Constantine, 1864.

INSCRIPTIONS

INÉDITES DE

L'ILE DE RHODES

(RHODES)

1.

ΣΤΡΑΤΕΥΣΑΜΕΝΟΝΚΑΤΑΠΟ/.....
ΕΝΤΕΤΑΙΣΚΑΤΑΦΡΑΚΤΟΙΣΝΑΥΣΙ
ΚΑΙΕΝΤΡΙΗΜΙΟΛΙΑΙΣΚΑΙΤΙΜΑΘΕΝΤΑ
ΥΠΟΑΛΙΚΙΩΤΑΝΤΟΥΚΟΙΝΟΥΘΑΛΛΟΥ
5 ΣΤΕΦΑΝΩΙΚΑΙΧΡΥΣΕΩΙΑΡΕΤΑΣ
ΕΝΕΚΑΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΤΑΣΕΙΣΑΥΤΟΥΣ
ΚΑΙΣΤΡΑΤΕΥΣΑΜΕΝΟΝΥΠΟΑΡΧΟΝΤΑ
ΑΝΤΙΟΧΟΝ ΚΑΙ ΤΙΜΑΘΕΝΤΑΥΠΟ
ΣΑΜΟΘΡΑΙΚΙΑΣΤΑΝΜΕΣΟΝΕΩΝΤΟΥ
10 ΚΟΙΝΟΥΧΡΥΣΕΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙΑΡΕΤΑΣ
ΕΝΕΚΑΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΚΑΙΦΙΛΟΔΟΞΙΑΣ
ΑΝΕΧΩΝΔΙΑΤΕΛΕΙΕΙΣΤΟΣΑΜΟΘΡΑΙΚΙ
ΑΣΤΑΝΜΕΣΟΝΕΩΝΚΟΙΝΟΝΚΑΙ
ΤΟΙΣΥΝΣΤΡΑΤΕΥΣΑΜΕΝΟΙΕΤΙΜΑΣΑΝ
15 ΣΑΜΟΘΡΑΙΚΙΑΣΤΑΝΚΑΙΛΗΜΝΙΑΣΤΑΝ
ΤΟΚΟΙΝΟΝΕΠΑΙΝΩΙΧΡΥΣΕΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙ
ΑΡΕΤΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΚΑΙΦΙΛΟΔΟΞΙΑΣ
ΑΝΕΧΩΝΔΙΑΤΕΛΕΙΕΙΣΤΟΣΑΜΟΘΡΑΚΙΑΣΤΑΝ
ΚΑΙΛΗΜΝΙΑΣΤΑΝΤΩΝΣΥΝΣΤΡΑΤΕΥΣΑΜΕΝΩΝ
20 ΚΟΙΝΟΝΚΑΙΠΡΩΡΑΤΕΥΣΑΝΤΑΤΡΙΗΡΕΩΝ
ΚΑΙΑΡΞΑΝΤΑΑΦΡΑΚΤΩΝ
ΚΑΙΕΠΙΣΤΑΤΑΝΓΕΝΟΜΕΝΟΝΤΩΝΠΑΙΔΩΝ
ΚΑΙ ΙΕΡΟΘΥΤΗΣΑΝΤΑ

ΚΑΙ ΠΡΥΤΑΝΕΥΣΑΝΤΑ ΘΕΟΙΣ
25 ΕΠΙΧΑΡΜΟΣΣΟΛΕΥΣΩΙΑΕΠΙΔΑΜΙΑΔΕΔΟΤΑΙ
ΚΑΙΕΠΙΧΑΡΜΟΣΕΠΙΧΑΡΜΟΥΡΟΔΙΟΣΕΠΟΙΗΣΑΝ

Στρατευσάμενον κατὰ πόλ[εμον]
ἔν τε ταῖς καταφράκτοις ναῦσι
καὶ ἐν τριημιολίαις, καὶ τιμαθέντα
ὑπὸ ἁλικιωτᾶν τοῦ κοινοῦ θαλλοῦ
5. στεφάνῳ καὶ χρυσέῳ ἀρετᾶς
ἕνεκα καὶ εὐνοίας τᾶς εἰς αὐτούς ·
καὶ στρατευσάμενον ὑπὸ ἄρχοντα
Ἀντίοχον, καὶ τιμαθέντα ὑπὸ
Σαμοθρᾳκιαστᾶν Μεσονέων τοῦ
10. κοινοῦ χρυσέῳ στεφάνῳ ἀρετᾶς
ἕνεκα καὶ εὐνοίας καὶ φιλοδοξίας
ἂν ἔχων διατελεῖ εἰς τὸ Σαμοθρᾳκι-
αστᾶν Μεσονέων κοινόν · καὶ
τοὶ συνστρατευσάμενοι ἐτίμασαν,
15. Σαμοθρᾳκιαστᾶν καὶ Λημνιαστᾶν
τὸ κοινὸν, ἐπαίνῳ, χρυσέῳ στεφάνῳ
ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ εὐνοίας καὶ φιλοδοξίας
ἂν ἔχων διατελεῖ εἰς τὸ Σαμοθρᾳκιαστᾶν
καὶ Λημνιαστᾶν τῶν συνστρατευσαμένων
20. κοινόν · καὶ πρωρατεύσαντα τριηρέων ·
καὶ ἄρζαντα ἀφράκτων ·
καὶ ἐπιστάταν γενόμενον τῶν παιδῶν ·
καὶ ἱεροθυτήσαντα ·
καὶ πρυτανεύσαντα · Θεοῖς.
25. Ἐπίχαρμος Σολεὺς ᾧ ἁ ἐπιδαμία δέδοται
καὶ Ἐπίχαρμος Ἐπιχάρμου Ῥόδιος ἐποίησαν.

Cette inscription est gravée sur une stèle carrée qui provient des débris de l'église Saint-Jean et qui est maintenant déposée dans la cour du bey. Cette stèle faisait partie d'un piedestal; le nom du personnage inscrit sur la base même de la statue a seul disparu.

VOICI UNE TRADUCTION DE CE TEXTE :

Un tel ayant fait une campagne en temps de guerre sur les vaisseaux pontés et les bâtiments légers, et honoré par la communauté des jeunes gens d'une couronne de feuillage et d'une couronne d'or à cause de son mérite et de sa bienveillance à leur égard; — et ayant fait une campagne sous le commandement d'Antiochus et honoré par la communauté des Samothraciastes qui sont au milieu du vaisseau d'une couronne d'or à cause de son mérite, de sa bienveillance et du zèle qu'il a toujours montré pour la gloire de la communauté des Samothraciastes qui sont au milieu du vaisseau; — et ceux qui ont fait la campagne avec lui, c'est-à-dire la communauté des Samothraciastes et des Lemniastes, l'ont honoré d'un éloge public, d'une couronne d'or à cause de son mérite, de sa bienveillance et du zèle qu'il a toujours montrés pour la communauté des Samothraciastes et des Lemniastes qui ont fait la campagne avec lui; — commandant en second de trirèmes; commandant de vaisseaux non pontés; surveillant des enfants; — hiérothyte; — prytane; — aux dieux. — Epicharmos de Soli auquel a été donné le droit de séjour et Epicharmos fils d'Epicharmos, Rhodien, ont fait.

Lig. 1. La restitution de la première ligne est indiquée par le jambage du λ qui se lit sur la pierre, et justifiée par une inscription rhodienne du Corpus (n° 2525).

Les mots κατὰ πόλεμον ne forment pas un pléonasme. Ils servent à distinguer cette expédition qui fut une véritable campagne, en temps de guerre, des expéditions en temps de paix qui servaient d'exercices aux éphèbes des républiques grecques. Les inscriptions, découvertes dans le portique d'Attale, nous font connaître ce qu'étaient les exercices guerriers de la jeunesse athénienne. Sous la conduite du général, de leurs surveillants et de leurs maîtres, les éphèbes se rendaient dans les forteresses qui défendaient les frontières de l'Attique; ou s'embarquaient du Pirée à Salamine et s'habituaient à la manœuvre des vaisseaux. L'expression employée pour ces sortes de petites guerres est aussi στρατευσάμενοι; le sénat et le peuple attachaient avec raison une grande importance à ces expéditions qui préparaient la jeunesse aux fatiques de la guerre: ils récompensaient les éphèbes par des éloges publics. Sans aucun doute, cette coutume n'était pas particulière à la ville d'Athènes, mais commune à toutes les cités grecques où l'éducation militaire de la jeunesse était d'une si grande importance, et l'addition de ces mots κατὰ πόλεμον semble prouver qu'à Rhodes également avaient lieu ces exercices, puisqu'il fallait en distinguer les véritables expéditions.

Lig. 2 et 3. Dans cette première campagne qui succéda aux exercices du gymnase, il servit sur des vaisseaux pontés καταφράκτοις ναῦσι et sur des bâtiments appelés τριημιολίαι. Les vaisseaux pontés étaient différents des trirèmes; car Polybe (XVI, 2), énumérant les forces des Rhodiens et d'Attale à la bataille de Chio, compte séparément soixante-cinq vaisseaux pontés, neuf τριημιολίαι et trois trirèmes. La suite du récit fait voir que c'était un nom générique pour désigner des galères de quatre à dix rangs de rames et couvertes d'un pont sur lequel étaient placés des soldats qui lançaient des traits. Cette mention des καταφρακτοί est un indice pour la date de notre inscription; elle ne peut remonter au delà de l'époque macédonienne. Depuis les successeurs d'Alexandre, il y avait eu une révolution et de grands progrès dans la marine. Aux trirèmes dont se composaient les flottes grecques aux temps de Thucydide et de Démosthènes, on avait substitué des galères de dimensions plus considérables; c'étaient ces vaisseaux de quatre à dix rangs de rames qui formaient le gros des flottes pendant les guerres de Philippe et d'Antiochus. Quant aux τριημιολίαι qui figurent dans le texte à côté des vaisseaux pontés, Hésychius donne comme définition : Ναῦς μακρὰ ἄνευ καταστρώ-

ματος, vaisseaux longs sans pont. Ils différaient en même temps des ἄφρακτοι, puisque dans un même passage on les trouve cités séparément. C'était donc un vaisseau de course, souvent employé par les pirates, ou, dans les flottes régulières, comme bâtiment léger. A cette même bataille de Chio, une τριημιολία rhodienne attaqua le vaisseau amiral de Philippe qui avait dix rangs de rames, et enfonça son éperon au-dessous du dernier rang. Pour expliquer comment le Rhodien, cité dans notre texte, servit la même année sur deux vaisseaux différents, on peut supposer qu'il y eut une bataille navale, dans laquelle le bâtiment qu'il montait fut coulé, ce qui l'aurait obligé à passer sur un autre.

Lig. 3-5. Cette hypothèse expliquerait également l'honneur d'une double couronne, l'une de feuillage, l'autre d'or, qui lui fut décernée par la compagnie des jeunes gens de son âge. Cette expression ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν ἁλικιωτᾶν montre qu'on ne séparait pas les éphèbes qui sortaient du gymnase pour entrer dans la vie publique, et que, au moins dans la première année, réunis sur un même bâtiment ou dispersés sur toute la flotte, ils formaient une classe à part, une association qui avait le droit de décerner des récompenses honorifiques. Un fait analogue se trouve dans une inscription lycienne de Xanthus; les jeunes gens honorent un général d'une couronne d'or et d'une statue d'airain ἐστεφανωμένον ὑπὸ τῶν νέων φιλοπονίας ἕνεκα εἰκόνι χαλκῇ καὶ στεφάνῳ (1). Rien n'indique dans notre texte que le jeune homme, ainsi honoré par ses compagnons, eût un commandement; tout au contraire, il est au début de sa carrière, il fait ses premières armes, et nous le verrons dans la suite s'élever successivement aux différents grades.

Lig. 6. Les mots ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ εὐνοίας, par l'étendue de leur signification, sont devenus la formule banale de ces décrets honorifiques; ici, ils sont susceptibles d'une interprétation plus précise; ἀρετά désigne le courage militaire, et εὔνοια la bonne camaraderie à l'égard des compagnons d'armes.

Lig. 7-20. La seconde campagne eut lieu ὑπὸ ἄρχοντα Ἀντίοχον, sous le commandement d'Antiochus. Quelque rare que soit cet emploi de ὑπὸ avec l'accusatif dans ce sens, il n'y a pas de doute à avoir, ni sur les lettres qui sont très-lisibles, ni sur la signification. Ἄρχοντα ne désigne pas le magistrat éponyme; on sait qu'à Rhodes c'était le prêtre du Soleil, mais le commandant sous les ordres duquel il a fait cette expédition. Antiochus n'est pas connu dans l'histoire, mais j'ai

(1) *Corp. Inscr.*, vol. II, Suppl.

retrouvé son nom sur une anse de vase; c'est probablement le même qui, plus tard, devint prêtre du Soleil.

Durant cette campagne, nouveaux services et nouveaux honneurs :

1° Une couronne d'or décernée par la communauté des Samothraciastes qui sont au milieu du vaisseau;

2° Un éloge et une couronne d'or décernés par la communauté des Samothraciastes et des Lemniastes qui avaient pris part à l'expédition.

Cette partie (lig. 14 et 15) est rédigée avec une certaine gaucherie; d'après la construction de la phrase, Σαμοθρακιαστᾶν καὶ Λημνιαστᾶν τὸ κοινόν semble être le régime direct de ἐτίμασαν, tandis que le sens montre clairement que c'est une apposition au sujet τοὶ συνστρατευσάμενοι.

Mais ce n'est pas la seule difficulté ni la plus grave que présente le texte. Qu'est-ce que cette communauté des Σαμοθρακιασταί et des Λημνιασταί dont le nom paraît ici pour la première fois? Évidemment, il ne peut être question d'auxiliaires de Lemnos et de Samothrace; l'ethnique de ces deux îles est bien connu : Λήμνιοι et Σαμόθρακες. La désinence σται, au contraire, n'est jamais employée pour un ethnique; elle semble réservée aux communautés. Les exemples en sont nombreux : à Athènes, les Ἡρωισταί, les Σαραπιασταί; à Rhodes même, les Διονυσιασταί, Ἀθηναισταί, Σωτηριασταί (1), etc.; à Chalki, Ἀφροδεισιασταί, Παναθηναισταί (2); à Samos, Λαμπαδισταί (3); à Tralles, Ἑρμαισταί (4).

L'analogie conduirait à voir dans ces deux noms nouveaux ceux de communautés religieuses formées sous le patronage des dieux de Lemnos et de Samothrace, c'est-à-dire des dieux Cabires. Mais alors, quel sens donner à l'épithète de Μεσονέων, *qui sont au milieu du vaisseau*? Comme il n'est question en cet endroit que de marine et d'expédition, l'explication la plus naturelle et la plus vraisemblable, c'est que le nom de ces compagnies était tiré de celui des vaisseaux qu'elles montaient; c'étaient les matelots des deux bâtiments réunis sous le commandement d'Antiochus, le *Lemnien* et le *Samothrace*.

Mais ce qui me paraît surtout digne d'attention, c'est l'existence

(1) Ross, 282.

(2) Ross, 292.

(3) Ross, 189.

(4) *Inscription inédite.* — M. Wescher (*Revue archéol.* 1864, p. 473) ne signale pas moins de dix-sept communautés existant dans l'île de Rhodes et sur les côtes voisines. Le nom de toutes se termine en σταί.

de ces communautés qui, même au milieu des nécessités de la guerre, perpétuaient les institutions républicaines de la cité. Il fallait bien qu'il y eût un chef, mais les matelots lui obéissaient, comme des citoyens à un magistrat; en montant sur les vaisseaux pour le service de la patrie, ils n'abdiquaient pas leurs droits pour se soumettre à une discipline inflexible, qui s'empare de l'homme tout entier; ils pouvaient encore s'associer, délibérer, rendre des décrets, au moins honorifiques.

Dans les idées des Grecs, jamais le pouvoir d'un chef ou d'un magistrat ne peut l'emporter sur la volonté de ceux qui l'ont élu; il ne commande qu'à condition de leur obéir et n'obtient qu'une soumission volontaire. Que cette passion de l'égalité et de l'indépendance dégénérât souvent en licence, c'est ce que montre la comparaison fréquemment employée par Platon d'un vaisseau où les passagers refuseraient d'obéir au pilote, et c'est ce que fait comprendre une traversée à bord d'un bâtiment des Grecs modernes. Je ne parle pas de la marine militaire qui a adopté les usages européens; mais sur les navires marchands, personne pour ainsi dire ne commande, chacun donne son avis et dirige la marche à son gré; quant au pilote, il s'exposerait à être maltraité, s'il ne cédait pas de bonne grâce. Qu'on juge, comme on voudra, ce sentiment; il importe de le marquer comme un des traits saillants du caractère grec, et d'en tenir compte pour comprendre leurs institutions. Aussi voyons-nous donner comme motifs des honneurs décernés dans cette occasion non-seulement la bravoure, mais la bienveillance et le zèle pour la gloire de ceux qu'il commandait, ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ εὐνοίας καὶ φιλοδοξιάς ἂν ἔχων διατελεῖ εἰς τὸ Σαμοθρᾳκιαστᾶν καὶ Λημνιαστᾶν τῶν συνστρατευσαμένων κοινόν. Tels sont les mérites qui valurent à notre personnage des honneurs encore plus grands que dans la première campagne. D'abord les matelots du milieu de la Samothracienne lui décernent une couronne d'or; ce qui prouve que l'équipage se subdivisait en trois parties qui formaient autant d'associations; il est probable qu'il était leur chef, car nous le voyons plus loin occuper le commandement immédiatement supérieur, celui de l'avant. Puis les équipages des deux vaisseaux, qui avaient fait la même campagne, se réunissent pour lui décerner une autre couronne d'or et un éloge. La place même qu'occupe dans le texte la mention de ces honneurs (20 lignes) en montre l'importance. On ne laissait pas à l'État le soin de la récompense; la plus enviable et la plus glorieuse pour un citoyen d'une république grecque, c'était celle que lui décernait le libre consentement de ses égaux, temoins et compagnons de ses exploits; c'était aussi la plus juste,

puisqu'elle laissait le moins de place à l'arbitraire et à la faveur.

Il n'est pas fait mention d'autres campagnes, quoique notre personnage ait continué à servir dans la marine; on a seulement indiqué les commandements qu'il a exercés.

Lig. 20. πρωρατεύσαντα τριηρέων. Quel était le rang et le rôle du πρωράτης ou πρωρεύς? Comme l'indique son nom, il commandait aux matelots qui étaient à la proue (1); il veillait à tout ce qui se passait à l'avant, avertissait le pilote et exécutait ses ordres (2). De là cette métaphore que Plaute avait empruntée au grec, et qui était bien placée dans une comédie comme *le Rudens* (Act. IV, sc. 3, v.75) dit

Si tu proreta isti navi es, ego gubernator ero.

« Embarque-toi dans cette entreprise, mais si tu commandes à l'avant, moi, je tiendrai le gouvernail. »

Le πρωρεύς était donc une sorte de pilote ou plutôt de commandant en second; l'importance du grade variait selon le vaisseau sur lequel on commandait; voilà pourquoi on a ajouté τριηρέων. De même dans notre marine, le mot seul de capitaine ne suffirait pas pour désigner le grade exact; il y avait autrefois capitaine de corvette, et encore maintenant, capitaine de frégate et capitaine de vaisseau.

Lig. 21. ἄρξαντα ἀρράκτων, commandant de vaisseaux non pontés. Ce qui ne signifie pas qu'il a commandé les vaisseaux non pontés de Rhodes, car l'article serait nécessaire; mais qu'il avait rang de commandant de vaisseaux non pontés. Ce titre est écrit en lettres plus grandes, comme le plus élevé auquel il fût parvenu. Là s'arrêtent ses services militaires; désormais les fonctions qu'il remplit sont purement civiles.

Lig. 22. ἐπιστάταν γενόμενον τῶν παιδῶν. Cette charge nous montre qu'à Rhodes, comme dans les autres États grecs, l'État s'était réservé l'éducation de la jeunesse; mais il usait de ses droits avec plus ou moins de rigueur. A Athènes, l'enfant restait dans la famille jusqu'à l'âge de seize ans; alors seulement il était soumis dans les gymnases à des instituteurs publics nommés et surveillés par l'Aréopage. A Sparte, au contraire, l'enfant, dès sa naissance, appartenait à l'État; ce n'était pas seulement la jeunesse, mais aussi l'enfance qui était élevée en commun. La surveillance était confiée, non pas à des magistrats particuliers, mais à tous les particuliers d'un âge mûr et surtout aux

(1) Χαλεπαίνει μὲν πρωρεὺς τοῖς ἐν πρώρᾳ. Xén.

(2) Οἱ πρωρεῖς τὰ ἔμπροσθεν προορώμενοι τῶν κυβερνῆ τῶν ἀφορῶσι πρὸς ἐκείνους καὶ τὸ προστασσόμενον ὑφ' ἐκείνων ποιοῦσιν. Plut.

vieillards. Dans une inscription de l'époque romaine, on trouve un magistrat particulier avec le titre d'ἐπιστάτας τῶν παιδῶν; mais probablement, cette charge fut créée à une époque antérieure, lorsque, les institutions de Lycurgue tombant en décadence, il fallut substituer à la surveillance de tous les citoyens, désormais moins soucieux des intérêts généraux, celle d'un magistrat spécial. C'est ce même magistrat que nous retrouvons à Rhodes, c'est-à-dire dans une ville fondée par les conseils de Sparte et par les trois cités doriennes de l'île. Quant au choix d'un ancien officier, il n'a rien de surprenant quand on se rappelle ce qu'était l'éducation des gymnases. Les curieuses inscriptions éphébiques découvertes à Athènes nous montrent qu'elle comprenait moins d'études proprement dites que d'exercices corporels et de cérémonies religieuses. Parmi les titres des jeunes gens et de leurs maîtres à la couronne que leur décerne le peuple, à peine y a-t-il une ligne ou deux pour les leçons des philosophes et la copie des manuscrits; en revanche, toutes les cérémonies religieuses à l'éclat desquelles les jeunes gens ont contribué par leur bonne tenue, leurs sacrifices et leurs offrandes y sont énumérées; les jeux et les expéditions sur les frontières de l'Attique et à Salamine y tiennent une large place. Au-dessus des maîtres particuliers, pædotribes, sophronistes, hoplomaques, etc., l'État, à Rhodes, plaçait un magistrat particulier chargé de la surveillance, et dans un système d'éducation où il s'agissait de former des citoyens, c'est-à-dire des hommes capables par leur piété de concilier la faveur des dieux à la patrie et de la défendre par leur courage, quoi de plus naturel que de confier ces importantes fonctions à un citoyen éprouvé dans la guerre, illustré par les récompenses qu'il avait obtenues, dont la vie entière était une leçon et un exemple!

Lig. 23. ἱεροθυτήσαντα. Ἱεροθύτης se traduit d'ordinaire par sacrificateur comme ἱεροποιός. Il est pourtant certain qu'il y a une différence entre ces deux fonctions. Dans une inscription inédite de Lindos, les ἱεροθυταί sont nommés immédiatement après les prêtres et avant les ἱεροποιοί. Une inscription athénienne (1) nous montre ces derniers chargés de faire les sacrifices, d'acheter les victimes et de les immoler, d'en distribuer les viandes; de plus ils dirigent la pompe, règlent les autres détails des fêtes, et sont investis du droit d'imposer les peines légales à ceux qui ne suivent pas leurs prescriptions. Le rôle du ἱεροθύτης, est moins bien connu; ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que ses fonctions étaient d'un ordre supérieur à celles du

(1) Rhangabé, *Ant. hell.* 814.

ἱεροποιός, et qu'elles étaient temporaires; dans la cité dorienne d'Agrigente, c'était le magistrat éponyme. Il est donc probable qu'à Rhodes le ἱεροποιός était chargé de toute la partie matérielle des sacrifices, tandis qu'au ἱεροθύτης revenait le soin de veiller à leur exécution et, en général, de s'occuper de toutes les affaires religieuses qui intéressaient la cité. Dans les républiques anciennes où la religion occupait la première place, où toutes les affaires ne se traitaient qu'après la célébration des cérémonies sacrées, on comprend l'importance du magistrat chargé de veiller à leur accomplissement d'où dépendait la faveur ou la colère des dieux; et l'on s'explique que le citoyen qui avait rempli ces fonctions, parvienne, au sortir de cette charge, à la plus haute magistrature.

Lig. 24. En effet, nous le voyons prytane, πρυτανεύσαντα. Le prytane rhodien n'avait rien de commun avec les prytanes athéniens, et, comme il arrive souvent chez les Grecs, le même nom désigne des fonctions absolument différentes. A Rhodes, c'était le premier magistrat de la cité, comme le dit Tite-Live (1) *Rhodii* ..... quadraginta navibus, auctore Hegesilocho præparatis, qui, *quum in summo magistratu esset* (*prytanin ipsi vocant*), multis orationibus pervicerat, ut... De même, Appien (2) : Οἱ μὲν δὴ τὸν Ἀλέξανδρον εἵλοντο σφίσι πρυτανεύειν, ἥπερ ἐστιν ἀρχὴ παρ' αὐτοῖς μάλιστα αὐτοκράτωρ.

Plutarque les assimile pour l'importance aux stratéges athéniens et aux béotarques. La durée de leur charge était limitée à six mois, et ils étaient au nombre de trois (3); il semble que l'un d'eux ait eu une certaine prééminence sur ses collègues. Quoique ce ne fût pas la magistrature éponyme, leur rôle n'était pas moins considérable, comme on peut le voir dans les historiens et surtout dans Polybe. Il y avait à Rhodes deux assemblées: le sénat et le peuple; les prytanes servaient d'intermédiaire. De concert avec le sénat, ils recevaient les ambassades, les rapports des généraux (4), les plaintes des alliés ou des sujets (5); leur lieu de réunion, πρυτανεῖον, servait d'archives à la république (6). A l'assemblée du peuple, ἐκκλησία, ils portaient les propositions du sénat, présidaient et dirigeaient les délibérations (7), ils y prenaient souvent la parole et proposaient les décrets qui étaient

(1) Tite-Live, XLII, 15.
(2) Appien, *B. Cio.* IV, 63.
(3) Pol. XXVII, 6.
(4) Pol. XXIX, 4.
(5) Waddington, nº 251.
(6) Pol. XVI, 15.
(7) Pol. XV, 23.

rendus au nom du sénat et du peuple (1). En un mot, toutes les affaires de paix ou de guerre passaient par leurs mains; en cas de siége, ils appelaient les citoyens aux armes et dirigeaient la défense(2). On voit donc que c'était la première magistrature de la cité.

Telle est la série des fonctions et des magistratures parcourues par le citoyen dont la statue est consacrée aux dieux. Après avoir examiné chacune d'elles en particulier, voyons ce que nous apprend cette espèce de *cursus honorum* sur la constitution et sur l'esprit de la république de Rhodes.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la diversité des charges qu'il a remplies. On n'était pas exclusivement soldat, prêtre ou magistrat, mais avant tout et toujours citoyen; c'est-à-dire prêt à servir la patrie de quelque façon que ce fût, qu'il fallût prendre les armes ou présider à l'éducation de la jeunesse; veiller à l'exécution des cérémonies religieuses ou diriger, comme prytane, les affaires publiques et parler au peuple et au sénat.

Il en avait été de même à Sparte et à Athènes, à l'époque de leur splendeur; mais depuis longtemps, l'orateur était séparé du général et ce n'était plus le même homme qui proposait la guerre et qui la conduisait. Rhodes, au contraire, avait su conserver avec ces vieilles traditions, la vigueur des beaux temps de la Grèce.

Il en était de même pour le service militaire. Déjà du temps de Philippe, Démosthènes exhortait vainement ses concitoyens à monter eux-mêmes sur leurs vaisseaux et à ne pas confier à des mercenaires la défense des intérêts de la patrie, Athènes ne l'avait pas écouté, et elle était tombée. La république de Rhodes avait sagement profité de cet exemple; le service militaire était obligatoire pour tous; nous voyons dans ce texte les jeunes gens embarqués au sortir du gymnase. Sur ces vaisseaux montés par des citoyens et non par des étrangers, subsistaient les formes de la vie civile, c'est-à-dire les associations réunissant les jeunes gens du même âge ou les matelots du même navire. Le désir et l'espoir d'une couronne d'or ou d'un éloge public soutenait le courage des combattants et empêchait le chef d'oublier qu'il commandait à des hommes libres. Le nom d'un magistrat Rhodien, Φιλοστέφανος Ἀριστοναύτα (3), montre quel prix on attachait à ces récompenses et à la réputation de bon marin. Le service militaire était la condition nécessaire et le chemin le plus sûr

(1) Tite-Live, XLII, 15.
(2) Diod. de Sicile, XX, 84, 88.
(3) *Inscr.*, n° 2, l. 11.

pour arriver aux honneurs. L'inscription présente nous le montre, et la suivante nous en fournira une nonvelle preuve. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la force de la marine rhodienne, à une époque où les autres Grecs n'employaient plus guère que des mercenaires.

On peut encore en tirer des renseignements importants pour la constitution de Rhodes. Nous savons que dans le IVe siècle avant notre ère, la république subit plusieurs révolutions qui la jetèrent de la démocratie dans l'aristocratie (1). Cette dernière finit par l'emporter, et sous les successeurs d'Alexandre, c'était la cité à la fois la plus puissante par sa marine et la mieux gouvernée de la Grèce (2). L'inscription que nous avons étudiée justifie cet éloge. Que voyons-nous en effet? Un citoyen qui commence par servir comme simple soldat et qui n'arrive que lentement au grade de commandant de vaisseaux non pontés; malgré son mérite et ses couronnes, il ne lui a pas fallu moins de trois campagnes. S'il appartenait à l'aristocratie, il faudrait admirer la sagesse merveilleuse de cette aristocratie rhodienne qui forçait ses membres à conquérir lentement les honneurs. Mais il est plus probable qu'il sortait du peuple et que ses services seuls le firent arriver à des charges plus importantes, et enfin à la première magistrature de l'État. Rhodes avait donc su trouver ce sage tempérament qu'Aristote recommandait pour l'oligarchie la mieux combinée et qui se rapproche le plus de la république proprement dite. « On aura soin, dit-il, que ce qu'il y a de plus distingué parmi le peuple soit admis à participer au pouvoir (3). » La carrière que nous venons d'étudier est en quelque sorte l'application de ce précepte.

Au-dessous de cette inscription sont gravés en petites lettres les noms des artistes qui ont fait la statue. Il est assez fréquent de voir deux artistes s'associer même pour une seule statue, et les exemples en sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire d'insister. Ces deux Épicharmes sont le père et le fils; nous les retrouvons associés dans une autre inscription de l'île de Rhodes, comme auteurs d'une statue de bronze consacrée dans l'acropole de Lindos (4). Le père n'était pas un Rhodien, mais un habitant de la ville de Soli en Cilicie; les Rhodiens, jaloux d'attirer et de retenir les artistes dont les œuvres décoraient

(1) Arist. Pol. VIII, ch. II, § 5, 6. — Ch. IV, § 2.

(2) Ἡ πόλις ἡ τῶν Ῥοδίων ἰσχύουσα ναυτικαῖς δυνάμεσι καὶ πολιτευομένη κάλλιστα τῶν Ἑλλήνων. Diod. de Sic. XX, 81.

(3) Arist. Pol. VII; ch. IV, § 1.

(4) Ross, n° 1.

leur ville, lui avaient accordé l'ἐπιδαμία. Qu'était-ce au juste que ce privilége? Aucun texte ne permet de le dire avec certitude. Il semble que ce n'est pas le droit de cité complet, car il garde son titre de Σολεύς; mais c'est plus assurément que le simple droit de séjour à Rhodes, car son fils prend le titre de Ῥόδιος. Peut-être était-ce un premier degré du droit de cité, quelque chose d'analogue *au droit latin* chez les Romains, conférant les droits civils avec l'exemption des charges particulières imposées aux métœques; le fils seul y aurait réuni les droits politiques. Quoi qu'il en soit, il est glorieux pour les Rhodiens d'avoir compris que la gloire militaire et le bon gouvernement ne sont pas tout, et qu'une cité qui vise au premier rang doit y joindre l'éclat des arts. Rhodes s'y appliqua, elle attira par des priviléges les artistes étrangers et favorisa le développement d'une école nationale qui brilla d'un assez vif éclat. Grâce à cette libéralité, née l'une des dernières parmi les cités grecques, elle ne possédait pas moins de trois mille statues à l'époque de Pline, et l'auteur latin la met sur le même rang que Delphes dont le sanctuaire avait été enrichi par les dons de tout le monde ancien.

Le dialecte dorien a persisté à Rhodes jusque sous l'empire; remarquons ici la prédominance de l'α qui en est le principal caractère.

α pour η dans le corps des mots :

lig. 3, 8, 17. τιμαθέντα pour τιμηθέντα,
lig. 4. ἁλικιωτᾶν pour ἡλικιώτων.
lig. 14. ἐτίμασαν pour ἐτίμησαν,
lig. 26. ἐπιδαμία pour ἐπιδημία,

ou dans les terminaisons :

lig. 6. τᾶς pour τῆς,
lig. 5, 10. ἀρετᾶς pour ἀρετῆς,
lig. 12, 18. ἄν pour ἦν.
lig. 22. ἐπιστάταν pour ἐπιστάτην.

α pour ω résultant de la contraction αω :

lig. 4. ἁλικιωτᾶν pour ἡλικιωτῶν,
lig. 9 et 15. Σαμοθρακιαστᾶν pour Σαμοθρακιαστῶν,
lig. 15. Λημνιαστᾶν pour Λημνιαστῶν,

et enfin τοὶ pour οἱ et χρυσέῳ, τριηρέων sans contraction.

Cette inscription permet de proposer une restitution différente de

celle de Bœckh, pour les lignes 7 et 8 du n° 2525. Le texte a été très-mal copié, le voici, lig. 7 et 8 :

ΚΑΙΤΙΜΑΣΝΤΑΥΠ.....Ο
ΜΕΤΑΤΙ.....ΝΣΤΡΑΤ...ΕΝ...Ν

Il s'agit, dans les premières lignes, d'un Rhodien qui a servi sur mer, sous les ordres de deux navarques. Dans la lig. 7, Bœckh a cru voir le nom d'un troisième navarque, et dans la 8me la mention des triérarques μετὰ τ̣ριηραρχῶ]ν Στρατ..... Le texte est tellement incorrect qu'il était difficile de le restituer avec certitude. Mais le document que nous venons d'étudier me suggère la restitution suivante. Après les noms des deux navarques, je lirais :

καὶ τιμα[θέ]ντα ὑπ[ὸ τοῦ κοιν]ο[ῦ τῶν]
μετ' α[ὐ]τ[ῷ συ]νστρατ[ευομ]έν[ω]ν

Quant aux lignes suivantes, il me paraît impossible pour le moment de trouver un sens plausible.

P. Foucart.

(*La suite prochainement.*)

VASES DE GIBRALTAR

Dans un travail sur des vases funéraires trouvés près d'Albano (1), nous avons eu l'occasion de signaler la découverte de poteries anciennes dans le midi de l'Espagne comme un événement qui intéresse également l'archéologie et la géologie; voici dans quelle circonstance eut lieu cette découverte.

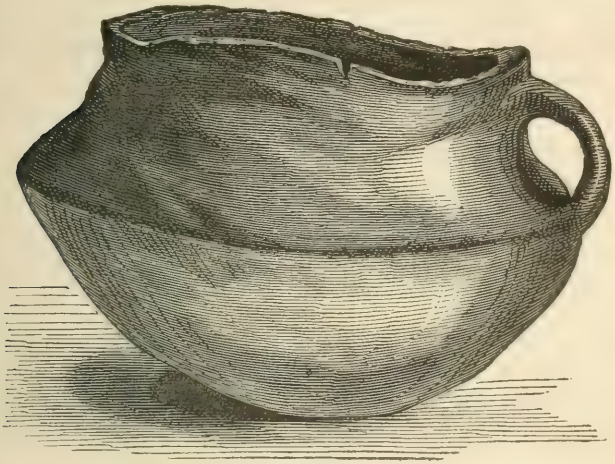

1/2 de l'original.

Il existe dans un rocher, aux environs de Gibraltar, une fente verticale de deux cents pieds anglais (plus de soixante mètres) de profondeur, avec des expansions en forme de grottes ou de cavernes à différents niveaux. Des restes d'animaux, des outils, des fragments de poterie ont été trouvés dans ces cavités; des os de rhinocéros, d'hyènes, de panthères, se sont rencontrés dans le dépôt le plus inférieur qui était couvert d'une couche de stalagmites; le dépôt supérieur contenait des restes de bœufs, de chèvres, de sangliers,

(1) Mémoire sur une découverte de vases funéraires près d'Albano, extrait du XXVIIe vol. des mémoires de la Société des antiquaires de France. 1865.

de lapins, de deux espèces de daims, le tout mêlé avec des silex taillés, des haches en pierre polie, des hameçons de bronze, enfin, des vases presque entiers.

C'est un de ces vases que nous publions aujourd'hui d'après un dessin que nous devons à l'obligeance du regrettable M. Falconer, récemment enlevé à la science et à ses amis, et dont la perte laisse un grand vide parmi les savants qui s'occupent d'études paléontologiques.

On avait cru un instant qu'il était possible d'établir un rapprochement entre ces vases et ceux d'Albano ; mais il est facile de se rendre compte de la différence qui existe entre eux. Ceux-ci sont d'une pâte molle, légère, très-poreuse, entièrement noire, ou d'un gris noirâtre; à l'intérieur ils ont été fabriqués à la main, et séchés probablement au soleil. La pâte de celui dont nous donnons le dessin, est sèche, assez mince, et de couleur jaunâtre, elle a évidemment subi l'action du feu ; en un mot, quoique ce vase ne semble pas avoir été façonné au tour, il se rapproche assez de la poterie ordinaire. S'il n'y a pas de ressemblance entre ces deux sortes de monuments pour la matière et la fabrique, on peut dire que la même différence existe entre eux pour la manière dont ils ont été enfouis.

Le vase de Gibraltar paraît avoir été déposé dans une de ces grottes ou cavités qui se trouvent à différentes hauteurs le long de la fente verticale du rocher; les vases d'Albano ont été enfouis dans la terre, antérieurement à l'époque où une couche de peperino est venue la recouvrir. Nous croyons avoir suffisamment démontré dans notre mémoire, que cette dernière circonstance ne peut pas être regardée comme la preuve absolue d'une très-haute antiquité, et nous avons émis l'opinion, conforme du reste à celle de plusieurs géologues éminents, que la formation du peperino est de date assez récente, et pourrait descendre jusqu'aux temps historiques.

Cette conjecture se trouve aujourd'hui justifiée par une découverte faite aux environs de Genzano, au mois d'octobre dernier, et dont nous avons été informé depuis la publication de notre mémoire. D'après une lettre de Rome, des ouvriers carriers auraient trouvé un *semis* latin dans la masse même d'un bloc de peperino qu'ils débitaient. Ce semis (1), que le correspondant assure avoir vu, fait partie de la série attribuée par quelques auteurs à la ville d'Ardée.

(1) Tête casquée de Pallas. R̄. Tête avec des cheveux bouclés retenus par une bandelette, et dans le champ, le signe de la valeur S (*Aes grave del Museo Kircheriano*, classe I, pl. VI, n° 2).

Le vase de Gibraltar appartient donc à une toute autre civilisation que les vases d'Albano : nous ne voulons pas empiéter sur le domaine de la géologie et de la paléontologie, en cherchant à déterminer quel âge on peut assigner à ces vestiges de l'ancienne existence de l'homme au midi de l'Espagne ; mais nous avons pensé que ces détails pourraient intéresser les lecteurs de la revue, ne fût-ce qu'à titre de renseignement.

BLACAS D'AULPS.

CÉRÈS ET PROSERPINE

MIROIR ÉTRUSQUE

LETTRE DE M. ED. GERHARD A M. J. DE WITTE

(Extrait et traduit de l'*Archæologischer Anzeiger*, décembre 1864.)

Vous venez, mon très-honoré collègue et ami, de donner par votre communication un nouveau témoignage de l'intérêt que vous avez déjà tant de fois manifesté pour mon *Recueil de miroirs étrusques;* je vous en suis extrêmement reconnaissant. Je vous dois le dessin du miroir à inscription que vous avez découvert à Paris dans le commerce. Par le sujet qui y figure et l'inscription qui l'accomcompagne, ce miroir est si riche d'enseignements, que, sans attendre sa publication dans mon ouvrage, je veux tout de suite soumettre à votre critique pénétrante et à votre appréciation l'explication que j'en propose.

Voici quel est le sujet représenté sur le miroir en question :

Deux déesses portant de longs vêtements, le front ceint d'un diadème étoilé en bourrelet, parées aux bras et aux oreilles, se tiennent mutuellement embrassées; leur posture est telle que celle de gauche, à son bras droit sur l'épaule gauche de celle de droite, cette dernière, dont le sein est découvert à la manière d'une jeune fille, appuie son bras droit sur le cou et l'épaule droite de la première; les deux déesses approchent leurs lèvres dans l'action de se donner un mutuel baiser. On lit sans incertitude au-dessus de ces figures les noms de *Thanr* et *Alpnu*. De chaque côté se voit une déesse également habillée de longs vêtements, un manteau recouvrant la partie inférieure de son corps; le front, les oreilles et les bras ayant les

mêmes ornements que les autres figures. Il y a toutefois cette différence entre les deux figures latérales, que celle de gauche tient de la droite un œuf, et est désignée par l'inscription *Thalana*, tandis que celle de droite, qui a le sein droit découvert, tient de la même main un miroir, et est désignée par l'inscription *Sipna*.

Une couronne de lierre encadre l'ensemble de la scène, et une palmette décore le manche.

Le sujet et les inscriptions de ce miroir remarquable et d'un bon dessin méritent d'autant plus l'attention, qu'en les rapprochant des inscriptions fort analogues d'un miroir déjà connu, on arrive à en découvrir le sens. En effet, on peut voir planche CCCXXIV de mon *Recueil de miroirs étrusques*, un miroir du musée de Berlin d'une conservation malheureusement moins parfaite, mais pourtant encore assez entière, et où apparaît le même couple de femmes se tenant tendrement embrassées; ce second miroir ne diffère du premier que par quelques variantes insignifiantes. Le sujet est visiblement la rencontre de Cérès et de sa fille Proserpine, après le retour de celle-ci des enfers, sujet, au reste, assez rare (1). C'est ce que met hors de doute le nom d'*Alpnu*, que, sur vos pas (2), j'ai rapporté, avec d'autant plus de raison, à Proserpine, que de nouvelles découvertes sont venues justifier sur ce point votre sagacité éprouvée (3). On retrouve là le nom d'*Alpnu* donné à l'une des deux déesses du miroir décrit ci-dessus, mais on n'y voit pas l'autre nom qui se lit sur le miroir de Berlin, *Achufitr* (4), et que nous devons désormais regarder comme étant celui de Cérès (5). Celle-ci reçoit sur

(1) *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, I, p. 519 et suiv. L'explication de l'énigmatique miroir d'Euturpa donnée dans l'intéressant mémoire auquel je renvoie ici, date de 1836; l'auteur le recommandait amicalement à mon examen (*Monum. de l'Instit.*, II, 28). L'explication qui rapportait ce monument à Thamuz-Adonis, a été exposée à nouveau dans mon ouvrage sur les miroirs étrusques, pl. CCCXXIII.

(2) Mon mémoire présente quelques aperçus sur le cycle des représentations éleusiniennes, II, Remarq. 325.

(3) *Etrusk. Spiegel*, pl. CCCXXII, CCCXXIII et CCCXXIV; t. III, p. 57, 189, 61; 204, 62; 214.

(4) Ce nom paraît être une expression générique pour rendre la fécondité de la nature, et semble répondre à la forme *Achvizr* que nous connaissons comme épithète d'une Grâce ou d'Iris (*Etr. Spiegel*, pl. CCCXIX), et à cette autre forme *Achfis. r.*, qui accompagne la figure d'un dieu de l'amour (pl. CCCXXII).

(5) C'est ce qui résulte de l'observation de Braun (*Annali*, XVIII, 144) sur une répétition du miroir Cospiani (*Etr. Spiegel*, pl. LXVI) représentant la naissance de Minerve, et où figure une déesse dont le nom se lit *Thanr* et non *Thana*; mais sur le second exemplaire on lit en place le nom junonien d'*Uni*. Cf. *Etrusk. Spiegel*, t. IV, p. 62, 217.

le miroir qui nous occûpe, un nom différent, celui de *Thanr*, qui avait été jusqu'à présent presque toujours rapporté à Junon, et qui sur le miroir de Berlin est donné à une des deux figures latérales assises.

L'attribution d'un surnom de Junon à Cérès est, au reste, facile à expliquer. Il est si ordinaire de rencontrer dans les inscriptions étrusques des épithètes employées comme noms propres, qu'on peut admettre que l'épithète de *Thanr* ait été à la fois appliquée à Junon et à Cérès, parce qu'elle impliquait l'idée de maternité (1).

Les deux déesses assises qui contemplent les deux déesses de la terre, heureuses de se retrouver réunies, sont désignées sur le miroir de Berlin par les noms de *Tipanu* et *Thanr;* l'une tient un miroir, et l'autre un oiseau, attribut qui rappelle Vénus ou Junon. Sur le miroir nouvellement découvert, la déesse de droite est au contraire appelée *Sipna;* elle a un miroir; celle de gauche a reçu pour attribut un œuf au lieu d'un oiseau. Le nom de *Thalana* du dernier miroir est sans aucun doute identique au *Thalna* du miroir de Berlin; quant au nom de *Sipna,* il se rapproche singulièrement du *Tipanu* de ce dernier monument. On a des preuves certaines que le nom de *Thalna* (Cf. θάλλω) était en étrusque celui d'une aimable déesse de la nature (2). Il est donc vraisemblable que ces deux déesses, si elles ne sont pas, comme on l'avait d'abord pensé, Vénus et Junon, figurent des divinités du printemps analogues aux Charites grecques, désignées ici par leur appellation étrusque, et assistant, comme les témoins les plus qualifiés, au moment solennel du retour de Proserpine au printemps.

L'onomatologie étrusque, sans souci des noms mythiques, se jouait ainsi dans les épithètes génériques destinées à peindre les délices d'une nature luxuriante; c'est ce qui ressort des nombreux noms qui s'y rapportent (*Munthuch*, *Hinthial*, et plusieurs autres). On les trouve notamment réunis sur un miroir à figures et à inscriptions de la collection Campana, représentant Vénus et Adonis (3).

(1) Nous retrouvons l'application d'une même épithète à diverses divinités que nous fournit le nom de *Thalna*, dans le surnom de *Lucina*, donné aussi bien à Junon qu'à Diane.

(2) Ce qui montre la généralité de l'emploi de ce nom de *Thalna*, c'est qu'on le trouve non-seulement appliqué à Junon et à Vénus (voy. *Etrusk. Spiegel*, t. III, p. 176, 21), mais aussi à Apollon (pl. LXV); il en est de même du surnom de *Turan*, donné à Vénus, et qui accompagne une figure de femme où l'on ne saurait voir cette déesse (voy. pl. CCCXX). Cf. t. IV, p. 12, 11; 53, 166.

(3) *Monument. dell' Instit.*, VII, 69, 1. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, pl. CCCXXIII.

Je ne saurais clore ces observations sans vous remercier encore une fois, mon digne ami, de toutes vos communications instructives. Chaque année de nombreux monuments sont près de vous mis au jour; ils seraient souvent perdus pour la science, si des connaisseurs aussi consommés que vous et notre ami Longpérier, n'étaient sans cesse occupés à estimer et à butiner ces vases antiques et ces bronzes qui disparaissent si aisément chez ceux qui les acquièrent.

Puisse votre regard de connaisseur, auquel rien n'échappe, veiller encore longtemps! Puisse votre amour pour la recherche ne point se fatiguer d'en tirer avantage!

REMARQUE DU TRADUCTEUR.

En réfléchissant sur les noms curieux de divinités employés par les Étrusques, et que M. Ed. Gerhard nous fait ici connaître, on est conduit à des rapprochements qui confirment les vues de l'illustre archéologue.

Le nom d'*Alpnu* donné à Proserpine paraît formé du verbe grec ἀλφαίνω, ἀλφάνω, lequel appartient encore à la langue d'Homère, et qui exprime l'idée de trouver et de recueillir ἀλφανεῖσα qui a été trouvée ou recueillie; il y a donc dans ce nom une double allusion à la récolte, et à ce fait que Cérès a retrouvé sa fille. Quant au nom de *Thanr* que reçoit la mère de Proserpine et qui se rapproche beaucoup de celui de *Thalna*, il parait formé du verbe θαλύνω, par l'échange de *l* en *r*, et le renversement de la syllabe; ce nom exprime l'idée de *cultiver*, de *nourrir*, comme θάλπω, dont il est une forme, comme θαλύσσω, et il fait penser aux Thalysies (θαλύσια), fête célébrée en l'honneur de Cérès après la récolte, c'est-à-dire après le retour de Proserpine. Le nom bizarre d'*Achvizr* que M. Ed. Gerhard reconnaît comme faisant allusion aux bienfaits de la nature, semble être la transcription étrusque du mot : ἀξιόφυτλος ou ἀξιόφυτος (φύτλη pour φύσις dans l'ancienne langue poétique), et qui exprime l'idée d'une belle végétation et est d'une composition analogue aux noms bien connus des Cabires de Samothrace, Ἀξιέρος, Ἀξιόκερσος, Ἀξιόκερσα.

Enfin le nom de *Sipna* ou de *Tipanu*, est vraisemblablement dérivé du verbe ὑφαίνω (aoriste attique ὕφανα) avec addition de *s* ou *t* initial pour rendre l'esprit rude, suivant l'orthographe étrusque; verbe qui a le sens de *tisser*, *ourdir*, *tramer*, *méditer*, et qui convient très-bien comme épithète à Minerve Ergané ou Mechanitis, mais que, d'après l'observation de M. Gerhard, on a pu transporter à une autre divinité, telle que Vénus ou Junon.

ALFRED MAURY.

OBSERVATIONS

DE

CRITIQUE VERBALE

SUR DIVERS PASSAGES

DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME

Les hellénistes allemands et hollandais qui s'appliquent aujourd'hui, d'une main si heureuse et souvent si sûre, à corriger, non plus seulement les textes vulgaires au moyen des manuscrits, mais les leçons des manuscrits eux-mêmes avec le secours du contexte et de la paléographie, ont concentré jusqu'ici presque toute leur attention sur les monuments de l'âge vraiment classique. Chez nous, la direction générale des études critiques est plus difficile à déterminer : et peut-être y aurait-il quelque emphase à prétendre que l'observation précédente est également applicable aux travaux de notre école française. Quoi qu'il en soit, elle n'est pas démentie par de récentes publications dont la France, à un titre quelconque, peut revendiquer l'honneur : comme les ingénieuses et savantes remarques de M. Charles Thurot sur Aristote; comme la belle et originale édition d'Eschyle, dont M. Henri Weil poursuit l'achèvement avec un zèle que rien ne décourage. Il ne faut ni s'étonner d'une telle prédilection, ni trop s'en plaindre : et déjà l'on peut prévoir le temps où la critique verbale, lasse de refaire une œuvre déjà faite, ou de se remettre indéfiniment à tenter l'impossible, s'éloignera peu à peu de son point de départ pour aller défricher ces régions moins heureuses qu'elle avait dédaignées d'abord. En attendant, ces dernières font avec les autres un singulier contraste : contraste regrettable, là du moins où l'imperfection relative du langage est compensée par un grand talent, ou par un vif intérêt historique.

Parmi les auteurs que les critiques ont ainsi négligés jusqu'à ce jour, il faut sans doute placer au premier rang les Pères de l'Église, et, avant tous, le plus éloquent d'entre eux saint Jean Chrysostome. Non que ce Père ait manqué d'éditeurs ou d'interprètes. M. Migne, dans sa grande collection ecclésiastique, vient d'en publier un texte recommandable au point de vue de la correction typographique, et accompagné d'une traduction latine, sinon nouvelle, au moins revue et corrigée. En ce moment même, un libraire de Bar-le-Duc, M. Louis Guérin, habilement secondé par M. Jeannin, professeur de rhétorique à Saint-Dizier, en fait paraître une traduction française, la première complète, dont la moitié déjà est sous nos yeux (1). Moins complète, malheureusement, sera l'édition en deux volumes, dont un helléniste éminent, M. Dübner, a commencé d'enrichir la collection Didot. En Angleterre, une Société de théologiens vient de publier et, sans doute, d'améliorer le texte, par endroits indéchiffrable, du *Commentaire sur l'épître aux Éphésiens*. Mais, après tous ces travaux, il reste à faire pour la plus grande partie, au moins, des ouvrages de saint Jean Chrysostome, ce que l'érudition allemande fait aujourd'hui pour les auteurs de l'âge classique. Il ne suffit pas de compléter la collation des manuscrits : il faut entrer résolûment dans la voie suivie avec tant de succès par MM. Madvig et Cobet, laquelle n'est point celle de Bentley, quoi qu'on en puisse dire (2). Des exemples donnés par ces maîtres ressort la démonstration d'un principe qu'aucune témérité passée, présente ou future ne saurait désormais compromettre. Ce principe, le voici, tel, au moins, que nous le concevons : *La probabilité d'une conjecture peut être supérieure à celle qui résulte de l'unanimité des manuscrits.*

C'est ce principe que nous avons essayé d'appliquer, dans les notes qui suivent, à la restitution de quelques passages. Il n'est pas

(1) Dans cette vaste publication qui fait le plus grand honneur à notre librairie provinciale, nous avons remarqué avec plaisir plusieurs traductions signées de noms universitaires, et distingué particulièrement celle du *Traité du sacerdoce*, qui assure à M. Jeannin un rang élevé parmi nos meilleurs interprètes de la littérature ancienne; celles d'un brillant écrivain, M. Portelette; celles d'un érudit polyglotte qui est en même temps un très-habile helléniste, M. Malvoisin.

(2) Dans la préface d'une récente édition du *Rudens*, que nous nous serions gardé d'omettre, si nous avions eu à énumérer les derniers travaux des latinistes français, un de nos plus savants professeurs, M. E. Benoist, émet une opinion très-favorable à l'autorité des manuscrits (page XXXVIII). Mais, à vrai dire, cette foi presque absolue est une grâce d'état chez un éditeur de Plaute : nous doutons fort que, dans les conditions présentes, il y ait autre chose à faire pour cet auteur que ce qu'a si bien fait M. Benoist.

impossible que, dans ces passages mêmes, des fautes nous aient échappé. Nous ferons observer toutefois qu'un certain nombre d'irrégularités, comme, par exemple, l'emploi de ὅταν au lieu de ὅτε, sont certainement imputables à l'auteur lui-même : et, en général, il faut s'être donné le temps d'oublier un peu son Platon, avant d'entreprendre la révision d'un texte du IVe siècle après Jésus-Christ. L'axiome *Summum jus, summa injuria* est ici tout à fait de mise. La langue de saint Jean Chrysostome n'a ni finesse, ni pureté : elle est pauvre de tours; elle donne à beaucoup de mots, sans compter ceux que la théologie avait pliés à des emplois nouveaux, une acception d'usage courant, que n'autorise ni l'étymologie, ni la pratique des bons siècles. Elle se passe souvent des particules, là où la langue classique les exige. C'est, enfin, une langue de décadence, qui n'est ni très-bien liée, ni très-variée, ni très-correcte; ajoutons : ni rajeunie par un style original : car la diction de ce grand orateur a tous les caractères de l'improvisation; et c'est par d'autres côtés qu'il demeure admirable (1).

Dans les remarques ci-dessous, nous renverrons constamment à l'édition Migne, comme à la plus récente des éditions complètes.

1. Expositio in Psalmum IX, chap. 5, tome V, pag. 129, lig. 29 :

Πολλῷ γὰρ μείζων τῆς ἀρχῆς τῆς ἀπὸ τῶν θορύβων ἡ ἀσφάλεια ἡ ἀπὸ τῆς ἐλπίδος τῆς εἰς τὸν Θεόν.

Au lieu de ἀρχῆς, lisez ταραχῆς : « Car la sécurité qui vient de l'espoir en Dieu triomphe aisément de l'*émotion* causée par les contre-temps. »

2. Homil. IV in illud, Vidi dominum (tome VI, pag. 123, lig. 40) :

Τί οὖν ὁ Χριστός; Ἀπὸ παρθένου μέν· ἀλλ' εἰς γάμον παρεγένετο, καὶ δῶρον εἰσήνεγκεν· Οὐκ ἔχουσι γὰρ, φησὶν, οἶνον· καὶ τὸ ὕδωρ οἶνον ἐποίησε, τῇ παρθενίᾳ τὸν γάμον τιμῶν, τῇ δωρεᾷ τὸ πρᾶγμα θαυμάζων· ἵνα μὴ βδελύσσῃ τὸν γάμον, ἀλλὰ μισῇς τὴν πορνείαν.

Au lieu de παρθενίᾳ, lisez παρουσίᾳ : « Et le Christ? Il est vrai qu'il était fils d'une vierge : mais il assista à un mariage, et fit son

(1) Voir le jugement de Fénelon dans le troisième de ses *Dialogues sur l'éloquence*. — Il ne faut pas toucher légèrement à ces choses délicates. Ainsi, nous accorderons volontiers à Fénelon que saint Jean Chrysostome « parlait fort bien le grec, » pour un homme du IVe siècle, s'entend. On lui accordera moins facilement que ce Père « ne cherche point de faux ornements. » Il en cherche, au contraire, et il en trouve, dans beaucoup de ses exordes : mais il s'accommodait certainement, en cela, au goût de son auditoire, plus qu'il ne suivait le sien. Tout chez lui, même le mauvais, « tend à la persuasion. » C'est Fénelon qui le dit.

présent de noce : Ils n'ont pas de vin, dit-il, et il changea l'eau en vin : par *sa présence*, honorant le mariage; par son offrande, en faisant l'éloge : afin que vous n'ayez point en dégoût le mariage, et que vous haïssiez seulement la fornication. »

3. Homil. in illud Isaiæ : Ego Dominus Deus feci lumen (tom. VI, pag. 143, lig. 50) :

Οἷόν τι λέγω, Ἑλλάδι διαλεγομένῳ μοι γλώττῃ, ἂν τοίνυν τὴν φωνὴν εἰδῇ τις, ἐκεῖνος ἀκούσεταί μου.

Il faut lire διαλεγομένου μου, et probablement ταύτην au lieu de τοίνυν : « Par exemple, *si je m'exprime* en langue grecque, celui qui sait *cette* langue m'entendra. »

4. Homil. in illud, Vidi dominum (tom. VI, pag. 140, lig. 11) :

Ἡμεῖς ψυχὴν ἀπωλέσαμεν, καὶ οὐ θρηνοῦμεν; σωτηρίας ἐξεπέσομεν, καὶ οὐ κατακοπτόμεθα; Καὶ τί λέγω ψυχῆς καὶ σωτηρίας; Δεσπότην παρωξύναμεν οὕτω πρᾶον καὶ ἥμερον, καὶ οὐ κατορύττομεν ἑαυτούς;

Au lieu de κατορύττομεν, peut-être faut-il lire καταμύττομεν, *compungimus*. Hérodote dit, en parlant d'un peuple qui se défigurait en signe de deuil : Μέτωπον καὶ ῥῖνα καταμύσσονται (IV, 71, 2). Toutefois l'expression consacrée chez Chrysostome pour signifier « Pénétrer de componction » est κατανύσσειν. En somme, la faute seule est certaine.

5. Homil. in illud Isaiae : Ego Dominus Deus feci lumen et tenebras (tom. VI, pag. 145, lin. 50) :

Ἡ τοίνυν ποιοῦσα (scil. νὺξ) τὴν ἡμέραν χρήσιμον τῷ ἀνθρώπῳ, αὕτη μάλιστά ἐστιν ἡ διὰ τῆς οἰκείας διακονίας τὸν ἀπολαύοντα τῆς χορείας αὐτῆς πρὸς τὴν τοῦ Θεοῦ γνῶσιν χειραγωγοῦσα.

Il est dit dans la phrase suivante que le jour et la nuit se succèdent mutuellement ὥσπερ ἔν τινι χορῷ : c'est peut-être l'origine de la leçon χορείας qui paraît devoir être remplacée par χρείας : « La nuit, qui rend l'homme capable d'employer ses journées, achemine mieux qu'aucune chose à la connaissance de Dieu celui qui est en état, grâce à elle, de mettre le jour à profit. » Αὐτῆς, ici, n'équivaut pas à *Ipsius*, mais remplace τῆς ἡμέρας, et s'oppose au réfléchi οἰκείας.

6. Ibid. pag. 147, lig. 49 :

Ἄρα τῶν μέσων ταῦτά ἐστι, πενία καὶ πλοῦτος, ὑγίεια καὶ νόσος, καὶ ζωὴ καὶ θάνατος, δόξα καὶ τιμή, δουλεία καὶ ἐλευθερία, καὶ ὅσα τοιαῦτα.

On doit lire probablement ἀδοξία au lieu de δόξα : « Il faut donc ranger parmi les choses indifférentes la pauvreté et la richesse, la santé et la maladie, la vie et la mort, l'*obscurité* et les honneurs, la servitude et la liberté, enfin toutes les choses de ce genre. »

7. In illud Jeremiæ : Domine, non est in homine via ejus (tom. VI, pag. 158, lig. 8) :

Il s'agit d'un texte que l'on avait coutume de citer en y ajoutant un membre de phrase pris ailleurs : Τούτου τὸ μὲν εἴρηται, τὸ δὲ οὐκ εἴρηται, ἀλλ' ἔξωθέν ποθεν προςέῤῥιπται.

Lisez προςέῤῥαπται : « Une partie de cette phrase est dans l'Écriture, l'autre ne s'y trouve pas : c'est une *pièce* étrangère, *ajustée* au texte. »

8. Homil. De prophetiarum obscuritate, I (tom. VI, p. 174, lig. 40) :

Ὅταν οὖν λέγῃ (scil. Παῦλος), ὅτι Κάλυμμα ἐπὶ τῆς ἀναγνώσεως τῆς Παλαιᾶς Διαθήκης μένει, τὴν ἀσάφειαν αὐτοῦ (scil. τοῦ νόμου) φησιν· ὅταν δὲ λέγῃ, Μὴ ἀνακαλυπτόμενον, ὅτι ἐν Χριστῷ καταργεῖται, τὸ μέρος ὅπερ ἐστὶν ἀσαφὲς, ὁ νόμος ἡμῖν ἐπέδειξεν. Οὐ γὰρ ἐκεῖνο ἀσαφὲς ἦν τοῦ νόμου τὸ μέρος, ὅπερ εἰς βίον ἡμῖν συνετέλει καὶ πολιτείαν· ἐπεὶ περιττῶς ἂν ἐδόθη· ἀλλ' ἐκεῖνα μόνα συνεσκίαστο τὰ μέρη, δι' ὧν ἐδυνάμεθα μαθεῖν, ὅτι διὰ τοῦ Χριστοῦ καταργεῖται.

Lisez et ponctuez : ἀσαφὴς ὁ νόμος. Le sens général est : « Paul en disant..... marque l'obscurité de l'ancienne Loi; mais quand il ajoute....., il nous indique dans quelle partie la Loi est obscure. Ce qui était obscur dans la Loi, ce n'était point la partie qui se rapportait à la conduite humaine et aux institutions : autrement, la Loi eût été donnée en vain. Les seules parties couvertes d'ombre étaient celles qui pouvaient nous révéler que sa force lui serait ôtée par la venue du Christ. » — Le sens général montre que καταργεῖται est un futur, formé comme τελεῖται, bien que le futur usité à l'actif soit en ήσω et non en έσω. Dans la langue classique, les exemples d'une pareille formation sont rares et douteux.

9. Ibid. pag. 175, lig. 17 :

Εἰ γὰρ ἐναντίος ἦν ὁ νόμος καὶ πολέμιος τῷ Χριστῷ, καὶ μὴ παρ' ἐκείνου δοθεὶς, οὐκ ἔδει Παῦλον δόξαν αὐτοῦ καλέσαι, τῷ δυνηθῆναι παιδεῦσαι τοὺς προσιόντας αὐτῷ, ὅτι διὰ Χριστοῦ καταργεῖται.

Au lieu de τῷ, lisez τό. Il y a quelques lignes plus haut : Δόξα δὲ νόμου, τὸ δυνηθῆναι διδάξαι, ὅτι ἐν Χριστῷ καταργεῖται.

10. Homil. De prophetiarum obscuritate, II (Migne, tom. VI, pag. 176, lig. 61) :

Οὕτω (scil. ὥςπερ ὁ Μωϋσῆς) καὶ ὁ νόμος, ἐπεὶ οὐδέπω ἠδύνατο μαθεῖν τὰ τέλεια διδάγματα καὶ φιλοσοφίας γέμοντα..... κάλυμμα εἶχεν, ἐκείνοις μὲν συγκαταβαίνων.....

Lisez ἠδύναντο : « Pareille à Moïse, l'Ancienne Loi, attendu que les hommes n'auraient pu comprendre encore les vérités profondes de la doctrine parfaite, portait un voile, par condescendance pour les uns, etc. » La faute n'est point purement typographique : car la traduction latine porte ici *Poterat*, qui ne fait aucun sens.

11. ibid. pag. 180, lig. 55 :

Ἴδωμεν πῶς ἀπωλέσαμεν τὴν φωνήν (scil. τὴν κοινὴν γλῶτταν). Οὐδὲ γὰρ μικρὸν εἰς ἀσφαλείας λόγον ἡ ἱστορία. Ὁ γὰρ μαθὼν τὸν τρόπον τῆς προτέρας ἀσφαλείας, πρὸς τὰ λοιπὰ ἀσφαλέστερος ἔσται.

Le second ἀσφαλείας provient évidemment d'une erreur de copiste, causée par la répétition de ce mot. Il faut lire sans doute ἀπωλείας : « Voyons comment nous avons perdu ce langage commun et primitif. Ce n'est pas une chose qui intéresse médiocrement notre sûreté, que cette histoire. Car, si l'on sait de quelle manière nous avons fait cette *perte*, on sera mieux prémuni à l'avenir. »

12. Ibid. pag. 186, lig. 40 :

Μέμνησθε τοίνυν τῶν λόγων οὐ τῶν κατὰ τῆς φύσεως τῆς ἡμετέρας, ἀλλὰ τῶν κατὰ τῆς ἐπιθυμίας τῆς ἀκολάστου. Οὐ φύσεως ἔγκλημα τὰ εἰρημένα, ἀλλὰ ἐπιθυμίας τὰ λεγόμενα. Ταύτῃ καταστέλλετε θυμὸν, οὕτω πραύνατε ἐπιθυμίαν, οὕτω κατασπᾶτε ἀπόνοιαν.

Il me semble qu'il y a ici, pour ainsi dire, deux gloses superposées. Τὰ λεγόμενα paraît avoir été ajouté maladroitement, après coup, à la seconde phrase pour l'éclaircir : et cette phrase même doit sans doute être rejetée du texte, comme s'y rattachant mal, et n'ajoutant rien au sens.

13. Ibid. pag. 189, lig. 11 :

Πόσοι τῶν ἀπεῤῥιμμένων καὶ εὐτελῶν ἡλίου φαιδρότερον ἐκλάμπειν ἔχουσι! πόσοι τῶν μεγάλων καὶ περιφανῶν σποδὸς ὄντες καὶ τάφος κεκονιαμένος εὑρεθήσονται!

Au lieu de ἔχουσι, la correspondance des phrases et la rigueur du sens paraissent exiger μέλλουσι, et au lieu de τάφος κεκονιαμένος, il faut lire sans doute τάφοι κεκονιαμένοι, au pluriel, comme dans le texte même de l'Évangile (*Matth.* 23, 27). « Combien, parmi ceux qu'on ravale et qu'on dédaigne, brilleront d'un éclat plus vif que celui du soleil! Combien, parmi les grands et les illustres, seront reconnus cendre et sépulcres blanchis! »

ÉD. TOURNIER

NOTE

SUR

L'IDENTITÉ DES NOMS

ALESIA, ALISIA ET ALISE

Nous avons reçu depuis la publication de l'article de M. Quicherat, et en réponse à cet article plusieurs lettres et notes qu'il nous est impossible de publier, faute d'espace, bien qu'elles contiennent toutes des observations intéressantes. Nous donnerons donc seulement une analyse des principaux arguments développés par nos correspondants à l'appui de l'opinion que soutient la Revue. Ces arguments ne perdront rien de leur valeur, pour être exposés en quelques mots et sans phrases. Les bonnes causes n'ont pas besoin d'être autrement défendues.

Nous commencerons par la question de l'identité des noms Alesia, Alisia et Alise; identité considérée comme au moins très-invraisemblable par M. Quicherat, qui compte même cette différence d'orthographe au nombre des graves objections à faire aux partisans de l'Alise bourguignonne.

Voici en substance, ce que nos correspondants nous écrivent(1) :

1° Dans les habitudes de l'épigraphie latine, jusqu'à la fin de la république et au delà, l'I et l'E, jouent un rôle presque identique, et en un grand nombre de cas, se remplacent l'un par l'autre. Non-seulement on a écrit successivement, omnis et omnes, vitai et vitæ,

(1) On trouvera à la correspondance une de ces lettres, celle de M. Rossignol, lettre pour laquelle nous avons cru devoir faire exception, en la publiant, en considération de la grande part que M. Rossignol a prise à ce débat dès le début.

navebus et navibus; mais l'on retrouve cette confusion jusqu'au deuxième siècle de notre ère; ainsi dans une inscription, pour ne citer qu'un exemple, Vespasianus est écrit Vispasianus. On ne saurait donc s'étonner que dans les derniers temps de la république, un écrivain latin ait écrit par un E, ALESIA, un nom que d'autres auraient à la même époque écrit ALISIA par un I.

2° La transcription grecque de l'Alesia de César est Ἀλησία (1). Or, sans vouloir trancher la question de la prononciation de l'η, au commencement de notre ère, tout le monde sait qu'il y a de très-forts arguments à l'appui de la doctrine de ceux qui croient que le son de l'η était alors très-rapproché du son de notre I long, son que l'η a conservé dans le grec moderne. Plusieurs noms géographiques sont, en effet, écrits dans les manuscrits, alternativement par un I et par un η. Strabon (2) écrit Ναμνιταὶ le nom des Nannètes, que nous trouvons écrit Ναμνηταὶ dans Ptolémée. Sur les monnaies, le nom écrit ROVECA en lettres latines, est écrit en grec tantôt Ροουικα tantôt Ροουηκα.

3° Indépendamment du nom ROVECA, un assez grand nombre de noms gaulois se trouvent inscrits très-lisiblement sur des monnaies à peu près contemporaines de la conquête. Parmi ces noms, plusieurs, invariablement écrits par un E dans les plus anciens manuscrits latins, et connus seulement sous cette forme dans l'histoire, sont au contraire écrits constamment par un I sur les monnaies gauloises.

Transcription latine.	Transcription gauloise.
AVLERCI	AVLIRCOS
LEXOVII	LIXOVIOS
ORGETORIX	ORCITIRIX

Le nom du chef Reme ICCIVS (César) paraît, d'un autre côté, se retrouver sous la forme ECCAIOS; c'est un changement en sens inverse : et nous ne parlons ici ni du nom de TASGETIUS, ni du nom des REMI écrits sur les monnaies TASGIITIOS, RIIMOS, par un double II équivalent à l'E latin.

C'est cette confusion de l'E et de l'I qui explique, comme on l'a dit depuis longtemps, comment il se fait que Decetia de César est devenu Decise, Venetia, Venise, Ecclesia, Église; absolument comme Alesia a fait Alise. C'est par la même raison qu'Avenio est devenu Avignon.

On verra dans la lettre de M. Rossignol que cette double manière de transcrire l'I gaulois s'est continuée au moyen âge, où l'on a dit

(1) Strabon, p. 191.
(2) Strab., p. 190.

indifféremment VESONTIO et VISONTIO, AVTESSIODVRVM et AVTISSIODVRVM. On pourrait former de ces noms à double orthographe une liste très-nombreuse.

Nous aimons mieux, pour donner à nos lecteurs une idée exacte des variations de transcription des mots gaulois, selon que l'on s'adresse, pour avoir l'orthographe de ces noms. aux inscriptions et manuscrits latins, ou bien aux inscriptions et monnaies gauloises; nous aimons mieux, dis-je, terminer cette note par une liste comparative des noms de peuples, de villes et de chefs les plus connus, avec la double orthographe latine et gauloise. Nous devons cette liste à l'obligeance de M. de Saulcy.

Transcriptions latines.	Transcriptions gauloises.
1. ADIATVNNVS.	ADIETVANVS
2. ADVATVCI	AVAVCI
3. ÆDVI	EDVIS, AIΔOVIN, EΔOV..
4. AGENDICVM, AGEDICVM	AΓHΔ...
5. ANDECAVI	ANDVGOVON
6. ANDECVMBORIVS	ANDECOM
7. AVLERCI EBVRONICES	AVLIRCO EBVROVICO
8. BAGACVM	VACHCO ?
9. BÆTERRÆ, BITERRÆ	BHTARRA
10. CALETES	CALEDV
11. CAVARILLVS	CAVALIN
12. CELTÆ	KALET ?
13. CONETODVNVS	CONAT... ?
14. CORREVS	CRICIRV ?
15. COTTVS	CATTOS ?
16. DIVITIACVS	DEIVICIAC, ΔEIOVIIGIACOS
17. DVMNORIX	DVBNOREIX
18. EPASNACTVS	EPAD. IIPAD.....
19. EPENOS	EΠHNOS
20. ESSVI, SESVVII (SAGII)	HΣOVAΓEΓI ?
21. ICCIVS	ECCAIOS ?
22. GALBA	GALOVA
23. LEXOVII	LIXOVIATIS
24. LVCTERIVS	LVXTIIRIOS
25. LVGDVNVM	LVGVDVNI
26. MASSILIA	MAΣΣAAIHTΩN
27. NEMAVSVS, COL NEM, COL NIM.	NAMAΣAT...
28. ORGETORIX	ORCITIRIX

Transcriptions latines.	Transcriptions gauloises.
29. ROTOMAGVS	RATVMACOS
30. ROVECA	POOVIKA
31. SEDVLIVS	SEDVLLVS
32. SEGVSIAVI	SEGISVAN, SEGVSIAVOS
33. SEQVANI	SEQVANOIOTVOS
34. SOTIATES	SOTIOTA
35. TASGETIVS	TASGIITIOS
36. TEVTOBOCVS	TOVTOBOTIO
37. VELIOCASSES	VELIOCAΘIOS
38. VERCINGETORIX	VERCINGETORIXS
39. VERTICO	VARTICE
40. VIRIDORIX	VIREDIOS, VRIDO — REX
41. Ajoutons ALISIA (1)	ALISIIA.

Que personne, après cela, ne sera étonné de trouver avec ces deux formes, dont l'une s'est perpétuée dans la littérature latine, l'autre dans la bouche du peuple qui représente les anciens Gaulois. Alise est Alesia au même titre que Decetia et Decise.

(*Note de la rédaction.*)

(1) Nous pourrions ajouter encore bien des noms à cette liste. Ainsi, sur l'autel gaulois trouvé à Notre-Dame et déposé au musée de Cluny, on a lu les trois noms SENANI, EVRICES, VEILO qui semblent bien répondre aux noms de peuples SENONES, EBVROVICES, VELIOCASSES. STATVMAE de l'inscription latine du musée de Nîmes, est très-probablement le ΣΔΕΔΕΜΑ de l'inscription gauloise. De même que le nom écrit VATRVTE, dans le texte latin, devient ΒΡΑΤΟΥΔΕ dans le texte gaulois; mais nous ne voulons pas entrer dans le domaine des conjectures et nous nous arrêtons.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

L'Académie des inscriptions a, depuis le mois de janvier, repris ses travaux avec une grande activité. Le temps des *comités secrets* et des *scrutins pour nominations de toutes sortes de commissions* est passé, et les séances sont toutes employées à la lecture de mémoires qui se sont trouvés ce mois-ci, presque sans exception, d'un très-haut intérêt. MM. de Rougé, de Saulcy, Léon Renier, Miller, Paulin Pâris, Waddington, Wescher, ont successivement pris la parole sur divers sujets, dont quelques-uns sont de la plus haute importance. Nous avons déjà dit un mot du beau mémoire de M. de Rougé sur les premières dynasties égyptiennes ; une seconde lecture de ce travail, loin de fatiguer les auditeurs, n'a fait qu'en faire mieux sentir toute la valeur. Nous avons dit que le mémoire de M. de Rougé serait analysé dans la *Revue*. Nous analyserons également celui de M. de Saulcy, qui, reprenant à nouveau la question d'Arak-el-Emir, l'a, croyons-nous, cette fois complétement élucidée. C'est un grand pas de fait vers la solution de la question des antiquités judaïques.

M. Léon Renier était chargé de rendre compte des fouilles faites à Vienne sous la direction de M. Allmer ; ces fouilles ont parfaitement réussi. Nous donnerons dans notre prochain numéro le résumé des découvertes signalées à l'Académie. Le rapport de M. Miller sur sa mission en Orient mérite aussi d'être signalé. Les résultats de ce voyage ont été fructueux pour la science, qui devra à M. Miller plusieurs textes inédits. Mais l'espace nous manque pour analyser tous ces travaux. Nous sommes heureux, au moins, de pouvoir promettre à nos lecteurs le mémoire de M. Waddington sur les diverses ères employées en Syrie avant le VIe siècle de notre ère. Nous avons jusqu'ici donné une analyse succincte des diverses lectures de M. Wescher, relatives à l'inscription bilingue du temple de Delphes. C'est par l'analyse de la dernière lecture de M. Wescher que nous terminerons ce Bulletin.

M. Wescher achève sa lecture concernant la partie inédite du *monument bilingue de Delphes*. Il traite la troisième des questions posées par lui à propos de ce monument. (*Voir, pour les deux premières questions, notre*

numéro de décembre 1864.) Cette troisième question est relative aux revenus du temple d'Apollon. M. Wescher distingue, d'après les données fournies par son déchiffrement, trois sources de richesse pour le temple : 1° le trésor appelé θησαυρός; 2° le rapport des troupeaux (τῶν θρεμμάτων πρόσοδος); 3° l'argent monnayé (χρήματα) provenant des redevances payées par les fermiers des terres appartenant au dieu.

M. Wescher établit ensuite que les documents retrouvés par lui ont fait partie d'une série d'actes amphictyoniques considérables gravés sur les parois même de la *cella* du temple. Au centre se trouvait l'acte principal entouré de ses corollaires M. Wescher calcule, d'après divers indices, la date de cet acte, qu'il place en l'an 190 avant notre ère répondant à la première année de la 99e pythiade. — Il présente à l'Académie plusieurs fragments épigraphiques qui, trouvés par lui sur d'autres points des ruines de Delphes, lui paraissent appartenir à la même série d'inscriptions.

Résumant cette partie de son travail, M. Wescher embrasse dans leur ensemble les textes qu'il vient d'analyser, les complète les uns par les autres, et indique leur place relative dans la disposition générale. — Il montre que la période historique qui s'écoula entre la fin de la domination étolienne et la réduction de la Grèce en province romaine fut marquée par une restauration religieuse de l'Amphictyonie. Les documents inédits dont il a exhumé des fragments considérables constatent ce fait. Ces documents sont à ses yeux « le testament religieux de la Grèce, testament rédigé par elle-même au moment où, libre encore, elle sortait toute sanglante des discordes civiles, pour trouver la servitude et la paix sous le joug d'une domination étrangère. »

Le travail de M. Wescher a pour complément une étude sur les *inscriptions du mur oriental de Delphes*, découvertes par lui dans sa dernière expédition. — Cette communication est remise à une prochaine séance.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. le docteur Closmadeuc, de Vannes, la nouvelle de la découverte suivante :

Vers le milieu de la presqu'île de Quiberon s'élève une colline au sommet de laquelle se voient les débris d'un magnifique dolmen. La colline est désignée, en breton, sous le nom de *Mané-beker-nos*, montagne du Hurleur de nuit. — A quelques pas du dolmen (20 pas environ), une *tombelle en terre*, allongée de l'ouest à l'est, mesurant à la base, dans un sens, un diamètre de quinze mètres, et dans l'autre, sept mètres seulement : hauteur, un mètre soixante centimètres.

A peu près au centre de la tombelle, des ouvriers carriers ont mis à découvert un stone-cist ou coffre de pierre, constitué par quatre dalles grossières formant parvis, une cinquième la couverture, et une sixième le plancher. — Nul mortier, nul ciment.

La crypte n'a, dans œuvre, que un mètre douze centimètres de long, sur quarante à cinquante centimètres de large, orientée S.-E. A l'intérieur un squelette entier d'adulte, couché sur le côté gauche, la tête vers l'est; le tronc le long de la paroi nord, et les membres inférieurs en double flexion. — Dans l'angle S.-E. de la crypte, a côté de la tête, une urne noirâtre, en terre grossièrement façonnée, analogue aux produits de la céramique primitive. C'est le docteur Gressy, de Carnac, qui a eu le bonheur de recueillir tous ces objets, et de constater exactement la situation respective des pièces osseuses. — Le crâne, reconstitué par moi, a été envoyé à MM. Broca et Follin. Nous attendons les résultats de leur examen anthropologique. La *Revue* reviendra sur cette découverte.

— Le *Bulletin hebdomadaire de la phothographie* (*Moniteur* du 22 février) donne l'analyse d'une communication faite récemment à la Société littéraire et philosophique de Manchester, et d'après laquelle la photographie ne serait pas une découverte moderne. Les procédés, pour fixer les images et même les couleurs naturelles des objets par l'effet du soleil, auraient été trouvés par le peintre grec Panselinos, qui vivait, dit-on, entre le ve et le vi^e^ siècle de notre ère, et ils auraient été consignés au xie siècle dans un traité sur la peinture qui se conserve au mont Athos. M. Constantin Simonidès, qui a signalé ce fait dans une de ses publications, insinue même que

Daguerre n'a peut-être fait qu'emprunter au livre du moine grec, dans un voyage qu'il aurait fait au mont Athos, la découverte dont on lui a fait tant d'honneur. L'auteur de l'article français réfute cette dernière supposition en retraçant l'histoire des progrès successifs de cette découverte, après des essais longs et persévérants. Mais il n'est peut-être pas inutile d'ajouter, pour achever d'édifier les lecteurs, que ce *Manuel de la peinture*, qui servait de guide aux peintres grecs, a été signalé en France par M. Didron au retour de son voyage en Orient en 1844. Que cet archéologue en avait fait prendre au mont Athos une copie très-exacte, qui est maintenant déposée à la bibliothèque de Munich ; qu'il en a publié, en 1845, à l'imprimerie royale, une traduction française faite sous ses yeux par son compagnon de voyage M. Durand, et que, dans ce texte, qui est pour tout le reste conforme à l'édition grecque qui a paru à Athènes en 1853, on ne trouve pas trace du fameux passage sur la découverte de l'*héliotypie* par le peintre-moine du mont Athos, récit qui est devenu le § 64 de l'édition d'Athènes. C'est donc entre 1844 et 1853 que ce chapitre a été interpolé ; et quand on connaît les antécédents de M. Simonidès, il n'est pas difficile de conjecturer quel est l'auteur de cette étrange histoire.

A Monsieur le directeur de la *Revue Archéologique*.

Pérouse (Château de Monte Melino), 21 Décembre 1864.

Cher et savant Confrère,

Je viens de lire dans le *Journal des savants* (mois de janvier), le deuxième article de M. Beulé, sur le bel ouvrage de notre savant ami, M. Des Vergers, l'*Étrurie et les Étrusques*, et en prenant quelques notes sur les différents points qui y sont discutés, je suis tombé sur une affirmation chronologique qui m'a frappé, et qu'il me paraît bien difficile de pouvoir accepter, M. Beulé dit : « *Le VIIe siècle avant notre ère* marque le commencement de « la grandeur des Étrusques et de la puissance que leur donne momenta- « nément le système fédératif. Leur force d'expansion les poussait d'une « part jusqu'aux bouches du Pô, etc. » Ayant entre les mains depuis quelques années un travail sur l'*Histoire des Étrusques* en forme de cours, et m'occupant cette année même de ce sujet-là dans mes leçons, je suis arrivé à un résultat tout contraire : je crois être sûr qu'à cette date *du VIIe siècle*, comme *commencememt de la grandeur* des Étrusques, et de leur expansion vers le nord et le midi de l'Italie, s'opposent les renseignements qui nous ont été conservés par Varron, le temps nécessaire au développement de la triple fédération, à la succession de ses conquêtes, à sa durée, à l'importance et à l'influence acquises par elle, l'histoire des autres peuples italiques et des autres immigrations qui précédèrent en Italie la formation de l'Étrurie et des Étrusques, et enfin l'histoire même des rapports de l'Étrurie avec Rome. Je pourrais parler aussi de ce qui survint peu à peu, du côté des Alpes et du côté de la Campanie, au détriment de leur prospérité et de leur puissance. Peut-être que je suis dans l'erreur ; mais pour moi, en prenant cette date-là comme point de départ, l'histoire de la na-

tion étrusque serait bien dérangée dans ses premières bases. Au septième siècle, d'après ce qui résulte de mes modestes études et des travaux de plusieurs archéologues qui méritent grande considération, le développement de la puissance de l'Étrurie sur notre péninsule devait déjà remonter, au moins, à trois siècles en arrière, de sorte que l'Étrurie était forte et puissante au xe ou au IXe siècle, autant et peut-être plus qu'au VIIe, époque où, entre autres choses, avait déjà commencé, et depuis longtemps, le grand mouvement des tribus sabelliques. Pour peu qu'on cherche à mettre d'accord l'histoire des Étrusques avec celle des autres peuplades italiques (et je crois être dans le vrai en disant qu'il ne faut pas les isoler, pour peu qu'on étudie avec soin les relations de l'Étrurie avec ses voisins), ses ennemis, ses rivaux, ses alliés et même son action autour du berceau de Rome, on finira, j'en suis convaincu, par trouver assez juste la remarque que je me suis permis de vous communiquer, et que je soumets à la bienveillance et à la vaste érudition de l'éminent Secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, dont je suis un des admirateurs les plus respectueux et les plus dévoués.

Agréez, etc. JIANCARLO CONESTABILE.

LETTRE AU DIRECTEUR DE LA *Revue archéologique*.

Château de Saint-Germain, 18 février 1865.

Monsieur et cher Directeur,

On le dit depuis longtemps, « il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. » En 1856, dans mes *Études sur une campagne de Jules César*, j'ai répondu en quelques mots au singulier reproche qu'on faisait à *Alise* de ne pas s'appeler, comme la nomme César, *Alesia*.

On ne répliqua point, l'incident devait passer inaperçu; mais l'année suivante l'objection, si minime qu'elle fût, se renouvela, et M. de Longpérier daigna lui consacrer des lignes décisives dans un Rapport fait à l'Académie des Inscriptions.

On feignit encore de ne pas entendre, et la même objection se reproduisit. Je la combattis de nouveau dans ma brochure intitulée: *Alise maintenue en Auxois*.

Même silence et même objection. La *Revue archéologique* est intervenue récemment; mais l'on n'a cure de tout ce qui a été dit; aujourd'hui, après neuf ans de réponses nettes et successives, l'on ose faire la même objection et l'appeler *capitale*: L'*i* n'est pas un *e*, donc Al*i*se n'est point Al*e*sia! Voilà la grande affaire réduite à sa plus simple expression, et la preuve qu'il est plus facile de faire la sourde oreille que de discuter.

Je vous demande pardon, mon cher Directeur, de discuter une dernière fois sur cette bagatelle; quand on n'a pas de temps à perdre, on ne se résigne pas à poursuivre des grains de poussière que le vent emporte.

On dit d'abord que l'Alise de la Côte-d'Or s'est toujours appelée *Alisia* et jamais *Alesia*. — Cela serait, qu'on ne pourrait pas en conclure grand'chose, mais cela n'est pas; tous les temps protestent. Je laisse de

côté Courtépée, qui a fait un travail sérieux sur les *pagi* de Bourgogne, voir Ladone et Bégat, qui écrivaient au XVIe siècle. Je remonte tout de suite aux Croisades.

En 1284, un évêque d'Autun reçoit à Alise l'hommage de Guillaume, abbé de Flavigny, et termine ainsi son attestation : « Apud Alesiam in domo épiscopali (1). »

En 1149, du temps de saint Bernard, dans une charte publiée à l'occasion des dîmes de Viteaux, près d'Alise, le comte d'Auxois est appelé Aymo de *Alesia* (2).

En 1097, l'auteur de la *Chronique de Verdun* emploie la même forme : « Anno DCCCLXIIII, translatum est corpus sanctæ Reginæ virginis et martyris « de *Alesia* (3). »

Dans un très-ancien martyrologe d'Auxerre, on lit : « In Galliis, terri- « torio Eduorum, loco nuncupato *Alesia*, quæ olim fortissima fuerat « civitas... (4). »

En 840, à l'avénement de Charles le Chauve, dans un diplôme daté de Lucenay, au comté de Beaune, Lothaire disait, lui aussi : « Quod est in « *Alesia*, » dans un endroit, et plus bas : « Quæ sunt de *Alesia* (5). »

Le Bréviaire de l'abbaïe de Flavigny, rédigé vers cette époque, n'est pas moins formel : « Nec lateat eversionis *Alesiae* causa (6). »

Enfin, un poëte carlovingien, Herric d'Auxerre, héritier des traditions locales, et chantant ce qu'avait dit en prose avant lui l'auteur de la Vie de saint Germain, Herric s'exprime de la même manière : « ... Caesareis fatalis *Alesia* castris. »

Voilà ce que tout le monde sait, dit et répète ; on ne comprend donc pas cette affirmation si hautement et si souvent donnée : « Alise est démon- « trée ne s'être jamais appelée autrement qu'*Alisia*. »

Je sais que la forme *Alisia* est la plus commune, mais l'autre forme, *Alesia*, n'en a pas moins existé. Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Les Latins ont dit nav*i*bus et nav*e*bus, omn*i*s et omn*e*s. Les vieilles inscriptions, la loi des XII Tables, l'histoire comparée des langues sont remplies de semblables transmutations.

L'*e* et l'*i* ont été de tous temps confondus dans la Gaule comme à Rome : Lexovii, Begorra, Lemovices, Nevernensis, sont identiques à L*i*sieux, B*i*gorre, L*i*moges, N*i*vernais ; et l'on ne veut pas qu'Al*e*sia soit Al*i*se ! Que l'on com-

(1) Archives de la Côte-d'Or.

(2) Extrait du Cartulaire original de Flavigny, en 1734, collationné par M. Bouhier de Lantenay au parlement de Bourgogne.

(3) Hugues de Flavigny.

(4) Archives de l'Yonne.

(5) Cartul. de Flavigny, — arch. de Chatillon-sur-Seine.

(6) Bréviaire de Flavigny, cité dans l'apologie de sainte Reine par D. Georges Viole.

pare donc les monnaies gauloises, mérovingiennes et carlovingiennes avec les chartes du moyen âge et les anciens géographes; on y verra la double forme : Burdegala et Burdigala, Ambeanis et Ambianis, Aurelianis et Aurilianis, Trecas et Tricas, Alesatia et Alisatia, Beteræ et Betiræ, Augustedunum et Augustidunum, Autessiodorum et Autissiodorum. Cela est vulgaire, cela est élémentaire, cela ne devrait pas même être dit, surtout dans une *Revue* aussi savante que la vôtre.

On croit que la forme Ἀλήσια, donnée par Plutarque, est favorable à l'idée qne nous combattons. C'est une erreur. Si, comme on l'assure, on change dans nos écoles la prononciation du grec, ce qui, soit dit en passant, serait une excellente réforme, en ouvrant Plutarque, nos élèves prononceront Alisia le mot Ἀλησία ; car les Latins disaient « dapsilis » et les Grecs δαψιλής ; l'Église dans ses prières prononce eleison le mot grec ἐλεήσον, etc. J'invoque des principes ; quelque soit donc le côté sous lequel on envisage la question, l'on rencontre toujours l'identité qu'on nie.

Ce qui étonne sans doute, ce n'est pas la modification plus ou moins grande des mots dans la suite des âges, — *Verborum vetus interit aetas*, — c'est le synchronisme des deux formes. On ne comprend pas que l'inscription celtique, trouvée à Alise, il y a trente ans, et qu'on dit « de la fin de la République, » on ne comprend pas, dis-je, qu'elle porte Alisiia, et qu'il y ait dans les commentaires Alesia. Cette simultanéité et cette différence troublent l'esprit, qui ne se les explique qu'en attachant les deux mots à deux localités différentes. — A ce compte, mon cher directeur, Venise n'est point Venezia, Florence n'est point Firenze, Marignan n'est pas Malignano, Gênes n'est point Genova, Turin n'est point Torino, Munich et München ne sont pas la même ville ; ce que nous appelons en France Jurjura, n'est pas ce qu'on nomme en Afrique Djardjed ; et gardez-vous bien de croire que Londres est London.

Si la géographie, même de nos jours, est si diverse et si souvent nébuleuse, c'est précisément parce que les noms de lieu ont été défigurés, germanisés, francisés, habillés à l'espagnol, à l'anglaise, à l'italienne. Il est résulté de là qu'un même nom a quelquefois autant de physionomies qu'il a passé de frontières. Et l'on s'étonne que les Romains se soient avisés de dire Alesia, quand les Gaulois disaient Alisia ! On a beau faire, les étrangers ne prononceront jamais comme les indigènes.

Si cette bigarrure a lieu même aujourd'hui, malgré les livres et les Académies qui s'y opposent, il n'est pas rationnel de poser en fait scientifique une introuvable unité de formes nominatives chez les anciens, surtout pour le nom d'un peuple qui n'écrivait pas. Dire en MAJUSCULES qu'il est indispensable, pour qu'Alise soit Alesia, que toutes les bouches aient prononcé, que toutes les plumes aient écrit le nom de cette ville de la même manière à Rome et chez les Mandubes, je le dis à regret, c'est faire une absurde hypothèse.

Est-on même bien sûr que les Gaulois eux-mêmes, quand ils se servi-

rent des alphabets grecs et latins, y trouvèrent tout ce qu'il fallait pour exprimer tous les sons de leur langue? et atteignirent-ils cette forme invariable que l'on affirme? On peut répondre hardiment par la négative. Ce que l'un écrivait par *e*, l'autre le traduisait par *i*; l'épigraphie monétaire en donne des preuves : on lit sur l'une, AVLIRC (1), et sur l'autre AVLERC (2); — ici ROVECA, ailleurs POOYIKA (3); — cette pièce, dit Lelewel donne REMOS et celle-là RIMOS (4). — Je trouve sur l'une EPPILLVS ou EPPILLOS, sur l'autre IPPI... (5). Lelewel donne les deux formes ATEVLA et ATIVLA (6). Aussi bien, a-t-il dit, « il n'y a rien d'étonnant si l'or- « thographe monétaire ne s'accorde pas avec les copies variables et « erronées des anciens écrivains; mais elle offre maintes fois une *incon-* « *stance* bien remarquable en elle-même, quand on compare les mêmes « coins et les mêmes noms. »

Les monnaies de la colonie de Nîmes portent elles-mêmes tantôt COL. NEM., tantôt COL.NIM (7). Les inscriptions lapidaires prouvent la même inconstance (8); et l'on s'étonne que nous ayons fait Alèse d'Alesia? L'archéologie veut enfin compter parmi les sciences positives; ne la faisons pas reculer dans l'hypothèse, dont elle a tant de peine à se délivrer.

Il résulte de ce qui précède qu'il y avait fort peu de différence entre l'*e* et l'*i*; nous le savions depuis longtemps; l'analogie de ces deux voyelles était si grande que très-souvent les inscriptions lapidaires remplacent l'*e* par deux *ii* : MIIRITO = MERITO, — LIIPIDI = LEPIDI, etc. (9).

Cependant quel qu'ait été le son respectif des deux lettres, il semble que les Gaulois avaient un penchant fort prononcé pour l'*i*, et que, dans les mêmes circonstances, les Latins préféraient l'*e*. Les Gaulois, avons-nous vu, ont écrit AVLIRCOS, et l'on sait que AVLERCI est la forme latine. — L'épigraphie gauloise donne LIXOV, et César LEXOV. — Un Vergobret, Cisiambos Cattos, publie, en mauvais latin, qu'il a frappé des SIMISSOS PUBLICOS à l'instar, dit Lelewel, du *Semis* italique. (10). — Si l'on trouve quelquefois dans l'épigraphie gauloise RIMI (11), on trouve constamment *Remi* dans le latin. — L'épigraphie donne AΓΗΔ... pour *Agid...*, et César *Agendicum*. — Elle écrit ORCITIRIX et César *Orgetorix*; — TASIITIOS et César *Targetius*, de même qu'il dit Alesia, quand l'inscription gauloise offre ALISIIA; ce qu'on pourrait regarder comme une anomalie se présente ici comme une règle; donc, on a grand tort de faire de cette diffé-

(1) LELEWEL, LAMBERT.
(2) LAMBERT, *Ess. sur la numism. gaul.*, planche VIII, nos 21, 22, 23.
(3) LELEWEL, p. 239 et 228. — (4) Ibid. p. 228.
(5) LELEWEL, p. 245.
(6) LELEWEL, p. 228 et 269.
(7) DE LA SAUSSAYE, *Numism. de la Gaule narb.*, planche XX, passim.
(8) LELEWEL, p. 259, 272, etc.
(9) Voy. Mém. de M. de Longpérier, dans la *Rev. numism.* 1856, p. 73 et suiv.
(10) LELEWEL, p. 230.
(11) Ibid. p. 228.

rence, à peine saisissable, même pour les contemporains, une objection *capitale* contre Alise.

Les écrivains classiques ne s'entendent pas même entre eux; le proconsul dit *Namnetes*, Strabon Ναμνιταὶ et Ptolémée Ναμνηταὶ; quand un géographe écrit Andecave, l'autre répond par Ἀνδικαοῦοι, etc. Finissons cette kyrielle, qui pourrait se prolonger indéfiniment.

Mais, en ce qui concerne Alise, n'oublions pas que sa double forme se perpétue d'âge en âge jusqu'à nous. Des monétaires mérovingiens, des chartes, des légendes en vers, des martyrologes, des chroniques, le chant de l'église, dont les auteurs aspiraient à parler romain, nous l'avons vu, ont souvent employé la forme césarienne; tandis que la tradition vulgaire a gardé la forme nationale donnée par l'inscription celtique. Le nom d'Alise, qu'Olivier de la Marche, sous les ducs de Bourgogne, célébrait en tête de ses mémoires, comme Herric sous les Carlovingiens; le nom de cette ville, fameuse par sa catastrophe, a donc été transmis par deux voies distinctes, par des étrangers plus ou moins inhabiles à prononcer ce qu'ils entendaient mal, et par la tradition locale, dont on sait la force — par les vainqueurs qui ne pouvaient pas oublier la prise de Vercingetorix, et par les vaincus qui devaient s'en souvenir. Mais cette fois les vaincus ont été les maîtres; la forme gauloise a résisté au génie de César, aux Romains de l'Empire, à dix-neuf siècles, et s'est imposée à la géographie moderne; tout le monde connaît le *Pays d'Aulsois*, le *Pagus Alesiensis*, dont *Alise* était le centre.

On ne m'accusera pas d'avoir donné une négation pure et simple; j'ai discuté puisqu'on l'a voulu, je regrette seulement qu'il ait fallu tant de mots pour prouver que deux et deux font quatre.

Agréez, mon cher directeur, etc.

C. Rossignol.

— Livres remis au bureau de la *Revue* et dont il n'a pu encore être rendu compte :

1° Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine, par Léon Fallue. 1 vol. in-8. Chez Durand, 1864.

2° Histoire des Francs d'Austrasie, par B. A. F. Gérard. 2 vol. in-8. Bruxelles et Paris. Chez Durand, 1864.

3° Mémoires et notes de M. Auguste Le Prevost, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. II, 1re partie. Évreux, 1864.

ERRATUM :

Pag. 163, lig. 4 et 5. *Au lieu des mots :* à la date de la composition du papyrus *lisez* à la date des pièces écrites au revers du *Traité d'astronomie.*

Réduction au 1/4

Imp. Lemercier Paris

VASES TROUVÉS SOUS LES DOLMENS DU MORBIHAN

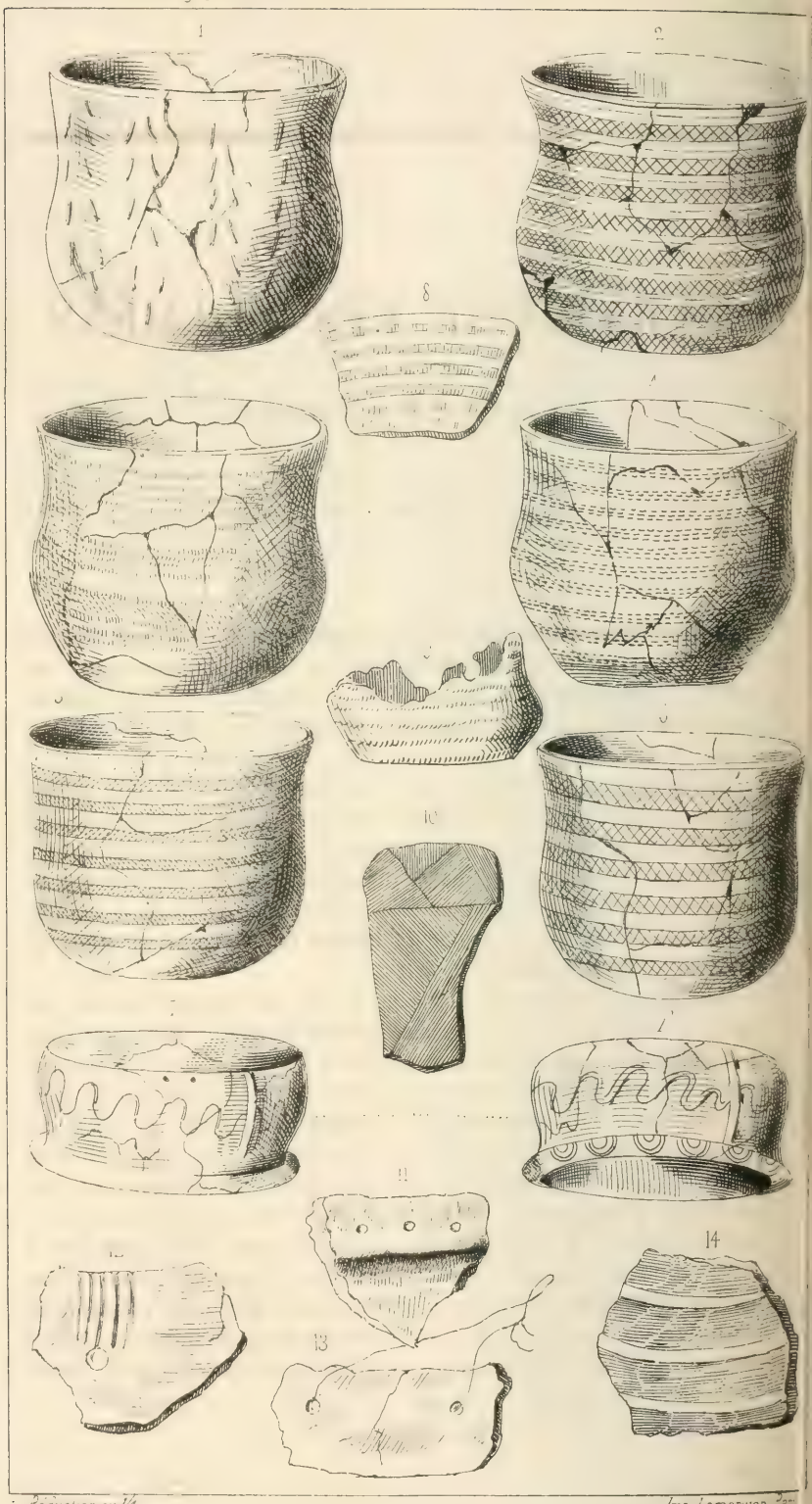

Réduction au 1/4

Imp. Lemercier Paris

VASES TROUVÉS SOUS LES DOLMENS DU MORBIHAN

LA

CÉRAMIQUE DES DOLMENS

DANS LE MORBIHAN

Les fouilles nombreuses, exécutées depuis quelques années dans les tombeaux mégalithiques du Morbihan, ont amené la découverte d'une quantité prodigieuse de poteries ou de débris de poteries dont les plus remarquables échantillons sont rassemblés au Musée archéologique de Vannes.

La poterie des dolmens, pour un œil tant soit peu exercé, se distingue de toute autre par des caractères particuliers qu'elle emprunte à son mode de confection, à ses formes et à son système d'ornementation aussi simple qu'original. Il n'est pas sans intérêt d'étudier aujourd'hui jusque dans leurs moindres détails les produits d'une industrie qui a été exploitée par les mêmes hommes qui ont construit nos magnifiques dolmens funéraires.

Résultat de l'industrie indigène, et dans la plupart des cas peu avancée, la poterie des dolmens est généralement fabriquée avec une terre grossière mal pétrie, et parsemée de grains siliceux; la cuisson en est souvent fort imparfaite, de telle sorte que la pâte est noirâtre à l'intérieur et rougeâtre extérieurement. La poterie ainsi confectionnée est d'une résistance médiocre ; sa cassure est sinueuse et peu nette, son épaisseur n'est pas toujours égale. Quelques-uns de ces vases, les plus grossiers, ont une épaisseur qui atteint deux centimètres. Comme le pétrissage et le modelage sont faits à la main, il n'est pas rare de rencontrer sur les vases des stigmates qui marquent la trace des doigts de l'artisan. Nous avons au Musée de Vannes plus d'un tesson de ce genre. Je citerai comme exemple l'urne recueillie récemment à côté d'un squelette dans la crypte tumulaire du Mané-

beker-nos (butte du hurleur de nuit), et dont le n° 4 de la planche 1 reproduit le dessin : en y regardant de près, on peut suivre sur la pâte les dépressions creusées en divers sens par les doigts du potier, et même les sillons de ses ongles.

Aucun de ces vases ne semble avoir été fabriqué à l'aide du tour; leur défaut de symétrie et leur irrégularité le démontrent. De plus, si on promène la pulpe du doigt sur la surface intérieure, on sent que les petites dépressions et saillies alternatives n'ont aucune direction arrêtée.

Quelquefois cependant la poterie est plus soignée, la pâte est plus dense et mieux préparée. Les parois du vase sont plus minces et d'une épaisseur égale. La surface extérieure a été lissée et comme adoucie avec un polissoir, les paillettes micacées brillent sur un fond dont la couleur varie du noir au rouge tendre, et au brun tirant sur le jaune.

Les formes ne s'écartent guère de certains types primitifs. Ordinairement le vase se distingue par une large bouche, une gorge peu étroite, un fond plat ou arrondi, l'absence d'anse et de couvercle.

Tantôt le vase affecte la forme d'un grossier creuset, plus ou moins profond, à parois épaisses et rugueuses (planche 1); tantôt c'est une sorte de calotte hémisphérique de petite dimension ; tantôt c'est une écuelle à bords déjetés en dehors; ou encore une espèce de pot évasé ressemblant au chapeau de certains champignons (12, — planche 1).

Le vase a quelquefois des dimensions considérables, exemple : Ceux qui ont été découverts à *Kergonfals* et au *Moustoir-Carnac* (planche 1, n°s 2, 8, 9, 13). L'une des urnes du *Moustoir* est en terre brun fauve : arrondie à sa partie supérieure, elle se renfle sensiblement à la partie moyenne pour se rétrécir à quelque distance de la gueule. — A l'extérieur la surface est couverte de quatre petites saillies ou bouton, dont il serait difficile de désigner l'usage.

Le plus grand vase, recueilli au Moustoir (planche 1, n° 8), a une forme encore plus accusée. Le diamètre de la panse est d'au moins vingt-cinq centimètres et la hauteur atteint presque le même chiffre. Une seule bouclette, ou anse, existe sur le côté.—On conçoit les difficultés matérielles inhérentes à la confection de vases de cette taille, sans l'intervention du tour à potier. L'absence de couvercle est le propre des poteries enfouies sous les dolmens; quant à l'anse elle fait le plus ordinairement défaut. Ainsi la variété des urnes qui ressemblent à une cloche renversée, est le plus souvent dépourvue d'anse. Pour être maintenues solidement dans la position verticale, ces urnes caliciformes, dont la base est arrondie, étaient peut-être posées sur

anneaux-supports du genre de ceux qui ont été fréquemment rencontrés dans les ruines des habitations lacustres de Suisse.

Quelquefois un seul bouton troué placé sur le côté du vase fait l'office d'anneau de suspension. Sous le dolmen de *Keroch-Lockmariaker* nous avons recueilli deux oreilles de pot percées chacune de deux trous. Un tesson, provenant des *grottes de Plouharnel* et conservé au Musée, offre trois trous pratiqués à une certaine distance du bord. Sur deux autres vases renfermés sous la vitrine du *Moustoir-Carnac*, on remarque également deux petits trous qui pouvaient servir de moyen de suspension (planche I, n° 9 et planche II, n° 7).

Un autre système, qui permettait encore le transport du vase, nous est révélé par un fragment extrait de l'*allée couverte* de Kercado-en-Carnac. — De chaque côté, et à quelque distance du bord, un canal étroit, long de quelques centimètres, horizontal, est ménagé dans l'épaisseur de la paroi, de manière que les deux extrémités du conduit s'ouvrent à l'extérieur. Un lien passé dans ce conduit remplaçait l'anse (planche II, n° 13). — Du reste, la plupart de ces vases n'ayant, comme nous le pensons, qu'une destination exclusivement funéraire, il était inutile de les pourvoir d'anses solidement fixées aux parois.

L'ornementation, quand elle existe, est de la plus grande simplicité. Jamais on ne remarque de représentations d'hommes ni d'animaux. Les images empruntées à la nature végétale, telles que les feuillages ou les fleurs, sont également proscrites. Jamais de figures emblématiques ni de signes hiéroglyphiques. Il est même singulier que l'ornementation des vases n'ait aucun point de contact avec la décoration sculpturale des dolmens. — On chercherait en vain sur nos urnes funèbres quelque chose qui ressemble réellement aux signes caractéristiques gravés sur les pierres de Gavr'Inis, du Manelud et de Tumiac. — Cette étrange *figure asciforme* des dolmens, que leurs constructeurs ont si souvent répétée sur la pierre, ce signe sculpté qu'on retrouve et sous la table du *dolmen des Marchands*, et dans l'allée couverte de *Gavr'Inis*, et sur les dalles du *Mané-er-hoeck* et du *petit mont*, pourquoi n'est-il jamais représenté sur les urnes funèbres qu'on exhume des mêmes monuments?

Le plus ordinairement l'ornementation consiste dans quelques coups de poinçon imprimés sans trop de régularité, mais avec une certaine prétention à la symétrie sur la surface du vase. — Dans d'autres circonstances le vase offre à l'extérieur des moulures en relief ou verticales ou horizontales. Ailleurs ce sont des groupes de lignes circulaires parallèles, décrivant des bandes espacées, couvertes

elles-mêmes de chevrons, de zig-zags, de dents de loup, ou des lignes de pointillés obliques se coupant en carré ou en losange; — tout cela disposé assez irrégulièrement, mais cependant produisant à l'œil un effet d'ensemble assez satisfaisant. Je citerai, comme exemples, les urnes caliciformes rougeâtres de diverse provenance que représente la planche II.

Ces vases caliciformes rouges sont relativement bien supérieurs aux autres terres cuites plus ou moins grossières et de couleur brune, qui se distinguent par l'absence de toute ornementation. — Néanmoins, il y a loin de là aux superbes poteries rouges en terre samienne dues à l'industrie gréco-latine dont notre Musée de Vannes possède de nombreux échantillons.

Tous ces dessins sont essentiellement simples puisqu'en définitive ils se composent de lignes droites ou courbes combinées avec des pointillés qui semblent avoir été obtenus en creux au moyen d'une pointe de stylet en bois ou en os, ou même à l'aide d'une sorte de molette gravée en relief, qu'on portait successivement sur la pâte humide avant la cuisson.

La vitrine du *Moustoir-Carnac*, au Musée, contient une pièce de poterie rougeâtre brisée, qui a une forme et des décorations des plus originales. Nous en donnons le dessin (planche II, fig. 7) sans chercher à le décrire.

Les poteries qu'on découvre sous les dolmens et dans les cryptes tumulaires, y étaient certainement déposées dans une intention religieuse. — Dans plus d'une circonstance, on a été assez heureux pour recueillir les urnes dans un état de parfaite conservation; mais trop souvent aussi, elles étaient en morceaux. — Dans le dolmen de Kergonfals (Bignan), l'urne dont nous donnons le croquis (pl. I, fig. 2) était posée vide sur deux pierres plates, en avant de l'entrée de la chambre sépulcrale. — L'urne caliciforme avec dessins recueillie sous le dolmen de *Kermadio* (Kervignac) (pl. II, fig. 2) renfermait des *ossements humains brûlés*. — On se rappelle que les deux armilles en or des grottes de Plouharnel, furent trouvées dans un vase en terre cuite avec des cendres.

Plusieurs de ces vases dont nous ne retrouvons que les fragments, étaient peut-être brisés conformément au rite funèbre, et leurs fragments dispersés dans les cryptes. — Cette mutilation des vases funéraires, s'explique encore par le fait d'inhumations multipliées et successives, dans certains dolmens à longue galerie réservés pour cet usage. Enfin on doit faire la part du temps, et des écroulements de matériaux.

C'est le moment de faire une remarqne qui mérite d'être signalée à propos des débris céramiques de nos dolmens funéraires. Il nous a semblé que le nombre et la variété des poteries était toujours en raison inverse du nombre et de la richesse des *Celtæ* ou haches dites celtiques, ces attributs mystérieux de toute sépulture. L'absence du celtæ dans le tombeau paraît impliquer la présence de poteries, tandis que l'absence de ces dernières implique un assortiment souvent considérable de *Celtæ* en pierre de couleur: la vérité de l'observation sera mieux sentie, si nous citons des exemples.

Dans la crypte de *Tumiac : absence de poteries, une quarantaine de Celtæ en Jade, en fibrolithe, en diorite compacte.*

Sous le dolmen tumulaire du Mont Saint-Michel en Carnac : *absence de poteries ; une trentaine de Celtæ*, non moins beaux que les précédents.

Au *Mané-er-hoeck*, en Lockmariaker, *absence de poteries*, sauf deux ou trois petits fragments insignifiants : une collection splendide de plus de *cent Celtæ*, le plus grand nombre en Jade oriental, et en fibrolithe.

A Plouharnel, dans *les grottes : fragments de poteries* nombreux et *deux urnes ;* trois ou quatre tronçons seulement de *Celtæ* grossiers.

Sous la *Galerie tumulaire de Kergonfals, une urne entière, et des débris de vases;* trois Celtæ en grès seulement.

Dans le dolmen de *Kercado* en Carnac, *des poteries aussi nombreuses que variées;* un seul petit Celtæ en Jade, et un autre en grès.

Au *Moustoir-Carnac, cinq vases en terre cuite.* Un seul *Celtæ.* Enfin sous le dolmen de *Crubelz*, que nous avons fouillé nous-même, d'innombrables *tessons de vases*, des *silex taillés*, une *tête de flèche en silex à ailerons; pas un seul Celtæ.*

Le désir bien naturel d'éclairer la question de l'âge des dolmens. a fait penser à quelques antiquaires que la perfection relative de certaines poteries, pouvait avoir pour signification, une date relativement récente, applicable au tombeau qui les contient. C'est une illusion. Nous nous sommes assuré qu'il n'y a rien de fixe à cet égard. Sous le même dolmen, les poteries les plus soignées se rencontrent à côté des plus grossières; les fragments d'urnes rouges à dessins, touchent les tessons de pâte noirâtre, poreuse, mal cuite et criblée de grains quartzeux.

En rapprochant nos dessins de ceux qu'on rencontre dans les publications des sociétés d'Écosse et d'Irlande, on reconnaît sans peine qu'il existe de nombreux traits de ressemblance entre les poteries des dolmens armoricains, et les poteries provenant des *Cromlecks*,

des *Cairns*, et des *Stone-Cists* de la Grande-Bretagne. Rien ne serait plus intéressant que de comparer entre eux tous les produits de cette céramique primitive.

Docteur G. DE CLOSMADEUC,
Vice-Président de la Société archéologique du Morbihan.

EXPLICATION DES PLANCHES

Planche I.

1	Vase brisé — dolmen tumulaire de Kercado-Carnac. Musée de Vannes.
2	Vase intact — dolmen tumulaire de Kergonfals (Bignan). Mus. de Vannes.
3, 6, 7, 10	Vases brisés — vitrine de M. de Keranfleck. Musée de Vannes.
4	Urne intacte — *Stone-Cist* du Mane-beker-nos, Quiberon. Mus. de V.
5	Vase entier — dolmen de Kermadio d'après un dessin pris sur l'original par M. le docteur Fouquet.
78, 9, 13	Urnes entières — tumulus à dolmens du Moustoir-Carnac. Mus. de V.
11, 12	Vases intacts — vitr. de M. de Keranfleck. Mus. de Vannes.
14-15	Vases brisés — id.

Planche II.

1	Urne brisée — noirâtre — dolmen du Kercado. Mus. de Vannes.
2	Urne entière — rougeâtre — dolmen de Kermadio (Kervignac). D'après un dessin de M. Fouquet.
3, 4, 5, 6	Urnes brisées — rougeâtres — vitr. de Kercado et vitr. de M. de Keranfleck.
7	Urne brisée — rougeâtre — dolmen du Moustoir-Carnac.
8	Fragment de vase — dolmen de l'île du Rheno. Mus. de V.
9	Fond d'un vase — rougeâtre — dolmen er-Rock, Arradon.
10	Fragment de poterie — dolmen de Kercado.
11	Id. grotte de Plouharnel.
12, 14	Id. vitrine de M. de Keranfleck.
13	Id. dolmen de Kercado.

LES ÈRES

EMPLOYÉES EN SYRIE

(*Mémoire lu le* 10 *février devant l'Acad. des inscr. et belles lettres.*)

L'habitude de se servir d'une ère royale ou provinciale, au lieu d'une ère municipale, pour marquer les années courantes, semble avoir été particulière à l'Asie, du moins dans les siècles qui précèdent l'ère chrétienne ; même sous l'empire romain, on n'en trouve en Occident que peu d'exemples, excepté en Afrique, tandis qu'en Asie-Mineure, et bien plus encore en Syrie, cet usage était généralement adopté, ainsi que le prouvent les légendes des monnaies et les inscriptions gravées sur les monuments publics et particuliers.

A Rome, les années de la fondation de la ville ne sont guère indiquées que sur quelques monuments spéciaux, comme les fastes ; sur tous les autres, jusqu'à la chute de l'empire, les années sont marquées par les consulats. En Grèce, les Olympiades ne sont employées pour la chronologie que par les auteurs : on n'en trouve l'indication que sur un petit nombre de monuments, tous d'une époque assez basse. Chaque ville avait sa façon particulière de compter, les unes par la succession des magistrats civils, les autres par celle des prêtres de leur principale divinité, et cette habitude est une source continuelle d'embarras pour l'établissement de la chronologie ancienne.

En Orient les habitudes étaient différentes, et cela tient aux profondes différences qui séparent les constitutions politiques des deux races. Tandis qu'en Grèce et en Italie, la cité était le seul centre auquel chaque citoyen rapportait tous les incidents de sa vie avec un patriotisme ardent, mais souvent égoïste et inintelligent, les populations de l'Asie, généralement plus fanatiques que patriotes, et soumises de tout temps à des gouvernements monarchiques, reconnais-

saient plutôt le lien moins étroit de la communauté de race, ou de l'attachement héréditaire à une dynastie nationale. Aussi bien est-ce en Asie, et notamment en Syrie, que l'usage des ères royales et provinciales fut le plus répandu.

Les rois de Syrie furent les premiers à inscrire sur leurs monnaies les années d'une ère qui avait son point de départ à l'origine de la dynastie; ils furent bientôt imités par les rois du Pont et de la Bithynie en Asie-Mineure, plus tard par ceux de la Characène sur le golfe Persique; mais leurs contemporains les rois de Macédoine n'adoptèrent jamais un usage qui répugnait aux idées helléniques. L'emploi d'une ère sur la monnnaie publique est la meilleure manière de la vulgariser; aussi l'usage de celle des Séleucides devint-il général en Syrie; et bien que restreint sous l'empire romain à une portion de cette province, il persista chez les auteurs syriens pendant tout le moyen âge, et cette antique manière de compter les années est encore employée de nos jours par les chrétiens nestoriens et jacobites.

Après la chute des Séleucides, d'autres ères furent successivement adoptées dans différentes parties de la Syrie : d'abord celle dite de Pompée, en usage dans quelques villes qui avaient reçu de ce général l'autonomie municipale; ensuite l'ère césarienne, particulière au district d'Antioche, et ayant la même origine que celle de Pompée; enfin celle de Bostra ou d'Arabie. Celles dont nous allons nous occuper dans ce travail sont l'ère de Bostra, celle des Séleucides et celle d'Antioche, qui toutes les trois furent employées dans des districts assez étendus jusqu'à la conquête musulmane.

I. — Ère de Bostra.

Le point de départ de l'ère de Bostra est indiqué dans le *Chronicon Paschale;* on y lit à l'année 105 après J.-Ch. : Πετραῖοι καὶ Βοστρηνοὶ ἐντεῦθεν τοὺς ἑαυτῶν χρόνους ἀριθμοῦσι (*ed. Bonn,* p. 472). L'année 105 est celle où l'Arabie fut conquise par Cornelius Palma, légat de Syrie pour l'empereur Trajan, et réduite en province romaine. Jusqu'à présent on manquait des documents nécessaires pour déterminer avec précision le commencement de cette ère; mais grâce aux nombreuses inscriptions que j'ai copiées tant à Bostra, que dans une foule de localités de l'Auranite et de la Trachonite, il nous sera facile d'arriver à une entière certitude à cet égard.

Et d'abord il ne peut être douteux que l'ère employée dans presque toutes les inscriptions de ces provinces ne soit la même qui est men-

tionnée dans le *Chronicon Paschale*. La seule médaille de Bostra qui porte une date a été frappée sous Septime-Sévère avec l'indication de l'année 104, qui tombe effectivement sous le règne de ce prince; et une inscription gravée dans cette ville sous l'empereur Justinien est datée de l'année 434 qui correspond à l'an 539 de l'ère chrétienne, treizième de son règne. De plus, dans une autre inscription de Bostra on trouve l'année 134 τῆς ἐπαρχείας, d'où il résulte que l'ère n'était pas particulière à la ville, mais commune à toute la province. En effet, l'année de la province, τῆς ἐπαρχίας, ou τῆς ἐπαρχίου, est mentionnée dans des inscriptions de Salchat, de Bousân, d'El-Hayat, de Harran, de Busr-el-Hariri, localités toutes situées dans l'Auranite et dans la Trachonite. Cependant dans quelques cas l'origine de l'ère est rapportée plus directement à la ville de Bostra; dans une inscription de Harran on trouve l'expression ἔτους Βοστρηνῶν, et à Amra ἔτους κατὰ Βόστρα; comme Bostra était à cette époque la capitale de la province et la résidence du légat, cette expression s'explique d'elle-même. J'ajouterai enfin qu'une médaille de Rabbathmoba à l'effigie de Caracalla et portant la date 105, montre que l'ère de Bostra était usitée dans cette ville, qui appartenait également à la province d'Arabie.

Pour déterminer exactement le commencement de l'ère, nous aurons recours à deux inscriptions que j'ai copiées à Harran, et dont M. Wetzstein a déjà tiré parti dans le même but. Elles se trouvent encore à leur place originaire encastrées dans la façade d'un édifice antique, qui était un πανδοχεῖον ou hôtellerie publique où les étrangers recevaient une hospitalité gratuite, et dont la partie inférieure, ou rez-de-chaussée, a été construite par certaines personnes nommées dans l'inscription, tandis que la partie supérieure, ou premier étage, a été achevée par d'autres. La première inscription est placée au-dessus de la porte d'entrée, la seconde au-dessus d'une fenêtre du premier étage; toutes les deux sont datées de la même année 292, appelée année de Bostra dans la première, et année de la province dans la seconde; dans toutes les deux on a ajouté l'indiction, qui est la dixième pour la première, et la onzième pour la seconde. Voici donc une même année qui correspond à deux indictions successives.

En prenant pour base l'an 105, indiqué par le *Chronicon Paschale*, on voit que l'année 292 de l'ère de Bostra correspond à peu près à l'année 397 de l'ère chrétienne; or la dixième indiction commence au 1er septembre 396, et la onzième au 1er septembre de l'année suivante; d'où il résulte que le *commencement* de l'année 292 de Bostra tombe entre le 2 septembre 396 et le 31 août 397. Mais un

passage du commentaire de Simplicius sur la physique d'Aristote (V. p. 205) nous apprend que les Arabes et les habitants de Damas commençaient l'année à l'équinoxe du printemps, et par conséquent l'on peut fixer avec toute certitude au 22 mars le commencement de l'année de Bostra. Ainsi l'ère de Bostra commence au 22 mars de l'an 106, et en ajoutant 105 à une année de l'ère de Bostra, on trouvera l'année correspondante de l'ère chrétienne, au 22 mars de laquelle elle a commencé.

Ce résultat, auquel était déjà arrivé M. Wetzstein, est confirmé par un grand nombre d'inscriptions, que j'ai copiées pendant mon voyage, et qui lui étaient inconnues ; et les difficultés, que soulevaient quelques-uns des textes qu'il cite, ont disparu grâce à des copies plus fidèles. Ainsi une inscription de Sahwet-el-Khudr, gravée sous le règne de Marc-Aurèle, porte la date 66, qui correspond à l'an 171 de notre ère, onzième du règne de ce prince. Une inscription d'Imtân, gravée sous Constantin et Constant, est datée de l'année 238 de Bostra, 343 de notre ère, qui appartient effectivement au règne de ces princes. J'ai remarqué que sur treize inscriptions de mon recueil qui portent à la fois la date de l'ère et le chiffre de l'indiction, dix sont datées de l'indiction qui correspond à la première moitié de l'année provinciale, tandis que trois seulement furent gravées pendant l'indiction qui correspond à la seconde moitié de l'année. Cette anomalie s'explique par ce fait, que les édifices auxquels appartiennent ces inscriptions ont dû généralement être bâtis pendant la belle saison qui comprenait toute la première moitié de l'année de Bostra.

Dans la grande majorité des inscriptions datées, on trouve seulement la mention de l'année, sans l'indication spéciale de l'indiction où de l'ère à laquelle elle se rapporte ; mais il est évident que sauf preuve du contraire c'est toujours à l'ère provinciale qu'il faut les rapporter. L'usage de l'ère de Bostra se propagea lentement d'abord, comme il arrive toujours lorsqu'on veut changer les habitudes d'un peuple : je n'en ai trouvé que trois exemples pour le premier siècle de l'ère, l'année 34 à Kreyé, 59 à Mélah-es-Sarrar, et 66 à Sahweh ; ces trois localités sont situées dans la portion méridionale de l'Auranite, à proximité de Bostra et du désert de Syrie.

Le second siècle de l'ère est représenté par huit inscriptions, dont deux à Bostra, une à Kreyé, une à Hébrân, une à Salkhat, une à Awwas, une à Ormân, une à Sahweh ; toutes ces localités sont également situées sur la lisière méridionale de l'Auranite et dans le rayon ou se rencontrent les inscriptions nabatéennes.

Les dates du troisième siècle de l'ère se rencontrent dans toute

l'étendue de l'Auranite et de la Trachonite ; celles du IVe et du Ve sont moins fréquentes, et enfin celles du VIe ne se rencontrent que dans deux localités sur la lisière du désert, Salkhat et Mélah-es-Sarrar. Les trois dates que j'ai relevées pour le VIe siècle de l'ère provinciale correspondent aux années 633, 644 et 665 de l'ère chrétienne et se trouvent sur des monuments chrétiens; la première est antérieure de quatre ans à l'établissement définitif de la domination musulmane en Syrie (637) et à la soumission du dernier prince Ghassanide; les deux autres sont postérieures de quelques années à cet événement, mais ce n'est pas une raison pour les rapporter à une autre ère, l'ère chrétienne, par exemple, comme le voudrait Wetzstein; car il n'y a aucune trace de l'emploi de l'ère chrétienne en Syrie à cette époque, et d'ailleurs on ne change pas en un jour les habitudes d'un peuple. Pendant le premier demi-siècle de la conquête musulmane il devait rester encore bon nombre de chrétiens dans ces districts écartés et arides, si peu faits pour attirer la cupidité de conquérants, qui avaient devant eux tant de riches provinces à envahir ; et il est très-naturel de supposer qu'ils aient conservé encore pendant quelques années leurs usages et leur ère traditionnelle.

Outre l'ère générale de la province, on trouve encore dans quelques localités une ère particulière. Ainsi les dates des inscriptions de Chakka ne s'accordent ni avec l'ère de Bostra, ni avec celle des Séleucides, usitée dans les environs de Damas ; elle est d'ailleurs désignée expressément dans les inscriptions comme ἔτος τῆς πόλεως. Chakka est l'ancienne Σακκαία de Ptolémée, ville principale de la Batanée, et elle devint une colonie romaine probablement sous le règne de Septime-Sévère ou d'Alexandre-Sévère ; ces faits, qui résultent de différentes inscriptions inédites, et sur lesquels je reviendrai dans un autre mémoire, nous mettent sur la voie pour fixer le commencement de l'ère locale : il faut sans doute la rapporter à l'établissement de la colonie romaine. Dans tous les cas cette ère a peu d'importance, et on n'en trouve pas trace ailleurs que sur les monuments de Chakka.

A peu de distance de Chakka se trouvent les belles ruines de Chéhebé, les plus importantes du Hauran après celles de Bostra. Là aussi on s'est servi d'une ère locale : une inscription en honneur des empereurs Philippe père et fils, datée de la première année de la ville en est la preuve. Ici il ne peut y avoir de doute ; les ruines de Chéhebé sont celles de l'ancienne Philippopolis d'Arabie, la patrie de l'empereur Philippe, et l'ère locale commence à l'époque où ce prince rebâtit entièrement sa ville natale, l'orna d'édifices considé-

rables, et lui accorda avec le nom de Philippopolis le titre de colonie romaine. Tous ces faits, nouveaux pour la science, résultent des inscriptions et des monuments que j'ai relevés à Chéhebé, et seront développés dans un mémoire spécial, que j'aurai plus tard l'honneur de soumettre à l'Académie (1).

II. — Ère des Séleucides.

L'usage de l'ère de Bostra ne s'étendit pas vers le nord au delà des limites de la Trachonite ; entre ce district et le premier village de la banlieue de Damas s'étend une plaine déserte qui va rejoindre à l'est le grand désert de Syrie, et qui a constitué de tout temps une limite naturelle entre le pays damasquin et la province méridionale. Au village de Deir-Ali, le premier endroit habité qu'on rencontre lorsqu'on quitte la Trachonite pour se rendre à Damas, et qu'on a traversé le petit désert, il se trouve une inscription intéressante à plus d'un titre, et qui prouve que l'ère des Séleucides y était usitée. Cette inscription constate la construction d'une synagogue des hérétiques Marcionites par les soins d'un ancien nommé Paul, et elle est datée de l'année 630. Or l'hérésie de Marcion se répandit en Orient dans la seconde moitié du IIe siècle ; pendant le IIIe elle avait de nombreux adhérents, ainsi que le montre la vigueur avec laquelle elle est combattue par Tertullien et par l'auteur des *Philosophoumena;* enfin, saint Épiphane, écrivant au IVe siècle, déclare formellement qu'elle était encore très-répandue de son temps en Syrie et en Égypte. Il est donc évident que l'année 630 ne peut être comptée d'après une ère moins ancienne que celle des Séleucides, et on peut avec toute certitude placer la construction de la synagogue des Marcionites en l'an 318 de l'ère chrétienne.

Pour Damas et Émèse l'usage de l'ère des Séleucides est attesté par les médailles ; pour Palmyre, par de nombreuses inscriptions ; pour quelques localités moins importantes, telles que Abila de Lysanias, Maloula et les villages de la banlieue de Damas, on peut invoquer le témoignage des inscriptions funéraires payennes, datées des années 509, 512, 555, 572, qu'il serait difficile de rapporter à une autre ère. A Hamah ou Épiphanie, la principale ville de la vallée de l'Oronte, au nord d'Émèse, l'ère qui figure sur les médailles n'est point celle des Séleucides, mais au village de Kéfarbou, situé à deux lieues à

(1) Ce mémoire a été lu à l'Académie le 17 février.

l'ouest de Hamah, j'ai trouvé une inscription chrétienne avec la date 851 et la troisième indiction, qui se rapporte certainement à l'ère des Séleucides. Enfin à une journée de marche au nord de Hamah dans les montagnes d'El-Barra, dans ce district rempli des plus magnifiques ruines chrétiennes, la seule ère en usage est encore celle des Séleucides. C'est ce que nous allons démontrer par quelques exemples.

D'abord la seule inscription *payenne* avec date, que j'ai rencontrée dans ce district, où les monuments sont presque sans exception de l'époque chrétienne, est une inscription funéraire de l'an 498, ce qui établit une forte présomption en faveur de l'ère des Séleucides. Quant aux inscriptions chrétiennes, les dates descendent jusqu'aux années 710, 720, 728, 731, 741 et 877, qui tomberaient toutes longtemps après l'établissement de l'islamisme, si on les rattachait à une ère plus moderne que celle des Séleucides. Or, on ne peut admettre que les monuments d'El-Barra et des environs aient été construits à une époque où le christianisme n'était plus la religion dominante; bien au contraire, ces belles ruines attestent à chaque pas la présence d'une population riche et civilisée, dans toute la ferveur du christianisme, élevant des églises magnifiques, des habitations spacieuses, des tombes monumentales, et y gravant partout le symbole de sa foi, la croix, le monogramme du Christ, et des sentences pieuses tirées des Écritures saintes. Tout cela ne pouvait plus avoir lieu après l'invasion musulmane, et l'état même des ruines montre qu'après la conquête ces montagnes furent abandonnées par leurs anciens habitants, et très-peu colonisées par les envahisseurs musulmans.

Du reste, il nous sera facile de prouver que l'ère des Séleucides est la seule qui s'applique parfaitement à la triple donnée chronologique, fournie par quelques inscriptions, c'est-à-dire, l'année, le jour du mois et l'indiction. Je prends pour exemple une inscription gravée au-dessus de l'entrée d'un grand tombeau creusé dans le roc, à Khirbet-Hâs; elle est datée du vingtième jour de Xanthicus de l'année 741, et de la treizième indiction. Le commencement de l'ère des Séleucides a été fixé avec une entière certitude par Ideler et Clinton au 1er octobre de l'année 312 av. J. C.; ainsi l'année 741 commence au 1er octobre de l'année 429 de l'ère chrétienne. D'un autre côté, la treizième indiction constantinienne, la seule en usage en Orient, commence au 1er septembre de la même année, et le mois syro-macédonien Xanthicus correspond à notre mois d'avril; il y a donc accord complet, et la date du monument correspond au 20 avril de l'année 430 de l'ère chrétienne. L'inscription de Kéfarbou, dont j'ai déjà parlé, nous fournira un second exemple également con-

cluant; ici la date est le mois Artémisius de l'année 851, et la troisième indiction; l'année 851 des Séleucides commence au 1er octobre 539 de notre ère, la troisième indiction au 1er septembre de la même année, et le mois Artémisius correspond au mois de mai; l'inscription fut donc gravée au mois de mai de l'année 540. Une troisième inscription, copiée à Deïr-Sambil par M. de Vogüé, conduit au même résultat. La date la plus basse que j'aie rencontrée est le mois de mai de l'année 566 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire soixante-cinq ans environ avant l'invasion musulmane.

III. — Ère césarienne d'Antioche.

Au nord des montagnes d'El-Barra, dont il est séparé par la fertile plaine d'Edlip, s'étend un second groupe de montagnes, appelé le Djebel-Ala, qui, à l'ouest, domine le lac d'Antioche, et, à l'est, pousse ses derniers contre-forts jusqu'à une demi-journée d'Alep. Plus au nord, on rencontre un second groupe de montagnes, moins élevé que le Djebel-Ala, et qui porte le nom de Djebel-Sémân. Dans le premier on trouve encore une foule de belles ruines chrétiennes, semblables à celles d'El-Barra, et dans le second, la magnifique église de Deïr-Sémân, bâtie à la fin du ve siècle en l'honneur de saint Simon Stylite, et qui est, sans contredit, la plus belle ruine chrétienne qui existe au monde. La grande route d'Antioche à Alep passe entre les deux pâtés de montagnes et suit la dépression qui les sépare.

Ici encore les monuments et les inscriptions abondent; mais, bien que l'architecture soit à peu près la même que celle des édifices d'El-Barra, les chiffres des dates sont beaucoup moins élevés, et si on les rapportait à l'ère des Séleucides, la construction de toutes ces églises, plus ornées et plus vastes que celles d'El-Barra, tomberait en plein paganisme, à l'époque des plus cruelles persécutions de l'Église. Il faut donc chercher une autre ère, et le doute n'est point permis; tout ce district est voisin d'Antioche, la grande métropole payenne et chrétienne de la Syrie, et l'ère en usage à Antioche doit être celle qui a été employée ici. Le point de départ de cette ère a été déterminé par Noris et Belley, et, ensuite, plus exactement, par Ideler, elle commence à l'automne de l'année 49 av. J. C. Le véritable commencement de l'année syrienne était le 1er octobre; mais à une époque qu'on ne peut déterminer avec précision, on le recula d'un mois et on fit coïncider le commencement de l'année civile avec celui de l'indiction, c'est-à-dire avec le 1er septembre. On trouve dans les

auteurs des exemples des deux manières de compter, et nous verrons qu'il en est de même dans les inscriptions. Ainsi l'historien ecclésiastique Evagrius, qui écrivait à Antioche au VIe siècle, fait commencer l'année au 1er septembre, comme l'a démontré Ideler (I, p. 463), et l'historien syrien Abou-l-Faradj dit que, de son temps, les Grecs de Syrie commençaient l'année au 1er septembre, tandis que les Syriens proprement dits conservaient l'ancien usage du 1er octobre (I, p. 453).

Dans le district de Deïr-Semân, habité autrefois par des populations hellénisées, syriennes d'origine, mais ne parlant plus que le grec, l'usage avait prévalu de faire coïncider le commencement de l'année avec celui de l'indiction. L'inscription suivante en est la preuve; elle a été copiée par M. de Vogüé, au village de Dana, sur une grande maison antique; elle est datée du 27 de Gorpiaeus, de l'an 532 et de la septième indiction. L'année 532 de l'ère d'Antioche, ainsi que la septième indiction, commence au 1er septembre 483, et l'inscription a été gravée le 27 septembre de cette année; si on faisait commencer l'année au 1er octobre 483, le 27 Gorpiaeus 532 correspondrait au 27 septembre 484; mais alors la huitième indiction était déjà commencée, et il n'y aurait plus accord entre les deux données. Deux autres inscriptions, datées du mois d'août et du mois d'octobre, s'accordent avec l'un et l'autre système. Mais il n'en est pas ainsi d'un autre texte, trouvé à Ktell-Lata, à la lisière septentrionale des montagnes d'El-Barra. Elle est datée de l'an 497 et de la troisième indiction; l'année 497 d'Antioche commence à l'automne de l'an 448 de notre ère, et la troisième indiction au 1er septembre de l'an 449; si donc l'année de l'ère locale commençait, comme l'indiction, au 1er septembre, il y aurait juste une année de différence entre l'année de l'ère et l'indiction, et les deux données chronologiques ne s'accorderaient point entre elles; mais si on fait commencer l'année de l'ère locale au 1er octobre, le dernier mois de cette année coïncidera avec le premier mois de la troisième indiction, et il en résultera que l'inscription a été gravée au mois de septembre 449. On se demande pourquoi les anciens habitants du village de Ktell-Lata ont employé l'ère d'Antioche de préférence à celle des Séleucides, usitée dans tout le groupe de montagnes, dont dépendait leur territoire; cela peut tenir au caprice du personnage qui a fait élever le monument, ou bien à la circonstance que ce village se trouve à l'extrémité des montagnes d'El-Barra, sur la limite, en quelque sorte, du domaine des deux ères. Quant à l'époque du commencement de l'année, pour laquelle il eût été fort incommode de s'écarter

des errements suivis dans le voisinage, l'habitant de Ktell-Lata s'en est tenu à l'usage universellement adopté par ses voisins d'El-Barra, qui se servaient de l'ère des Séleucides et commençaient leur année au 1er octobre.

Des remarques que nous venons de faire, il résulte clairement que l'ère des Séleucides était généralement employée dans la portion moyenne de la Syrie, et l'ère d'Antioche dans la Syrie du Nord. Ces deux ères appliquées aux monuments donnent des résultats parfaitement concordants. Dans les deux groupes, les derniers monuments payens portent des dates antérieures de quelques années au règne de Constantin, et les monuments chrétiens des dates postérieures à la paix de l'Église. Quant aux questions de détail, comme le commencement des différentes années civiles et des indictions, les témoignages des meilleurs auteurs et les travaux de Noris, de Belley, d'Ideler et de M. de Wailly, trouvent dans nos découvertes une confirmation éclatante ; car c'est la première fois qu'il a été possible de les contrôler par des monuments anciens, d'une conservation parfaite et d'une authenticité irrécusable.

W. H. Waddington.

DES

ORIGINES ASIATICO-BOUDDHIQUES

DE LA

CIVILISATION AMÉRICAINE

(*Suite.*)

QUATRIÈME ARTICLE (1)

De la présence du bouddhisme chez les Peaux-Rouges.

Pendant longtemps on a cru pouvoir diviser les populations indigènes de l'Amérique du Nord en deux groupes bien distincts : d'une part les tribus appelées sauvages, les Peaux-Rouges ; de l'autre les nations dites civilisées ou demi-civilisées du Mexique, de la Louisiane et de l'Amérique centrale. Nous croyons que cette division n'est nullement aussi tranchée qu'on l'avait imaginé. Les tribus des Peaux-Rouges, au moins un certain nombre d'entre elles, ont eu en commun avec les nations civilisées le culte du Soleil et du Feu (culte qui, par sa forme, est peut-être bien lui-même d'origine asiatique), mais, de plus, quelques-unes de ces tribus présentent, aussi bien que les nations civilisées, les traces manifestes d'une influence indo-bouddhique.

On connaît le livre si curieux et si remarquable, publié il y a vingt ans passés, sur les mœurs, les coutumes et la condition des Indiens de l'Amérique du Nord, par Georges Catlin (2). Aucune œuvre ne nous fait mieux connaître ces populations, qui depuis lors ont été pour la plupart délogées des territoires qu'elles occupaient, et vont maintenant dépérissant, ou bien se transformant chaque jour sous

(1) Voyez la *Revue*, t. X, p. 187, 370, et t. XI, p. 42.

(2) *Letters and notes, on the manners customs and condition of the North-American Indians*, by Geo. Catlin. 4th edit. London, 1844.

l'influence de la civilisation anglo-saxonne. Or, en parcourant, il y a quelques années, les planches du premier volume de Catlin, je fus très-surpris d'y rencontrer l'image d'une sorte d'épreuve religieuse en usage chez les *Mandans*, ou, comme eux-mêmes s'appellent, les *Faisans* (1), qui tout d'abord me rappela une pratique toute semblable usitée dans l'Inde, et dont j'avais vu une image dans le *Voyage aux Indes orientales* de Sonnerat. Des pénitents, ou pour me servir d'une expression plus générale et qui convient mieux ici, des *ascètes* se font suspendre chez les Mandans à un point fixe, chez les Indous à l'extrémité d'une barre tournante, par des crochets inserés sous certains muscles bien déterminés du dos ou de la poitrine ; puis, dans cette position, souvent même chargés d'un poids qui les étire, on les enlève du sol et on les fait tournoyer avec une grande vitesse. Je me disais qu'une pratique si étrange, en même temps si recherchée, pouvait bien s'être produite dans l'Inde, au milieu d'une civilisation déjà raffinée; mais qu'elle ne pouvait avoir pris naissance dans les prairies de l'Amérique du Nord; qu'elle devait y avoir été importée. Et comme mes idées étaient déjà faites sur les relations probables du bouddhisme avec l'Amérique, je n'étais pas en peine de m'expliquer le mode de cette transmission. Mais combien ma surprise fut plus vive, et combien je sentis ma conjecture plus assurée, lorsque, en lisant la relation même de Catlin, je vis ce que l'auteur y rapporte, et de la fête religieuse à laquelle cette pratique est rattachée, et de la tribu même chez laquelle cette fête et cette coutume se rencontrent. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui en auront la facilité à lire dans son détail cette relation si curieuse. Ici nous devons nous borner à en rappeler les traits principaux, ceux qui sont plus particulièrement en rapport avec notre sujet.

Au printemps, au moment où apparaissent au bord du Missouri les feuilles du saule (2), la tribu se réunit sur la place publique de la bourgade. Au centre de cette place se trouve une espèce de grand tonneau que les indigènes désignent sous le nom du *grand canot* (en anglais *the big canoe*) (3). Ce réceptacle, entretenu avec un soin reli-

(1) *See-pohs-ka-nu-mah-ka-kee* (Catlin, t. II, p. 260.

(2) Ceci en commémoration de la feuille de saule, rapportée par la colombe à la fin du déluge. Voyez ci-après.

(3) Il semble étrange de voir un canot figuré par un tonneau. Mais cette forme se rapproche beaucoup de celle des canots mandans. « Ces canots, dit Catlin, tout à fait différents de ceux des autres tribus, et tout à fait pareils aux *coracles* gallois, sont faits de peaux de bufle appliquées sur une carcasse de roseaux, ou d'autres baguettes, et arrondis presque en cylindre » (t. II, p. 261; voyez aussi la planche 240, lettre *c*).

gieux, est comme l'arche sainte et le point de ralliement de la nation. Ils y voient, en effet, l'image de la barque dans laquelle, lors de la catastrophe du déluge, le seul homme qui ne périt point se sauva et put devenir ainsi le continuateur du genre humain. La cérémonie a pour objet de commémorer et de célébrer, avec la fin du déluge, ce miraculeux sauvetage.

Au grand matin, lorsque déjà toute la tribu est debout, un mystérieux personnage, tout enduit d'argile blanche pour figurer un homme blanc, apparaît à l'ouest de la prairie, et se dirige d'un pas majestueux vers le village. Il arrive ainsi jusque sur la place, échange des poignées de main avec les chefs et les principaux guerriers, qui le reçoivent comme une vieille connaissance et le saluent du nom de *Nu-mock-muck-a-nah* (le premier ou le seul des hommes). Alors il s'approche de la cabane sacrée, espèce de temple de la tribu, située sur la même place, et qui demeure fermée tout le reste de l'année. Il l'ouvre et la fait préparer pour la cérémonie qui va s'accomplir. Il prescrit notamment que le sol soit jonché de feuilles de saule, et cela en commémoration de la branche de saule que la colombe du déluge rapporta à son bec. La colombe elle-même, ou du moins l'espèce que l'auteur appelle *mourning* ou *turtle-dove*, est par la même raison un oiseau sacré pour les Mandans. Il est défendu de le détruire ni de lui faire aucun mal (1).

Pendant que l'on prépare la cabane, le personnage mystérieux parcourt le village, et s'arrêtant devant chaque *wigwam*, déclare qu'il est « l'homme unique qui a été sauvé du déluge », qu'il a abordé avec son canot sur une haute montagne, dans l'ouest, où maintenant il réside; et en souvenir de la construction du canot, il demande à chacun un instrument tranchant destiné à être jeté dans le fleuve comme offrande à l'Esprit des eaux ; que si le sacrifice n'avait pas lieu, il y aurait un autre déluge, et personne ne serait sauvé. Le lendemain *Nu-mock-muck-a-nah*, qui a passé la nuit dans un lieu inconnu de tous, se place à la tête des jeunes guerriers destinés à subir l'épreuve du *pock-hong* (2) que nous allons raconter, et au maintien de laquelle la nation attache l'idée de sa propre conservation et de son salut (3). Il entre avec eux dans la cabane sacrée, chacun portant avec soi ses armes et son sac aux *médicaments*, ou *charmes* (chez les Indiens c'est même nom et même chose). Enfin, après avoir transmis à l'un des vieux médecins, ou sorciers de la tribu, le soin de présider à la cérémonie, il sort, prend congé du chef, en annonçant son retour

(1) T. I, p. 158. — (2) T. I, p. 169. — (3) T. I, p. 178.

pour l'année suivante, et se retire vers l'ouest, d'où il est venu.

Alors durant quatre jours, pendant lesquels la tribu se réjouit à voir sur la place publique ses guerriers danser la danse du bison, dans l'enceinte de la cabane sacrée a lieu la préparation aux épreuves de *pock-hong*. Catlin, qui venait de faire le portrait en pied du vieux sorcier directeur de la cérémonie, avait par ce prodige conquis, lui aussi, dans la tribu, la considération et le rang de sorcier, et à ce titre il avait été autorisé à assister avec quelques autres blancs, ses amis, aux scènes étranges qu'il nous a décrites. Pendant quatre jours et quatre nuits les jeunes patients sont restés sans communication avec le dehors, sans boire, manger, ni dormir (1). Enfin le quatrième jour, en présence des chefs revêtus de leurs plus magnifiques habits, les épreuves commencent (2).

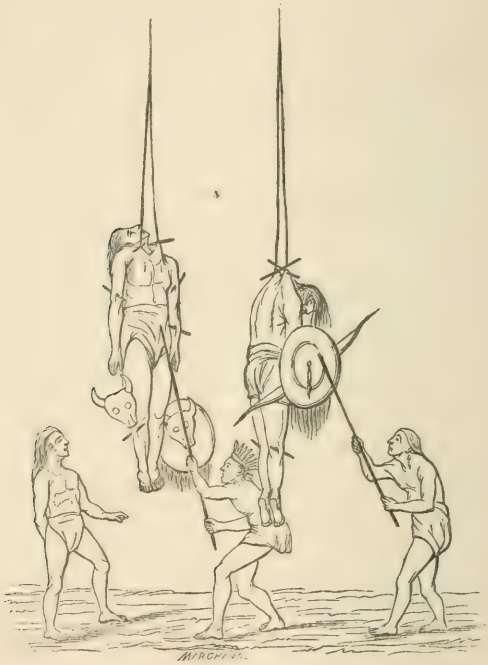

Chacun des patients est successivement amené devant l'opérateur,

(1) T. I, p. 161,

(2) T. I, p. 170. Voyez en face de la même page la planche 68, d'où notre gravure est tirée.

qui, aux deux épaules ou aux deux côtés de la poitrine, lui passe des chevilles ou des crochets de bois, à l'aide desquels il est hissé au-dessus du sol par des hommes placés sur le toit de la cabane. Alors on lui passe d'autres chevilles dans le haut et le bas des bras, dans le haut et le bas des jambes, et cela à une place invariable; ces chevilles sont destinées à supporter les crânes de buffle et les armes, dont le poids sert à augmenter la rigueur de l'épreuve.

Une fois cette toilette terminée, les patients sont enlevés avec toute leur charge à cinq ou six pieds au-dessus du sol. A ce moment, dit Catlin, leur aspect devient effrayant : la chair étirée s'élève de six à huit pouces au-dessus des crochets. Selon qu'a été choisi le point d'attache, la tête retombe en arrière sur le dos, ou en avant sur la poitrine. Mais bientôt un des assistants s'avance, et, à l'aide d'une perche qu'il tient à la main, fait tournoyer le patient doucement d'abord, puis avec une vitesse accélérée. Éperdu de douleur, l'infortuné pousse au ciel des cris lamentables, et supplie le Grand-Esprit de ne point l'abandonner dans cette épreuve terrible. Mais, enfin, au bout de dix à quinze minutes il s'évanouit, sa voix s'éteint et il reste suspendu comme un corps privé de vie. Quand la défaillance est bien complète, les hommes placés sur le toit lâchent peu à peu la corde, et le corps tombe doucement étendu sur le sol. Dans cet état le patient est considéré comme étant pleinement en la possession du Grand-Esprit.

Il s'agit maintenant d'ôter des chairs les chevilles et les crochets qui y sont engagés. A l'exception de ceux de la poitrine ou du dos, qui ont servi à le hisser, c'est le patient lui-même qui doit les enlever, et cette opération est souvent la source de nouvelles et horribles souffrances. Nous en épargnerons le récit à nos lecteurs. Mais le Mandan en est heureux, parce qu'elles sont pour lui le moyen de témoigner sa confiance dans la protection du Grand-Esprit, auquel il s'est abandonné. Pour couronner cette œuvre de dévotion, il offre en sacrifice son petit doigt, qu'un des assistants abat d'un coup de hachette. Nul appareil n'est posé sur la plaie, nulle ligature n'est faite (1). Ils restent, disent-ils, à la merci du Grand-Esprit, qui sûrement ne manquera pas de les guérir. D'ailleurs, comme le remarque justement Catlin, les quatre jours de jeûne et de veille qu'ils viennent de traverser, et l'épuisement qui en résulte, suffisent à expliquer l'absence de toute inflammation et de toute hémorragie.

L'épreuve du *pock-hong* a donc, on le voit, un caractère profondé-

(1) T. I, p. 172

ment religieux, du moins en prenant ce mot au sens de la religion des Indous telle que l'entendent et la pratiquent les pénitents et les *saniassys*. Pour les ascètes mandans elle est le moyen de conquérir les joies de leur paradis (1), mais elle a aussi un caractère essentiellement militaire. Elle sert aux chefs à reconnaître ceux qui parmi les jeunes guerriers, dans ces effroyables tourments, font preuve du plus de courage, de constance et d'énergie.

De l'Amérique du Nord transportons-nous maintenant dans l'Inde, et, comme nous l'avons annoncé, nous allons y rencontrer l'analogue des scènes que nous venons de décrire. On en peut voir une image et une description dans le voyage aux Indes orientales de Sonnerat (2), et aussi dans le voyage de l'évêque Héber (3). La relation de Sonnerat est la plus détaillée, et c'est aussi celle qui offre avec la cérémonie des Mandans la ressemblance la plus grande. Nous en rendrons compte d'abord, donnant en même temps la réduction au trait de la gravure qui l'accompagne.

Suivant Sonnerat, c'est particulièrement en l'honneur de la déesse *Mariatale*, et à l'occasion de sa fête, que les dévots, presque tous d'ailleurs gens de la plus basse classe, se soumettent à cette épreuve. D'après lui, *Mariatale* est la déesse de la petite vérole, la même

(1) Pag. 157.

(2) *Voyage aux Indes orientales et à la Chine*, 2 vol. in-4. Voyez t. I, en face de la page 244, la planche 66, d'où notre gravure est tirée.

(3) *Narration of a journey through the udper Province of India*, 2 vol. in-4.

que Coleman appelle, d'une façon probablement plus correcte, *Seetha-Matta* (1). Mais d'après Sonnerat, *Mariatale* se confondrait aussi avec *Ganga* (2), et comme *Ganga* est elle-même une forme de l'épouse de Siva, *Parvati*, *Dourga* ou *Kali* (3), *Mariatale* serait donc aussi une forme de *Kali*. Ceci s'accorde d'ailleurs, on le verra, avec le renseignement que nous fournit l'évêque Héber.

Sonnerat ne nous indique pas le nom spécial de l'épreuve qu'il va décrire. L'évêque Héber la désigne simplement par le mot anglais *swinging*, que nous ne saurions rendre ici autrement que par « *suspension.* » Voici d'ailleurs son récit :

« Cette cérémonie consiste à faire passer deux crochets de fer, attachés au bout d'un très-long levier, sous la peau du dos de celui qui a fait le vœu. Ce levier est suspendu au haut d'un mât élevé d'une vingtaine de pieds. Dès que le patient est accroché, l'on pèse sur le bout opposé du levier, et il se trouve en l'air. Dans cet état, on lui fait faire autant de tours qu'il veut, et pour l'ordinaire, il tient dans ses mains un sabre et un bouclier, et fait les gestes d'un homme qui se bat. Quoiqu'il souffre, il doit paraître gai ; s'il lui échappe quelques larmes, il est chassé de sa caste; mais cela n'arrive que très-rarement. Celui qui doit se faire accrocher boit une certaine quantité de liqueur enivrante qui le rend presque insensible, et lui fait regarder comme un jeu ce dangereux appareil. Après plusieurs tours on le descend, et il est bientôt guéri de sa blessure. Cette prompte guérison passe pour un miracle aux yeux des zélateurs de la déesse (4). »

On voit combien est frappante la ressemblance des deux pratiques, et sous le rapport matériel, et sous le rapport moral. Les Mandans ne sont probablement pas assez industrieux pour construire l'espèce de grand tourniquet à l'extrémité duquel, chez les Indous, le patient est suspendu ; ils l'enlèvent simplement à l'aide d'une corde fixée au-dessus du toit; et c'est à l'aide d'une perche qu'ils lui impriment sur place un mouvement de rotation, ici comme chez les Indous, sans cesse accéléré (5). De part et d'autre le patient porte avec lui ses armes et son bouclier; de part et d'autre c'est un acte de dévouement à la divinité, et c'est d'elle seule que l'on attend la guérison des blessures. Mais tandis que chez les Indous la pratique est dégénérée en

(1) *The Mythology of the Hindus*, p. 429.
(2) T. I, p. 246, note (*a*).
(3) Moor. *Hindu pantheon*, p. 429.
(4) *Voyage aux Indes orientales*, t. I, p. 244.
(5) Voyez ci-après le récit de l'évêque Héber.

une véritable jonglerie, dans laquelle la souffrance est engourdie par l'action d'un breuvage enivrant, chez les Mandans elle est restée ou plutôt elle est devenue un véritable acte d'héroïsme, la plus puissante préparation à la vertu militaire, telle que l'entendent les Peaux-Rouges, telles que l'entendaient les Spartiates.

Venons maintenant à la description de l'évêque Héber, plus récente d'environ quarante ans. C'est à l'occasion de la fête de *Churruck-Pouja*, célébrée en l'honneur de la déesse *Kali*, qu'il a vu, lui aussi, cette épreuve pratiquée à Calcutta. Le spectacle en est retracé par madame Héber, dans une note jointe par elle au livre de son mari.

« Nous eûmes, dit-elle, quelques difficultés pour nous ouvrir un passage à travers la foule. Mais lorsque nous fûmes arrivés près du théâtre de la fête, le spectacle devint magnifique et nous rappela l'aspect d'un champ de course anglais. Des drapeaux flottaient dans toutes les directions; des barraques étaient dressées avec des planchers pour la danse. Je n'ai jamais vu en Angleterre une pareille multitude; mais ceci est une de leurs plus grandes solennités : on s'y était rendu de tous les villages voisins. » Sur le champ de la fête les époux rencontrèrent de nombreux pénitents plus ou moins meurtris de leurs exercices. Cependant les héros du *swinging* n'étaient point là, l'autorité ne permettant pas que ce genre d'épreuves ait lieu près des habitations anglaises. — « Le soir, dit madame Héber, l'évêque se rendit à Boitocounah, et il arriva à temps pour être témoin de toute la cérémonie. La victime fut amenée, couverte de fleurs et sans aucune résistance apparente, au pied du mât. Des crochets furent ensuite passés dans les muscles du côté, et un large bandage fut placé autour de la ceinture pour empêcher les muscles de se déchirer par le poids du corps. Le patient souffrit l'opération sans sourciller; enfin il fut hissé et tournoyé, lentement d'abord, puis avec une vitesse accélérée. Au bout de quelques minutes, on s'arrêta, et les assistants s'apprêtaient à le descendre; mais il fit signe qu'il désirait continuer. Cette résolution fut accueillie avec de grands applaudissements, et après avoir bu un verre d'eau, il fut de nouveau tournoyé (1).

Le dessin donné par l'auteur répond bien à sa description. L'appareil est d'ailleurs encore le même grand tourniquet dessiné par Sonnerat. Mais ici le patient est dans une position horizontale, suspendu en équilibre par la ceinture, et soutenu par un large bandage. Avec cette modification on comprend que l'épreuve devient à peu près innocente.

(1) *Narration of a journey through the upper Provinces of India*, t. I, p. 20.

Remarquons, d'ailleurs, qu'ici comme dans la scène racontée par Sonnerat, et aussi comme chez les Mandans, l'épreuve de la *suspension* fait partie d'une fête religieuse; ici, comme chez les Mandans, elle est en quelque sorte la contre-partie des danses publiques célébrées à la même occasion.

Selon Catlin, l'effroyable pratique qu'il a fait connaître n'existe que chez les Mandans. « Chez les Minatarics, dit-il, et autres tribus voisines, il y a des époques d'abstinence et de mortification d'un caractère analogue, mais qui cependant n'y ressemblent que comme une faible imitation (1). »

Toutefois, lui-même a vu chez les Sioux, érigée au milieu de la prairie, une perche qui peu de temps auparavant avait servi à des épreuves de *suspension*. Les jeunes guerriers s'y étaient suspendus par des chevilles passées en différentes parties du corps. Catlin en rencontra même un certain nombre au milieu de la foule qui l'entourait, avec leurs cicatrices encore saignantes. Mais ce qui le frappa bien plus encore, ce fut le spectacle d'un ascète sioux, qui avait entrepris, lui disait-on, de *regarder le soleil!* Debout, sans autre vêtement qu'un caleçon, avec des chevilles passées dans les muscles de la poitrine, cet homme se penchait en arrière, pesant de tout son poids sur une perche à l'extrémité de laquelle s'attachaient des cordes liées à ces chevilles. Ainsi soutenu, il avait entrepris de tenir les yeux fixés sur le soleil depuis le moment de son lever jusqu'à celui de son coucher. Le sang ruisselait sur tout son corps, enduit d'argile blanche et jaune à la façon des pénitents indiens qui s'enduisent de cendres. Autour de lui la foule l'encourage, les sorciers de la tribu battent le tambour et agitent leurs castagnettes. Enfin, s'il a pu soutenir l'épreuve jusqu'au bout, il a le droit de recueillir les nombreux présents qui durant la journée ont été déposés devant lui. Il a droit aussi à prendre le titre de médecin ou de sorcier, qui lui reste acquis et lui assure le respect pour le reste de sa vie (2).

« Je n'ai jamais entendu parler, ajoute Catlin, de cet étrange et cruel exercice dans aucune autre tribu et je n'en ai jamais vu d'autre exemple. C'est une sorte de rite ou de pénitence horrible à voir, et la seule chose qui puisse l'excuser, c'est que c'est une torture volontaire et de rare occurence. » Catlin ne se doutait pas que cette étrange coutume, dont il avait tant de peine à s'expliquer la présence au milieu des prairies, était, aussi bien que l'épreuve de la *suspen-*

(1) T. I, p. 233.
(2) T. I, p. 232. Voyez, pl. 97, la représentation de cette scène.

sion, une importation de l'Inde. Tenir les yeux fixés sur le soleil est un des exercices favoris des pénitents indiens. Coleman nous en a donné la représentation dans une des planches de son livre (1), et l'abbé Dubois nous parle d'un personnage de sa connaissance qui était devenu borgne à ce métier (2).

Mais le livre de Catlin n'est pas le seul qui nous atteste l'existence parmi les Peaux-Rouges de pratiques ascétiques, à la fois religieuses et militaires. Et bien qu'elles n'aient pas comme les précédentes un caractère tout spécialement indou, le voisinage rend probable une commune origine. Ainsi le père Wenjaminow, qui a longtemps habité et évangélisé les possessions russes de l'Amérique du Nord, rapporte que chez les Kolosches, la tribu la plus importante de cette région et qui peuple la côte du 45e au 60e degré de latitude, c'était, avant l'arrivée des Russes, la coutume de se faire fouetter dans une réunion solennelle en preuve de courage et de fermeté. L'épreuve avait ordinairement lieu en hiver, par un froid très-vif, et bien que les coups fussent si violents que le corps en était tout enflé, sous peine de passer pour un lâche, il fallait réprimer jusqu'au moindre signe de douleur (3).

Des épreuves semblables, souvent très-douloureuses, étaient et sont encore usitées chez toutes les tribus du nord de l'Amérique.

Les commissaires qui dans le cours des années 1853 et 1854 furent chargés d'étudier le tracé d'un chemin de fer du Mississipi au Pacifique par le 35e degré de latitude nous fournissent à cet égard, sur les tribus qu'ils ont visitées, des renseignements très-curieux. Chez les Comanches, dans les réunions annuelles qui ont lieu pour allumer le feu sacré on jeûne pendant sept jours, ceux qui peuvent endurer ce jeûne jusqu'au bout deviennent sacrés aux yeux de la tribu. Pendant toute la cérémonie règne un profond silence. Quand l'esprit les pousse, ils se lèvent et dansent jusqu'à ce qu'ils soient épuisés; alors ils se rasseyent et demeurent absorbés dans leurs pensées.

D'ailleurs la coutume de jeûner est pratiquée par toutes les tribus

(1) *Mythology of the Hindus*, pl. 28.

(2) *Mœurs des peuples de l'Inde*, t. II, p. 272.

(3) *Notices sur les îles du district d'Unalaska*, par le père Wenjaminow. Saint-Pétersbourg, 1849; recensé par F. Lowe, dans son journal *Archiv für die wissenschaftliche Kunde von Russland*, 1842, 3e cahier. Les Kolosches, dont l'aspect diffère beaucoup de celui de la race mongole, et se rapproche du type des Peaux-Rouges, sont d'ailleurs des hommes fort intelligents; leurs lances et leurs poignards de cuivre, leurs manteaux et leurs couvertures prouvent que dans beaucoup de fabrication ils ont obtenu un degré remarquable d'habileté.

de la région. Chez les Cherokers c'est la mode habituelle de purification, et un jeûne de sept jours rend le pénitent célèbre (1).

Reprenons maintenant le récit de Catlin, et, après avoir assisté avec lui aux épreuves de la *suspension*, voyons le reste du spectacle.

Au centre de la cabane sacrée dans laquelle s'accomplit la cérémonie, s'élève un léger échafaud, formé de bâtons et de baguettes, et supportant un objet dont Catlin, à la distance où il se trouve, ne peut bien reconnaître la nature. Plusieurs fois il se lève pour essayer de s'en rapprocher; mais à l'instant tous les yeux se tournent vers lui et de toutes les bouches s'échappe un *chut* qui l'oblige à regagner sa place. Enfin il doit se contenter de savoir que ce qu'il aperçoit est un objet sacré, et environné d'un tel mystère, que non-seulement à lui, mais à la tribu toute entière, les chefs de la cérémonie exceptés, il est interdit d'en approcher ni d'apprendre ce que c'est.

Toutefois, de son siége même, Catlin en vit assez pour constater que l'objet mystérieux ressemblait à une petite tortue ou bien à une grenouille couchée sur le dos, décorée de rubans ou de galons bleus, verts et rouges, et d'autres ornements très-brillants. Quoi qu'il fût d'ailleurs, ce petit objet était évidemment le centre vers lequel tout convergeait, vers lequel se reportaient le respect et la dévotion de tous et duquel émanait toute la sainteté de la cérémonie.

« Je fis tout mon possible, dit Catlin pour en savoir davantage, mais tous mes efforts furent inutiles. Je m'adressai aux *Docteurs*, mais tous les confrères se bornèrent à me répondre que c'était un grand *arcane*, et qu'ils ne pouvaient m'en dire plus. Je me consolai en pensant que j'avais sans doute encore un ou deux degrés à franchir dans la hiérarchie avant d'être initié à toutes les sublimités de la superstition indienne. » La conjecture de Catlin sur la nature du mystérieux fétiche était-elle juste? Ce qui suit semble le prouver.

Sur le sol de la cabane, à quelques pas en avant de l'échafaud, se trouvaient quatre grandes outres, en peau de buffle, pleines d'eau, et *ayant la forme d'une grande tortue couchée sur le dos* (2). Ces outres, à certains moments, servaient de tambours, soit pour les danses au dehors, soit pour les cérémonies au dedans. Elles avaient d'ailleurs une grande apparence d'antiquité. Interrogé par Catlin après la cé-

(1) *Reports of explorations and surveys from the Mississipi River to the pacific Ocean* (1853-1854), vol. III. *Report on the Indian Tribes*, p. 36.

(2) T. I, p. 163.

rémonie, son savant ami, le sorcier, lui dit que « *ces quatre tortues contenaient les eaux des quatre parties du monde, qui étaient renfermées là depuis la cessation du déluge.* » Je ne jugeai pas à propos, dit Catlin, d'argumenter contre cette singulière explication, et par conséquent, je ne pus ni demander ni savoir depuis quelle époque ces outres existaient ni quand elles avaient été emplies. » Un peu plus loin Catlin nous apprend qu'un jour un des docteurs mandans lui dit que la *terre était une grande tortue* ou du moins était supportée par une grande tortue, si bien qu'un jour, une tribu d'hommes blancs ayant, en creusant le sol, percé l'écaille de la tortue, celle-ci s'enfonça, et l'eau se précipitant par-dessus son dos, noya tous les hommes, à l'exception d'un seul (1). Si bizarres, si obscures que soient ces légendes (2), un fait cependant en ressort clairement, c'est que cette espèce de culte de la tortue, établi chez les Mandans, se lie à la tradition du déluge, qui occupe une si grande place dans leurs traditions religieuses. Or, ceci nous ramène à l'Inde, aussi bien que les épreuves ascétiques dont nous avons donné le tableau.

Dans l'Inde, le mythe du déluge (très-probablement originaire de la Chaldée), se lie cependant d'une manière intime à un mythe tout indien, celui des *avatars* de Vichnou. Dans son premier *Avatar*, Vichnou, sous la forme d'un immense poisson, a sauvé du déluge *Savatrya*, le seul homme épargné par la colère céleste, en attachant à la corne de son museau, et en conduisant jusqu'à une haute montagne, la barque sur laquelle cet homme privilégié a pu se réfugier. C'est maintenant que vient le second *avatar* de Vichnou, sa transformation en tortue. Après le déluge, les dieux entreprennent de fabriquer *l'ambroisie* qui doit leur donner l'immortalité, et pour cela il leur faut baratter la *mer de lait* en prenant le mont *Mandara* comme bâton, et pour corde le serpent *Vasoky* (3). Afin de supporter, pendant cette opération, le mont *Mandara* au-dessus de la mer, Vichnou se transforme

(1) T. I, p. 181. Cette même tradition se retrouve chez les Lénapés. Celle de leurs tribus qui porte le nom de la Tortue, réclame la prépondérance, parce que la Tortue, suivant leurs traditions, supporte la grande île sur son dos. (Heckenwelder, *Histoire, mœurs et coutumes des nations Indiennes*, p. 403.)

(3) Il va sans dire qu'elles n'étaient pas plus claires pour les Mandans eux-mêmes qu'elles ne l'étaient pour Catlin : « Toutes les fois, dit-il, que j'ai essayé de relever certaines contradictions dans leurs croyances, j'ai été repoussé et je n'ai réussi, en général, qu'à exciter leurs soupçons et leurs mauvaise humeur. » T. I, p. 181.

(3) Il semble qu'on retrouve une vague reminiscence de ce serpent dans le mythe de la tradition du Déluge chez les Chippeways. (Voyez J. G. Kohl, *Kitschi-gami* oder *Erzæhlungen vom Obern-See*, Bremen. 1859, t. I, p. 324.

en une immense tortue. Le second *Avatar* appartient donc en fait à un autre mythe que celui du déluge. Mais il y a un lien entre les deux mythes. Après que l'espèce humaine a été sauvée dans la personne de *Savatrya*, après que (selon le mythe Indien, de même que selon le mythe de la Chaldée) les livres sacrés ont été retrouvés et la pureté rétablie dans le monde, la fabrication de l'ambroisie devient le complément de cette restauration. Moor l'a compris ainsi, et c'est par cette raison qu'il déclare que le second *Avatar* de Vichnou, sa transformation en tortue, se rapporte aussi au déluge (1). D'ailleurs, toute autre raison à part, le fait seul que le second *avatar* suit immédiatement la cessation du déluge, suffit pour établir cet enchaînement dans l'opinion du peuple, et c'est de cette opinion seule que nous avons ici à tenir compte. Sans doute, dans le mythe indien, c'est le mont Mandara que supporte la tortue, et dans le mythe américain c'est la terre. Mais on comprend que le passage est facile d'une version à l'autre, et nous en voyons la preuve dans le livre même de Coleman : « Dans son second Avatar, dit-il, Vichnou prit la forme d'une immense tortue, pour supporter *la terre*, tandis que les dieux et les génies la faisaient tourner pour baratter l'océan. »

Résumons-nous. Dans nos précédents articles, nous avons montré qu'au point de vue géographique et au point de vue historique, la venue des missionnaires bouddhistes en Amérique n'était pas seulement possible, mais qu'elle était probable. Eh bien! ce que nous venons de voir des rudiments de dogme et de culte existant chez la tribu des Mandans nous semble une première et puissante vérification de cette conjecture.

L'épreuve de la *suspension*, la contemplation continue du soleil, retrouvées soit chez les Mandans soit chez les Sioux, la cessation du déluge, rattachée au culte de la tortue, sont des traits complétement indiens, et dont une propagande bouddhique peut seule expliquer la présence sur le continent américain.

Catlin a, il est vrai, rencontré les Mandans sur les bords du Missouri ; et il croit avoir reconnu les traces de leurs établissements successifs le long du cours inférieur de ce fleuve, et même le long de l'Ohio (2). Mais, quoi qu'il en puisse être, leur civilisation, eux-mêmes nous le disent, est venue primitivement de l'ouest; c'est de

(1) « *The second great Avatara of Vishnou, in the form of a tortoise, evidently refers also to the flood.* » (Moor, *Hindu Pantheon*, p. 182.) Voyez aussi sur cette légende le *Vishnu purana*.

(2) T. II, p. 259.

l'ouest que *Nu-mock-muck-a-nah,* le premier père, l'homme blanc, est venu leur apporter la connaissance du déluge et les mystères qui s'y rattachent. D'ailleurs, cette même civilisation, comme nous le verrons tout à l'heure, et même leurs caractères physiques les rapprochent manifestement des populations sédentaires, agricoles, demi-civilisées, qui habitent encore aujourd'hui le nouveau Mexique.

Il y a donc lieu de croire qu'eux aussi ont primitivement habité les régions ouest ou même nord-ouest du continent américain, et c'est là que la propagande bouddhique a pu les venir chercher (1). Là elle a pu lui apporter non-seulement l'enseignement religieux, mais peut-être aussi le sang asiatique.

Rappellons-nous en effet que les missions bouddhiques n'étaient pas seulement de simples prédications, mais aussi de véritables colonisations. Rappelons-nous aussi qu'entre l'établissement certainement américain du *Fou-sang* et les pays bouddhiques de l'Asie, les relations durent se continuer pendant un temps assez long, puisque rien qu'entre l'arrivée des premiers missionnaires venus de Samarcande et la relation de *Hoeï-tchin* il y a, nous l'avons vu, un espace de plus de quarante ans (458-499). Quoi qu'il en soit, et quelle qu'en puisse être la cause, ces Mandans, chez lesquels nous voyons la marque si évidente d'une influence bouddhique, portent aussi la trace d'un mélange avec la race blanche.

« J'ai été tellement frappé, dit Catlin, de l'aisance de manières et de l'élégance particulière de ce peuple ; il y a chez eux une telle diversité de teint, la couleur des yeux et des cheveux varie tellement, leurs coutumes religieuses, leur langage même sont quelque chose de tellement à part, que j'ai la pleine conviction qu'ils ont une autre origine que les autres Américains du Nord, ou *que du moins ils ont en eux le mélange de quelque race civilisée*. Il y en a un grand nombre parmi eux, dit-il encore, dont le teint est aussi clair que celui des *sang-mêlés*. Parmi les femmes particulièrement, il y en a beaucoup dont les traits sont remarquables de proportion et de symétrie, qui ont des yeux noisettes, gris, bleus même (2). » La conviction de

(1) C'est de leur séjour primitif sur la côte occidentale que les Mandans ont pu apporter l'usage de ces canots revêtus de cuir, de ces *Baïdars*, dont la vue étonna si fort Catlin (t. I, p. 261), et qui sont encore aujourd'hui en usage chez les habitants de la côte nord-ouest.

(2) T. I, p. 93. Catlin a particulièrement remarqué dans la tribu, surtout chez les femmes qui n'en déguisent pas l'apparence, un grand nombre de cheveux de couleur grise, remarquables en même temps par leur rudesse. Ce ne sont nullement des cheveux d'albinos. Toutes les autres tribus, dit-il, que j'ai connues en Amérique, sont d'un rouge obscur, avec des cheveux d'un noir de jais (t. I, p. 94).

Catlin, au sujet de l'origine toute particulière des Mandans, est si arrêtée, que, peu érudit d'ailleurs, et surtout connaissant fort peu les rapports de l'Asie et de l'Amérique, il se demande si les Mandans ne seraient pas les descendants d'une colonie d'habitants du pays de Galles, arrivée au commencement du XIVe siècle jusqu'en Amérique sous la conduite du prince Madoc (1).

Mais ce n'est pas seulement à raison soit de leurs caractères physiques, soit de leurs croyances et de leurs pratiques religieuses que Catlin croit reconnaître chez les Mandans les traces d'un contact avec une race non américaine, avec une race blanche et civilisée. C'est aussi à raison de leurs mœurs plus douces et plus polies, et de leur industrie bien plus développée que celle de leurs voisins.

« A en juger par les atroces et abominables coutumes que j'ai retracées, dit l'auteur, on serait tenté de croire que les Mandans doivent être les gens les plus féroces et les plus inhumains du monde : cependant il n'en est rien ; et c'est au contraire mon devoir de déclarer qu'il n'y a pas sur la terre un peuple meilleur, plus honnête, plus doux, plus hospitalier. Je n'ai jamais rencontré de gens ayant meilleur cœur, plus disposés à bien accueillir l'homme blanc, à l'embrasser, à le presser sur leur sein si étroitement que l'on sent les battements du cœur. Personne ne gardera mieux la parole donnée, ne sera plus fidèle à la loi de l'honneur (2). »

Sans doute, il y a dans ces vertus quelque chose qui appartient à l'héroïsme guerrier, tel qu'il existe chez tous les Indiens du Nord. Mais cette grande douceur de mœurs, cette disposition si affectueuse viennent d'une autre source; et puisque nous avons reconnu l'influence manifeste du Bouddhisme dans les pratiques religieuses, dans les croyances, peut-être même dans la race, pourquoi craindrions-nous de la reconnaître aussi dans le caractère moral de ces hommes ?

Il en est de même de leur industrie. Non-seulement, ils sont un peuple agricole, chez lequel les femmes cultivent de grandes quantités de maïs (3); dans un appendice placé à la fin de son livre et spécialement destiné à énumérer tous les caractères distinctifs qui semblent faire des Mandans une race à part, Catlin donne de curieux renseignements sur leurs produits fabriqués : « Les nombreux spécimens de poterie, dit-il, que l'on a trouvés dans les sépultures et

(1) T. I, p. 206 (Lettre XXV) et t. II, p. 259. Sur l'expédition plus ou moins authentique du prince Madoc, voyez la *Biographie universelle*, art. Madoc.

(2) T. I, p. 182. Voy. aussi p. 90 et suiv.

(3) T. I, p. 134, 136.

les *tumuli* des bords de l'Ohio, et qui existent en grand nombre au musée de Cincinnati, sont encore en usage chez les Mandans. Dans l'été, il n'y a guère de jours où l'on ne puisse voir leurs femmes pétrissant l'argile et en façonnant des vases, des tasses, des cruches, des pots, qu'elles cuisent ensuite dans de petits fours pratiqués soit dans les berges du Missouri, soit dans les flancs de leur colline. Cette industrie, je puis l'affirmer, n'existe aujourd'hui chez aucune autre tribu du continent (1).

On se rappelle ce que nous avons rapporté du caractère éminemment artistique et industriel de la propagande bouddhique. L'existence de cette propagande au ve et au vi^e^ siècle de notre ère suffirait donc à expliquer les faits si remarquables que nous venons de citer, aussi bien que ceux de même nature qui ont été observés, et que nous aurons à signaler dans la vallée du Mississipi, dans le nouveau Mexique, au Mexique et dans l'Amérique centrale.

Il est enfin un dernier témoignage qui nous paraît révéler clairement l'existence d'une influence bouddhique chez les Mandans, et c'est à une de leurs principales croyances religieuses que nous l'empruntons.

Dans notre premier article, en discutant la relation du pays de *Fou-sang* donnée par *Hoeï-tchin*, nous avons dit qu'une des assertions en apparence les plus étranges que présente ce récit, semblait pouvoir trouver son explication dans une croyance en vigueur chez les tribus indiennes de l'Amérique du Nord. Suivant *Hoeï-tchin*, il y aurait eu, en effet, au pays de *Fou-sang*, « deux prisons situées l'une *au nord*, l'autre *au sud :* la première, destinée aux grands criminels condamnés sans retour ; la seconde, réservée aux moindres coupables dont la peine n'est que temporaire (2). »

Or Catlin nous apprend au sujet des Mandans, que : « vivant dans un climat où, par suite de la rudesse des hivers, ils souffrent beaucoup du froid, ils ont renversé nos idées de paradis et d'enfer. Ils disent que celui-ci est un pays situé très *au nord*, d'un aspect désolé et hideux, couvert de glaces éternelles. Le Paradis, au contraire, est supposé se trouver *au sud*, sous une latitude chaude, où tout est plaisir et où abondent les bisons et autres objets de richesse. Ils croient que le Grand ou Bon-Esprit demeure dans l'Enfer, pour y rencontrer ceux qui l'ont offensé, augmentant les douleurs de leur supplice par le soin qu'il prend d'y présider lui-même, tandis qu'au contraire le Mauvais-Esprit demeure dans le Paradis occupé à tenter

(1) T. II, p. 259. — (2) *Rev. archéol.*, t. X, p. 187. Voy. notre premier article.

les bienheureux (1). » Certes, entre cet Enfer et ce Paradis *nord* et *sud* et les prisons *nord* et *sud* du pays de *Fou-sang*, l'analogie est assez grande pour qu'on y puisse voir un même fond primitif, fidèlement conservé chez les Mandans, défiguré dans la relation de *Hoeï-tchin*.

Jusqu'ici, toutefois, nous n'avons pas encore vu, dans le mythe américain, ce caractère particulièrement bouddhique, que nous avons dit s'y trouver. Mais nous y voici : « Ils croient encore, dit Catlin, que ceux qui ont été envoyés au nord dans la région des châtiments, y sont torturés pendant un temps proportionné à la gravité de leurs transgressions, et *qu'ils reviendront ensuite au pays des bienheureux, pour y être de nouveau tentés par le Mauvais-Esprit, et que là ils auront de nouveau à répondre de leurs nouvelles offenses* (2). »

Or quelle est la croyance des bouddhistes au sujet des peines et des récompenses, et des vicissitudes de l'homme dans la vie future? Eugène Burnouf va nous le dire.

« Les bouddhistes croient que les récompenses du ciel et les punitions de l'enfer n'ont qu'une durée limitée, comme tout ce qui est dans le monde, et que la loi fatale du changement ramène sur la terre le Dieu et le damné, *pour les mettre de nouveau l'un et l'autre à l'épreuve, et leur faire parcourir une nouvelle suite de transformations* (3). »

Sous des formes un peu différentes, n'est-ce pas évidemment le même dogme que, de part et d'autre, nous avons ici devant nous? On conçoit bien, d'ailleurs, comment ce dogme a pu prendre naissance au milieu des populations théologiennes de l'Inde brahmanique et bouddhique. Mais on ne saurait imaginer qu'il ait pu se produire spontanément au milieu d'une tribu de chasseurs de l'Amérique du Nord. Ici, comme pour les pratiques asiatiques que nous avons décrites, l'intervention du bouddhisme peut seule rendre raison d'un fait autrement inexplicable. Si quelque chose a droit de nous étonner, c'est seulement qu'après tant de siècles, et à travers tant d'intermédiaires, la pensée primitive se soit aussi fidèlement conservée.

(1) T. I, p. 157.

(2) « *Those who have gone to the regions of punishment they believe to be tortured for a time proportionned to the amount of their transgressions, and that they are then to te be transfered to the land of the happy, where they are again liable to the temptations of the Evil Spirit, and answerable again, at a future period, for their new offenses* (t. I, p. 157). »

(3) *Introduction à l'histoire du bouddhisme*, p. 152.

Nous aurons maintenant à étudier les traces du bouddhisme là où, dans l'Amérique centrale, elles sont encore distinctes, et les révélations que nous avons puisées dans l'histoire des Mandans nous seront d'un précieux secours pour ce nouveau travail; c'est là, en effet, un chaînon encore entier qui rattache la tradition américaine à la tradition asiatique.

Ainsi, le système d'austérités et de mortifications que l'on a trouvé en usage chez toutes les nations dites civilisées de l'Amérique, présente avec les pratiques analogues usitées dans l'Inde une incontestable ressemblance. On pouvait cependant se demander si cette ressemblance n'était pas un fait accidentel, ou pour mieux dire le résultat naturel des mêmes instincts, agissant dans un continent comme dans l'autre, sous l'influence de circonstances semblables. La nature toute spéciale des pratiques ascétiques observées chez les Mandans et les Sioux, ne permet plus ce doute. Ici le rapport avec l'Inde est de toute évidence.

Mais c'est surtout le mythe du déluge qu'il est curieux d'étudier à ce point de vue en Amérique.

On sait que ce mythe est répandu, dans le nouveau continent, pour ainsi dire, d'un pôle à l'autre. On le rencontre aux îles Aléoutiennes, et à l'extrémité de la côte nord-ouest, chez les Kolosches (1), chez les Indiens des lacs (2) (en particulier chez les Chippeways, dont le Noé national, *Menaboschu*, en même temps que le réparateur du genre humain, est le fondateur de la Société) (3), au nouveau Mexique (4), dans la Californie (5). Au Mexique, on le trouve rattaché à la tradition des quatre âges du monde, dont l'analogie, avec les quatre *Yugas* des Indous, a si vivement frappé Humboldt et ses successeurs (6): le quatrième âge, l'âge de l'eau *(atonatiuh)* (7), se termine

(1) *Notices sur les îles du district d'Unalaska*, par le Père *Wenjaminow;* Saint-Pétersbourg, 1840, recensé par F. Lowe, dans le journal *Archiv für die Wissenschaftliche Kunde von Russland*. 1842, troisième cahier.

(2) Alfred Maury, dans l'article *Déluge* de l'Encyclopédie moderne, cite Charlevoix et Thatchin.

(3) J. G. Kohl, *Kitschi-gami oder Erzæhlungen vom Obern-See*, t. II, p. 256.

(4) *Reports of Explorations and Surveys*, etc. (déjà cité), t. III; dans le *Report on the Indian tribes*, p. 366 et suivantes.

(5) Duflot de Maufras, *Exploration du territoire de l'Oregon.*

(6) Humboldt, *Vues des Cordillières et monuments des peuples indigènes de l'Amérique*, pl. XXVI et XXXII, t. II, p. 118 et 168 de l'édition in-8°. — Mac Culloch, *Researches philosophical and antiquarian, concerning the aborigenal history of America*. Baltimore, 1 vol. in-8°, ch. V, p. 262. — Alfred Maury, article *Déluge*.

(7) Proprement dit *le Soleil de l'Eau*, parce que chaque âge a été marqué par la création d'un nouveau soleil.

par un déluge qui détruit le genre humain tout entier, à l'exception d'un couple, Coxcox, et sa femme Xochiquetzal, qui deviennent le père et la mère de l'humanité nouvelle. Dans le royaume de Guatemala, les habitants de Teo-chiapan font remonter leurs traditions jusqu'à l'époque d'un grand déluge, après lequel leurs ancêtres, sous la conduite d'un chef appelé Votan, étaient venus d'un pays situé vers le nord (1). Chez les Muyscas de la Colombie, la tradition reparaît avec des particularités toutes nouvelles, il est vrai, et une physionomie toute locale; mais toujours reste-t-il qu'ici encore c'est à la suite d'un déluge que le législateur Bochica introduit un culte nouveau et restaure la société (2). Au Pérou, le déluge aussi prend la forme d'une tradition locale; mais ici encore c'est à la suite de ce déluge que le législateur Viracocha donne un culte et des lois à l'humanité renouvelée (3).

Ainsi chez les Indiens des lacs, au Mexique, au Guatemala, chez les Muyscas, au Pérou, la tradition du déluge repose sur une même donnée principale, et cette donnée est aussi la même que nous avons d'abord rencontrée chez les Mandans; partout c'est un missionnaire (et à ce qu'il semble un missionnaire de race blanche), qui vient prémunir le peuple contre le retour du châtiment divin, et lui donne des institutions civiles et religieuses.

Humboldt et d'autres après lui avaient signalé l'analogie, qui sous ce rapport, existe entre le mythe américain et le déluge de Vayvaswata, ou de Satyavrata, tel qu'il est raconté dans le Çatapathra brahmana, le Mahabarata et les Pouranas. La commémoration dans le rite mandan du second *avatar* de Vichnou, par le culte de la tortue, si notre interprétation est juste, ajoute à ce rapprochement un trait qui est décisif.

Il y a toutefois dans la légende mandane une circonstance étrangère au mythe indien; c'est le rôle qu'y joue la colombe lorsque, à la fin du déluge, elle rapporte à son bec une branche de saule en signe de la retraite des eaux. Ceci rappelle évidemment la feuille d'olivier rapportée par la colombe selon le récit biblique. La tradition chaldéenne du déluge de Xisuthrus, très-voisine comme on sait de la tradition biblique, ne mentionne cependant pas la colombe, mais elle parle d'oiseaux que Xisuthrus lâcha et qui revinrent à l'arche avec de la boue aux ailes. On est aujourd'hui d'accord pour reconnaître l'origine primitivement chaldéenne des mythes indiens du dé-

(1) Humboldt. *Vues*, etc., pl. XIII, t. I, p. 208.
(2) Mac Culloch. *Researches*, etc., ch. VII, p. 344.
(3) Mac Culloch. *Researches*, etc., ch. VIII, p. 398-401. Il cite Acosta et Herrera.

luge (1). Et cependant ces mythes ne contiennent rien de semblable à l'histoire ni de la colombe de Noé, ni des oiseaux de Xisuthrus. Comment donc la tradition de la colombe a-t-elle pu parvenir chez les Mandans?

Cette difficulté, très-grave sans doute, ne se présente pas aujourd'hui pour la première fois. Sous une autre forme, elle avait déjà frappé les investigateurs de l'antiquité américaine. En effet, dans la tradition du déluge, telle qu'elle existait au Michoacan, le colibri joue un rôle tout à fait semblable à celui de la colombe dans la tradition génésiaque (2). M. Maury, dans son remarquable article sur le déluge, a discuté avec sa sagacité habituelle les difficultés que soulève la présence en Amérique de cette tradition hébraïque ou chaldéenne. Il ne pense pas qu'une infiltration de traditions chrétiennes depuis la conquête puisse suffire à l'expliquer, et il s'arrête à cette conclusion : que la ressemblance indiquée entre les traditions indigènes du Nouveau Monde et celles de la Chaldée demeure un fait inexpliqué (3). Nous n'oserions nous-même aller plus loin ; toutefois nous croyons devoir faire remarquer que la fixation de Samarcande, comme point de départ de la propagande bouddhique, indiquée dans notre premier article, donne à la question un nouvel aspect et peut servir à expliquer entre les traditions importées en Amérique et les traditions chaldéennes, des rapports dont il eût été autrefois impossible de comprendre l'existence (4).

GUSTAVE D'EICHTHAL.

(1) Nève. *La traduction indienne du Déluge dans sa forme la plus ancienne.* Broch. in-8°. Paris, 1851. (Extrait du tome III, 4e série, des Annales de philosophie chrétienne. Janv.-avril 1851). — Maury, art. *Déluge* de l'Encyclopédie moderne.

(2) Humboldt, *Vues*, etc. Pl. XXXII, t. II, p. 177. Clavigero, *Hist. mex.*, t. III, p. 151 ; cité par Mac Culloch, *Researches*, ch. v, p. 263. — Voyez aussi le rôle que joue la colombe dans l'Histoire hiéroglyphique des aztèques depuis le déluge jusqu'à la fondation de Mexico. Humboldt, *Vues*, etc., pl. XXXII. — Dans la tradition des Chippeways, c'est un autre oiseau, le plongeon, que le Noé national, *Menaboschu*, envoie à la découverte de la terre (J. G. Kohl). *Kitschi-gami*, t. I, p. 326.

(3) *Encyclopédie moderne*, art. *Déluge*, p. 71.

(4) Nous ne pouvons terminer cet article sans dire un mot de l'effroyable catastrophe qui, depuis le voyage de Catlin, est venue frapper la tribu si intéressante des Mandans. En 1838, elle fut visitée et presque anéantie par la petite vérole. Catlin, dans le récit si émouvant qu'il donne de cet évènement à la fin de son livre, représente la nation comme entièrement détruite. Mais, d'après des renseignements plus récents, il paraîtrait qu'elle a été reconstituée par quelques individus échappés au fléau, et habite encore, au nombre de deux cent cinquante à trois cents âmes, la même localité.

INSCRIPTIONS

INÉDITES DE

L'ILE DE RHODES

(RHODES)

(*Suite*)

2.

ΤΙΜΟΚΡΑ ΙΟΥ ·
ΣΩΣΙΓΑΤ
ΠΟΛΥΚΛΗΣ
ΕΥΦΡΑΝΙΣΚΟΣ
5 ΠΥΘΟΚΛΗΣΔΑΜΟΣΘΕΝΕΥΣ
ΚΑΘΥΟΘΕΣΙΑΝΔΕΠΥΘΟΚΛΕΥΣ
ΑΛΕΞΙΔΑΜΟΣΑΛΕΞΙΔΑΜΟΥ
ΤΙΜΑΧΙΔΑΣΦΙΛΙΠΠΟΥ
ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΗΣΚΑΛΛΙΚΡΑΤΕΥΣ
10 ΚΑΘΥΟΘΕΣΙΑΝΔΕΕΧΕΔΩΡΟΥ
ΦΙΛΟΣΤΕΦΑΝΟΣΑΡΙΣΤΟΝΑΥΤΑ
ΝΙΚΑΓΟΡΑΣΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥ
ΣΙΜΙΩΝΑΓΗΣΙΝΙΚΟΥ
ΒΟΥΛΑΓΟΡΑΣΑΡΧΟΚΡΑΤΕΥΣ
15 ΔΑΜΟΦΩΝ ΔΑΜΟΝΙΚΟΥ
ΣΤΑΣΑΓΟΡΑΣ ΣΤΑΣΙΦΩΝΤΟΣ

ΚΛΕΙΣΙΤΙΜΟΣ ΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟΥ
ΤΙΜΟΚΡΑΤΕΙΟΙΣΥΝΑΡΞΑΝΤΕΣΣΤΡΑΤΑΓΟΙ
ΚΑΙΤΑΜΙΑΙΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ
20 ΞΕΝΟΝΒΡΟΤΟΣΜΕΙΔΙΑ

ΘΕΟΙΣ

ΘΕΩΝΑΝΤΙΟΧΕΥΣΩΙΑΕΠΙΔΑΜΙΑΔΕΔΟΤΑΙΕΠΟ....

Τιμοκρά[τη Πολυχάρ]μου
Σωσίπατ[ρος.....
Πολυκλῆς.....
Εὐφράνισκος.....
Πυθοκλῆς Δαμοσθένευς
καθ᾽ ὑοθεσίαν δὲ Πυθοκλεῦς
᾽Αλεξίδαμος ᾽Αλεξιδάμου
Τιμαχίδας Φιλίππου
Καλλικράτης Καλλικράτευς
καθ᾽ ὑοθεσίαν δὲ ᾽Εχεδώρου
Φιλοστέφανος ᾽Αριστοναύτα
Νικαγόρας ᾽Αριστομάχου
Σιμίων ᾽Αγησινίκου
Βουλαγόρας ᾽Αρχοκράτευς
Δαμόφων Δαμονίκου
Στασαγόρας Στασιφῶντος
Κλεισίτιμος ᾽Αρχεστράτου
Τιμοκράτει οἱ συνάρξαντες στραταγοὶ
καὶ ταμίαι · γραμματεὺς
Ξενόνβροτος Μειδία

θεοῖς.

Θέων ᾽Αντιοχεὺς ᾧ ἁ ἐπιδαμία δέδοται ἐπο[ίησε]

Cette inscription se trouvait sur la base d'une statue élevée à un stratége par ses collègues. Le nom de ce magistrat est brisé à la fin, mais il se retrouve à la ligne 18; il n'y a donc pas de doute. Quant à celui du père, il ne reste que la terminaison ου et le jambage de la lettre précédente qui paraît être un μ. L'inscription du Corpus (2525) permet de restituer le nom en entier Τιμοκράτη Πολυχάρμου, les lettres suppléées remplissent exactement la lucune. Elle nous apprend que

ce Timocratès avait commencé sa carrière politique par deux campagnes sur mer στρατευσάμενον ἔν τε ταῖς ἀφάκτοις καὶ ταῖς καταφράκτοις ναῦσι κατὰ πόλεμον, et dans cette campagne, il obtint aussi l'honneur d'une couronne. C'est une confirmation de ce que j'ai dit précédemment de l'obligation du service militaire chez les Rhodiens et de l'accès qu'il ouvrait aux honneurs.

Dans cette inscription, il y a, sans compter le greffier, quinze magistrats compris sous la désignation de stratéges et de trésoriers. A la ligne 13, le nom de Σιμίων qui n'est pas sur la même ligne que les autres, semble indiquer la séparation des magistrats des deux classes. Il y avait donc dix stratéges et cinq trésoriers. En rapprochant ce texte d'une inscription analogue publiée par Ross, on peut rétablir, au moins en partie, la hiérarchie des magistratures rhodiennes. Grâce à la liste des proxènes de Delphes, on peut affirmer que cette inscription de Ross est du commencement du IIe siècle avant notre ère (1). La date de notre inscription ne peut être fixée d'une manière aussi précise, mais la ressemblance des caractères épigraphiques et des formes dialectiques permet de la rapporter à la même époque. L'inscription de Ross nomme d'abord un greffier du sénat, puis six magistrats dont le titre a disparu; douze stratéges, sept trésoriers, trois ἐπίσκοποι et deux sous-greffiers.

Le greffier du sénat paraît avoir été le plus important de tous ces magistrats annuels; ce qui est naturel, puisque le sénat de Rhodes avait la haute direction des affaires de la république. On peut encore reconnaître la supériorité du greffier du sénat par ce fait que les stratéges concourent à l'érection de la statue qui lui est décernée, tandis que lui-même ne figure pas parmi les magistrats qui ont élevé une statue à un stratége.

Quant aux six personnages nommés en tête de la liste, il est difficile de ne pas les reconnaître pour les six prytanes qui exerçaient leur charge, trois par trois, pendant un semestre. J'ai dit, à propos de l'inscription précédente, quelles étaient les fonctions des prytanes

(1) Dans l'inscription de Ross, se trouve un trésorier Εὐφανίσκος Καλλιξείνου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου. La liste des proxènes rhodiens de Delphes présente le même nom Εὐφανίσκος Καλλιξείνου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Νικασιδάμου. C'est évidemment le même personnage, malgré la différence de nom du père adoptif qui peut tenir à une erreur du graveur. Or le décret de proxénie a été rendu sous l'archontat de Mantias, Alexandre de Calydon étant stratége d'Etolie pour la seconde fois, ce qui fixe la date vers le commencement du IIe siècle. Ce même personnage se retrouve parmi les commissaires rhodiens chargés de régler les différends de Samos et de Priène (Lebas, 205).

rhodiens, qui, de concert avec le sénat, réglaient toutes les affaires de la république à l'intérieur comme à l'extérieur, et présidaient l'assemblée du peuple. Leur place dans cette liste montre clairement qu'ils étaient supérieurs aux stratéges ; nous le verrons encore dans l'inscription suivante, où un citoyen a d'abord été stratége, puis prytane.

Les stratéges rhodiens ne sont mentionnés dans aucun auteur ; pour déterminer leurs fonctions, nous en sommes réduits à ce que donnent ces deux inscriptions, c'est-à-dire leur place dans la hiérarchie des magistratures, leur titre et leur nombre. En dehors des affaires politiques réservées aux prytanes, il ne reste que la guerre et la justice. Or, le nom même de stratége emporte l'idée de chef militaire, et, dans toutes les cités grecques où nous trouvons ce magistrat, ses fonctions sont plus ou moins étendues, mais il est toujours chargé de commander les expéditions. L'existence des prytanes ne permet pas de le comparer aux stratéges des Achéens et des Étoliens, premiers magistrats de la confédération, chefs à la fois politiques et militaires ; mais ils se rapprochent des stratéges athéniens. On peut faire l'objection que Polybe, qui parle souvent des guerres des Rhodiens, ne donne jamais à leurs chefs le titre de stratéges, mais celui de navarques. Il me semble que ce dernier titre est employé pour préciser le genre de commandement exercé ; le navarque ne serait qu'un stratége chargé du commandement de la flotte. Il est possible en effet, que les stratéges aient eu les mêmes fonctions que les préteurs romains, qu'ils aient eu à présider les tribunaux, lesquels ne dépendaient pas des prytanes, à gouverner les provinces que Rhodes posséda sur le continent d'Asie-Mineure. Ainsi s'expliqueraient en même temps les variations dans le nombre des stratéges de dix à douze ; on en nommait plus ou moins, selon les expéditions à faire, les provinces à gouverner.

Les ταμίαι, trésoriers, étaient étroitement unis aux stratéges. En effet, il n'y a qu'un seul greffier pour tous ces magistrats qui devaient former une sorte de collége. De plus, le nombre des trésoriers variait avec celui des stratéges, cinq pour dix, sept pour douze. On peut même supposer que devant le septième nom dans la liste de Ross, on a oublié le titre de greffier, car il manque dans cette liste, et plus loin on trouve un sous-greffier. Il y aurait ainsi un trésorier pour deux stratéges ; ce qui s'explique par l'habitude qu'avaient les Rhodiens de ne pas confier le commandement de la flotte à un seul chef. (Voir *Corp. inscr.* 2525.) Le mot *quæstor* me paraît donc être à la fois la traduction et l'équivalent du ταμίας rhodien.

L'inscription de Ross donne encore trois magistrats ἐπίσκοποι ; leur nom indique que c'étaient des inspecteurs, comme l'avaient été primitivement les ἔφοροι de Sparte. Mais il est impossible de déterminer les objets sur lesquels s'exerçait leur inspection.

Voici donc le tableau qu'on peut dresser des magistratures civiles de Rhodes : 1° le greffier du sénat et du peuple ; 2° six prytanes semestriels ; 3° dix à douze stratéges ; 4° cinq à six trésoriers ; 5° le secrétaire des stratéges et des trésoriers ; 6° trois inspecteurs ; 7° un sous-greffier du sénat et du peuple ; 8° un autre sous-greffier, probablement des stratéges et des trésoriers. En dehors se trouvaient les fonctions religieuses et d'autres charges, comme celles d'astynome et d'agonothète.

Bœckh a publié cinq listes de magistrats trouvées au Pirée, mais qui ne peuvent se rapporter ni à cette ville, ni à Athènes. La cité inconnue à laquelle appartiennent ces listes avait un gouvernement analogue, sur beaucoup de points, avec celui de Rhodes. En tête un archonte, magistrat éponyme ; à Rhodes c'était le prêtre du Soleil. Mais à la suite on trouve comme magistrats semestriels : un secrétaire du sénat, trois prytanes, quatre à six stratéges, mais seulement un trésorier. Peut-être ces listes proviennent-elles d'une des îles de la mer Égée, sur lesquelles Rhodes avait étendu son influence, et où elle avait probablement établi un gouvernement analogue au sien.

La dernière ligne de notre inscription donne un nouveau nom de sculpteur, Théon d'Antioche. Je l'ai trouvé également sur une autre inscription inédite de Rhodes. Cet artiste est inconnu, mais il ne devait pas manquer de mérite, puisqu'il avait obtenu, comme le précédent, le droit d'ἐπιδαμία.

Dans cette inscription comme dans la précédente, on rencontre les formes du dialecte dorien. Sans reproduire celles que j'ai déjà signalées, je ferai seulement remarquer, ligne 17 : στραταγοί pour στρατηγοί et le génitif en ευς, qui semble propre à l'île de Rhodes et aux îles voisines.

3.

ΟΔΙΩΝΚΑΙΑΒΟΥΛΑ
ΘΕΟΔΩΡΟΝΑΡΙ
ΣΤΡΑΤΑΓΗΣΑΝΤΑ
ΠΡΥΤΑΝΕΥΣΑΝΤΑ

[Ὁ δᾶμος ὁ Ῥ]οδίων καὶ ἁ βουλὰ Θεόδωρον Ἀρι..... στραταγήσαντα..... πρυτανεύσαντα.

Cette inscription est gravée sur une colonne dont une partie est engagée dans le mur. La forme des caractères, et surtout l'apex, montrent qu'elle est postérieure aux deux précédentes. Néanmoins, je l'ai rapprochée, à cause de l'ordre des magistratures. Théodoros a été d'abord stratége, puis prytane; j'ai expliqué plus haut quelles étaient ces deux magistratures. Remarquons la persistance des formes doriennes ἁ βουλά pour ἡ βουλή; στραταγήσαντα pour στρατηγήσαντα; elle semble indiquer que cette inscription doit appartenir à l'époque où Rhodes possédait encore son indépendance.

4.

Σ
ΝΩΙΕΙΚΟΝΙ
ΝΕΙΩΙΠΡΟΕΔΡΙΑΙ
ΕΤΑΣΕΝΕΚΑ
5 ΚΑΙΕΥ[illegible].ΤΑΣΕΣΤΟΠΛΗΘΟΣΤΟΡΟΔΙΩΝ
ΦΥΛΗΣΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΥΣΕΠΟΙΗΣΕ

Toute la première partie manque; elle contenait sans doute la mention ordinaire : les Rhodiens ont honoré un tel fils d'un tel.

ἐπαίνῳ, χρυσέῳ στεφά]νῳ, εἰκόνι
χαλκέᾳ σιτήσει ἐν πρυτα]νείῳ, προεδρίᾳ
ἐν τοῖς ἀγῶσι, ἀρ]ετᾶς ἕνεκα
καὶ εὐνοίας τᾶς ἐς τὸ πλῆθος τὸ Ροδίων.
Φύλης Ἁλικαρνασσεὺς ἐποίησε.

J'ai complété les lacunes d'après les inscriptions honorifiques de Lindos qui sont conçues d'une manière analogue. J'aurai occasion de revenir à ce sujet sur les honneurs décernés par les habitants de Rhodes ou de Lindos à leurs concitoyens.

Le nom du sculpteur est connu, sinon par les auteurs, du moins par plusieurs textes épigraphiques. Cet artiste avait fait pour les habitants de Lindos, deux statues de prêtres consacrées dans l'Acropole (1). Il avait encore été chargé par la communauté des insulaires de sculpter la statue d'un Rhodien élevé à Délos (2); sur la

(1) Ross, *Archæologische Aufsætze*, p. 595, nos 6 et 7.

(2) Rhangabé, *Ant. hell.* 1190, a publié, d'après Lebas, cette inscription en mettant pour le nom de l'artiste Ὕλης qui ne se trouve nulle part ailleurs, et pour la patrie du citoyen honoré, Ροδιος, d'une ville également inconnue. Bœckh qui avait conservé ces fautes dans son *Corpus*, a indiqué dans les *Addenda* (vol. II, 2283 c) ces corrections Ρόδιος et Φύλης; cette nouvelle inscription prouve qu'elles sont très-justes.

base d'une autre statue consacrée par les habitants d'Astypalœa, nous trouvons le nom de son père, Πολύγνωτος (1). Voilà donc un artiste dont nous connaissons cinq statues, et de ces cinq statues, quatre sont pour des habitants de l'île de Rhodes, et la cinquième pour une île voisine et alliée. Il semble donc avoir quitté Halicarnasse, sa patrie, pour s'établir à Rhodes où les artistes étrangers trouvaient des travaux et des honneurs. Cependant, dans aucun de ces textes, nous ne trouvons la mention que nous avons déjà rencontrée plusieurs fois ᾧ ἁ ἐπιδαμία δεδόται. Le nombre des œuvres que lui avaient commandées les Rhodiens, prouve que cette faveur ne lui a pas été refusée à cause de son peu de mérite. Reste à penser que c'est lui-même qui ne l'a pas désirée. Halicarnasse faisait autrefois partie de la confédération dorienne au même titre que les villes de Rhodes, elle se regardait comme leur égale, et l'un de ses concitoyens aurait cru s'abaisser en demandant un privilége qui semble avoir été réservé aux habitants de villes moins importantes ou même sujettes des Rhodiens. Ce qui semble indiquer que telle est la véritable raison, c'est que nous verrons plus loin un sculpteur de Milet, un Athénien de Salamine faire pour Rhodes plusieurs statues et ne pas avoir ce droit ἐπιδαμία, que Rhodes pourtant semble avoir libéralement accordé aux artistes étrangers.

5.

ΚΑΙΕΙΚΟΝΑΧΑΛ
ΡΑΙΑΡΕΤΗΣΕΝΕΚΑΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΤΗΣΕΙΣΤΟΙ.
.ΗΜΟΝΚΑΙΤΟΥΣΑΓΩΝΟΘΕΤΑΣΤΩΝΔΙΟΝΥΣΙΩΝΚΑΙΣΕ
ΛΕΥΚΕ.ΝΑΝΑΓΟΡΕΥΣΑΙΕΝΤΩΙ..ΑΤΡΩΙΤΑΣΔΕΔΟ
5 ΕΝΑΣΑΥΤΩΙΤΙΜΑΣΕΛΕΣΘΑΙΔΕΤΟΝΔΗΜΟΝΕΠΙΣΤΑΤΑΣ
ΕΠΙΤΗΝΕΓΔΟΣΙΝΤΗΣΕΙΚΟΝΟΣΑΝΔΡΑΣΔΥΟΚΑΙΤΟΠΟΝ
ΕΝΩΙΣΤΑΘΗΣΕΤΑΙΑΝΑΓΝΩΝΑΙΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟΨΗΦΙΣ
ΜΑΚΑΙΕΙΣΣΤΗΛΗΝΛΙΘΙΝΗΝΚΑΙΣΤΗΣΑΙΕΡΡΟΔΩΙΤΟΔΕ
ΑΝΗΛΩΜΑΤΟΕΙΣΤΗΝΕΙΚΟΝΑΚΑΙΤΟΒΑΘΡΟΝΚΑΙΤΗΝ
10 ΣΤΗΛΗΝΚΑΘΟΤΙΥΠΑΡΞΕΙΤΟΥΣΣΤΡΑΤΗΓΟΥΣΤΟΥΣΑΡ
.ΟΝΤΑΣΕΠΙΙΕΡΟΠΟΙΟΥ....ΜΕΤΕ...ΝΟΝΓΕΝΗΤΑΙ
ΓΗΜΠΡΩΤΗΝΤΕΤΡ. .ΝΟΝ.....ΓΝΩΜΗΝΕΝΕΓ
ΚΑΙΠ...ΤΟΥΣΠΡΥΤΑΝΕΙΣ.....ΤΗΣΕΙΚΟΝΟΣ
ΟΡΑΝ ΤΑΤΗΝ

(1) Add. nº 2488 c.

καὶ εἰκόνα χαλ[κῆν].....ραι ἀρετῆς ἕνεκα καὶ εὐνοίας
τῆς εἰς τὸν [δ]ῆμον, καὶ τοὺς ἀγωνοθέτας τῶυ Διονυσίων καὶ Σελευκέων
ἀναγορεῦσαι ἐν τῷ [θε]άτρῳ τὰς δεδομένας αὐτῷ ἐτιμάς λέσθαι δὲ τὸν
δῆμον ἐπιστάτας ἐπὶ τὴν ἔγδοσιν τῆς εἰκόνος ἄνδρας δύο καὶ τόπον
ἐν ᾧ σταθήσεται ἀναγνῶναι · ἀναγράψαι δὲ τὸ ψήφισμα καὶ εἰς στήλην
λιθίνην καὶ στῆσαι ἐρ Ῥόδῳ · τὸ δὲ ἀνήλωμα τὸ εἰς τὴν εἰκόνα καὶ τὸ
βάθρον καὶ τὴν στήλην καθ' ὅτι ὑπάρξει τοὺς στρατηγοὺς τοὺς ἄρ[χ]οντας
ἐπὶ ἱεροποίου[ὅς ἂν]μετ' ἐ.....νον γένηται τὴμ πρώτην.....
γνώμην ἐνεγκαι π[ρὸς] τοὺς πρυτάνεις

Ce fragment est encastré dans les remparts de Rhodes; les lettres sont très-frustes, surtout dans les dernières lignes.

Au premier coup d'œil, on peut reconnaître que ce n'est pas un décret des Rhodiens; car il n'y a pas une seule forme du dialecte dorien. Au contraire, le mot ἀνήλωμα pour ἀνάλωμα est une forme ionienne. Les détails contenus dans l'inscription montrent qu'il est ici question de la ville d'Erythrée en Ionie. Deux inscriptions de cette ville, gravées à Delphes (1), font mention des jeux Διονύσια et Σελεύκεα; de plus, on y trouve, de même que dans notre texte, des prytanes et des stratéges comme magistrats de la ville. Il est donc permis d'affirmer que nous avons ici un fragment du décret de la ville d'Erythrée en l'honneur d'un citoyen rhodien.

Les premières lignes, qui contenaient le préambule, les motifs, le nom du citoyen honoré, ont disparu; de même une partie des honneurs qu'on lui décernait; voici ceux qui restent :

1° Une statue d'airain;

2° Les agonothètes des jeux Dionysiaques et Séleucéens doivent proclamer au théâtre les honneurs décernés par le peuple. Les jeux Dionysiaques se trouvent à toutes les époques et dans presque toutes les villes grecques. Quant aux jeux Séleucéens, leur nom indique qu'ils furent établis en l'honneur d'un roi de Syrie.

Parmi les rois qui ont porté le nom de Séleucus, il est naturel de songer à Séleucus II Callinicus qui intervint pour régler les affaires des cités grecques d'Ionie, et, en particulier, les différends de Smyrne et de Magnésie.

La seconde partie du décret comprend les mesures prises pour en assurer l'exécution :

1° Le peuple choisira deux intendants pour faire exécuter la statue (ἔγδοσις, locatio) et désignera le lieu où elle sera placée;

(1) Rhangabé, *Antiq. hellén.* 737, 738.

2° Le décret sera gravé à Erythrée; une copie en sera faite sur une stèle qui sera placée à Rhodes; c'est un fragment de cette copie que nous avons ici;

3° Les stratéges pourvoiront avec les prytanes à la dépense nécessaire pour la statue, la base et la stèle.

Les dernières lignes ont également disparu.

Ce décret d'une cité de l'Ionie, en l'honneur d'un citoyen de Rhodes, achève de montrer l'importance de cette république sous les successeurs d'Alexandre. A cette époque, les insulaires de la mer Égée se réunissaient pour consacrer à Délos la statue d'un Rhodien; un autre recevait les mêmes honneurs des habitants de Minoa, dans l'île d'Amorgos (1). C'était encore un Rhodien qui intervenait dans les affaires de Crète pour mettre fin aux guerres civiles (2). Des commissaires Rhodiens, choisis comme arbitres par Samos et Priène, réglaient les frontières de ces deux villes, et, même plus tard, leur décision servait de base aux décrets du sénat (3). C'était à Rhodes que les habitants d'Iasos venaient demander protection contre les injures qu'ils étaient impuissants à réprimer (4). Les inscriptions concourent donc avec l'histoire à nous montrer quelle fut, dans les derniers temps de la Grèce, la puissance et l'activité de la république de Rhodes. Sa puissance n'était pas bornée au territoire qu'elle occupait; grâce à sa marine et à ses arbitrages entre les villes, elle avait étendu, sinon sa domination directe, au moins son influence sur toutes les îles de la mer Égée et sur les côtes de l'Asie-Mineure, où elle rivalisait avec les rois de Pergame. Ainsi, à l'extérieur comme à l'intérieur, les Rhodiens étaient la république la plus florissante et la plus considérable au moment où les Romains intervinrent dans les affaires de la Grèce.

P. Foucart.

(1) Ross, 314. — (2) Waddington, 71. — (3) Id. 195-198. — (4) Id. 251.

(*La suite prochainement.*)

LES

TERRAMARES DU REGGIANAIS

PASSAGE DES

ÉPOQUES ANTÉ-HISTORIQUES AUX TEMPS HISTORIQUES

Il existe dans l'Émilie, anciens duchés de Parme et de Modène, des amas de terre, disséminés généralement dans la plaine, contenant de la cendre, du charbon, des ossements très-nombreux, des débris de poterie abondants, et beaucoup d'autres restes de l'industrie humaine. Les terres de ces amas, riches en phosphates et en matières azotées, sont très-recherchées par les agriculteurs du pays, qui les ont nommées *terramares*.

Autrefois on les désignait sous le nom de *terres cimetiériales*, pensant que c'étaient d'anciens lieux de sépulture, ou tout au moins des points choisis pour les sacrifices funèbres et la combustion des corps.

Comme ces amas de débris ne contiennent point du tout d'ossements humains, mais les ossements d'animaux ayant servi à la nourriture des populations; comme les débris de poterie appartiennent généralement à des vases d'usage usuel ; comme avec les ossements et les poteries on trouve des fragments de pavé d'habitations et de parois de cabanes, des meules à moudre et autres ustensiles de ménage, des scories et des moules à fondre les métaux, le tout en mauvais état, sans mélange d'objets appropriés au culte, il est clair qu'on est là en présence d'amas de rejets d'habitations, d'accumulations d'ordures, d'entassements de débris de cuisine, de véritables kioekkenmoeddings, comme dans le Danemark, comme au milieu des pilotis des habitations lacustres.

Les terramares du Parmaisan ont été parfaitement décrites par MM. Strobel et Pigorini (1). Celles du Modenais proprement dit, le sont actuellement par M. Canestrini. Celles intermédiaires du Reggianais, les plus intéressantes, ont été étudiées avec grand soin par M. l'abbé Chierici, professeur de philosophie au lycée de Reggio. Malheureusement ce savant modeste n'a encore rien publié sur ce sujet. Il a eu l'obligeance de me communiquer avec beaucoup de bonté les résultats de ses recherches. Je vais les faire connaître, accompagnés de tous les renseignements que j'ai pu puiser ailleurs. J'exposerai ensuite d'importantes conclusions, qui, bien que découlant naturellement des faits, me paraissent être restées jusqu'à présent inaperçues.

Ire PARTIE

MONOGRAPHIE DES MARIÈRES DU REGGIANAIS.

Je passerai d'abord en revue toutes les marières ou dépôts de terramares signalés dans le Reggianais, commençant par celles qui sont au nord de la Via Emilia et gagnant de proche en proche celles qui se trouvent au sud de cette célèbre voie qui coupe la plaine en deux.

Brescello. — Marière la plus au nord, au bord du Pô, dans la région sujette aux inondations. Le cabinet d'antiquités de Reggio, fondé par M. Chierici, contient un couteau poignard en bronze provenant de cette marière. L'âme de la poignée, large, aplatie, du même jet que la lame, était garnie de chaque côté d'une plaque en os, dont il reste de larges fragments. Cette garniture se trouvait retenue par trois clous ou chevilles en bronze. La poignée n'a que quatre-vingt-quatre millimètres de long. Elle est donc beaucoup trop courte pour notre main.

Pendant que je rédigeais cet article, M. Pruner-Bey, le savant président de la Société d'anthropologie de Paris, m'a remis quatre feuilles de dessins portant la suscription suivante :

« Objets trouvés à Brescello, près Reggio (l'ancien Brixillum), dans trois couches superposées. A quelques centimètres de profondeur se rencontrent des objets romains ; à un ou deux mètres plus bas des étrusques, et encore plus bas des instruments en silex, etc. Communication de la part de M. le chevalier L. Zucchi de Pise. »

(1) Strobel et Pigorini : *Le terremare e le palafitte del Parmense*, 1864, et Strobel : *Avanzi preromani delle terremare dell' Emilia*, 1863 et 1864.

Parmi ces dessins, il est facile de reconnaître un grand couteau en silex, de nombreux os taillés en poinçon ou en bout de flèche, une petite roue à quatre rayons, des vases grossiers et des fragments de poteries parmi lesquels il y a des anses lunulées, des petits cônes en terre troués au milieu, objets qui doivent provenir de la marière. Avec cela il y a des fourchettes, figurines, fibules, etc., de couches probablement beaucoup plus récentes.

Castelnovo. — Au nord-nord-ouest de Reggio, à moitié chemin entre cette ville et Brescello.

La collection anté-historique, réunie par M. Bart. Gastaldi (1) à l'école du Valentino, Turin, possède de cette marière :

Un moule en pierre ollaire pour fondre des pointes de lances en bronze.

Un poignard en bronze fondu d'un seul jet avec l'âme de la poignée, qui est plate. Cette poignée, comme celle du poignard de Brescello, devait être garnie de deux plaques d'os, mais fixées seulement par une cheville au bout et retenues sur les bords tout le long de la poignée par un repli du métal. Cette poignée, également très-courte, a quatre-vingt-cinq millimètres.

Un couteau-hache ou hache sans ailerons en bronze. Le musée de Parme en possède un autre de la même localité, mais beaucoup plus allongé.

Les poteries sont généralement en terre noire, peu cuite, avec des grains pierreux, calcaires et schisteux, dans la pâte. Elles sont modelées à la main, sans l'emploi du tour. Les anses sont très-variées. On voit de simples bourrelets perforés horizontalement ou verticalement pour laisser passer une corde de suspension, de grandes anses ordinaires également horizontales ou verticales, des anses dépassant un peu les bords des vases et arrrondies en haut, enfin des anses s'élevant aussi au-dessus des bords, mais se terminant en croissant, de manière à permettre d'appuyer le pouce sur le sommet, tout en ayant l'index engagé dans l'ouverture. Je désignerai ce genre d'anse spéciale aux marières de l'Émilie, sous le nom d'anses lunulées. Les ornementations des poteries se composent généralement de larges sillons en creux, laissant entre eux des espèces de côtes. Tous ces caractères sont ceux des poteries de l'âge de bronze dans les terramares de l'Émilie.

Cependant M. Chierici m'a écrit que le cabinet de Reggio contient

(1) Bart. Gastaldi : *Cenni su alcune armi di pietra e di bronzo*, 1861 et *Nuovi cenni sugli oggetti di alta antichita dell' Italia*, 1862.

un fragment de vase en véritable pierre ollaire, travaillé au tour, comme le montrent les zones horizontales qu'on remarque sur la circonférence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les parois sont droites, et le vase avait la forme d'un verre ordinaire à boire, mais de très-grande dimension, le diamètre étant à peu près de cinquante centimètres. M. Chierici croit que ce fragment provient de Castelnovo-di-Sotto, sans pourtant connaître la localité précise. Ce serait un fragment d'une époque plus récente.

Du reste, d'après M. Chierici, il n'y a pas à Castelnovo qu'une seule marière; mais il existe tout le long de la route qui conduit à Reggio des lambeaux, des plaques diverses, plus ou moins considérables de terramares. Ces plaques peuvent appartenir à des époques bien différentes. Ainsi le professeur de Reggio en a découvert une qui est de l'âge de la pierre, ou tout au plus de la transition de la pierre au bronze. Il en a retiré de nombreux objets en silex, qu'il a bien voulu partager avec moi. Ce sont six râcloires, deux scies et une vingtaine de couteaux. Ces couteaux ont deux, et plus généralement trois plans sur le dos; quelques-uns sont de moyenne taille, pourtant l'ensemble est petit, et il en est de vraiment lilliputiens. Ils ont été faits avec les silex roulés venus de l'Apennin. On voit des noyaux dont on a détaché des couteaux qui montrent encore une face roulée. Six de ces matrices de couteaux et une douzaine d'éclats informes prouvent qu'on faisait les instruments sur place.

Avec les silex, M. Chierici a recueilli un polissoir en grès et des fragments de poterie grossière ou de vases à parois assez légères et à pâte noire. Parmi ces fragments, quelques anses, dont une avec une double croix (XX) gravée en creux, et une autre avec un petit appendice latéral.

Cadelbosco di Sopra. — A peu près à moitié route entre Castelnovo et Reggio, à sept kilomètres et demi de cette dernière ville. En 1837, Brignoli (1) y a vu une excavation faite près de l'église pour la construction d'un nouveau clocher offrant la coupe suivante :

Terre végétale.	0 mètres		03
Débris divers.	1	—	03
Limon sableux et ferrugineux.	1	—	59
Terre noire tourbeuse.	2	—	04
Mètres.	4	—	69

(1) G. de Brignoli et F. Reggi : *Saggio di storia naturale degli Stati Estensi*, 1840, p. 122 à 125.

Cette dernière terre contenait des débris de coquilles de marais, *Unio*, *Cyclas* et *Paludina*, indéterminables. On y a trouvé aussi des ossements, entre autres : une corne longue de deux cent cinquante millimètres et en ayant quinze de diamètre à la base. Cette corne, privée de ramifications, pouvait être celle de première année d'un cerf commun, *Cervus elaphus*, Lin. — Deux mandibules inférieures de cochon, *Sus scrofa*, Lin. — Et beaucoup d'os humains. Brignoli a reçu deux crânes de M. Livio Paolo Terrachini.

Ces deux crânes, qui sont actuellement dans le cabinet anatomique de l'Université de Modène, ont été décrits par M. Nicolucci (1). Ils appartiennent à deux types différents : l'un est brachicéphale ou à tête ronde, il se rapporte à l'ancien type ligurien; l'autre est dolicocéphale ou à tête longue, comme la population actuelle du pays. Malheureusement le manque d'objets appartenant à l'industrie humaine ne permet pas de reconnaître l'époque à laquelle appartiennent ces crânes, ce qui fait qu'ils n'ont, au point de vue historique, que peu d'intérêt. En outre, la coupe du terrain donnée par Brignoli ne peut pas se rapporter aux marières.

Campeggine. — Entre Castelnovo et la Via Emilia. N'a jamais été régulièrement exploité scientifiquement, et pourtant est peut-être la marière de toute l'Émilie qui a le plus fourni d'objets divers, surtout en os et en bronze. Il y en a une belle série au cabinet de Reggio, un grand nombre au musée de Parme et quelques-uns au Valentino, à Turin.

Parmi une multitude de fragments de poterie, on a rencontré quelques vases entiers. Je citerai entre autres une écuelle à base étroite, ayant pour anse un seul bourrelet latéral, percé d'un petit trou horizontal. Évidemment c'était pour y passer une corde et suspendre le vase, l'ouverture contre la paroi. Le dessous du fond était ainsi mis en évidence ou belle montre; c'est ce qui explique pourquoi les dessous sont fréquemment ornés. Cette écuelle, bien que de pâte fine et fort régulière, n'est pas faite au tour ; mais d'autres fragments ont montré des traces de cet instrument.

De nombreuses rondelles ou espèces de glands en terre mal cuite, gris ou noirâtres, luisants ou mats, de formes très-diverses, mais toujours percés au milieu, parfois ornés de combinaisons de lignes en creux, droites ou courbes. C'est ce que les Italiens ont appelé *fusaïoles*,

(1) Giustiniano Nicolucci : *Di alcune armi ed utensili in pietra e delle populazioni ne' tempi antestorici della peninsola Italiana* 1863 et *La stirpe ligure in Italia nei tempi antichi e ne' moderni* 1864, dans *Atti Accad. scien. di Napoli.*

et les Suisses *pesons* de fuseau. Il est probable effectivement que quelques-uns de ces objets aient servi pour les fuseaux, mais ce n'est pas le plus grand nombre. En général, ils affectent la forme des glands en bois employés dans la passementerie. Ils sont coniques, le trou est un peu plus large du gros côté, comme pour faciliter le passage d'un cordon ; de ce côté existe aussi une petite concavité comme pour loger le nœud de ce cordon. Tout cela me fait présumer que c'étaient là des espèces de glands ou boutons pour les vêtements. Cette explication rendrait aussi compte de leur abondance, qui ne peut être justifiée d'aucune autre manière, surtout lorsqu'on songe qu'on en rencontre beaucoup dans les sépultures.

Un disque de trente millimètres de diamètre et une sphère de quarante millimètres en terre cuite, sans trous; ce sont peut-être des jeux, ou bien l'intérieur de glands recouverts d'étoffe, de gros boutons?

Au milieu de nombreux ossements de bœuf, de mouton, de chèvre, de chien, de cerf, de chevreuil, de cochon, de sanglier, de cheval, population commune à toutes les marières, s'est trouvé une canine inférieure d'ours. Elle est plus petite que celles de l'ours des cavernes, *Ursus spelæus*, et se rapporte à l'ours brun, *Ursus arctos*, qui se trouve encore de nos jours dans les Alpes.

Beaucoup de ces os, surtout les cornes de cerf, ont été travaillés. On peut citer :

Deux petites roues en os : diamètre quarante-six à quarante-huit millimètres; l'une à six rayons, l'autre formée de deux cercles concentriques; l'interne à quatre rayons, l'externe à huit. Du milieu du second sort une légère lame de bronze, avec des lignes circulaires en creux. Deux roues analogues ont été trouvées à Castellazzo et à Fodico di Poviglio, dans le Parmaisan. On en indique une en bronze comme étant de Scandiano. M. Cavedoni prétend que ce sont des ornements que les femmes plaçaient à l'extrémité de leurs épingles à cheveux.

Un petit tube en os, long de cinquante-six millimètres, à surface externe très-lisse, percé à l'intérieur d'un trou ovale fait avec soin, plus large à l'une des extrémités qu'à l'autre.

Des pointes de flèche en os et en corne de cerf : cônes allongés, effilés au sommet, base se terminant en pointe émoussée ou en petit appendice plus étroit que le corps de la flèche pour servir à l'emmenchure.

Une pointe de lance en corne de cerf, andouiller effilé, emmen-

chure à douille la partie spongieuse interne ayant été évidée, avec un petit trou latéral pour consolider cette pointe à la hampe au moyen d'un clou ou d'une cheville.

Une portion de côte de cerf, soigneusement polie, avec deux trous.

Une aiguille en corne de cerf, andouiller refendu en long, aiguisé au sommet, troué à la base; probablement pour faire les filets. Une aiguille semblable, encore plus recourbée, a été trouvée à Casaroldo di Samboseto, dans le Parmaisan.

Une spatule en os avec taillant au bout, fragment de côte.

Des manches pour alènes ou autres petits outils, en os aplati, lisses sur une des faces, montrant encore sur l'autre, celle qui représente la partie interne de l'os, la texture spongieuse; troués en haut pour être suspendus.

Un manche en os cylindrique avec une face polie et l'autre non. La face polie est ornée en long d'un rang de petits cercles avec gros point au milieu. Ces petits cercles, très-réguliers, sont tous égaux; ils ont été tracés au compas.

Un manche en corne de cerf avec une face ornée d'une double ligne de petits cercles semblables aux précédents.

Deux peignes en corne de cerf, ornés de dessins. Pour l'un, ce sont diverses combinaisons de lignes: pour l'autre, de petits cercles comme ceux des manches. Ces cercles, réguliers, tous égaux en grandeur, sont disposés d'une manière très-irrégulière.

Les objets en bronze provenant de cette localité sont les suivants:

Une hache à quatre ailerons.

Une pointe de flèche à douille, avec arête médiane arrondie, ayant un petit trou latéral pour la fixer au corps de la flèche. Ce corps était probablement un piquant de porc-épic, dont l'extrémité s'est trouvée encore engagée dans la douille. Actuellement le porc-épic ne vit plus dans le pays, il est relégué de l'autre côté de l'Apennin.

Les lames de poignard ou de lance sont nombreuses. MM. Gastaldi et Strobel en figurent quatre assez mutilées. L'une paraît avoir eu un manche entièrement métallique, comme on en a trouvé un à Castione, dans le Parmaisan. Une seconde a l'âme du manche plate, se recourbant sur les bords pour retenir la garniture, comme à Castelnovo, seulement en haut il y a deux chevilles au lieu d'une. La troisième, au lieu d'âme pour le manche, n'a qu'un simple appendice ou languette en métal, percé en long de deux trous pour passer des chevilles. Enfin, la quatrième a une languette fort courte avec deux trous à chevilles placés horizontalement. Au cabinet de Reggio, on

voit six lames à languettes, avec une ou deux chevilles, et quatre fragments, dont deux pourraient bien avoir appartenu à des épées. Il y a, en outre, deux poignards avec le manche du même jet; l'un est très-beau et a la lame fort épaisse. C'est donc seize armes à lames en bronze, plus peut-être qu'en ont fourni ensemble toutes les autres marières de l'Émilie.

Trois faucilles à lames arquées, dont deux sont au cabinet de Reggio. Dans le genre des faucilles druidiques.

Deux ciseaux.

Une alêne en bronze tout emmanchée à un manche plat en os, poli et orné, seulement d'un côté, de petits cercles avec un point au milieu.

Un burin ou pointe, qui servait très-probablement à graver en creux. C'est une longue tige en bronze, espèce de grosse épingle terminée en haut par une tête aplatie. On gravait avec la pointe et l'on effaçait, on lissait avec le gros bout aplati.

Quatre épingles. L'une est un simple fil de bronze pointu à un bout, enroulé à l'autre de manière à former un petit anneau. C'est l'épingle la plus simple qu'on puisse imaginer. La seconde est aussi un fil de bronze sans ornement, terminé au sommet par un anneau, mais celui-ci a été fondu au moule. La troisième est ornementée vers le sommet de quatre groupes de cinq sillons circulaires chaque. Entre ces groupes, l'espace du milieu est garni d'un réseau de lignes qui s'entrecroisent. Les deux autres espaces, au-dessus et au-dessous, sont occupés par des lignes longitudinales en zig-zag. L'extrémité supérieure est formée d'un petit bouton arrondi tout côtelé. Réticulations et zig-zag ressemblent aux ornementations de Golasecca, en Lombardie, premier âge du fer. La quatrième épingle n'est qu'un fragment orné de lignes en anneaux autour du métal.

Divers fragments d'un instrument dont on n'a pas encore déterminé l'usage. Ce sont deux lames latérales, réunies par un treillage à jour, qui forme le milieu de l'instrument, terminé au sommet en croissant, et à la base par un court manche à jour avec anneau de suspension, le tout en bronze. C'est, je crois, un rasoir à double lame, se rapprochant des rasoirs en bronze à simple lame, si bien étudiés par M. le comte Gozzadini (1).

En fait de pierre, je citerai une portion de disque en stéatite, percé latéralement.

Un disque en pierre très-dure, espèce de brèche porphiroïde ou

(1) Gozzadini : *Di un sepolcreto etrusco scoperto presso Bologna*, 1856

gompholite des macignos de l'Apennin. Ce disque est garni d'un sillon tout autour, comme pour être solidement ficelé. Il était probablement fixé à un manche ou à l'extrémité d'une corde, pour servir de casse-tête, à moins que ce soit tout simplement un poids de métier à tisser.

Deux fragments de micaschiste avec grenat, une face est lisse, ayant servi à moudre le grain. L'un est en micaschiste roux, l'autre proprement en chlorite verte. Ce sont des roches provenant des Alpes, très-probablement de la vallée d'Aoste.

Enfin, une petite hachette, à taillant presque droit, en pierre de touche, quartz lydien d'après M. Strobel, je crois, en roche serpentineuse, très-chargée de silice, provenant de l'Apennin. Jusqu'à présent les marières de l'Émilie n'ont fourni que deux de ces haches en pierre : celle-ci et une autre en schiste amphibolique trouvée à Fraore, dans le Parmaisan. La marière de Fraore étant remaniée et alluvionnale, la présence d'une hache en pierre n'a rien de bien surprenant. Il n'en est pas de même à Campeggine. Il est curieux de rencontrer ce reste d'une civilisation primitive dans un dépôt qui contient des traces d'une civilisation très-avancée. En effet, outre l'abondance des objets en bronze, certains objets dont il me reste à parler prouvent que la marière de Campeggine va jusqu'à des temps relativement très-récents. Toutes les marières du Parmaisan peuvent se diviser en deux époques :

L'époque du beau bronze;

L'époque du premier fer.

La seconde de ces époques se distingue de la première par l'apparition du fer, du tour à potier, et de la poterie rouge, ce qui suppose l'introduction du four à cuire.

Pendant ces deux longues époques, dans l'Émilie, les ornementations n'ont consisté qu'en combinaisons diverses de lignes, et surtout en petits ronds caractéristiques qui devaient avoir quelque caractère symbolique. Mais on ne voit jamais aucune représentation, même des plus grossières, d'êtres organiques, plantes ou animaux. On ne trouve non plus rien qui puisse se rapporter à un système monétaire quelconque.

Eh bien! Campeggine a fourni des représentations d'animaux et des traces de monnaies primitives. M. Chierici m'a montré dans le cabinet de Reggio :

Une petite terre cuite représentant très-nettement un animal. Il est fort mutilé, mais ne laisse pourtant aucun doute. Le modelage est très-grossier et décèle tout à fait l'enfance de l'art.

Tout à côté se trouve une petite patte de lion en bronze d'un travail bien meilleur. On l'a rencontré à un mètre cinquante de profondeur, déjà, dit-on, dans la terramare. Mais le fait n'est pas très-certain.

On aurait également trouvé dans la terramare trois fragments de bronze, véritables *æs rude* ou monnaie brute ne portant aucune empreinte de coin.

Il est fort probable que tous ces objets si divers, d'époques si éloignées, haches en pierres et figurines avec monnaies, ne sont pas mêlés, mais bien placés à des niveaux différents ou dans des points séparés. Il faudrait faire à ce sujet des recherches exactes, il faudrait observer minutieusement les lieux et y pratiquer des fouilles dirigées avec critique et surveillées avec le plus grand soin. Malheureusement c'est ce qui n'a pas encore été fait.

Villa Cella. — Un peu au nord de la Via Emilia, à peu près à moitié chemin entre Reggio et San Ilario.

A fourni une belle pointe de lance en bronze, à douille. La lame est très-longue, 136 millimètres, et le manchon de la douille très-court, 10 millimètres seulement. Arête médiane arrondie, continuation de la douille; un trou de chaque côté du manchon pour fixer la pointe à la hampe.

Bagnolo. — Au nord de Reggio et à l'ouest de Correggio.

Reggio. — Sur le territoire même de Reggio il y a deux marières : Celle de Cavazzoli, qui, parmi beaucoup de fragments de poterie, a fourni des anses horizontales, des anses ordinaires, des anses plus hautes que les bords et des anses lunulées. Toutes ces poteries appartiennent à la belle époque du bronze.

Dans l'autre marière, à Montata, se trouvent aussi beaucoup de poteries de la même époque; mais ces poteries, au lieu d'être de qualité grossière et grise, sont plutôt à pâte fine et noire.

Le cabinet civique d'antiquités nationales de Reggio, situé dans les bâtiments du Lycée, en face du beau théâtre de la ville, possède un vase très-grossier, avec de grosses bosses latérales provenant de l'une de ces marières.

San Ilario. — Sur la Via Emilia, à la frontière qui séparait l'ancien duché de Modène de celui de Parme. La marière est située au lieu dit Falconare.

On peut citer de cette marière :

Un couteau-hache en bronze ;

Des épingles en bronze à grosse tête vide.

Un burin à tête pleine, conique, plate supérieurement. La tige métallique ne s'effile pas comme dans les véritables épingles, mais reste à peu près de la même grosseur sur toute sa longueur. C'est un instrument semblable à celui déjà signalé à Campeggine.

Un petit pot à grosse carène médiane avec deux boutons ou mamelons sur la carène, l'un d'eux percé horizontalement pour passer une corde de suspension. Ce pot, bien qu'entier, est déformé et en partie scorifié par le feu. C'est probablement un creuset à fondre le bronze.

Montecchio. — Au sud de la Via Emilia, rive droite de l'Enza.

Cavriago. — Également au sud de la Via Emilia, à un peu plus de moitié chemin entre Reggio et Montecchio.

San-Polo. — Très au sud de Montecchio, au sud-ouest de Reggio, sur la rive droite de l'Enza, au point où cette rivière débouche de l'Apennin dans la plaine. La localité est désignée sous le nom spécial de Servirola.

Dans cette marière on a trouvé d'abondants débris d'habitations, consistant en morceaux de pavé et fragments de parois. Le pavé était composé de terre fortement battue. Les parois étaient formés d'un clayonnage en bois revêtu d'une couche de terre glaise. Quant ces habitations ont été détruites par des incendies, le clayonnage en brûlant a cuit le revêtement, qui alors s'est parfaitement conservé en gardant les empreintes des branches de bois. Parfois le feu a été si intense que la terre s'est scorifiée. M. Strobel, qui a recueilli un grand nombre de ces fragments de parois, a remarqué qu'ils étaient tous légèrement courbés, ce qui doit faire admettre que les cabanes étaient rondes. De semblables fragments ont été trouvés à Casaroldo et dans quatre ou cinq autres marières de Parmaisan.

On dit qu'on a trouvé aussi des vestiges de murs en pierre sèche. Ce fait, qui n'aurait rien de surprenant puisqu'on rencontre là les restes d'une civilisation pendant laquelle les murs en pierre existaient, comme le prouvent d'autres localités, n'a pourtant pas été constaté d'une manière suffisamment certaine.

Ce sont surtout les poteries qui font reconnaître une civilisation plus avancée que celle de presque toutes les autres marières.

On trouve à San-Polo un mélange de vases grossiers et de vases très-bien travaillés.

Les vases grossiers sont en pâte noire, peu cuite, contenant beaucoup de petits débris de schiste ou de calcaire. Ils ont été façonnés à la main, aussi leurs formes sont peu régulières, leur surface est plus

ou moins bosselée. Ce sont des produits pour lesquels on n'a fait usage ni du tour ni du four à potier. Quelques-uns de ces vases ont de grands fonds plats très-épais. J'en ai un, dans ma collection, de vingt-cinq millimètres d'épaisseur. On voit encore sur ces poteries, comme ornementation, de simples séries d'impressions irrégulières ou creux, soit sur le bord soit sur le corps du vase.

Les vases mieux travaillés sont en terre plus fine, contenant bien encore quelques grains pierreux, mais en moindre quantité. La pâte est rouge, bien cuite, parfois très-dure, et dénote l'emploi du four fermé. On y reconnaît aussi les traces du tour à potier. Les grands vases ont leur bord lisse, en bourrelet arrondi, recourbé à l'extérieur. C'est bien la première époque du fer. Pendant cette époque on rencontre partout le mélange des deux types. Le progrès n'a pas détruit complétement la fabrication primitive. Les vieilles pâtes, les vieilles formes, les vieilles habitudes de fabrication ont continué, pendant de longues séries d'années, à exister contemporainement et parallèlement avec les nouvelles. C'est ainsi que de nos jours nous voyons la faïence et la porcelaine coudoyer encore les vases de grès et de grosse terre.

Les bourrelets arrondis ou torches en terre cuite, avec un large trou au milieu pour soutenir les vases à fond rond, sont communs. Plus communs encore sont les gros bourrelets, également en terre cuite, aussi grands que les torches, mais avec un simple petit trou au centre. Ce sont probablement des poids. Il y en a quelques-uns de cubiques.

Mais ce qui caractérise la poterie de San-Polo, c'est la présence de couvercles-tasses assez abondants. Rien n'est plus rare dans les marières que les couvercles de vases. Et il paraît que les premiers couvercles étaient généralement à deux fins. En effet, ceux de San-Polo sont presque tous des tasses ou coupes aplaties portées sur un pied central plus ou moins élevé. Lorsque ces tasses étaient abouchées sur d'autres vases comme couvercle, le support central ou pied servait à les prendre et enlever. Parmi ces couvercles-tasses il en est qui ont le bord droit, d'autres le bord recourbé en dedans. Au cabinet de Reggio on en voit un qui ne peut laisser aucun doute sur leur emploi ; il a le bord comme nos couvercles actuels, c'est-à-dire s'élevant un peu au-dessus d'un assez large rebord extérieur aplati. M. Chierici a recueilli un assez grand nombre de ces couvercles, et parmi eux je n'en ai vu qu'un seul avec une anse dessus et par conséquent étant exclusivement couvercle. Un autre à peu près semblable, à anse, a été trouvé dans le Parmaisan.

Ce qui est plus spécial encore à la marière de San-Polo, ce sont des fragments de vases à pâte très-fine, à parois fort minces, à surface vernie, présentant parfois des dessins et des figures du genre dit étrusque. Ainsi, parmi les fragments recueillis par M. Chiérici et déposés au cabinet de Reggio, on peut observer une méandre grecque très-nettement dessinée au pourtour d'un vase, et les figures de plusieurs personnages dont un, entre autres, a de beaux traits grecs. On voit aussi des anses légères, élégantes, pliées à angles droits, anses carrées si caractéristiques des poteries étrusques, faisant complétement défaut dans les marières de l'âge du bronze et même du premier âge du fer.

Il y a également au cabinet de Reggio un fragment de vase à long cou, avec une anse qui, partant de la panse, vient, en se recourbant, se fixer à ce cou. Cette forme, plutôt romaine, a déjà été signalée dans une marière remaniée du Parmaisan. Elle pourrait bien n'être qu'accidentelle.

En fait de terres cuites, on peut encore citer : des espèces de bobines d'un usage complétement inconnu que l'on a retrouvées assez abondamment dans les tombeaux de la première époque du fer, soit à Villanova, près Bologne, soit à Vadena, dans le Tyrol, et dont le dessin est reproduit un grand nombre de fois sur une garniture de ceinturon en bronze de Bofflens, canton de Vaud, Suisse ;

Un dé à jouer, mais prismatique au lieu d'être cubique, soit avec quatre grands côtés et deux petits ;

Un petit animal, très-mal modelé, dans le genre de celui de Campeggine, mais mieux conservé. C'était un jouet d'enfant ou une amulette ;

Enfin un phallus représentant la génération sous les deux sexes. L'ensemble de l'objet est un membre viril, et à sa base se trouve une grossière représentation des parties sexuelles de la femme. Cette amulette était probablement ailée et les ailes devaient former anneau. En effet, on voit sur le dos du phallus le point d'attache et vers l'extrémité la plus large le bout de ces ailes. Entre deux est une portion lisse, intacte, ce qui montre qu'il y avait un vide, un jour en ce point.

En fait de pierre, M. Chierici a trouvé deux pierres rondes avec une rainure au pourtour, comme celle de Campeggine. D'autres ont doubles et même triples rainures qui se coupent à angle droit. Ces dernières prouvent encore mieux que les autres qu'elles devaient être ficelées solidement pour servir de poids ou plus probablement pour être fixées à un manche en bois ou à une corde comme casse-tête.

Mais ce ne sont certes pas là des pierres de fronde comme quelques personnes l'ont prétendu. Les véritables pierres de fronde sont de petits cailloux ronds dont M. Chierici a trouvé un approvisionnement de 236 bien choisis, groupés en un seul tas, auprès des ruines d'une cabane.

Les pierres à moudre sont assez abondantes ; M. Chierici en a recueilli onze. Il y en a à Parme et en diverses mains. Mais ce qu'elles offrent de très-intéressant, c'est qu'elles ne sont plus exclusivement de roches appartenant à l'Apennin, granites et poudingues à petits éléments du macigno, comme dans les marières de l'époque du bronze. Plusieurs, le plus grand nombre même, sont en roches volcaniques, en trachytes, dont le gisement le plus voisin se trouve dans l'Ombrie. Ce serait donc seulement après l'époque du bronze que se serait faite l'émigration transapennine des Étrusques.

Parmi les objets en os, je citerai un manche d'alêne ou d'un autre petit instrument en corne de cerf, lisse sur une face qui est ornée de ronds avec un point au milieu, et encore rugueux sur l'autre face. Ces ronds, irrégulièrement distribués et inégalement espacés, sont tous très-réguliers de forme et parfaitement égaux entre eux. C'est le même genre d'ornementation qu'à Campeggine.

En fait d'instruments en bronze, on peut citer un petit ciseau.

Plusieurs fibules de formes diverses.

Une statuette d'un très-bon style, avec tête ronde, véritable type étrusque comme ceux qu'on voit sculptés sur les tombeaux.

Une hure de sanglier en bronze, également d'un bon style, quoique moins pur que celui de la statuette ; c'est encore là un objet étrusque. Le sanglier est représenté sur beaucoup de tombeaux de cet ancien peuple.

Une jambe humaine, forme de botte, surmontée d'un oiseau, bronze d'exécution grossière, avait un anneau pour être suspendue au cou. M. Chierici croit que c'est un emblème de l'émigration, d'autant que l'oiseau paraît représenter une espèce de passage, une espèce émigrante.

A ces diverses amulettes il faut ajouter des monnaies. Ce sont d'abord vingt petits morceaux, de formes diverses, de bronze brut, dont certainement une partie au moins a servi pour les transactions commerciales comme *æs rude*.

C'est ensuite un fragment d'un fort gros lingot allongé de cuivre mal purifié et mal fondu, dont la patine, d'un vert obscur, est çà et là tachée de rouille par suite du mélange d'un peu de fer. Il pèse huit cent cinquante-six grammes. De forme quadrangulaire plate, il a

quatre-vingt-dix millimètres de long et soixante-sept de large. Son épaisseur est de vingt-cinq à trente millimètres. Sur les deux plus grands côtés existe une espèce de côte ou bavure qui s'est produite, au moment de la fusion, entre les deux parties du moule mal unies. L'un des deux petits côtés est taillé en biseau, comme si le métal, avant son entier durcissement, avait été coupé obliquement. Le côté opposé montre la rugosité d'une ancienne fracture. M. le professeur Chierici, auquel j'emprunte cette description, dit (1) : L'image de la foudre à trois sillons se montre grossièrement en relief sur l'une des faces, mais il n'en reste que la moitié, la cassure tombant sur le nœud des trois sillons. Dans cette partie le relief se dilate avec quelque ressemblance d'une figure d'aigle sans pourtant se distinguer suffisamment. — Dans la pièce semblable du Musée Kircher, à Rome, existe en effet un aigle qui tient la foudre dans ses serres. — Des trois rayons du morceau de San-Polo les deux latéraux sont fusiformes et un peu courbes à la pointe. Celui du milieu droit, sans renflement, est flamulé vers l'extrémité. Aucun ne se termine en pointe de flèche. L'autre face est rugueuse, sans trace de dessin ou d'écriture. Les savants archéologues de Parme et de Modène, MM. Lopez et Cavédoni, l'ont tous les deux reconnu pour une de ces très-rares et très-anciennes monnaies quadrangulaires désignées sous le nom d'*æs grave*.

C'est enfin une véritable pièce de monnaie grand bronze, avec une tête d'un âge mur et une proue de navire au revers, le tout fort effacé. On ne peut distinguer aucune lettre si ce n'est une espèce de S derrière la tête. Cela ferait présumer que c'est une monnaie romaine frappée d'après un sénatus-consulte, ce qui la rapproche de l'empire, si toutefois elle n'est pas d'un empereur. Cette monnaie unique ne prouve rien, ayant très-bien pu être perdue sur place longtemps après la formation de la marière, d'autant que dans la localité même de Servirola, où se trouve la marière, M. le docteur Ottavi a découvert des sépultures romaines. Il n'en est pas de même des *æs rude* et *grave*, qui sont très-bien à leur place avec les poteries étrusques et les figurines.

Le fer se rencontre naturellement associé au bronze dans la marière de San-Polo.

Cette marière est donc beaucoup plus récente que toutes celles du Parmaisan, et dans le Reggianais il n'y a que celle de Campeggine

(1) Chierici : *Regio deputazione di Storia patria nell' Emilia, Atti della sottosezione di Reggio*, 16 juin 1864, in-8.

qui puisse être rapportée à la même époque. C'est l'époque étrusque succédant à la première époque de fer.

Mais n'y a-t-il qu'une époque dans les débris accumulés à Campeggine et à San-Polo? Il pourrait bien y avoir à San-Polo des portions plus anciennes et des portions plus récentes. En effet, quoique cette marière à peu près épuisée n'offrît presque que des lambeaux insignifiants quand M. Chierici est allé l'étudier et y pratiquer des fouilles régulières, cet habile observateur a cru reconnaître que les objets étrusques, les poteries peintes, les monnaies, les amulettes, occupaient seulement la partie supérieure du dépôt.

Marmirolo. — A l'est-sud-est de Reggio, tout près de la Via Emilia, il y a, dit-on, comme à Castione et comme dans la ville de Parme, un ancien pilotage.

Arceto. — Au sud de la précédente.

San-Lorenzo. — Au lieu dit Salvaterra, à l'est d'Arceto.

Jano. — Dans les collines, sur la gauche du Trésinaro. Tous les objets sont réduits en petits fragments, comme roulés. M. Chierici croit qu'ils ont été entraînés par les eaux depuis le haut d'une colline. En effet, M. le docteur Paolo Ottavi, en examinant le haut de la colline, a trouvé la terramare en place et y a rencontré une anse lunulée et une pointe de flèche à douille, en bronze, à peu près semblable à celle de Campeggine.

Scandiano. — Les trois dernières marières citées sont tout près de Scandiano, qui est situé au milieu d'elles. Mais à Scandiano même il n'y a point de terramares. Pourtant on voit au musée de Parme divers objets indiqués comme de Scandiano. Ce sont des objets anciennement recueillis, et comme autrefois on était peu précis en fait de localité, Scandiano voulait probablement dire une des trois marières des environs. Cela est d'autant plus probable que presque tous ces objets proviennent de la collection Venturi, auteur de l'*Histoire de Scandiano* (1), qui tenait par-dessus tout à illustrer son pays.

Parmi ces objets, les plus intéressants sont :

Une hache en bronze sans ailerons, ou couteau-hache.

Une hache en bronze à quatre ailerons très-larges, forme à tranchant carré, peu allongée, pesante. Cette forme est relativement récente.

(1) Venturi : *Storia di Scandiano*, 1822, in-4. A l'article *Delle terre cimiteriali antiche*, l'auteur attribue la formation des marières aux Boïens, nation gauloise qui a habité le pays avant les Romains.

Une petite roue en bronze à six rayons, ornée de petits ronds et de lignes arquées, formant festons; à peu près semblable à celles en os et en corne de cerf de Campeggine, Castellazzo et Poviglio.

Une pointe de flèche en bronze, à barbe ou pointes latérales, avec un appendice médian, mince et non troué, devant s'introduire dans le bois ou hampe de la flèche, comme l'appendice des pointes en silex.

Enfin, un fragment de corne de cerf, pointu d'un côté, de l'autre à demi coupé et évidé, avec un trou. Probablement navette de tisserand.

Tels sont les renseignements que j'ai pu réunir sur les marières du Reggianais, abondantes mines qui peuvent enrichir de nombreuses collections et fournir d'intéressants objets d'étude.

Après l'analyse, la synthèse. Il me reste à tirer les conclusions des faits exposés; à grouper ces faits de manière à retracer l'histoire des anciens peuples qui ont habité l'Émilie avant les Romains. C'est ce que je tenterai dans une seconde partie, en m'aidant de toutes les données anté-historiques fournies par l'Italie entière.

GABRIEL DE MORTILLET.

I ALPHABET ARAMEEN

Sidonien Phénicien	Hébreux Archaïque	Arabes Sabéens	Inscriptions Nabatéennes	Palmyrénien	Monnaies de Calchis	Stèles et Papyrus d'Égypte	Palmyre	Hamman	Palmyrénien		Syriaque	Hébreu
								1er siècle	1er siècle	3e siècle		
𐤀	𐤀	𐤀			𐤀	𐤀 𐤀	𐤀	𐤀 𐤀 𐤀	𐤀	𐤀 𐤀	ܐ	א
𐤁	𐤁	𐤁			𐤁	𐤁 𐤁 𐤁	𐤁	𐤁 𐤁	𐤁	𐤁 𐤁	ܒ	ב
𐤂	𐤂	𐤂			𐤂	𐤂 𐤂	𐤂			𐤂 𐤂	ܓ	ג
𐤃	𐤃	𐤃	𐤃		𐤃	𐤃 𐤃 𐤃	𐤃	𐤃 𐤃	𐤃	𐤃 𐤃	ܕ	ד
𐤄	𐤄	𐤄 𐤄			𐤄 𐤄	𐤄 𐤄 𐤄	𐤄	𐤄 𐤄 𐤄	𐤄	𐤄 𐤄	ܗ	ה
𐤅	𐤅	𐤅 𐤅			𐤅	𐤅 𐤅 𐤅 𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅 𐤅	ܘ	ו
	𐤆	𐤆 𐤆	𐤆		𐤆	𐤆	𐤆			𐤆	ܙ	ז
	𐤇	𐤇 𐤇			𐤇	𐤇 𐤇 𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇 𐤇	ܚ	ח
	𐤈					𐤈 𐤈	(𐤈)	𐤈	𐤈		ܛ	ט
𐤉	𐤉	𐤉	𐤉		𐤉	𐤉 𐤉 𐤉 𐤉	𐤉	𐤉 𐤉 𐤉 𐤉	𐤉	𐤉 𐤉	ܝ	י
𐤊	𐤊	𐤊			𐤊	𐤊 𐤊	𐤊	𐤊	𐤊	𐤊 𐤊	ܟ	כ
𐤋	𐤋	𐤋			𐤋	𐤋 𐤋 𐤋 𐤋	𐤋	𐤋	𐤋	𐤋 𐤋	ܠ	ל
𐤌	𐤌	𐤌	𐤌		𐤌	𐤌 𐤌 𐤌	𐤌	𐤌 𐤌 𐤌	𐤌	𐤌 𐤌	ܡ	מ
𐤍	𐤍	𐤍	𐤍			𐤍 𐤍 𐤍 𐤍	𐤍	𐤍 𐤍	𐤍	𐤍 𐤍	ܢ	נ
𐤎	𐤎	𐤎	𐤎		𐤎	𐤎 𐤎 𐤎	𐤎		𐤎		ܣ	ס
	𐤏	𐤏			𐤏	𐤏 𐤏 𐤏	𐤏	𐤏 𐤏	𐤏	𐤏 𐤏	ܥ	ע
𐤐	𐤐	𐤐			𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	ܦ	פ
𐤑	𐤑	𐤑			𐤑	𐤑 𐤑 𐤑	(𐤑)	𐤑	𐤑	𐤑	ܨ	צ
𐤒	𐤒	𐤒	𐤒			𐤒 𐤒 𐤒 𐤒	𐤒	𐤒 𐤒	𐤒	𐤒	ܩ	ק
𐤓	𐤓	𐤓	𐤓		𐤓	𐤓 𐤓 𐤓 𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓 𐤓	ܪ	ר
	𐤔	𐤔			𐤔	𐤔 𐤔 𐤔	𐤔	𐤔 𐤔 𐤔	𐤔	𐤔	ܫ	ש
𐤕	𐤕	𐤕			𐤕	𐤕 𐤕 𐤕	𐤕	𐤕 𐤕 𐤕	𐤕	𐤕 𐤕	ܬ	ת

II. HÉBREU ARCHAÏQUE

1 Pierres gravées	2 Anciens Sicles		3 Monnaies des Machabées		4 Monnaies des Révoltés		5 Samaritain
							(?)
							(?)

III HÉBREU CARRÉ

1 Inscription de Jérusalem 1er Siècle	2 Inscription de Kefr-Bereim IIIe Siècle ap.	3 Poteries rabbiniques de Babylone V-VII Siècle ap J C	4 Inscription d'Aden [illegible]	5 Moderne
א	א	א א	א	א
ב	ב	ב	ב	ב
		ג ג		ג
ד	ד	ד ד	ד	ד
ה	ה	ה ה	ה	ה
ו	ו ו	ו ו ו	ו	ו
ז	ז	ז ז	ז	ז
ח	ח	ח ח ח	ח	ח
		ט ט	ט	ט
י	י	י י י	י	י
כ	כ	כ כ כ fin	כ	כ
ל	ל	ל ל ל	ל	ל
מ	מ fin	מ מ מ fin	מ	מ
נ		נ נ fin נ נ	נ f	נ
ס	ס	ס ס	ס	ס
ע	ע	ע ע	ע	ע
פ	פ fin	פ פ פ	פ	פ
צ		צ	צ	צ
	ק	ק ק ק	ק	ק
ר	ר	ר ר ר	ר	ר
ש	ש	ש ש ש	ש	ש
ת	ת	ת ת	ת	ת

L'ALPHABET HÉBRAIQUE

ET

L'ALPHABET ARAMÉEN

Il y a un an, la *Revue Archéologique* publiait un travail entièrement étranger à la polémique, dans lequel j'essayais d'expliquer quelques insc. iptions hébraïques rapportées par moi de Jérusalem. Tout dernièrement, M. de Saulcy m'a fait l'honneur de s'occuper de ce travail, et de consacrer à sa réfutation un mémoire étendu que la *Revue* a inséré dans le numéro du mois de février dernier, p. 137. Je suis loin de me plaindre de cette critique, dont je me plais d'ailleurs à reconnaître le caractère tout amical, j'allais dire tout paternel. La discussion est l'auxiliaire de la science, et notre seul but, à mon savant adversaire et à moi, étant la connaissance de la vérité, je le remercie d'une contradiction d'où naîtra peut-être la lumière. En portant ainsi devant le public le débat qui nous divise, il m'invite évidemment à une réponse: en la publiant aujourd'hui, je ne fais que le suivre sur le terrain qu'il a lui-même choisi, et où sa loyauté bien connue m'appelle et m'attend.

S'il ne s'était agi que de défendre une opinion qui me fût personnelle, j'avoue que j'aurais hésité à venir occuper le public de moi, et à prendre le parti, qui semble toujours un peu téméraire, de résister ouvertement à un académicien d'une science éprouvée et reconnue: je n'aurais eu qu'à comparer sa situation scientifique à la mienne, son âge au mien, pour me sentir engagé à la modestie et à la prudence. Mais tout au contraire, l'opinion que je soutiens est celle qui prévaut aujourd'hui dans la science: loin d'être un novateur, je n'ai fait qu'appliquer les enseignements universellement

reçus, les règles adoptées. C'est donc en m'abritant derrière les noms des plus illustres orientalistes que j'entre en matière.

I

La conclusion de mon travail était que le tombeau dorique connu à Jérusalem sous le nom apocryphe de *Tombeau de Saint-Jacques*, avait été creusé pour la famille sacerdotale des Beni-Hezir vers la fin du Ier siècle avant Jésus-Christ. Cette conclusion était basée sur l'appréciation du style de l'architecture et des caractères paléographiques de l'inscription gravée sur l'architrave du monument.

M. de Saulcy admet l'attribution de l'hypogée aux Beni-Hezir ; mais il conteste la date, et fait remonter à l'an 255 avant Jésus-Christ l'époque de l'achèvement du tombeau.

Au fond, si le différend ne portait que sur cette divergence, ce ne serait vraiment pas la peine de discuter. En effet, qu'ai-je voulu prouver? Que l'architecture des tombeaux antiques de la vallée de Josaphat était d'imitation grecque et non judaïque. J'ai limité la démonstration au tombeau de Saint-Jacques, parce que c'est le seul qui porte une inscription ; mais j'ai voulu démontrer que ce tombeau, d'un style dorique déjà altéré, était, non pas contemporain des rois de Juda, mais postérieur à l'invasion des idées helléniques, c'est-à-dire à l'établissement de la monarchie des Séleucides. Qu'il soit du Ier ou du IIIe siècle, peu importe, pourvu qu'on reconnaisse qu'il est postérieur au IVe, qu'il est grec et non judaïque. C'est là le point capital de toute ma thèse, et sur ce point, M. de Saulcy me donne pleinement raison. Il fait preuve en cette circonstance de la haute droiture qui caractérise le véritable esprit scientifique, en abandonnant, sur ce point du moins, l'opinion qu'il professait auparavant et qu'il avait énergiquement défendue dans ses *Études sur l'art Judaïque* (1). Nos opinions étaient séparées par un intervalle de sept ou huit siècles ; le premier effet de la discussion a été de réduire cet intervalle à deux siècles à peine ; ce rapprochement est de bon augure : j'ai la ferme confiance que la suite de la discussion amènera un rapprochement analogue sur les points qui nous divisent encore.

Qu'est-ce donc qui nous divise? Est-ce la transcription et la lecture de l'inscription? Pas davantage. M. de Saulcy a eu la bonté de dire que « ma lecture était pour ainsi dire irréprochable. » J'avoue que

(1) § X. *Revue contemporaine*, t. XVIII, p. 295.

j'ai été très-sensible à cette approbation, en songeant aux difficultés matérielles et aux difficultés de déchiffrement que j'avais dû vaincre et qui, jusqu'à présent, avaient arrêté tous les archéologues. Ainsi ce n'est ni sur l'architecture, ni sur l'interprétation du texte que porte la discussion, c'est uniquement sur la paléographie : ce sont les idées que j'ai émises sur les caractères paléographiques et les diverses modifications des alphabets sémitiques que M. de Saulcy a radicalement combattues, et c'est uniquement pour les défendre que je prends la plume.

On conçoit que je ne puisse en ce moment faire un traité complet de paléographie sémitique; et pourtant ce serait la meilleure réponse aux critiques dont j'ai été l'objet. J'en prépare les éléments depuis plusieurs années et dans l'article incriminé, je n'avais fait que résumer les principaux résultats auxquels je suis arrivé. Rien n'est plus difficile, pour répondre à une objection de détail, que de détacher d'un ensemble d'arguments et de faits formant un enchaînement régulier, des explications isolées et nécessairement incomplètes; que de réduire à quelques lignes, un système qui demanderait un volume pour être convenablement développé. De semblables discussions, toujours prématurées, sont souvent plus nuisibles qu'utiles au progrès de la science : néanmoins, puisque j'y suis contraint, bien malgré moi, j'aborderai les objections qui m'ont été faites, en limitant autant que possible le débat, et en priant le lecteur de ne pas exiger de moi la démonstration, déjà donnée ailleurs, des faits considérés comme acquis dans la science.

L'un des points les mieux établis dans la paléographie sémitique, est l'âge relatif des deux écritures hébraïques. On sait qu'il existe deux espèces d'écritures hébraïques, l'une dite *carrée*, qui est celle des livres imprimés ; l'autre que l'on appelait autrefois *Samaritaine*, que l'on désigne maintenant plus proprement sous le nom d'*Archaïque*, et dont les exemples les plus connus sont ceux qui se trouvent sur les anciennes monnaies judaïques.

Dans l'ancienne école, il régnait une assez grande confusion d'idées sur l'origine et l'âge de ces deux écritures : l'opinion qui prévalait généralement, était celle qui attribuait au caractère carré une origine très-ancienne, presque divine, puisqu'il aurait été tracé sur les tables du Sinaï. Mais l'opinion adverse avait des défenseurs puissants et autorisés, tels que Joseph Scaliger, dom Calmet et Montfaucon. A la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, le déchiffrement des inscriptions phéniciennes par Barthélemy, les travaux du même savant sur l'alphabet de Palmyre, la dé-

couverte des papyrus Blacas jettèrent un nouveau jour sur la question : les travaux de l'érudition allemande achevèrent de l'élucider complétement, au moins dans ses points principaux. Les recherches de Kopp et de Gesenius démontrèrent que l'écriture la plus ancienne était celle dite *Samaritaine*, et que l'écriture *carrée* était la plus moderne — que la première se rattachait directement à l'ancien alphabet phénicien, — que la seconde dérivait de l'alphabet araméen par une série de transformations successives.

Il me serait difficile de reproduire ici les arguments de ces savants ; on les trouvera dans leurs ouvrages : il me suffit de rappeler la similitude de formes d'une part entre l'hébreu archaïque et le phénicien ; de l'autre entre l'hébreu carré et l'écriture araméenne postérieure à Jésus-Christ : — ce fait que les plus anciens monuments juifs connus sont dans le premier système, les plus modernes dans le second ; — l'argument tiré du nom des lettres : ces noms, est-il nécessaire de le rappeler, ont tous une signification, et il est généralement admis qu'ils ont été donnés aux lettres, à cause de la ressemblance qui existait entre leur forme et celle d'un objet matériel : ces noms sont d'une très-haute antiquité, puisqu'ils ont passé en Grèce avec l'alphabet phénicien ; ils s'appliquent donc aux formes premières de l'alphabet ; or, ils n'ont un sens quelconque que si l'on admet que les formes premières sont celles du phénicien archaïque. Ainsi pour ne citer que quelques exemples : *Aïn* signifie *œil*, *iod* signifie *main*, *Resch* signifie *tête*, *Daleth* signifie *porte*, *Khet* signifie *barrière*, etc.... Le rapprochement entre la figure de ces objets et la forme des lettres n'est possible que dans le système archaïque ; dans l'alphabet carré, il n'existe aucune similitude, même éloignée ; on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les tableaux II et III qui accompagnent cet article.

Un autre argument est tiré des fautes d'orthographe qui se trouvent dans le texte sacré et qui proviennent de la confusion des lettres qui se ressemblent : ces erreurs faites par les copistes d'autrefois, ont été transmises jusqu'à nous par la fidélité rigoriste des rabbins, et sont reproduites dans les éditions imprimées de la Bible. Je ne parle pas des erreurs provenant de la confusion des lettres carrées, telles que ב et כ. י et ו. ן et ך, etc..... car il est notoire que la Bible hébraïque est écrite en caractères carrés, au moins depuis le IIe siècle de notre ère : elles ne prouvent rien pour notre thèse. Mais il en est qui ne s'expliquent que par l'alphabet archaïque ; telle est la confusion du *beth*, du *resch* et du *daleth*, — du *schin* et de l'*iod*, — du *phé* et du *uoun*. Elles prouvent qu'à une époque, sans doute fort reculée, les

livres saints ont été écrits à l'aide de cet alphabet. Gesenius a donné un certain nombre d'exemples, depuis lui d'autres savants en ont augmenté la liste, et il me serait facile de la fournir à l'appui de ce que j'avance.

Je n'insiste pas, car il y a un fait qui domine toute la question, c'est l'unanimité avec laquelle l'opinion que je désigne ici, a été acceptée par les savants de notre époque; tous ceux qui de près ou de loin ont écrit sur ce sujet l'ont adoptée: en Allemagne c'est Kopp (1), Gesenius (2), Hüpfeld (3), Ewald (4), Wutke (5), Saalschütz (6), de Wette (7), Levy (8), Blau, etc...

En France MM. Munk (9), Judas, l'abbé Bargès, Renan, etc.

En Angleterre, Davidson (10), Kenrick (11), Poole (12), Madden (13), etc.....

Aujourd'hui il n'y a pas une grammaire où on le conteste, pas un cours d'hébreu où on ne l'enseigne, et de Wette a pu terminer le chapitre de son manuel d'archéologie hébraïque (14), relatif à l'écriture, par cette phrase caractéristique : « Les opinions des sa-« vants du temps passé qui tenaient l'écriture carrée pour l'écriture « primitive, ou qui, au contraire, accordaient la préférence au sama-« ritain (15), n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité « historique. »

Enfin M. de Saulcy lui-même, jusqu'à l'année dernière, était sur ce point de l'avis de tout le monde, et écrivait dans ses *Études sur l'art judaïque* § X (16) : « il est certain que l'écriture hébraïque « primitive, très-voisine de l'écriture phénicienne aujourd'hui si bien « connue, a été adoptée et non imaginée par les Samaritains. »

(1) *Bilder und Schriften der Vorzeit.*
(2) *Monumenta Phœnicia.* — Art. *Paleographie* dans *Ersch und Gruber.*
(3) *Hebr. gramm.*
(4) *Gesch. des volkes Israël*, I,
(5) *Zeitsch. der D. M. G.*, XI.
(6) *Archeologie.* — *Gesch. der Buchstaben-Schrift.*
(7) *Lehrbuck der Heb. archeologie.*
(8) *Phonizische Studien.* — *Gesch. der Jud. Münzen.*
(9) *Palestine*, p. 438.
(10) *Biblicol criticism.*
(11) *Phœnicia.*
(12) Art. *Writing*, dans le *Dict. of the Bible* de Smith.
(13) *Jewish Coinage.*
(14) IVe édition, 1864, § 278.
(15) Ceci a trait à un passage du chapitre où il soutient que les Samaritains n'ont pas inventé leur alphabet, mais ont pris l'*Alphabet archaïque* des Hébreux.
(16) *Revue contemporaine*, t. XX, p. 122.

L'opinion soutenue aujourd'hui par le savant académicien, constitue donc dans la paléographie hébraïque, une révolution aussi radicale que celle faite dans l'archéologie monumentale par ses théories sur l'art judaïque. En aurais-je le droit, que je serais loin de blâmer en principe cette indépendance d'idées : il faut savoir, à un moment donné, se dégager des opinions reçues, lorsque des faits nouveaux et rigoureusement établis viennent en démontrer la fausseté : le progrès n'est qu'à ce prix. Mais il faut que les preuves soient décisives et ne laissent aucune place au doute. Or quels faits nouveaux ont surgi depuis l'année dernière ?

Ici je ne puis parler que de ce que j'ai vu : M. de Saulcy n'ayant pas encore publié les résultats de son dernier voyage, j'ignore s'il a découvert des monuments de nature à asseoir sa conviction. Je ne connais pour le moment que deux faits nouveaux : la découverte dans le « Tombeau des Rois » du sarcophage aujourd'hui déposé au musée du Louvre, et l'interprétation de l'inscription du « tombeau de saint Jacques. » Je laisserai même de côté le premier de ces monuments; M. de Saulcy ne l'a pas fait intervenir dans la discussion présente, et je ferai comme lui ; en effet, il n'offre rien de décisif; le nom propre gravé en caractère carré sur le flanc du sarcophage n'étant pas un nom historique, laisse le champ ouvert à toutes les conjectures ; de plus, il est accompagné d'une transcription en caractères syriaques cursifs, très-voisins de l'*Estranghélo*, ce qui est une forte présomption contre son antiquité. Je reviens donc au « tombeau de saint Jacques, » l'origine de tout le débat, et le pivot de tout le système que je combats.

Je rappellerai que l'inscription de ce tombeau, suivant l'interprétation que j'en ai donnée, et qui a été adoptée par M. de Saulcy, indique que le monument a été creusé pour un certain nombre de membres de la famille de Hezir, dont voici le tableau généalogique.

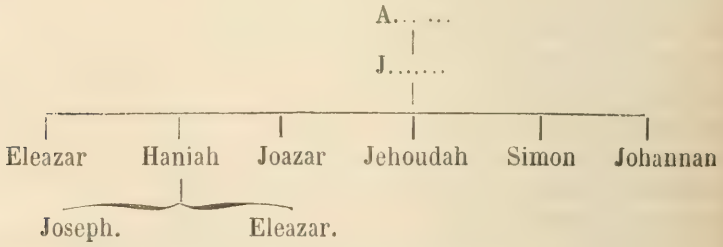

Je laisse en blanc le nom du grand-père et celui du père, que

M. de Saulcy déclare illisibles, excepté la première lettre qui est certainement un *iod*, et peut-être la seconde lettre qu'il croit être un *daleth*. J'y reviendrai plus tard. M. de Saulcy a identifié cette famille avec la famille des grands prêtres, dont voici le tableau.

Jean ou Jonathan
|
Iaddous + 322
|
Onias + 300 — Manassès
|
Simon le Juste + 288 — Eleazar + 255.

Au premier abord, la concordance ne saute pas aux yeux ; aussi pour l'établir, mon savant adversaire a-t-il recours à une série d'hypothèses que je vais rapidement énumérer, il suppose :

1re hypothèse. — Que le nom du père laissé en blanc est Jaddous.

2e. — Que le nom du grand-père également laissé en blanc est Jonathan.

3e. — Que Jaddous avait un fils aîné nommé Éléazar, mort avant lui.

4e — Que son fils Manassès était fils d'une autre mère que les six enfants mentionnés dans l'inscription.

5e. — Que son petit-fils Simon le Juste, n'a pas été enterré avec ses parents.

6e — Que le mot grec Ὀνίας est la transcription de חניה.

7e. — Que le tirage au sort des fonctions sacrées mentionné au XXIXe chapitre du 1er livre des Chroniques s'applique à l'ordre de succession au souverain pontificat.

8e. — Que la famille sacerdotale qui reçut cette suprême dignité au retour de la captivité de Babylone, fût celle des Hezir.

Voilà sur quelle série d'hypothèses repose l'attribution du tombeau ; pour que cette attribution fût juste, il faudrait que ces huit conditions fussent remplies, ce qui serait vraiment un bien grand hasard. Qu'une seule ne se vérifie pas, et tout le raisonnement s'écroule. Or, il est facile de démontrer que plusieurs de ces propositions sont démenties par les faits.

Je ne parle pas de la troisième, de la quatrième et de la cinquième, ce sont de pures conjectures.

A la sixième on peut répondre que dans le Talmud, le nom de ce même Onias est écrit חוניו et non חניה (1).

La septième et la huitième ne prouvent qu'une chose, c'est que les Beni-Hezir auraient pu être grands prêtres, mais rien de plus ; c'est une preuve nécessaire mais non suffisante, encore faut-il supposer que les seize familles qui, suivant le système de M. de Saulcy, précédaient celle de Hezir dans l'ordre de succession étaient entièrement éteintes au retour de la captivité; hypothèse à ajouter aux autres. Comment croire en outre, si plusieurs des membres de la famille inhumée dans l'hypogée avaient été grands prêtres, que la mention de cette haute dignité, la première dans l'État, n'ait pas accompagné leur nom sur leur épitaphe !

Enfin à la première et à la deuxième hypothèses, j'ai à répondre que les lettres encore visibles sur la pierre, ne les vérifient aucunement : pour qu'elles fussent vraies, il faudrait que la seconde ligne de l'inscription commençât ainsi :

בני־ידוע בן־יונתן

Fils de Iaddoua fils de Jonathan.

Or, je lis sur la pierre :

בני־יוסף בן־עזד

Fils de Joseph fils de Aser...

Ce qui n'a aucun rapport.

Dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de lire devant l'Académie, et qui fut inséré dans la *Revue* de Mars 1864 je m'étais trompé sur la véritable transcription de ces mots, assez frustes d'ailleurs ; je lisais *Jomah fils de Arakiah,* en faisant remarquer que je n'étais pas satisfait de cette lecture. Sur une observation qui me fut faite par M. Renan, et qu'il inséra dans le mémoire qu'il lut peu après sur les inscriptions de Kefr-Bereim (2), je reconnus le mot Joseph. Aussi quand je publiai de nouveau l'inscription du tombeau de saint Jacques dans mon ouvrage sur le « temple de Jérusalem (3), » je substituai au mot très-hypothétique de Jomah, le nom beaucoup plus certain de Joseph. Je regrette que M. de Saulcy n'ait pas eu connaissance de cette correction, faite à une époque ou aucune polé-

(1) Buxtorf. *Lexic. Talmud. Hoc verbo.*

(2) Publié dans le *Journal asiatique*, décembre 1864.

(3) Chap. IV, p. 45, et appendice, p. 130.

mique n'était engagée entre nous sur cette question ; la présente discussion aurait pu être évitée. En effet il est impossible de lire le nom de Iaddoua sur la pierre ; pour achever de convaincre le lecteur sur ce point, je reproduis ici le passage d'après une photographie prise sur l'estampage.

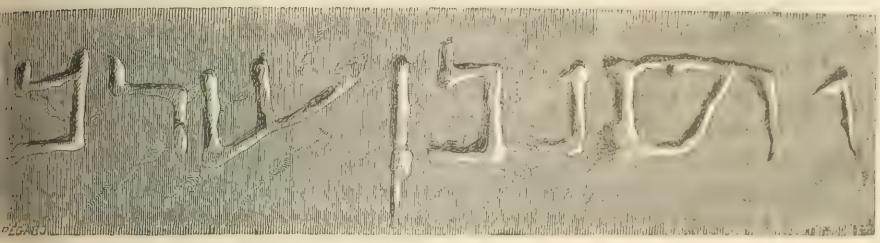

On voit que le *Samech* a la forme qu'on retrouve sur la seconde inscription de Jérusalem que j'ai publiée (*Revue Archéologique*. Mém. cit. II. fig. 3) sur l'inscription de Kefr-Bereim, et plus tard sur les poteries cabalistiques de Babylone. Il caractérise le nom de Joseph. Même si l'on refuse de lire avec moi ce nom, il est une chose que l'on ne pourra méconnaître, c'est que les traits gravés dans la pierre ne se prêtent nullement à la lecture du mot Iaddoua ; même en reconnaissant dans la seconde lettre du nom un ד au lieu d'un ו, il est impossible avec les traits inclinés qui suivent, de composer d'abord un ו puis un ע nécessaires à la composition du mot Iaddoua.

La détermination de la forme du *Samech* m'a fait aussi retrouver le nom du fils aîné de Haniah : ce nom est Joseph (1).

Le tableau de la branche des Beni-Hezir qui fut enterrée dans le tombeau de saint Jacques, peut donc s'établir ainsi :

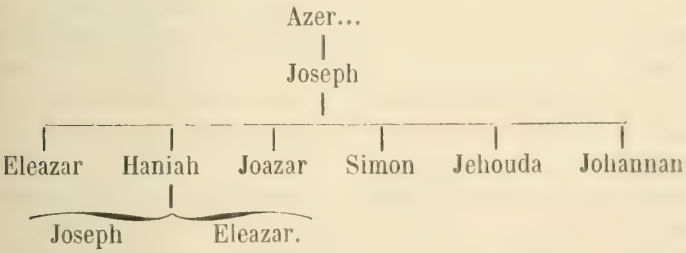

Il n'y a donc aucune comparaison à établir entre cette famille et celle dont nous avons donné plus haut le tableau, l'argument chrono-

(1) *Temple de Jérusalem. Loc. cit.*

logique tiré de cette comparaison par mon savant adversaire s'évanouit en même temps. L'identification qu'il a voulu établir, entre les personnages de l'inscription et des grands prêtres historiques, n'a pas plus de valeur que celle que j'avais moi-même proposée, timidement il est vrai, entre ces mêmes personnages et les prêtres de la famille de Boethos. Ces personnages sont pour nous des inconnus, avouons-le franchement plutôt que de nous torturer l'esprit à échafauder des hypothèses que les faits viennent renverser ; ce n'est pas notre faute : l'histoire est muette, l'inscription aussi. La date du monument ne peut-être fixée par des rapprochements historiques, par des considérations étrangères à la paléographie ; dès lors il n'a aucune valeur ni pour ni contre les classifications paléographiques en vigueur; au contraire, c'est à la paléographie à nous donner les renseignements à l'aide desquels nous arriverons à fixer approximativement l'âge du monument. C'est ce que j'avais fait dans mon premier mémoire, et c'est le système paléographique dont j'avais fait usage, qui a été l'objet des critiques de mon savant adversaire; il me reste donc à examiner la valeur de ses objections.

II

Voici la marche que j'avais suivie. J'avais d'abord établi que le texte étant rédigé en langue hébraïque, était nécessairement antérieur à l'an 70, époque à laquelle les Juifs furent chassés de Jérusalem. J'obtenais ainsi la limite inférieure de la date. Pour trouver la limite supérieure, j'avais recours à la paléographie ; les monuments juifs datés, écrits en caractères carrés et antérieurs à l'an 70, nous manquant absolument, je cherchais ailleurs des points de comparaison. Je partais de ce fait, considéré comme démontré, que l'écriture carrée est une écriture *araméenne*, alors en étudiant les modifications de l'alphabet araméen, je pensais arriver à une classification dont les divisions pourraient s'appliquer à la paléographie des Hébreux.

La question se trouvait donc momentanément déplacée, il s'agissait de déterminer l'histoire de l'alphabet araméen ; j'indiquais donc rapidement et à grands traits les principales divisions de cette histoire, telle qu'elle me paraît résulter de l'étude des monuments; je résumais quelques pages que j'avais publiées sur ce sujet dans cette Revue, au mois de Janvier 1862, en y ajoutant les faits nouveaux que mes recherches postérieures et les heureuses chances de voyage m'ont permis d'observer.

Me permettra-t-on de rappeler ici en quelques lignes, ce que je disais à cet égard?

1° Antérieurement au VIe siècle, l'alphabet commun à toutes les populations sémitiques de la Syrie, est l'alphabet *Phénicien Archaïque*, souche de l'écriture grecque et de tous les systèmes graphiques de l'occident.

2° Vers le VIe siècle, la branche araméenne se sépare de la souche commune : le caractère principal de cet alphabet, est l'ouverture des boucles des lettres *beth*, *daleth*, *aïn*, *resch*. Mais l'altération des lettres n'est pas simultanée : l'écriture conserve un caractère mixte qui m'a conduit à lui donner le nom d'*Araméo-Phénicien*.

3° Vers la fin du Ve siècle, l'écriture *araméenne* se constitue définitivement : un de ses traits caractéristiques est la forme du *Iod*, qui devient *la plus petite lettre* de l'alphabet.

4° Du IIIe au Ier siècle, les lettres prennent une forme plus cursive, et arrivent, par une série de modifications insensibles à la forme *carrée*.

5° Dès la fin du Ier siècle, l'écriture se subdivise en sous-branches suivant qu'elle est employée par des Palmyréniens, des Nabathéens ou des Auranites; elle subit de nouvelles transformations qui, par l'introduction des ligatures, l'amènent d'une part, à l'*Estranghélo* ou *Syriaque*, de l'autre à l'alphabet *arabe*.

Pour établir cette classification, je ne me suis servi que de monuments écrits en langage araméen bien caractérisé.

La 1re période est représentée par des cylindres et des pierres gravées, qui, par leur style, sont de l'époque assyrienne.

La 2e par les cylindres et pierres gravées dont les sujets et les symboles appartiennent à l'art perse, — par les anciennes dariques ou monnaies perses du commencement du Ve siècle.

La 3e par les dariques plus modernes, et la série des monnaies ciliciennes qui s'étend depuis le satrape Tiribaze (400 avant Jésus-Christ), jusqu'aux premiers Séleucides, c'est-à-dire jusqu'à la fin du IVe siècle.

La 4e période est remplie par les stèles ptolémaïques de Carpentras et du Vatican, par les papyrus du Louvre, du Vatican, de Turin et du cabinet Blacas.

La 5e comprend les inscriptions datées de Palmyre, au nombre de plus de cent depuis l'an 8 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 270 après Jésus-Christ. — Les inscriptions datées du Haouran (première moitié du premier siècle après Jésus-Christ) que j'ai publiées dans cette revue (numéro d'avril 1864). — Les inscriptions du Sinaï.

Cet ensemble de monuments forme un tout assez complet, dont les diverses parties, surtout pour les dernières époques, s'enchaînent assez rigoureusement. Pour faire passer dans l'esprit du lecteur, la conviction qui m'anime, il conviendrait de prendre chacun de ces monuments et de le discuter au point de vue de la paléographie. Ce travail est impossible en ce moment, il demanderait un volume : peut-être le ferai-je un jour; en attendant j'ai dressé un tableau des alphabets tirés de ces divers monuments, et je le joins à cet article. Chacun pourra constater par ses propres yeux, les modifications de l'écriture, et juger de la légitimité de mon système.

Voyons maintenant avec le soin qu'elles méritent, les objections de M. de Saulcy.

A ma première proposition, il objecte qu'elle a besoin d'être démontrée, et que sous Nabuchodonosor, la langue araméenne étant au témoignage des livres saints, différente de la langue hébraïque, on ne fera croire à personne qu'il n'y avait pas aussi une écriture araméenne distincte (1).

A la deuxième il répond par l'inscription du Sarcophage d'Esmunazar et la pierre de Marseille qu'il considère l'une et l'autre comme antérieures au VIe siècle : ces deux monuments étant *phéniciens* et non *araméens*, sont étrangers à la question qui nous occupe en ce moment, je les laisse donc de côté.

A la troisième et à la quatrième, il répond par l'aphorisme latin : *Errare humanum est*, mais sans indiquer sur quels points je dois me l'appliquer.

A la cinquième, il répond en disant que le caractère arabe *neskhi*, a précédé le *coufique* (ce que je n'ai nullement contesté : je n'ai même pas écrit le mot *neskhi*, cette question subsidiaire étant tout à fait étrangère à mon sujet).

Enfin il résume par ces mots « le point de départ de la théorie de « M. de Vogüé reste à démontrer, et le point d'arrivée est un fait maté- « riellement inexact : qui nous prouve dès lors que les points inter- « médiaires sont mieux déterminés? »

Autrement dit, M. de Vogüé s'est trompé sur deux faits, donc il s'est trompé sur tous les autres. En conscience, est-ce de la bonne logique?

(1) Ce ne serait pas la première fois que des dialectes différents auraient été écrits avec le même alphabet. Quand l'alphabet phénicien passa en Europe, il servit non-seulement aux Grecs, mais à tous les peuples italiotes : de nos jours, le même alphabet ne sert-il pas à presque toutes les nations de l'Europe, et l'alphabet arabe n'a-t-il pas été adopté par les Turcs et les Persans?

Laissons de côté pour un instant ces deux faits contestés, et occupons-nous des faits intermédiaires sur lesquels M. de Saulcy jette un blâme général; ces faits intermédiaires, ne l'oublions pas, sont :

1° Les monnaies ciliciennes de Tiribaze, Pharnabaze, Datame..... d'Alexandre le Grand et des premiers Séleucides.

2° Les papyrus araméens, et les stèles trouvées en Égypte.

3° Les inscriptions de Palmyre.

4° Les inscriptions et médailles nabathéennes des rois Arétas, Malchus, Agrippa, de l'empereur Claude.

5° Les inscriptions sinaïtiques, qui vont jusqu'à l'époque chrétienne.

C'est-à-dire un ensemble de monuments formant une chaîne presque continue, depuis le ve siècle avant Jésus-Christ jusqu'au IVe après Jésus-Christ.

C'est tout cet ensemble que M. de Saulcy rejette en bloc, sous prétexte que je me serais trompé sur deux points qui n'en font pas partie. Une explication aurait pourtant été nécessaire. Conteste-t-il la date de ces monuments, ou leur attribution, ou la lecture des textes? S'il ne les conteste pas, que devient son argument? S'il les conteste, pourquoi ne pas le dire? Il eût été important de nous apprendre sur quel point porte son objection; si c'est sur les médailles, les papyrus ou les inscriptions, de nous faire connaître quelle opinion il oppose à celles qui sont aujourd'hui acceptées par les numismatistes et les archéologues. Tant qu'il n'aura pas précisé davantage les reproches qu'il me fait, je suis en droit de dire qu'ils n'infirment en rien l'opinion que j'ai émise.

Je reviens maintenant aux deux points extrêmes de l'échelle paléographique.

J'avais posé, comme point de départ, qu'au début, le même alphabet servait aux divers dialectes sémitiques et que cet alphabet était le *phénicien archaïque*. M. de Saulcy semble contester ce point, et pourtant s'il est un fait acquis dans la science, et presque passé à l'état d'axiome archéologique, c'est que l'alphabet phénicien est l'origine et la souche commune non-seulement de toutes les écritures sémitiques, mais de l'écriture occidentale. Faut-il rappeler ici le témoignage des anciens, les vers bien connus de Lucain, les passages de Pline et de Diodore de Sicile, rappeler aussi les opinions professées de nos jours? Je crois cette énumération inutile.

Pour nous renfermer dans la question spéciale qui nous occupe, n'est-il pas évident que l'alphabet araméen et l'alphabet phénicien, étant composés du même nombre de lettres, rangées dans le même

ordre, et portant le même nom, ont une origine commune, quelle qu'elle soit. Enfin, les monuments sont formels : car les plus anciens textes écrits en araméen et les plus anciens textes écrits en phénicien, sont écrits à l'aide du même caractère. On pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur notre tableau numéro 1. La première colonne provient des plus anciens monuments araméens que j'aie rencontrés, c'est-à-dire de cylindres et de pierres gravées de l'époque assyrienne ; en regard j'ai mis l'alphabet phénicien archaïque (1), la conformité est complète. Je ne me suis servi pour tracer cette colonne que des monuments publiés jusqu'à présent ; je citerai par exemple un cylindre et un cachet du Bristish Museum, publiés par M. Lévy, dans ses *Études phéniciennes* (deuxième cahier, figure 1-4).

Le premier est un cylindre de style assyrien qui représente un personnage imberbe dans l'attitude de l'adoration, debout devant un autre personnage barbu : M. Lévy lit ainsi la légende

לאכדבן
בר גברד
סרסא
זי מקרב
למרד

« (appartenant) à Ahdban, fils de Gebrod, officier de cour, prêtre de Merod. »

J'aurais quelques réserves à faire sur cette lecture : d'abord l'officier de cour imberbe, est tout simplement un *eunuque*. On n'a qu'à le comparer avec les eunuques représentés sur les bas-reliefs de Khorsabad, pour être frappé de l'identité. C'est d'ailleurs le sens naturel du mot סרס. Ensuite les lettres que M. Lévy considère comme des מ, à la quatrième et à la cinquième lignes sont douteuses : j'espère avoir bientôt une empreinte qui me fixe sur leur véritable forme ; le sens de la fin de la légende pourra en être modifié, mais ce qui restera incontestable, c'est l'aramaïsme de la langue ; la forme du mot בר *fils*, la terminaison emphatique du mot *eunuque*, l'emploi de la particule זי, sont des caractères décisifs.

(1) Cet alphabet est tiré des lions de Khorsabad (VIIIe ou IXe siècle) de l'inscription de Malte et de Sardaigne, des pierres gravées de style ancien ; — la comparaison de ces formes et de celles du grec archaïque que j'ai mis en regard, prouve que ce sont les plus anciennes : en effet, les lettres ondulées ont pu seules donner naissance aux lettres ondulées de l'alphabet grec.

Le cachet numéro 4 représente un personnage debout, vêtu du costume assyrien ; autour on lit :

לחדרקיע בר הדבעד

« *A Hadraqia' fils de Hadba'd.* »

Voilà donc des monuments araméens du VIIe ou du VIIIe siècle avant notre ère, peut-être plus anciens, et leur alphabet est le même que l'alphabet phénicien archaïque.

Mon point de départ est donc démontré.

Reste le point d'arrivée.

J'avais dit que la dernière transformation de l'alphabet nabathéen était le *coufique* des Arabes. A cela on objecte que le *neskhi* est antérieur au *coufique*. A la rigueur, je pourrais décliner la discussion sur ce point, car il suffit à mon sujet d'avoir amené l'histoire de l'écriture araméenne jusqu'au IVe siècle de notre ère ; les temps qui suivent appartiennent au moyen âge, et dès lors ne se rattachent que très-indirectement à la paléographie antique. Néanmoins comme M. de Saulcy a qualifié mon assertion de *fait matériellement inexact*, je tiens à montrer que je ne mérite pas ce reproche un peu sévère.

M. de Saulcy a basé son assertion sur une médaille de Tarse publiée par M. le duc de Luynes, et qui porte le mot *Baaltars* écrit, dit-il, en écriture arabe neskhi très-pure.

Je ferai remarquer d'abord que le neskhi de cette légende est très-impur, ainsi qu'on peut le constater par le dessin comparatif ci-joint :

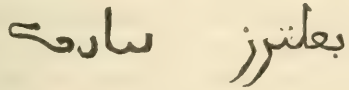

qu'ensuite la médaille en question est beaucoup trop douteuse pour qu'elle puisse servir de point d'appui à une théorie quelconque. Pour moi, je la considère comme fausse, et la plupart des connaisseurs auxquels je l'ai montrée, sont du même avis. Elle n'a ni le poids, ni le module, ni le style, ni l'aspect, ni le métal des pièces de la même série, enfin les quatre exemplaires que je connais (1), et que j'ai comparés entre eux sont tous du même coin, et les numismatistes

(1) Le premier appartient à la collection de Luynes, aujourd'hui au cabinet de France, deux autres à MM. Waddington et Hoffmann, le dernier a passé du cabinet Behr dans ma collection.

savent que cette circonstance est une forte présomption contre l'authenticité d'une médaille; je suis donc en droit de rejeter complétement l'autorité de ce monument.

M. de Saulcy ajoute que M. de Sacy a publié des papyrus neskhi bien antérieurs à l'apparition du caractère coufique.

Ces papyrus sont au nombre de quatre (1). Trois sont indubitablement de l'an 133 de l'hégire (750 ap. J.-C.) : le quatrième est attribué à l'an 40; mais d'une manière bien moins certaine, car il est précisément déchiré à l'endroit où seraient les centaines de la date s'il devait y en avoir; l'attribution repose sur des rapprochements de noms propres fort ingénieux et forts savants, mais qui ne sont pas absoluments décisifs.

D'un autre côté, nous avons en écriture coufique les longues inscriptions du Qoubbet-és-Sakhrah à Jérusalem datées de l'an 72 de l'hégire (2), toute la série des monnaies arabes frappées en Syrie par les mêmes califes antérieurement à cette époque, et enfin une inscription bilingue, grecque et coufique, relevée par M. Wetztein (3) à Harran dans le Ledja, retrouvée depuis et copiée de nouveau par M. Waddington, et qui est antérieure de 54 années à l'hégire, car elle porte la date 463 de l'ère de Bostra ou 568 après Jésus-Christ.

Ainsi les monuments donnent l'antériorité au caractère coufique, contrairement à l'assertion de mon savant adversaire. Néanmoins je suis tout disposé à admettre que ces deux formes d'écriture sont contemporaines, et ne sont que les variétés calligraphiques d'une même écriture qui est l'arabe primitif, lequel dérive en droite ligne de l'alphabet nabathéen, ainsi qu'on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur la colonne annexée à droite de mon tableau de l'alphabet araméen.

Je crois n'avoir laissé sans réponse aucune des objections qui m'ont été faites, et avoir démontré que les classifications que je propose, reposent sur l'étude consciencieuse et impartiale des monuments. Je me hâte d'ajouter que je suis loin d'accorder aux résultats obtenus une valeur absolue. Pour prévenir tout reproche à cet égard, je crois devoir reproduire ici ce que j'écrivais, il y a trois ans, dans le Mémoire, où, pour la première fois, je proposais d'appliquer à l'écriture araméenne les divisions que je défends aujourd'hui. « Ces divi-« sions sont nécessairement très-larges, et ne sauraient avoir la

(1) *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. IX et X.
(2) Voyez notre *Temple de Jérusalem*, pl. XXI.
(3) *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1863, p. 296.

« rigueur de règles absolues; car, de peuple à peuple, de ville à « ville, les transformations de l'écriture, comme celles du langage, « ont été ou plus lentes, ou plus rapides. Nous croyons cependant « qu'elles expriment la marche générale des variations paléographi- « ques, et nous sommes persuadé que les découvertes futures, tout « en complétant et rectifiant notre théorie, viendront grouper de « nouveaux faits dans le cadre que nous avons esquissé à grands « traits. »

A mesure que les monuments se multiplieront, les points de détail pourront être modifiés, surtout aux époques anciennes; les limites des divisions chronologiques se déplaceront à mesure qu'elles se préciseront davantage; mais j'ai le ferme espoir que la loi de succession des types restera telle que je l'ai établie.

Après avoir ainsi rapidement indiqué l'histoire générale de l'écriture araméenne, voyons quel parti on peut en tirer pour la paléographie hébraïque.

III

Pour faciliter cette recherche, j'ai dressé deux tableaux, sur lesquels j'ai réuni tous les exemples connus des deux systèmes d'écriture.

Le tableau n° II est consacré à l'écriture archaïque. La première colonne est tirée des plus anciens monuments juifs que je connaisse, c'est-à-dire des pierres gravées. Ceci demande quelques explications.

La plupart des pierres gravées à légendes sémitiques qui se trouvent dans les collections, sont des cachets particuliers sur lesquels on lit, à côté de symboles divers, le nom du propriétaire, accompagné généralement du nom de son père, et quelquefois suivi d'une qualification sociale. La nationalité du personnage se juge à la forme du nom : on sait que la plupart des noms propres sémitiques sont formés d'un nom de divinité et d'un radical verbal. Or chaque nation a eu ses divinités spéciales et caractéristiques : certains dieux d'une nature plus générale, tels que *Baal*, *El*, *Moloch* ou *Melek*, ont pu s'échanger entre les différentes fractions de la race, mais il en est qui n'appartiennent qu'à des branches déterminées. Ainsi les noms dans la composition desquels entrent les noms des divinités phéniciennes, *Melkart*, *Eschmoun*, *Ashtoreth*, sont nécessairement phéniciens; ceux qui sont composés avec le nom de *Jéhovah*, sous la forme pleine ou sous la forme abrégée, sont nécessairement juifs. L'étude des noms propres de la Bible suffit à le démontrer. Les trois

formes sous lesquelles le nom de Jéhovah se rencontre dans les noms bibliques sont : יהו, יה et י. Ces trois formes se retrouvent sur les noms des pierres gravées, et ce sont des légendes ainsi composées, que nous avons extrait les caractères de la première colonne du tableau II.

Un certain nombre de ces pierres ont déjà été publiées; telle est celle du cabinet de Luynes

לנתניהו בן־עבדיהו,

A Nataniahou, fils de Abdiahou.

Celle du cabinet de Berlin

לכאהבת

בת־דמליהו

A Keahabath, fille de Remaliahou.

La date précise de ces deux monuments est assez difficile à déterminer. Mais en voici deux inédits, et dont l'époque est connue; l'un est aujourd'hui au musée du Louvre : c'est un scarabée trouvé par M. Place à Khorsabad, sous l'un des grands taureaux ailés de l'entrée, au milieu de centaines d'autres amulettes pieusement déposées dans la fondation du mur. Il est fort probable que c'est le cachet d'un des captifs samaritains emmenés par Salmanasar en 720, et employés par Sargon à la construction de son palais. Il porte la légende

רפתי

Raphatia (Sanatio Dei), nom du même sens que Raphaël.

Le second a été trouvé à Alep par M. Waddington; c'est un cachet conique, dont la forme, la taille, le style, la matière, sont tout à fait semblables à ceux des nombreux cachets babyloniens de nos musées. Il porte la légende

לשמעיהו בן־עזריהו

A Schemaiahou, fils de Azariahou.

Noms essentiellement bibliques et hébraïques. Ces deux monuments sont donc juifs et ont été gravés au VIIIe ou au VIIe siècle avant notre ère. Ils forment le point de départ de notre échelle paléographique.

On voit que l'écriture hébraïque de cette époque est presque identiquement semblable au phénicien archaïque.

Cette écriture se retrouve avec quelques modifications apportées par le temps sur les monnaies judaïques, les anciens sicles d'ar-

gent (1) (2e colonne) et les bronzes frappés par les Macchabées depuis Jean Hyrcan (106) jusqu'à Antigone (37) (3e colonne).

Elle reparaît pour la dernière fois sur les monnaies frappées pendant les guerres des Juifs contre Titus (68-70 ap. J.-C.) et contre l'empereur Hadrien (135).

C'est de cette écriture que dérive l'écriture samaritaine; on s'en convaincra en jetant les yeux sur la dernière colonne de ce tableau, qui contient un alphabet emprunté au plus ancien monument samaritain connu, une inscription située à Naplouse, et qui a été attribuée, par le docteur Rosen (2), au IVe ou au Ve siècle de notre ère.

En regard j'ai placé un tableau de l'écriture carrée. La première colonne contient l'alphabet tiré des inscriptions de Jérusalem (Beni-Hezir, etc.), dont il s'agit de déterminer la date. Les alphabets rangés dans les autres colonnes, et tirés de monuments d'une date presque certaine, prouvent que depuis le IIe ou IIIe siècle de notre ère jusqu'à nos jours, l'écriture carrée a peu varié, et n'a guère subi que des modifications calligraphiques.

La comparaison des deux tableaux II et III démontre que l'alphabet archaïque n'a pu donner naissance à l'alphabet carré : il faut donc chercher ailleurs l'origine de cette dernière; pour cela nous n'avons qu'à retourner au tableau n° 1, celui de l'alphabet araméen. On voit du premier coup d'œil que l'écriture carrée est une écriture araméenne; l'alphabet des inscriptions vient se placer entre la cinquième colonne et la sixième, c'est-à-dire entre l'écriture des papyrus et celle de Palmyre ou du Haouran : c'est ce qui nous a conduit à lui assigner pour date le Ier siècle avant J.-C., ou le Ier siècle après J.-C.

Ainsi se trouve justifiée, par la paléographie, l'opinion que j'avais émise sur l'âge du tombeau dit de *Saint-Jacques*.

Si maintenant nous considérons dans son ensemble l'histoire de l'écriture hébraïque, telle qu'elle résulte de l'étude des seuls monuments, nous pouvons la résumer ainsi :

Une première période pendant laquelle la seule écriture en usage est l'hébreu archaïque, caractère très-voisin du phénicien.

(1) Ces sicles sont attribués par M. de Saulcy au grand prêtre Iaddous, par MM. Cavedoni, Lévy et Madden à Simon Macchabée. Je ne me charge pas de décider laquelle des deux opinions est la vraie; la question est très-embarrassante, d'un côté se trouve l'histoire, et de l'autre les considérations numismatiques qui ont une valeur incontestable.

(2) *Zeitung der D. M. G.*, XIV, 605. Les lettres entre parenthèses ne se trouvent pas sur l'inscription et sont empruntées aux manuscrits du VIIe ou VIIIe siècle.

Une seconde période pendant laquelle l'écriture araméenne s'emploie simultanément avec la première, et se substitue peu à peu à elle.

Une troisième période pendant laquelle l'écriture araméenne, devenue carrée, est la seule en usage.

La première période est antérieure à la captivité, et la troisième, postérieure à Jésus-Christ.

Les limites de la deuxième ne sauraient être déterminées avec exactitude, à l'aide des seuls monuments, car ceux-ci nous font complétement défaut, mais les traditions et les textes viennent ici à notre secours. Le nom d'*Aschurit, assyrien*, donné par l'école rabbinique à l'alphabet carré ; le rôle qu'elle assigne dans l'introduction de cet alphabet à Esdras, personnage collectif qui résume l'ensemble des traditions relatives au retour des Juifs, semblent prouver que l'introduction de l'écriture araméenne coïncide avec le grand mouvement araméen qui envahit toute la Syrie et toute la Palestine aux VIe et Ve siècles avant notre ère. L'écriture hébraïque s'aramaïsa en même temps que la langue hébraïque, — c'est un fait naturel qui tient à des causes générales, — et dès lors elle suivit, excepté sur les monnaies, les destinées de la paléographie araméenne : au VIe siècle et au Ve, elle devait ressembler beaucoup à celle qui est figurée à la colonne 3 de notre premier tableau ; au IIIe siècle, les manuscrits de la Bible, proposés à Ptolomée Philadelphe, et qui, suivant un très-précieux passage de Josèphe (1), étaient écrits en *caractères araméens*, devaient ressembler beaucoup à notre cinquième colonne, c'est-à-dire aux papyrus Blacas ; enfin, au Ier siècle, quand l'écriture araméenne est devenue carrée, à Palmyre et dans le Haouran, elle apparaît carrée à Jérusalem. Mais je ne veux pas répéter ici ce que j'ai déjà écrit dans mon premier article. Je me permets de renvoyer le lecteur à ce que j'écrivais alors, le priant de comparer mes paroles aux objections de mon savant adversaire, et lui laissant le soin de juger entre nos deux opinions.

Je me bornerai à répondre brièvement à deux observations de détail.

Voulant expliquer ce fait curieux de l'emploi de l'ancienne écriture hébraïque sur les monnaies, alors que l'écriture araméenne était seule adoptée pour tous les autres usages de la vie religieuse ou civile, je l'attribuais à un archaïsme patriotique des Juifs émancipés

(1) C'est M. de Saulcy qui a donné ce texte dans son article, quoiqu'il fût très-opposé à sa thèse.

ou révoltés. M. de Saulcy combat très-vivement cette explication, à laquelle il oppose l'esprit très-peu patriotique des derniers Asmonéens. Je m'empresse de déclarer que je n'attache aucune imporance à cette explication : il est assez difficile, à deux mille ans de distance et en l'absence de tout document positif, de juger les mobiles ou les intentions des gens : j'accepterai donc toute explication meilleure que M. de Saulcy voudra bien me donner. Mais ce que je ne saurais admettre, c'est que la présence de l'écriture archaïque sur les monnaies de Barcocébas prouve qu'à cette époque cette écriture fût l'écriture vulgaire des Juifs. Il est constant qu'au IIe siècle de notre ère, les Juifs n'avaient plus qu'une écriture soit vulgaire, soit sacrée : l'écriture carrée. Il me paraît plus naturel de penser que Barcocébas a gravé cette écriture sur ses monnaies pour leur donner une plus grande ressemblance avec les anciennes espèces, par un sentiment analogue à celui qui lui faisait reproduire les formules des plus anciens sicles. On peut, d'ailleurs, déduire de la forme altérée de certains caractères, de leur renversement fréquent, et des formes araméennes qui s'y glissent parfois, que les graveurs d'alors n'avaient pas une grande habitude de ce genre d'écriture.

La dernière objection de M. de Saulcy repose sur le passage célèbre de saint Jérôme, où il est dit que les Grecs transcrivaient le tétragrammaton ineffable par le mot IIIIII; ce qui n'est explicable qu'avec le caractère carré : M. de Saulcy en conclut que ce mot était gravé sur le frontal du grand prêtre, en caractères carrés.

Voici le passage de saint Jérôme (1) :

« Le neuvième nom de Dieu, de quatre lettres, réputé *ineffable*, « parce qu'il est écrit à l'aide des lettres *iod, he, vav, he ;* quelques-« uns ne le comprenant pas, lorsqu'ils le trouvaient DANS LES LIVRES « GRECS, le prononçaient *Pipi*, à cause de la ressemblance des lettres. »

Ce passage ne prouve qu'une seule chose, c'est qu'à l'époque de saint Jérôme, les manuscrits étaient écrits en caractères carrés, ce que personne ne conteste.

Il nous prouve aussi que dans les manuscrits grecs de la version des Septante, on avait l'habitude d'intercaler le mot *Jehovah* dans la forme corrompue IIIIII. Cette habitude s'est conservée assez tard, jusqu'au moyen âge : et il est venu jusqu'aux temps modernes des manuscrits qui renferment cette particularité. Le P. Cotelier (2), a publié, d'après quatre manuscrits de la Bibliothèque du roi, un frag-

(1) *Ep.* 25, *ad Marcellam.*
(2) *Eccl. gr. monumenta*, III, p. 116.

ment *attribué* à Evagrius (Père de la fin du IVe siècle), et qui est consacré à l'explication des dix noms de Dieu chez les Juifs. Quand il arrive à l'interprétation du *tetragrammaton*, il ajoute que ce mot était inscrit sur le frontal du grand prêtre, et cite le verset de l'Exode : après cette phrase, dans deux des manuscrits il y a le mot ΠΙΠΠ, dans les deux autres il n'y a rien.

Voilà le seul texte (1) que je connaisse où il y ait un rapprochement entre le frontal du grand prêtre et le mot ΠΙΠΠ, et ce rapprochement n'a aucune valeur quant à la question de savoir quelle était la forme de ce nom à l'époque des rois de Juda.

Ce texte, comme le précédent, ne prouve qu'une seule chose, c'est qu'au IVe siècle l'écriture hébraïque était carrée. Mais il est d'autres textes que j'ai déjà cités dans mon premier mémoire, et auxquels il n'a pas été répondu, et qui prouvent qu'à cette même époque on savait parfaitement faire la différence entre l'écriture alors en usage et l'écriture archaïque; saint Jérôme affirme à deux reprises que l'alphabet dont se servaient les Juifs avant la captivité est celui que les Samaritains ont conservé, et dans lequel le *Tau a la forme d'une croix* (2); Origène (3), 150 ans avant, disait la même chose : « L'*ancien* « alphabet (τὰ ἀρχαῖα στοιχεῖα) donnait à la lettre Tau la forme de la croix, » et ailleurs (4) : « Dans certains manuscrits des Septante, le « mot *Iehovah*, est écrit en *anciens* caractères hébraïques et non avec « ceux que l'on emploie aujourd'hui, car l'on dit qu'Esdras changea « l'écriture au retour de la captivité. »

L'alphabet dans lequel le *Tau* a la forme d'une croix, c'est l'alphabet archaïque que nous avons figuré à la première colonne de notre tableau nº II. L'opinion d'Origène, d'Eusèbe (5) et de saint Jérôme, sur l'âge relatif des deux écritures hébraïques, était donc celle que nous défendons aujourd'hui.

Dans une note additionnelle ajoutée à son article, M. de Saulcy cite, comme détruisant ma théorie, un récent travail du major Rawlinson sur des tablettes à textes bilingues assyriens et phéniciens trouvées à Ninive. Je n'ai encore pu me procurer le tirage à part de ce travail, qui a paru avant le numéro du journal asiatique : je ne

(1) M. de Saulcy parle d'Eusèbe, mais sans citer sa source; il m'est impossible de savoir à quel passage il fait allusion.

(2) *Prolog. gal. in lib. Sam. et Reg. Comm. in Ezechiel*, 9.

(3) *In Ezechiel*, 9.

(4) *Hexapla*, cité par Montfaucon. *Paleogr. Greca*, p. 119.

(5) *Chronic. ad ann.*, 4740.

puis donc discuter à fond cette question. Mais d'après ce que j'ai vu pendant les quelques instants que j'ai tenu entre mes mains l'exemplaire montré par M. de Saulcy à l'Académie, et d'après le mot que M. de Saulcy a inséré dans sa note, il me semble que l'alphabet de ces briques est l'alphabet mixte que j'ai appelé Araméo-phénicien et qui est figuré aux colonnes 2 et 3 de notre tableau I. Les plus anciens monuments qui m'aient fourni cet alphabet sont les cachets et cylindres perses du VIe siècle avant Jésus-Christ. Mais comme il n'est pas probable que j'aie eu entre les mains les premiers monuments gravés dans ce système, il est évident que cet alphabet peut et doit se rencontrer sur des monuments de la deuxième moitié du VIIe siècle, c'est-à-dire écrits sous le règne de Nabuchodonosor. La découverte de ces tablettes, loin d'infirmer ma théorie, vient donc plutôt la confirmer. M. de Saulcy trouve de l'analogie entre le *chet* de ces tablettes et celui de l'inscription de Jérusalem : cela est incontestable; mais on verra par notre tableau que cette lettre est une de celles qui ont le moins varié : considérée isolément, elle ne prouve rien.

M. de Saulcy se méprend ensuite sur le sens d'une de mes phrases : il dit que le *schin* des tablettes est celui que j'ai appelé rabbinique; je n'ai jamais soutenu une pareille énormité : voici le *schin* rabbinique ; j'ai dit qu'il dérivait d'un *schin* semblable à la lettre nabathéenne et dont voici la forme . Le *schin* des tablettes est celui de la colonne 3 de mon tableau.

C'est déjà une chose assez grave pour moi et assez difficile que d'avoir à défendre contre un adversaire tel que M. de Saulcy les opinions que je peux avoir, sans avoir encore à répondre de celles que je n'ai jamais eues.

Je ne veux pas prolonger cette réponse déjà trop longue, et dans laquelle je n'ai été guidé que par un désir ardent et désintéressé d'arriver à la vérité. Mon savant adversaire me connaît depuis trop longtemps pour en douter un seul instant : il sait, d'ailleurs, qu'il a fallu de ma part une conviction bien sincère pour me décider à me séparer de lui, et à refuser de le suivre sur un terrain où m'appelaient son expérience et son savoir avant même que son amitié bienveillante ne me montrât le chemin.

M. DE VOGÜÉ.

10 mars 1865.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. de Rougé a terminé la seconde lecture de son mémoire sur les premières dynasties égyptiennes; nous pourrons donc bientôt en donner l'analyse à nos lecteurs.

La seconde lecture du mémoire de M. de Saulcy sur les monuments d'Arak-el-emir n'est point encore achevée.

M. L. Renier lit à l'Académie la note qui lui a été demandée sur une inscription envoyée d'Orléans par M. le comte de Pibrac, et qui porte le nom de CENABUM. Cette note ayant vivement frappé l'Académie, M. Renier, sur la propostion d'un de ses collègues, est prié d'en faire une seconde lecture, afin que son travail puisse être considéré comme un mémoire, et être inséré, à ce titre, dans le recueil de l'Institut. M. Renier fera donc une seconde lecture de son intéressante étude. C'est après cette seconde lecture que nous en donnerons la substance dans la Revue.

M. L. Delisle lit une notice sur un fragment de papyrus découvert à la Bibliothèque impériale.

M. Egger expose quelques observations relatives aux écrits de Plutarque.

A ces communications, dues aux membres de l'Académie, nous avons à ajouter aujourd'hui trois lectures sur lesquelles nous devons attirer particulièrement l'attention.

1° Un nouveau mémoire de M. Wescher sur le soubassement du temple de Delphes.

2° Un mémoire de M. de Vogüé sur les monuments de la Syrie centrale, du Ier au VIIe siècle de notre ère.

3° Un mémoire de M. Waddington sur Philippe d'Arabie et Marinus, père de l'empereur Philippe.

Une note de M. E. Desjardins sur la position géographique des Serrenses mentionnés dans des inscriptions récemment découvertes sur la voie nomentane.

Nous reviendrons sur ces deux dernières communications.

Voici en abrégé le contenu des deux premières :

Communication de M. Wescher sur la découverte du mur oriental de Delphes. — M. Wescher a d'abord rappelé en peu de mots l'histoire de cette découverte. — Le temple de Delphes était bâti dans l'antiquité sur une terrasse soutenue par un vaste soubassement. Jusqu'ici, un côté seul de ce soubassement avait été exploré : c'est le mur pélasgique qui regarde le midi, et qui est, comme on sait, couvert d'inscriptions. Ce mur, à la découverte duquel s'attache le nom glorieux d'Ottfried Müller, a été l'objet de trois déblaiements successifs. Le premier déblaiement est celui d'Ottfried Müller lui-même (inscriptions publiées par *Ernest Curtius* à Berlin en 1843). Le second déblaiement a eu pour auteur un habitant de Delphes, le capitaine Franco (inscriptions recueillies partiellement par MM. *Conze* et *Michaelis*, et publiées par eux à Rome en 1860-61). Le troisième déblaiement a été exécuté par MM. Wescher et Foucart au nom de l'École française d'Athènes. M. Wescher a fait connaître à l'Académie les résultats épigraphiques de ces fouilles dans la séance du 30 août 1861.

Ces fouilles successives, si considérables qu'elles fussent, laissaient une question capitale à résoudre : celle des faces latérales du soubassement. Ces faces existent-elles dans le sol? Portent-elles des inscriptions? C'est cette question que M. Wescher s'est proposé d'éclaircir dans un dernier voyage.

En étudiant les nombreuses inscriptions précédemment recueillies sur le mur méridional, M. Wescher s'était convaincu que ces inscriptions avaient été gravées suivant une ligne allant de l'est vers l'ouest, les inscriptions les plus anciennes se trouvant à l'est. Il résolut en conséquence de rechercher la face orientale, qui devait être la plus importante pour deux raisons : 1° au point de vue *archéologique*, puisqu'elle soutenait jadis l'entrée du temple; 2° au point de vue *épigraphique*, puisqu'elle devait être la plus anciennement gravée.

L'évènement confirma ces prévisions. Le 15 Juin 1862, M. Wescher ouvrit une fouille sur le chemin de Delphes à Castalie, aux alentours d'une pierre antique à demi dégagée par les pluies d'hiver, qui semblait indiquer la présence d'une ruine. Il trouva là le mur oriental profondément enterré et couvert d'inscriptions parfaitement conservées. M. Wescher recueillit plusieurs de ces inscriptions à l'aide de l'estampage. Il fut obligé de refermer sa fouille, qui menaçait l'existence de plusieurs maisons de Castri. Mais auparavant il fit construire un petit caveau surmonté d'un pont recouvert de terres rapportées, afin de laisser subsister dans le sol une trace de sa découverte. Avant de combler la fosse, M. Wescher constata le prolongement de ce nouveau *murus inscriptus* sur une longueur de plus de dix mètres. Cette ligne circonscrit d'une manière définitive l'*area* du temple, et sert à déterminer le point central de la topographie delphique.

M. Wescher a présenté à l'Académie les empreintes de plusieurs inscriptions recueillies par lui sur ce point, et notamment de deux belles inscriptions amphictyoniques, dont l'une mentionne un vol commis dans

l'enceinte sacrée aux dépens de l'*offrande des Phocéens* (ἐκ τοῦ ἀναθέματος τοῦ Φωκέων). — M. Wescher établit que la date de ces documents est antérieure à la guerre des deux ligues (de la ligue étolienne et de la ligue achéenne), guerre qui éclata, selon Polybe, en l'an 221 avant notre ère. Ces inscriptions sont donc plus anciennes que celles du mur méridional, et c'est par la face orientale qu'on a dû commencer à écrire sur ces murs. L'importance d'une telle constatation n'échappera à personne.

M. Wescher a comparé ensuite ces nouveaux documents au groupe d'inscriptions amphictyoniques découvert par lui sur la partie inférieure du *monument bilingue*. A l'aide de ces points de repère, il établit chronologiquement l'histoire des Amphictyons, dont il esquisse rapidement les principaux traits. L'épigraphie sert ici à combler les lacunes de l'histoire. M. Wescher suit l'institution amphictyonique à travers ses longues vicissitudes, depuis son apparition dans le monde grec jusqu'au moment où les documents s'arrêtent, c'est-à-dire vers les derniers temps de la domination impériale romaine. « Alors, dit M. Wescher, ce vieil édifice, longtemps ruineux, s'écroule et tombe en silence, sans qu'on sache ni qui en posa la première pierre, ni qui lui porta le dernier coup. »

Ce résumé, qui termine le mémoire de M. Wescher, en précise les conclusions scientifiques.

Communication de M. de Vogüé. — M. de Vogüé communique à l'Académie une Introduction à l'étude des monuments de la Syrie centrale bâtis entre le Ier et le VIIe siècle de notre ère. La plupart de ces monuments sont situés dans le Haouran et dans la province d'Antioche. L'époque impériale est représentée par des temples, des maisons particulières, des palais; l'époque chrétienne par des églises, des tombeaux, des édifices publics et privés de toute nature. Ils forment une série complète qui s'étend depuis la conquête romaine jusqu'à l'invasion musulmane, et nous font assister à toutes les transformations qui conduisent l'art du style impérial au style byzantin. Leur principal intérêt est d'être à date certaine : de nombreuses inscriptions, des symboles, des monogrammes permettent d'établir une classification chronologique rigoureuse. M. de Vogüé soumet en même temps à l'Académie des dessins représentant les principaux monuments. Ils jettent un jour tout nouveau sur l'histoire de l'art chrétien aux Ve et VIe siècles de notre ère, sur l'influence qu'il a exercée non-seulement en Orient, mais en Occident, et sur le rôle qu'il a joué dans la formation du style roman de la France et de l'Allemagne. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions a perdu ce mois-ci, l'un de ses membres les plus anciens, M. le comte Beugnot qui avait remplacé en 1832 le savant helléniste Thurot.

Une inscription d'un grand intérêt vient d'être trouvée à Orléans.

M. L. Renier dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et dont nous donnerons la substance dans notre prochain numéro, l'a restituée de la manière suivante :

L C O R N	E L I V S M A G	N V S
A T E	P O M A R I	F
C I V I	S S E N O N I	V S
C V R A T O	R · C É N A B	E N S I V M
V I	V O S S I B I	

Lucius Cornelius Magnus, Atepomari filius, civis Senonius, curator Cenabensium, vivos sibi (1).

Tout le monde y remarquera le nom antique d'Orléans, GENABUM ou CENABUM, comme on écrivait au premier siècle de notre ère.

— Un cimetière mérovingien d'une certaine étendue, et paraissant appartenir à la belle époque mérovingienne, vient d'être découvert près Soissons. M. de Saulcy a annoncé cette découverte, à la dernière séance de l'Académie des inscriptions, au nom de M. Stanislas Prioux. Un scramasax très-bien conservé, une belle boucle de ceinturon, des grains de colliers en pâte peinte ont été mis sous les yeux de l'illustre Compagnie. Les fouilles continuent. Nous en rendrons prochainement compte.

— Le présent numéro devait contenir un mémoire de M. de Rougé (fils), sur les textes géographiques du temple d'Edfou ; ce mémoire est composé. Mais l'abondance des matières nous a obligé à le renvoyer au mois de mai. On le trouvera en tête du prochain numéro.

(1) Les mots entourés sont tout ce qui reste de l'inscription. Quelques-unes des premières lettres sont incomplètes sur la pierre, mais de restitution certaine. Le mémoire de M. L. Renier justifie le reste de la lecture.

A M. Alex. Bertrand, directeur de la *Revue Archéologique.*

Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec tout le soin possible le mémoire de M. Mariette sur la stèle de l'an 400 ; voici les réflexions qu'il m'inspire et qu'il me semble utile de publier. Je ne fais aucune difficulté de reconnaître que j'avais pensé au premier coup d'œil, qu'il n'y aurait qu'une manière d'interpréter la principale phrase de cette inscription, et qu'il en fallait conclure que Ramsès II, réclamait le roi pasteur pour son ancêtre. Tout en remarquant que la mention n'était pas claire, je ne croyais pas qu'on pût y trouver d'autre sens. Je puis m'être trompé sur ce point, puisque mon savant confrère et ami y voit tout autre chose. Il convient néanmoins lui-même que telle est la première idée qui se présente à l'esprit ; j'ajoute aujourd'hui qu'après mûre réflexion, cette interprétation me paraît encore la plus naturelle, et voici pourquoi : l'inscription annonce évidemment le nom d'un royal ancêtre ; or, si ce n'est pas le cartouche *nubti* (1) qui est ainsi annoncé, le monument manque absolument son but. Dans l'inscription d'Abou-Seyfeh que M. Mariette compare à la stèle de Sân, le nom annoncé se trouve tout au long : *Séti* veut établir (*er-ta-men*) le nom de son père devant le dieu, il l'y établit en effet; il le cite avec ses deux cartouches. Dans les formules analogues qui accompagnent les tables des ancêtres, les noms annoncés sont là, et justifient également le dire du roi dédicateur.

La formule de Sân est d'ailleurs un peu différente. Le roi « fait faire « une stèle de granit, au grand nom de ses pères, dans le dessein d'élever « (*se-ha*) (2), le nom du père de ses pères, etc. » Ainsi c'est la stèle elle-même, ce n'est pas une scène sculptée sur une muraille voisine, qui est destinée à cette œuvre de commémoration. Où est le nom de cet ancêtre, si la mention du roi *Nubti* se rapporte à tout autre chose? Il manquerait absolument dans la stèle.

Je n'insiste pas aujourd'hui sur ce sujet qui est destiné probablement à défrayer de longues discussions; mais, je persiste à penser que la liaison entre la famille de Ramsès et le descendant des pasteurs, déjà indiquée peut-être par le nom de *Séti I*, est la conséquence la plus probable du texte curieux publié par M. Mariette. 400 ans et toutes les alliances qui ont pu survenir dans cet espace de temps, suffisent bien pour expliquer la différence des physionomies qui est en effet incontestable, quoique le profil de Ramsès rappelle de son côté le type syrien.

Mon savant confrère a donné avec raison une grande attention à la forme de l'année indiquée dans cette date si précieuse. Toutes les personnes qui ont étudié, avec l'intérêt qu'ils méritent, les nouveaux matériaux pour le

(1) Ou *Nubti-Set :* je reconnais que ces deux lectures sont très-admissibles l'une et l'autre.

(2) *Se-ha*, élever, probablement dans le sens d'*exalter* et non pas *er-ta-men* « établir devant le dieu, » comme à Abou-Seyfeh.

calendrier égyptien, publié par M. Brugsch, savent en effet le caractère spécial que ce savant attache à la forme d'année désignée par le caractère *Sep*; j'ai eu soin d'appeler sur le nouveau système, l'attention de tous les savants qui s'occupent de chronologie et de calendrier, aussitôt que j'ai reçu ce livre curieux, et je suis souvent revenu dans mes leçons du collége de France, sur ces matériaux importants. On sait maintenant que le système de M. Brugsch consiste principalement à nier l'emploi de toute année vague dans les monuments connus jusqu'ici et à reconnaître l'emploi simultané de deux années fixes, dont l'une aurait commencé au premier Thoth, et l'autre au 26 ou au 28 Epiphi. Sans nier en aucune façon la très-grande valeur du travail de M. Brugsch, et en attendant avec impatience la suite de ses recherches sur ce point, j'avoue que, quant à moi, je ne trouve pas le point principal suffisamment établi, dans son premier volume. M. Brugsch se sert, comme d'un des pivots du système, de l'inscription de Hammamât qui fixerait le commencement de l'année *Sep* par la célébration d'une certaine fête, au 26 Epiphi, en l'an 18 du règne de *Papi*. Or, j'observe que la même fête, en la même année du même roi, figure dans l'inscription de *Ouadi-magarah* (1), et que la date de l'inscription est du 8 mésori. J'en conclus qu'il n'y a rien, dans ces dates, qui soit applicable aux calculs du calendrier, et que nous ne possédons pas encore la solution si désirée. Les nouveaux matériaux préparés par M. Brugsch, y jetteront probablement des lumières inattendues.

Au moment où je termine cette lettre, je reçois deux envois bien différents, et qui m'obligent à vous écrire encore quelques mots. Le premier est une lettre de M. Mariette, annonçant, comme toujours, quelque nouvelle découverte. Je me borne à transcrire le passage suivant, qui peut se passer de tout commentaire. « Je suis arrivé hier de la Haute-Égypte, où « je viens de passer deux mois. La moitié de ce temps a été employée aux « travaux de Dendérah. J'y ai trouvé des souterrains, dont je vais publier « les textes, et qui méritent toute notre attention. Dendérah n'a pas été « élevé à l'occasion de la naissance de Césarion. Fondé par Chéops, ce « temple fut embelli par Apapus qui y fit déposer un certain nombre « d'écrits sur peau d'animal. La XIIe dynastie y travailla à son tour. Tout- « mès III le restaura. Ramsès III y ajouta quelques parties. Enfin, sous « Ptolémée Neos Dionysos, il fut trouvé en si mauvais état, qu'on dût le re- « faire à neuf. Quant aux souterrains, on devait y introduire des statues « d'or, de bronze et de bois, dont je possède la nomenclature; après quoi, « ils étaient fermés pour l'éternité. J'oubliais de vous dire que dans deux « de ces souterrains, j'ai recueilli les restes de momies de vaches. »

On voit par quelle persévérance dans ses infatigables recherches, M. Mariette répond aux plaintes des impatients, et combien le succès continue à justifier sa marche. Mon confrère m'annonce dans la même lettre, que le vice-roi a levé les obstacles qui s'opposaient à la publication des monu-

(1) Lepsius, *Denkmæler*, II, 116.

ments, entreprise par les ordres de son prédécesseur. C'est encore là une nouvelle heureuse pour tout le monde, et principalement pour le savant directeur des fouilles.

Cette nouvelle est également la meilleure réponse qu'il puisse faire à une brochure intitulée *Revue rétrospective à propos de la publication de la liste royale d'Abydos, par M. Chabas*. Ce savant paraît n'avoir lu que la malencontreuse note insérée au moniteur du 25 janvier, au sujet de cette publication.

Si la rectification que j'ai fait insérer dans ce même journal quelques jours plus tard, ne lui avait pas échappé, il se serait épargné deux pages de conjectures erronées et de déclamations au moins inutiles (1). Je n'ai point assisté à une découverte faite longtemps après mon départ. « Ce « qu'il faut louer, dit M. Chabas, c'est l'ordonnance générale des fouilles. » C'est précisément ce que j'ai fait, et il était de mon devoir de rendre ce témoignage, puisque j'avais assisté à leur début. Le droit se discute, la délicatesse se sent; on ne réclame qu'au nom d'un droit. Le droit de M. Mariette, c'était de voir constater que la fouille qui avait produit cet admirable document avait été dirigée par lui. Quant à la délicatesse, chacun en est juge à sa manière; j'ai cru, en ce qui me concerne, qu'elle m'obligeait à ne point publier avant M. Mariette, ni la table de Sakkarah, ni l'inscription de l'an 400 du roi Nubti, quand je savais que mon savant ami rédigeait des mémoires sur le même sujet. Il paraît que cette réserve a semblé profondément ridicule à un de mes auditeurs venu de Londres, et dont M. Chabas cite complaisamment le compte rendu. Il me permettra néanmoins de ne changer, sur ce point, ni de conduite, ni de manière de voir.

Il n'y a aucun profit pour la science, à descendre sur le terrain des personnalités; il m'est impossible cependant de ne pas transcrire le passage suivant, pour donner une idée des suppositions étranges que contient cette brochure. « Peut-être cependant, le savant académicien n'a-t-il été auto- « risé à copier, que pour son usage particulier, et sous la condition de ne « pas mettre dans la confidence ses confrères en égyptologie. Nous re- « marquons en effet, qu'il se borne à annoncer un second rapport, sans « hasarder la moindre promesse, quant à la divulgation des trésors qu'il a « recueillis. Cette riche collection ira peut-être s'enfouir, comme tant « d'autres, dans d'avares portefeuilles. »

Pour mes confrères de l'Académie, et pour les hommes studieux qui suivent assidûment les leçons du collége de France, et qui ne reculent pas devant le travail ardu qu'elles leur imposent, citer ces paroles, c'est en faire justice. Mais il faut que la réponse soit connue partout où l'insinuation pourrait pénétrer. A peine arrivé d'Égypte, et dans un moment où ma santé altérée par les fatigues eût exigé le repos, j'ai néanmoins repris mon cours, parce qu'on m'a témoigné le désir de connaître le pre-

(1) Voir la brochure citée ci-dessus, pages 13, 14.

mier fruit de nos recherches. Mes « portefeuilles avares » étaient tellement empressés à se vider, que je n'ai pas même pris le temps nécessaire pour coordonner mes matériaux, pensant que la richesse et la nouveauté des faits suffiraient pour rendre les leçons utiles. Les chaleureux remercîments que j'ai reçus, m'ont prouvé que mon empressement était apprécié.

J'ai rédigé, aussi rapidement que mes forces me l'ont permis, un long mémoire où toutes mes notes sur les VI premières dynasties, ont été employées : quoique retardé par la maladie et par des malheurs de famille, ce travail a néanmoins subi aujourd'hui la formalité de la double lecture académique, et va être livré à l'impression. Il n'y a pas un an que ma mission est terminée, et je crois avoir fait tout ce que permettaient les forces d'un homme pour hâter la publication de cette première partie.

Quant à la publication des planches, c'était une question beaucoup plus difficile à résoudre. Le ministère de l'instruction publique a peu de ressources ; elles sont d'ailleurs engagées, comme chacun sait, pour d'autres publications. Fallait-il donc subir des lenteurs, inévitables quand il s'agit de demander une subvention spéciale, comme on l'a fait pour M. Place? Je ne l'ai pas cru, et la générosité du photographe habile qui m'avait accompagné, ainsi que le courage d'un savant professeur, M. Samson, ont résolu le problème. L'album de la mission est en pleine exécution, et paraîtra tout entier avant deux mois. Il sera composé de cent cinquante-cinq photographies, précédées d'une notice sommaire, indiquant le sujet de chaque planche. Toutes les personnes qui ont vu les photographies de M. de Banville, savent quels admirables résultats il a obtenus, à force de patience et d'adresse. Vues des temples, statues et autres objets d'art, bas-reliefs et inscriptions, tout est également réussi. Les épreuves photographiques ont l'inconvénient d'un tirage assez dispendieux; mais quel est le crayon ou le burin qui pourrait les égaler, quant à la fidélité dans le style des figures, et à l'exactitude absolue des hiéroglyphes? C'est véritablement sur la muraille elle-même, qu'on travaille quand on étudie ces belles reproductions.

J'adresse ces détails aux nombreux amis de la science, qui ont été confidents de toutes mes tentatives, et qui connaissent les difficultés qu'éprouvent en France de pareilles publications : je suis heureux de leur annoncer le succès de mes efforts, tout en rendant public le témoignage de mes remercîments, pour les habiles artistes qui veulent bien me seconder dans cette publication.

Vicomte Emm. de Rougé.

A M. le Directeur de la Revue archéologique.

Monsieur le directeur,

Votre dernière livraison contient une lettre de M. Giancarlo Conestabile, qui me reproche de placer au VIIe siècle l'apogée de la civilisation des Étrusques et qui m'annonce que, dans un ouvrage *inédit*, il reporte la

grandeur de ce peuple trois siècles en arrière. Je suis charmé d'apprendre que M. Conestabile prépare une Histoire de l'Étrurie : son érudition ne peut que nous aider à résoudre ce difficile problème. Mais pourquoi réfuterais-je un système qui n'est point encore exposé? Pourquoi discuterais-je un livre qui n'a point vu le jour? Comment combattrais-je des idées que je ne connais pas? Il est plus naturel d'attendre la publication de M. Conestabile. Ou son opinion sera justifiée par d'excellentes preuves et je m'y rangerai des premiers : ou elle ne pourra être accueillie qu'avec une courtoisie incrédule, mais je suis certain que l'ouvrage n'en sera pas moins rempli d'observations savantes et de détails instructifs. Que M. Conestabile nous donne donc le livre promis! La science y gagnera de toute façon et l'auteur est assuré, par plus d'un témoignage, de ma sincère estime et de ma sympathie.

Agréez, M. le directeur, etc.

BEULÉ.

— Nous avons reçu récemment deux brochures sur lesquelles nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs; la première ayant pour titre *Recueil des signes sculptés sur les monuments mégalithiques du Morbihan, relevés et réduits au pantographe* par L. Davy de Cussé, *première livraison*, est imprimée à Vannes, chez L. Galles, et contient vingt-trois planches. C'est une publication que l'on ne saurait trop encourager. — Le prix de la livraison, 3 francs, rend cette publication accessible à tous.

La seconde brochure est de M. le colonel de Morlet et porte pour titre *les Cromlecks de Mackwiller*, avec planche et bois dans le texte. Nous en donnerons l'analyse dans notre prochain numéro.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville et du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf. Nouvelle édition, annotée et continuée jusqu'à nos jours par H. Cocheris, membre de la Société des antiquaires de France, etc. Paris, Durand, t. II, 1865. In-8°. Prix : 12 fr. sur papier vélin ; 15 fr. sur papier vergé.

En rendant compte du 1er volume de cette publication (1), nous avons fait connaître le plan et le programme suivis par le nouvel éditeur. Nous n'avons donc pas à y revenir.

Le tome 2e, que M. Cocheris vient de mettre au jour, continue l'histoire des églises de Paris *intra muros*, et contient près de 800 pages. Le point du texte original où s'arrête la reproduction (p. 611 de ce tome II), correspond au tome II, page 418 de la première édition (in-12). Ainsi donc, sous la plume du savant éditeur moderne, la matière a plus que doublé. On peut juger, par cette échelle, des proportions auxquelles doit atteindre l'ensemble. Nous ne blâmerons pas, quant à nous, ces dimensions, qui nous paraissent n'offrir rien de démesuré. L'ouvrage de l'abbé Lebeuf nous a toujours semblé appartenir à cette classe d'excellents livres qui sont nécessairement destinés à s'accroître et à grandir dans des éditions distinctes successives, et sous la main de diverses générations d'éditeurs. Tels ont été, chez nous, le recueil des historiens de France, le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, le P. Anselme et tant d'autres.

Le livre de l'abbé Lebeuf est un des grands livres ; je dis grands par rapport à l'importance de Paris et à l'intérêt du sujet, qui ont été entrepris dans les proportions matérielles les plus petites. Il était et il nous semble encore susceptible d'être refait et agrandi de plusieurs manières. Ainsi, l'ouvrage de l'abbé Lebeuf peut être considéré comme l'histoire topographique et archéologique de l'ancien diocèse de Paris. A ce point de vue, il a été *refait* très-grandement et très-dignement dans la *Statistique monumentale de Paris*. Ou plutôt on avait commencé de le refaire dans cet ouvrage entrepris à grands frais sous les auspices de l'État, avec les ressources des deniers publics ; puis un beau jour cette publication, déjà très-avancée, a cessé de paraître, ainsi qu'il arrive souvent, au grand préjudice de la science, par suite de quelque vicissitude administrative.

M. Cocheris s'est placé, comme on sait, à un autre point de vue. Les

(1) *Revue archéologique*, 1864, t. IX, p. 147 et suiv.

articles de l'abbé Lebeuf sur les églises de Paris sont, sous le rapport de l'érudition, d'une structure très-solide ; mais ce sont de véritables squelettes. D'autres auraient pu recommencer ou recommenceront l'œuvre du docte abbé en y joignant les développements historiques et archéologiques nécessaires. M. Cocheris ne procède pas ainsi. Il laisse intact le texte du premier auteur. Seulement il y ajoute sous ce titre : *Notes* et *Additions* des indications très-substantielles et très-précieuses ; des indications qui souvent n'apprennent rien *directement* ou peu de chose, mais qui, toujours, sont comme des clés qui ouvrent tout et conduisent à tout. Chaque article est suivi d'un répertoire bibliographique embrassant à la fois les pièces d'archives, les traités manuscrits, les textes imprimés, et enfin les figures ou dessins ; en un mot, le répertoire de renseignements le plus varié, le plus complet que l'on puisse souhaiter.

Plus d'une fois, d'ailleurs, le savant éditeur fournit même *directement* des notions *ad rem* très-pertinentes et très-utiles. Ainsi, dans le volume qui vient de paraître, nous avons remarqué parmi les annotations qui concernent le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, un document considérable. C'est l'analyse ou le dépouillement intégral (texte et traduction) d'une espèce de *pouillé domes day-book*, ou mieux livre domestique, rédigé au XIVe siècle en latin par un fonctionnaire du couvent et connu sous le nom de *Registre Bertrand*. Ce livre, fort curieux et inédit, initie parfaitement le lecteur à toute l'économie intérieure de cet important prieuré, dont l'organisation se distingue par divers traits intéressants, de l'organisation qui régnait dans les autres monastères.

Nous ne pouvons, à propos de ce 2e volume, que renouveler ici les éloges dus à l'auteur et recommander son œuvre à l'intérêt du public sérieux. A. V.

ERRATA :

Quelques erreurs de composition se sont glissées dans le Mémoire de M. Mariette sur la *Stèle de l'an* 400. Nous corrigeons les suivantes :

Pag. 179. *Au lieu de* Σαύτης, *lisez* Σαΐτης.

Pag. 182. *Au lieu de* Tsar fut capitale du nôme, *lisez* Tsar fut capitale de nôme.

Pag. 185. *Au lieu de* le phonétique ⊙, *lisez* le phonétique de Ⓝ.

Pag. 185. *Au lieu de* l'un des monuments où ce disque joue le premier rôle, *lisez* l'an des monuments, etc.

Pag. 186. *Au lieu de* au 30 sacré, au 34 sacré, etc , *lisez* an 30 sacré, an 34 sacré, etc.

Pag. 190. *Au lieu de* considéré alors comme dynastie, *lisez* considéré alors comme dynaste.

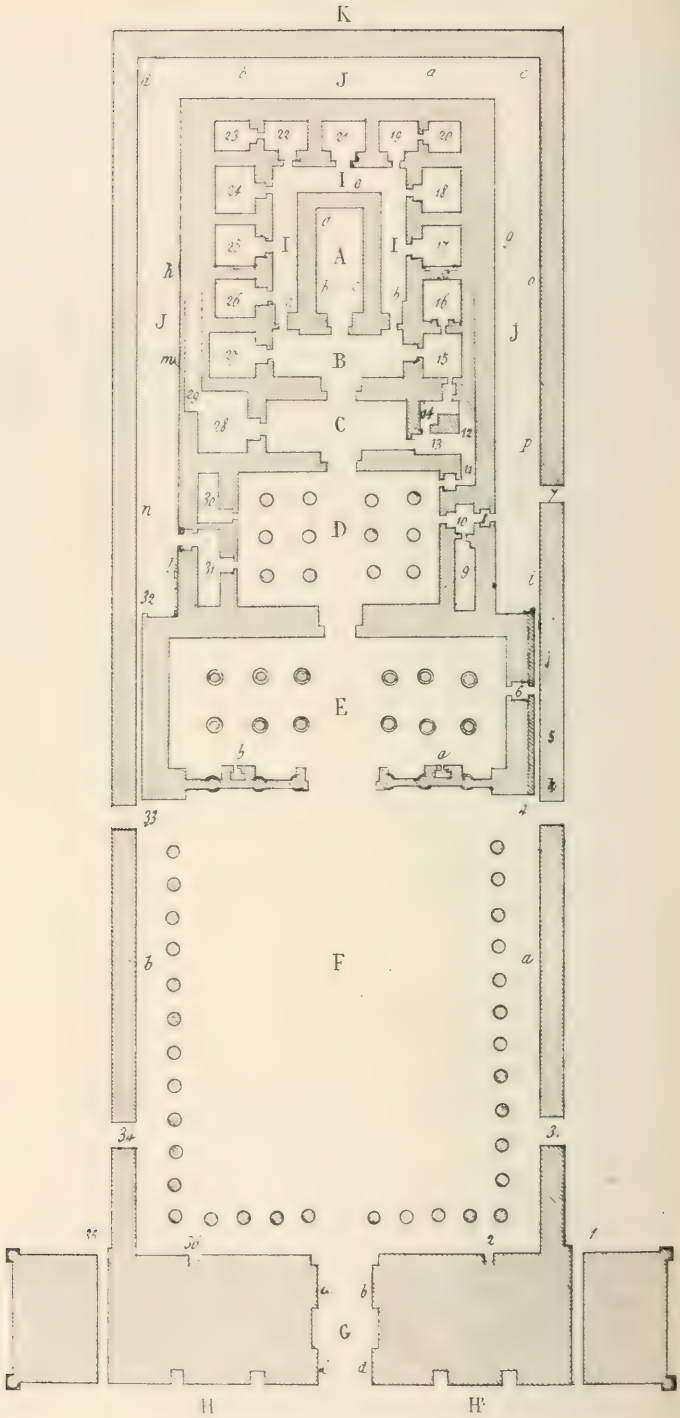

Échelle 5 mètres par centimètre

PLAN DU TEMPLE D'EDFOU _ (HAUTE EGYPTE)

Imp. Lemercier Paris

EDFOU. Couloir autour du Sanctuaire. Nome de la Haute Egypte

TEXTES GÉOGRAPHIQUES

DU

TEMPLE D'EDFOU

(HAUTE-ÉGYPTE)

Lorsque l'on étudie la disposition générale des temples dont les ruines couvrent aujourd'hui le sol de l'Égypte, on est étonné de constater la ressemblance générale de leurs distributions. Les proportions sont plus ou moins grandioses, la décoration plus ou moins soignée, l'état plus ou moins ruiné de ces monuments en varie à l'infini les vues pittoresques; mais, pour l'observateur attentif, le plan général apparaît le même et se dégage au milieu des décombres avec un caractère d'uniformité qui a frappé depuis longtemps les archéologues. Il n'est pas ici question des temples construits sous les premières dynasties des rois égyptiens; un seul de ces édifices nous est jusqu'à présent connu, je veux parler de ce temple contemporain de la IVe dynastie dont M. Mariette a découvert, il y a quelques années, les restes près du grand sphinx de Gizeh. Il serait téméraire, sur la connaissance d'un seul monument encore incomplétement débarrassé des sables qui le recouvraient, et sans avoir d'ailleurs aucun autre élément de comparaison, de juger l'architecture et le plan d'ensemble des temples élevés sous le premier empire égyptien. On peut toutefois, dès à présent, par la seule vue du temple de Gizeh, affirmer qu'il existait des différences profondes entre le style de ces premières époques et celui des temps postérieurs. La remarque que je signalais en commençant, c'est-à-dire l'uniformité presque constante dans la distribution des différentes parties, ne peut s'appliquer qu'à cette série de monuments, du reste si nombreuse, qui commence avec la XVIIIe dy-

nastie et s'étend jusqu'aux dernières époques historiques du peuple égyptien, comprenant ainsi une période d'environ deux mille ans. Cette similitude entre les divers temples de la vallée du Nil est si grande, qu'on aurait pu attribuer à plusieurs d'entre eux la description, cependant si détaillée, que Strabon donne du *Tombeau d'Osymandias*; mais les dimensions rapportées par cet historien n'ont permis d'identifier sa description avec aucun monument connu : leur exagération amène à croire qu'elles sont un pur produit de son imagination. Etudier soigneusement un de ces temples dans la disposition de toutes ses parties sera donc un moyen excellent de connaître l'ordonnancement général de tous les autres monuments du même genre.

De tous les temples de l'Égypte, le mieux conservé dans toutes ses parties est sans contredit celui d'Edfou; ce monument, dont le déblaiement est dû aux travaux dirigés par M. Mariette, est un vrai modèle de l'architecture religieuse du peuple égyptien. Bien que construit à une époque relativement moderne, puisqu'il ne date que du règne des Ptolémées, il offre cependant une pureté de lignes et une harmonie de proportions dignes des plus beaux temps de l'art égyptien. On peut voir aussi (1) combien son plan est régulier en même temps que grandiose. Les deux pylônes qui flanquent la porte d'entrée ont leur couronnement encore presque intact, et leurs masses gigantesques dominent au loin la plaine environnante. Les décombres ne permettent pas de savoir s'ils étaient précédés d'une de ces longues avenues de sphinx qui ont tant frappé les voyageurs de l'antiquité par la perfection de leur travail. La grande porte d'entrée donne accès dans la cour péristyle, immense rectangle entouré de colonnes aux chapiteaux variés : dans quelques temples, une seconde cour péristyle a été ajoutée, elle est alors précédée de deux autres pylônes : on peut remarquer cette disposition à Philæ et à Médinet-Abou. De la cour on entre dans la première salle hypostyle, dont les énormes architraves sont soutenues par douze colonnes à chapiteaux évasés, représentant la fleur épanouie du lotus (2). A droite et à gauche de la porte d'entrée, dans l'intérieur de la salle, se trouvent deux petits édifices (3) en forme de naos; les inscriptions, ainsi que M. Mariette l'a remarqué lors du déblaiement du temple, nous apprennent que l'un d'eux servait de bibliothèque; il est nommé :

(1) Voy. le plan, pl. IX.
(2) Voy. l'Album photographique de la mission, nº 7.
(3) Voy. le plan *E, a, b*.

« La Maison des livres. » Le second renfermait des vases sacrés. Une seconde salle hypostyle, ornée de douze colonnes aux proportions moins grandes, suit la première. Enfin on arrive au sanctuaire, après avoir traversé deux autres salles qui lui servent comme de vestibules. Le plafond du sanctuaire d'Edfou n'existe plus; mais nous savons par ceux de Philæ et de Dendérah, qui subsistent dans leur intégrité, que le jour ne pénétrait jamais dans cette partie des temples. Au fond du sanctuaire d'Edfou on voit encore le naos de granit rose qui servait probablement à renfermer l'épervier sacré, symbole du dieu Horus, en l'honneur duquel a été élevé le temple d'Edfou; ce monolithe semble avoir appartenu à un temple plus ancien, car il a été fait sous le règne de *Neχt-har-heb*, premier roi de la xxxe dynastie, ainsi que nous l'apprennent les inscriptions sculptées sur les deux montants. Un couloir entoure le sanctuaire et donne accès à dix petites chapelles consacrées à différentes divinités du panthéon égyptien (1). Enfin un mur d'enceinte d'une grande élévation, car il est de niveau avec le haut du temple, entourait tout l'ensemble des constructions et dérobait aux regards profanes les mystères des cérémonies sacrées. Le mur d'enceinte du temple d'Edfou est la seule construction de ce genre qui se soit conservée dans son entier jusqu'à ce jour. On peut voir par cette description rapide que le plan général du temple d'Edfou a dû exiger de savants architectes pour le concevoir, et d'habiles ouvriers pour l'exécuter.

Mais ce qui nous intéresse surtout dans ce monument, ce sont les sculptures innombrables dont ses murs sont littéralement couverts. La profusion de l'ornementation est en effet un des caractères les plus saillants de l'architecture égyptienne du second empire; ce caractère s'augmente du reste avec la série des temps, et vers l'époque de la domination romaine la décoration des temples arrive à une prodigalité dont on ne peut se faire une idée : scènes religieuses de toute nature, tableaux astronomiques, récits de campagnes, représentations de batailles, listes géographiques etc., s'y rencontrent à profusion et demeurent les livres indestructibles de la religion, de l'histoire et des connaissances littéraires et scientifiques du peuple égyptien. Alors tout devient pour l'artiste égyptien sujet à décoration, et les colonnes elles-mêmes, qui par leur origine et leur forme auraient dû échapper à cette recherche, sont pour la plupart revêtues de sculptures et d'inscriptions.

(1) Voy. le plan, J. Ce sont les dieux que les inscriptions grecques nomment συνναοι.

Mais ce serait une erreur de croire que ces scènes si diverses ont été distribuées sans ordre et réparties sans plan préconçu. Il faut au contraire remarquer qu'elles ont été classées et comme attribuées spécialement à des portions déterminées de ces monuments; et de l'étude de ces attributions spéciales il ressort clairement que l'ornementation d'un temple égyptien a été primitivement conçue et éxécutée de manière à mettre l'édifice en relation avec le ciel et la terre : à cet effet, on a choisi pour les plafonds les scènes ayant un rapport direct avec les phénomènes célestes, tandis que les sujets qui sont en relation plus intime avec la terre ont été réservés pour les soubassements.

Dès les plus anciens temps, cette distinction apparaît d'une manière évidente : dans les tombeaux construits sous les premières dynasties, les plafonds sont déjà peints en bleu et ornés d'étoiles, pour représenter la voûte céleste ; c'est par suite d'un plan analogue qu'on voit en général dans les sarcophages le fond de la cuve orné de la figure de la déesse de l'*Amenti*, tandis que la déesse du ciel s'étend sous la partie inférieure du couvercle. De même, enfin, les plafonds qui subsistent encore aujourd'hui dans les temples ont des scènes en rapport direct avec le ciel : ainsi on y trouve des processions d'astres, comme au Ramesseum, à Ombos et à Edfou, des séries de divinités astronomiques naviguant sur les ondes célestes, des zodiaques enfin, qui y font leur apparition aux temps des Romains.

Quant aux tableaux qui servent à l'ornementation des parois des temples, ils sont aussi reliés entre eux par bien des rapports communs. A l'intérieur, c'est à cette place que sont reproduites ces grandes représentations religieuses si intéressantes au double point de vue de l'art et des croyances : telle est la célèbre scène de Médinet-Abou, qui contient tout l'ordonnancement de la panégyrie d'Ammon, célébrée à Thèbes dans le mois de Pachons. C'est encore sur les parois des temples que l'on aperçoit le roi prosterné devant les dieux, tantôt levant les mains en signe d'adoration, tantôt offrant l'encens en actions de grâces de faveurs reçues. Enfin, sur les murailles extérieures sont sculptés les grands tableaux de bataille, accompagnés du récit des hauts faits personnels du roi, qui les a fait graver là, autant pour en perpétuer le souvenir que pour célébrer la protection divine qui lui a donné ses victoires. On peut voir que l'idée première qui a présidé à la réunion de ces scènes a été de rassembler les différents actes de la vie humaine qui unissent le ciel et la terre et rapprochent l'homme de la divinité.

Les soubassements des temples sont, de leur côté, décorés de sujets

en rapport direct avec la terre : les scènes de ce genre, étudiées à Edfou, seront l'objet spécial de ce travail. A cette place se déroule souvent une série de personnages portant des offrandes : une légende hiéroglyphique les accompagne. M. Harris a rendu un véritable service à la science en découvrant le caractère de ces sortes de processions : ce sont des listes géographiques, c'est-à-dire des séries soit de nômes de l'Égypte avec leurs divisions territoriales, soit de peuples et de pays étrangers, soit de canaux etc., etc. Chaque personnage porte sur la tête un groupe hiéroglyphique, qui se compose d'abord du nom même, écrit phonétiquement, du nôme, de la ville ou du pays dont le personnage est le symbole ; le déterminatif montre à quelle classe d'idées il faut le rapporter : on trouvera ⊕ s'il est question d'une ville ; ▬, 𓅓 𓅓 𓇋, 𓃬 𓅱, si c'est une division du nôme ; ▬ ou ⸙, s'il s'agit d'un canal ; 𓊪, quand on a voulu parler d'un pays étranger. Le nom entier est placé sur le support d'honneur 𓊹, ordinairement réservé aux dieux ; on a voulu en quelque sorte diviniser ces noms géographiques. Enfin, le groupe est complété par 𓍿, signe d'une portion de territoire en général, et du nôme en particulier. On comprend de quelle importance sont les renseignements fournis par ces listes, et c'est avec leur secours que M. Brugsch a pu reconstituer la géographie de l'ancienne Égypte.

Cette idée de procession d'individus personnifiant des localités est, du reste, bien ancienne chez les Égyptiens. Les tombeaux de l'ancien empire offrent des scènes tout à fait analogues ; on y trouve des séries d'hommes et de femmes apportant des offrandes au défunt : ils ont de même des noms écrits sur leurs têtes. Longtemps on a cru y reconnaître de simples listes de serviteurs et d'esclaves, comme en effet il en existe quelques-unes (1). Mais, d'une part, les noms écrits sur la tête des personnages et leurs déterminatifs se rapportent à des idées de territoires et de villes ; de l'autre, les inscriptions qui les accompagnent ne laissent pas de doute sur le véritable caractère de ces séries. Dans les tombeaux elles sont nommées les 𓍿 𓅱 𓏏 ⊕, *χem* du défunt. Or, au tombeau d'*Aï-meri* (2), au-dessus d'une scène

(1) Notamment au tombeau de Ti, découvert à Saqqarah par M. Mariette.
(2) Lepsius, *Denkmæler*, II, 51.

de moisson, il est dit (1) : (*Aseχ*) *χem-tu-f* (2) : « Metitur prædia sua. » Le mot *χem*, domaine, dérive, du reste, naturellement du radical *χem* (3), posséder, être maître. Ces listes doivent donc nous représenter les propriétés du défunt. Une autre expression leur est consacrée dans les tombeaux de la même époque : 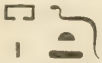 *par t'eta*, mot à mot : « demeure à toujours, » qu'il faut entendre probablement dans le sens de : *propriété perpétuelle*. C'est donc bien là réellement une série de personnages symboliques représentant les propriétés particulières de celui en l'honneur de qui le tombeau a été élevé. Le simple particulier a fait là pour ses domaines, dans son monument funèbre, ce que le roi exécutait en plus grand dans les temples pour l'Égypte et les autres nations soumises à ses lois.

La plus ancienne liste géographique connue aujourd'hui est celle que le roi Séti Ier fit sculpter sur les soubassements d'une des salles hypostyles du temple d'Osiris à Abydos. M. Brugsch en a publié une partie dans sa géographie. Les dernières fouilles, que M. Mariette a si heureusement dirigées dans ce temple, ont dû mettre au jour le reste de cette liste, encore recouvert par les décombres lors de notre séjour à Abydos (4).

Les autres séries importantes, également publiées par M. Brugsch, se trouvent à Philæ, à Karnak, sur le petit monument de l'empereur Auguste, accolé au temple de Chons; je pourrais citer encore celle de Dendérah, objet des études de M. Harris. Mais le temple d'Edfou est celui qui apporte à la géographie de l'Égypte le plus grand nombre de documents; on dirait que les prêtres ont voulu y résumer toutes leurs connaissances géographiques. On peut voir par le plan (5) quelle quantité de cours, salles, chapelles, corridors, esca-

(1) Le caractère employé dans l'inscription, pour le mot *aseχ*, est un homme debout, tenant d'une main une faucille et de l'autre une gerbe coupée.

(2) Cf. le copte ϣⲱⲙ, *hortus*, et ϭⲱⲙ, *prædium*.

(3) Cf. le copte ϭⲟⲙ et ϫⲟⲙ, *potestas*.

(4) Les fouilles entreprises l'année dernière par M. Mariette dans le grand temple d'Abydos ont amené la découverte d'une nouvelle série géographique, composée de plus de cent soixante personnages : elle se trouve dans le même couloir où est sculptée la grande liste des rois, également due aux derniers travaux de M. Mariette.

(5) Voy. la pl. IX. Le plan du temple d'Edfou, que nous donnons ici, a été

liers, etc., comprend ce temple, si admirablement conservé; or, presque tous les soubassements sont ornés de listes géographiques : nous avons pu en distinguer jusqu'à vingt-sept différentes. Ces soubassements sont en général en assez bon état; mais, d'un côté, l'emploi de la gravure en relief dans la plupart des inscriptions de l'époque ptolémaïque, cause très-rapide d'altération, de l'autre, les difficultés particulières à l'écriture de cette époque, où se sont peu à peu introduits une foule de caractères très-faciles à confondre, ont rendu la copie de ces légendes très-difficile, et leur traduction ne pourra devenir complète que par une comparaison souvent répétée avec d'autres textes du même style.

Une autre source de confusion vient s'ajouter à celles dont nous venons de parler. L'hiérogrammate égyptien, en composant ces légendes, a constamment cherché l'occasion de jouer sur les mots; s'il rencontre un terme ayant une ressemblance de son avec le nom du nôme, ou même avec celui de sa capitale, il l'emploiera de préférence à tout autre. En voici un exemple, qui fera bien comprendre cette recherche de langage. La capitale du second nôme de la haute Égypte, *Tes-Hor* (Apollinopolites), est ⊕ *Teb*, Edfou. Aussi trouvons-nous dans une des listes du couloir de ronde la légende suivante pour ce nôme :

An-f *nak* *Tes-Hor* *χer* TEB-*u-sen*, *annu* *neb* *na*
Adducit tibi Teshor cum reditu ejus, fructibus omnibus

ma-s. *Ntok' Ra*, *s'a her as-t-f*, TEB TEBHA (1)... etc.
loci ejus. Tu es sol, oriens in sede suâ, perfodiens *Typhona*.

Dans cette légende, la syllabe *Teb* a été employée trois fois, et pour

relevé, avec le plus grand soin, par notre compagnon de voyage, M. A. de Banville, et nous pouvons en garantir la rigoureuse exactitude. C'est aussi à M. de Banville que sont dues les photographies si belles et si utiles de nombreuses inscriptions du temple d'Edfou : elles seront prochainement publiées dans l'album de la Mission. Je tiens aussi à remercier ici M. Mariette de l'aide qu'il nous a si généreusement prêtée dans la copie très-difficile des inscriptions de ce temple.

(1) M. Brugsch, en citant une phrase analogue à celle-ci, a déjà fait remarquer que le mot Τυφὼν pouvait tirer son origine du terme égyptien *Tebha*. (Voy. *Géogr.* t. I, 165.)

trois mots différents. On pourrait citer une foule d'exemples semblables. Il faut ajouter toutefois que ces allitérations deviennent quelquefois utiles, en affirmant des lectures jusque-là restées douteuses. C'est ainsi qu'une inscription de ce genre assure le phonétique *Pet* pour le signe , qui désigne un ensemble de peuples étrangers. Dans une légende de l'époque de Ptolémée Neos-Dionysos énumérant des nations conquises, et où abondent ces rapprochements de sons, se rencontre la phrase suivante (1) :

pet-ti-u	*pet pet*,	*χeta-u*	*χet-ut*
Barbari	conculcati,	Cheta	retrocedentes.

Par l'emploi du mot *pet-pet*, on a voulu rappeler la prononciation *pet* du signe , comme dans le second membre de phrase le terme *χet* rappelle le nom du peuple *χeta*.

Il eût été téméraire d'aborder avec mes seules forces des textes aussi difficiles; mais j'étais heureusement placé pour recevoir de savants conseils, et mon père, en voulant bien diriger mon travail, assurait à la publication de ces beaux documents une valeur que mon inexpérience aurait pu compromettre.

En tête de chacune de ces listes se trouve le roi : il amène à la triade honorée dans le temple d'Edfou (c'est-à-dire Horus, Hathor et leur fils Hor-sam-to), les différentes parties de l'Égypte, comme pour les consacrer à la divinité. Derrière le roi est gravé le discours qu'il prononce; par lui nous apprenons quels sont les personnages symboliques qui le suivent.

La liste qui se développe sur l'extérieur du mur du sanctuaire, dans le couloir qui donne accès aux chapelles particulières (*V.* le plan en *I*, *a*) est la plus importante de toutes. Cette série des nômes de l'Égypte contient les détails les plus curieux et les plus nouveaux, comme on le verra par l'étude spéciale que nous allons en faire. M. Brugsch, à qui M. Duemichen a envoyé copie de cette liste, n'a pas publié les légendes entières. Dans son numéro du *Zeitschrift*, juin 1864, on trouve extraits seulement le nom de la capitale du nôme et la date de la panégyrie. Notre premier travail portera plus

(1) Lepsius, *Denkmæler*, IV, 52.

particulièrement sur cette liste si intéressante, et nous y joindrons au besoin les renseignements nouveaux que chacune des autres pourrait apporter à l'étude successive des différents nômes.

Une seconde liste se rencontre sur les soubassements de la cour péristyle (v. le plan en *F*, *a*, *b*) : les nômes y sont divisés en trois parties nommées *mer*, *uu* et *pehu*. Nous reviendrons plus loin sur le sens de ces termes. Chacune de ces divisions est, comme le nôme lui-même, représentée par un personnage accompagné d'une légende indiquant les productions principales du territoire, et se terminant invariablement par une invocation au dieu du temple dans toutes ses formes. M. Brugsch, d'après une copie également faite par M. Duemichen, en a publié les noms géographiques dans le numéro du *Zeitschrift* de juillet 1863. Nous avons copié sur place les légendes entières, qui renferment souvent des détails précieux à enregistrer.

Une troisième et quatrième liste de nômes, divisées d'après le même principe, se trouvent dans le couloir de ronde, sur l'extérieur du mur du temple (v. le plan en *J*, *g*, *h*). Ces différentes listes se complètent l'une par l'autre, et fournissent ainsi des variantes graphiques très-utiles au progrès du déchiffrement.

Sur la partie nord du mur d'enceinte (v. le plan en *J*, *a*), dans le couloir de ronde, est gravée une liste des divinités protectrices des nômes : nous la comparerons à celle du temple de Chons, à Karnak, publiée par M. Brugsch, et dont nous avons parlé plus haut.

Le couloir de ronde offre encore une liste qui apporte des notions toutes nouvelles sur la géographie des peuples voisins de l'Égypte (1). Comme son sujet spécial la distingue des autres listes objets de ce travail, j'en donnerai dès à présent les principaux résultats. — La triade se compose de Hor-Hut, Hathor et Ahi (2), fils d'Hathor. « Ils « donnent au roi, dit la légende qui les accompagne, toute la terre « aux quatre points cardinaux, avec tout ce qu'elle produit, et tous « les peuples pour être ses esclaves. » Un Ptolémée, dont le prénom n'a pas été sculpté, et une Cléopâtre, également sans titre, « amè- « nent au dieu toute la terre et ses trésors pour enrichir son temple. » Un troisième personnage, de la forme des Nils, explique par son discours quel est l'objet de cette liste et quels sont les personnages

(1) Cette liste est gravée sur la face orientale du mur d'enceinte, dans le couloir de ronde (voy. le plan en *J*, *c*). Elle est publiée dans l'album photographique de la mission sous les nos 8 à 15.

(2) *Ahi* est une forme d'Har-sam-to.

symboliques qui l'accompagnent. « Il amène, dit-il, les huit *hen* (1), « (*voisins?*) de l'Égypte, à travers lesquels le Nil est conduit jus- « qu'à la mer du Nord au pays des *Ha-nebu* (les Grecs?)..... Il se « rajeunit à l'époque fixée, lorsque l'année a complété sa révolution; « il descend à son temps; il devient l'abîme des eaux; il couvre les « quatre points cardinaux, depuis le pays des *Tamahu*, à l'occident, « jusqu'au fleuve de l'orient..., etc. » Ce dernier membre de phrase doit indiquer la portion la plus large de l'Égypte, c'est-à-dire le Delta. Les *Tamahu*, en effet, comprenaient les Lybiens, et le fleuve de l'orient désigne la branche pélusiaque, qui borne le territoire égyptien de ce côté. Les inscriptions qui accompagnent les huit personnages suivants montrent que le terme *pet-tiu*, que longtemps on avait cru s'appliquer à neuf peuples particuliers, est tout simplement une désignation générale pour les nations étrangères : le nombre neuf n'est ici qu'un pluriel d'excellence. Chaque légende donne en premier lieu une dénomination générale qui comprend un ensemble de peuples, puis elle indique les principales familles que renferme ce nom générique; enfin, elle précise leur position par rapport à l'Égypte.

Le premier personnage amène : « les barbares du pays « du midi, nom qu'on donne aux , *Ab-mut*, qui « vivent de l'eau du Nil. » Ce nouveau nom de peuple doit s'appliquer à une famille de nations habitant les régions du haut Nil, puisque l'inscription, tout en les plaçant au midi, indique qu'ils vivent de l'eau du Nil.

Le même personnage amène : « les barbares du nord, du pays du « nord, nom qu'on donne aux nations de Syrie ( ), *χaru*, « qui tirent leur vie de l'eau du ciel et des vivres qui leur viennent « de la grande mer , *s'en-ur*. Ils sont offerts à Isis, la « grande mère divine, qui est Hathor à Dendérah, pour l'éternité. »

(1) *hen*, est un mot nouveau. Un seul renseignement lui ferait donner le sens de : *voisin*. On trouve dans le copte : ϩⲏⲛ, *propè*, et ⲉϥ-ϩⲏⲛ, *vicinus*. La liste énumère, en effet, les peuples limitrophes de l'Égypte.

La phrase , *mu na pe-t*, l'eau du ciel, désigne évidemment la pluie.

Le second personnage amène : « les barbares *Anu*, « qu'on appelle *Senti-u* et *Nahesu*. C'est la « montagne qui est à l'orient de *Hennefer ;* lesquels vivent de l'eau « du ciel et de l'eau de *Num* qui les arrose. »

Il est facile de reconnaître là les peuples ordinairement nommés les *Anu* de *kens* et de *Hennefer* (1) (en Nubie). Cette dénomination, comme le texte nous l'apprend, s'appliquait à deux familles de peuples aux *Senti-u*, nom nouveau, et aux *Nahesu*, qui sont des nègres. Ils vivent de l'eau du ciel et de *Num*. Que peut signifier ici ce mot de *Num ?* Il doit désigner les citernes ou les puits. En effet, dans la stèle des *mineurs d'or,* ce terme sert à indiquer les puits faits de main d'homme, soit pour conserver l'eau des pluies, soit pour faire jaillir des sources : ils devaient servir à abreuver les convois d'ouvriers qui se rendaient aux mines à travers un chemin auparavant sans eau pendant la saison de la sécheresse. C'est la même expression qui est appliquée dans le tableau représentant le retour de Séti Ier (2) en Égypte après une expédition en Asie, aux abreuvoirs que l'on voit environnés d'arbres, et qui semblent entourés d'un mur.

Le troisième personnage amène : « les barbares « *Menti-u*, nom qu'on donne au pays des « , *Anas'erru*, qui vivent de l'eau du Nil à son orient et de « l'eau du ciel à son couchant. »

La position est ici bien précisée : ce sont les peuplades qui occupaient les contrées du Sinaï, du nord de l'Arabie, et qui arrivaient jusqu'à la branche orientale du Nil. Dans les inscriptions, les *Menti-u* sont constamment opposés, comme position géographique, aux *Anu*, que nous venons de voir occupant les régions du haut Nil. Les *Menti-u* se trouvent en effet au *Sinaï* dès *Souphis*, qui eut à les

(1) Voy. Brugsch, *Géographie*, t. II, p. 5 et seq.
(2) Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 261 et pl. XLVIII.

combattre pour établir ses ouvriers aux mines de cuivre. Dans ce nom d'*Anas'erru*, la partie initiale *an* remplace peut-être l'article arabe *Al*, changement de l'*l* à l'*n* que l'on rencontre souvent : nous sommes autorisés à faire ce rapprochement, puisqu'il s'agit ici évidemment de populations sémitiques. Si cette conjecture pouvait être admise, nons trouverions un souvenir de leur présence dans la partie orientale du Delta, dans le nom d'*As'er* donné au *mer* du nôme dont *Bubastis* est la capitale. Il est naturel de penser que les populations sémitiques, qui se sont constamment introduites dans la basse Égypte, y aient laissé des traces de leur passage dans les noms de localités (1).

Le quatrième personnage amène : « les pays des barbares *Tahennu*, « nom qu'on donne au pays des ...*pait-u*, « qui vivent de l'eau du ciel. » Les *Tahennu* sont depuis longtemps identifiés avec les Lybiens; le second nom est en partie effacé.

Le cinquième personnage amène : « les barbares « *Ah-amu* (2), nom qu'on donne au pays des « *Neh-u*, qui sont à l'ouest de la frontière de *To-Ahe-t*, « qui vivent de l'eau du Nil à son occident et de l'eau de *Num* « à son orient. »

Une liste de peuples de Medinet-Abou, publiée par M. Brugsch (3), montre que les *Ah-amu* étaient au nord de l'Égypte : l'inscription d'Edfou les place à l'ouest de la frontière de *To-Ahet;* ce renseignement nous donne le nom de la frontière nord-ouest de l'Égypte. Un tableau des tombeaux de Gournah les représente en effet avec le teint jaune, comme les *Tahennu* (4). Ils arrivaient jusqu'aux frontières de l'Égypte, puisqu'ils buvaient l'eau du Nil. Quant au groupe , je pense qu'on doit le considérer comme une simple variante

(1) Peut-être pourrait-on encore rapprocher de ce peuple le nom de la tribu arabe des *Aschouri*.

(2) Ce nom reste d'une lecture douteuse, à cause de la polyphonie du premier signe. M. Duemichen a proposé la lecture *Sam :* mais ses exemples ne nous ont pas paru concluants (v. Zeitschrift, décembre 1863, p. 53). Dans le nom *to-ahe-t* le déterminatif paraît plutôt être une vache qu'un taureau.

(3) Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. II, p. 20.

(4) Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. II, p. 20.

de *Num*, que nous avons vu plus haut. Ce caractère est en effet plusieurs fois employé en variante du nom du dieu *Num*, dans les inscriptions d'Edfou (1). On voit par ces renseignements que les *Ah-amu* étaient les voisins immédiats de l'Égypte au nord-ouest, tandis que les *Tahennu* étaient plus éloignés, quoique dans la même direction; le texte ne mentionne pour eux que l'eau des pluies : ils occupaient probablement les contrées où se trouve aujourd'hui la Tunisie, et peut-être s'étendaient-ils beaucoup plus loin.

Le sixième personnage amène : « les barbares (*peti-u*) « (Su'), nom qu'on donne aux barbares *S'asu* et aux pays des « *Atemi-tu*, qui vivent de l'eau du Nil et de *S'arhu* (nous « reviendrons plus loin sur ce mot). »

Ce peuple *Su* (ou *ma?*) est évidemment le même que celui cité dans le cinquième cartouche de la liste de Médinet-Abou, ainsi écrit . Cela nous donne la position exacte de cette famille, puisqu'elle comprend les *S'asu*, connus depuis longtemps pour occuper les pays voisins de la Palestine et de l'Égypte. La liste distingue deux familles sous la dénomination de *S'u* : les *S'asu* et les *Atemitu*. M. Brugsch (2) a déjà reconnu sous ce dernier nom les *Edomites*. Le passage qu'il cite prouve qu'ils étaient près de la ville de *Tuk*. La grande liste d'Edfou nous apprend, d'un autre côté, que *Tuk* était la capitale du huitième nôme de la Basse-Égypte; ce renseignement place d'une manière certaine ce nôme à la frontière d'orient. On sait combien est douteuse l'identification de la plupart des nômes de la Basse-Égypte; les renseignements qui peuvent servir à fixer leur position sont donc très-importants à recueillir. Nous voyons que les *S'asu* et les *Edomites* arrivaient jusqu'aux frontières de l'Égypte et que ces derniers y avaient même pénétré.

Le septième personnage amène : « les barbares , nom « qu'on donne au pays de *Naharaïn*, qui tirent leur vie de *S'arhu* et « de l'eau de *Num*. »

(1) La même remarque a déjà été faite par M. Brugsch dans les variantes qu'il a tirées des calendriers d'Esneh et de Dendérah (v. *Matériaux pour servir à la reconstruction*, etc., p. 110).

(2) Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. II, p. 66.

Cette appellation générique des peuples, désignée par une patte d'oiseau (1), se trouve également dans la liste de Medinet-Abou. On ne savait pas à qui l'appliquer : la liste d'Edfou apprend qu'elle comprenait les populations de la *Mésopotamie* (*Naharaïn*).

Enfin le huitième personnage amène : « les barbares « *Ha-nebu*, nom qu'on donne aux lieux de la mer et aux « pays du nord très-nombreux, qui tirent leur vie de *S'arhu.* »

Ce terme de *Ha-nebu* a servi à désigner les *Grecs;* mais on voit que cette appellation ne leur était pas spécialement réservée, et qu'elle comprenait toutes les populations des îles et des rivages du nord de la Méditerranée. Ils tirent leur vie de (2) *S'arehu.* Que signifie ce mot? Jusqu'à présent la désignation géographique de ces nations a été caractérisée par les eaux qu'ils boivent : ici il doit en être de même. On a vu déjà citées : l'eau du Nil, celle de la pluie, et celles des puits ou des citernes. Trois peuples boivent l'eau du *S'arehu :* les *S'asu* et *Edomites*, les nations de la Mésopotamie, et les *Hanebu.* Rien dans le copte ni dans les langues sémitiques ne peut donner une solution satisfaisante de ce petit problème. Peut-être pourrait-on trouver un renseignement dans le nom de la fontaine de *Siloëh* שִׁלֹחַ, que Gesénius, dans son Dictionnaire, rapporte à la racine שָׁלַח, *mittere*, ce qui donnerait le sens de : *missio aquæ.* Le *S'arehu* indiquerait donc alors les *sources* où les *rivières.*

Après la scène représentant les huit nations voisines de l'Égypte, on voit le dieu *Thoth*, qui tient un volume à la main : « Je te donne, dit-il, un volume de la bibliothèque de ton père. » Derrière lui est le contenu de cet écrit, qui commence ainsi :

« J'établis les champs de l'Égypte, pour durer à toujours devant « Horus : en partant d'Éléphantine jusqu'aux limites de la mer :

(1) M. Duemichen a proposé la lecture *pet* pour le signe ; les variantes que rapporte le savant allemand rendent cette lecture probable, sans toutefois l'affirmer d'une manière définitive. (V. Zeitschrift, décembre 1863, p. 53.)

(2) Variante de .

« Aah (1), 12,700. » Suit une description curieuse des dimensions de l'Égypte, qu'il nomme l'œil d'Horus et l'œil d'Osiris. « Car, dit-il. « l'Égypte est appelée l'œil d'Osiris, le Nil est sa pupille, les deux « montagnes de l'orient et de l'occident sont ses paupières. » Et plus loin : « Le Nil sort de *Ker-ti* (2), à son temps; il a une hauteur, à « Éléphantine, de vingt-quatre coudées, trois palmes et quatre par- « ties. Il n'en manque rien et rien n'excède. Quand le Nil vient, il « arrose la terre et remplit l'œil d'Horus de produits qui viennent « charger la table d'Horus, fils d'Isis, bon rejeton d'Unnofré, *Hor-* « *Hut*, etc. »

La scène se termine par un personnage qui tient un grand discours relatif au temple d'Edfou et à toutes les productions de la terre qui doivent être employées pour augmenter ses splendeurs : il est encore rempli d'indications géographiques.

De toutes ces listes, la plus intéressante et celle qui renferme les détails les plus nouveaux est, comme nous l'avons dit, gravée sur le pourtour du sanctuaire (voir le plan en *I*, *a*). Nous allons étudier successivement les légendes qu'elle nous donne pour chaque nôme, en y ajoutant ce que les autres listes y ajouteraient de nouveau et de curieux.

Au point *I a* du plan (3) se trouve la triade ordinaire, honorée dans le temple d'Edfou. A gauche, le roi, marchant en tête de la procession, amène aux dieux les nômes de la Haute-Égypte, dont les personnages symboliques se déroulent sur la muraille du point *I a* au point *I c*. A droite, le même roi ouvre la marche des nômes de la Basse-Égypte, qui s'étendent du point *I a* au point *I b*. Le cartouche , etc., *fils des Évergètes,* écrit près du personnage royal, nous apprend que cette liste a été faite sous le règne de Ptolémée Philopator. Les deux discours que le roi prononce en amenant aux dieux l'ensemble des nômes de l'Égypte se trouvent dans deux légendes composées chacune de trois colonnes verticales. Il est nécessaire d'étudier ensemble ces deux premiers textes, qui sont un véritable résumé des détails contenus dans les légendes spéciales à chaque nôme. Le cadre de ces deux discours est exactement le

(1) 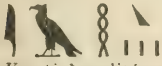 *Aah*, nom d'une mesure qui n'a pas encore été déterminée.

(2) *Ker-ti*. Localité près des cataractes, qui désigne probablement les deux branches du fleuve à cet endroit.

(3) Voy. le plan, pl. IX.

même; mais les variantes d'orthographe et de grammaire y abondent; une traduction interlinéaire, avec rapprochement des deux textes, sera donc très-utile à ces divers points de vue.

Discours du roi devant les nômes de la Haute et de la Basse-Égypte.

Haute Egypte.

ai-na χer-k Hor-hut nuter aa neb pe an-a nek hesepu
Venio ad te, Horhut, di magne, domine cœli, adduco tibi nomos

Basse Egypte.

Ai-na er-k Hor-hut nuter aa neb pe. An-a nek hesepu
Venio ad te, Hor-hut, di magne, domine cœli, adduco tibi nomos

---

H. E.

na χen-χen-t, χer χet-u un em χent-sen, neteru
Thebaidis, cum rebus quæ sunt in illis, diis et

B. E.

Hat'-hor, χer un am-sen en neteru
Ægypti inferioris, cum quidquid (est) in eis de diis

H. E.

neteriu-sen, saa (?) en sen ..... em hat-sen χent
deabus eorum, ... in ædibus eorum, in

B. E.

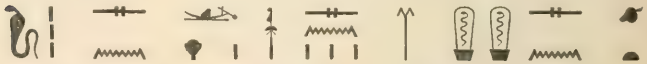

neteriu-sen, am her χu-sen em erpa-u? sen, χent
deabus eorum, ...? in templis eorum, in

H. É.

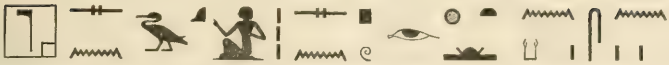

neter-ha-sen, ak-u-sen pu ar χet en ka-sen
templis eorum; ingredientibus eorum qui agunt res agendas illis,

B. E.

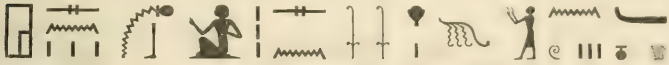

ha-sen, ab-u-sen nen her s'nu nu, hna
domibus eorum; sacerdotibus eorum, illis qui invocant eos, cum

---

H. E.

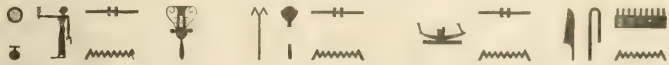

χen-sen χen (?) em her-sen; ua-sen as mena
illis quæ adstant coram eis; (cum) navibus eorum sacris. quæ

B. E.

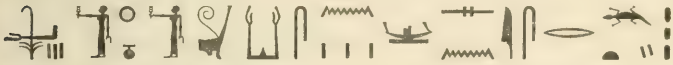

sua-u χen en ka-sen, ua-sen as er aχuti-u
puellis adstantibus antè eos; (cum) navibus eorum sacris in (portubus?)

H. E.

em mua-sen s'en χu-sen em aatu n eter sebti-
appellunt in aquis eorum, arboribus prædiorum eorum inlocis templorum

B. E.

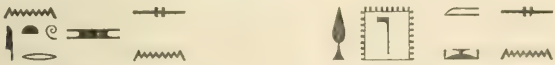

en atur-sen, s'en neter sebti-sen em aatu-sen.
fluminis eorum; arboribus templorum in locis suis.

H. E.

sen. Serut hebi-sen, er sesut-sen; beta en
eorum. Illustranda festa eorum intemporibus suis; quæ vetantur

B. E.

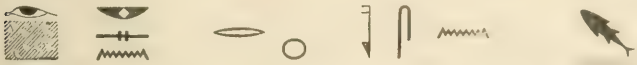

Ari... hebi-sen er kan-sen. Beta en
Agenda festa eorum in tempore suo. Prohibitiones

H. E.

beta-sen am-u, se-heb en nun? en ba-u neteru
vetata in eis. Celebratio festi (aquarum?) spiritibus divis

B. E.

beta-sen, heb sak?en..... am-u nu-t ten, bau neteru
eorum, festa celebranda? ab his qui in urbe hâc : spiritûs divi

---

H. E.

anχ em au, uh χu-sen er kan-sen (en ter)
viventibus (in regionibus?), qui irrigant prædia eorum in tempore suo anni,

B. E.

na pehu-u, abehu ...sen ape ter,
(finium?), qui cumulant ...eorum initio anni,

H. E.

χerp keba-sen er pehu-sen.
qui porrigunt libationes suas ad fines eorum.

B. E.

seχat keba-sen er ro-u (pehu) sen.
qui projiciunt libationem suam ad partes finium suorum.

Reprenons un à un, chacun des renseignements promis par ces deux discours pour les légendes individuelles des nômes.

Le roi annonce en premier lieu qu'il amène à Horus les nômes de l'Égypte. Le signe 𓊪, *hesep*, dont M. Brugsch a le premier donné la véritable lecture, désigne en général une portion de territoire quelconque ; mais il s'emploie plus particulièrement pour les nômes. Ce mot n'a pas son correspondant dans la langue copte, où cette division du territoire égyptien est rendue par le terme ⲡⲉⲧⲟϣ.

Il faut remarquer avec soin les noms donnés par la liste d'Edfou à

la haute et à la basse Égypte; je ne crois pas qu'ils aient encore été signalés jusqu'ici. La première est désignée par le groupe . Le premier signe est très-altéré; mais nous retrouvons le même mot dans la liste géographique de la cour péristyle, où il est écrit dans son entier : *χen-χen*. Il est aussi employé dans la liste du temple de Chons à Karnak (1), et dans la stèle de *Pianχi* (l. 6), où il est orthographié .

La basse Égypte est nommée , *Hat'-Hor*. Sans le renseignement certain apporté par cette inscription, on eût facilement pu se tromper et croire qu'il était ici question de la haute Égypte. En effet, HAT' est le nom du diadème blanc , symbole de la haute Égypte; et *Horus*, son dieu principal, sert à symboliser la royauté de ce pays, par opposition avec *Set*, roi divin de la basse Égypte. Il faut donc enregistrer ces deux nouvelles dénominations, qui pourraient jeter de la confusion au milieu des expressions déjà si nombreuses qui servent à désigner les deux grandes divisions du royaume égyptien. L'étude des légendes individuelles apprend que, aussitôt après le nom du nôme, est relaté celui de sa capitale. Le discours du roi n'annonçait pas ce renseignement, qui servira à fixer la position géographique de villes importantes.

Le roi ajoute qu'il amène les nômes *χer* (2) *χetu un em χent-sen*, « avec tout ce qui est en eux. » Le sens un peu vague de cette phrase, que l'on pourrait croire au premier abord applicable, comme dans d'autres listes, aux produits du pays, se trouve expliqué par les légendes particulières d'une manière bien curieuse et bien inattendue. La plupart des nômes se vantent de posséder des parties du corps d'un dieu, ordinairement Osiris; son sceptre et ses vêtements sont aussi mentionnés. C'étaient là des sortes de reliques offertes à la vénération des

(1) Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. I, pl. XVII.

(2) Je lis le signe par *χer* : sa valeur propre est *χa* : mais on sait que dans la langue égyptienne la lettre *r*, étant traitée comme semi-voyelle, s'omettait quelquefois en vertu de ce principe. Or les variantes montrent que, dans ces listes, le signe est l'équivalent de la préposition *χer*, dans le sens de *cum*, avec.

habitants. Quelle peut être l'origine de cette mention si intéressante? Plutarque, dans son Traité d'Isis et d'Osiris, rapporte que Typhon ayant trouvé par hasard le corps d'Osiris, qu'Isis rapportait de Byblos, le coupa en quatorze parties qu'il dispersa de côté et d'autre. La déesse fut obligée de parcourir le pays pour rechercher ces différentes parties du corps de son frère, et à mesure qu'elle en retrouvait une, elle lui élevait une sépulture sur le lieu même, et laissait aux prêtres une représentation d'Osiris pour être offerte à la vénération des Égyptiens. Diodore (L. I, c. XXI) est ici d'accord avec Plutarque : il raconte qu'Isis enveloppa chaque partie du corps d'Osiris d'une figure humaine, de la grandeur de ce roi, faite avec de la cire et des aromates. Elle les remit ensuite aux différentes classes de prêtres, en les priant de lui faire rendre les honneurs divins. Devons-nous, dans les mentions de la liste d'Edfou, retrouver un souvenir de la dispersion des membres d'Osiris par Typhon, et des différentes haltes de la déesse Isis à la recherche du corps de son frère? Cela est fort probable. Toutefois on pourrait peut-être voir ici une assimilation de l'Égypte au corps d'Osiris : la disposition des localités où sont mentionnés les différents membres du dieu semblerait amener à cette idée. Du reste, Plutarque nous dit lui-même que les mythes égyptiens sont presque toujours susceptibles de plusieurs explications; il n'y a donc aucune invraisemblance à rechercher ici plusieurs raisons d'une mention aussi étrange.

Le discours du roi annonce ensuite une partie mythologique : cette portion des légendes, très-difficile à comprendre, se compose d'abord d'une dénomination mystique du dieu protecteur du nôme, puis de l'indication de quelque cérémonie ou de quelque mythe, dont je ne saisis pas toujours le sens; enfin, du nom des temples, avec la désignation de la localité où ils se trouvent. Le dieu n'est pas indiqué par son nom ordinaire; on s'est, au contraire, constamment servi d'une périphrase, empruntée à quelques-uns de ses attributs. Les listes des divinités des nômes de Karnak et d'Edfou nous seront d'un grand secours pour identifier d'une manière certaine ces dénominations mystérieuses.

Arrive ici un document inestimable : le roi nomme le prêtre et la prêtresse attachés au temple principal de chaque nôme. Ces titres, qui varient pour chaque localité, étaient pour la plupart inconnus; quelques-uns, épars dans les inscriptions, n'avaient pas été compris : ici nous en avons une liste complète et suivie. Ces titres sont souvent composés de telle sorte, qu'il eût été bien difficile, dans une inscription isolée, de les reconnaître pour des charges sacerdotales : ces

nouveaux renseignements pourront donc servir à lever de sérieuses difficultés dans la traduction des textes hiéroglyphiques.

Le discours du roi emploie deux termes différents pour désigner les prêtres. Le mot , *A b* (1), est bien connu dans ce sens : il se rapporte à la racine , *A b*, purifier. Ce titre signifie donc mot à mot : « Celui qui est pur. »

Le groupe , *Ak*, dont se sert le premier discours, n'a pas encore été signalé dans ce sens; son correspondant, dans l'autre discours, suffirait pour l'expliquer. Il doit dériver de la racine , *Ak entrer*, et, comme substantif, cela nous amène au sens de : « Celui qui entre (dans le sanctuaire?) »

La valeur d'*invoquer*, que je donne ici au mot *s'en*, est aussi nouvelle. Le phonétique du signe est *s'en*. Sa traduction est bien confirmée par un passage de la stèle Metternich, où il est dit :

Ro en s'en maau

« Chapitre de l'invocation de la chatte. » Le texte contient, en effet, les invocations mystiques adressées au soleil par la chatte piquée d'un scorpion. Ce sens, que vient aussi confirmer le déterminatif du texte d'Edfou, peut se rapprocher du copte ϣⲓⲙⲉ, *invocare*. — La forme grammaticale de la phrase est elle-même curieuse à étudier. On y trouve un emploi assez rare de ⲉ *pu*, verbe *être* explicatif. Il joue un rôle analogue au pronom démonstratif *nen*, employé dans le second discours.

Outre le nom des prêtres, la liste d'Edfou donne encore celui des prêtresses. On voit combien était erronée l'opinion d'Hérodote, qui prétendait que les femmes n'avaient pas exercé le sacerdoce en Égypte. Tous les renseignements se réunissent pour prouver le con-

(1) Cf. le copte ⲟⲩⲁⲃ, *mundus, sanctus*. Les variantes ptolémaïques semblent même indiquer la prononciation *uab*.

traire ; dès les premiers temps de l'empire égyptien, les inscriptions des tombeaux montrent que les princesses elles-mêmes se vantent d'être prophétesses de telle ou telle divinité. Les titres donnés par la liste d'Edfou sont presque tous nouveaux; nous y puisons, en outre, cette notion toute nouvelle, que dans chaque nôme il y avait une ou plusieurs prêtresses attachées spécialement au culte d'une divinité, et exerçant leur sacerdoce conjointement avec les prêtres (1).

Le terme *χen,* dont se sert l'inscription pour désigner une prêtresse en général, doit être le même, qui se rencontre sous la forme *χen-nu* au masculin, et *χen-nu-t* au féminin, dans une énumération de prêtres sur une stèle de la XIIe dynastie, appartenant au musée de Leyde : elle provient du tombeau de *Suten-em-hat :*

A! an-χu apu-to, un en sen em s'es en Osiri χent

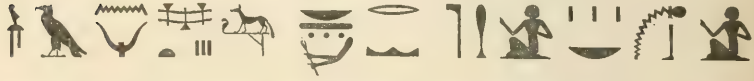

ament, en Ape-her-u neb to-ser, neter-hon-u neb, ab-u

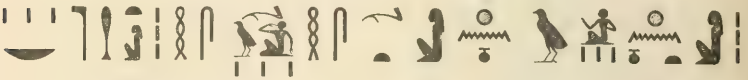

neb, neter hon-t-u, hes-u, hes-t-u, χen-nu, χen-nu-t

ret-u neb nu hesep Abet ren pu nefer.

« O vous tous qui vivez sur la terre, qui êtes les serviteurs d'Osiris « dans l'Amenti, et d'*Apeheru*, seigneur de *To ser*, vous tous servi- « teurs divins, vous tous prêtres, servantes divines, chanteurs et « chanteuses, assistants et assistantes, vous tous habitants du nôme « d'Abydos, ce nom de bon augure. »

(1) Cf. Le copte ϣⲓⲛⲉ, *divinatio*, et ⲙⲉϩⲛϣⲓⲛⲉ, *locus divinationis.*

Le terme correspondant dans le second discours est *sua-u*, déterminé par une femme (1) tenant le sistre. Ce titre était déjà connu pour le nom des prêtresses d'Ammon, à Thèbes. Du reste, comme le prouve l'inscription d'Edfou, *sua* était un terme général. On trouve, en effet, des *sua* d'Osiris à Abydos et ailleurs, des *sua* de Thoth et d'Horus. On pourrait voir l'explication de ce titre dans le mot *sua-u*, qui semble désigner les serviteurs attachés à une terre, comme étaient les serfs de la glèbe. On trouve, en effet, dans les inscriptions, des mentions de domaines changeant de maîtres, et les *sua-u* passent avec la terre au nouveau propriétaire. C'est ainsi (Denk. II, 3, 6) qu'une terre est citée :

χer sua-u. *aχu.* « Avec beaucoup de *sua.* »

Le titre de *sua* aurait alors le sens de : « Attachée, dévouée à la divinité. »

Ce même passage du texte semble faire du sistre l'emblème du sacerdoce des femmes : on sait quelle importance symbolique les Égyptiens ont de tout temps donnée à cet instrument, et Plutarque, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, rapporte en détail toutes les idées mythiques que, selon lui, on y rattachait de son temps en Égypte.

La suite du texte amène une nouvelle mention, celle des barques sacrées (2). Jusqu'ici on ne connaissait, par les inscriptions, que les barques sacrées des temples de Thèbes; on voit que ce rite était beaucoup plus répandu qu'on n'aurait pu le croire, car le temple principal de chaque nôme possédait une barque servant aux cérémonies sacrées.

La phrase du premier discours est ainsi conçue : « *ua-sen as mena em-mua-sen:* » « les barques sacrées qui sont arrêtées dans leurs eaux. »

(1) Elle est à genoux dans l'original.

(2) Je ne sais trop si le mot *as* doit être pris ici pour l'adjectif *as*, *sacré*, ou pour la préposition *as* qui signifie *à cette heure*, *maintenant*, et qui se placerait ainsi après le premier mot, dans la construction de la phrase. On voit du reste que l'une ou l'autre traduction ne change rien au sens général.

Le mot , *mena*, déterminé par le crochet qui sert à aborder, est déjà bien connu : le copte ⲙⲟⲟⲛⲉ, *appellere*, est son correspondant exact. Le second discours est plus explicite : « *Ua-sen* « *as er aχuti en atur-sen.* » « Les barques sacrées qui sont dans les *ports* « de leurs fleuves. » Je traduis le mot nouveau par *port*. Peut-être n'est-ce pas là la nuance exacte de sa signification : ou pourrait y reconnaître le quai, le rivage, où abordent les navires : l'absence de déterminatif nous laisse dans l'incertitude. La liste d'Edfou ajoute le nom de la station navale de ces barques sacrées, et on verra, par les légendes des nômes, que ce nom est presque toujours le même que celui de la première division du nôme, le *mer*.

La valeur du signe est ordinairement *aχu*. C'est ainsi que le mot *multus*, *aχu*, s'écrit . On trouve toutefois ce même mot avec la variante dialectique *as'u*, auquel correspond exactement le copte ⲱϣ, ⲁϣⲉ, *multus* : on sait que le χ et le *s'* varient souvent entre eux. Je lis donc par *aχuti* ou *as'u-ti*. Nous trouverons plusieurs fois dans les légendes d'Edfou la variante *χef-ti-u*. Le joue souvent le rôle de semi-voyelle : on connaît la variante *pefi* pour *pui* dans le pronom démonstratif. Nous en avons du reste ici un exemple frappant. On devait prononcer *χuti-u*, comme avec l'orthographe ordinaire, en retranchant l'*a* initial.

Après les barques sacrées et leur lieu de stationnement, le discours du roi mentionne les arbres des temples et des champs sacrés. Les légendes des nômes énumèrent différentes espèces d'arbres et indiquent les localités où ils sont réunis. Ces arbres avaient-ils des rapports avec les cérémonies sacrées? Était-ce simplement des sortes de *lucus* dépendant du temple principal? Les renseignements ne sont pas assez nombreux pour répondre d'une manière certaine. — Le second discours désigne ces arbres par la phrase suivante : *s'en χu-sen*. Le signe , à cette époque, est ordinairement employé avec la valeur *χu*. C'est ainsi qu'il entre, en variante de *χu*,

dans la phrase : *nti χu*, « qui gouverne; » qualification qui s'ajoute au nom de l'empereur Antonin dans tous ses cartouches. En lisant le signe par *χu*, nous le rattacherons au mot *χu*, dans le sens de « domaine et terre en général. »

Après ces détails, nous arrivons à la date annuelle de la fête de la divinité protectrice du nôme : c'est là le second document publié par M. Brugsch. Nous avons dans notre copie quelques différences de dates avec celle qui a été envoyée à ce savant : une collation sur le monument lui-même serait peut-être nécessaire pour assurer les véritables leçons.

Deux termes différents servent ici à exprimer l'idée de temps : *sesut* et *kan*. Le premier désigne plus particulièrement l'instant, le moment; tandis que le second est le temps en général. Il faut toutefois ajouter qu'ils sont souvent employés l'un pour l'autre. La lecture du signe n'a pas encore été signalée, car je vois que, dans son dernier ouvrage, M. Brugsch (1) n'en a pas donné la transcription. Une légende de Semneh prouve la valeur *kan-t* pour ce signe. Le dieu Thoth, écrivant devant le roi Toutmès III, dit (2) :

T'at : ari ran-k em *Tutmes,* *smen* *kan-tu*
Dicit : facio nomen tuum *Toutmès;* dispono tempora

nofré-t em anχ-uab-neb.
bona in vitâ purâ omni.

Quant à sa signification de *temps*, *moment*, elle est clairement indiquée par les deux légendes suivantes (3).

em kan en ruha
In tempore vespertino.

em kan en tiau
In tempore matutino.

(1) *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier*, V, p. 30 et 98.
(2) Lepsius, *Denkmæler*, III, 55.
(3) Lepsius, *Denkmæler*, IV, 77, de l'époque de Claude.

Le texte, après avoir annoncé les jours de fête, parle de défenses en général : la construction de la phrase amène à penser que ces défenses, faites au nom de la religion, étaient observées dans les jours de fêtes énumérés plus haut. On verra par l'étude successive des légendes, que quelques-unes de ces défenses sont pour le moins singulières. Par un hasard malheureux, ce passage se trouve, dans la plupart des légendes, plus endommagé que le reste : il eût été important de connaître dans leur entier ces préceptes si intéressants pour l'histoire de la religion. Plutarque parle souvent des défenses faites par la religion des Égyptiens; il cite en particulier les abstinences que les prêtres pratiquaient : les textes d'Edfou viendront souvent corroborer les récits de l'auteur grec (1).

L'inscription indique ensuite une cérémonie dans les termes suivants : ; ce qui semble signifier : « Faire la fête des « eaux. » Est-ce l'indication de la fête des bassins, qui se célébrait à l'époque de la crue du Nil, lorsque l'on ouvrait les canaux destinés à recevoir les eaux fertilisantes du fleuve? La suite immédiate du texte, où il est question de l'inondation, semblerait confirmer cette hypothèse. Le passage qui correspond dans les légendes spéciales est toujours très-obscur : on voit bien qu'il y est question d'une cérémonie; quelquefois même le prêtre du nôme est cité comme y prenant part, mais rien n'a pu servir à préciser d'une manière certaine le sens de cette cérémonie.

La fin de ces discours renferme un renseignement tout nouveau : l'inondation de chaque nôme se trouvait, paraît-il, sous la protection d'un esprit divin . C'était lui qui était supposé la diriger, l'étendre ou la restreindre, selon les temps ou les saisons de l'année. Chaque nôme avait son esprit spécial, portant un nom différent : dans les légendes on le reconnaît à son déterminatif , la couleuvre. Ces esprits, dit l'inscription, « arrosent les champs au com- « mencement de l'année. » Ce passage prouve bien qu'il est ici question de l'inondation; car, d'après la tradition constante, l'année fixe commençait avec l'apparition de Sothis, qui annonçait la venue de l'inondation.

(1) Le poisson a pour compléments phonétiques les lettres *but*. Ce mot peut provenir d'une même racine que le latin *vetare* : en tout cas il a exactement le même sens. Cf. le copte ϧⲟⲧⲉ, *abominari*.

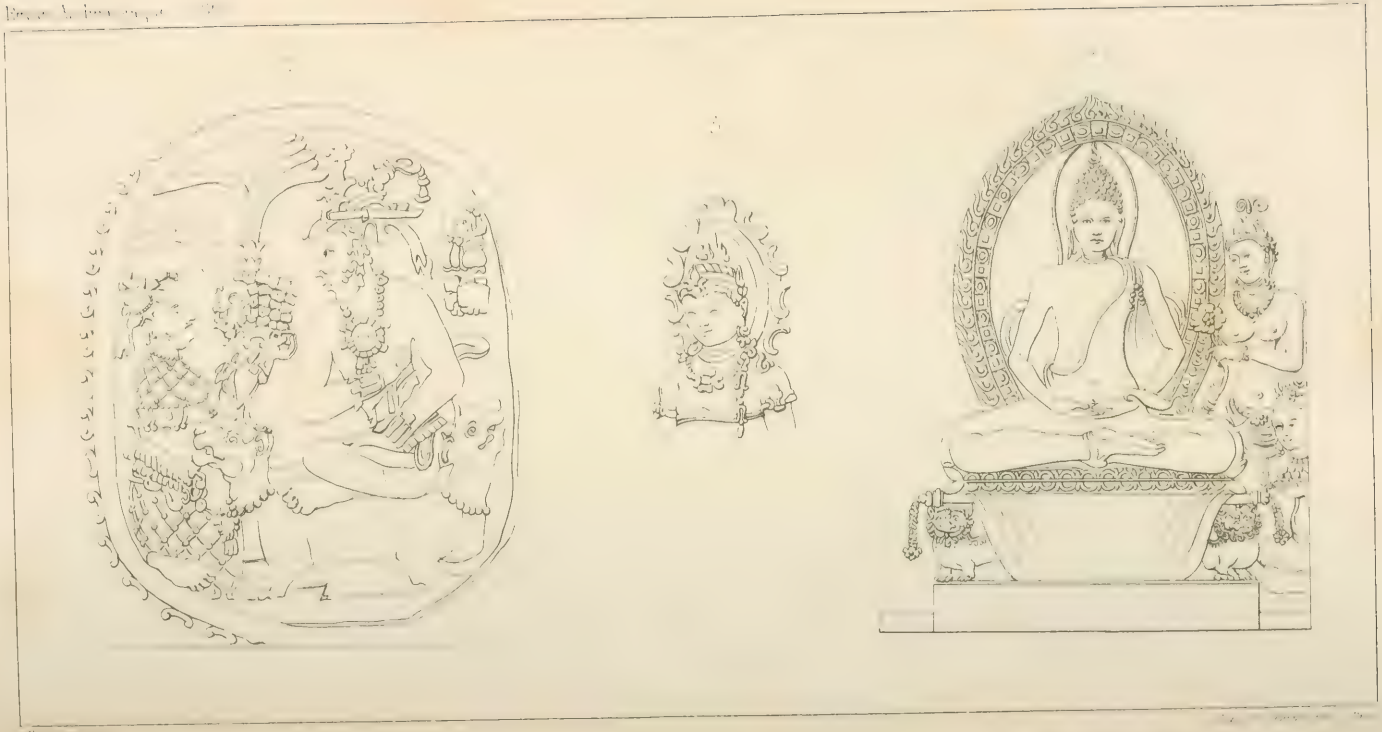

Ch. Oury [illegible]

1. BAS RELIEF DU PALAIS DE PALANQUÉ

2. BAS RELIEF DE BORO-BOUDOR A JAVA

3. FIGURE DE DIVINITÉ INDOUE RECUEILLIE A JAVA

Le premier texte définit ainsi l'action de ces esprits : « qui irrigant « prædia eorum in temporibus suis, qui porrigunt libationes suas ad « fines eorum. » Ces deux membres de phrases s'expliquent par les légendes particulières des nômes. On y voit, que l'esprit dirige les eaux de l'inondation, en premier lieu, sur la partie du nôme appelée *uu*, et ensuite vers le *pehu*. Il est donc nécessaire de bien se rendre compte du sens de cette division tripartite, que les Égyptiens ont appliquée à leurs *nômes* : je veux parler du , *mer*, du , *uu*, et du , *pehu*. M. Brugsch, dans sa géographie, semble croire que cette division correspond à peu de chose près à celle de *ville*, *bourg* et *village*. D'après cette interprétation, les listes géographiques donneraient donc, en dehors du nom de la capitale, ceux de trois villes moins importantes situées dans le même nôme. L'étude des légendes géographiques amène, ce me semble, à un ordre d'idées assez différent. Cette division s'appliquerait au territoire en général du nôme. Cherchons dans cette hypothèse, quelle aurait été l'idée première qui aurait présidé à ce partage.

Le *mer*, première division du nôme, est rendue par les signes 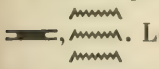 . Le sens ordinaire du mot *mer* comprend toutes les idées qui se rapportent à l'*arrosement*. C'est ainsi que l'Égypte est nommée souvent *To-mer*, « le pays arrosé. » Le rivage d'une rivière est également nommé 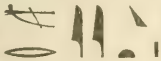 , *Meri* (1). Or, dans les légendes géographiques, le *mer*, division du nôme, est en rapport constant avec le fleuve. Ainsi dans les textes où le nôme et chacune de ses trois divisions sont cités avec leurs productions principales, le *mer* est toujours relaté avec ses eaux, tantôt pures et claires, tantôt rapides et violentes, selon les différentes localités. Il faut, en outre, remarquer que le *mer* semble n'avoir pas besoin de l'intervention des esprits pour recevoir l'inondation; car ils n'accordent leurs faveurs qu'au *uu* et au *pehu*. Enfin, presque sans exception, c'est au *mer* que stationne la barque sacrée de chaque nôme. Tous ces renseignements prouvent que le *mer* est un territoire contigu au fleuve. Est-ce le nom local du fleuve lui-même, ou plutôt le rivage qui le borde? c'est ce qui me semble difficile à décider dès à présent; mais toutes ces considérations excluent la possibilité d'y reconnaître une ville.

(1) Voy. Papyrus d'Orbiney, p. XI, l. 1.

Maintenant, que désigne la seconde division du nôme, le *uu*? Ici les renseignements deviennent plus positifs. Et d'abord, quel est le sens ordinaire du mot *uu* dans la langue égyptienne? Depuis longtemps, on a reconnu qu'il rendait l'idée de *territoire*. C'est ainsi que, dans une expédition de Toutmès III, il est dit (1) :

sek-sek tima pen hna uu-f.

« Populatus est urbem hanc cum agro ejus. »

Cet exemple prouve, en outre, qu'il existait une différence entre le *tima*, *ville*, et le *uu*. Nous avons dit que c'était d'abord au *uu* que les esprits divins amenaient l'inondation; c'est là ce que nous apprennent les légendes des nômes. Or le discours du roi que, jusqu'à présent, nous avons vu être un résumé exact des légendes individuelles, dit à cet endroit : « Les esprits divins . » « Qui irri-« gant prædia sua. » Le *uu* que nous trouvons cité dans les légendes des nômes, est ici annoncé par le mot *χu*, prædium. Nous sommes donc encore ici ramené à une idée de territoire et non pas de village; et d'ailleurs, s'il s'agissait des villages, serait-il question des bienfaits de l'inondation? Du reste, dans les légendes, le *uu* est cité avec ses champs labourés, ses moissons, ses grains, ses arbres, ses jardins, etc. Je crois donc que le *uu* doit désigner le véritable territoire agricole, les terres de production.

Examinons enfin le *pehu*, qui est écrit en général ou . Le sens ordinaire du mot amène à l'idée d'*extrémité*, frontière. Comme verbe, *pehu* a le sens d'*atteindre*, *parvenir*, ainsi que l'indique clairement la phrase suivante (2) :

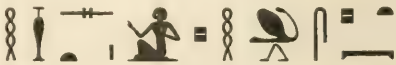

hes-t-a peh-s pe-t

Laus mea pertingebat cœlum.

De là est venu le copte ⲡⲉϩ, *pertingere*, *assequi*. Comme sub-

(1) Lepsius, *Denkmæler*, III, 12.
(2) Lepsius, *Denk.*, II, 122.

stantif il signifie *extrémité*. M. Brugsch le traduit ainsi (*Géog.*, p. 20) dans les phrases suivantes :

(Karnak, Ramsès II).

Fecit fines suos ad *Apto*, ad *extrema* Naharaïn.

et (Denkmæler, III, 16) Toutmès III :

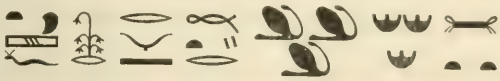

« Fines ejus australes ad Apto, septentrionales ad *extrema* Asiæ.

Ce même mot se trouve sous la forme *pehui*, au papyrus III Sallier (III, 5). Ramsès dit à Ra :

As	*ben*	*ari-a*	*her*	*sma*	*em*	*pehui*	*tes-u*
Nonne		feci		celebrare (te)	in	extremis regionibus ?	

Pourquoi ne pas conserver dans ces listes géographiques au mot *pehu* son sens habituel ? Il faut remarquer que le discours du roi dit que les esprits, après avoir inondé le *uu*, portent leurs eaux *jusqu'au pehu* La préposition *er*, *ad*, employée ici, indique une idée de distance, d'éloignement. Les productions du *pehu* ne sont pas les mêmes que celles de la division précédente ; ce sont, en général, les paturages, les troupeaux, les oies : il est seul cité comme territoire de chasse. Je serais donc porté à croire désignés par le mot *pehu*, ces terrains plus éloignés du Nil, qui, sur la limite du désert, reçoivent encore les eaux de l'inondation, mais qui, à cause des difficultés de l'arrosement pendant la saison sèche, restent souvent sans culture. C'est là, où de nos jours encore, les troupeaux viennent paître les maigres herbages qui y croissent naturellement. Là seulement se rencontrent les perdrix à tête jaune, qui y viennent du désert chercher leur nourriture, et les oies sauvages s'y réunissent en bandes innombrables dans certains terrains abandonnés au pâturage.

Étudions à présent pour chaque nôme les renseignements annoncés par le discours du roi, et que nous allons trouver développés et expliqués dans les légendes individuelles.

HAUTE-ÉGYPTE; PREMIER NÔME.

Tokens. Nubia.

L'Égypte proprement dite commençait aux cataractes : la Nubie fut elle-même à une certaine époque divisée en nômes, mais elle ne faisait pas réellement partie de l'Égypte. Le nom donné au premier nôme de la Haute-Égypte lui vient seulement de son voisinage de la Nubie (*Kens*). La capitale de ce nôme est *Abu*, Éléphantine (1) : elle déchut probablement de son ancienne splendeur, car du temps des Romains, ce fut Ombôs qui devint la capitale du nôme où est Assouan. L'île d'Éléphantine est ici citée pour ses carrières de pierres. Je transcris par *An. pierre*, le signe : c'est, en effet, un de ses phonétiques. Le déterminatif et la mention qu'il s'agit d'obélisques prouvent qu'il est ici question de ces immenses blocs de granit rose, que les Égyptiens ont de tout temps exploités à Éléphantine et dans toutes les localités voisines.

Le dieu protecteur du nôme est ici nommé : *Keb am em Num*. Dans la liste du temple de Chons, à Karnak, il est appelé : *Num Ra neb Keb*. *Keb* est une seconde dénomination de l'île d'Éléphantine. Le dieu de la grande liste est bien le même, seulement il a pris pour nom local, celui du lieu même où il était vénéré. Dans la liste des divinités, à Edfou, il est nommé : *Num au neter χent-ha hesep*, « Num, deus in capite nomorum. » Ces variantes prouvent bien la valeur *Num*, pour le sigle (2), qui sert à désigner le dieu *Num*, Chnouphis. La grande inscription ajoute qu'il était honoré à Éléphantine , *em tut-f en sati s'u* : « dans sa forme de rayon de lumière. » Cette forme, qu'il est difficile d'ap-

(1) Voir la pl. X, n° 1.

(2) Voy. plus haut, la même variante à propos des puits *num*.

précier, n'était pas particulière au dieu *Num;* nous la trouverons, en effet, appliquée à d'autres divinités.

La liste des divinités locales, à Edfou, associe *Sati* et *Anuk* à *Num :* voici la légende :

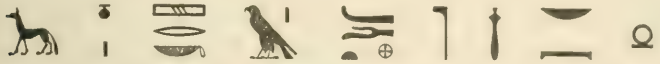

ai na s'er-k, Hor-hut, nuter aa, neb-pe s'en

Venio ad te, Hor-hut, dî magne, domine orbis cœli,

χer Sati, Anuk-t em-sa-k.

cum Sati et Anuk ad latera tua.

En effet, la plupart des inscriptions des rochers d'Assouan, et des environs des cataractes sont faites en l'honneur de la triade (1) : Chnum, Sati et Anuk.

Le dieu du nôme Chnum, à tête de bélier, était, nous dit l'inscription, honoré à Éléphantine. Strabon parle en effet d'un temple élevé au dieu Chnouphis dans cette île : lorsque la commission d'Egypte fit son grand travail, il en subsistait encore quelques chambres, et les descriptions qui en furent alors faites, laissent penser que ces salles étaient couvertes de bas-reliefs anciens et remarquables. Aujourd'hui, il ne reste absolument rien de ce monument. Les deux piliers de granit rose, encore debouts au sommet de l'île, appartenaient à la porte d'un autre temple.

Le prêtre local, probablement celui qui était attaché au temple de Chnouphis, à Éléphantine, se nommait : , *Tes-ra*. Je ne vois pas d'explication plausible de ce nom (2). Quant à celui de la prêtresse , *Senek*, peut-être pourrait-on en rapprocher le mot 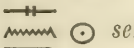 *senk*, qui signifie : rayon, lumière (3).

La barque sacrée, servant aux cérémonies de ce même temple, était nommée *χaker-ba*, l'ornement du bélier. Ce nom a un rapport

(1) La forme antique du nom était *num*, mais vers le temps des Ptolémées on trouve souvent *χnum*.

(2) Le mot à mot peut être *Attollens Solem*.

(3) Lepsius, *Denk.*, III, 204.

évident avec la forme du dieu Chnum à tête de bélier. Peut-être le bélier représente-t-il ici le dieu lui-même, et alors il faudrait lire : *χaker-Num*, l'ornement de *Num*. Le texte nous apprend que cette barque était à l'endroit nommé *Ker-ti*, qui est le *mer* du premier nôme. Cette dénomination doit s'appliquer à quelque localité des cataractes, car ce mot *Ker-ti* semble désigner les deux branches par lesquelles le Nil s'échappe à cet endroit, en se brisant sur les rochers. M. Brugsch a proposé (1) de reconnaître cette localité dans la bourgade moderne nommée *Korte*.

Le bois sacré, composé d'acanthes *s'enta* et d'arbres nommés *Aru*, se trouvait à l'endroit appelé *Aa-ab* par les Égyptiens, qui est sans doute celui qui fut nommé Ἄβατον par les Grecs. On trouve encore les mots Ἱερὰ νῆσος, l'île sainte, traduction exacte de *Aa-ab*. Depuis longtemps on a cherché à identifier cette localité célèbre, où se trouvait le tombeau d'Osiris. Notre texte nous donne ici un renseignement qui n'est pas à dédaigner, en nous apprenant qu'il existait à *Aa-ab* un bois d'acanthes et d'*aru*. Quelques auteurs ont voulu reconnaître l'*Abaton* dans l'île de Koulonosso (2), située près de Philæ; mais cette île n'est qu'un entassement de rochers ne laissant place ni à la végétation, ni à des monuments. Il me semble plus naturel de penser que *Aa-ab* est une autre qualification de Philæ, ou la désignation spéciale d'une portion de cette île. On voit en effet dans les inscriptions, tant grecques qu'égyptiennes, un rapport constant établi entre l'*Abaton* et Philæ; les prêtres d'Isis, dans ces deux localités, sont même cités ensemble : οἱ ἱερεῖς τῆς ἐν Ἀβάτῳ καὶ ἐν Φίλαις Ἴσιδος θεᾶς μεγίστης (3). Ajoutons qu'Isis était la déesse spéciale de l'Abaton, tandis qu'à Koulonosso, tous les proscynèmes s'adressent à la triade des cataractes.

La fête du dieu *Num* se célébrait dans ce nôme à deux époques de l'année : en Tobi, le vingtième jour, et en Payni, le dixième jour (4).

Il était défendu aux Égyptiens en ces jours de toucher à la gazelle 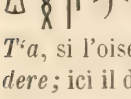 , *Kahsi*, et à une espèce de grue nommée 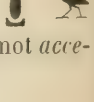 *T'a*, si l'oiseau est déterminatif. Le mot *teken* signifie mot à mot *accedere;* ici il doit arriver au sens de *toucher à*.

(1) *Géographie*, t. I, p. 159.

(2) Voy. l'Album photographique de la Mission, nº 6. M. Lepsius écrit ce nom *Conosso*, mais nous nous sommes fait répéter plusieurs fois le nom sur les lieux par les habitants du voisinage.

(3) Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 156.

(4) M. Brugsch a dans sa copie Payni, le 20e jour (?).

Enfin, on trouve la mention ordinaire de l'esprit qui amène les eaux à leur époque de l'année, *Kan-s en ter*. Quoique le nom de l'esprit n'ait pas ici son déterminatif ordinaire, la couleuvre, la construction même de la phrase l'indique : son nom est , *Bau*. La première localité visitée par les eaux de l'esprit *Bau* se nomme , *At-aa*, la grande demeure. Ce n'est pas le nom du *uu* du nôme, lequel se trouve ordinairement ici, et je ne sais où placer exactement cette localité nouvelle. Quant au second endroit, où se rendent les eaux de l'esprit, c'est bien le *pehu*, déjà connu, toutefois avec une variante : , *Arp-hesep*.

La comparaison des autres listes apporte aussi quelques renseignements nouveaux.

Dans ce premier nôme :

Le *mer* est *Ker-ti* : M. Brugsch l'a déjà cité dans sa Géographie.

Le *uu* est *Senem*, ainsi que nous l'apprend une liste du couloir de ronde : le nom de cette seconde division du nôme n'était pas encore connu. Champollion a, depuis longtemps, identifié *Senem* avec l'île de *Begeh*, voisine de Philæ. Dans l'inscription d'Edfou elle est citée : *χer ape-u-s*, cum verticibus ejus. Cette île est, en effet, presque entièrement composée de blocs de granit rose, entassés les uns sur les autres.

Le *pehu* est *Arep*. Nos légendes donnent deux variantes assez curieuses pour ce nom : 1° *Arp*, écrit avec les vases du vin *arp*, et 2° *Arip*. M. Brugsch, avait dans sa Géographie (p. 149) cité comme *pehu* de ce nôme : *Arp-her-sta-er-wazur-mer*. Cette erreur provenait de ce que, dans la liste du temple de Chons à Karnak, ce savant avait pris une phrase entière pour le nom du *pehu*. Or, on retrouve dans les légendes d'Edfou, cette même locution plus développée : celle de Karnak n'en est qu'une abréviation, ce qui explique comment elle a pu tromper :

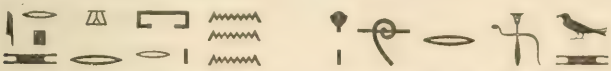

Arp χer pere mu her sta er uat'-ur.

Arep cum exeuntibus aquis ut ducantur ad mare;

et dans un autre endroit :

Arp. 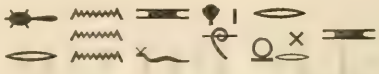

χer mu-f her sta er S'en-ur

cum aquis ejus, ut ducantur ad mare.

Le nom du *pehu* est donc *Arep* seul ou *Arep-hesep*, comme il est écrit dans la grande liste d'Edfou.

Telles sont les principales notions nouvelles, apportées par les listes d'Edfou, sur la géographie du premier nôme. Elles nous apprennent ainsi qu'Éléphantine en était la capitale, ce qui n'était pas connu auparavant. Elles donnent en outre les noms tout nouveaux du prêtre et de la prêtresse attachés au temple de *Chnouphis*, et de la barque, qui servait aux cérémonies sacrées; les dates, qui étaient également inconnues, des deux fêtes principales de ce dieu; elles désignent *Senem* (l'île de Begeh) comme le *uu*, seconde division du nôme, et rétablissent la véritable lecture du *pehu*. On voit combien sont riches en documents nouveaux, ces listes géographiques d'Edfou, qui traitent cependant d'un des sujets les plus étudiés et les mieux connus parmi les questions qui se rattachent à l'ancienne Égypte.

(*La suite prochainement.*)

JACQUES DE ROUGÉ.

LE PILUM

LETTRE A M. J. QUICHERAT (1)

MONSIEUR,

Dans votre dissertation sur les armes trouvées à Alise-Sainte-Reine, dont vous avez eu la bonté de m'envoyer un exemplaire, vous m'avez fait l'honneur de soumettre à un examen critique mon travail sur le pilum, examen qui vous conduit à des déductions toutes nouvelles dans cette question très-controversée. Votre critique se bornant toutefois à la simple négation, et n'offrant d'affirmation positive que relativement à quelques détails insignifiants tenant, je le crois, à des malentendus évidents, vous me permettrez, dans l'intérêt de la science, de vous opposer quelques brèves observations.

Je vous dirai, tout de suite, que malgré vos objections, je maintiens mes assertions dans toute leur étendue : ce n'est pas que le problème ne présente des difficultés de détails; mais je crois que l'ensemble de la question a seule ici de l'importance, et que les détails doivent disparaître devant le principal, et pour vous faire mieux comprendre ma pensée, je vous cite un exemple, selon moi, analogue.

Supposons que dans 2000 ans, les antiquaires de la postérité aient à déterminer la forme de la baïonnette moderne, il leur serait indispensable de fixer d'abord, par les trouvailles et les traditions, le caractère particulier de cette arme, qui se distingue de toute autre arme employée dans la mêlée en ce qu'elle paraît attachée au bout du fusil. Ce caractère une fois établi, il devrait paraître d'une importance médiocre que cette attache fût opérée par des viroles fortes ou minces, par un ressort, par une cheville ou par quelque autre

(1) Nous prions nos lecteurs de se rappeler que M. Lindensmith est étranger et de lui savoir gré d'avoir bien voulu nous envoyer une réponse écrite en français.

moyen que ce soit. Même pour la lame de la baïonnette, les recherches conduiraient à constater des diversités très-prononcées. Il en résulterait qu'il y a eu des baïonnettes courtes et longues, triangulaires et plates, que parfois cette arme avait même la forme du sabre, et devait en produire l'effet. Les antiquaires de l'avenir auraient donc à déterminer toutes ces variétés dans leur ordre chronologique; ce serait une grave erreur si, en partant d'un principe quelconque, tiré de la grandeur, de la forme, du poids ou de l'attache au fusil, ils allaient prétendre qu'un seul type fût la véritable baïonnette, et s'ils voulaient ainsi exclure toutes les autres formes.

Si, d'après l'analogie de cet exemple, nous envisageons l'objet en question, nous devrons établir le caractère distinctif du pilum, en disant que cette arme était formée d'un long barreau de fer se terminant en une pointe très-petite, mais très-forte. Cette proportion entre la tige de fer et la pointe distingue le pilum de toutes les autres formes de lances antiques où la plus grande partie du métal est affectée à former la pointe.

Toutes les autres données fournies par les anciennes descriptions de l'arme sur les mesures des parties, et surtout de la hampe, qui originairement avait la même longueur que le fer, sont de second ordre, et ont pu être sujettes à des modifications continuelles, sans rien changer au caractère de l'arme.

Polybe nous apprend que déjà de son temps on portait des pilums lourds et légers, ronds et carrés : nous savons qu'il y avait même un *pilum murale* dont le nom seul indique qu'il devait avoir d'autres dimensions que l'arme employée au combat en bataille rangée par l'infanterie romaine. Tout cela prouve qu'il existait, pour le pilum, des différences considérables de poids et de longueur, et comme il est hors de doute que partout et de tous temps, les armes ont subi des changements essentiels de cinquante en cinquante ans, ces différences devaient devenir, avec le temps, de plus en plus grandes et nombreuses, sans compter les innovations introduites régulièrement par les maîtres de l'art de la guerre.

C'est donc la forme générale, le système de construction de cette arme qui doit nous servir de point de départ dans l'examen des trouvailles et non le détail variable de l'ajustement du fer et du bois, opéré tantôt par des viroles en fer, tantôt par des chevilles, et qui peut être imaginé de toute autre manière, à condition que cette manière n'empêche en rien ni ne rende impossible le maniement de l'arme.

En ce sens, je suis convaincu qu'au lieu de réfuter mon opinion

sur le pilum par les figures que vous avez données des armes que j'ai reconnues pour des pilums, vous n'avez fait que la confirmer.

Malgré la différence entre les trois piques A, B, C, on voit clairement le contraste de ces armes avec toutes les autres formes de lance, et leur ressemblance entre elles ; quant au but que les historiens anciens rapportent comme devant être atteint par la construction particulière du pilum : ce but était, en premier lieu, de transpercer les plus forts boucliers et armes défensives, ensuite d'empêcher que la pointe, une fois qu'elle avait pénétré l'objet, ne pût être coupée.

J'ai de la peine à concevoir comment vous avez pu passer sous silence, ce que j'ai dit sur ce point essentiel dans ma description des deux pilums de Mayence et prétendre que la seule preuve alléguée par moi en faveur de mon opinion était « que le barreau inférieur qui faisait office de tenon présente l'épaisseur attribuée par Polybe à la partie inférieure des fers du pilum. »

Il est vrai que j'ai relevé cette preuve, fournie par nos deux fers de pique, comme indiquant une épaisseur très-utile de la hampe ; mais loin de baser mes conclusions sur cette simple circonstance, j'ai fait ressortir de préférence tout le système de formation du pilum et les points dans lesquels toutes les descriptions des auteurs anciens s'accordent avec ces exemplaires.

Ce malentendu suppose une lecture très-superficielle de mes écrits, et vous me reconnaîtrez le droit de faire retomber sur vous le reproche d'inadvertance que vous me faites au sujet d'un autre point très-essentiel, si je vous démontre que, bien loin de construire le pilum sur l'angon, j'ai tiré mes résultats d'études qui ont pour objet des armes romaines d'origine parfaitement constatée, puisqu'elles ont été trouvées dans des fortifications romaines.

Or, vous dites dans votre rapport chronologique sur mes travaux (année 1861) : «Cette fois il prit pour thème, *les Angons du Musée de Mayence*, et quoique ces armes ne différassent en rien des autres angons, il crut devoir, pour le triomphe de sa doctrine, les mettre en comparaison avec un autre objet qui n'y ressemble que de loin. C'est une pique figurée à la main de deux soldats de la XVe légion primigenia, etc. »

L'erreur énoncée dans ces mots est d'autant plus surprenante que dans le texte (huitième cahier, pl. VI), la pique n° 3 n'est nullement désignée comme un angon du Musée de Mayence, mais expressément comme *un pilum provenant des fouilles du castrum romain d'Orlen*, et conservé au musée de Wiesbaden où se trouvent encore d'autres pilums ronds et carrés provenant également de forts romains.

Si donc ces armes romaines, trouvées dans des fortifications romaines, représentent à n'en pouvoir douter, la forme toute particulière du pilum qui longtemps n'a été connu que par les descriptions des historiens romains, et a été l'objet de longues et infructueuses investigations; et si, d'autre part, ces armes montrent une ressemblance frappante avec les angons francs, la conclusion est aussi facile que convaincante : c'est que l'angon doit être regardé comme une imitation du pilum romain.

Voilà l'opinion que j'ai toujours énoncée. En face de ces arguments, vous me permettrez de trouver insignifiantes les objections que vous m'adressez et qui portent sur quelques détails sans importance, surtout sur mon explication du mode d'attache que vous dérivez du peu de profondeur de la douille des angons. (Cette profondeur est cependant de quinze à vingt centimètres, et non de dix à quinze centimètres.)

Je suis en état de vous signaler une douille encore plus courte à un échantillon *étrusque* du pilum, lequel, bien que découvert depuis 1834, n'a pas encore été l'objet de l'attention et de l'intérêt qu'il mérite. Cette remarquable pique de fer, qui à la seule exception des crocs réunit tous les caractères du pilum comme de l'angon, est provenue des fouilles de Vulci, et se trouve au musée Grégorien à Rome. Elle est figurée dans la description de cette collection, p. XXI, n°. 6.

Selon toute probabilité, entre cette plus ancienne forme du pilum et le pilum de Polybe, il n'existait pas moins de variétés que nous en rencontrons dans les temps postérieurs.

Ma construction du pilum que vous dessinez, ne se rapporte qu'au pilum de Polybe. Il est vrai que l'emmanchement du fer, d'après les mesures données par l'historien grec, offre des difficultés; mais vous avez oublié de les résoudre par une interprétation préférable.

Il me semble d'ailleurs que les points obscurs des anciens textes, peuvent être éclaircis et rectifiés à l'aide des objets originaux que les fouilles ont mis entre nos mains. Quant au mode d'attache du pilum, peu importe que la douille de l'angon ait été plus courte, d'une profondeur de quinze à vingt centimètres, celle du pilum primitif plus longue, d'une profondeur de quarante à cinquante centimètres. Car si, sous ce rapport, les armes trouvées dans les forts romains sont conformes à l'angon, c'est qu'elles ne datent pas du temps des guerres puniques ou gallo-italiques, pas plus que nos pilums trouvés dans le Rhin. Cela ne prouve pas autre chose. Voilà pourquoi aussi ces derniers, pour être signalés comme de véritables

pilums, n'ont pas besoin d'une plus grande épaisseur, pour parer, comme vous dites, les taillades de la grande épée gauloise; d'autant moins que contre le mauvais fer de cette épée un barreau carré de huit à dix millimètres de diamètre, était parfaitement suffisant.

Je dois me refuser le plaisir d'examiner de près vos objections ultérieures, quelque tentation que j'en éprouve par l'incomparable assurance avec laquelle, sans donner vos propres opinions, vous traitez les miennes de « suppositions inadmissibles en bonne critique. » Car je ne ferais que répéter les arguments déjà exposés par moi-même, et d'une façon beaucoup plus détaillée par M. le professeur Kœchly (discours sur le pilum dans les Actes de la XXIe assemblée de philologues allemands d'Heidelberg). Ce dernier va même beaucoup plus loin que moi, puisqu'il est disposé à voir des pilums romains dans l'arme trouvée à Unterenstringen, et dans les angons tirés des tombeaux mérovingiens, n'admettant qu'une relation lointaine entre cette arme et l'angon d'Agathias.

Après ce que je viens de dire, vous comprendrez, monsieur, la nécessité d'obvier à ce mauvais exemple venu d'Allemagne avec autre chose que la pure négation; il faudrait des arguments tirés de faits constatés, et, avant tout, des modèles exacts et figurés d'une manière authentique.

En terminant cette lettre, permettez-moi de faire encore deux observations contre votre examen des armes trouvées à Alise. Avant d'assigner à ces armes l'époque mérovingienne, je vous prierai de réfléchir que, dans les milliers de tombeaux de cette époque qui ont été explorés en Allemagne, l'angon s'est toujours présenté sans variations de forme, et d'ailleurs très rarement. Il en est de même en France, où les fouilles authentiques dirigées par la science n'ont pas fait paraître, encore, jusqu'aujourd'hui des angons ayant des formes semblables à celle des pilums d'Alise, qui, bien qu'ils ne soient pas faits d'après un même modèle, et n'aient ni les mêmes longueurs, ni les mêmes poids, ni les mêmes dispositions, rentrent cependant parfaitement dans le système de construction du pilum romain. Quant aux glaives, il est constaté par des trouvailles nombreuses, que la *spatha* mérovingienne paraît toujours dans un fourreau de bois garni de cuir, et que des glaives à fourreau de fer ne sauraient être assignés à cette date.

LUDWIG LINDENSCHMIT.
Directeur du Musée romain-germanique de Mayence.

Le 3 avril 1865.

PROCÉDÉS

POUR LE

NETTOYAGE ET LA CONSERVATION

DES OBJETS EN FER

La plupart des collectionneurs se servent de procédés défectueux pour conserver les pièces en fer. Les uns les plongent dans l'huile de lin, les autres les enduisent de cire, d'autres enfin, les vernissent. Ces moyens changent la couleur des objets, ne les consolident pas; au lieu de chasser l'humidité qui se trouve dans l'intérieur, ils l'empêchent au contraire de sortir, et, suivant une expression vulgaire, enferment le loup dans la bergerie.

Quelquefois aussi, sous prétexte de respecter l'état dans lequel les choses ont été trouvées, on les place telles qu'elles sortent de terre, dans des armoires; mais la rouille achève son œuvre, et bientôt les transforme en poussière.

Le conservateur de l'un des plus grands musées d'Europe m a raconté que l'un de ses prédécesseurs, trop artiste hélas! n'ayant d'admiration que pour les statues et les vases de bronze, avait ordonné de faire disparaître tous ces vilains morceaux de fer qui salissaient le fond de ses vitrines.

Au commencement de notre siècle, ce pauvre fer était dans un tel mépris, que personne ne le ramassait, et qu'aucune collection ne daignait lui donner asile; si bien qu'il en était résulté ce préjugé qui demeure encore dans bien des esprits, que les anciens ne faisaient pas usage du fer.

Qui mieux que cet humble et utile métal, cependant, peut nous initier aux mystères de la vie de nos ancêtres?

Depuis une époque déjà bien reculée, c'est la hache et la scie de

fer qui façonnent la charpente de la maison; les clous et les crampons la consolident; au soir la serrure de fer assure l'inviolabilité du repos. Au matin, les pentures des volets jouent pour laisser entrer l'air et le soleil, la porte tourne sur ses gonds de fer, pour laisser passer les hôtes du logis.

Les chenets soutiennent sur leurs bras de fer les tisons du foyer; les aliments cuisent dans la marmite suspendue à la crémaillère de fer; le chef de famille à l'aide du couteau de fer, distribue à chacun sa part du repas.

Le soc de la charrue, la pioche ou la bêche préparent la fécondation de la terre; la faucille de fer coupe la moisson. Le mors de fer transmet au cheval la volonté de l'homme. Le fer du javelot ou de la flèche, assurent au chasseur sa proie.

Depuis plus de deux mille cinq cents ans, au moins, le guerrier s'arme de la lance et de l'épée de fer pour satisfaire sa vengeance, marcher à la conquête d'un pays étranger ou défendre sa liberté; c'est le fer à la main que les peuples ont accompli leurs migrations, qu'ils ont été chercher la civilisation ou qu'ils l'ont répandue.

Sans le fer aucun progrès n'eût été possible dans l'industrie comme dans les arts. C'est lui qui creuse les flancs de la terre pour en retirer les métaux précieux; c'est lui qui sculpte le marbre des palais et cisèle le bronze des statues. C'est lui qui tisse les étoffes et les transforme pour nos usages; il est l'outil indispensable pour la production de tous les objets de nécessité ou de luxe.

Et aujourd'hui, le fer n'est-il pas la matière avec laquelle notre intelligence invente et exécute tous ces travaux qui surprennent notre intelligence elle-même? Il est la base de toutes les gloires.

Le fer a donc été l'agent le plus actif de la civilisation.

Ah! messieurs les antiquaires, recueillez avec respect tous les petits morceaux de fer que vous trouverez: nettoyez-les avec soin, préservez-les des injures du temps, donnez-leur les meilleures places dans vos vitrines: car la connaissance des instruments en fer d'un peuple nous donnera le secret de sa vie réelle au point de vue pratique; l'étude de l'outillage de ses industries, nous apprendra l'état de ces industries elles-mêmes.

C'est un vaste champ, fécond en recherches intéressantes et utiles: une porte nouvelle qui s'ouvre aux historiens.

Tous ceux d'entre vous qui ont visité le musée de Mayence, n'ont-ils pas admiré la manière dont les objets en fer étaient traités? Les contours des objets n'y sont pas cachés sous la rouille. Rien ne tombe

en poussière, on peut saisir toutes les pièces sans crainte de les briser ou de salir ses doigts : voyez cette belle collection de boucles mérovingiennes qui ont dépouillé leur linceuil de rouille, pour nous laisser admirer leurs festons d'argent! Voyez ces lances et ces épées qui semblent prêtes à recommencer la bataille!

C'est que le nettoyage et la conservation du fer ont été pour M. Lindenschmit l'objet d'une étude et d'un soin tout particuliers. Le savant professeur a bien voulu m'admettre dans son atelier, et m'initier à ses procédés ; bien plus, il m'a permis de les divulguer. C'est ce que je vais essayer de faire aujourd'hui.

Munissons-nous d'abord des instruments suivants.

Pinces coupantes à fil de fer, burins et gouges de différentes formes (la collection d'outils du sculpteur est très-convenable), maillet de bois, grattoirs, gratte-brosses en laiton, limes, papier de verre. Terre à modeler, plâtre, mastic de mouleur, sable fin, un réchaud. Ce qui me paraît le plus commode, en fait de réchaud, est une longue boîte de tôle, fermant comme une chaufferette ; à l'intérieur on met de la braise, la pièce à sécher se place sur le couvercle qui doit être distant de vingt centimètres au moins de la braise, afin de ne pas trop s'échauffer. Il faut, en effet, que la température de l'objet à nettoyer ne s'élève jamais au-dessus de celle de l'ébullition.

Approvisionnons-nous en outre de colle de poisson et de deux bains-marie.

Pour dissoudre la colle de poisson, faisons-la détremper pendant plusieurs heures dans l'eau froide, jusqu'à ce qu'elle se ramollisse. Faisons-là chauffer alors au bain-marie ; elle se dissoudra rapidement. Il faudra deux dissolutions, l'une très-liquide, l'autre épaisse comme du sirop.

La colle de poisson n'est pas hygrométrique, c'est ce qui doit la faire préférer à toute espèce de colle.

Préparons en outre de l'encaustique, c'est-à-dire une dissolution de cire jaune dans de l'essence de térébentine.

On apporte un objet en fer que l'on vient de découvrir ; il est tout couvert de terre et de rouille. Enlevez au couteau les morceaux de terre les plus gros, puis si la terre est encore humide, faites sécher sur le réchaud. Cela fait, placez l'objet dans un vase plein d'eau sans remuer.

La terre se délitera et tombera dans le fond du vase. Vous détacherez avec de petits instruments qui permettent de fouiller dans

les cavités, la terre qui serait restée adhérente. Faites de nouveau sécher, et achevez le nettoyage à la brosse.

Voici votre objet bien net de terre, mais il est recouvert de boursouflures de rouille qui n'ont rien d'intéressant, il s'agit de les faire disparaître, de retrouver les formes primitives de la pièce, les gravures ou les inscriptions qu'elle portait.

Il va falloir l'attaquer avec des outils en fer; mais cette opération délicate demande quelques précautions préliminaires.

Premièrement, il faut faire un dessin de la pièce ou bien en prendre une empreinte s'il est possible, pour que l'on puisse repérer sur ce dessin les morceaux qui viendraient à se détacher pendant le nettoyage. Cela permet, lorsqu'on remonte la pièce, de retrouver la place de chaque partie, et évite ainsi bien des pertes de temps.

Deuxièmement, il faut chauffer la pièce pour en extraire toute l'humidité et la plonger ensuite dans le bain de colle liquide, puis faire sécher. Si la pièce présente des gerçures, on les remplira de colle épaisse. Si elle est creuse, comme par exemple un fourreau de sabre vide, et qu'on ne veuille ni l'ouvrir, ni en nettoyer l'intérieur on la remplit après l'avoir chauffée d'un mélange de sable fin et de colle. Le sable a l'avantage d'empêcher le retrait que produirait la dessiccation de la colle; retrait qui pourrait déformer la pièce.

L'opération qui consiste à tremper la pièce dans la colle liquide a pour objet de donner à la pièce plus de consistance; elle empêche les morceaux que l'on fait éclater au burin de se réduire en trop petits fragments, ou plutôt de se disséminer; ils restent en effet liés par une pellicule de colle, ce qui est d'un grand secours pour les retrouver, lorsque l'outil a fait maladroitement tomber quelque partie qui devait être conservée.

En troisième lieu, il faut établir sous la pièce un fond résistant pour que le choc du maillet ne brise ou n'enfonce pas les parties fragiles. Pour cela, saupoudrez l'un des côtés de l'objet avec de la poussière de talc. Recouvrez-le d'une couche mince de terre à modeler un peu ferme, ou de mastic de mouleur, en faisant entrer la pâte dans les creux. Le talc empêchera l'adhérence de la terre avec la pièce.

Gâchez du plâtre: quand il sera pâteux, étendez-le sur la table, posez dessus la pièce du côté de la terre. Lorsque le plâtre sera pris, la pièce portera sur un fond solide, et on pourra la travailler sans crainte. Il est important que la terre ait peu d'épaisseur, pour qu'elle ne cède pas sous les coups. Elle n'a d'autre utilité que de permettre

de retirer l'objet hors du plâtre sans arrachement, ou, suivant l'expression des mouleurs, de rendre la pièce de dépouille. Il sera donc bon lorsque les cavités que présente l'objet seront remplies, de déraser avec le couteau la surface de la pièce, pour en enlever l'excédant de terre.

On peut aussi se contenter de creuser grossièrement le plâtre suivant le contour de l'objet, et de remplir ce creux avec du sable dans lequel on imprime la pièce. C'est à l'intelligence de l'opérateur de juger des procédés qu'il doit employer, suivant le plus ou moins de fragilité de l'objet à nettoyer.

Voici la pièce bien soutenue dans toutes les parties qui doivent être travaillées. Enlevez d'adord, avec la pince coupante, toutes les excroissances que la rouille a produites. Attaquez ensuite avec les outils en fer, en opérant comme un mouleur qui dépouille une figure coulée à creux perdu. Dès que vous avez atteint la surface du fer, ce qu'avec un peu d'habitude vous reconnaîtrez facilement, suivez la forme en cherchant à introduire le tranchant de l'outil entre la surface du fer et la rouille; servez-vous des instruments crochus pour pénétrer dans les cavités. La pièce étant dégrossie, vous achèverez le nettoyage à la lime et au papier d'émeri ; lorsqu'un côté sera nettoyé, vous opérerez sur l'autre de la même façon.

L'objet est maintenant nettoyé; il s'agit de recoller les morceaux détachés: placez la pièce sur le réchaud, afin qu'il n'y reste aucune partie humide, bouchez toutes les fissures avec de la colle de poisson épaisse; quand les gerçures sont très-larges, introduisez-y des lames métalliques, et remplissez avec de la colle mêlée de sable. Recollez les morceaux détachés en mettant de la colle sur les deux parties qui doivent être rapprochées ; toutes ces opérations doivent se faire sur le réchaud pour que la colle reste fluide pendant qu'on la pose, et sèche rapidement.

Lorsqu'il faut placer bout à bout les pièces minces, comme les débris d'un casque, par exemple, il faut coller, sur les joints à l'envers de la pièce, une bande de toile que l'on dissimule ensuite en la peignant dans le ton des parties avoisinantes ; on peut se servir pour couleur de la rouille pilée que l'on a détachée, et que l'on délaie avec de la colle liquide. On peut aussi enter deux pièces bout à bout (les débris d'une lame d'épée par exemple), en faisant un trou dans les deux parties à joindre et en y introduisant un goujon en laiton.

Quand la pièce est rétablie, bien séchée, et encore chaude, on l'enduit toute entière d'une couche de colle liquide. Cette couche étant séchée, on frotte le tout avec un peu d'encaustique.

Peut-être serai-je agréable à mes confrères en l'archéologie, en leur signalant un procédé qui m'a très-bien réussi pour nettoyer, d'une manière expéditive, des boucles mérovingiennes dont l'oxide résistait à toutes les attaques du burin!

Ce procédé consistait à placer la pièce sur des charbons ardents, et à la faire rougir un instant. L'oxide se transformait et se laissait enlever au grattoir le plus facilement du monde, sans que le placage d'argent ait en rien souffert de l'opération.

Mais je n'engage à employer cette méthode que lorsque le fer n'est pas complétement passé à l'état de rouille, ce dont on peut d'ailleurs s'assurer au moyen de l'aiguille aimantée.

Les pièces préparées à la colle de poisson prennent une consistance extrême, qui permet de les mouler sans crainte. Et cette opération est celle que nous recommandons le plus. Les collections doivent avan tout servir à la vulgarisation de la science. De quelle utilité serait une bibliothèque, s'il était défendu d'en lire et d'en copier les livres? Un trésor a d'autant plus de valeur, qu'on peut en tirer plus de fruit.

Laissons donc mouler et remouler nos antiquités; rendons-en l'étude facile à tous; et par la crainte d'un dommage imaginaire ne soyons pas de ceux qui mettent la lumière sous le boisseau.

VERCHÈRE DE REFFYE.

RÉPONSE

AU

NOUVEAU MÉMOIRE DE M. LE COMTE DE VOGÜÉ

SUR

L'INSCRIPTION DU TOMBEAU DIT DE SAINT-JACQUES

Avant tout je veux, moi aussi, remercier mon excellent ami et contradicteur de la courtoisie de si bon goût qu'il a mise dans la discussion des points de doctrine historique sur lesquels nous sommes condamnés, je le crains, à rester en désaccord. Défendre comme nous le faisons tous les deux notre opinion personnelle, c'est donner un bon exemple, qui devrait toujours être suivi dans l'élucidation des questions de pure science. Tous les deux nous recherchons ardemment la vérité; tous les deux nous repoussons toute prétention ridicule à l'infaillibilité; continuons donc à suivre chacun notre voie, et à donner loyalement les motifs de nos opinions divergentes; tout le monde y gagnera.

Je veux être le plus bref possible, bien entendu; aussi n'ai-je pas le moindre désir de reprendre un à un tous les arguments de mon savant ami. Je ne répondrai donc qu'en très-peu de mots à certains points que lui-même n'a touchés qu'en passant.

Ainsi, à propos de l'âge de la grotte funéraire en question, M. de Vogüé rappelle fort justement que, sur ce point du moins, j'ai abandonné l'opinion que je professais auparavant, et que j'avais énergiquement défendue dans mes études sur l'art judaïque. — Je le remercie du fond du cœur de l'avoir fait remarquer à ses lecteurs, car il ne pouvait rien dire qui me fût plus agréable. Tant que je crois être dans le vrai, je soutiens mon opinion le plus énergiquement que

je le puis. Aussitôt qu'à l'apparition d'un fait nouveau, je pense que je pourrais bien m'être trompé, j'étudie ce fait de mon mieux, et s'il me donne tort, je me glorifie d'annoncer très-vite et très-haut que j'étais dans l'erreur. Quand j'étais jeune, il m'en coûtait un peu d'abandonner une idée que j'avais émise. A l'époque de la vie où je suis arrivé, j'ai hâte de voir ce qui est, et non plus ce que je voudrais voir. En d'autres termes, je doute constamment de moi, et je sais toujours gré à ceux qui me démontrent les erreurs que je puis avoir commises, et qui ont la charité de m'en débarrasser.

Ainsi c'est encore avec raison que M. de Vogüé me rappelle que lorsque j'écrivais mes études sur l'art judaïque, j'admettais que l'écriture hébraïque, très-voisine de l'écriture phénicienne, aujourd'hui si bien connue, avait été adoptée et non imaginée par les Samaritains; j'en donnais la raison, en ajoutant que les Samaritains étaient des Cuthéens et qu'ils avaient dû apporter avec eux leur écriture cunéiforme, qu'ils n'abandonnèrent très-probablement qu'en adoptant le culte judaïque. Mon savant ami ajoute alors :

« L'opinion soutenue aujourd'hui par le savant académicien con-
« stitue, dans la paléographie hébraïque, une révolution aussi radicale
« que celle faite dans l'archéologie monumentale par ses théories sur
« l'art judaïque. En aurais-je le droit, que je serais loin de blâmer
« en principe cette indépendance d'idées : il faut savoir, à un mo-
« ment donné, se dégager des opinions reçues, lorsque des faits nou-
« veaux et rigoureusement établis viennent en démontrer la faus-
« seté; le progrès n'est qu'à ce prix. Mais il faut que les preuves
« soient décisives et ne laissent aucune place au doute. Or quels faits
« nouveaux ont surgi depuis l'année dernière? »

Certes je ne saurais mieux dire, et j'accepte cela sans l'ombre d'arrière-pensée. Quels faits nouveaux ont surgi depuis l'année dernière? me demande mon honorable ami. Des faits incontestables, car il n'essaie même pas de répondre aux conséquences que j'en ai tirées. Je m'explique.

Y a-t-il, oui ou non, à Jérusalem des monuments antiques avec inscriptions en hébreu carré? Il faut bien répondre oui.

Existe-t-il une numismatique judaïque descendant jusqu'à la ruine de la nationalité juive? Il faut bien répondre oui.

Le légendes monétaires étaient-elles destinées à être lues et comprises de tout le monde, savants et ignorants? Il faut bien répondre oui.

Maintenant je ne veux plus discuter le fait d'un prétendu archaïsme patriotique, qui aurait fait inscrire obstinément sur ces monnaies

des légendes incompréhensibles pour la masse de la nation. M. de Vogüé déclare qu'il ne tient plus aujourd'hui à cette explication inadmissible; je ne m'en préoccupe donc pas plus que lui. Mais alors je pose une fois de plus le dilemme embarrassant auquel j'attends et attendrai certainement toujours la réponse.

Si les Juifs n'ont eu qu'une écriture, les monuments antiques de Jérusalem, portant des inscriptions en lettres carrées, sont ou antérieurs ou postérieurs à la période numismatique, et puisque celle-ci descend jusqu'à la chute de Bar-Kaoukab, entraînant la ruine de la nationalité juive, ces monuments ne peuvent être postérieurs à cette catastrophe. Et comme, d'un autre côté, la période numismatique avec son écriture judaïque de forme constante, commence à tout le moins au règne de Simon l'Asmonéen, il s'ensuivrait que les monuments antiques de Jérusalem avec inscriptions en lettres carrées seraient tous antérieurs à Simon.

Je me hâte de redire que je n'ai pas la prétention d'établir ce fait impossible, mais que je me vois dès lors forcé d'admettre l'existence de deux écritures judaïques, l'une sacrée, l'autre profane, vivant parallèlement, alors comme de nos jours encore.

Voilà les faits nouveaux reconnus depuis la publication de mon livre sur l'art judaïque, et qui m'ont forcé, bon gré mal gré, à abandonner les idées que mon savant ami ne veut pas encore abandonner comme moi.

Peu m'importe, je le déclare hautement, le plus ou moins bien trouvé de mon attribution du tombeau dit de *Saint-Jacques*, car elle ne touche vraiment que bien peu à la question de l'âge de l'écriture carrée. Je persiste à croire que ce tombeau somptueux, qui a reçu la dépouille mortelle de descendants certains d'Aaron, a dû servir à de très-grands personnages, et à ceux que j'ai dits. Je persiste aussi à croire que les enfants du grand prêtre Jaddouâ n'étaient pas plus obligés d'inscrire leur titre de souverain pontife après leur nom, que ne l'auraient fait les grands prêtres de la famille de Boethos, si mon savant ami, qui les cherchait dans cette même tombe, avait eu raison.

Mais cette fois la photographie de l'estampage rapporté par M. de Vogüé est publiée à l'appui de sa nouvelle lecture, et nous offre le passage en question, passage qui, nous le disions tous les deux, est tellement mutilé, qu'il est absolument illisible; or voilà que l'estampage nous fournit un texte si net, si clair, que cela tient du miracle. J'ai bien vite comparé cette photographie au moulage, dont j'ai eu le plaisir d'offrir une épreuve à M. de Vogüé, et, je le

déplore, je n'y trouve pas ce que la photographie de l'estampage me donne. Je ferai quelque jour photographier le moulage, et alors il sera facile de comparer les deux textes mis en présence.

Je le répète, je n'entends plus discuter la valeur de mon attribution du tombeau en question à la descendance de Jaddouâ. Mon savant ami trouve que mon opinion est fondée sur un faisceau formidable de huit hypothèses qui sont toutes solidaires les unes des autres. En cela il se trompe, car il n'y a qu'une seule hypothèse : la présence du nom Jaddouâ. Celle-là admise, en effet, toutes les autres sont des corollaires qui en découlent forcément, ce qui n'est pas précisément la même chose.

J'ai hâte de terminer, et j'arrive au plus vite à l'examen des tableaux intéressants que M. de Vogüé a annexés à son travail.

Ces tableaux sont au nombre de trois. Nous allons donc les étudier successivement; mais auparavant faisons une réserve : quand je parle écriture judaïque, on me répond invariablement écriture araméenne, et cela ne me satisfait pas pleinement; nous devrions bien nous en tenir à l'écriture judaïque dont il s'agit exclusivement. Je ne passerai donc au tableau I qu'après avoir étudié les tableaux II et III.

Le tableau II représente l'hébreu *archaïque* et contient cinq alphabets plus ou moins complets.

Le premier est intitulé : Pierres gravées, VIIIe, VIIe siècles av. J. C.; le deuxième, anciens sicles; le troisième, monnaies des Macchabées, 106 à 37 av. J. C.; le quatrième, monnaies des révoltes, 66, 135 ap. J. C.; le cinquième est l'alphabet samaritain du Ve ou VIe siècle ap. J. C.

De la comparaison de ces alphabets il résulte que, du VIIIe siècle av. J. C. jusqu'à 136 ap. J. C., c'est-à-dire dans un intervalle de plus de 900 ans, l'alphabet hébreu *archaïque* n'a pas varié, car les différences qu'on remarque sont insignifiantes.

Ainsi, voilà un peuple qui, pour les légendes de ses cachets et de ses monnaies, pendant plus de 900 ans, et jusqu'à la destruction de sa nationalité, s'en tient à un type d'écriture qui semble *pétrifié*. Il n'y change pour ainsi dire rien. Certes, à cette particularité on reconnaît bien les Juifs.

L'écriture samaritaine est fort semblable, c'est certain, et cependant elle présente quelques petites différences de tracé.

Cet alphabet hébreu *archaïque* est bien voisin du phénicien; il persiste jusqu'à la chute de la nation, et à cette époque les Phéniciens, voisins des Juifs, se servaient encore de leur écriture, témoin les monnaies impériales de Gaza. Je persiste donc à voir dans cet

alphabet une écriture vulgaire destinée à correspondre avec les nations voisines.

Existe-t-il des monuments épigraphiques conçus en écriture carrée et antérieurs à la révolte de Bar-Kaoukab? Certes on ne le conteste pas. Il y avait donc, au moins depuis l'époque où a été rédigée et gravée la plus ancienne de ces inscriptions carrées, deux écritures judaïques distinctes: l'une, celle que nous trouvons sur les monnaies, et qui n'avait pas varié depuis plus de 900 ans; l'autre, exclusivement monumentale, et qui, dit-on, alla se modifiant sans cesse, à partir de l'araméen le plus ancien, c'est-à-dire du VIIIe siècle, jusqu'à l'hébreu carré de nos jours; c'est ce que nous apprécierons un peu plus loin.

Revenons au tableau III, représentant l'hébreu carré.

Là encore nous trouvons cinq alphabets. Le premier est tiré de l'inscription de Jérusalem, attribuée au Ier siècle par M. de Vogüé; le deuxième est l'alphabet tiré de l'inscription de Kefr-Bereïm, du IIIe siècle ap. J. C.; le troisième contient l'alphabet construit à l'aide des poteries rabbiniques de Babylone (Ve, VIIe siècles ap. J. C.); le quatrième est l'alphabet d'une inscription d'Aden de 717, et, enfin, le cinquième est l'alphabet moderne.

Disons-le nettement, ces cinq alphabets sont identiques, et les différences qu'ils présentent sont à peine sensibles. De même que nous avons trouvé dans le tableau II un hébreu archaïque qui n'a pas varié en plus de 900 ans, de même dans le tableau III nous trouvons un hébreu carré qui n'a pas varié en plus de 1800 ans.

Ce double fait ne peut nous étonner, étant connu le caractère moral de la race judaïque, qui n'a pas, que je sache, l'habitude de changer facilement tout ce qui, de près ou de loin, touche à sa foi religieuse.

Passons maintenant au tableau qui représente l'histoire de l'alphabet araméen.

Les quatre premières colonnes nous offrent les alphabets tirés: 1° des cachets assyriens du VIIIe au VIe siècle av. J. C.; 2° des anciennes dariques du Ve siècle; 3° des cachets perses du VIe au IVe siècle av. J. C.; 4° les monnaies de Cilicie du IVe siècle av. J. C.

Ils offrent entre eux des différences si insignifiantes, que je ne crains pas d'affirmer que nous avons encore là une écriture qui en 400 ans n'a pas varié. Hâtons-nous de dire qu'il s'agit encore cette fois d'une écriture usitée dans un même pays, ou tout au moins sur des monuments gravés par des gouverneurs de province, appartenant à l'aristocratie de ce pays. Le fait est donc tout naturel; mais ce

que j'ajoute aussi bien vite, c'est que cette écriture dite *araméenne* est identique, ou peu s'en faut, avec l'écriture dite *hébreu archaïque*.

Maintenant le tableau nous transporte en Égypte, et la cinquième colonne nous présente l'alphabet tiré des stèles et papyrus d'Égypte, des IIIe, IIe et Ier siècles av. J. C.

Encore un alphabet qui se maintient invariable pendant 300 ans dans le pays où il est usité.

Passons à la colonne suivante, nous donnant l'alphabet de Palmyre de l'an 8 av. J. C. jusqu'à 270 ap. J. C. Nous jouons de malheur! encore une écriture qui ne se modifie pas en près de 300 ans parmi le peuple qui l'emploie.

Quant aux Juifs, c'est bien différent : du moment qu'ils ont aramaïsé leur langue et leur écriture, et cela en dépit des deux tableaux qui nous ont prouvé leur obstination à conserver intacte l'écriture de leurs pères, ils changent de système alphabétique sous le premier vent qui souffle. Ils adoptent, nous dit-on, l'écriture et la langue araméennes. Les voilà donc recevant l'impulsion du côté de la Perse et de la Cilicie. Bien! cela dure ainsi jusqu'au IIIe siècle. A cette époque le vent tourne au sud, et ils cèdent à l'impulsion qui vient d'Égypte : nouveau changement d'écriture. Enfin, deux cents ans après, c'est du nord qu'il souffle, et voilà l'écriture palmyrénienne à peu près adoptée; car, ne l'oublions pas, dans la filiation de l'écriture araméenne, M. de Vogüé place l'hébreu carré entre l'écriture des papyrus et celle de Palmyre. Or, nous avons vu que chez eux les Juifs ont gardé obstinément l'écriture qui leur était propre pendant deux périodes immenses, qui se croisent durant trois siècles, deux écritures, l'une sacrée et l'autre profane, existant simultanément pendant ces trois siècles. Comment donc admettre cette série de modifications qui, de l'hébreu archaïque, que les tableaux nous montrent identique avec l'araméen primitif, conduisent à l'hébreu carré, qui n'y ressemble plus du tout?

Décidément je ne saurais admettre toute cette théorie, et si je trouve une grande ressemblance entre l'hébreu carré et l'écriture palmyrénienne, j'aime mieux chercher l'explication de ce fait remarquable dans l'origine de *Tadmour au désert*, fondée par Salomon, qui certainement ne bâtit pas cette ville pour la livrer immédiatement à une population autre qu'une population juive.

Deux mots encore.

Dans le nouveau mémoire de mon savant ami je trouve, dans l'exposé de sa théorie, le paragraphe suivant :

« 3° Vers le ve siècle, l'écriture araméenne se constitue définitive-
« ment : un de ses traits caractéristiques est la forme du iod, qui
« devient la plus petite lettre de l'alphabet. »

Ce ne peut donc être à cette période qu'il faut attribuer l'inscription de Araq-el-Emyr. J'ai beau chercher dans les tableaux de M. de Vogüé, je ne trouve pas, pour la date précise qu'il assigne à cette inscription, l'alphabet qui a pu servir à la constituer. Je serais donc fort curieux de savoir à laquelle de ces périodes il l'assigne.

M. de Vogüé a, cette fois, tracé de la manière suivante l'histoire de l'écriture hébraïque :

« L'écriture hébraïque s'aramaïsa en même temps que la langue
« hébraïque — c'est un fait naturel qui tient à des causes générales,
« — et dès lors elle suivit, excepté sur les monnaies, les destinées de
« la paléographie araméenne : au vi^e siècle et au ve elle devait res-
« sembler beaucoup à celle qui est figurée à la colonne 3 de notre
« premier tableau ; au iiie siècle, les manuscrits de la Bible proposés
« à Ptolémée Philadelphe et qui, suivant un très-précieux passage de
« Josèphe, étaient écrits en *caractères araméens*, devaient ressembler
« beaucoup à notre cinquième colonne, c'est-à-dire aux papyrus
« Blacas ; enfin, au i^er siècle, quand l'écriture araméenne est devenue
« carrée à Palmyre et dans le Haouran, elle apparaît carrée à Jéru-
« salem. »

Une note accompagne ce paragraphe, et elle est relative aux manuscrits livrés au travail des Septante. La voici : « C'est M. de Saulcy qui a donné ce texte dans son article, quoiqu'il fût très-opposé à sa thèse. »

Je ne veux plus discuter, on le pense bien, la portée de la théorie que je viens de transcrire. Je l'ai fait suffisamment plus haut, et je crois avoir démontré que les tableaux de M. de Vogüé font tout autre chose que de la corroborer. Mais c'est à la petite note ci-dessus que je dois nécessairement répondre.

Comment, le passage de Josèphe est très-opposé à ma thèse ! Mais, en vérité, alors je ne comprends plus ce que je lis et ce que j'écris, car j'ai la prétention d'avoir fourni avec ce passage la preuve matérielle la plus irréfragable que j'étais dans le vrai.

Que dit en effet Josèphe parlant des livres sacrés des Juifs?

Ἃ τοῖς ἐκείνων χαρακτῆρσι καὶ τῇ διαλέκτῳ γεγραμμένα.

Les Juifs avaient donc des caractères, c'est-à-dire une écriture *à eux*, un dialecte *à eux*, et leurs livres sacrés comportaient cette écriture et ce dialecte. Où est-il question d'araméen?

Puis :

Δοκεῖ μὲν γὰρ εἶναι τῇ ἰδιότητι τῶν Σύρων γραμμάτων ἐμφερὴς ὁ χαρακτὴρ αὐτῶν καὶ τὴν φωνὴν ὁμοίαν αὐτοῖς ἀπηχεῖν ἰδιότροπον δὲ αὐτὴν εἶναι συμβέβηκεν.

Pour ne pas me compromettre, je transcris la traduction de ce passage tirée de l'édition Didot :

Videtur omnis eorum scriptura plane similis esse Syrorum scripturæ, vocemque reddere consimilem, contigit tamen ut sui generis sit. (*Ant. jud.*, XII, II, 1.)

Il est question de l'écriture et de la langue des Syriens, auxquelles ressemblent l'écriture et la langue hébraïques, tout en conservant son caractère propre. En quoi cela me donne-t-il tort plus que le passage précédemment cité?

Et enfin :

Χαρακτῆρσι γὰρ Ἑβραϊκοῖς γεγραμμένα καὶ φωνῇ τῇ ἐθνικῇ ἐστιν ἡμῖν ἀσαφῆ.

Nam quum hebraico charactere et patria ipsorum lingua scripti sint, intelligi a nobis non possunt (*Ant. jud.*, XII, II, 3). Où est-il question d'araméen?

Plus bas encore (XII, II, 4), nous lisons :

...καὶ γράμμασιν Ἑλληνικοῖς ἐν τῶν Ἑβραϊκῶν μεταγραφέντα κεῖσθαι ἐν τῇ ἐμῇ βιβλιοθήκῃ. .....et ex hebræo in Græcum traductam in meâ bibliothecâ reponere.

Je vois bien cette fois encore l'écriture hébraïque désignée en toutes lettres. Où est-il fait mention d'écriture araméenne?

N'est-il pas clair que ces diverses citations prouvent l'existence de la langue et de l'écriture hébraïques, analogues à celles des Syriens, et rien de plus?

Et ce sont ces passages qui me donneraient tort! Mais ils me donnent raison de la manière la plus éclatante!

Je n'ajouterai pas un mot de plus. Nous avons tous les deux plaidé et répliqué. A nos juges naturels maintenant à prononcer : ces juges sont les savants qui n'ont pas encore, comme nous deux, une opinion toute faite, et à laquelle nous entendons rester fidèles.

F. DE SAULCY.

ARMES EN FER

TROUVÉES SOUS UN

TUMULUS ALLÉMANIQUE

AVEC DE NOMBREUSES ARMES EN SILEX

Il est très-important, au point de vue de la classification chronologique de nos musées d'antiquités, de constater tous les faits qui semblent rapprocher les uns des autres, sur quelques points de l'Europe, des âges qui passent aujourd'hui pour être séparés par un long intervalle. C'est ainsi qu'il est généralement admis que partout, en Europe, l'âge du fer est séparé de l'âge de la pierre par l'âge du bronze. Or, d'assez bons esprits élèvent aujourd'hui en Allemagne quelques doutes à cet égard, et croient que, chez plus d'une peuplade de la Germanie, le fer est arrivé avant le bronze, ou au moins en même temps que le bronze, le commerce n'ayant pénétré dans l'intérieur du pays qu'à une époque où le fer était déjà commun non-seulement dans la haute Asie, mais encore dans tout le bassin de la Méditerranée. Une fouille de tumulus allémanique qui nous est signalée par le savant président de la Société d'anthropologie de Paris, M. Pruner-Bey, vient à l'appui de cette thèse. Nous reproduisons la note de M. Pruner-Bey. « Dans un ouvrage intitulé : Crania Germanica Hartagowensia, publié tout récemment (1865) par le docteur Adolphe Friederick, nous trouvons le compte rendu suivant d'une fouille faite en 1859 dans un tumulus du village de Minsleben (comté de Wernigerode), où l'on découvrit, dit M. Friederick, quarante-six squelettes. Tous ces squelettes, juxtaposés dans des fosses séparées mais contiguës, avaient, sauf un seul, la tête à l'ouest et les pieds à l'est, quelques-uns mesuraient cinq pieds neuf pouces; mais la taille moyenne était de cinq pieds. La forme des crânes était l'ovale allongé qui caractérise encore à présent les habitants de cette contrée.

Ces squelettes appartenaient évidemment à l'époque du paganisme, mais il est difficile de donner à cette tombe une date même approximative. Voici cependant quelques données propres à aider à cette détermination : Indépendamment des squelettes, on rencontra dans le tumulus des urnes remplies d'ornements brûlés et de cendres. Ces urnes étaient couvertes de plaques minces en pierre. Elles ne différaient des tombes de la même nature trouvées dans les environs du même village qu'en ce qu'elles n'étaient point déposées dans des caisses en pierre, et que c'était, comme nous venons de le dire, une pierre plate, et non une coupe renversée qui servait de couvercle; on peut donc y voir le même mode de sépulture : or, les urnes renfermées dans des caisses passent pour être du dernier âge du bronze. Nos squelettes pourraient donc être à peu près de la même époque ; mais dans le tumulus on n'a point trouvé de bronze, on n'y a trouvé que des armes *en pierre* et *en fer*. A côté des tessons de poteries, les unes de pâte assez fine, les autres de pâte grossière, étaient *un grand nombre de couteaux et de pointes de flèche en silex*, plus *deux couteaux en fer* placés sur le côté gauche de la poitrine; l'un d'un squelette d'enfant, l'autre d'un squelette d'adulte. En fait d'ossements d'animaux, le tumulus ne contenait qu'une tête de cheval. »

Ainsi, voici un tumulus où les armes en silex dominent, et où cependant se trouvent à leur place, sur la poitrine de deux squelettes, *deux couteaux en fer*. Ce fait nous a paru utile à noter. Nous invitons nos correspondants à nous signaler les faits analogues qui pourraient parvenir à leur connaissance.

(*Note de la rédaction*)

SUR

UNE INSCRIPTION

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A ORLÉANS

(*Extrait d'un Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*)

Trois ouvriers terrassiers, employés aux travaux du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, avaient trouvé, en 1846, au point où ce chemin de fer traverse le faubourg Saint-Vincent, sur le bord de la voie romaine qui conduisait d'Orléans à Paris, une plaque de marbre blanc couverte sur une de ses faces de grandes et belles lettres latines. Ils la transportèrent dans la cour d'une maison voisine et l'y laissèrent (1). Pendant près de dix-neuf ans elle resta dans cette cour exposée aux injures du temps, et à d'autres causes de destruction (2), et quoiqu'elle eût été aperçue par quelques personnes instruites, elle y serait encore si, dans ces derniers temps, un antiquaire savant et zélé, M. le comte de Pibrac, n'eût été informé de son existence. M. de Pibrac n'eut besoin que de la voir pour en reconnaître l'importance. Il s'empressa d'en faire l'acquisition, pour la donner au musée d'Or-

(1) Un de ces ouvriers existe encore, et il a pu fournir les renseignements les plus précis sur l'époque et sur le lieu de cette découverte.

(2) Il y a quelques années, le propriétaire de la maison voulut en faire faire un caniveau pour recevoir les eaux d'une gouttière; un tailleur de pierre fut appelé; il se mit à l'œuvre, et les mutilations qu'on remarque à la lettre L de la première ligne sont l'effet de ses premiers coups de ciseau. Mais, heureusement, il reconnut bientôt que la dureté du marbre rendrait son travail très-difficile et il y renonça. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Mantellier, président de chambre à la cour impériale d'Orléans.

léans, et il en a envoyé à l'Académie un excellent estampage (1), d'après lequel a été exécutée la gravure suivante :

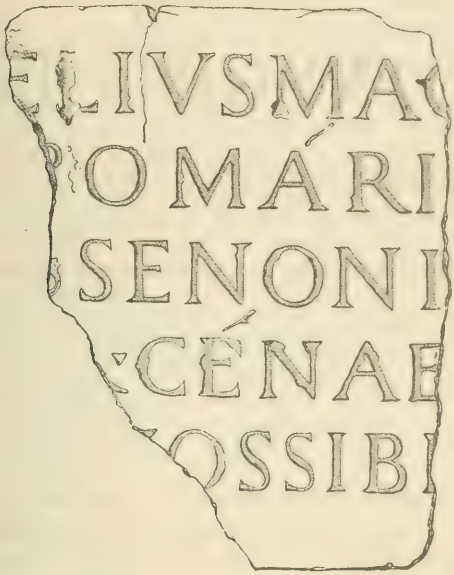

En nous adressant cet estampage, M. de Pibrac y a joint quelques renseignements, que je dois d'abord rappeler à l'Académie.

La plaque de marbre qui porte cette inscription a sept centimètres d'épaisseur. Elle est brisée à droite et à gauche, de sorte que l'inscription a perdu le commencement et la fin de ses lignes. Mais elle n'a rien perdu dans le sens de sa hauteur, qui est de soixante-quinze centimètres. Les lettres des trois premières lignes ont quatre-vingt cinq centimètres de hauteur; celles des deux dernières soixante-dix centimètres seulement.

La première lettre, quoique brisée, se reconnaît facilement pour un E; la dernière de la même ligne pourrait être un C ou un G; M. de Pibrac croit que c'est plutôt un G.

La petite boucle que l'on aperçoit avant la lettre O de la deuxième ligne ne peut être que la panse d'un P; si c'était celle d'un R ou d'un B, on verrait au-dessous la queue de l'R ou la panse inférieure du B.

(1) Il m'en a envoyé depuis une photographie.

La petite courbe qui se voit au commencement de la troisième ligne, avant la lettre S, est la partie inférieure d'une autre S.

On aperçoit distinctement au commencement de la quatrième ligne, au-dessous du point triangulaire, l'extrémité de la queue d'un R. La dernière lettre de cette ligne ne peut être qu'un B ou un E. Ce n'est pas un E : car les deux traits qui se dirigent vers la droite en haut et en bas du jambage vertical ne sont pas horizontaux, mais s'infléchissent légèrement, le premier vers le bas, le second vers le haut, et celui du milieu se bifurque distinctement pour former les deux panses d'un B; c'est donc un B.

Enfin, on distingue avant la lettre O de la dernière ligne la partie supérieure d'un V.

Ces renseignements sont parfaitement exacts, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en examinant attentivement l'estampage, ou la gravure qui le reproduit. J'ajouterai que l'on remarque dans cette inscription deux accents bien caractérisés, un sur la lettre A de la deuxième ligne, l'autre sur la lettre E de la quatrième, circonstance qui, jointe à la forme des lettres, notamment de la lettre O, qui est presque ronde, permet d'en faire remonter la date au milieu du premier siècle de notre ère.

La première ligne se compose de la fin d'un nom de famille ELIVS, et du commencement d'un surnom MAC ou MAG.

Le nom de famille pourrait être *Aelius*, *Aurelius* ou *Cornelius* (1). Je ne pense pas que ce soit un des deux premiers. Ils se rencontrent en effet très-rarement, surtout dans les provinces, avant l'époque des Antonins. Le troisième, au contraire, devint très-commun dès le temps de Sylla. Des provinces entières furent alors peuplées de *Cornelius*. On en rencontre beaucoup dans la Narbonnaise, et je puis en citer un dans une ville voisine d'Orléans, à Auxerre (2), qui, au milieu du premier siècle de notre ère, faisait encore partie de la cité des Sénonais, à laquelle, ainsi qu'on le verra, appartenait le personnage dont il est question dans cette inscription. C'est donc ainsi qu'il faut restituer le premier mot de ce document.

Ce nom de famille devait être précédé d'un prénom, qu'il est impossible de rétablir avec la même probabilité. Je ferai seulement

(1) Trois autres noms de famille sont terminés en *elius*, savoir : *Poetelius*, *Laelius* et *Coelius* ou *Caelius*; mais les deux premiers ne se rencontrent plus sous l'empire, et le troisième fut toujours extrêmement rare.

(2) Il est nommé dans une inscription qui a été publiée par l'abbé Lebeuf, *Mém. pour servir à l'hist. ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 9.

remarquer que la plupart des *Cornelius* des provinces qui devaient leur origine à Sylla portaient comme lui le prénom *Lucius*.

Quant au surnom, si la dernière lettre de cette ligne était un C, ce pourrait être MAC*er* ou MAC*rinus;* mais M. de Pibrac nous dit que cette lettre lui paraît être plutôt un G; ce serait alors MAG*nus*, surnom qui convient mieux en effet à un *Cornelius*, étant un de ceux qu'avait adoptés une des branches les plus illustres de cette famille, celle des *Cinna*. On sait que celui qui fut l'objet de la clémence d'Auguste, et qui fut consul en 758 de Rome, s'appelait

Cn. Cornelius L. f. L. n. Cinna Magnus.

La première ligne de notre inscription doit donc être ainsi restituée :

L · CORNELIVSMAGNVS

On pourrait être tenté de voir dans les lettres POMARI, qui sont tout ce qui reste de la deuxième, la fin d'un nom au datif PO, et le commencement soit d'un mot comme MARI*to*, soit d'un surnom comme MARI*no* ou MARI*ano*. Mais on est bien vite forcé de renoncer à cette conjecture.

On sait maintenant quelle est la valeur des accents dans les inscriptions latines. Dans un mémoire qui a été couronné par l'Académie (1), le P. Garrucci a démontré que ces signes, qu'on désigne à tort sous le nom d'accents, servaient à indiquer les syllabes longues par nature, et cette explication est aujourd'hui généralement admise.

Or, dans notre inscription, la lettre A est marquée d'un accent; elle est donc longue, et par conséquent ne peut avoir fait partie ni du mot *marito* ni des surnoms *Marino* ou *Mariano*, dont la première syllabe est brève.

Remarquons d'ailleurs que la première ligne ne contient pas, à la place ordinaire, entre le nom de famille et le surnom, la mention du père de *Cornelius*. Cela prouve que ce personnage n'était pas fils de citoyen romain. S'il l'eût été, son père se serait nommé, comme lui, *Cornelius*, et l'on aurait rappelé sa filiation, en mettant après son nom de famille et avant son surnom le sigle du prénom de son père et l'abréviation du mot *filius*. Il était donc fils d'un Gaulois, dont le nom devait se lire au génitif à la suite des siens. Les lettres POMARI sont ce qui reste de ce nom et en forment probablement la fin.

(1) *I segni delle lapidi latine volgarmente detti accenti;* Rome, 1857, in-4.

On connaît un assez grand nombre de Gaulois qui ont porté des noms terminés en *marus* : j'en citerai seulement quelques-uns :

Virdomarus ou *Viridomarus*, chef des Insubres, qui fut battu et tué en 532 de Rome, par le consul M. Claudius Marcellus (1).

Un autre *Viridomarus*, chef éduen qui joua un rôle considérable dans la campagne qui se termina par la prise d'Alesia (2).

Iudutiomarus, qui commandait les *Treveri*, quand cette peuplade fut attaquée par César (3).

Iantumarus et *Excincomarus*, qui sont mentionnés dans des inscriptions publiées par Gruter (4).

Segomarus et *Nertomarus*, dans des inscriptions publiées par Orelli (5).

Illiomarus enfin, dans une inscription trouvée près de la fontaine de l'Étuvée, et que l'on conserve au musée d'Orléans. Cette inscription a été publiée en fac-simile par M. Jollois (6), à qui j'en emprunte le texte :

AVG · ACIONNAE
SACRVM
CAPILLVS · ILLIO
MARI · F · PORTICVM
CVM · SVIS · ORNA
MENTIS · V · S · L · M

Augustae Acionnae (7) *sacrum, Capillus Illiomari filius porticum cum suis ornamentis, votum solvens libenter merito.*

Or, dans ces noms terminés en *marus*, la syllabe *ma* est longue ; c'est ce que prouve l'inscription suivante du musée de Vérone (8),

(1) Tit. Liv. *Epitom.* lib. XX.
(2) Caes. *Bell. Gall.* lib. VII, c. 38, seq.
(3) Caes. *Bell. Gall.* lib. V, c. 3, seq.
(4) Pag. 807, 5 et 911, 12.
(5) N. 2123 et 2394.
(6) *Notice sur les nouvelles fouilles entreprises à la fontaine de l'Étuvée*; Orléans, 1825, in-4. Les deux N de la première ligne, les lettres TI et les lettres VM de la quatrième sont liées.— Deux personnages portant ce même nom d'*Illiomarus* sont mentionnés dans une inscription du musée de Lyon ; voy. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 409.
(7) *Acionna* est probablement le nom de la nymphe qui présidait à la fontaine de l'Étuvée, et par conséquent celui que cette fontaine elle-même portait dans l'antiquité.
(8) Maffei, *Mus. Ver.* p. 121, 3.

dans laquelle cette syllabe est marquée d'un accent, comme elle l'est dans la nôtre :

VIRDOMÁRVS
THARTONTIS · F
DOMOBITVRIX
MISSICIVS · ÁLAE
CLAVDIAE · NOVAE
T · F · I · ET
PÁMAE · SORÓRI

Virdomarus Thartontis filius, domo Biturix, missicius alae Claudiae novae, testamento fieri jussit, et Pamae sorori.

Nous avons donc la fin du nom du père de notre *Cornelius*. Il s'agit maintenant d'en découvrir le commencement. Nous le trouverons, ou plutôt nous trouverons ce nom tout entier dans les *Histoires parallèles* attribuées à Plutarque, § 30, où il est parlé d'un chef gaulois nommé *Atepomarus* (Ἀτεπόμαρος Γάλλων βασιλεύς). Il est vrai que l'historiette dans laquelle figure cet *Atepomarus* est une fable, et même une fable peu vraisemblable. Mais si le personnage est fabuleux, le nom est réel, car il est formé d'éléments réellement gaulois.

Il en est ainsi de sa terminaison μαρος; je viens de le démontrer. Quant à sa première moitié *Atepo,* nous la retrouvons dans le nom *Ateporix* (Ἀτεπόριξ), dont nous avons des exemples certains. Ce nom est en effet celui d'un chef Galate mentionné par Strabon (1), et il se lit deux fois dans la longue inscription qui est gravée sur l'ante gauche du temple de Rome et d'Auguste à Ancyre (2) :

Lignes 23-26 : ΑΛΒΙΟΡΙΞΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣΔΗΜΟΘΟΙ
ΝΙΑΝΕΔΩΚΕΝΑΝΔΡΙΑΝΤΑΣΑΝΕ
ΘΗΚΕΚΑΙΣΑΡΟΣΚΑΙΙΟΥΛΙΑΣ
ΣΕΒΑΣΤΗΣ

Ἀλβιόριξ Ἀτεπόρειγος δημοθοινίαν ἔδωκεν, ἀνδριάντας ἀνέθηκε Καίσαρος καὶ Ἰουλίας Σεβαστῆς.

Albiorix, fils d'Atéporix, a donné un repas public et élevé les statues de César et de Julia Augusta.

(1) Lib. XII, c. III, § 37 (p. 560, Cas.).

(2) *Corp. inscr. Graec.* n. 4039.—A la 25e ligne de cette inscription, M. Franz suppose une lacune après le mot ΚΑΙΣΑΡΟΣ, et il la remplit par le mot ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Cette restitution est inutile : les copies de Tournefort et de Paul Lucas n'indiquent

Lignes 32-33 : ΑΛΒΙΟΡΙΞΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣΤΟΔΕΥΤΕΡΟΝ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝΕΔΩΚΕΝ

Ἀλβιόριξ Ἀτεπόρειγος τὸ δεύτερον δημοθοινίαν ἔδωκεν.

Albiorix, fils d'Atéporix, a donné une seconde fois un repas public.

La deuxième ligne de notre inscription, doit donc être ainsi restituée :

ATEPOMARIF

La troisième ligne se compose du mot SENONI, avant lequel on aperçoit la trace d'une S; elle ne peut se restituer que de cette manière :

CIVIS SENONIVS

Civis était le titre par lequel on désignait les citoyens d'une *civitas*. C'était une acception particulière aux trois provinces de la Gaule celtique, aux deux Germanies et à la Bretagne, les seules provinces de l'empire où il y eût un grand nombre de *civitates* qui n'étaient ni colonies ni municipes. Les monuments en fournissent de nombreux exemples : il suffira d'en citer quelques-uns :

Civis Remus, *civis Tribocus*, *civis Sequanus*, *civis Batavus*, dans des inscriptions de Lyon (1).

Civis Bellovacus, dans une inscription de Vienne (2).

Civis Treverus, dans des inscriptions de Lyon (3), de Châlon-sur-Saône (4), d'Autun (5), de Woringen (6), etc.

Civis Lingonus, dans une inscription de Bourbonne-les-Bains (7), à laquelle se rattache le souvenir de deux confrères que nous avons

pas de lacune en cet endroit; et elle est impossible, parce que l'addition du mot ΣΕΒΑΣΤΟΥ rendrait cette ligne trop longue pour être contenue dans la largeur de l'ante.

(1) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 219, 305, 334, 417, 429, 508.

(2) Chorier, *Antiquités de Vienne*, 2e édit., p. 495, 1.

(3) De Boissieu, ouvrage cité, p. 516 et 519.

(4) Marcel Canat, *Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône*, p. 32, n. 13.

(5) Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. I, p. 336.

(6) Orelli, n. 192.

(7) Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase sur une inscription trouvée à Bourbonne-les-Bains*, 1833, in-8. — Les lettres NI qui terminent la deuxième ligne forment un monogramme.

récemment perdus, et dont je crois devoir mettre le texte sous les yeux de l'Académie :

DEO · APOL
LINI · BORVONI
ET · DAMONÆ
C · DAMINIVS
FEROX · CIVIS
LINGONVS · EX
VOTO

Deo Apollini-Borroni et Damonae, Gaius Daminius Ferox civis Lingonus ex voto.

La manière dont le titre de citoyen de la cité des Lingons est rendu dans cette inscription (*civis Lingonus* (1) pour *civis Lingo*) suffirait pour justifier ma restitution du mot SENONIVS. Mais la légitimité de cette restitution peut se démontrer par une preuve plus directe.

L'antiquaire florentin Simeoni avait copié à Lyon les deux inscriptions suivantes (2) :

SEX · IVLIO
THERMIANO
SENONIO

Sexto Iulio Thermiano Senonio.

SEX · IVLIO A
MERMIANO II
SENONIO D
SEXTO · IVLIO
SEXTILIANO

Dans la dernière, MERMIANO est une faute évidente pour THERMIANO; le commencement de cette ligne était sans doute à

(1) Ce titre est écrit de la même manière par Martial, lib. VIII, *Epigr.* 75 :

Dum repetit sera conductos nocte Penates
Lingonus a Tecta Flaminiaque recens.

(2) J'en ai tiré le texte de la copie du manuscrit de Simeoni, qui est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de la ville de Lyon, fol. 55 et 87.

moitié effacé, et Simeoni aura pris pour une M ce qui restait des deux lettres TH; c'est une confusion qui s'explique facilement.

Cette inscription doit donc se lire ainsi :

Sexto Iulio Thermiano Senonio.
Sexto Iulio Sextiliano....

Je montrerai tout à l'heure comment il faut expliquer les lettres

A
II
D

que l'on remarque à la fin des trois premières lignes.

Le *Thermianus* dont il est question dans ces deux inscriptions était prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, et le bloc sur lequel la seconde était gravée faisait partie d'un monument élevé par les trois provinces en l'honneur de ce prêtre et de sa famille. On conserve au musée de Lyon un autre fragment de ce monument, sur lequel se lisent trois inscriptions relatives à trois membres de cette famille (1).

Or, on a retrouvé à Sens, dans ces dernières années, cinq autres inscriptions ayant également fait partie d'un monument élevé en l'honneur de la même famille, et celle de ces inscriptions qui est relative à *Thermianus* est ainsi conçue :

SEXTIVLIOTHERMIANO
SACERDOTIARAEIN
TERCONFLVENTARAR
ETRHODANIOMNIBHO
NORIBVSAPVDSVOS
FVNCTO

Sexto Iulio Thermiano, sacerdoti arae inter confluentes Araris et Rhodani, omnibus honoribus apud suos functo.

On remarquera que cette inscription ne contient pas l'indication de la cité à laquelle appartenait ce personnage, et l'on peut en conclure que cette cité était celle-là même au chef-lieu de laquelle était situé ce monument. Cette indication se trouve, au contraire, dans les deux inscriptions copiées à Lyon par Simeoni, et cela se conçoit facilement; cette indication y était nécessaire, les dépendances du temple de Rome et d'Auguste contenant un grand nombre de monu-

(1) De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 101.

ments élevés en l'honneur de prêtres appartenant aux différentes cités de la Gaule. On a pu, en revanche, se dispenser d'y indiquer la qualité de prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, qualité qui, dans le lieu où se lisaient ces inscriptions, se déduisait facilement de l'absence même de toute espèce de titre.

Si nous ne possédions que la première de ces inscriptions, on pourrait, en la comparant à l'inscription de Sens, supposer qu'elle était incomplète, que le mot SENONI y était écrit suivant l'usage des auteurs, et que l'O, qui vient après, n'était autre chose que la première lettre de la formule *omnibus honoribus apud suos functo.* Mais la deuxième inscription copiée par Simeoni ne permet pas cette supposition, puisque le mot SENONIO y est immédiatement suivi d'une autre inscription, relative probablement à un fils de *Thermianus :*

Sexto Iulio Sextiliano, [filio.

Quant aux lettres :

A
II
D

que l'on remarque à la droite de cette inscription, elles formaient le commencement des trois premières lignes d'une autre inscription consacrée à la femme de ce personnage. En effet, l'inscription de Sens, qui est relative à cette femme, est ainsi conçue :

AQVILIAEFLA
CILIAECIVI
AEDVAEIVLI
////////////////NIVGI

Aquiliae Flaciliae, civi Aeduae, Iuli [Thermiani co]niugi.

Ce qui nous donne pour l'inscription de Lyon la restitution suivante :

SEX · IVLIO AQVILIAEFLAC
THERMIANO ILIAE · CIVI · AE
SENONIO DVAE · CONIVGI
SEXTO · IVLIO
SEXTILIANO
FILIO

De toute cette digression il résulte que l'on ne peut douter de l'authenticité des deux inscriptions de Lyon dont nous devons la con-

naissance à Simeoni; que dans ces deux inscriptions, le mot SENONIO n'est pas un deuxième surnom de *Thermianus*, mais bien un adjectif ethnique destiné à nous faire savoir à quelle cité ce personnage appartenait; enfin, que le nom des Sénonais s'écrivait indifféremment SENO ou SENONIVS, comme celui des Lingons LINGO ou LINGONVS, et que, par conséquent, la restitution que j'ai proposée pour la troisième ligne de notre inscription est suffisamment justifiée.

Nous voici arrivés à la quatrième ligne de cette inscription; c'est celle qui en fait le principal intérêt, car le mot CÉNAB, qu'on y lit, ne peut être autre chose que le nom de la ville CENABVM, ou son ethnique CENABENSIS.

Six auteurs seulement font mention de cette ville : César, qui en parle souvent (1), et qui la nomme constamment *Genabum*; Paul Orose (2); l'Itinéraire d'Antonin (3) et la carte de Peutinger, où elle est nommée *Cenabum*, comme dans notre inscription; enfin Ptolémée (4) et Strabon (5), qui l'appellent Κήναβον, ce qui est encore plus exactement l'orthographe de notre inscription, dans laquelle on a exprimé par un E marqué d'un accent la voyelle longue représentée en grec par la lettre η.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que César ait écrit par un G une syllabe qui se prononçait CE ou KE. Nous trouvons dans des mots latins d'un usage beaucoup plus fréquent une permutation analogue; je veux parler des prénoms que l'on représentait par les sigles C et CN, prénoms qui, suivant Quintilien (6), se prononçaient *Gaius* et *Gnaeus;* et d'ailleurs la nomenclature géographique de la Gaule nous fournit un second exemple du même fait dans le nom des Cévennes, que certains auteurs écrivent aussi par un G (7), tandis que chez d'autres, en plus grand nombre, il a pour initiale un C ou un K (8).

Le mot CÉNAB était précédé d'un R, qui ne pouvait être que la dernière lettre d'un titre de magistrature. Quel était ce titre? Ce

(1) *Bell. Gall.* lib. VII, c. 3, 11, 28; lib. VIII, c. 5.

(2) Lib. VII, c. II.

(3) Pag. 267, Wessel.

(4) Lib. II, c. 7.

(5) Lib. IV, c. 2, § 3 (p. 191, Cas.).

(6) *Institut. Orat.* lib. I, c. 7.

(7) *Gebennici montes*, Mela, lib. II, c. 5; *Gebennae*, Lucain, livre I, vs. 434; Γεβέννα ὄρος, trad. grecque de Caesar, livre VII, c. 8 et 56.

(8) *Cebenna mons*, Caes. lib. VII, c. 8 et 56; Plin. *Hist. nat.* lib. III, c. 4; Κέμμενον ὄρος, Strab. lib. II, c. 5, § 28 (p. 178, Cas.).

n'était certainement pas celui de *quaestor*, ni celui de *duumvir*; les cités seules avaient des questeurs et des duumvirs, et *Cenabum*, à cette époque du moins, n'était qu'un simple *vicus* de la cité des Carnutes (1).

Les magistrats ordinaires des *vici* ou des *pagi* portaient le titre de *magister* ou celui de *praefectus* (2). Il ne peut être ici question de ce dernier titre, qui, soit qu'on l'écrive en toutes lettres, soit qu'on l'abrége suivant les règles de l'épigraphie (PRAEF), n'est jamais terminé par un R. Quant au titre de *magister*, il est toujours sur les monuments suivi du mot *vici* ou du mot *pagi*, et jamais il ne se trouve, comme il le serait dans notre inscription, placé immédiatement avant le nom du *vicus* ou du *pagus*, ou avant son ethnique.

Je pense qu'il s'agit ici d'un *curator*, magistrat extraordinaire que l'on rencontre dans les *vici* et les *pagi* (3) aussi bien que dans les colonies, les municipes ou les cités, et dont souvent le titre précède immédiatement l'ethnique du lieu où il exerçait ses fonctions (4); qui était quelquefois, comme notre *Cornelius*, choisi parmi les citoyens d'une cité voisine (5), et dont le titre enfin, soit qu'on l'écrive en toutes lettres, soit qu'on l'abrége suivant les règles de l'épigraphie (CVR), est toujours terminé par un R.

Notre quatrième ligne doit donc être restituée ainsi :

CVRATOR · CÉNABENSIVM

ou plutôt ainsi :

CVR · CÉNAB

à cause du point que l'on remarque après ce qui reste de la lettre R, et qui est le seul qui se voie dans notre inscription (6).

(1) Ptolem. lib. II, c. 7; Strab. lib. IV, c. 2, § 3 (p. 191, Cas.).

(2) On trouve aussi des édiles dans quelques *vici* et dans quelques *pagi* (Mommsen, *Inscr. helv.* n. 87; *Revue de Philologie*, t. II, p. 356); mais il est évident qu'il ne peut être ici question de ce titre.

(3) Cf. *Curator Vikanorum Lousonnensium*, Mommsen, *Inscr. Helv.* n. 133; *curator pagi Veiani*, Henzen, n. 5188.

(4) Cf. *Curator Vicetinorum*, Orelli, n. 3219; *curator Bleuanorum*, Henzen, n. 5135; *curator Ferentinorum* et *curator Volsiniensium*, Orelli, n. 96, etc., etc.

(5) Voy. mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 43, où j'ai publié une inscription dans laquelle est mentionné un Sénonais qui avait été curateur de la cité des Vénètes.

(6) Voy. Morcelli, *De stylo inscr. Lat.* p. 465, ed. Rom.

Quant à la cinquième ligne, elle est presque complète : il n'y manque que deux lettres. Elle doit se lire ainsi :

V I V O S S I B I

V I V O S pour VIVVS, orthographe archaïque, qui est un nouvel argument à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur l'âge de ce monument (1).

Notre inscription entière doit donc se lire ainsi :

L · C O R N E L I V S M A G N V S
A T E P O M Á R I F
C I V I S S E N O N I V S
C V R · C É N A B
V I V O S S I B I

Lucius Cornelius Magnus Atepomari filius, civis Senonius, curator Cenabensium, vivus sibi.

Lucius Cornelius Magnus, fils d'Atepomarus, citoyen Sénonais, curateur de Cenabum, a fait élever pour lui de son vivant ce monument.

Et je ferai encore remarquer que l'ensemble de cette inscription ne convient pas moins bien que les détails, sur lesquels j'ai appelé l'attention de l'Académie, à la date que je lui ai assignée, c'est-à-dire au milieu du premier siècle de notre ère, époque où la Gaule commence à devenir romaine, et où les monuments nous montrent en effet un grand nombre de personnages portant déjà des noms entièrement romains, tandis que leurs pères sont encore désignés par des noms purement gaulois.

Maintenant quelles lumières peut-on tirer de cette inscription pour résoudre la question, depuis si longtemps controversée, de savoir si *Cenabum* ou *Genabum* doit être placé à Orléans, suivant l'opinion de D'Anville, ou à Gien, suivant celle de l'abbé Lebeuf. Il me semble que si elle ne la résout pas, elle est du moins un argument considérable en faveur de l'opinion de D'Anville. En effet, il est évident que le monument que décorait cette inscription était situé hors du territoire de la cité des Sénonais; sans cela le titre de *civis Senonius* que prend le personnage auquel elle est consacrée ne se compren-

(1) Voy. Quintil. *Inst. Orat.* lib. I, c. 7.

drait pas. Or cela convient bien mieux à Orléans qu'à Gien, qui, s'il faisait, comme on la prétendu, partie du territoire des Carnutes au temps de César, ne tarda pas, dans tous les cas, à être incorporé dans celui des Sénonais, où nous le trouvons à sa première apparition dans l'histoire. En second lieu, la charge de curateur d'un *vicus* était une très-petite charge, et l'on ne pouvait guère en tirer vanité que dans le lieu où on l'exerçait (1). Enfin, il y a quelque raison de croire que si *Cornelius* avait, quoique Sénonais, été choisi pour exercer à *Cenabum* cette charge de curateur, c'est qu'il y avait des propriétés, c'est qu'il y demeurait. Il est donc fort probable que la ville où a été trouvée cette inscription, et où était nécessairement situé le monument qu'elle décorait, occupe l'emplacement de l'antique *Cenabum*.

LÉON RENIER.

(1) Il en était de même des *magistri* et des *praefecti*. Les inscriptions qui rappellent ces magistrats inférieurs ne se rencontrent que dans les lieux où ils exerçaient leurs fonctions.

OSTRACA INÉDITS

DU

MUSÉE IMPÉRIAL DU LOUVRE

Cette même île d'Eléphantine qui déjà nous avait donné un fragment des poésies d'Homère, n'a pas dédaigné de nous transmettre un certain nombre de modestes pièces de comptabilité, des quittances délivrées aux contribuables par les percepteurs publics. A en juger sur les apparences, ces inscriptions — on les appelle *ostraca*, parce qu'elles sont tracées sur des morceaux de poterie, — occupent une place peu élevée dans l'épigraphie grecque. Un petit tesson rouge et non vernissé, souvent enduit de poix sur sa face intérieure, et avouant ainsi naïvement son origine (1): voilà le matériel de ce genre de monuments. Mais cette infériorité n'existe que pour les dehors. Les textes écrits à l'encre noire et en lettres cursives, présentent de sérieuses difficultés à qui essaie de les déchiffrer. Les épigraphistes de métier, habitués à la lecture facile des marbres, les antiquaires versés dans la transcription des papyrus, les philologues qui font autorité pour la sûreté de leur coup d'œil, quand il s'agit de lire un manuscrit classique ou une bulle d'or byzantine, ne se trouvent-ils

(1) Ce sont des fragments d'amphores à vin (*dolia*), que les anciens avaient l'habitude de poisser avant de s'en servir. Τοὺς καινοὺς πίθους ἀπὸ τῆς καμίνου ληφθέντας εὐθέως πισσωτέον est un des préceptes des Géoponica (VI, 4). Les auteurs latins sont pleins de renseignements sur ce sujet.

pas comme dépaysés, dès qu'on leur propose un ostracon pour sujet d'étude? En effet, toutes les difficultés imaginables semblent s'être condensées dans ce petit chapitre de paléographie grecque, occupé par les textes d'Eléphantine. L'écriture, surtout celle des fonctionnaires égyptiens, est fugitive, embarrassée, arbitraire suivant les caprices d'une plume rebelle, les lettres sont entrelacées et entortillées, la langue pleine des barbarismes du patois égypto-grec. Ajoutez à cela les nombreuses abréviations, les erreurs du scribe, les noms propres égyptiens, enfin cette pâleur blafarde de l'encre produite par une couche d'épaisse poussière qui s'est amalgamée avec l'écriture: et vous aurez une idée des obstacles qu'il faut vaincre pour arriver au plus médiocre résultat. Le fac-simile dont j'ai accompagné ce mémoire, représente une des pièces les plus lisibles de ce genre. Je ne parle pas même des lettres effacées, des tessons frustes, de la rareté des objets qui empêche toute comparaison, du peu de matériaux dont nous disposons pour contrôler les faits nouveaux révélés par ces textes.

En labourant un terrain aussi ingrat et caillouteux, il serait injuste de ma part de ne pas mentionner avant tout, les efforts de mes prédécesseurs. La première publication d'ostraca est due au baron *de Minutoli*, auteur du Voyage au temple de Jupiter Ammon (édité par Toelken, pl. 32, n. 17, 18). L'architecte *Gau*, plus connu par sa participation à l'ouvrage de Mazois, et par ses plans de l'église Sainte-Clotilde, rapporta de Nubie un grand nombre d'écritures cursives (Antiquités de Nubie, pl. 8, 9, Paris 1821), qui furent déchiffrées et interprétées par le célèbre historien-philologue Georges Bartold Niebuhr. Ensuite la collection la plus importante a été gravée par les soins d'un égyptologue anglais, *Thomas Young*, dans son ouvrage sur les hiéroglyphes (pl. 53-55, Londres 1823).

Le produit de ces différents travaux fut réuni en 1848 par M. *Franz* dans le troisième volume du *Corpus Inscriptionum*, et l'œil exercé de ce savant épigraphiste a certainement contribué à éclaircir les textes les plus obscurs. Un petit essai de M. *François Lenormant* (1) et un remarquable mémoire de M. *Egger* (2), sont venus récemment encore, se joindre à cette littérature déjà volumineuse.

(1) Lettre à M. Hase sur des tablettes grecques trouvées à Memphis (*Revue arch.* 1851, p. 464, 465). L'ostracon qui y est publié appartient à M. du Rocher.

(2) Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Egypte, 1857 (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 21; et réimprimé dans les *Mémoires d'histoire ancienne et d'archéologie*. Paris, 1863. Voir aussi le *Corpus inscript.* 9060-63).

Comme entrée en matière, on me demandera peut-être une appréciation, non pas littéraire, mais au point de vue historique, de cette singulière classe de documents découverts aux derniers confins de l'ancien monde. Leur valeur est très-variée : sans parler de la multitude de nouveaux mots que nos vocabulaires grecs et égyptiens peuvent y gagner, de la grande richesse de formes grammaticales qu'ils ajoutent à nos connaissances du dialecte alexandrin, la plupart des ostraca sont datés et partagent ainsi les honneurs de tous les monuments épigraphiques d'une époque certaine. Sur quarante-six pièces dont j'aurai l'honneur d'offrir la transcription à mes lecteurs, il y en a trente-neuf indiquant non-seulement l'année, mais même le jour de leur naissance. Deux appartiennent au règne de *Vespasien* (77 de l'ère chrétienne), quatre à *Trajan* (an 98, 107, 115), six à *Adrien* (an 120, 128, 129, 132, 136), vingt-cinq à *Antonin le Pieux* (an 139 — 146, 149, 150, 156 — 158, 160), deux autres au règne commun de *Marc-Aurèle* et de *Lucius Vérus* (an 163, 165) : série importante et unique dans son genre. Les nombreux détails qu'il nous est permis d'y puiser sur l'organisation intérieure des provinces de l'empire romain, feront l'objet du mémoire qui suivra la publication de mes textes.

Il ne m'a pas été possible d'éditer les seize ostraca jusqu'ici inconnus du musée du Louvre, sans y ajouter les documents du même genre qui m'ont servi à les interpréter, ou bien qui à leur tour ont tiré profit de mes recherches. Les uns ont gagné au rapprochement des autres. L'épigraphie étant une science éminemment comparative, la quantité des textes à consulter supplée souvent à l'absence de leurs qualités. Rédiger un travail partiel sur une matière aussi peu traitée, publier de nouvelles inscriptions, sans que les textes analogues connus soient suffisamment interprétés, c'est augmenter les difficultés au lieu de les faire disparaître. Ceux qui voudront se donner la peine de confronter mes leçons avec celles du *Corpus*, trouveront d'ailleurs que ma réimpression est plus que justifiée. J'espère que de futures découvertes ou seulement l'examen des mêmes questions par un plus habile que moi, éclairciront les passages (et il y en a plus que je ne désire) dont le sens est resté inintelligible pour moi.

Quant aux noms propres égyptiens, très-fréquents sur les ostraca, j'ai préféré les abandonner aux égyptologues plutôt que de consulter au hasard les recueils de MM. Parthey et Brugsch. Il m'a semblé peu digne d'enseigner aux autres, « *labore parvo, cum clamore maximo,* » ce que je venais à peine d'apprendre moi-même.

1.

(Inédit.)

Διέγραψεν Πάτραεν
Σνοῦφις Ἀουσπμάους ὑπὲρ
λαογραφίας ἐνάτου L
Οὐεσπεσιανοῦ τοῦ κυρίου,
5. Μεσορὴ ιβ̀, ἀργυ(ρίου) δραχ(μὰς) δεκαέξ,
L ις̀. Πελέας ἔγραψα.

Patraën Snouphis, (fils) *d'Aouspmas, a payé seize drachmes d'argent pour la capitation de la neuvième année du seigneur Vespasien, le* 12 *Mésoré.* || 16 || (Moi) *Péléas j'ai écrit* (la présente quittance).

2.

(*Minutoli*, pl. 32, 17 avec l'explication [inexacte] de Buttmann, p. 421. — *Franz*, Corpus 4863 *b*.)

Ἔχο (*sic*) ἐπὶ λόγο (*sic*) παρὰ Πάτραν Σ-
νοῦφις ὑπὲρ χιρονὰξίου (*sic*) L ὴ.
Οὐέρρις Φιλουμενὸς ἔγρα-
10. ψα. L θ̀ Αὐτοκράτορος
Καίσαρος Οὐεσπασιανοῦ
σεβαστοῦ.
Τυβὶ γ̀.

J'ai en caisse 8 *drachmes pour la taille industrielle, payées par*

1. Le nom du même personnage qui s'appelle ici Πάτραεν Σνοῦφις, reparaît lig. 7 et 240 avec la variante Πάτραν. Un de ses descendants se trouve nommé lig. 288. Je vois un changement de voyelles tout semblable dans le nom Πετόρζμηθις qui, lig. 72, est orthographié Πετεόρζμηθις.

4. La forme Οὐεσπεσιανός, *Vespasianus*, n'a rien de surprenant si l'on se rappelle les exemples analogues : τέσσερα, τεσσεράκοντα, καθερίζειν, etc., de la Bible des Septante. Voir lig. 243 et *Sturz*, De dialecto Alexandrina, p. 118. En latin même on disait *Silerus* pour Silarus, *Caeserini* et *Caeserianensis*, dérivés de Caesar (*Mommsen*, Inscript. regni Neapol. 1544, 1391). Mon ostracon n. 8 (lig. 54) donne, au contraire, Οὐαλαρίων (*Valerio*).

6. Πελέας est un nom égyptien ; comparez lig. 173, 194, 203, 305, le nom de femme Σενπελλία, Θινπελέα (lig. 121, Θινπλείς).

7. ἔχο ἐπὶ λόγο (au lieu de ἔχω ἐπὶ λόγῳ), voir *Sturz*, Dial. Alexandrina, p. 124. Mon ostracon n. 31 (lig. 224) présente la forme Ἀντονίνου, un autre (lig. 249), au contraire, δημωσίου.

7. M. Buttmann a cru que les mots ἐπὶ λόγῳ signifiaient *sur parole*, le sens inverse de ἐπ' ἐγγύῃ. Mais λόγος est tout simplement *la caisse*. Voir l'édit de Tibère Alexandre, lig. 30, Καίσαρος λόγος (le fisc impérial) ; lig. 39, 44, ἴδιος λόγος et en d'autres endroits δημόσιος, κυριακὸς λόγος.

Patran Snouphis. (Moi) *Verrès Philouménos j'ai écrit* (ce récépissé) *la* 9e *année de l'empereur César Vespasien Auguste. Le* 3 *Tybi.*

3.

(*Young*, pl. 54, 15. — *Franz*, Corpus 4864).

Διέγραψ(εν) Ἁρπάησις πατρὸς
15. Ζμήθεος ὑπὲρ λαογραφ(ίας) α' L
Τραειανοῦ (*sic*) Καίσαρος τοῦ
κυρίου δρ(αχμὰς) L ιζ'. Ἑρμογένης
Ἀμμων(ι)α(νοῦ) ἀποχ(ὴν) ἔγραψα.

Arpaësis, (fils) *de son père Zméthis, a payé* 17 *drachmes pour la capitation de la première année du seigneur César Trajan.* (Moi) *Hermogènes*, (fils) *d'Ammonien, j'ai écrit le reçu.*

4.

(Inédit.)

Ἱέραξ καὶ μέτοχ(ος) ἀργ(υρικῆς) ἐν Ἑρμώνθ(ει) Λον-
20. γίνης (*sic*) κριτὴς Δυστρανῷ χαίρ(ειν).
Τετέλ(εσται) ἐν Ἑρμώνθ(ει) ἑξα(γωγικὸν) τέλος ἀρ-
τάβας ἑκατὸν πεντήκοντα
L ρν', καὶ φακες (*sic*) ἀρτάβας ὀκτώ,
L η'. L ι' Τραϊανοῦ Καίσαρος
25. τοῦ κυρίου, Ἐπεὶφ ιβ'.

Hiérax et le copreneur des contributions pécuniaires à Hermonthis, ... à Dystranus (?) *salut. Il a été payé, à Hermonthis,*

16. Τραειανοῦ (c'est ainsi qu'il faut lire, et non pas Τρασιανοῦ), comme lig. 28 Τραϊανειοῦ.

20. Si je ne me trompe, Δυστρανὸς est le nom de celui qui paye les droits de douane. Les percepteurs lui remettent une quittance en forme de lettre, comme dans mon n. 6. Ce nom viendrait du mois macédonien Δύστρος; mais il n'y a aucune certitude, d'autant moins que les deux mots précédents sont pour moi tout à fait énigmatiques.

21. La grande *artabe* (en arabe, *ardeb*) équivalait au métrétès attique (=39, 39 litres); la petite à 3 1/3 *modii* romains (29, 16 litres). — La construction grammaticale de cet ostracon est négligée; après τέλος il faudrait sous-entendre un verbe tel que « *tu as exporté, déclaré.* » Ensuite, le génitif du singulier φακῆς est inusité, les écrivains classiques employant toujours le pluriel quand il s'agit d'une certaine quantité de blé (πυροί, κριθαί).

les droits d'exportation pour 150 *artabes* (de blé) *et* 8 *artabes de lentilles. L'an* 10 *du seigneur César Trajan, le* 12 *Epiphi.*

5.

(*Young*, pl. 53, 14. — *Franz*, Corpus 4865).

Διέγραψ(εν) Ἀρπάησις ...
.....(?) μητ(ρὸς) Τάχησι
χε(ιρωνάξιον) ι' ἔτ(ους) Τραϊανειοῦ (*sic*)
τοῦ κυριίου (*sic*), καπηλεί(ου)
30. ἑπτὰ L δεσμοῦ, L ζ'.
Δι(ὰ) Σεραπίωνος Πάνα.
κθ' ἡμ(ερῶν) ὀψῶνιν
ποταμοφυλακί-
δου. L ἀπ(έχω).

Arpaësis, (fils) *de sa mère Tachési, a payé la taille industrielle pour la* 10e *année du seigneur Trajan, sept drachmes d'impôt pour son hôtellerie* || 7 ||. (Cette somme a été versée) *entre les mains de Sérapion Pana.* (Il a aussi fourni) *les vivres de* 29 *jours pour le navire de surveillance. — J'ai reçu la somme.*

6.

(*Young*, pl. 53, 1. — *O. Müller*, Göttinger gelehrte Anzeigen, 1827, p. 1529. — *Franz*, Corpus 4866.)

35. Ἀντῶνις Μαλχαῖος ὁ ἀσχολούμενος
τὴν ὁρμοφυλακίαν Σοήνης Ἀρπάησι

29. Le style de tous ces ostraca réclamerait ὑπὲρ καπηλείου.

30. La traduction de δεσμοῦ par *impôt, dîme* (δασμοῦ), n'est qu'un pis-aller. La voyelle ε remplace quelquefois α (voir lig. 4), mais dans les terminaisons, rarement dans la racine d'un mot. De plus, les lettres ου sont écrites au-dessus de la ligne et en caractères plus fins, ce qui signifie qu'il y a une abréviation (δεσμ.....ου), mais aucune conjecture à ce sujet ne m'a paru acceptable, soit que le mot n'existe pas dans la grécité de nos dictionnaires, soit que je m'obstine à y chercher un sens qu'il n'a pas. M. Franz lit toujours ἀσσάριον, explication formellement contredite par mes lig. 50, 58, 67, 75, 197. Je serais bien obligé à celui qui voudrait m'apprendre le sens de cette énigme.

32. ὀψῶνιν pour ὀψώνιον. Voir l. 38.

34. Je crois qu'on peut corriger hardiment ποταμοφυλακίδος (sous-entendu νεώς). Voir l. 166.

Sur les ostraca le signe L indique toujours une valeur numérique, preuve de plus que, devant les dates, il ne faut pas lire λυκάβαντος.

35. Ἀντῶνις forme de la basse grécité pour Ἀντώνιος. Voir l. 41.

γηνοτρόπῳ χαίρειν Ἀπέχω παρ' ἐσοῦ (*sic*)
τὸ ἐνόρμιν ἀγωγίων ὧν ἐποιήσου τὰ ἀ-
πὸ Χοιὰκ λ' ἕως Φαρμουθὶ α' τοῦ ιη' L
40. Τραϊανοῦ ἀρίστου Καίσαρος τοῦ κυρίου.
Φαρμου(θὶ) λ'. Ἀντώνιος Μαλχαῖος
ἀπέχω.

Antonius Malchaeus, remplissant les fonctions de garde du port de Syène, à Arpaësis, gardeur d'oies, salut. J'ai reçu de toi les droits de station au port pour les marchandises importées que tu y as laissées à partir du 30 *Choeak jusqu'au* 1 *Pharmouthi de l'an* 18 *de l'excellent César seigneur Trajan. Le* 30 *Pharmouthi*, (moi) *Antonius Malchaeus j'ai reçu* (la somme).

7.

(*Young*, pl. 55, 20. — *Franz*, Corpus 4867).

[..... καὶ] οἱ λοιπ(οὶ) μισθ(ωταὶ)
[ἱερᾶς πόλης Σοήνης]. Διέγραψ(εν)
45. [..... μητρὸς] Χιμσ-
ήσιος Z..... ὑπὲρ τῆς
μ(ερίδ)ος, τρίτου ἔτους
Ἀδριανοῦ τοῦ κυρίου,
δραχ(μὰς) δεκαεπτὰ
50. δεσμο(ῦ), L ιζ' —
L δ' Ἀδριανοῦ
τοῦ κυρίου
Χοιὰκ ς'.

[*Un tel et*] *les autres fermiers* [*de Syène, porte sacrée* (de l'Égypte)] (ont donné le présent reçu): [*Un tel*, (fils) *de sa mère*] *Chimsésis*

37. L'existence d'un génitif ἐσοῦ, formé d'après l'analogie d'ἐμοῦ, ἐμοί, ἐμέ, est un fait tout nouveau, à moins qu'on ne veuille admettre une erreur du scribe.

38. ἐνόρμιν pour ἐνόρμιον, comme ailleurs ὀψῶνιν, μαρτύριν, ἡμιόβλιν (l. 243), τριούνκιν (*A. de Longpérier*, Bulletin arch. de l'Athénæum français, 1856, p. 24), etc. M. Franz croit qu'il s'agit d'une paire de boucles d'oreille vendue à Malchaeus par l'*orfévre* Arnaësis : « Antonius Malchaeus testatur se accepisse ab Arnaësi (aurario opinor) ἐνόρμιον i. e. ornamentum pendulum ex inauribus, quas fecit a die 30 mensis Choeak usque ad diem 30 mensis Pharmuthi. » Mais je pense que ἐνόρμιον signifie les droits de station *au port* (ὅρμος) ; cela s'accorde à merveille avec le mot suivant ἀγωγίων. Ch. O. Müller avait lu ἀπ' ὠτίων ἐποίησα.

50. δεσμοῦ, voir ma note l. 30.

Z..... a payé dix-sept drachmes || 17 ||, *sa part de la dîme pour la troisième année du seigneur Adrien. L'an* 4 *du seigneur Adrien. le* 6 *Choeak.*

8.

(*Young*, pl. 53, 3. — *Franz*, Corpus 4868).

Οὐαλαρίων καὶ οἱ λοιπ(οὶ) μισθ(ωταὶ)
55. ἱερᾶς πύλ(ης) Σοήνης
δ[ιὰ ..... βοηθοῦ]. Διέγραψ(εν)
Πάχνουβις Πετόρζμ(ηθις)
ἀπ(ὸ) Θινπότησις δε(σμόν), δ' L
Ἀδριανοῦ τοῦ κυρίου,
60. δραχ(μῶν) ὀκτώ, L [η'].
Ἀδριανοῦ τοῦ κυρίου
Φαρμουθὶ η'.

Valarion et les autres fermiers de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donnent le présent reçu écrit) *par* [leur auxiliaire un tel]. *Pachnoubis*, (fils) *de Pétorzméthis et* (de sa mère) *Thinpotésis a payé la dîme de* 8 *drachmes. l'an* 4 *du seigneur Adrien.* || 8 ||. *L'an* 4 *du seigneur Adrien, le* 8 *Pharmouthi.*

9.

(*Young*, pl. 54, 13. — *Franz*, Corpus 4869).

Λονγῖνος. Ἴξιμος καὶ οἱ λοιπ(οὶ) ἐπιτη-
ρηταὶ ἱερᾶς πύλ(ης) Σοήνης · Διέγραψεν
65. Πετόρζμηθ(ις) μη(τρὸς) Χωνουηρπάησις
Τιβτισμόγιος, Ἀδριανοῦ τοῦ κυρίου,
δραχ(μὰς) δεκαεπτὰ δεσμ(οῦ), L ιζ'. L ιβ' Ἀδριανοῦ
τοῦ κυρίου, Μεσορὶ L η'.
Λονγῖνος ἔγρ(α)ψ(α). δεκαεπτά.

Longinus, Iximus et les autres gardiens de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (ont donné le présent reçu). *Pétorzméthis.* (fils) *de sa mère Chonouërpaësis Tibtismogis a payé* 17 *drachmes de dîme, sous le* (règne du) *seigneur Adrien.* || 17 ||. *La douzième année*

54. Οὐαλαρίων, *Valerio*, comme ailleurs ἐραυνᾶν (*Sturz*, Dial. alex. p. 117), καμάρα = camera, φάλαρα = phalera, τέσσαρα = tessera, etc. Je maintiens donc cette forme contre l'autorité de M. Franz.

66. L'original porte μυρίου.

du seigneur Adrien, le 8 *Mésori.* (Moi) *Longinus j'ai écrit* (la quittance); *dix-sept.*

10

(*Young*, pl. 55, B, 1. — *Franz*, Corpus 4870).

70. Καλάσιρις πράκ(τωρ) διὰ τα.....
.....(?) Ἐλεφ(αντίνης). Διέγραψ(εν) Πε-
τεόρζμ(ηθις) Ποσήρενς μητ(ρὸς) Τίσα-
τις, ὑ(πὲ)ρ μερισμ(οῦ) πρήμου,
ιγ' L Ἀδριανοῦ τοῦ κυρι-
75. ίου (*sic*), L η' δεσμοῦ.
L ιγ' Ἀδριανοῦ τοῦ κυρίο[υ],
Τυβὶ κβ.

Kalasiris étant percepteur..... à Éléphantine, Pétéorzméthis Posérens, (fils) *de sa mère Tisatis, a payé* 8 *drachmes de dîme, en premier à-compte pour l'an* 13 *du seigneur Adrien. L'an* 13 *du seigneur Adrien, le* 22 *Tybi.*

11.

(*Young*, pl. 53, 2. — *Franz*, Corpus 4871).

Ἀντίοχος καὶ Εὐκτήσιος (?) Πομπ(ήϊος) καὶ ..... Μ[ά]-
ξιμος καὶ σύνπαντες ἐπιτηρ(ηταὶ) ἱερ(ᾶς) πύλ(ης) Σού[νης], δι(ὰ)
80. Σπηὼσπ (?) βοηθ(οῦ). Διέγρ(αψεν) Πετόρζμηθ(ις)
μητ(ρὸς) Τιπτυάλερ(ις), ἑκκαιδεκάτου ἔτους Ἀδριανοῦ
τοῦ κυρίου, δραχ(μὰς) δεκαεπτὰ L ιζ', καὶ ὑ(πὲ)ρ
..... δραχ(μὰς) δέκα
..... L ιζ' Ἀδριανοῦ τοῦ κυρίου.

Antiochus et Euctémon (?) *Pompée et..... Maximus et tous les gardiens de Syène, porte sacrée* (de l'Égypte), (donnent ce reçu écrit) *par leur auxiliaire Spéosp* (?). *Pétorzméthis,* (fils) *de sa mère Tiptyaléris, a payé, la* 16e *année du seigneur Adrien, dix-sept drachmes*

70. Les Καλασίριες faisaient, du temps d'Hérodote (2, 164; 9, 32), partie de la tribu militaire de l'Égypte. Le mot ἡ καλάσιρις est le titre d'une comédie du poëte *Alexis* (*Meineke*, I, 400), et désigne la longue tunique de toile égyptienne, décorée de franges (Athénée, XII, 525 *d*. Pollux, 7, 71). Dans mon n. 20 (l. 137) on trouve un Παπρεμίθης ὁ Καλάσιρις.

79. Les formes Σούνη (l. 101, Σούνυς) et Σουήνη (l. 275) appartiennent au patois alexandrin. Comparez ἀνυκοδόμησε, *Corpus*, n. 4714 *c*, et τὸ πλῦν (pour πλοῖον) dans mes Inscriptions grecques du Louvre, n. 134. Le nom arabe est *Assouan.*

|| 17 ||, *et dix drachmes pour..... L'an* 16 *du seigneur Adrien.*

12.

(*Young*, pl. 54, 18. — *Franz*, Corpus 4872).

FRAGMENT.

. . . . . .

85. L κ' = χ° (χειρωναξίου?). L κ' Ἀδριανοῦ
καίσαρος τοῦ κυρίου,
Φαμ(ενὼθ) κη.

..... 20 *drachmes de taille industrielle* (?). *L'année* 20 *du seigneur Adrien, le* 28 *Phaménoth.*

13.

(Inédit).

Σωτὴρ καὶ Παπρεμίθης
πράκ(τορες) ἀργυρικ(ῆς) Ἐλεφ(αντίνης). Διέγραψ(εν)
90. Πάχνουβις Πετορζμήτανες
μητρὸς Θιψανέπωτες
μερισμὸν η' L. Ἀντωνίνου
καίσαρος τοῦ κυρίου L βν [*id est* δευτέρου],
Ἐπιπὶ δ'.

Soter et Paprémithès étant receveurs des contributions pécuniaires à Éléphantine, Pachnoubis Pétorzmétanès, (fils) *de sa mère Thipsanépotès, a payé un à-compte de* 8 *drachmes. La deuxième année du seigneur César Antonin, le* 4 *Epiph.*

14.

(*Young*, pl. 52, B, 2 — *Franz*, Corpus, 4887).

95. Φάνωφις πράκ(τωρ) ἀργ(υρικῆς) [Ἐλεφαντίνης. Διέγραψεν]
Πετόρζ(μηθις) ϭ(πὲ)ρ μερισμοῦ .....

88. 135. Παπρημίτης est le nom d'un canton (νομός) égyptien, situé probablement dans le Delta. Voir Hérodote 2, 59, et Étienne de Byzance au mot Παπρημις.

91. Les noms Θιψανέπω (l. 186 Τθιψενέπω) et Ἐπειανάπω (l. 229) renferment celui du dieu Anoubis (*Anûp*).

94. Ἐπιπὶ (ou Ἐπὶπ, l. 140) se trouve moins souvent que la forme aspirée Ἐπεὶρ (l. 25, 168) et paraît un des signes caractéristiques de la prononciation thébaïque. On peut lui comparer le nom de la déesse Τρίθις qu'on écrit aussi Θρίπις, Τρίφις, Θρίφις; voir *Letronne*, Recueil, I, 112, 232; *Brugsch*, Collection de noms propres gréco-démotiques, p. 30; *Sturz*, Dial. alexandr. p. 126, 127.

δ' χαλκῶν. L β' Ἀν[τωνίνου Καίσαρος]
τοῦ κυρίου, Φαμεν(ὼ)θ $\overline{\text{κ}}$.

Phanophis étant percepteur des contributions pécuniaires [à Éléphantine], Pétorzméthis [a payé] un à-compte de..... 4 chalkous. L'an 2 du seigneur [César] Antonin, le 20 Phaménoth.

15.

(*Young*, pl. 54, 17. — *Franz*, Corpus 4889).

FRAGMENT.

Φάνωφις πράκ(τωρ) ἀγρ(υρικῆς) Ἐλεφ(αντίνης). Διέγρ(α)ψ(αν) Πετόρζ(μηθις) καὶ
. . . . . .

Phanophis étant percepteur des contributions pécuniaires à Éléphantine, Pétorzméthis et..... ont payé.....

16.

(*Young*, pl. 54, 10. — *Franz*, Corpus 4873)

100. Οὐαλέριος Μερίων καὶ οἱ
σύ(ν)παντ(ες) ἐπιτ(ηρηταὶ) ἱερᾶς πύ(λης) Σούνυς (*sic*),
διὰ Παχάψαχις βοῦθ(οῦ *sic*). Διέγρα(ψεν) Πά-
τνυβδις Πετορζμύθου ὑ(πὲ)ρ
χιρρ(ωναξίο)υ (*sic*) δραχ(μὰς) εἴκοσι,
105. ὀβολ(οὺς) δύο L κ'. || L γ'
Ἀντωνίνου Καίσαρος
τοῦ κυρίου Παϊνὶ (*sic*) $\overline{\text{ιζ}}$.

Valérius Mérion et tous les gardiens de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (ont donné la présente quittance écritee) *par l'auxiliaire Pachapsachis. Patnybdis,* (fils) *de Pétorzmythès, a payé vingt drachmes, deux oboles pour la taille industrielle.* || 20 || . *L'an 3 du seigneur César Antonin, le 17 Payni.*

17.

(Inédit)

Ἄννιο(ς) Ἀμμω(νιανὸς) [κα]ὶ Σαραπ(ίων) Μεσσανὸ(ς?)
πράκ(τορες) ἀργ(υρικῆς) Ἐλεφ(αντίνης). Διέγρ(α)ψ(εν) Πετουρό-

101. Σούνυς, voir l. 79 et les mots βοῦθοῦ (l. 102, 119) et Πετορζμύθου (l. 103).
104. χιρρωναξίου, comme χείμαρρος et χείμερρα (pour χίμαρος et χίμαιρα) dans les Septante. La même forme se trouve l. 122.

110. ηρις Πετουρέως μη(τρὸς) Σενπάγ-
χνουπ(ις) ὑ(πὲ)ρ μερι(σμοῦ) δ(εσμοῦ) καὶ ὑ(πὲ)ρ
ἀνδρι(.....?) καὶ πρετω(ρίου) πλ(οίο)υ L δ'.
L δ' Ἀντωνείνο(υ) Καίσα(ρος)
τοῦ κυρίου, Παϋνὶ γ̅.
115. [Ἄ]ννιος Ἀμμωνιανὸς συ[γ]-
[γρά]φομαι L δ'.

Annius Ammonianus et Sarapion Messanos (?) *étant receveurs des contributions en argent à Éléphantine : Pétouroëris*, (fils) *de Pétouris* (et) *de sa mère Senpachnoub, a payé un à-compte de 4 drachmes pour la dîme..... et pour le navire prétorien. La 4e année du seigneur César Antonin, le 3 Payni.* (Moi) *Annius Ammonianus j'ai écrit en personne* (le présent reçu). || 4 drachmes ||.

18.

(*Young*, pl. 53, 6. — *Franz*, Corpus 4874)

Ἡρακλείδης καὶ Ἰσίδωρος
μισθ(ωταὶ) πύλ(ης) Σοήνης, διὰ Παχόμ-
ψαχις βοϋθ(οῦ). Διέγρα(ψεν) Πάνυ-
120. δδις Πετορζμήθου ὑπὲρ
μητ(ρὸς) Θινπλείδος
χιρρ(ωναξίο)υ δίδραχ(μα) εἴκοσι
ὀβολ(οὺς) δύο. L κ' = L δ'
Ἀντωνίνιου Καίσαρος
125. τοῦ κυρίου, Μεσορὴ ι̅.

Héraclide et Isidore, fermiers de Syène, porte (de l'Égypte), (ont donné ce reçu écrit) *par leur auxiliaire Pachompsachis. Panybdis*, (fils) *de Pétorzméthès* (et) *de sa mère Thinpléis, a payé vingt didrachmes et deux oboles, comme taille industrielle.* || 20 ||. *L'an 4 du seigneur César Antonin, le 10 Mésoré,*

112. πρετωρίου pour πραιτωρίου, voir *Starz*, de Dial. alexandrina, p. 118, 119.
119. βοϋθοῦ, comme l. 102.
121. Θινπλείς, voir l. 6. 173.
124. Les trois points placés au-dessus de la lettre ι indiquent que le scribe lui-même s'aperçut de son erreur. Ces méprises ne sont pas rares sur les ostraca. L. 150, un faux signe numérique est entouré de points; voir aussi l. 257.

19.

(*Young*, pl. 54, 9. — *Franz*, Corpus 4875)

Ἄννιος Ἀμμωνι-
ανὸς καὶ Σεππάχ(νουβις)
πράκ(τορες) ἀργ(υρικῆς) Ἐλεφ(αντίνης), διὰ Πάχνο(υβις)
Πετόρζμηθις βοηθ(οῦ). Διέγρα(ψεν) •
130. Πάνυβτις Πετόρζ(μηθις).
ὑ(πὲ)ρ μερισ(μοῦ) ἀπέ(χω) ζ', ἑπτ(ά), καὶ
πρὸ τέλους L δ', καὶ
ὑ(πὲ)ρ μερισ(μοῦ) L δ'
ἀπέχ(ω). Μεχεὶρ η'.

Annius Ammonianus et Seppachnoubis, receveurs des contributions pécuniaires à Éléphantine, (donnent le présent reçu écrit) *par leur auxiliaire Pachnoubis* (fils de) *Pétorzméthis. — Panybtis,* (fils de) *Pétorzméthis a payé. J'ai reçu sept drachmes* || 7 || *en à-compte* (sur la dîme), *et* 4 (drachmes) *pour l'impôt, et j'ai reçu* (de plus) 4 *drachmes en à-compte. Le* 8 *Méchir.*

20.

(Inédit)

135. Σωτὴρ καὶ Παπρεμίθης πράκ(τορες)
ἀγρυρικῆς Ἐλεφ(αντίνης). Διέγραψ(εν) Παπρεμίθης
ὁ Καλάσιρις, μητρ(ὸς) Τιπουάλερις,
μερισμ(ὸν) ζ' L. Ἀντωνίνου
Καίσαρος τοῦ κυρίου L ε',
140. Ἐπὶπ α̅.

Sotèr et Paprémithès étant percepteurs des contributions pécuniaires à Éléphantine, Paprémithès le Calasirien, (fils) *de sa mère Tipoualéris, a payé un à-compte de sept drachmes. La cinquième année du seigneur César Antonin, le premier Épiph.*

21.

(*Young*, pl. 53, 8. — *Franz*, Corpus 4876)

Ἡρακ(λείδης) καὶ Ἰσίδωρος
μισθ(ωταὶ) πύλ(ης) Σοήνης, διὰ

137. ὁ Καλάσιρις, voir mon explication de l. 70.
140. Ἐπὶπ, voir l. 94.

Παχόμψαχις βοηθ(οῦ).
Διέγραψ(εν) Πάνιβδις
145. Πετορζμήθου ὑ(πὲ)ρ
μ(ερισμ)ο(ῦ) δ(εσμοῦ) δραχ(μὰς) δεκα-
επτά, ὀβολ(όν), L ιζ̅. L ε̅
Ἀντωνίνου Καίσαρος
τοῦ τοῦ (*sic*) κυρίου, Παϋνὶ
150. [illegible] γ̅.

Héraclide et Isidore, fermiers de Syène, porte (de l'Égypte), (donnent ce reçu écrit) *par leur auxiliaire Pachompsachis. Panibdis,* (fils) *de Pétorzméthès, a payé un à-compte* (?) *de dix-sept drachmes, une obole pour la dîme.* || 17 || . *L'an cinq du seigneur César Antonin, le* 3 *Payni.*

22.

(*Young*, pl. 54, 12. — *Franz*, Corpus 4877)

Ἡρακλείδης καὶ Ἰσίδω-
ρος μισθωτ(αὶ) πύλ(ης) Σοήνης,
διὰ Παχόμψαχις βοηθ(οῦ).
Διέγρα(ψεν) Πατρακένου-
155. φις Πατχτίαυτις μητ(ρὸς)
Θιπτάπινις, λαο-
κ(ραφίας *sic*) δραχ(μὰς) δεκαέξ,
ὀβολ(όν), L ις̅. L ς̅
Ἀντωνίνου Καίσαρος
160. τοῦ κυρίου, Θὼθ ι̅

Héraclide et Isidore, fermiers de Syène, porte (de l'Égypte), (ont donné le présent reçu écrit) *par leur auxiliaire Pachompsachis. Patrakénouphis,* (fils) *de Patchtiavtis* (et) *de sa mère Thiptapinis, a payé seize drachmes, une obole, pour la capitation.* || 16 || . *L'an* 6 *du seigneur César Antonin, le* 10 *Thoth.*

23.

(Inédit)

..... καί Διόνυσος ὁ(ιὰ) Σερή[νου βοηθοῦ]
[καὶ] Πάχ(νουβις) καὶ οἱ λοιπ(οὶ) πρόκτορε[ς]
[ἀ]ργ(υρικῆς) καὶ σιτικ(ῆς) Ἐλεφαντίνης. Διέγρα-

ψεν Μενεὺς καὶ ὁ τούτ(ου) σιειὸς (*sic*) Ψάεις, καὶ
165. ὁ τούτ(ου) ἀδελφὸς Πμούεις ὑ(πὲ)ρ μερισμῶ(ν),
ποδαμοφυλακίδων (*sic*), καὶ στατιῶνος,
καὶ πλοίου πρετωρίου Ἄμμ(ωνος?), δρ(αχμὰς) ρα' χρ(υσᾶς?).
L ζ̄', Ἐπεὶφ κγ̄ o

..... *et Dionysos, par Serénus leur auxiliaire et Pachnoubis, ainsi que les autres receveurs des contributions en argent et en vivres à Éléphantine. Méneus et son fils* (?) *Psaeis et son frère Pmoueis ont payé* 101 *drachmes en or* (?) *pour leurs parts* (? d'impôt), *pour les navires de surveillance sur le fleuve, la station* (militaire) *et la barque prétorienne* (nommée) *Ammon* (?). *L'an* 7, *le* 23 *Épiph.*

24.

(*Young*, pl. 54, 11. — *Franz*, Corpus 4878)

Ἰούλιος, Δομίτιος καὶ Διοσ-
170. κουρίδης καὶ οἱ λοιπ(οὶ) ἐπιτηρητ(αὶ)
ἱερᾶς πύλης Σοήνης, διὰ Πέτορ
βοηθ(οῦ). Διέγραψ(εν) Πάνυπτις, παρὰ
μητρὸς Σενπελλίας Χόπων, δ(εσμόν).
ἀπ(έχω) ζ̄ L Ἀντωνείνου Καίσαρος
175. τοῦ κυρίου, ἀργυρ(ίου) δραχ(μὰς) εἴκοσι, ὀβ(ο)λ(όν).
ἀπέχω L κ̄ = Φαρμουθὶ κ̄.

Julius, Domitius et Dioscouride et les autres gardiens de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donnent ce reçu écrit) *par leur auxiliaire Pétor. Panyptis*, (fils) *de sa mère Senpellia Chopon, a payé la dîme. J'ai reçu, l'an* 7 *du seigneur César Antonin,* 20 *drachmes en argent*, (et) *une obole. J'ai reçu* || 20 || . *Le* 20 *Pharmouthi.*

25.

(*Young*, pl. 54, 16. — *Franz*, Corpus 4879)

Σωτὴρ καὶ Παπρεμίθης πράκ(τορες)
ἀργυρικ(ῆς) Ἐλεφ(αντίνης). Διέγραψεν
Πάνυβτις Πετόρζμηθ(ις) μη-
180. τρὸς Θινπελέας μερισμόν,

164. Σιειὸς pour θεῖος *oncle?* ou pour υἱὸς *fils?*

η L 'Αντωνίνου τοῦ κυρίου,
ὀβ(ο)λ(οὺς) ς', ἐπαγομένων α.

Sotèr et Paprémithès étant receveurs des contributions en argent à Éléphantine, Panybtis, (fils) *de Pétorzméthis* (et) *de sa mère Thinpeléa, a payé un à-compte de* 6 *oboles. L'an* 8 *du seigneur Antonin. le premier des* (jours) *épagomènes.*

26.

(*Young*, pl. 55, 25. — *Franz*, Corpus 4880)

Δομίτιος ὁ φύ(λαξ), 'Αππιανὸς
καὶ Ῥωμανὸς πράκ(τορες) ἀργ(υρικῆς) 'Ελε-
185. φαντ(ίνης). Διέγραψεν 'Αρπάησις
Ζμένπτωτος ἀπὸ Τθι-
ψενέπωτος ὑπὲρ μερισ(μοῦ),
L η' 'Αντωνίνου Καίσαρος
τοῦ κυρίου, ἀργυρ(ίου) δραχ(μὰς) τέσ-
190. σαρες (*sic*), δ'. Μεχὶρ ς'.

Domitius le caissier, Appianus et Romanus, receveurs des contributions pécuniaires à Éléphantine, (ont donné la présente quittance). *Arpaësis,* (fils) *de Zmenptot* (et) *de* (sa mère) *Thipsénépot, a payé un à-compte de* 4 *drachmes d'argent* || 4 ||. *L'an* 8 *du seigneur César Antonin, le* 6 *Méchir.*

FROEHNER.

(*La suite prochainement.*)

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE

MÉGARE

Dans la livraison qu'il vient de publier du second volume de son beau recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, mon savant ami, M. Edm. Le Blant établit la manière d'après laquelle les formules des inscriptions sépulcrales des premiers fidèles se localisent, et tire de là des règles pour reconnaître, à l'emploi des habitudes de leur patrie transportées avec eux, les épitaphes d'individus enterrés loin du lieu de leur naissance. Un index des formules locales les plus caractéristiques, classées par contrées (p. 152 — 157), sert de base à cette démonstration.

Nous y voyons que le caractère commun et essentiel de toutes les épitaphes chrétiennes d'Athènes remontant à une date un peu élevée, est l'emploi du mot κοιμητήριον au début de l'inscription. C'est en effet ce qui ressort des numéros 9305 à 9314 du *Corpus* de l'Académie de Berlin.

Mais cette formule n'était pas exclusivement propre à la cité de Minerve. Elle était en usage dans d'autres villes de la Grèce, par exemple à Mégare. Le fait ressort clairement, pour cette dernière ville, de plusieurs inscriptions que nous y avons copiées en 1860 et 1863, et qui jusqu'à présent sont demeurées inédites. Ces inscriptions sont, du reste, aussi courtes que possible, et n'apprennent rien à l'histoire ; mais la rareté des monuments anciens de l'épigraphie chrétienne en Grèce, nous fait espérer que les savants qui s'occupent de cette branche de l'archéologie, trouveront quelque intérêt à la publication de monuments qui fournissent une donnée nouvelle à ajouter au recueil des formules locales dont les bases ont été si heureusement jetées par M. Le Blant.

Les épitaphes chrétiennes de Mégare sont au nombre de trois, et proviennent toutes des alentours de l'église de Saint-Jean-Baptiste (ἅγιος Ἰωάννης ὁ Πρόδρομος) sur l'antique acropole de la Caria, où

paraît avoir existé le plus vieux cimetière chrétien de la cité.

1.

☧ ΚΥΜΗΤ
ΡΙΚΥΡΙΑΚΟΥ
ΚΕΥΧΑΡΙϹ
ΤΟΥΡ

Encastrée dans la muraille même de l'église.

On rétablit sans difficulté, les mots altérés par l'ignorance du graveur:

Κ[οι]μητ[ή]ρι[ον] Κυριάκου κ[αὶ] Εὐχαρίστου.

2.

☧ ΚΟΙΜ
ΑΘΑΝ

Κοιμ[ητήριον] Ἀθαν[ασίου.

Dans le mur d'enceinte à moitié ruiné qui environne l'église.

3.

☧ ΚΥΜΙΤ
ΘΕΟΔω

Κ[οι]μ[η]τ[ήριον] Θεοδώ[ρου.

Dans une maison de paysan tout à côté.

On remarquera la substitution deux fois répétée de υ à οι dans la première syllabe du mot κοιμητήριον. Cette faute d'orthographe, à laquelle les Mégariens paraissent ainsi avoir eu une propension toute spéciale, semble prouver l'ancienneté de la prononciation locale qu'ont gardée encore de nos jours les habitants de la patrie de Théognis. Dans leur bouche, en effet, υ et οι ne se prononcent pas *i* comme dans celle de tous les autres Grecs contemporains, mais υ = *u*, et οι = *eu*, deux sons voisins et qui peuvent facilement s'échanger l'un pour l'autre.

Un dernier fragment d'inscription, qui doit être aussi d'origine chrétienne, existe encore encastrée dans les murailles de la même église. L'inscription était sans doute métrique, mais il en reste si peu que nous n'osons pas tenter une restitution.

ΛΟΙΕΕΝ
ΕΥΝΠΟΕ
ωΝΧΑΡΙΕ
ΛΕΠΙ

François Lenormant.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

M. de Saulcy termine la deuxième lecture de son mémoire sur Arak-el-Emir — et fait la première lecture d'un second mémoire sur les textes anciens relatifs au Haram-ech-Chérif. La *Revue* rendra un compte détaillé de ces deux mémoires, dont le second n'est que le complément d'un mémoire lu à l'Académie, il y a deux ans, sur le même sujet.

M. Waddington lit, en communication, un mémoire, qui est écouté avec un vif intérêt, *sur la suite des légats de Syrie, de l'avénement de Trajan à celui de Septime-Sévère.*

M. Texier met sous les yeux de l'Académie le dessin d'un dolmen qu'il a observé et dessiné en 1828 dans un jardin de Draguignan (Var). Il rappelle, à cette occasion, plusieurs observations faites par lui en Afrique sur des monuments de même genre, et rappelle que, malgré leur nom de *celtiques*, on n'en trouve point en Galatie, ainsi qu'il a pu le constater lui-même.

M. le ministre de la marine et des colonies informe M. le président que M. le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine française, lui a adressé, pour être offerts à l'Académie, divers manuscrits en caractères Cambodgiens traitant de la guerre avec la Chine, du mariage et des devoirs des époux, des préceptes du bouddhisme, des fautes et châtiments, ainsi que quelques tragédies et comédies.

M. Ad. de Longpérier, au nom de M. Black, de Londres, fait une communication sur les caractères majuscules des textes hébraïques de l'Écriture sainte.

L'Académie décide, sur la proposition de son secrétaire perpétuel, qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. le comte Beugnot, décédé, et qu'en conséquence l'exposé et l'examen des titres des candidats aura lieu le 5 mai prochain.

M. de Saulcy présente à l'Académie, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, dont il est le président, la Carte, en quatre feuilles, de la Gaule au commencement du ve siècle de notre ère. — Cette Carte contient les voies romaines et les cités de la notice de l'empire avec leurs circonscriptions.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le musée de Saint-Germain est définitivement en voie d'organisation. Une commission spéciale composée des hommes les plus compétents s'occupe, sous la présidence de M. le surintendant des beaux-arts, de classer les objets déjà réunis et de faire la liste de ceux qui devront être moulés pour figurer dans les vitrines à la place des objets originaux que le musée ne possède pas encore. Cette commission a déjà tenu trois séances. Elle se compose, si nous sommes bien informé, de MM. de Nieuwerkercke, président, de Saulcy, de Longpérier, Maury, Penguilly-l'Haridon, directeur du Musée d'artillerie, de Reffye, officier d'ordonnance de l'Empereur, Lartet, Viollet-le-Duc, Alexandre Bertrand, Desnoyers, Damour et Rossignol, conservateur-adjoint des musées impériaux, chargé de l'administration du musée de Saint-Germain.

— Un certain nombre d'exemplaires de la *Carte de la Gaule au commencement du Ve siècle* dressée, sur l'ordre de l'Empereur, par les soins de la Commission de la topographie des Gaules viennent d'être tirés à l'imprimerie impériale. Un exemplaire a déjà été remis à l'Empereur, un autre à l'Institut; un troisième a été exposé dans la salle de réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne. Cette Carte, en quatre feuilles, contient, outre les voies romaines avec toutes les stations marquées sur les itinéraires anciens, la circonscription des populations mentionnées dans la notice de l'empire. Il ne reste plus à y ajouter que les localités où ont été faites des découvertes d'antiquités. Le figuré de terrain réduit des minutes de la carte de France au quatre-vingt millième est d'une grande beauté, et l'ensemble de la carte, même incomplète comme elle l'est, fort intéressant. Le réseau des voies romaines, que l'on peut maintenant comparer à notre réseau de chemins de fer, est surtout fort curieux; il y a, sur plusieurs points, coïncidence entre les voies antiques et les voies modernes. Sur d'autres points les différences de directions marquent les modifications apportées par le temps dans la direction du commerce. Quant aux limites des populations, on sait que ce sont à très-peu de chose près celles de nos anciens diocèses. C'est donc déjà presque une carte diocésaine de la France.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE

Le mercredi 19 avril, a eu lieu à la Sorbonne la réunion des délégués des sociétés savantes des départements, et des membres du comité des travaux historiques établis près le ministère de l'instruction publique.

A midi, MM. les délégués se sont réunis dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Le Verrier, sénateur, président de la section des sciences. A ses côtés avaient pris place MM. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire; Léon Renier, membre de l'Institut, vice-président de la section d'archéologie; Chéruel, inspecteur général de l'instruction publique; Milne-Edwards, doyen de la Faculté des sciences de Paris et membre de l'Institut; Blanchard, membre de l'Institut; Chabouillet, de la section d'archéologie, et de la Villegille, secrétaire des comités.

M. le sénateur Le Verrier a donné lecture des actes officiels concernant la réunion et la distribution des prix. Il a ensuite adressé quelques paroles aux délégués réunis pour la quatrième fois.

On remarquait dans l'assemblée MM. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris; Magin, recteur de Rennes; de la Saussaye, recteur de Lyon; Théry, recteur de Caen; le baron Guerrier de Dumast; David, député des Deux-Sèvres; l'abbé Cochet, le marquis de Godefroid-Ménilglaise, Rathery, le comte de Pontécoulant, Quicherat, de Linas, Dutrey, Francisque Michel, l'abbé Baudry, E. Grézy, Carro, L. Lacroix, Bergmann, Travers, Raulin, Bellaguet, Combes, Aurès, Dusevel, Desplanques, etc.

Les sections se sont ensuite rendues dans les salles qui leur étaient spécialement réservées.

La section d'archéologie était présidée par M. Léon Renier, membre de l'Institut, assisté de MM. Chabouillet et le comte de Pontécoulant.

M. le Président annonce aux délégués que la Carte des Gaules est apposée sur le mur de la salle en entrant à gauche, où ils pourront examiner à loisir ce grand et beau travail. Les lectures suivantes ont été entendues :

M. LE COMTE DE MELLET, de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Réponse à un mémoire de l'année dernière, par M. de la Querière, dans lequel ce savant blâmait l'habitude de construire aujourd'hui des édifices dans le style gothique.

Observations sur cette lecture par MM. Bataillard et Abel.

M. DE LA QUERIÈRE, de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Rouen. Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen en 1791.

M. AURÈS, de l'Académie du Gard, ingénieur en chef du département. Les architectes grecs qui ont construit les monuments antiques de la Grande Grèce ont constamment fait usage du pied italique et de la division en

douze onces, à l'exclusion complète du pied grec et de la division en seize dactyles.

M. LEGUAY, de la Société d'archéologie, sciences et lettres de Seine-et-Marne. Notice sur un cimetière de l'âge archéologique de la pierre, découvert à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine).

M. BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse. Sur quelques inscriptions inédites récemment découvertes dans la région centrale des Pyrénées.

Des observations de M. Léon Renier, président, sur ce mémoire, suscitent une intéressante discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Cochet, Dusevel, Leguay, Lallemand et l'auteur du mémoire..

M. ABEL, de la Société archéologique de la Moselle. Notice sur une chape de Charlemagne et sur une chape de saint Étienne de Hongrie, de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz.

M. l'abbé COCHET, de l'Académie des sciences, lettres, etc., de Rouen. Note sur les ports et havres dans l'antiquité et au moyen âge.

Observations de M. Lapaume sur le sens des mots *port* et *havre*.

M. PRIOUX, de la Société archéologique de Soissons. Notice sur les cimetières mérovingiens du Soissonnais, Arcy-Sainte-Restitue, Viel-Arcy, Pont-Arcy et Cerseuil.

La seconde séance a eu lieu le lendemain jeudi 20 avril à midi, et la section d'archéologie a été également présidée par M. Léon Renier en l'absence de M. le marquis de la Grange indisposé, assisté de MM. le comte de Pontécoulant, président de la Société d'archéologie de Seine et-Marne, du Sommerard, membre du comité, et Chabouillet, secrétaire. Elle a reçu de nombreuses et intéressantes communications que voici :

M. DE LINAS, de l'Académie d'Arras, membre non résident du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, a lu une notice sur quatre fragments d'étoffes byzantines, découverts et restitués par lui.

M. LALLEMAND, de la société polymathique du Morbihan, a parlé sur les monuments celtiques, leur origine, leur destination, et a recherché à quel peuple on doit les attribuer. M. Lallemand n'admet pas que les monuments dits celtiques remontent à des époques antéhistoriques. Ce sont des tombeaux, et la race qui les éleva est celle que les auteurs grecs nomment les Celtes. L'usage des dolmens tumulaires aurait duré, selon M. Lallemand, depuis le VIe siècle avant Jésus-Christ, jusqu'au IVe siècle de notre ère.

M. L'ABBÉ COCHET a présenté des observations sur certains faits assignés par M. Lallemand.

M. GRESY, de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, a lu une notice sur l'ancien fief et hôtel Lecoq à Melun, lequel servit de logis aux ducs de Longueville. L'auteur y a reconnu un médaillon qui offre les traits du célèbre bâtard d'Orléans, Jean, comte de Dunois, tige de la maison de Longueville.

M. LAPAUME, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, a lu un mé-

moire sur le groupe du jardin de la ville, à Grenoble, intitulé : *Une énigme en bronze*. Selon M. Lapaume, le mot de l'énigme, c'est que ce monument, dû au sculpteur J. Richier, représente un torrent dévastateur, le Drac, et le connétable de Lesdiguières en Hercule, vainqueur de ce torrent.

M. ROSENZWEIG, de la Société polymathique du Morbihan, a présenté un mémoire sur l'épigraphie du Morbihan, au moyen âge, dans lequel l'auteur a fait connaître les plus intéressantes des inscriptions recueillies par lui dans ce département.

M. ALÈGRE, de l'académie du Gard, a lu une note sur le camp dit de César, à Laudun, près de Bagnols. Ce camp, selon l'auteur, devrait se nommer camp des *Césars*, car il date évidemment de la fin du haut empire. On y a trouvé des inscriptions, des médailles et autres antiquités. On a, d'ailleurs, pu se faire une idée de l'intérêt qu'offre le lieu dit *Camp de Laudun*, par de nombreux dessins mis sous les yeux de l'assemblée.

M. LÉON RENIER, président, a fait quelques objections à ce mémoire; l'auteur a cru pouvoir supposer que cette localité fut le séjour d'une station militaire romaine; mais les Romains ne mettaient pas de garnison partout. Les Gaulois se gardaient eux-mêmes. Le camp de Laudun n'est peut-être pas autre chose qu'un des vingt-quatre *vici* attribués, suivant Pline, à la colonie de Nemausus.

M. BENARD, président de l'Académie de Saint-Quentin, a fait connaître ses recherches sur la patrie et les travaux de Vilard d'Honnecourt. L'auteur a attribué la construction de la collégiale de Saint-Quentin à cet architecte si célèbre de nos jours par la publication de son précieux album, due à MM. Lassus et J. Quicherat, et lui a assigné le Vermandois pour patrie.

M. L'ABBÉ VAN DRIVAL, de l'Académie d'Arras, a lu une notice intitulée : *l'Art chrétien à l'exposition de Malines*. Il ne s'agit pas dans cette lecture de la description des objets réunis à Malines, mais de considérations synthétiques sur l'art chrétien. *Orner l'utile*, tel était, dit M. l'abbé Van Drival, la devise des artistes du moyen âge.

M. LEGUAY, de la Société archéologique de Seine-et-Marne, a parlé sur une pierre à polir les silex trouvée en septembre 1860, à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), au lieu dit la Pierre-au-Prêtre.

M. DABAS, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, a lu un travail qui a pour titre : *Preuve d'une dernière tentative, obscure et ignorée, faite par l'action païenne, à l'avénement du fils de Théodose, pour obtenir le rétablissement tant de fois demandé du culte de la Victoire*. Cette dissertation élégamment écrite, a clos la deuxième séance, au bruit des applaudissements de l'assemblée.

La troisième séance a eu lieu le vendredi 21 avril, sous la présidence de M. Léon Renier, assisté de MM. l'abbé Caillaud, vicaire général de Bourges, Chabouillet et le comte de Pontécoulant. La section a entendu les plus intéressantes lectures :

M. DUMOUTET, de la commission historique du Cher, a lu une notice sur les stèles d'un cimetière gallo-romain du faubourg de Brives à Bourges, et sur l'église conventuelle bâtie dans le même lieu.

M. LAISNÉ, président de la Société d'archéologie d'Avranches, a lu une étude sur l'ancien état de la baie du Mont-Saint-Michel d'après les manuscrits de l'abbaye de ce nom, dans laquelle l'auteur démontre que ce n'est pas à un cataclysme qu'il faut attribuer la disparition d'une forêt qui exista jusqu'au VIe siècle sur et autour du Mont-Saint-Michel.

M. CHARLES AUBERTIN, secrétaire de la Société d'archéologie de Beaune, M. L'ABBÉ COCHET et M. ROSENZWEIG ont fait sur cet important travail diverses observations.

M. LEBRUN D'ALBANE, membre de la Société académique de l'Aube, a lu un mémoire sur le Bacchus de Troyes, buste de marbre découvert en 1747 dans l'enceinte de cette ville.

M. L'ABBÉ BAUDRY, membre de la Société d'émulation de la Vendée, a rendu compte d'un nouveau puits funéraire sur la colline de Troussepoil, près le Bernard. L'auteur est le premier en France qui ait signalé ce singulier mode de sépulture, dont on s'étonna d'abord, mais dont on retrouve aujourd'hui des exemples dans diverses contrées.

M. L'ABBÉ CAILLAUD, vicaire général de Bourges, président de la Commission historique du Cher, a lu une notice sur l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, construite sur le modèle du sépulcre de Jérusalem.

Au moment ou se terminait cette intéressante lecture, vers deux heures, S. Exc. le ministre de l'instruction publique est entré dans la salle. Sous la présidence de Son Excellence, M. L'ABBÉ COCHET fait connaître une importante sépulture antique trouvée récemment à Lillebonne. Malheureusement, M. l'abbé Cochet n'a pas assisté à cette découverte, aussi n'a-t-il pu donner tous ces détails précis dont un observateur aussi expérimenté sait tirer un si bon parti ; cependant il est arrivé sur les lieux peu de temps après, et il a pu faire un inventaire raisonné des objets recueillis dans cette sépulture, qu'il suppose avoir été faite pour un seul personnage. L'urne de verre qui contenait les os brûlés du mort, était préservée par une capsule de plomb carrée ornée de figures en forme de croix de saint André; ces circonstances paraissent tout à fait neuves au savant ecclésiastique, mais M. J. Quicherat ayant fait observer qu'on en a trouvé dans d'autres localités, notamment vers Antibes, Son Excellence dit qu'il n'y a pas à s'étonner de rencontrer des exemples de l'emploi du plomb dans des contrées aussi éloignées, mais toutes deux voisines de la mer, puisqu'on sait à quelle haute antiquité remontait le commerce du plomb et de l'étain chez nos aïeux.

M. l'abbé Cochet termine son intéressante communication en comparant la sépulture de Lillebonne à celle que John Gage a fait connaître en 1835 dans l'*Archæologia*, et qui avait été trouvée en Angleterre. Les applaudissements que l'assemblée accorde au zélé et savant explorateur de

la *Normandie souterraine* sont confirmés par les félicitations que le ministre a bien voulu adresser à M. l'abbé Cochet.

« Je ne m'étonne pas, dit M. Duruy, de voir un si grand nombre de membres du clergé se vouer avec autant de dévouement que de talent à l'archéologie nationale; il y a quelque chose de religieux dans le culte payé par la science à la mémoire de nos aïeux. » Ces paroles ont été accueillies par les applaudissements les plus sympathiques de l'assemblée.

Après le départ de M. le ministre, la parole a été donnée à M. Dusevel, membre de la Société des antiquaires de Normandie, qui lit une notice sur l'église de Saint-Martin d'Abbeville, dans laquelle on a remarqué d'intéressants détails sur Jehan Bulant, *maistre machon de Nostre-Dame d'Amiens.*

M. L'ABBÉ GIROU, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, a lu un mémoire sur les anciennes fortifications de Marvejols, qui se termine par des vœux en faveur de l'acquisition des anciennes portes de cette ancienne cité.

M. MAIGNIEN, de l'Académie delphinale, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, a lu un mémoire sur quelques éléments des arts au point de vue de leur grandeur et de leur décadence. L'assemblée a écouté avec une attention soutenue ce discours, qui appartient à bon droit au domaine de l'archéologie, bien que l'auteur n'y ait traité d'aucun monument figuré en particulier, puisqu'il s'y est élevé dans le meilleur style aux considérations les plus hautes de l'esthétiqne et qu'il y a traité de l'histoire du passé comme de prévisions sur l'avenir de l'art.

M. BARRY, de l'Académie de Toulouse, professeur à la Faculté des lettres de la même ville, a terminé la communication commencée par lui à la première séance, en faisant connaître une inscription latine trouvée, comme les précédentes, dans les Pyrénées. A cette occasion l'auteur fait connaître l'origine de la population de la colonie romaine dont la ville de Saint-Bertrand de Comminges occupe la place, et il entre dans d'intéressants détails sur la vie privée des habitants des petites villes de l'empire romain.

— Le samedi 22, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en réunion générale présidée par M. le ministre, ont été distribuées les récompenses suivantes :

Le sujet du concours était : « Le meilleur travail soit manuscrit, soit imprimé, sur un sujet quelconque d'archéologie nationale publié postérieurement au 1er juillet 1863. »

Le prix est accordé à la commission historique du département du Cher pour la monographie de la cathédrale de Bourges, exécutée par M. Jules Dumoutet, membre de la société.

Une somme de 1,200 francs sera accordée à M. Dumoutet, et 300 francs seront mis à la disposition de la Commission historique du Cher.

Des médailles de bronze seront, en outre, remises à M. Dumoutet et à la société.

— Nous extrayons du dernier numéro des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, de M. de Mortillet, les lignes suivantes, qui nous montrent associés, en Italie, dans les mêmes tombes la pierre, le cuivre, le bronze et le fer. On ne saurait donner trop de publicité à de pareils faits.

« La marière de Monte Barello, bien que peu étendue, a fourni des instruments de pierre, de bronze et de fer. En 1857, a Cumarola, sur les confins de Maranello et de San Venanzio, à dix-huit ou vingt kilomètres au-dessus de Modène, on a découvert environ quarante squelettes humains, inhumés dans la terre nue, disposés en deux files parallèles et tous la tête tournée au sud. Chaque squelette avait à son côté droit une pointe de lance en cuivre, tournée à l'envers; au côté gauche une pointe de javelot en silex. En outre, les uns avaient au côté droit un coin en bronze, d'autres un coin en serpentine verte très-dure, et d'autres, enfin, au-dessus de la tête une massette en serpentine noirâtre, moins dure, finissant au côté opposé en forme de hachette..... Ces guerriers, Gaulois ou Ligures, faisaient donc contemporainement usage d'armes de pierre, de cuivre, de bronze et de fer. » (*Matériaux*, 7865, mars, p. 339).

— Depuis un an les journaux de toute l'Europe n'ont cessé d'annoncer que le Musée national de Naples s'était enrichi d'un calendrier romain du temps d'Auguste et *récemment* trouvé, disait-on, *dans les fouilles de Pompéi*. L'*Athénéum* de Londres, entre autres organes accrédités, a mis ce bruit en circulation. Au mois de novembre dernier, notre collaborateur, M. Vallet de Viriville, membre de la Société des Antiquaires de France, se trouvait à Naples et voulut examiner ce monument. Il lui fut répondu que le Musée ne possédait aucun objet de ce genre qui provînt de Pompéi. Mais notre confrère ayant à la main la note publiée par ces journaux, put reconnaître que la description y contenue s'appliquait parfaitement au calendrier Farnèse. On connaît sous ce nom un cube de marbre blanc trouvé au IXe siècle dans la *campagne de Rome*, mais non de Pompéi, et qui se trouve, en effet, actuellement et depuis longues années au Musée de Naples. Sur les quatre faces de ce bloc sont effectivement gravés les 12 mois d'un calendrier rustique qui remonte au siècle d'Auguste. Ce curieux monument a été gravé, commenté et publié plusieurs fois, et notamment sous le titre suivant : *Kalendarium Cæsaris ætate Augusti in tabula marmorea; nunc vero iterum excusa ex prototypo a ser nessime domûs Farnesiæ, etc., ad ornamentum palatii ad Campum Flore ubi denuo reperta fuit anno* 1704; voyez la planche entre les pages 6 et 7, dans Bianchini, *de Kalendario et Cyclo Cæsaris*, etc. *Romæ*, 1703, pet. in-f°.

— OUVRAGES ET BROCHURES REÇUS DEPUIS LE DERNIER NUMÉRO. — *De Mortillet*. Matériaux pour l'histoire de l'homme. Janvier et février 1865. — *F. Prévost*. Dissertation sur le pont construit par César pour passer le Rhin. Broch. de 25 p. avec 2 planches. —*L. Leguay*. Des sépultures de l'âge archéologique de la pierre chez les Parisii (Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et- Marne). Br. de 23 p.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la caricature antique, par CHAMPFLEURY, Paris, Dentu, éditeur, 1865.

M. Champfleury a déjà parcouru une longue carrière qui lui assure, parmi les gens de lettres, une place à part. Il a fait connaître son nom par un grand nombre de romans où la finesse des détails et la vérité des caractères éveille l'intérêt du lecteur. Il a de plus étudié d'une manière spéciale, dans des monographies pleines de recherches et d'érudition, un certain nombre de peintres provinciaux, tels que les frères Lenain, dont on lui doit, pour ainsi dire, la connaissance, Latour de Saint-Quentin et Colart de Laon. Enfin nous signalerons encore parmi ses travaux préférés une série d'études sur les faïences, et d'une manière plus générale, sur l'étude des arts industriels et céramiques pendant la révolution.

Aujourd'hui M. Champfleury publie une *Histoire de la caricature antique*, dans laquelle, sous le format d'un vol. in-18, sont condensées, dit-il, cinq années de labeurs suivis et d'incessantes recherches. Plus de soixante planches intercalées dans le texte reproduisent soit les spécimens de l'art antique que l'auteur a consultés, soit les dessins que les érudits modernes qui l'ont précédé dans la même voie ont publiés dans des ouvrages spéciaux. On peut dire que M. Champfleury n'a rien négligé pour rendre son travail aussi complet que possible, et sinon épuiser les sources, du moins consulter toutes celles qui sont connues jusqu'ici. A ce titre, nous ne craignons pas de dire que l'ouvrage de M. Champfleury lui fait honneur et que les amateurs le consulteront avec autant de plaisir que de profit.

S. P.

Histoire de la soie, par Ernest PARISET. 1re et 2e parties. 2 vol. in-8o, 1865. — Paris, Auguste Durand.

Cet ouvrage est, au moins dans ces deux parties, du domaine de l'archéologie. On y trouve des recherches spéciales fort curieuses et utiles à ceux qui s'occupent de l'étude du costume et de l'ameublement au point de vue historique. Le 1er vol. comprend les temps antérieurs au VIIe siècle de l'ère chrétienne; le 2e vol. va du VIIe au XIIe siècle.

Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque : 1403-1461; par M. Vallet de Viriville, professeur à l'École des chartes, etc. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, 3 vol. in-8. Le 3e et dernier tome vient de paraître chez Madame Ve Renouard, libraire de la Société de l'Histoire de France, 6, rue de Tournon.

LE PANTHÉON

DES

ROCHERS DE PHILIPPES

Tout le haut quartier de l'ancienne ville de Philippes en Thrace est formé de rochers de marbre blanc qui s'élèvent vers l'acropole, et que leurs pentes escarpées rendaient sur beaucoup de points inhabitables. De là, sans doute, vint aux Philippiens l'idée de creuser dans ces parois naturelles des niches pour de petits simulacres et d'y sculpter même de légers reliefs représentant les divinités dont le culte leur était cher. C'est d'abord le hasard qui fit tomber sous nos yeux quelques-unes de ces curieuses figures. Éparpillées, selon le caprice de la dévotion privée, sur les mille faces que présentent les anfractuosités du rocher, elles disparaissent dans la teinte grise qu'a revêtue, à la longue, le marbre de la montagne. Une recherche minutieuse nous en fit ensuite découvrir un assez grand nombre. On les rencontre de préférence autour du théâtre et le long d'une rampe naturelle qui monte obliquement vers la muraille de l'ouest. Les courtes inscriptions qui les accompagnent sont généralement en latin. Quant aux figures mêmes, bien que traitées négligemment, elles se distinguent presque toutes par ce caractère d'élégante facilité qui rappelle de loin le grand air des modèles grecs, et qui est le propre de la sculpture gréco-romaine des bons temps. La petite dimension et l'état d'effacement de plusieurs d'entre elles en rendent cependant l'interprétation douteuse, et nous obligeront à quelque réserve dans l'étude de ce *panthéon* des dieux adorés par les colons romains de Philippes.

Au milieu de ces esquisses, tracées presque toutes à fleur de mar-

bre, une figure se distingue tout d'abord par son haut relief et par ses proportions exceptionnelles. C'est un buste grand comme nature, taillé à vif dans le rocher, avec une sorte de niche qui lui sert d'encadrement. Au-dessus de ce cadre, mais à quelque distance, et un peu sur le côté, on lit les lettres MH, et sur une seconde ligne ΠΤΟΥ, derniers restes d'une inscription grecque qui paraît d'assez basse époque. La saillie même de la sculpture l'a exposée à de nombreuses mutilations. Cependant, il est facile de reconnaître, à l'aspect juvénile et imberbe du visage, à l'ampleur florissante des épaules et de la poitrine, aux cheveux qui descendent en boucles le long du cou, et surtout à la nébride passée en travers sur la tunique, le dieu que nous trouvons partout, dans ce pays, entouré des honneurs suprêmes : nous avons vraisemblablement ici une précieuse représentation du Bacchus thrace, plus ou moins transformé par ses adorateurs macédoniens et romains.

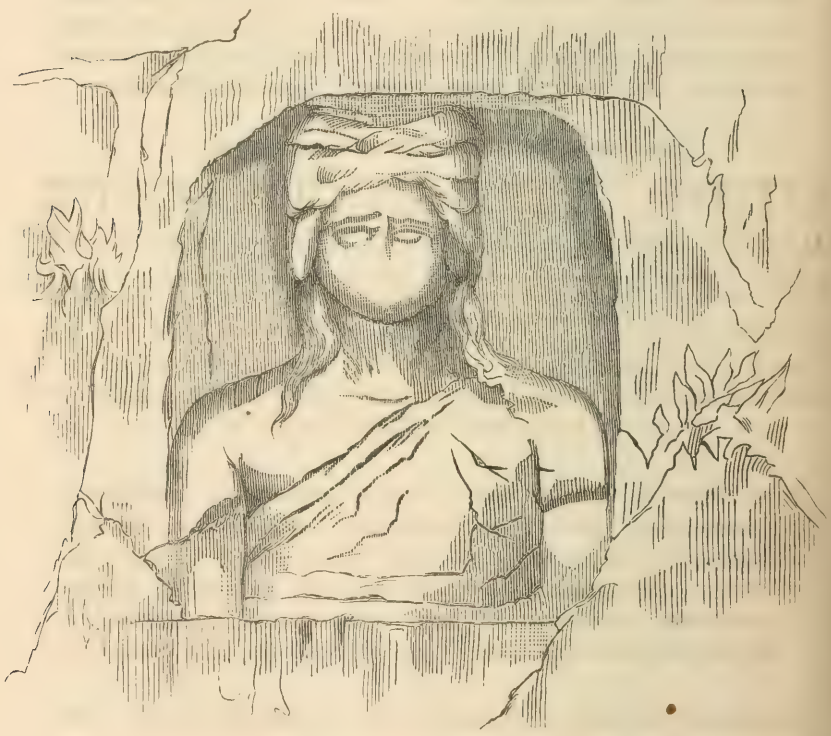

Le caractère ancien et national du culte de Bacchus, dans la région

de la Thrace dont Philippes était la capitale, est prouvé par des faits incontestables. Le grand oracle des Satres, sur les sommets et au milieu des mines du Pangée (1), et le nom de Διονύσου λόφος (2) donné à la colline même où se trouvaient les gisements aurifères de Philippes, associent étroitement le Bacchus indigène aux exploitations métallurgiques de cette contrée. Par là il se rapproche d'un autre personnage mythologique de la légende thraco-phrygienne, le fameux roi Midas, qui changeait tout en or, et dont l'histoire merveilleuse pourrait bien n'être qu'une première forme sous laquelle les Grecs eurent connaissance de la divinité thrace qu'ils confondirent plus tard avec leur Dionysos. Je citerai surtout ici, en me réservant d'y revenir plus longuement, deux inscriptions latines que j'ai découvertes dans les environs de Drama, au nord de la plaine de Philippes, et dans lesquelles Bacchus figure avec le surnom local et tout barbare de *Tasibastenus*. Il y est en outre question des thiases ou confréries de ce dieu, qui étaient spécialement chargées des repas funéraires dans les fêtes commémoratives appelées *Rosalia*. Les noms propres de ces inscriptions sont presque tous de rares et précieux échantillons de la langue si peu connue des anciens Thraces.

Sur un grand sarcophage en deux pièces superposées.

BITHVS · TAVZIGIS · FIL · QVIET
MACER · N · LX · TAVZIES · BIT-I · QVI · ETRV
FVS IIXIV BITIVS TAVZICIS I\\IIII\\IIIISS
ZIPACENTHVSTAVZIGIS · BITHICENTHVS
CERZVLAE · SABINVS · DIOSCVT-IIS · HEREDES · F · C
IDEMBIT-IVSDONAVITHIASIS·IIB·PAT·TASIBAST·XCC·ET·RVFVS XC EXQVOR·REDIT·ANNV
ROSAL · ADMONIMENT · EOR · VESCENTVR ·

Bithus Tauzigis fil(ius), qui et Macer, an(norum) (sexaginta), Tauzies Bithi, qui et Rufus, an(norum) (quatuor decim), Bithus, Tauzigis..... an(norum)..... h(ic) s(iti) s(unt). Zipacenthus Tauzigis, Bithicenthus Cerzulæ, Sabinus Dioscuthis, heredes f(aciendum) c(uraverunt). Idem Bithus donavit thiasis Lib(eri) Pat(ris) Tasibast(eni) (denarios) (ducentos), et Rufus (denarios)

(1) Hérodote, VII, 110, 111, 112. Comparez aussi nos remarques. (*Mission de Macédoine*, p. 29.)

(2) Appien, *Guerres civiles*. IV, 106.

centum, ex quor(um) redit(u) annu(o) Rosal(ibus) ad moniment(um) eor(um) vescentur.

Sur une stèle funéraire en forme d'autel.

· D · · I · · M ·

Ici est représenté un cavalier dardant le javelot. Un autre personnage est à pied derrière le cheval; devant le cavalier se trouvent un sanglier et un serpent enroulé autour d'un arbre.

LVCIVSCAESIVICTORI
SERVVSACTOR · ANL
H · S · E · IDEM · LVCIVSTHI
ASIS. LIB · PAT · TASIEAS
TEN · DONAVIT · XCV

Dis Inferis Manibus. Lucius, Cæsi Victori[s] servus actor, an(norum) quinquagenta, h(ic) s(itus) e(st). Idem Lucius thiasis Lib(eri) Pat(ris) Tasibasten(i) donavit (denarios) (centum et).....

Dans la figure des rochers de Philippes, le détail d'accoutrement le plus singulier, celui qui établit la distinction avec le Dionysos des Grecs, consiste en une large coiffure, où M. Daumet a cru entrevoir la tête dépouillée d'une bête fauve. Bacchus se montrerait ainsi avec des attributs analogues à ceux d'Hercule. Mais le caractère le plus remarquable de cette coiffure est de former au-dessus des tempes du dieu deux éminences, comme si elle recouvrait des cornes naissantes. Par cette particularité, l'image sculptée sur les rochers de Philippes se rapproche beaucoup de certains bustes très-rares, dans lesquels des cornes ou de petites ailes, qui surmontent la tête de Bacchus, sont voilées par sa chevelure, quelquefois même par une draperie tombante (1).

La représentation d'une divinité au front armé de cornes, d'un dieu-taureau, appartient, comme on sait, au symbolisme des religions barbares. Diodore dit formellement que le Bacchus cornu, dont les Grecs firent un fils de Zeus et de Perséphone, n'était autre que le dieu phrygien Sabazis (2). Or, cette divinité avait de si étroits rapports avec le Bacchus thrace, que les Thraces eux-mêmes paraissent s'être

(1) Voyez E. Braun (*Kunstvorstellungen des geflügelten Dionysos*. Munich, 1839 et l'Atlas de O. Müller et F. Wieseler, pl. 33, fig. 387.

(2) Diodore, IV, 4, 1.

servis du même nom pour désigner leur grande divinité nationale. C'est Macrobe qui l'affirme d'après le témoignage d'un écrivain grec, Alexandre Polyhistor : « *Item in Thraciâ eundem haberi Solem atque Liberum accipimus, quem illi Sabadium nuncupantes magnificâ religione celebrant, ut Alexander scribit.* » Il indique même la colline de *Zilmissus*, chez les *Ligyræi*, peuplade thrace, inconnue d'ailleurs, comme l'un des principaux sanctuaires de ce Bacchus-Sabadius, comme il l'appelle (1). Un scholiaste d'Aristophane parle dans le même sens : Σαβάζιον δὲ τὸν Διόνυσον οἱ Θρᾶκες καλοῦσι καὶ σαβοὺς τοὺς ἱεροὺς αὐτῶν (2). Les antiques rapports qui existaient entre les Phrygiens et les Thraces (3) expliqueraient que cette identification se fût d'abord opérée chez eux longtemps peut-être avant de pénétrer jusqu'en Grèce. Dans un curieux bas-relief de Paros, consacré aux Nymphes, par l'odryse Adamas, et qui représente tout un Olympe de divinités barbares, le Bacchus thrace (car c'est lui très-probablement qu'il faut reconnaître sous la forme d'un taureau à face d'homme) conserve tout à fait le caractère monstrueux que lui prêtait l'imagination des indigènes ; mais, dans la figure des rochers de Philippes, l'influence de la tradition grecque et romaine a dissimulé autant que possible les attributs qui n'appartiennent pas au type humain.

Parmi les autres représentations, tracées plus légèrement et de dimension plus petite, les figures qui se présentent le plus souvent aux regards sont celles de Diane. J'en ai compté au moins dix sur les rochers qui avoisinent le théâtre et le temple de Sylvain. La prédilection des Philippiens pour cette divinité leur était commune avec d'autres populations de la Thrace. Elle s'explique facilement par l'assimilation très-ancienne de la déesse indigène Bendis, avec l'Artémis des Grecs, et par suite, avec la Diane des Romains. Du reste, les types gravés sur le roc de Philippes appartiennent de tout point à la tradition commune. C'est le plus souvent la Diane chasseresse, s'avançant d'un pas rapide, sa robe retroussée jusqu'aux genoux, le bras droit tendu en avant et tenant l'arc, le bras gauche relevé pour prendre la flèche dans le carquois. Dans une figure, la tunique, détachée sur une épaule, comme celle des Amazones, ajoute beaucoup à la beauté et à la liberté du mouvement. Dans une autre,

(1) Macrobe, *Saturnales*, I, 28 et les *Fragmenta hist. græc.* de Didot, III, 244.

(2) Schol. Aristoph. *in Vesp.* 9.

(3) Sur ce sujet, voyez les savantes remarques de M. Guigniaut (*Religions de l'antiquité*, III, 976) et de M. Alfred Maury (*Religions de la Grèce antique*, III, p. 122 et suiv.).

la déesse porte une légère draperie placée en travers sur une tunique à larges manches; près d'un arbre, à ses pieds, bondit un cerf attaqué par un chien : l'encadrement figure une petite stèle avec fronton et acrotères. Le premier de ces bas-reliefs a conservé les quatre premières lettres d'une inscription latine. Une autre représentation de la même Diane, beaucoup plus endommagée que les précédentes, porte, aussi en latin, le nom d'un citoyen de la colonie, M. Æmilius Rufus.

COTO..... M · AIMIII
RVFI

Ces images de la Diane chasseresse ne sont pas groupées sur un même point, de manière à faire supposer le voisinage d'un temple. Néanmoins, parmi celles qui sont le plus effacées, j'en dois citer trois qui se suivent, et qui formaient certainement une série régulière. Trois autres petits reliefs, représentant la même divinité dans une action différente, sont aussi rangés symétriquement sur une roche taillée, non loin du temple de Sylvain : ici la déesse se précipite sur le cerf, qu'elle terrasse avec le genou; une légère draperie qui flotte derrière elle accuse l'impétuosité de son élan : c'est ainsi que la représentent certaines monnaies d'Éphèse (1) et un vase peint expliqué par Panofka. La répétition de l'image de Diane par séries de trois est due sans aucun doute à un motif religieux. Je pense qu'il faut y voir une allusion à la triple Hécate, déesse qui se confondait à la fois avec la Bendis des Thraces et avec l'Artémis des Grecs, et qui servait comme de transition de l'une à l'autre. Seulement l'artiste, au lieu de défigurer, par une conception bizarre, le type poétique de la fille de Latone, s'était contenté de la reproduire trois fois sous une forme identique. Cette triple représentation était l'équivalent de la triple invocation que les anciens adressaient à Diane aussi bien qu'à Hécate.

Au milieu des autres divinités qui peuplent les rochers de Philippes, on reconnaît aisément une Minerve armée. Coiffée du casque, couverte du péplus, elle tient d'une main la lance, et s'appuie de l'autre sur le bouclier. Une figure plus difficile à déterminer représente une femme debout, vêtue d'une longue robe, la tête entourée d'un voile placé assez haut pour recouvrir une coiffure élevée. La main droite abaissée tient un fuseau, tandis que le bras gauche est

(1) *Mus. Sanclem*, pl. 23, f. 193. Atlas de O. Müller et F. Wieseler, p. XVI, 170.

levé, de manière à présenter l'attitude et le mouvement de la fileuse au moment où elle tord son fil; un objet placé a terre paraît être la corbeille appelée *calathus*, qui se rapporte au même travail. Si l'état fruste du marbre ne m'a pas trompé sur ces attributs, il faudrait reconnaître ici le type très-rare de la Minerve Ouvrière. Toutefois le dessin n'est pas resté assez net pour que l'on ne puisse, à la rigueur, voir une courte torche à la place du fuseau. Nous aurions alors une divinité porteuse de flambeaux, comme Proserpine, Hécate ou la Diane Lucifère. L'inscription qui se lit sous le bas-relief ne tranche pas la difficulté. Elle présente elle-même quelque incertitude, à cause de la singularité des deux noms propres qu'elle renferme, sans compter un solécisme qu'il faudrait attribuer au lacipide : *ex votum* pour *ex voto*.

. . . AEGIA · ATENA · EX
. . . . VOTVM · FECIT

Je ferai pourtant remarquer que le commencement des lignes étant un peu en retraite sur le cadre du bas-relief, il y aurait assez de place pour supposer une lacune de quelques lettres, qui permettrait de donner un complément régulier à la proposition *ex*, en rétablissant la formule *ex viso*, commune dans de semblables dédicaces. La figure sculptée sur le rocher serait alors tracée d'après une image vue en songe, plutôt que sur un type consacré, ce qui expliquerait le caractère singulier de cette représentation.

Sur les rochers voisins, deux autres figures de femme, tout enveloppées dans les longs plis de leurs voiles et de leurs vêtements, rappellent le type ordinaire et l'ajustement des matrones. Je ne crois pas cependant que des représentations funéraires ou simplement humaines aient pu prendre place ici à côté des dieux. On penserait à Junon, si le voile de cette déesse n'était ordinairement rejeté en arrière pour laisser voir la couronne et la main qui tient le sceptre. La première figure par la noblesse de son ajustement, par l'attribut qu'elle tenait à la main droite et qui était probablement une patère, se rapproche de Vesta ou des divinités allégoriques comme Pudicitia et Pietas. L'autre, d'un style beaucoup plus grossier, se distingue par les nombreux attributs placés dans le champ du bas-relief, parmi lesquels je crois reconnaître le miroir, l'éventail, la ciste, les sandales, qui représentent tout le *mundus muliebris*, et désignent probablement une déesse du mariage.

Je citerai, en outre, une courte inscription, qui n'est accompagnée

d'aucune figure. C'est l'invocation abrégée à Jupiter très-bon et très-grand.

I · O · M ·

Une divinité toute latine, Sylvain, est aussi mentionnée sur les mêmes rochers, dans une série d'inscriptions, déjà copiées en grande partie par d'anciens voyageurs, et trop longues pour trouver place dans cette étude.

D'autres reliefs sont sculptés sur les parois de la rampe naturelle qui monte du temple de Sylvain vers le mur occidental et vers l'aqueduc. Il faut placer au premier rang de cette série une figure de proportions un peu plus grandes que les précédentes et remarquable surtout par les attributs qui l'accompagnent. La tête, enlevée par une cassure du marbre, et le corps, endommagé en plusieurs endroits, ne laissent pas voir nettement, au premier coup d'œil, si c'est un dieu ou une déesse. Le personnage est représenté debout, s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre et de la droite portant un objet qui n'est pas reconnaissable. Son vêtement est la tunique longue, mais relevée au-dessus du genou de manière à former un repli autour des hanches. Ce qui donne à cette figure un caractère particulier, c'est un large croissant, placé derrière ses épaules, qui élève ses pointes des deux côtés de la tête. Un autre croissant es sculpté à droite du bas-relief, à côté d'une courte inscription latine, au-dessus de laquelle on voit deux yeux tracés à la pointe.

GALGEST
TA · PRIMIL
LA · PRO ·
FILIA · DNE
V · S · L · M

La divinité lunaire à laquelle est consacré cet ex-voto se montre sous des traits dont la sculpture proprement dite ne fournit peut-être pas d'autre exemple ; mais la numismatique nous est ici d'un précieux secours. Sur les monnaies des villes de l'Asie Mineure on rencontre fréquemment l'image d'un dieu qui offre avec la figure des rochers de Philippes une ressemblance frappante, ou, pour mieux dire, une parfaite identité de représentation : c'est le dieu

Mên, que les Latins appelaient Lunus, l'astre de la nuit considéré comme un être mâle, antique conception dont nous retrouvons encore trace dans les idiomes germaniques, où le nom de la lune est resté du masculin *der Mond* (1). Adoré depuis la Mésopotamie jusqu'aux rivages du Pont-Euxin et de la Méditerrannée, le dieu-lune jouissait dans ces régions d'une popularité qui ne fit que croître jusqu'aux derniers jours du paganisme. Certains noms grecs, comme ceux de Mênophilos, de Mênodoros, prouvent même que son culte franchit la mer d'assez bonne heure avec celui des autres divinités orientales. Les médailles lui prêtent les traits d'un jeune homme vêtu à l'asiatique, comme Atys et Mithra, avec la pose et les attributs particuliers que nous retrouvons dans le relief de Philippes. Il tient ordinairement une patère ou une pomme de pin, qu'il est facile de restituer dans la main droite ; sa tête est couverte du bonnet phrygien, et les traces restées sur le marbre marquent en effet la place d'une coiffure élevée.

La même divinité est aussi très-souvent représentée par les médailles sous la forme abrégée et purement astronomique d'un croissant (2), portant entre ses cornes une étoile. Ce symbole, très-ancien en Orient, puisqu'on le reconnaît sur les cylindres chaldéens et parmi les ornements qui dans les bas-reliefs de Ninive décorent les vêtements des rois, paraît être resté en honneur chez les peuples d'Asie jusqu'au moment où les Turcs l'adoptèrent et en firent leur signe national, celui qui brille encore sur leurs drapeaux, et qui est devenu, par une singulière fortune, l'emblème de l'islamisme. Une coïncidence non moins curieuse, c'est que le même signe, comme image de Mên, se rencontre sur les monnaies de Byzance dès l'époque impériale. Il ne faut donc pas s'étonner de le retrouver dans une autre ville de Thrace, à Philippes, à la fois sous la forme simple et comme attribut placé autour de la tête du dieu. En regardant de près le croissant de l'inscription, on y reconnaît certainement une trace semblable à une étoile. Au-dessus même de la figure et des linéaments qui indiquent la place du bonnet phrygien, on entrevoit une marque analogue, dans la même position par rapport au croissant des épaules.

Dans son chemin vers la Grèce et vers Rome, le dieu Mên trouva d'autant plus facilement à s'acclimater en Thrace qu'il y rencontrait des cultes de même nature que le sien. Un texte de Proclus nous

(1) Consulter sur cette divinité M. Alfred Maury. (*Ouvrage cité*, III, p. 123 et suiv.).

(2) En grec μήνη, μηνίσκος.

montre que les anciens le confondaient volontiers avec Sabazis (1). Par une assimilation non moins curieuse, l'Artémis Tauropolos d'Amphipolis, qui est la Bendis thrace à peine hellénisée, conservant une étroite corrélation avec le Bacchus à cornes de taureau, est représentée sur une médaille, portant le croissant derrière le cou, absolument comme le dieu lunaire de l'Asie (2). Une inscription, commentée par M. François Lenormant dans sa monographie de la Voie sacrée d'Eleusis (3), nous montre aussi , dans une même famille de Lysimachie en Thrace, les noms de Mênophilos et de Bendidora, qui prouvent au moins la simultanéité des deux cultes. Au premier aspect du bas-relief de Philippes, j'espérais même, dans l'incertitude que laissait l'état de mutilation de la figure, pouvoir y reconnaître nne représentation directe de la Diane des Thraces, plutôt qu'une divinité orientale. L'attribution était d'autant plus naturelle, qu'il paraissait facile de restituer le mot *Dianæ*, au lieu de *Dine* ou *Dane*, que M. Daumet et moi lisions sur le rocher. Cependant en examinant de près l'estampage, on reconnaît qu'il n'y a pas la place nécessaire pour intercaler les lettres qui manquent, et que le D n'est même pas certain. Ce nom, quel qu'il soit, est plutôt celui de la fille de Primilla; car le nom de la malade ne pouvait guère manquer de figurer dans un vœu fait pour sa guérison. Quant aux yeux dessinés au-dessus de l'inscription, ils marquent qu'il s'agissait d'une opthalmie ou d'un cas de cécité, que l'on pensait guérir par l'influence des doux rayons de la lune. Il existe au Musée Britannique toute une série de petits bas-reliefs votifs, consacrés à Zeus Hypsistos, qui representent les différentes parties du corps pour lesquelles les malades ont réclamé le secours du dieu. On y voit, au-dessus d'une courte invocation faite par une femme nommée Philêma, deux yeux exactement figurés comme ceux du bas-relief de Mên à Philippes.

Les rochers voisins offrent encore la représentation très-fruste d'un cavalier au galop, au-dessous duquel se trouve un animal ressemblant à un sanglier. Ce chasseur à cheval, sculpté fréquemment sur les tombeaux comme symbole funéraire, s'explique moins comme personnage mythologique. Castor et Pollux sont les seuls cavaliers qui figurent dans la légende commune : encore ne sont-ils pas d'or-

(1) Proclus, *in Tim.* IV, 251.

(2) Sextini, *Mus. Fontana*, p. 2, f. 11. Atlas de O. Müller et F. Wieseler, pl. 16, f. 177.

(3) Page 160.

dinaire représentés séparément. D'un autre côté, Mên a quelquefois le cheval pour attribut, mais je ne pense pas qu'il soit donné comme un dieu chasseur.

Notre surprise fut grande de rencontrer auprès de cette figure et de l'image du dieu Mên, une grande croix en relief, dans un encadrement en creux, sculptée avec le même soin que les images païennes qui l'environnent et placée au milieu des divinités grecques et barbares, comme l'image du Christ dans le panthéon d'Alexandre Sévère. La colonie de Philippes, évangélisée par saint Paul, étant la première ville de l'Europe où se forma, dès le temps des apôtres, une communauté chrétienne, on ne doit pas s'étonner d'y rencontrer d'assez bonne heure le signe de la religion nouvelle. Cependant il est plus que probable qu'il n'a été gravé ici qu'après le triomphe du christianisme, la population devenue chrétienne ayant voulu sanctifier ces rochers, couverts des images de l'ancienne idolâtrie. Cette figure de la croix est de toute manière fort ancienne et par là intéressante pour notre archéologie religieuse. On y remarque la forme évasée des quatre branches, qui se rapproche du type grec; cependant la disposition générale est celle de la croix latine, la branche inférieure étant plus longue que les trois autres.

Pour terminer la description des rochers sculptés de Philippes, il reste à mentionner, sur un point où la rampe dont j'ai parlé aboutissait probablement à une porte dans le mur occidental, non loin de l'aqueduc, deux longs encadrements qui renferment, l'un trois, l'autre cinq petites figures de divinités rangées comme sur une frise. Dans le premier de ces cadres, l'effacement des détails permet à peine de reconnaître un cavalier semblable à celui qui est décrit plus haut, une femme voilée tenant une patère, comme Junon, Cérès ou Proserpine, et un dieu nu, n'ayant sur son bras gauche qu'une sorte de chlamyde, et portant de la main droite un attribut pendant, qui peut aussi bien être la bourse de Mercure, que la grappe de raisin de Bacchus. Dans le second cadre, on reconnaît deux guerriers, probablement deux Mars, appuyés sur la lance, portant le bouclier, l'un à droite, l'autre à gauche : un dieu de la guerre figurait parmi les divinités de la Thrace. A coté, on remarque deux femmes voilées, dont l'une tient encore la patère : enfin une cinquième figure, très-fruste, où M. Daumet a cru voir un groupe de deux personnages, dont l'un serait un enfant dans une pose à demi renversée.

Toutes ces représentations, sur lesquelles je me suis successivement arrêté, font des rochers de Philippes un véritable musée mythologique. Elles sont moins intéressantes encore par le carac-

tère de rareté de quelques-unes d'entre elles, que par leur réunion, qui nous révèle, en quelque sorte, la vie religieuse d'une ville de la Thrace pendant plusieurs siècles. D'une part, nous voyons les anciens dieux du pays, se cachant sous le nom et comme sous le masque des divinités grecques et romaines, perpétuer leur influence à travers tous les changements de gouvernement et de population; nous assistons en même temps à l'invasion des cultes de l'Orient, appelés par l'avide curiosité d'un peuple auquel ses anti ques croyances ne suffisent plus, et précédant de leur bizarre cortége la pure et sainte doctrine qui, née sous le même ciel, mais au sein d'une autre race, s'avance à leur suite pour renouveler le monde antique.

LÉON HEUZEY.

RECHERCHES

SUR L'HISTOIRE DE LA

PARABOLE DE LA VIGNE

AUX PREMIERS SIÈCLES CHRÉTIENS

Lorsque le Christ eut dit la parabole du semeur, il voulut l'interprêter lui-même. Il expliqua comment celui qui sème répand la parole de Dieu; comment le démon en détruit une part ; comment les misères du siècle, l'illusion vaine des richesses en étouffent une autre; comment quelques hommes, écoutant la voix d'en haut, reçoivent ainsi la semence dans la bonne terre et rendent au centuple ce qui leur fut donné.

Mais le Seigneur se tut après avoir achevé cette autre parabole des ouvriers que le père de famille envoya travailler à sa vigne, et d'après le récit de l'apôtre, la bouche du doux maître ne se rouvrit alors que pour annoncer les angoisses de la Passion.

Aussi jamais peut-être l'actif génie de l'interprétation ne s'exerça-t-il plus largement que sur ce récit fait sans nulle explication de détail. Les hérétiques prétendirent y trouver plus d'un passage favorable à leur doctrine ; les docteurs de l'Église en tirèrent des leçons qui ne furent point elles-mêmes toujours exemptes de reproche ; et suivant ainsi qu'eux les impressions de son temps, la multitude formula de même son exégèse.

C'est au milieu de ce dédale d'opinions tantôt droites, tantôt erronées, que je tenterai de guider le lecteur.

Dans les explications de la célèbre parabole, il est quelques points peu saillants et pour ainsi dire de morale courante, qu'il me suffira d'indiquer.

Si le père de famille a repris ceux qui se plaignent du peu qu'avaient fait quelques autres, c'est, d'après Maxime le Confesseur, pour nous montrer que l'on doit se garder de l'envie (1) ; saint Chrysostôme conclut de ce même texte qu'il ne faut point se faire le juge d'autrui et que l'on doit plutôt songer à se tenir soi-même exempt de reproche (2) ; saint Grégoire le Grand ajoute qu'il est insensé de murmurer contre la volonté de Dieu (3). Le triomphe de l'Église a fait un lieu commun de toutes ces leçons de morale, neuves pour les fidèles des premiers siècles. Mais l'interprétation d'autres passages est venue trancher ou compliquer des questions importantes dans l'histoire du christianisme naissant, et l'on me permettra de m'y arrêter.

Il était un point vraiment vital dans la constitution du monde nouveau, c'était de faire honorer le travail manuel que le paganisme poursuivait de son mépris (4). Les chrétiens eux-mêmes avaient peine à dépouiller le sentiment ancien, et nous voyons encore au IXe siècle un évêque d'Orléans, Jonas, dire que, sans croire offenser Dieu, beaucoup de laïques et de clercs s'adonnent à l'oisiveté (5).

Bien longtemps avant lui les Pères s'étaient pourtant élevés contre ce vice, que quelques hommes prétendaient justifier en citant ces paroles du Seigneur : *Les oiseaux du ciel ne sèment point, les lys des champs ne travaillent pas* (6). Saint Ambroise rappelle que nous sommes tous les ouvriers loués pour le labeur par le Père de famille (7), et le saint évêque d'Orléans, qui reproduit si fréquemment les idées des anciens docteurs de l'Église, écrit à son tour : « Ce « sont les oisifs que le Maître reprend dans ces mots de l'Évangile : « *Pourquoi rester tout le jour sans rien faire? allez travailler à ma* « *vigne* (8). »

Que cette vigne soit l'Église de Dieu, que le denier reçu par les mercenaires à la fin du jour présente la claire figure de notre récom-

(1) *Sermo* LIV, De invidia, éd. de 1675, t. II, p. 656.

(2) *Homilia* LXIV in Matth., § 4, éd. de Montfaucon, t. VII, p. 641.

(3) *Homil. in Evang.*, l. I, c. XIX, éd. des Bénéd., t. I, p. 1513.

(4) Voir la préface de mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule.*

(5) *De Institut. laicali*, l. III, § 6 : « Qua peste multi clericorum et laicorum labo- « rant et se delinquere minime intelligunt. » (Dachery, *Spicilegium*, éd. in-folio, t. I, p. 310.)

(6) S. August., *De opere monachorum*, § 27, et *Retractationes*, l. II, § 21, etc.

(7) *De Tobia*, c. XXIV, § 92 : « Et tu mercenarius Christi es et te conduxit ad « vineam suam, et tibi merces reposita est cœlestis. »

(8) *De Institut. laic.*, l. III, § 6 : « Otiosos vero Dominus arguit in Evangelio, dicens : Quid hic statis tota die otiosi ? Ite ad vineam meam. » (Dachery, *loc. cit.*)

pense dernière, c'était le sentiment des Pères les plus illustres et je ne vois point que nul l'ait contesté (1) : saint Irenée le dit (2); de même saint Jérôme (3), saint Chrysostôme (4), saint Augustin (5), saint Basile (6), saint Grégoire de Nazianze (7), saint Optat (8), l'auteur inconnu du *De vocatione omnium gentium* (9), saint Grégoire le Grand (10); plus tard, l'évêque d'Acride, Théophylacte (11), et de plus humbles mains nous ont transmis la marque de cette unanime persuasion. Les sculptures des antiques sarcophages, les fresques des sépultures aux catacombes romaines représentent parfois la vigne et son essaim de travailleurs (12). Sur des monuments funéraires un tel sujet doit rappeler sans doute la vie consacrée au service de Dieu et le ferme espoir de la récompense finale. C'est la traduction faite pour les yeux d'une exégèse dont les docteurs nous disent l'adoption commune.

Les ouvriers de la vigne, on s'en souvient, ne furent point tous appelés en même temps; les uns vinrent au point du jour, d'autres à la troisième heure, à la sixième, à la neuvième, enfin à la onzième. On se demanda quel sens pouvait cacher cette part du récit. Le sentiment le plus général fut qu'il s'agissait là des âges du monde et des justes qui se sont succédé ici-bas.

« La vigne, dit Origène, réclama des ouvriers à des temps bien di-
« vers. Lorsque le jour parut, de premiers travaux étaient à faire et
« le Père de famille désigna les hommes qui devaient les accomplir.

(1) Je ne saurais, en effet, tenir pour opposants à cette interprétation les Pères qui, tout en l'enseignant, s'efforcent de trouver un autre sens au denier accordé par le maître; saint Basile, suivant lequel il figurerait peut-être encore le centuple promis, dans ce monde, par le Christ (Marc, x, 29, 30) à ceux qui abandonnent tout pour le suivre; saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, qui inclinent à y voir le symbole de la grâce baptismale. (Basil., *Regulæ brevius tractatæ*, Interrog., CCLVI, éd. Garnier, t. II, p. 501; Hieron, *Adv. Jovin.*, l. II, § 32, éd. Vallarsi, t. II, pars I, p. 375; Greg. Naz., *Orat.*, XL, éd. Morelli, t. I, p. 650.)

(2) L. IV, c. XXXVI, § 7, éd. Massuet, p. 280.

(3) *Adv. Jovin.*, l. II, § 32, et *Epist.* XXI ad Damas., § 40, 41.

(4) *Homil.* LXIV in Matth., t. VII, p. 641.

(5) *Sermo* LXXXVII, De verbis Evang., Matth., XX, § 5 et 6. Ed. des Bénéd. t. I, p. 463, 464.

(6) *Constit. monast.*, c. XXIV, § 2, t. II, p. 575.

(7) *Orat.* XL, t. I, p. 650.

(8) *Advers. Parmen.*, l. V, éd. de 1676, p. 107.

(9) L. I, c. XVII, dans les œuvres de saint Prosper, éd. de 1711, p. 870.

(10) *Homil. in Evang.*, l. I, c. XIX, éd. des Bénéd., t. I, p. 1510.

(11) *In Matth. Comment.*, c. XX (*Comment. in IV Evang.*, éd. de 1631, p. 115)

(12) Voir entre autres Aringhi, *Roma subterranea*, éd. de Paris, t. I, p. 323; t. II, p. 69.

« A la troisième heure, autres besoins; c'était l'âge de Noé, alors que « Dieu fit alliance avec lui. Dix générations s'écoulent de Noé jus- « qu'à Abraham; là commence une seconde vocation et le patriarche « devient à son tour ouvrier de la vigne. Après lui, Moïse et les « siens prennent place. Un suprême travail restait à faire, tâche d'une « nouvelle et dernière vocation. Il s'accomplit par les faits de l'Évan- « gile (1). » — C'est aux nations païennes, ajoute saint Jérôme, qu'il « fut dit alors : *Pourquoi rester oisives durant tout le jour?* Ce fu- « rent elles qui répondirent : *Personne ne nous a louées pour le tra- « vail* (2). » Puis, s'arrêtant à une humble pensée, celle de notre infirmité profonde, le saint docteur s'écrie : « Repoussez- « vous mon interprétation? Je vous suivrai où bon vous semblera, « si toutefois vous me concédez que les premiers appelés furent des « justes. Or ces justes ont murmuré contre le père de famille, di- « sant : *Ceux-là qui sont venus les derniers et qui n'ont travaillé « qu'une heure, tu les a égalés à nous qui avons porté le poids du jour « et de la chaleur.* Sous une apparence d'équité ces mots cachent un « sentiment d'envie, un regard jaloux jeté sur le bonheur d'autrui. « Le Seigneur condamne ces justes en leur disant : *Amis, faut-il « que votre regard soit mauvais parce que je suis bon?* Aussi l'apôtre « proclame-t-il que Dieu seul est juste, comme il est seul immor- « tel (3). »

Une autre leçon d'humilité, de charité fraternelle, restait à tirer de la même partie de notre parabole. Les Pères ne faillirent point à cette tâche.

Dans un temps où la foi nouvelle venait à toute heure saisir des

(1) *Comment. in Matth.*, t. XV, § 34, éd. des Bénéd., t. III, p. 701. Voir encore saint Irénée, l. IV, c. XXXVI, § 7, éd. Massuet, p. 280; Hieron., *Adv. Jovin.*, l. II, c. XXXII, éd. Vallarsi, t. II, pars I, p. 374; Augustin. serm. LXXXVII, *De Verb. Ev. Matth.*, XX, § 5, éd. des Bénéd., t. V, p. 463; Possinus, *Symbolæ in Matth.*, t. II, p. 635; Theophylact., *In Matth. Comment.*, c. XX; Christ. Drathmar, *Bibl. Patr.*, ed. Lugd., t. XV, p. 145, etc.

(2) Epist. XXI, ad Damasum, § 40.

(3) *Ibid.* D'après un texte cité dans les *Symbolæ in Matthæum* qu'a publiées le P. Poussines (t. I, p. 274), saint Chrysostôme aurait développé à ce sujet un tout autre système. « Ne pensez point, aurait dit l'illustre docteur, que les saints puissent porter « envie à ceux qui recevront, avec eux, une même récompense. Cette mention de la « jalousie n'est présentée ici que comme une figure, et pour montrer la haute valeur « d'une rémunération faite pour exciter l'envie, si quelqu'un pouvait, quand viendra « l'heure suprême, concevoir un pareil sentiment. » Théophylacte, exégète de seconde main et qui suit si souvent saint Chrysostôme, reproduit la même pensée (*Comment. in Matth.*, c. XX).

âmes dans le milieu païen, l'Église comptait, à côté des fidèles nés chrétiens, un grand nombre de nouveaux convertis. De regrettables catégories tendaient, par cela même, à s'établir entre les fils de Dieu. Une inscription des catacombes porte les mots : ΠΙϹΤΟϹ ЄΚ ΠΙϹΤωΝ « fidèle et enfant de fidèles (1). » Tous ne pouvaient point prendre un pareil titre, et de même que ceux qui, baptisés suivant la loi de l'Église, prétendaient refuser le titre de chrétiens aux frères qui avaient attendu quelque grave maladie pour demander la régénération de l'âme (2), les plus anciens dans la religion du Christ affectaient trop souvent de dédaigner les fidèles tardivement convertis.

En présence d'un semblable sentiment, Origène s'efforce de tirer de la célèbre parabole une application plus utile et moins abstraite, dit-il, que l'assimilation des heures aux âges du monde : « La journée « figure la vie entière de l'homme. Ceux qui dès le plus bas âge sont « appelés au labeur dans le royaume de Dieu, ce sont les ouvriers « enrôlés de grand matin; les travailleurs venus ensuite figurent « ceux qui commencent à servir Dieu après leur adolescence : les « hommes qui ne l'ont fait qu'à compter de l'âge viril sont les « ouvriers de la sixième heure. La neuvième répond à ceux qui ne « se sont voués au culte de Dieu que dans un âge avancé et après le « feu de la jeunesse (3). Les vieillards convertis aux approches de la « mort sont les mercenaires loués vers la fin du jour. Ce n'est point « le temps écoulé qui importe, mais le degré de notre persistance « dans la foi (4). » Saint Chrysostôme est plus explicite. « Pourquoi, « dit-il, cette parabole, et quel en est le but ? C'est d'affermir dans le « bien ceux qui se sont convertis dans l'extrême vieillesse, et de « nous défendre de les tenir pour inférieurs aux autres fidèles (5). » Et ailleurs, par une de ces ingénieuses pensées qui se rencontrent si souvent dans ses œuvres, le saint évêque montre la volonté de Dieu dans cette même inégalité de l'âge des convertis. « Tous ne seraient « point venus dès qu'ils auraient été appelés : les uns ont été engagés

(1) Lupi, *Epitaphium Severæ martyris*, p. 136.

(2) Saint Cyprien, *Epist.* LXIX ad Magnum, § 12 et 13. Cf. ci-dessous, p. 470-472.

(3) Théophylacte, qui suit le même système, voit dans les mots de l'Évangile : « portavimus pondus diei et æstus », le poids de la colère et la chaleur des sens qu'ont dû vaincre les hommes faits chrétiens dès le jeune âge. (*In Matth. comment.*, c. xx.)

(4) *Comment. in Matth*, t. XV, § 36 (t. III, p. 705).

(5) *Homil.* LXIV, *in Matth*, § 3 (t. VII, p. 638). L'illustre Père signale ailleurs, dans la récompense accordée aux ouvriers appelés les derniers, comme dans l'exemple du bon larron justifié seulement à l'heure de la mort, la preuve de l'utilité de la pénitence, même dans l'âge le plus avancé. (*Exh. II ad Theod. lapsum*, § 4, t. I, p. 39

« le matin, d'autres à la troisième, la sixième, la neuvième, la « onzième heure, parce que c'était là le temps où ils devaient obéir. « C'est ainsi que Paul, marqué par Dieu, dit-il lui-même, dès le « sein de sa mère, ne reçut la vocation qu'à l'âge où il devait se « soumettre; c'est encore ainsi que le Seigneur appela, longtemps « après qu'il eût pu le faire, le bon larron, qui ne l'eût point écouté « auparavant (1).

Je n'ai certes point épuisé le cycle des leçons morales, des assimilations que les saints Pères ont su trouver dans le texte sacré. Je pourrais dire encore comment il leur parut accuser la supériorité des nouveaux justes sur ceux de l'ancienne loi (2); comment les ouvriers payés après les autres ont semblé figurer les patriarches et les prophètes, attendant la fin des jours pour recevoir la récompense (3); comment les tard venus, que nous voyons rémunérés d'abord, représentent pour quelques-uns les apôtres dont l'œuvre ne commença qu'aux temps nouveaux (4); comment les juifs devenus indignes après avoir été le peuple de Dieu, le bon larron admis au paradis avant saint Pierre lui-même, font voir que les derniers peuvent devenir les premiers et ceux-ci les derniers (5).

Je craindrais de lasser le lecteur par ces déductions inépuisables, et l'on me permettra d'examiner, à un tout autre point de vue, le rôle de la divine parabole dans les discussions théologiques des premiers siècles. Je veux parler d'un épisode oublié, à coup sûr, par un grand nombre de fidèles, et dont l'érudition a, je crois, seule conservé le souvenir.

En 1439, le concile de Florence fixa la doctrine orthodoxe, en proclamant que les âmes des justes et celles qui avaient été purifiées dans le purgatoire étaient immédiatement admises à jouir de la béatitude (6). C'était la condamnation d'une opinion renouvelée au XIVe siècle, et qui, dès les premiers temps de l'Église, avait compté d'illustres adhérents. Je me suis étendu ailleurs sur ce système, d'après lequel notre suprême récompense serait différée jusqu'à la fin des jours (7). Il me suffira de revenir sommairement ici sur ce point.

« Après cette courte vie, dit saint Augustin, tu n'iras point encore

(1) *Homil. cit.*, p. 639.
(2) Greg. Naz., *Orat.*, LX (t. I, p. 650).
(3) Greg. Magn., *Homil. in Evang.*, l. I, c. XIX (t. I, p. 1513).
(4) *Id.*, p. 1512, etc.
(5) Beda, *in Matth. Evang.*, c. XX, et *Glossa ordinaria.*
(6) Pars II.
(7) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 594.

« dans ce lieu où seront reçus les saints auxquels le Seigneur dira : « Venez, fils bénis de mon Père, possédez le royaume des cieux « préparé pour vous dès l'origine du monde (1). Tu n'iras point « encore dans ce lieu; qui ne le sait? Mais tu pourras être admis là « où le riche, inutile et superbe, vit autrefois de loin, au milieu de « ses tourments, reposer le pauvre rongé d'ulcères. Dans ce séjour, « tu attendras, plein de confiance, le jugement dernier (2). » Depuis l'âge de saint Justin, les Pères avaient enseigné cette doctrine fort répandue aux temps anciens, comme nous l'apprend saint Grégoire de Nysse pour l'Orient (3), et comme l'attestent, pour le reste du monde romain, les écrits des docteurs de l'Église et les inscriptions funéraires (4).

J'ai dit qu'un grand nombre de Pères enseignaient que la récompense serait donnée en même temps à tous les justes : tous, je me hâte de l'ajouter, n'admettaient point cette doctrine, que l'Eglise devait repousser plus tard. Pour en affirmer l'excellence, ses partisans avaient donc à combattre, et les armes, pour ces sortes de luttes, devaient être prises dans les textes sacrés. Ce fut la parabole de la vigne que l'on invoqua encore, afin de démontrer que les âmes ne sauraient être admises à jouir de la vue de Dieu avant la fin des jours.

C'est là ce qu'explique saint Augustin, dont nous venons de voir le sentiment au sujet de la condition des morts jusqu'à l'heure du jugement final.

« Pourquoi, dit-il, payer d'abord les derniers? Ne lisons-nous pas « que nous recevrons tous en même temps la récompense? Les pre- « miers justes, comme Abel, Noé, qui figurent la première heure; « après eux, Abraham, Isaac et Jacob, qui représentent la troisième; « ensuite Moïse et Aaron, qui sont l'image des ouvriers de la sixième; « puis les prophètes, appelés comme à la dernière heure, obtien- « dront avec nous le bien de la résurrection. Ils ne seront donc rému- « nérés qu'après une longue attente, et bien que le prix soit donné « en même temps à tous, nous paraîtrons l'avoir reçu les premiers, « par cela même que nous ne l'aurons pas attendu (5). »

L'auteur de l'*Opus imperfectum*, publié dans les œuvres de saint

(1) Matth., xxv, 34.
(2) *Enarratio in Psalm.* xxxvi, sermo I, § 10.
(3) *De anima et resurrectione*, éd. de 1638, t. III, p. 209.
(4) Voir mes *Inscriptions chrétiennes*, *loc. cit.*
(5) *Sermo* LXXXVII, De verbis Evang., Matth., xx, § 5 (t. V, p. 463

Jean Chrysostôme, tient le même langage, en commentant de son côté les mots *erunt primi novissimi et novissimi primi.* « Le temps, « dit-il, en recourant à une comparaison toute dans le goût antique, « le temps n'apporte aucune différence entre les saints, dont le groupe « est semblable à une couronne. De même que le cercle de la cou- « ronne n'a ni commencement ni fin, de même les saints devant les « âges ne comptent ni premiers ni derniers (1). »

Prise à ce point de vue, la parabole pouvait servir à affirmer l'égalité de la récompense, aussi bien que sa simultanéité. Ce fut là, en effet, le système de Jovinien, homme dont l'esprit délié, l'habileté singulière, justifient ce que dit saint Jérôme sur le savoir profond des hérétiques (2). Après les quelques mots que je viens de rappeler, saint Augustin, parlant de la rémunération suprême, ajoute : « De- « vant cette récompense, nous serons tous égaux, les premiers ainsi « que les derniers, parce que le denier accordé par le Père de « famille figure la vie éternelle, et qu'en ce qui touche cette vie, « l'égalité est absolue. Les justes y brilleront cependant selon la dif- « férence de leurs mérites, les uns plus, les autres moins (3). »

C'est contre cette proposition, acceptée par l'Église, que s'élève Jovinien. Son raisonnement est trop ingénieusement déduit; il suit avec trop d'exactitude, dans l'invocation des textes sacrés, les procédés exégétiques des Pères, pour que l'on ne me permette point de reproduire une partie de cette singulière discussion.

Il n'est pour lui, au sortir de ce monde, qu'une double catégorie, celle des élus, celle des damnés. Afin d'étayer ce système, il rapproche les deux passages de saint Matthieu : *Venite, benedicti,* et *Discedite a me, maledicti;* cite l'opposition des vierges sages et des vierges folles; rappelle ceux qui furent dans l'arche et ceux qui n'y furent point; les pécheurs et les justes de Sodome et de Gomorrhe; les Égyptiens qui périrent dans la mer Rouge et les Hébreux qui la franchirent; dans la parabole du semeur, le grain qui fructifie et le grain

(1) Joh. Chrysost., *Expos. perpet. in Nov. Testam.*, 1603, in folio, p. 895. Saint Chrysostôme, auquel on a attribué ce texte, semble aussi avoir eu en vue la parabole de la vigne dans un passage où, soutenant la simultanéité et le retard de la récompense, il parle, comme saint Augustin et les autres docteurs, des justes Abel et Noé qui attendent depuis tant de siècles le prix de leurs œuvres, et termine par une allusion au mot de notre texte : *Amice, non facio tibi injuriam* (*Homil.* XXVIII in Ep. ad Hebr., § 1, t. XII, p. 255).

(2) *Comment. in Osee,* l. II, c. x (t. VI, p. 106)

(3) *Sermo* LXXXVII de Verbis Evang., Matth., xx, § 6 (t. IV, p. 464). Voir encore saint Jérôme, *Epist.* XXI, ad Damas., § 41; Ambros., *In Luc,* l. VII, § 221.

qui est perdu. En proclamant que la gloire des justes sera proportionnée à leurs mérites, les catholiques s'appuient sur ces deux textes célèbres : *Il est plus d'une demeure dans la maison de mon Père*, et *L'étoile diffère de l'étoile en clarté*. Jovinien s'applique à détourner ces mots de leur vrai sens : « L'égalité, dit-il, est la loi de notre « entrée en ce monde; c'est aussi la règle de notre sortie. Il est un « Adam terrestre et un Adam céleste; celui qui appartient au premier « sera relégué à la gauche et périra; celui qui appartient à l'autre « sera placé à la droite et sauvé. L'homme qui aura dit à son frère : « *Raca, tu es un fou*, l'homicide, l'adultère, seront jetés de même au « feu éternel. Les fidèles, brûlés, étouffés, décapités, contraints de « fuir, ou emprisonnés par les persécuteurs, ont combattu d'une « façon diverse; une même couronne attend cependant les vain- « queurs. Entre le frère qui n'avait point quitté le père de famille et « celui qui revint repentant, il n'est point fait de différence. Les « ouvriers de la première heure et les autres reçoivent également un « denier, et, comme pour nous frapper davantage, ceux-là qui ont « le moins travaillé dans la vigne reçoivent les premiers le prix de « leur peine (1). »

Voilà ce qu'écrivait un hérétique contemporain de saint Jérôme. Des imaginations plus folles, des doctrines plus redoutables et plus largement répandues, parce que leur étrangeté même s'accommodait aux idées de l'époque, s'étaient dès le IIe siècle emparées du récit évangélique.

Saint Irénée nous explique ainsi ces bizarres inventions de la Gnôse. « L'esprit troublé des Valentiniens admet trente Éons, enve- « loppés dans le silence et l'inconnu. Ce Plérôme, invisible et sur- « naturel, se divise en trois ordres, l'Ogdoade, la Décade et la Duo- « décade. Selon ces hérétiques, le Sauveur, pour affirmer le mystère « des Eons, demeura trente années sur la terre sans se manifester. « Ils prétendent encore que la parabole des ouvriers de la vigne éta- « blit nettement l'existence des trente Eons. Les travailleurs, disent- « ils, sont appelés en effet à la première, la troisième, la sixième, la « neuvième, la onzième heure, et ces chiffres additionnés donnent « le nombre trente. Les heures sont, d'après eux, des Eons, et voilà « les grands, les admirables mystères conçus par leur esprit et que le « vulgaire ne saurait pénétrer ni connaître (2). »

(1) S. Hieron., *Advers. Jovin.* l. II, § 18, 19, 20 (t. II, p. 354 à 357. Cf. S. August., *De sancta virginitate*, § 26, et dans Baronius, *Annales*, anno 417, § 31, *Libellus fidei Pelagii*).

(2) Lib. I, c. I.

Telles sont les principales déductions que les Pères orthodoxes, les hérétiques tirèrent du récit du Seigneur. Il me reste à examiner un sentiment dont l'importance ne saurait être méconnue ; je veux parler de l'exégèse imaginée par le vulgaire.

Jetons les yeux sur ce tableau que présente un sermon de saint Augustin :

« A Constantinople, il y a quelques années, sous le règne d'Arca-
« dius, — et, ce que je dis là, plusieurs de ceux qui m'entendent le
« savent sans doute, ou l'ont vu de leurs yeux — Dieu voulut terri-
« fier la grande ville, la corriger, la convertir, la ramener par l'é-
« pouvante. Il apparut à l'un de ses serviteurs baptisés, soldat, dit-
« on, et lui annonçant que la cité allait être consumée par le feu du
« ciel, il lui ordonna d'en avertir l'évêque. Celui-ci tint compte d'un
« tel avis et le transmit au peuple. Comme autrefois Ninive, Con-
« stantinople versa les larmes de la pénitence ; et pour que l'on ne
« crût point que le serviteur de Dieu avait été ou dupe, ou impos-
« teur, le jour annoncé se montra. Au milieu de la terreur de tous,
« lorsque la nuit commençait à se répandre, on aperçut, du côté de
« l'Orient, une nuée de feu, petite d'abord, grandissant peu à peu en
« venant vers la ville, et enfin suspendue au-dessus d'elle. La flamme
« menaçante dominait Constantinople et jetait une odeur de soufre.
« Tous couraient aux basiliques, devenues trop étroites pour une
« telle multitude ; chacun demandait le baptême au premier venu.
« Ce n'était point seulement dans les églises, mais dans les maisons,
« les rues, les places publiques que l'on réclamait le sacrement du
« salut, pour échapper, non au danger présent, mais à la colère du
« juge suprême (1). »

Cette foule dont parle ici l'évêque d'Hippone et que d'autres textes nous montrent de même s'agitant convulsive à l'heure des calamités publiques (2), c'est la troupe immense de ceux qui attendaient la dernière heure pour demander le baptême.

(1) *Sermo* De urbis excidio, § 7 (t. VI, p. 627).

(2) S. Chrysost. In Acta Apost. *Homil.* VII, § 4 ; *Homil.* XLI, § 2 (t. IX, p. 31 et 61). Saint Augustin explique ailleurs qu'à l'approche de l'ennemi les prêtres ne doivent point se retirer des lieux menacés : « Lorsque le péril est imminent, lorsque la « fuite est devenue impossible, hommes, femmes, enfants, vieillards, se précipitent « dans l'église, demandant le baptême, la réconciliation, la pénitence même..... « Si les ministres de Dieu sont absents, quel malheur pour ceux qui vont mourir sans « recevoir le sacrement qui régénère, ou sans être déchargés de leurs fautes ! » (*Epist.* CCXXVIII, Alypio, § 8.) Quel malheur pour le prêtre, dit plus noblement encore saint Chrysostôme, si parmi les fidèles qu'il gouverne un seul meurt sans être baptisé !

Les quelques pages que l'on vient de lire suffiraient seules à faire voir comment l'Évangile était le livre où les premiers fidèles cherchaient la règle de toute chose. A étudier l'histoire du texte saint, on voit, selon la vertu, la faiblesse ou la perversité de l'homme, en découler en même temps l'interprétation pieuse, l'erreur vénielle, l'hérésie et jusqu'au blasphème médité. Les filles indignes qui, au temps de saint Jérôme, scandalisaient le monde et prétendaient se couvrir par le mot de l'apôtre : *Tout est pur pour ceux qui sont purs*, riaient et répétaient en s'enivrant : « Dieu me garde de m'abs-« tenir du sang du Christ (1) ! »

Ces rares et coupables exemples ne pouvaient, à coup sûr, préoccuper les pasteurs des âmes. Saint Jérôme les mentionne en passant et le dégoût suffit à en faire justice. Mais il était chez les fidèles des erreurs plus inquiétantes, parce que, mal compris, le texte sacré lui-même pouvait sembler les appuyer.

Telle était l'ancienne coutume de différer le baptême, coutume qui, malgré les incessantes adjurations des Pères, avait persisté à ce point que le surnom de *Paganus*, donné à ceux qui tardaient à recevoir le sacrement régénérateur, s'est répandu chez nous jusqu'à produire un nom de famille des plus fréquents (2).

L'Église multipliait pourtant les enseignements et les leçons. « Hâ-« tez-vous, disait saint Chrysostôme, et ne vous répétez pas que Dieu « est plein de clémence; plus d'un qui se livrait sans crainte au pé-« ché, dans l'attente du sacrement qui l'efface, est mort sans l'avoir « pu recevoir. Souvenez-vous que le trépas peut vous surprendre, « comme fait un voleur venu la nuit (3). »

Saint Grégoire de Nysse montrait par un terrible exemple le danger de la temporisation : « Je veux, disait-il, vous raconter l'his-« toire d'un malheureux qui ne reçut point le gage de la suprême « espérance et qui chercha l'eau sainte quand elle lui fit défaut. Il « y a peu de temps, lorsque l'incursion des Scythes nomades désola « une grande partie du pays, dans la cité de Comane, qui est proche, « un jeune homme, nommé Archias, noble de naissance, et qui, je « le savais, voyait avec une grande douleur les maux de sa patrie,

(*Homil.* III, *in* Acta Apost., §. 5.) Voir encore, sur la fuite des prêtres à l'heure du danger, saint Cyprien, *Epist.* XXXIV, éd. Goldhorn, Presbyteris et diaconibus fratribus, § 4.

(1) Hieron., *Epist.* XXII, ad Eustochium, § 13.

(2) Du Cange, *Glossar.*, hoc verbo; *Notæ in Alexiad.*, p. 386; Mabillon, *De re diplomatica*, l. II, c. VII, § 7.

(3) *Homil.* XXIII, *in* Acta apost., § 4 (t. IX, p. 190).

« sortit de la ville et dépassa les avant-postes. Il voulait se rendre « compte du nombre des Barbares et de ce qui se passait au dehors. « Les ennemis le surprirent et le percèrent de flèches. Renversé et « prêt à rendre l'âme, il s'écria de toute sa force, songeant qu'il « n'avait point reçu le baptême : *Montagnes et forêts, baptisez-moi !* « *Arbres, rochers et fontaines, accordez-moi la grâce qui régénère !* « Il mourut en prononçant ces tristes paroles. Lorsqu'on l'apprit « dans la cité, elles firent plus d'impression encore que la catas- « trophe elle-même. Les chrétiens que frappe un mal subit sont tous « semblables à ce malheureux. L'homme qui, hier plein de santé, « se promettait une longue vie, peut être frappé comme celui qui, au « milieu de ses vains projets, entendit ces terribles paroles : « Ton « âme abandonnera ton corps cette nuit même. » (Luc, XII, 20.) « Alors commencent l'agitation et les clameurs ; en un instant il faut « demander les vases, l'eau, le prêtre et les paroles qui doivent pré- « parer à la grâce du baptême. Il le faut, et pourtant le mal oppose « un empêchement terrible, car le souffle devient haletant, précipité, « et l'agonie ne jette pas moins de trouble que ne le fait le tumulte « d'un combat (1). »

La plaie grandissait malgré de telles leçons, et, comme les livres, les inscriptions le montrent, la coutume de différer le baptême était commune à tout le monde chrétien (2). Plus d'un motif était allégué par la foule de ceux qui suivaient cet usage ; chez quelques-uns, c'était l'étrange prétexte de suivre l'exemple donné par le Seigneur, qui ne fut baptisé qu'après l'âge de trente ans (3) ; chez les meilleurs, c'était la crainte de pécher après le sacrement qui efface toutes les fautes (4) ; d'autres disaient : « Pourquoi accepter à la hâte un « lien qui interdit toutes les douceurs de la vie, alors que je puis « jouir de ces délices et me faire purifier à la fin de mes péchés ? » Puis ils ajoutaient : « Ceux qui sont venus travailler les premiers à « la vigne, et c'étaient, à coup sûr, les plus parfaits, n'ont point reçu « d'autre récompense que les ouvriers de la dernière heure (5). »

C'est ainsi qu'aux premiers siècles de l'Église les saints docteurs, les hérétiques et la foule ignorante ont prêté mille intentions diverses à un récit que le Seigneur semble n'avoir fait que pour appuyer cet

(1) *Adversus eos qui differunt baptismum oratio.* Ed. Paris. 1638, t. II, p. 220.

(2) Voir mes *Inscriptions chrétiennes*, t. I, p. 477, etc.

(3) Greg. Nazianz., *Orat.* XL in sanctum baptisma, ed. Paris., 1630, t. I, p. 658.

(4) Joh. Chrysost., *Homil.* I. *In Acta Apost.*, § 6, t. IX, p. 11 ; Tertull., *De Baptismo*, c. XVIII, éd. Rigault, p. 264.

(5) Greg. Nazianz., *Orat.* XL, t. I, p. 650.

enseignement : *Multi autem primi novissimi et novissimi primi.* Plus d'un parmi les Pères a signalé le vice de ces exégèses de détail, trop souvent indiscrètes, et qui peuvent conduire à l'absurde, lorsqu'elles ne mènent point à l'hérésie (1). Ce sera là aussi la conclusion de cette note, faite pour jeter un rapide regard sur quelques idées de ceux qui nous ont précédés dans le christianisme, et je ne saurais mieux la terminer qu'en rappelant ici une gracieuse similitude proposée par saint Augustin aux interprètes des textes sacrés : « Dans la « cithare et dans les autres instruments de la même famille, les « cordes seules rendent un son harmonieux ; les autres parties sont « muettes et ne servent qu'à présenter des points d'attache à ces « fibres tendues, dont le musicien tirera de douces mélodies. De « même dans les paroles qui annoncent les faits de l'avenir, il est « plus d'un détail sans portée et qui ne paraît que pour relier entre « elles les parties essentielles de la prophétie (2). »

EDMOND LE BLANT

(1) Iren., II, XXVII, éd. Massuet, p. 155; Joh. Chrysost., *Hom.* LXIV, *in* Matth., § 3, t. VII, p. 638 ; Eustath., *In Iliad.*, A, p. 798. Sachons nous garder, dit Tertullien, d'une curiosité qui, souvent, nous éloigne du vrai. Puis, citant la double parabole de celui qui a perdu une brebis et de la femme qui a égaré une drachme (Luc, XV), l'illustre Africain ajoute avec un rare bon sens, pour montrer le ridicule des interprétations à outrance : « Demandera-t-on pourquoi le Seigneur parle de cent « brebis, pourquoi de dix drachmes et pourquoi de balais ? Ne fallait-il point, pour « faire comprendre que le salut d'un seul pécheur réjouit Dieu, dire un nombre quel- « conque d'objets parmi lesquels un seul s'était perdu ? Ne fallait il point montrer la « femme cherchant par la maison, avec les balais et la lampe ? » (*De Pudicitia*, c. IX, éd. Rigault, p. 724.)

(2) *Contra Faustum*, l. XXII, c. XCIV (t. VIII, p. 419)

LES

RUINES D'ARAQ-EL-ÉMIR

(ANALYSE D'UN MÉMOIRE DE M. DE SAULCY)

Si au fond de la discussion qui se poursuit depuis un an devant l'Académie relativement à l'âge respectif des divers monuments de la Judée il n'y avait qu'une question d'amour-propre, s'il s'agissait seulement de savoir qui, dans ce débat, a raison, de M. de Vogüé ou de M. de Saulcy, nous ne reviendrions pas sur un sujet qui a déjà occupé une grande place dans la Revue, et qui, au premier abord, ne paraît pas être de la compétence de tous nos lecteurs. Mais il y a bien autre chose ici qu'une question de personnes, ou même une question d'art local; il y a un problème historique de la plus haute importance. Il y a, comme le fait entendre M. de Vogüé dans son dernier mémoire, le point de départ d'une véritable révolution dans l'histoire de l'art, révolution dont M. de Saulcy se ferait le champion.

Deux voyages en Orient, effectués à plus de dix ans de distance l'un de l'autre, ont en effet convaincu M. de Saulcy que la plupart des axiomes de l'école touchant l'histoire de l'architecture sont, en Syrie, au moins contredits par les faits. Après avoir essayé d'appliquer aux monuments qu'il rencontrait les règles reçues de ses maîtres, sans y réussir, il a été conduit à se demander si ces règles avaient bien toute la valeur qu'on leur prêtait, et s'il n'était pas temps de les réviser. Ces impressions, très-vives déjà lors de son premier voyage, ont été fortifiées chez lui par de nouvelles réflexions et de nouvelles études. Le voyage de 1863, fait dans les conditions les plus favorables et longuement préparé d'avance, a achevé de lever tous les

doutes de cet esprit investigateur, qui aujourd'hui poursuit avec l'ardeur d'une conviction arrêtée le développement de ses idées premières.

M. de Vogüé a vu la Syrie avec de tout autres yeux. Dans le cours de ses longues et savantes explorations, il semble, contrairement à ce qui était arrivé à son devancier, n'avoir rencontré que des motifs de se rattacher davantage à l'autorité des maîtres. A la lumière de leur enseignement, tout lui a paru simple et clair dans la chronologie des monuments de l'orient : qu'il s'agisse du Haram-ech-Cherif, d'Araq-el-emir, ou des inscriptions de la vallée de Josaphat, les solutions classiques le satisfont complétement. Là où M. de Saulcy voit mille problèmes nouveaux à résoudre, des textes contradictoires à concilier, des bizarreries de construction à expliquer, des énigmes épigraphiques à déchiffrer, M. de Vogüé ne trouve qu'une occasion d'exposer, avec l'assurance d'une science qui ne connaît pas le doute, des vérités incontestables. On peut lire en entier sa belle publication sur le temple de Jérusalem sans se douter que le sujet qu'il traite puisse devenir matière au moindre débat.

J'avoue que, dès le principe, cette quiétude du voyageur m'a inquiété. Je sais bien que M. de Vogüé fait un livre et non des mémoires académiques : il ne cherche pas la vérité, il donne le résultat de ses recherches, et la méthode d'exposition n'est pas la même que la méthode d'investigation. M. de Vogüé a un talent d'exposition remarquable, il aurait tort sans doute de n'en pas profiter. Mais est-ce une raison pour ne pas laisser même entrevoir que les questions offrent de sérieuses difficultés, quand ce ne serait que pour dire qu'on les a résolues ? Ainsi M. de Vogüé cite un certain nombre de textes ou plutôt de fragments de texte de Josèphe, parfaitement d'accord entre eux et qui semblent, ainsi groupés, n'offrir aucune obscurité. Ouvrez Josèphe, votre impression, comme vient de le démontrer M. de Saulcy devant l'Académie, sera bien différente. Il y avait un véritable mémoire à faire sur l'ensemble de ces textes disparates. Comment M. de Vogüé, au moins en note, n'en-a-t-il pas dit un mot ? Nous ne pouvons pas croire qu'il n'a pas été frappé de ces divergences dans les assertions de l'historien qu'il choisit pour guide ; si donc il n'a pas justifié aux yeux du public le choix fait par lui, dans un ouvrage scientifique, de certains textes au détriment de certains autres, c'est qu'il n'a pas cru que la chose en valût la peine. Il a vu les difficultés sans en pénétrer toute l'importance.

Cette tendance à n'être frappé que de ce qui entre dans un certain

cadre d'idées préconçues se retrouve chez l'auteur du temple de Jérusalem dans l'étude qu'il fait des monuments, au point de vue de l'architecture. Il voit très-bien partout l'application des règles qu'il a dans l'esprit; ce qui ne s'y applique pas est, à son insu, non avenu pour lui; de même qu'il ne voit dans les textes que ce qui s'accommode à sa manière de voir, sans s'inquiéter de ce qui est en contradiction formelle avec ses assertions; de même les contradictions architecturales les plus singulières ne l'émeuvent nullement. Un détail d'architecture qui lui paraît de style grec lui suffit : le monument est daté, il n'y a plus à y revenir.

On voit à quel point ce procédé est opposé aux habitudes d'esprit de M. de Saulcy. N'y eût-il qu'un seul détail en contradiction avec les règles établies, c'est ce détail qui frapperait l'auteur de l'Art judaïque. On reconnaît à ce trait la marque d'un esprit novateur. M. de Vogüé est un conservateur qui se contente de trouver, sur un certain nombre de points, la confirmation de ses idées. Il n'éprouve qu'un très-médiocre besoin de se rendre compte du reste.

Nous insistons sur ces caractères, bien tranchés, suivant nous, de deux esprits assurément distingués tous deux, quoique de manières différentes, parce qu'il nous serait impossible de concilier sans cela, chez deux adversaires si opposés de vues, la bonne foi des opinions, la distinction d'esprit, la profondeur des connaissances incontestables cependant chez chacun d'eux.

La différence des opinions, suivant nous, vient uniquement, en effet, de ce que l'un marche sans cesse les règles établies à la main, tandis que l'autre a, depuis longtemps, secoué le joug des maîtres et pris son parti d'être en complet désaccord avec eux.

Or, pour explorer un pays aussi neuf que l'Orient, les qualités d'esprit de M. de Saulcy nous semblent de beaucoup les plus favorables. Nous allons voir, sur la question d'Araq-el-Emir, se développer ces deux tendances différentes dans les pages inspirées aux deux champions par cette ruine intéressante. La supériorité de la méthode de M. de Saulcy en ressortira d'une manière évidente, ainsi que la sagacité de ses aperçus, la seule chose que nous tenions à prouver aujourd'hui.

Nos lecteurs savent qu'Araq-el-Emir est une ruine ou plutôt un ensemble de ruines situées au delà du Jourdain, à une journée à l'est de Jéricho, au fond de la vallée où coule le Ouad-Syr. Les traits saillants de ces ruines sont les suivants: 1° deux étages de chambres creusés dans le roc; 2° un bassin ou étang artificiel aujourd'hui desséché, au milieu duquel s'élève un édifice rectangulaire

construit en blocs énormes; 3° une frise d'animaux de grande dimension ayant appartenu à l'édifice. — Il est impossible de séjourner, ne serait-ce que quelques heures, à Araq-el Emir sans être frappé de ces particularités vraiment remarquables, surtout en Syrie : des chambres creusées dans le roc, et qui ne sont pas des tombeaux; un édifice isolé, autrefois aux trois quarts entouré d'eau (car nous verrons tout à l'heure qu'une avenue suffisamment large avait été ménagée pour y arriver); une frise de grands animaux, genre d'ornementation tout à fait inusité en Judée. A quelque époque que ce soit, une description des ruines d'Araq-el-Emir a dû reproduire ces traits caractéristiques, et a pu se borner à ces détails d'un caractère si particulier, et qui distinguent de toute autre ruine les ruines *du Rocher du Prince*.

D'après l'historien Josèphe, dans la vallée où Hyrcan se retira se voyait un édifice construit en pierres blanches, orné d'animaux de grande taille, et entouré d'un étang. Des grottes pouvant servir d'habitation avaient été creusées dans le flanc des rochers. Araq-el-Emir est donc le lieu qui a servi de refuge à Hyrcan. Sur ce point, le doute n'est pas possible, et MM. de Saulcy et de Vogüé sont d'accord. Mais Josèphe va plus loin; il attribue toutes ces constructions à Hyrcan lui-même, et l'étang artificiel, et l'édifice rectangulaire, et les frises, et les chambres creusées dans le roc, Hyrcan le fugitif a tout fait. M. de Vogüé ne voit aucune objection à soulever contre l'assertion de Josèphe. Après avoir cité le texte de l'historien grec, le voyageur français se contente des réflexions suivantes : « Situation géographique, noms propres, détails d'architecture, tout est d'accord : la disposition des grottes, les frises d'animaux, le bassin qui entoure le château, tout se retrouve sur le terrain et ne laisse aucun doute quant à l'identification des ruines. » Puis il ajoute : « Voici donc un monument dont la date est aussi certaine que si elle était inscrite sur la façade ; il a été bâti dans les sept années qui précèdent l'avénement d'Antiochus IV, c'est-à-dire de 182 à 175 avant Jésus-Christ. »

M. de Saulcy ne s'enthousiasme pas si vite, et trouve la question plus compliquée. Il admet bien, comme M. de Vogüé, que la vallée du Ouad-Syr est le lieu où Hyrcan s'est retiré; les ruines d'Araq-el-Emir sont bien certainement pour lui, comme pour M. de Vogüé, les ruines décrites par Josèphe ; mais les monuments dont ces ruines sont les débris ont été, dit Josèphe, élevés par Hyrcan. Cette assertion tout d'abord étonne beaucoup M. de Saulcy. Mille objections à cet égard s'élèvent à la fois dans son esprit en présence

de ces ruines imposantes. Qu'un fugitif en sept années de luttes continuelles contre les populations environnantes ait pu élever un pareil ensemble de constructions, cela paraît, en effet, bien singulier, bien invraisemblable; mais de plus, la construction principale, suivant Josèphe, est une forteresse; or, cette forteresse est construite au fond d'un entonnoir dominé de trois côtés, dans la situation la moins militaire possible, dans une situation tout à fait opposée à celle que choisissaient d'ordinaire les anciens, qui établissaient toutes leurs places fortes sur des hauteurs. Cet édifice, se dit en lui-même M. de Saulcy, m'a bien plutôt l'air d'un sanctuaire. En effet, regardons bien : l'étang forme comme une boucle autour des ruines, mais une boucle non fermée: un abord facile et que rien ne défend a été soigneusement ménagé; à l'entrée de cette sorte d'avenue se dresse quoi? un bastion? Non pas, mais une porte monumentale du plus beau caractère; c'est là l'entrée d'un temple et non d'une citadelle. Avançons, approchons-nous de l'édifice; que voyons-nous? D'énormes blocs taillés carrément et garnis sur l'une de leurs faces de demi-fûts de colonnes engagées. Ces blocs paraissent avoir appartenu au vestibule de l'édifice : plus loin deux chapiteaux offrant aux angles des bustes épannelés d'animaux; puis un fragment de frise à triglyphes; puis des bases de colonnes de dimension moitié moindre que celle des colonnes du vestibule, et qui semblent avoir appartenu à des galeries supérieures latérales, comme le confirme d'ailleurs la présence d'un certain nombre de gros blocs carrés, terminés à leurs deux extrémités par des demi-fûts de colonnes engagées tout à fait dissemblables, et accusant l'existence de colonnes accouplées de petite dimension. Qu'est-ce encore? Non-seulement les énormes blocs qui forment la muraille (trois mètres et deux mètres trente centimètres de longueur, et deux mètres huit centimètres de hauteur, avec une faible épaisseur relative de quatre-vingt-dix centimètres), sont placés de champ sans aucun lien entre eux, comme si on avait voulu que le premier coup de bélier les jetât à bas; mais encore la muraille était percée de baies énormes qui, ainsi qu'il est facile de le constater, n'ont jamais été fermées. Peut-on sérieusement voir là les ruines d'un poste fortifié, d'un château fort, Βάριν ἰσχυράν, suivant l'expression de Josèphe? Évidemment, se dit M. de Saulcy, Josèphe n'a pas vu les lieux.

Rendons-nous maintenant aux grottes avec M. de Saulcy. « Hyrcan, dit Josèphe, entoura le château d'un étang large et profond; puis, attaquant le flanc de la montagne situé en face, il creusa des grottes *longues* de *plusieurs stades*..... l'entrée des grottes était étroite.

afin qu'un homme seul pût passer de front. » Les grottes répondent-elles mieux que l'édifice principal à la destination que leur prête Josèphe. En voici une d'abord qui a servi d'écurie: sur toute la façade gauche, le rocher a été taillé en mangeoires destinées à recevoir les aliments des animaux. Quelle dimension a-t-elle? Six mètres de largeur moyenne, et vingt-huit mètres de profondeur. — L'entrée a deux mètres soixante-quinze d'ouverture; ce n'est probablement pas de cette grotte que Josèphe a voulu parler.

Passons à la seconde — elle est à trois étages. L'entrée ici n'a, il est vrai, que six mètres quatre-vingt centimètres de largeur, mais la première pièce n'a pas plus de dix mètres vingt centimètres de profondeur, sur quatre mètres cinquante centimètres de largeur. Des deux autres chambres, l'une a quatre mètres quatre-vingt de côté, l'autre huit mètres sur quatre mètres quatre-vingt-cinq centimètres. Tout au fond de l'angle de droite de la première chambre s'ouvre un corridor d'un mètre de large et de deux mètres vingt centimètres de long qui conduit à une dernière et toute petite pièce carrée de deux mètres de côté. De la première grande salle, on descend à une chambre très-irrégulièrement taillée, et qui n'a pu être qu'une citerne.

Reste une troisième grotte, beaucoup plus intéressante par le soin avec lequel elle a été ciselée. On y accède par une porte carrée, de deux mètres cinquante centimètres de largeur, de trois mètres soixante centimètres de hauteur. A un mètre au-dessus, est percée une fenêtre de deux mètres de hauteur, sur un mètre vingt centimètres de large; cette fenêtre est munie d'un double encadrement. La salle dans laquelle on pénètre a ses faces parfaitement dressées; elle a dix-huit mètres de profondeur sur dix mètres de large.

Tout cela, toutefois, ne ressemble guère aux grottes *de plusieurs stades* de Josèphe, dont le récit devient ainsi de plus en plus suspect d'exagération et d'inexactitude. Les autres grottes sont encore moins importantes.

Dès lors, M. de Saulcy trouve nécessaire de faire un lever détaillé de l'ensemble des ruines. Il constate que ces ruines s'étendant sur une longueur de sept cent cinquante mètres environ, comprennent, outre l'édifice rectangulaire, l'étang, la porte monumentale et les grottes.

1° Un barrage servant d'avenue à la porte monumentale; 2° une voie antique allant de l'édifice quadrangulaire aux grottes; 3° une grande terrasse horizontale en partie artificielle; 4° les ruines de plusieurs habitations protégées par une enceinte; 5° autres ruines de trois édifices, dont un paraît un édifice religieux; 6° un escalier

taillé dans le roc; 7° un très-bel aqueduc souterrain; 8° les débris d'un édifice peu important et en petits blocs, qui semble avoir été bâti avec les pierres réunies et débitées de l'édifice qu'entourait l'étang.

Ainsi ce n'est pas seulement un édifice en gros blocs, couvert de sculptures, ce n'est pas seulement un étang artificiel alimenté par un magnifique aqueduc souterrain qu'Hyrcan aurait construit en sept années; c'est encore, outre la porte monumentale dont nous avons parlé, également ornée de sculptures et formée de blocs immenses fort difficiles à manier, une série de grandes terrasses, une acropole avec escarpements en partie taillés dans le roc, tout cela, au milieu d'un pays hostile, et ayant à ses portes des ennemis avec lesquels il était obligé de guerroyer sans cesse. Décidément il y a là invraisemblance sur invraisemblance.

« Quoi ! s'écrie M. de Saulcy en se résumant, après avoir reproduit en entier le récit de Josèphe, voilà Hyrcan s'installant de vive force au milieu des Arabes, sans cesse les menaçant, sans cesse menacé par eux! Il ne peut faire un pas sans craindre pour sa vie, ses ennemis sont partout autour de lui. Il se construit au plus vite, nécessairement, une forteresse (βᾶριν ἰσχυρὰν), dit Josèphe, et voilà qu'à cette forteresse il applique des sculptures que la loi judaïque déclare abominables. A-t-il donc abjuré avec tous ses adhérents le judaïsme? Certes, je ne crains pas de répondre non! Car, s'il eût abjuré, il n'eût rien eu à craindre d'Antiochus, et en désertant la foi de ses pères il se fût fait probablement un ami de ce monarque. »

« Bien plus, il a besoin de se créer, sans tarder, un asile où il puisse soutenir un siége, et le lieu où il s'installe est un bas-fond dominé de trois côtés sur quatre. Dans ce bas-fond, il crée un grand parallélogramme sans flaquements, mais percé de baies énormes, multiples et toujours ouvertes. Il emploie des blocs immenses et il les place de champ, de peur qu'ils ne soient trop solides. Et quel remède le constructeur trouve-t-il à ces inconvénients? Il taille des colonnes, des bas-reliefs, des corniches, des moulures multipliées, des cordons de denticule. A l'intérieur et à l'extérieur il couvre sa forteresse de sculptures. Il y établit des galeries supérieures soutenues par de charmantes colonnettes. On en conviendra, voilà une étrange citadelle. »

« Mais il l'a entourée d'un étang vaste et profond, nous dit Josèphe, et l'a rendue ainsi inaccessible. Eh bien, Josèphe se trompe! L'étang n'a jamais existé que sur trois côtés de la forteresse: sur le qua-

trième on y accédait de plain-pied, fort à l'aise et par une belle porte monumentale construite aussi en blocs énormes, couverte aussi de sculptures et n'ayant absolument rien de commun avec un ouvrage de fortification quelconque.

« Est-ce tout? Non, pas encore. Hyrcan, le fugitif, construit toujours en blocs énormes un aqueduc souterrain qui va chercher fort loin l'eau du Nahr-Syr pour alimenter l'étang qu'il creuse autour de sa forteresse. Il construit d'immenses terrasses qu'il nivelle avec soin; il y établit une acropole; il taille les rochers qui servent d'escarpe à cette acropole. Il remue la terre par millions de mètres cubes. Puis, non content de cela, il creuse les flancs de la montagne. Il y ouvre des souterrains *de plusieurs stades*, s'il faut en croire Josèphe, mais dont le plus grand n'a en réalité que vingt-huit mètres. C'est là qu'il met à refuge la cavalerie de son armée, dit M. de Vogüé, et il y a place pour trente-neuf chevaux! Et tous ces travaux, qui ont dû demander de longues années et des milliers de bras, tout cela s'est fait en sept années, par une poignée de fugitifs condamnés à combattre leurs voisins, tout le long de l'année sans paix ni trêve! »

Après ces réflexions nos lecteurs ne seront guère portés, je crois, à attribuer désormais ces constructions à Hyrcan.

Mais qu'est-ce donc alors qu'Araq-el-Émir et comment Josèphe s'est-il si grossièrement trompé? Nous avons vu que Josèphe n'avait évidemment pas vu les lieux. Il s'avait que Hyrcan s'était réfugié dans la vallée de Ouad-Syr. Il a pris sur les ruines qui s'y remarquaient de son temps, comme aujourd'hui, les renseignements que pouvaient lui donner les nomades qui y plantaient leurs tentes. Ce qui avait frappé ces espèces de bédouins, c'étaient les grandes frises, l'étang desséché, les grottes creusées dans la montagne; Josèphe a tout simplement répété, sans critique, ce qu'on lui avait dit.

Cette légèreté de Josèphe, légèreté dont bien d'autres traces se trouvent dans ses ouvrages, n'est-elle pas chose plus acceptable que le tissu d'invraisemblances qu'entraînerait l'acceptation simple de son récit?

Oublions donc le récit de Josèphe et cherchons, avec M. de Saulcy, à nous rendre compte de ces ruines par l'étude des ruines elles-mêmes.

Après avoir donné le plan minutieusement relevé de la prétendue forteresse, M. de Saulcy démontre de la manière la plus claire que cet édifice était un temple. Les restes d'un lion colossal, qu'il a découvert parmi les ruines du principal édifice, lui suggèrent la pensée que c'était un temple de Moloch. En tout cas, on ne peut

guère douter que ce ne soit un temple des Ammonites. Dès lors la présence des colonnes, des galeries supérieures, des frises, n'a plus rien que de très-naturel. Les immenses travaux nécessités par l'établissement de l'étang sacré, l'aqueduc, les terrasses, tout s'explique sans difficulté.

Hyrcan savait qu'il trouverait en cet endroit des constructions considérables, il s'y établit et s'y fortifia le mieux qu'il put. Les débris de constructions en petit appareil qui jonchent le temple, sont probablement les restes de sa forteresse qui n'avait rien de formidable. Tout se réduit ainsi à des proportions qui n'excèdent en rien le probable.

Dès lors, il est vrai, le monument rectangulaire avec ses frises et ses colonnes est bien antérieur à l'an 175 dont parle M. de Vogüé : selon toute vraisemblance, il existait déjà du temps d'Alexandre le Grand. Et cependant, si nous en croyons M. de Vogüé, *les caractères intrinsèques de l'ornementation, considérés en eux-mêmes, indiquent une époque comprise entre le siècle d'Alexandre et le siècle d'Auguste :* il y a donc là, pour ceux qui n'ont pas encore, comme M. de Saulcy, secoué le joug de l'école, une anomalie inquiétante entre la date du monument et les détails de son architecture. Nous avons déjà fait pressentir, en commençant cet article, quel était notre sentiment à cet égard. A nos yeux rien ne justifie les prétentions de ceux qui veulent retrouver en Syrie l'application des observations faites en Occident sur la succession des monuments datés. L'art en Orient ne nous paraît pas avoir subi les mêmes lois qu'en Occident (1) : il n'a pas été importé d'Occident en Orient comme on semble le croire; il est né en Orient, il s'y est développé indépendant de l'art grec pendant de longues années, et c'est l'art grec, au contraire, qui s'est inspiré tout d'abord de l'art oriental. Dans quelle mesure? c'est ce que nous saurons un jour : la science, sous ce rapport, n'est point encore faite : mais ce qu'il est permis d'affirmer dès aujourd'hui, c'est que huit cents ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire avant qu'aucun temple connu ait été élevé en Grèce, sur les bords du Tigre existait déjà une architecture dont bien des détails, au premier abord, pourraient sembler grecs. Le grand ouvrage de MM. Botta et Flandin en font foi; celui que préparent MM. Place et Thomas, montrera cette

(1) M. de Vogüé arrive à des conclusions toutes contraires : « Cet exemple nous démontre, dit-il, que l'art grec a suivi en Judée sa marche ordinaire et que les règles adoptées pour classer les monuments grecs en Europe, en Asie-Mineure, en Afrique trouveront ici (à Araq-el-Émir), leur application. »

vérité avec encore plus d'éclat. Les bois suivants, qu'ils nous ont autorisé à publier à titre de spécimen, sont d'une éloquence qui nous semble irréfutable. Les bois nos 1 et 1 *bis* présentent une stèle carrée avec une palmette provenant des ruines de Khorsabab et qui a été retirée du milieu des décombres par M. Thomas lui-même.

1.

1 *bis*.

Le n° 2 représente un petit temple de style ionique, gravé sur la paroi d'une des chambres du palais de Sargon.

Le n° 3 est une voûte relevée par M. Thomas dans les soubassements des ruines. Assurément ce n'est pas là, à proprement parler, de l'art grec; je veux dire que ce n'est pas de l'art grec pur. Mais n'est-ce

3.

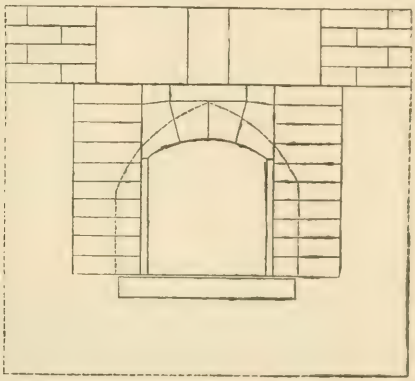

pas un art assez avancé déjà, assez voisin de l'art grec pour que ceux qui s'en sont inspirés, dans la suite, aient pu produire des créations se rapprochant, sur quelques points, des créations helléniques elles-mêmes? Ne sait-on pas d'ailleurs aujourd'hui que les Hellènes et les Perses étaient frères? Qu'à Ninive on parlait une langue arienne et que toutes les populations de la Syrie et de la Judée ont été en constants rapports avec Ninive et Babylone? Qui oserait dire, après cela, que tel détail d'architecture qui se retrouve en

Judée vient de l'Est ou de l'Ouest, des bords du Tigre ou des rivages de la Méditerranée? Etudions donc ces questions avec un esprit d'indépendance qui ne nous enchaîne pas à une science incomplète et erronée. Profitons des nouveaux matériaux qui nous arrivent pour enrichir la science de nouveaux aperçus. Ne l'immobilisons pas.

2.

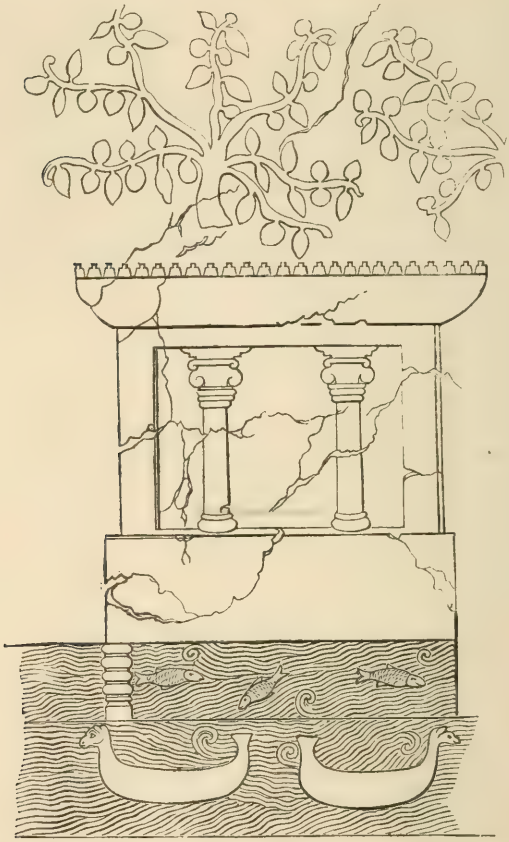

Ne nous inquiétons pas, par exemple, de trouver, parmi le ruines d'Araq-el-Émir, des détails qui rappellent quelques habitudes de l'art occidental. La présence de ces détails nous étonne aujour-

d'hui, dans un monument qui peut être du ve ou vi^e siècle avant Jésus-Christ : étudions de plus près l'art oriental, au lieu d'aller demander toutes nos inspirations à la Grèce, et ces détails nous étonneront beaucoup moins. Il y a là, je le veux bien, un problème à résoudre : cherchons-en la solution; ne passons pas à côté sans le voir, et n'admettons pas les plus singulières invraisemblances historiques pour sauvegarder une règle d'École.

ALEXANDRE BERTRAND.

DES

ORIGINES ASIATICO-BOUDDHIQUES

DE LA

CIVILISATION AMÉRICAINE

(*Suite.*)

CINQUIÈME ARTICLE (1)

Nous avons dit, en terminant notre troisième article, qu'avant de commencer l'examen des monuments de Palenqué, but définitif de notre travail, nous aurions à jeter un coup d'œil sur la suite de l'histoire américaine avant la conquête, afin d'y chercher quelques éclaircissements sur l'origine et le caractère de la mystérieuse cité, objet définitif de notre étude. Cependant notre excursion chez les Peaux-Rouges nous a momentanément éloigné de cette direction, et aujourd'hui même, avant de nous y engager, nous croyons utile de nous transporter pour quelques instants au terme même du voyage, et de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'un du moins des curieux monuments dont nous nous proposons de les entretenir. Cette connaissance provisoire du point d'arrivée leur rendra la route moins longue et moins pénible. Nous choisirons d'ailleurs pour cette étude celui de tous les monuments de Palenqué qui semble avoir avec nos recherches le rapport le plus immédiat, une figure qui, suivant toutes les apparences, n'est autre que celle même de Bouddha.

Laissant donc de côté, pour le moment, ce qui, avec une façon de procéder plus méthodique, devrait être le point de départ de notre

(1) Voyez *Revue archéologique*, t. X, p. 187, 370 et t. XI, p. 42, 273.

travail, nous ne parlerons ni de l'histoire de Palenqué, ni de son origine, ni de la découverte de ses ruines, ni de son site, ni de l'ensemble de ses monuments. Nous reviendrons plus tard sur ces questions. Ici, entrant tout d'abord et comme de plein saut dans le sujet, nous commencerons par donner la description de notre figure, telle que l'a retracée le voyageur même qui l'a le mieux observée, John Stephens, dans la curieuse relation de son voyage dans l'Amérique centrale, au Chiapas et au Yucatan (1).

« Dans l'enceinte du palais de Palenqué, dit Stephens, à l'est de la tour intérieure, se trouve un autre bâtiment avec deux corridors; dans l'un de ceux-ci, richement décoré de peintures en stuc, se voit, incrusté au milieu du mur, le bas-relief de forme elliptique dont nous donnons la gravure. Ce bas-relief a quatre pieds de long sur trois de large; il est d'une pierre très-dure. On voit à l'entour les restes d'une riche bordure en stuc.

« La figure principale est assise, les jambes croisées, sur un siége orné de deux têtes de léopards. L'attitude est aisée, le caractère de la figure est le même que celui de personnages représentés ailleurs dans le palais; l'expression est calme et bienveillante; on voit autour du cou un collier de perles auquel est suspendu un médaillon contenant une figure, qui est peut-être celle du soleil. De même que tous les personnages sculptés que nous avons vus dans ce pays, celui-ci a des pendants d'oreilles, des bracelets aux poignets et une ceinture autour des reins; la coiffure diffère du plus grand nombre de celles de Palenqué, en ce qu'elle n'a point de faisceau de plumes (2). »

Stephens s'abstient de signaler aucune analogie entre cette image et tout autre type connu. Mais M. Lenoir, qui, dans son *Parallèle des anciens monuments mexicains avec ceux de l'ancien monde*, s'est trouvé conduit à s'occuper de cette figure, a fait la remarque « que son attitude gracieuse a de l'analogie avec la pose que les Indiens donnent à leur dieu Bouddha (3). » Nous serons plus hardi que M. Lenoir, et là où il n'a fait qu'entrevoir une analogie, nous ne craindrons pas de reconnaître une véritable identité.

(1) *Incidents of travel in central America, Chiapas and Yucatan*. New edit. London 1844.

(2) Stephens, *Incidents of travel in central America*, etc., t. II, p. 318. Voy. aussi *Antiquités mexicaines*, 3e expédit., pl. XXVI, f. 33; et Kingsborough, *Antiquities of Mexico*, t. IV, Part. The third, plate XX, l. 26. — La figure est reproduite au n°1, de notre planche.

(3) *Antiquités mexicaines*, t. II, p. 77.

En effet, la scène que nous avons sous les yeux se retrouve fréquemment dans les monuments du culte bouddhique. On peut la voir notamment trois fois répétée dans les bas-reliefs du temple de Boro-Boudor, à Java, que Crawfurd a insérés dans son ouvrage sur l'archipel Indien. Ce sont un ou plusieurs adorateurs présentant à Bouddha, suivant les prescriptions de son culte, des offrandes de fleurs ou de fruits. Une de ces images en particulier, celle reproduite à la planche XXII de Crawfurd (1), et que nous reproduisons nous-même à la figure 2 de notre planche, offre avec notre image de Palenqué, qui y fait pendant, une ressemblance frappante. De part et d'autre, en effet, on voit un adorateur offrant à la divinité, devant laquelle il est agenouillé, une fleur qui, pour le bouddhiste, est incontestablement une fleur de lotus, et pour l'adorateur américain, sinon la même fleur, du moins une autre d'apparence semblable, peut-être la fleur du cacaotier (2). La fleur de lotus, attribut favori des divinités de l'Inde, parce qu'elle est considérée comme le plus parfait symbole de la reproduction des êtres, a été adoptée au même titre par les bouddhistes. Même au Japon on la voit constamment associée aux images des divinités bouddhiques (3). On comprend donc qu'elle ait pu passer, avec les missionnaires bouddhistes et leurs collections d'images, en Amérique.

Ici cependant la fleur ne se trouve pas, comme au bas-relief de Boro-Boudor, dans la main même de l'adorateur. Elle repose sur une sorte de support que l'adorateur présente à la divinité; mais on peut voir cette même disposition, ou quelque chose d'analogue, chez les personnages de la planche XIX de Crawfurd. Cette même fleur se retrouve d'ailleurs deux fois sur la tête de notre divinité, et on la rencontre aussi fréquemment associée aux figures des divinités de Palenqué (4).

Les deux lions ou léopards acculés, sur lesquels notre divinité est assise, rappellent les lions qui, dans les peintures de l'Inde, supportent parfois le siége de Bouddha, de même que celui d'autres divinités (5). Mais ils rappellent bien plus encore ces figures d'animaux

(1) Crawfurd. *History of the Indian archipelago*, 3 vol. in-12. Edinburgh, 1820, t. II, pl. 19, 22, 23.

(2) Cette conjecture appartient à M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, qui a bien voulu nous la communiquer.

(3) Voy. le *Buddha-Pantheon*, publié par M. Siebold dans son *Archiv für die Beschreibung von Japan*, passim.

(4) Voy. entre autres Stephens, *Central America*, t. II, p. 316, pl. n° 2.

(5) On peut en voir un exemple dans l'image même de Bouddha, reproduite à la

acculés que l'on retrouve si souvent dans les sculptures et les peintures de l'Asie. Tels sont notamment les célèbres chapiteaux des colonnes de Persépolis et du temple de Délos, formés de chevaux acculés, le groupe du lion et du taureau acculés, attribut de l'*Ardhanari*, ou figure androgyne de Siva et de Parvati, chez les Indous (1), mais qui s'est retrouvé aussi en Égypte (2); enfin, et tout particulièrement le groupe de lions acculés provenant de l'île de Chypre, mais de style assyrien, qui se voit au musée Napoléon III, et que nous croyons devoir placer ici sous les yeux de nos lecteurs.

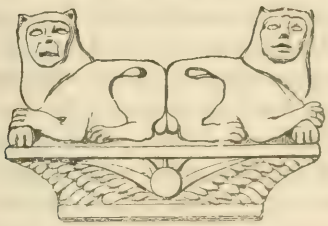

Toutefois la ressemblance de ce dernier groupe avec celui qui sert de siége à notre Bouddha est bien moindre encore que celle qu'il présente avec deux autres groupes de lions ou de léopards acculés: l'un placé au bas d'une niche de l'édifice, appelé la *Maison des nonnes* (*Casa de las monjas*), à Uxmal (3); l'autre découvert, ou pour mieux dire déterré par Stephens dans la même ville (4). On trouve l'image de celui-ci reproduite dans les *Incidents of travel in Yucatan* (t. I, p. 183), et nous en donnons nous-même la gravure, afin que le lec-

fig. 2 de notre planche. Voyez aussi Moor, *Hindu Pantheon*, pl. 72, une image de Bouddha, provenant du temple de Karly ou Ekvera, et une figure de divinité donnée par Crawfurd (*History of the Indian archipelago*, t. II, pl. 23).

(1) Voy. Moor, *Hindu Pantheon*, pl. XXIV.

(2) Voy. Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*, pl. XIII, la gravure d'un sceau en terre cuite, qui fait aujourd'hui partie du Musée égyptien de Paris.

(3) Catherwood. *Views of ancient monuments of central America, Chiapas and Yucatan*, pl. 15.

(4) Ce groupe était enseveli sous un tertre, formé de pierres et de terre, que Stephens fit fouiller. Il est d'un seul bloc, comme celui de Chypre, et à peu près de même dimension (environ 3 pieds de long, sur 2 pieds de haut pour le groupe américain, et 95 centimètres de long, sur 75 cent. de haut pour le groupe cypriote). Stephens pense que c'est une ancienne idole enfouie par les Indiens à l'époque de la conquête. Voy. *Incidents of travel in Yucatan*, t. I, p. 183.

teur puisse lui-même apprécier son analogie avec le groupe cypriote.

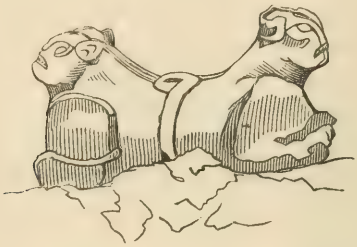

Sur le socle de ce groupe cypriote on remarquera l'image du *globe ailé* si fréquemment représenté sur les frontons et les frises des temples de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Perse. Cet emblème n'existe pas sur notre groupe américain. Mais on voit un ornement, sinon identique, du moins très-semblable, au-dessus d'une porte à l'intérieur d'un sanctuaire à Ocosingo, ville peu éloignée de Palenqué.

« Au fond de la chambre centrale de ce temple, dit Stephens, se trouvait une porte conduisant à une autre chambre, évidemment le sanctuaire de l'édifice. Au-dessus de cette porte, et s'étendant jusqu'aux extrémités de la muraille, était un grand ornement en stuc, qui d'abord nous frappa par son extrême ressemblance avec le *globe ailé* placé au-dessus de la porte des temples égyptiens. Une partie de cet ornement était tombée, et nous ne pûmes la remettre en place. Nous reproduisons dans notre gravure la partie qui reste; on voit qu'elle diffère dans certains détails du globe ailé : la disposition des ailes est renversée ; elles sont tournées en haut, au lieu de l'être en bas. Au centre reste un fragment d'ornement circulaire, qui peut avoir été un globe; mais on ne voit pas de serpents enroulés autour (1). »

(1) Stephens. *Central America*, t. II, p. 259.

A Palenqué même, au-dessus de la porte et sur la frise du sanctuaire de l'édifice désigné par Stephens sous le nom de *Casa n° 3*, on voit les deux extrémités d'un ornement tout semblable. La partie intermédiaire a été détruite. Stephens a reproduit cet ornement, du moins les deux extrémités restantes, sans en faire dans son texte l'objet d'aucune observation (1).

Ainsi, dès notre premier pas dans l'étude des antiquités de l'Amérique centrale, nous retrouvons cette même singularité qui déjà nous avait frappé dans les traditions relatives au déluge. Nous nous voyons reporté d'un côté vers l'Asie occidentale et jusque sur les rivages de la Méditerranée ; de l'autre, vers l'Inde et l'Asie orientale. C'est que, entre les deux, il y a la Chaldée, et que de ce point intermédiaire, les traditions et les rites, comme la civilisation elle-même, ont pu rayonner dans tous les sens.

« C'est dans la Chaldée, a dit M. Alfred Maury, que la civilisation s'est éveillée pour la première fois sur notre globe, ou du moins cette contrée fut un des premiers centres d'où elle rayonna dans les pays voisins. Il est donc aisé de concevoir qu'une légende répandue dans la Chaldée ait été portée chez les peuples qui, de part et d'autre, confinaient à ce pays (2). » Rappelons d'ailleurs encore une fois qu'il y a tout lieu de considérer Samarcande comme le point de départ de la propagande bouddhique en Amérique, et cette circonstance rend encore plus facile à concevoir la présence dans le Nouveau-Monde d'éléments asiatiques empruntés même à l'Asie occidentale.

Mais la suite de notre travail nous mettra de nouveau en présence de ces graves et difficiles questions. Contentons-nous donc, quant à présent, des aperçus que nous venons de donner, et reprenons, pour le terminer, l'examen de notre Bouddha de Palenqué.

L'ovale dans lequel la figure est inscrite rappelle celui, un peu moins grand il est vrai, qui enveloppe le torse de notre figure de Boro-Boudor (3), ovale qui lui-même n'est autre chose que l'auréole, successivement agrandie, qui primitivement entourait la tête seule de Bouddha.

Mais voici une autre ressemblance qui, bien qu'elle porte sur un simple détail, est plus frappante encore et plus décisive. Stephens constate, comme nous l'avons remarqué, que l'ovale était primitivement entouré d'une bordure en stuc, dont lui-même n'a plus vu que

(1) Stephens. *Central America*, t. II, p. 354.
(2) *Encyclopédie moderne*, t. XII, p. 71. Article *Déluge*.
(3) Fig. 1 de notre planche.

les restes, et qu'il n'a pas même cru devoir indiquer dans son dessin.

Mais dans le dessin de Castaneda, cette bordure est retracée bien que déjà cependant très-dégradée (1).

C'est d'après ce modèle que, dans notre copie du dessin de Stephens, nous avons pris sur nous de restituer, en partie du moins, la bordure en question, et en même temps, autour de cette bordure, nous avons rétabli une série de petits ornements, également donnés par Castaneda, et dont la forme se rapproche de celle d'un croissant. Ces ornements ont donné lieu aux interprétations les plus bizarres; je ne sais quel auteur a cru y voir des *phallus*. Or, ces mêmes ornements, identiquement disposés, se retrouvent autour de l'auréole d'une figure de divinité indoue, que Raffles a donnée dans son histoire de Java, et que nous avons nous-même reproduite au n° 3 de notre planche (2). D'ailleurs, si l'on cherche l'origine et la signification de cet ornement, on voit, en l'étudiant dans d'autres figures données par Raffles, qu'il dérive par des transformations successives de la flammette primitivement figurée autour de l'auréole des divinités, et dont on trouve un exemple dans notre figure elle-même.

De pareilles analogies ne peuvent, nous le croyons, être l'effet du hasard. Pour les expliquer, il faut admettre que les artistes bouddhistes, qui passèrent en Amérique, apportaient avec eux les mêmes collections de plans et de dessins, les mêmes *albums*, si je puis me servir de ce mot, qui se trouvaient dans les mains des missionnaires bouddhistes dans le sud de l'Inde et dans l'archipel Indien. C'est une supposition qui se trouve confirmée par tout ce que nous verrons encore d'analogies entre l'art américain et l'art asiatique, supposition bien naturelle d'ailleurs, que l'histoire de la propagande bouddhique justifie pleinement, et hors de laquelle l'existence des rapports si marqués de l'art américain avec l'art asiatique semble un problème insoluble.

Il est bien entendu d'ailleurs, qu'entre ces types primitifs, apportés par les Bouddhistes en Amérique, et les monuments divers que nous examinons ou aurons à examiner, doivent nécessairement se rencontrer toutes les différences produites, soit par une inévitable décadence de l'art, soit par l'influence d'habitudes locales et l'aspect d'une nature nouvelle.

Au-dessous et au-devant de notre bas-relief, se trouvait autrefois

(1) *Antiquités mexicaines*, t. II, pl XXVI, et Kingsborough, *Antiquities of Mexico*, t. IV. *part the third*, pl. XX, l. 26.

(2) Raffles. *History of Java*, t. II.

une sorte de table, de console, que Castaneda a encore vue et dessinée, dont Stephens n'a plus vu que la trace sur le mur, mais dont il a reproduit le tracé au pointillé, « d'après le modèle d'autres tables pareilles existant encore à d'autres places (1). »

« Del Rio, dit M. Squier, dans ses *Recherches sur le symbole du Serpent en Amérique*, décrit cette tablette comme une grande dalle ayant six pieds de long (2), trois pieds quatre pouces de large, sept pouces d'épaisseur, posée sur quatre pieds comme une table. Ces pieds étaient ornés de figures en bas-relief. Le long de la tablette, du côté du mur, régnait une sorte de rebord également sculpté. Or, ceci est précisément le caractère des *Balang-ko* des Hindous, ou des *Then-balang* des Siamois, pierres ou autel de Bouddha, sur lesquels on offre des fruits et des fleurs, au lieu de sacrifices sanglants. On les trouve dans les temples Siamois et Javanais, de même que dans tous les temples bouddhiques en général (3). »

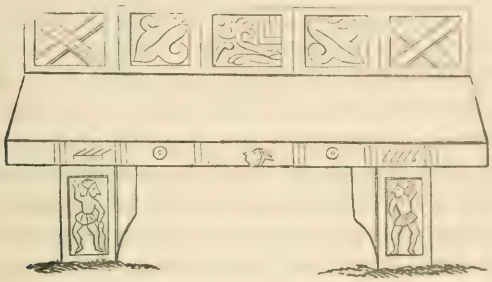

Tout récemment un journal anglais, *the London illustrated news* (25 févr. 1865, p. 193), a donné, avec une image de Bouddha, un

(1) *Central America*, t. II, p. 318. — *Antiquités mexicaines*, t. II, 3e expédit., pl. XXVI, fig. 33.

(2) Cette mesure est bien en effet celle indiquée dans le rapport de Del Rio (voy. *Mémoire de la Société géographique de Paris*, t. II, p. 170, et dans la traduction allemande donnée par Minutoli, *Beschreibung einer alten Stadt*, etc. Berlin, 1832. Cependant cette mesure est en désaccord avec celle donnée par Stephens et par Del Rio lui-même (*loc. citat.*) pour la largeur du bas-relief lui-même, largeur qui, d'après la gravure, est égale à celle de la tablette.

(3) Squier. *The Serpent Symbol, and the Worship of the reciprocal principles of nature in America*. New-York, 1851. 1 vol. in-8, p. 89. — Squier lui-même se réfère à un article du capitaine James Low : *On Buddha and the* PHRABAT ; *Explanation of the symbols on a* PRAPATHA *or impression of the divine foot*, dans les *Transactions of the Royal asiatic Society of G. Britain and Ireland*, t. III, p. 77.

specimen d'autel bouddhique parfaitement conforme à celui que nous avons devant les yeux. La présence de cet autel, ajoutée à toutes les ressemblances de détail, que nous avons signalées dans le bas-relief lui-même, nous paraît nettement accuser le caractère bouddhique du sanctuaire de Palenqué.

La figure que nous venons de décrire est, à notre connaissance, la seule du même type qui existe à Palenqué. En dehors de cette ville, et dans toutes les autres ruines de l'Amérique centrale, nous ne connaissons non plus rien de semblable, si ce n'est une figure que M. Waldeck a donnée dans son Voyage au Yucatan, et qu'il dit avoir vue quatre fois reproduite dans autant de niches de la façade méridionale de la *maison des Nonnes* à Uxmal.

Notez d'ailleurs que cet artiste, qui a cru reconnaître à Uxmal l'empreinte du bouddhisme dans beaucoup de particularités, peut-être indifférentes, ne paraît pas avoir remarqué la ressemblance avec le réformateur indou du personnage dessiné par lui. Il se contente de dire que « sur le seuil de la niche qui surmonte chaque porte est placée *une petite figure accroupie.* » On ne saurait donc, dans cette occasion, accuser M. Waldeck de parti pris. Dailleurs la façade sud du palais des nonnes, dont il parle, a été revue après lui et dessinée dans une vue générale du site par Stephens et ensuite par Catherwood (1). Les niches indiquées au-dessus de chaque

Nous avons vérifié la citation, et elle est très-exacte. Je crains seulement qu'il n'y ait une erreur dans la dénomination indiquée de *Balang-ko* ou *Then-Balang*. Le mot est inconnu de tous les indianistes que j'ai pu consulter. Y aurait-il là peut-être une confusion avec la pierre *Binlang* des adorateurs de Siva? (Voy. Coleman. *Mythology of the Hindus*, p. 176.) Je n'ai d'ailleurs pas réussi à découvrir le véritable nom de ces autels. Les auteurs les mentionnent sans les nommer.

(1) Stephens, *Yucatan*, t. I, p. 305 ; Catherwood, *Views of ancient monuments in central America*, pl. VIII. Ce n'est pas, il est vrai, *quatre*, mais *huit* de ces niches que présente la façade sud; toutefois il est vrai aussi qu'elle se divise en deux compartiments, dont chacun contient quatre niches, et c'est là peut-être ce qui explique l'erreur de Waldeck.

porte sont parfaitement reconnaissables, bien que par suite de l'éloignement il soit impossible de distinguer si quelque objet s'y trouve ou non renfermé (1).

Admettant donc comme authentique l'image donnée par M. Waldeck (et il y a toute raison de le faire), il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qu'elle présente avec les représentations de Bouddha en général, mais particulièrement avec la figure du Bouddha accroupi que l'on trouve logée et répétée d'une manière toute semblable dans les quatre cents niches du temple de Boro-Boudor à Java (2). La pose du bras droit, si caractéristique, est de part et d'autre la même. La coiffure est différente, mais nous la retrouvons presque identiquement semblable sur d'autres figures de Bouddha, ou même sur la tête d'autres divinités. C'est une sorte d'éventail placé au-dessus de la tête du personnage divin et formé par un serpent à plusieurs têtes (3). C'est un attribut ordinaire de Vichnou (4); on le trouve aussi sur la tête de Hanouman (5), sur celle de Ganesa (6), de *Vira-Badhra* (7), etc., enfin sur celle de Bouddha lui-même (8). Un Bouddha, avec cette coiffure un peu modifiée, sculpté sur la muraille du temple de Indra-Saba à Ellora, a été reproduit par Daniel (9). Nous la reproduisons nous-même, comme pendant à la figure d'Uxmal (10).

(1) La partie de cette façade photographiée par M. de Charney ne contient que deux niches sur les huit, et dans aucune on ne découvre, même avec la loupe, apparence de statue. Mais la forme de la niche est bien exactement celle que donne Waldeck, et les statues ont pu être détruites postérieurement à la visite du voyageur

(2) Crawfurd. *History of the Indian archipelago*, t. II, pl. 29.

(3) Moor's. *Hindu Pantheon*, pl. 24. — (4) Ibid. pl. 8. — (5) Ibid. pl. 92. — (6) Ibid. Frontispice. — (7) Ibid. pl. 26. — (8) Ibid. pl. 75.

(9) *Oriental Scenevy*. Description of Ellora.

(10) La modification même que présente la coiffure dans la statue d'Uxmal, nous paraît un signe de son authenticité.

Ces niches, avec leurs statues uniformes, pratiquées souvent en très-grand nombre dans les murs des terrasses qui supportent les temples, sont un des traits communs de l'architecture religieuse de l'archipel Indien et de l'Amérique centrale. Nous nous contentons d'indiquer ici cette analogie. Nous y reviendrons lorsque, après notre revue de l'histoire américaine, nous reprendrons l'examen des antiquités de Palenqué (1).

GUSTAVE D'EICHTHAL.

(1) Avant de terminer cet article, nous croyons devoir encore appeler l'attention de nos lecteurs sur un autre bas-relief, qui décorait la maison désignée par Stephens sous le nom de *Casa* n° 4. C'est une divinité inconnue, mais qui a tout à fait l'aspect et l'attitude d'une divinité indoue. M. Lenoir, dans son *Parallèle des anciens monuments mexicains avec ceux de l'ancien monde*, en avait déjà fait la remarque. « Ce bas-relief, dit-il, représente une divinité qui offre, surtout pour sa pose, une grande ressemblance avec les divinités indiennes ou japonaises» (*Antiquités mexicaines*, t. II, p. 78). La figure elle-même se trouve dans le même volume pl. XXXIII, et aussi dans les *Antiquities of Mexico* de lord Kingsborough, t. IV, 3e partie; aussi dans les *Mémoires de la Société de géographie*, t. II, pl. XVI. Malheureusement, ce bas-relief avait été, dès 1840, presque détruit. Stephens n'en a plus vu qu'un fragment (*Central America*, t. II, p. 355). — Comparez ce bas-relief avec la figure de Parvati, donnée par Moor, *Hindu Pantheon*, pl. V, fig. 5, et avec une statuette de Lakchmi, que nous avons vue et fait dessiner à la Bibliothèque impériale. — Un bas-relief, découvert par Stephens à Chichen-Itza, dans le Yucatan, est, parmi les figures américaines que nous connaissons, la seule qui offre une pose semblable (*Incidents of travel in Yucatan*, t. II, p. 292).

NOTICE

SUR UN

FRAGMENT DE STÈLE

TROUVÉ A ATHÈNES

Pendant mon séjour à Athènes, je rencontrai, chez un particulier, un fragment d'inscription gravé sur un morceau de marbre bleuâtre semblable au marbre de l'Hymette. J'y reconnus le débris d'une stèle de forme oblongue, brisée dans le haut et dans le bas, mais à peu près intacte à droite et à gauche. Le commencement et la fin de l'inscription avaient disparu, tandis que le milieu était assez bien conservé. Le document, quoique mutilé, me paraît important, parce qu'il nous fait connaître plusieurs dignitaires de ces sociétés religieuses et financières connues sous le nom d'ἔρανοι, dont j'avais constaté déjà divers monuments à Rhodes et ailleurs (1).

Je n'ai pu découvrir la provenance exacte de ce débris antique, et je ne sais même pas s'il existe encore. J'en donne ici la transcription, d'après le fac-simile que j'ai dessiné en présence du monument lui-même. Ma restitution des premières lignes paraîtra peut-être hardie. Elle est fondée cependant sur l'étude attentive des monuments analogues, sur le sens des parties du texte conservées et sur le nombre présumé des lettres qui ont péri. Ce calcul offre ici des garanties sérieuses d'exactitude, car l'inscription, gravée avec symétrie, est presque στοιχηδόν.

(1) Voir la *Revue archéologique* du 1er décembre 1864.

1. ἐπεὶ κα]λῶς [καὶ εὐνόως προσενήνεκται
2. τῶι] κοινῶ[ι τῶν ἐρανιστῶν, εὐνό-
3. μω]ς καὶ δικαί[ως διαφυλάσσων τὸ ἀ-
4. ρ]γύριον τὸ κοινὸ[ν ὃ ἀεὶ ἐπεφέρον-
5. το αὐτοὶ οἱ ἐρανισ[ταὶ κατὰ τοὺς νό-
6. μους τοὺς κοινοὺς τ[ῶν ἐρανιστῶ-
7. ν καὶ τὸν ἔρανον, καὶ τ[ὰ ἄλλα διατελ-
8. εῖ ὢν ἀνὴρ ἀγαθὸς ὢν καὶ [δίκαιο-
9. ς κατὰ τὸν ὅρκον ὃν ὤμοσε [τοῖς ἐ-
10. ρανισταῖς. Ἀγαθῆι Τύχει. Δέδ[οχθαι
11. τοῖς ἐρανισταῖς ἐπαινέσαι Ἀ[λκμ-
12. αίωνα Θέωνος ἰσοτελῆ τὸν ταμία-
13. ν καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν θαλλοῦ σ-
14. τεφάνω[ι φι]λοτιμίας ἕνεκα καὶ ε-
15. ὐ]νοίας τῆς εἰς τὸ κοινὸν τῶν ἐρα-
16. νιστῶν · ἐπα[ι]νέσαι δὲ καὶ Διονύσι[ον
17. τὸν γραμματέα καὶ στεφανῶσαι
18. αὐτὸν θαλλοῦ στεφάνωι φιλοτιμ-
19. ίας ἕνεκα καὶ ε[ὐ]νοίας ἧς ἔχων δι-
20. ατελεῖ εἰς τὸ κοινὸν τῶν ἐρανιστῶν ·
21. ἐπαινέσαι δὲ καὶ τοὺς ἐπιμελητ-
22. ὰς καὶ τοὺς ἱεροποιοὺς τῶι Διὶ τῶι
23. Σωτῆρι καὶ τῶι Ἡρακλεῖ καὶ τοῖς Σω-
24. τῆρσιν καὶ στεφανῶσαι ἕκαστον
25. αὐτῶν θαλλοῦ στεφάνωι ἀρετῆ-
26. ς ἕνεκα καὶ φιλοτιμίας τῆς εἰς
27. τὸ κ]οινὸ[ν τῶν ἐρανι]στῶν · ἐπιμ[ληθῆναι δὲ.....

ΛΩΣ
ΟΙΝΩ
ΣΚΑΙΔΙΚΑΙ
ΓΥΡΙΟΝΤΟΚΟΙΝΟΙ
5 ΤΟΑΥΤΟΙΟΙΕΡΑΝΙΣ,
ΜΟΥΣΤΟΥΣΚΟΙΝΟΥΣ
ΝΚΑΙΤΟΝΕΡΑΝΟΝΚΑΙΤ
ΕΙΩΝΑΝΗΡΑΓΑΘΟΣΩΝΚΑΙ
ΣΚΑΤΑΤΟΝΟΡΚΟΝΟΝΩΜΟΣΕ
10 ΡΑΝΙΣΤΑΙΣΑΓΑΘΕΙΤΥΧΕΙΔΕΔ
ΤΟΙΣΕΡΑΝΙΣΤΑΙΣΕΓΑΙΝΕΣΑΙΩ
ΛΙΩΝΑΘΕΩΝΟΣΙΣΟΤΕΛΗΤΟΝΤΑΜΙΑ
ΝΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙΑΥΤΟΝΘΑΛΛΟΥΣ
ΤΕΦΑΝΩ . . . ΛΟΤΙΜΙΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙΕ
15 . ΝΟΙΑΣΤΗΣΕΙΣΤΟΚΟΙΝΟΝΤΩΝΕΡΑ
ΝΙΣΤΩΝΕΓΑΝΕΣΑΙΔΕΚΑΙΔΙΟΝΥΣΙ . .
ΤΟΝΓΡΑΜΜΑΤΕΑΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙ
ΑΥΤΟΝΘΑΛΛΟΥΣΤΕΦΑΝΩΙΦΙΛΟΤΙΜ
ΙΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙΕΝΟΙΑΣΗΣΕΧΩΝΔΙ
20 ΑΤΕΛΕΙΕΙΣΤΟΚΟΙΝΟΝΤΩΝΕΡΑΝΙΣΤΩΝ
ΕΓΑΙΝΕΣΑΙΔΕΚΑΙΤΟΥΣΕΓΙΜΕΛΗΤ
ΑΣΚΑΙΤΟΥΣΙΕΡΟΠΟΙΟΥΣΤΩΙΔΙΙΤΩΙ
ΣΩΤΗΡΙΚΑΙΤΩΙΗΡΑΚΛΕΙΚΑΙΤΟΙΣΣΩ
ΤΗΡΣΙΝΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙΕΚΑΣΤΟΝ
25 ΑΥΤΩΝΘΑΛΛΟΥΣΤΕΦΑΝΩΙΑΡΕΤΗ
ΣΕΝΕΚΑΚΑΙΦΙΛΟΤΙΜΙΑΣΤΗΣΕΙΣ
ΣΤΩΝΕΓΙΜ

Le haut de l'inscription présente deux lacunes, l'une à gauche, l'autre, plus considérable, à droite. Ce sont ces vides que j'ai essayé de combler. Je dois faire observer toutefois que, même avec ces restitutions, l'inscription n'est pas encore complète. Le préambule nous manque, ainsi qu'une partie des conclusions. Ce qui reste du document peut se traduire ainsi :

« ... (Puisqu'il s'est conduit) avec honnêteté (et avec bienveillance envers) la communauté (des éranistes, par une administration régulière) et équitable de l'argent provenant des fonds communs (successivement versés par) les éranistes eux-mêmes conformément à leurs lois et de la cotisation annuelle; puisque (dans tout le reste il ne cesse de se montrer) intègre et (juste) selon le serment qu'il a prêté aux éranistes;

« A la Bonne Fortune!

« Il a plu aux éranistes de louer Alcméon, fils de Théon, isotèle, leur trésorier, et de le couronner d'une couronne de feuillage, à cause de son zèle et de son bon vouloir pour la communauté des éranistes. (Il leur a plu de) louer aussi les commissaires ainsi que les sacrificateurs de Jupiter Sauveur, d'Hercule et des (Dieux) Sauveurs, et de couronner chacun d'eux d'une couronne de feuillage, à cause de leur vertu et de leur zèle pour la communauté des éranistes. (Il leur a plu aussi de désigner pour) prendre soin. . . . . »

Ici notre texte s'interrompt. Les lignes détruites devaient renfermer la désignation de la personne chargée de veiller à la proclamation et à la distribution des couronnes, ainsi qu'à la gravure et à l'érection d'une *stèle* commémorative, destinée probablement à être placée dans le sanctuaire de la communauté. Le marbre que nous étudions n'est autre chose qu'un fragment de cette stèle.

Ce fragment appartient à l'épigraphie athénienne. Ce qui le prouve, c'est le titre d'*isotèle*, ἰσοτελής, donné au principal personnage. L'*isotélie*, ἰσοτέλεια, était un degré intermédiaire entre la qualité de *métèque* ou étranger domicilié, et celle de citoyen proprement dit. Ce titre, accordé aux plus notables d'entre les métèques, assurait à celui qui en était revêtu tous les priviléges du droit de cité. Admis à exercer les mêmes droits que le citoyen, l'isotèle était tenu de supporter les mêmes charges. Ἰσοτελής, disent les anciens lexiques, ἶσα τοῖς ἀστοῖς τέλη διδών (1).

(1) Cf. Hesych. Suid. Harpocrat. s. v. ἰσοτελής. — Hors d'Athènes, l'isotélie se rencontre quelquefois parmi les priviléges de la proxénie, ainsi que dans une inscription de Tanagre (*Corp. Inscr. Graec.* 1562).

Le document, considéré en lui-même, est une décision prise par une communauté d'*éranistes* à l'effet de décerner des honneurs à plusieurs dignitaires de la société.

Le nom de cette communauté n'est pas indiqué, mais nous trouvons dans les lignes 22 à 24 la mention des dieux qu'elle vénérait et qui sont :

Jupiter Sauveur (τῷ Διὶ τῷ Σωτῆρι),
Hercule (τῷ Ἡρακλεῖ),
Les Sauveurs (τοῖς Σωτῆρσιν).

Le culte de *Jupiter Sauveur* est connu. Ce culte était particulièrement répandu chez les populations maritimes. Il y avait au Pirée un hiéron de Jupiter Sauveur, dont Strabon nous a laissé une courte description (1). D'après cette description, l'hiéron comprenait des portiques et une enceinte *hypèthre*, c'est-à-dire à ciel ouvert. C'était sans doute une disposition analogue à celle du *Campo Santo* de Pise. Sous les portiques on admirait, au dire de Strabon, une série de merveilleux tableaux, chefs-d'œuvre des maîtres ; dans l'enceinte à ciel ouvert s'élevaient des statues (2). Ce sanctuaire peut avoir servi de centre à un collége d'éranistes. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que la description de Strabon s'accorde parfaitement avec les représentations de certains bas-reliefs relatifs aux lieux de réunion des confréries (3). Je conclus de ces rapprochements que notre fragment de stèle provient du Pirée, et probablement de l'hiéron même de Jupiter Sauveur.

Ce qui me confirme dans cette pensée, ce sont les deux cultes associés dans l'inscription à celui de Jupiter Sauveur.

C'est d'abord le culte d'Hercule. Il s'agit ici de l'Hercule appelé Ἡρακλῆς ἡγεμών, *Hercule conducteur*. C'était le patron des voyageurs. Nous voyons, dans l'Anabase de Xénophon, l'armée grecque, qui vient d'arriver à travers mille obstacles dans la cité hospitalière de Trapézonte (4) sur les bords du Pont-Euxin, offrir un sacrifice d'actions de grâces à Jupiter Sauveur et à Hercule (5). Le même histo-

(1) Strab. *Geogr.* IX, p. 606, B.

(2) Strab. *ibid.*

(3) Voir, au sujet de ces bas-reliefs, mon Rapport sur les inscriptions de Rhodes (*Moniteur* du 23 octobre 1863). — J'aurai occasion de revenir sur ce sujet avec de plus amples détails.

(4) Τραπεζοῦς, οὔντος, aujourd'hui Trébizonde.

(5) Xenoph. *Anab.* IV, 8, 25.

rien nous apprend que dans une circonstance non moins solennelle, au moment d'une bataille, le mot d'ordre choisi par les Grecs fut : *Jupiter Sauveur*, *Hercule conducteur* : Ζεὺς σωτήρ, Ἡρακλῆς ἡγεμών (1).

Vient ensuite le culte des *Sauveurs*, οἱ Σωτῆρες (sous-entendu θεοί). Par les Sauveurs ou Dieux sauveurs, il faut entendre les Dioscures, les deux frères divins Castor et Pollux, protecteurs de la navigation. C'est à eux que l'architecte Sostrate de Cnide consacra le phare d'Alexandrie, d'après la fameuse inscription rapportée par Lucien : Σώστρατος Δεξιφάνους Κνίδιος θεοῖς σωτῆρσιν ὑπὲρ πλωϊζωμένων (2). Ces mêmes dieux figurent dans Horace parmi les patrons des nautonniers :

Sic fratres Helenæ, lucida sidera,
Ventorum que regat pater (3).

Le culte de Jupiter Sauveur est donc réuni ici au culte de trois de ses fils, tous trois protecteurs des voyageurs et des marins, à savoir : Hercule Conducteur et les Dioscures sous le nom de Dieux Sauveurs. La communauté qui sacrifiait à ces quatre divinités devait être une communauté de *Sotériastes* (Σωτηριασταί), établie au Pirée même, où elle se groupait autour de cet hiéron de Jupiter Sauveur (Ζεὺς Σωτήρ), dont Strabon nous a conservé le souvenir.

Les dignitaires couronnés par cette confrérie sont les suivants :

un questeur ou trésorier (ταμίας, lig. 13),
un secrétaire (γραμματεύς, l. 17),
des commissaires (ἐπιμεληταί, l. 21),
des sacrificateurs (ἱεροποιοί, l. 22).

Le *trésorier* occupe la première place, et la partie conservée des considérants se rapporte à lui seul. Ce trésorier s'appelle, d'après ma lecture, *Alcméon*, fils de *Théon*. Le titre d'*isotèle*, ἰσοτελής, qui accompagne son nom, fait supposer que c'était un de ces riches étrangers domiciliés soit au Pirée, soit à Athènes même, pour les intérêts de leur commerce et de leur industrie. Comme trésorier des éranistes,

(1) Xenoph. *Anab.* VI, 5, 25.

(2) Lucian. Πῶς δεῖ ἱστορίαν συγγράφειν, c. 62. — Cette inscription, au dire de Lucien, avait été originairement recouverte par un enduit de chaux portant le nom du roi Ptolémée Philadelphe. L'enduit tomba avec le temps, et le nom de Sostrate de Cnide devint visible à tous les regards. M. Letronne, sur la foi de Lucien, a donné place à ce texte dans son Recueil des *Inscriptions de l'Égypte*, et l'a disposé épigraphiquement.

(3) Horat. *Carm.* 1, 3.

il paraît avoir rempli à la satisfaction de ses confrères la charge délicate dont il était revêtu. Cette charge lui imposait le devoir de veiller aux revenus de la communauté. L'inscription mentionne deux sources de ces revenus :

1° L'argent appelé [τὸ ἀργ]ύριον τὸ κοινό[ν], provenant sans doute soit des libéralités extraordinaires dues à la générosité des membres riches, soit des remboursements effectués pour avances faites aux membres nécessiteux, soit même des amendes pécuniaires infligées comme châtiment aux membres négligents ou indociles.

2° Les sommes provenant de l'ἔρανος, c'est-à-dire de la cotisation annuelle imposée aux sociétaires. D'après une inscription publiée par M. Rhangabé (1), le chiffre de cette cotisation paraît avoir été, dans certaines confréries athéniennes, de trois drachmes par an.

Une autre circonstance à relever dans notre document, c'est la mention du serment prêté par le ταμίας au moment de son entrée en fonctions (κατὰ τὸν ὅρκον ὃν ὤμοσε, lig. 9). Les confréries exigeaient donc un serment de leurs comptables.

Après le trésorier vient le secrétaire nommé *Denys*, Διονύσι[ον] τὸν γραμματέα. Ce nom n'est accompagné d'aucune indication de père ou de patrie : peut-être était-ce un simple affranchi. Je n'oserais toutefois affirmer que les affranchis fussent admis dans ces communautés. Pour arriver à une telle conclusion, il faudrait un renseignement plus précis.

Puis sont mentionnés les commissaires (ἐπιμεληταί) et les prêtres ou plutôt les sacrificateurs (ἱεροποιοί). Les fonctionnaires de ces deux catégories sont cités ensemble, sans désignation nominative.

Dans une inscription du Musée britannique publiée par M. Bœckh, et relative à une congrégation de Sérapiastes, les commissaires sont appelés συνεπιμεληταὶ et désignés par leurs noms (2). On me permettra de faire observer en passant que l'illustre éditeur du *Corpus* n'a pas lu ces noms avec une complète exactitude. Au début de l'inscription, il donne la transcription suivante :

Lig. 3. . . . . οἱ συνεπιμελη-
Lig. 4. ταὶ Ὀλύμπιχος Μελάμπου, Σέλευκος . . . .
Lig. 5. . . . . .

(1) Rhangabé, *Ant. Hell.* n° 811.
(2) *Corp. Inscr. Graec.* n° 120.

A la fin, on lit ces trois lignes :

Σέλευκος Π . . . . .
δώρου . . . . . .
. . . . . .που
. . . . . .

Ces trois dernières lignes devaient se lire évidemment :

Σέλευκος Π[υθο]-
δώρου, [Ὀλύμπιχος]
[Μελάμ]που,
[συνεπιμεληταί].

D'où il suit qu'il fallait lire au début de l'inscription :

lig. 3. οἱ συνεπιμελη-
lig. 4. ταὶ Ὀλύμπιχος Μελάμπου, Σέλευκος [Πυθο-
lig. 5. δώρου] . . .

Les deux commissaires des Sérapiastes d'Athènes étaient donc : Séleucus, fils de Pythodore, et Olympichos, fils de Mélampe.

Je reviens à mon texte. — Les honneurs décernés par notre confrérie à son trésorier, à son secrétaire et à ses sacrificateurs, sont :

1° l'éloge (ἔπαινος) ;
2° la couronne de feuillage (θαλλοῦ στέφανος).

Dans les inscriptions de Rhodes, nous avons trouvé comme récompense la couronne d'or, réservée sans doute aux services exceptionnels et aux libéralités extraordinaires.

En complétant le document que je viens d'analyser à l'aide des numéros 120 et 126 du *Corpus Inscriptionum Græcarum* et du numéro 811 du recueil d'*Antiquités helléniques* de M. Rhangabé, je trouve, pour les associations d'éranistes à Athènes, la liste de dignitaires suivante :

προστάτης,
ἀρχιεραν̓ιστής (1),
γραμματεύς,
ταμίαι,
σύνδικοι,

(1) On rencontre les deux formes ἀρχιεραν̓ιστής et ἀρχεραν̓ιστής.

ἐπιμεληταί ou συνεπιμεληταί,

ἱεροποιοί,

προεραvιστρία.

A Rhodes, le président ou προστάτης porte le nom d'ἐπιστάτης. On trouve aussi dans les inscriptions rhodiennes un héraut sacré ou ἱεροκήρυξ (1), dont les fonctions paraissent avoir été réunies à celles des ἱεροποιοί dans les confréries d'Athènes (2).

Ces dignités étaient-elles conférées par l'élection ou données au hasard par le sort? Dans une inscription athénienne copiée par Fourmont et publiée par M. Bœckh, nous trouvons, sous le titre de Νόμος Ἐραν[ισ]τῶν (3), le texte d'un règlement qui a dû s'appliquer à un grand nombre de sociétés. On y remarque les dispositions suivantes :

« Que nul ne puisse être admis dans la très-vénérable assemblée « des éranistes avant qu'on n'ait examiné s'il est saint, pieux et bon. « Que l'examen soit fait par le président, par l'archéraniste (4), par « les trésoriers et par les syndics. Que ceux-ci soient tirés au sort « chaque année, à l'exception du président..... »

Μηδενὶ ἐξέστω ἰέναι εἰς τὴν σεμνοτάτην
σύνοδον τῶν ἐρανιστῶν, πρὶν ἂν δοκι-
μασθῇ εἰ ἔστι ἅγιος καὶ εὐσεβὴς καὶ ἀγα-
θός · δοκιμαζέτω δὲ ὁ προστάτης καὶ
οἱ ταμίαι καὶ σύνδικοι · ἔστωσαν δὲ οὗ-
τοι κληρωτοὶ κατὰ ἔτος χωρὶς τοῦ προστάτου.

Ainsi donc l'archéraniste, les trésoriers, les syndics, étaient désignés annuellement par le sort. Le président était élu.

Quant aux ἐπιμεληταί, aux ἱεροποιοί et à la προεραvιστρία, le règlement ne nous apprend rien sur leur compte

Il reste à fixer la date de notre inscription. Bien que l'I soit régulièrement adscrit, bien qu'on y rencontre la formule archaïque ΑΓΑΘΕΙ ΤΥΧΕΙ, je ne crois pas qu'il faille faire remonter ce docu-

(1) *Corp. Inscr. Graec.* nº 2525 *b*.

(2) *Corp. Inscr. Graec.* nº 120.

(3) *Corp. Inscr. Graec.* nº 126. — Le fac-simile de Fourmont, conservé à la Bibliothèque impériale, porte ΝΟΜΟΣ ΕΡΑΝΕΤΩΝ. La correction Νόμος Ἐραν[ισ]τῶν n'est pas douteuse. Fourmont a réuni l'I et le Σ de manière à en former un E.

(4) L'archéraniste veillait à l'administration financière. C'était une sorte de contrôleur-général qui paraît avoir eu sous ses ordres les questeurs ou ταμίαι.

ment au delà des premières années du IIIe siècle avant notre ère. Il appartient, comme tous les monuments de ce genre, à la période alexandrine.

On a pu remarquer dans le fac-simile certaines négligences du graveur antique, ainsi ΕΝΟΙΑΣ pour ΕΥΝΟΙΑΣ (lig. 19), ΕΠΑΝΕΣΑΙ pour ΕΠΑΙΝΕΣΑΙ (lig. 16). Quant à la répétition de ΩΝ à la ligne 8, j'y vois, non pas une superfétation, mais un pléonasme oratoire. Le style lapidaire des Grecs, moins concis et moins formaliste que celui des Romains, recherchait avant tout la clarté, et n'excluait ni le mouvement ni l'abondance.

Je n'ai pas cru devoir donner à cette inscription le titre de *Décret*. Ce titre ne convient qu'aux actes officiels émanés de l'autorité politique, qui était représentée à Athènes par le sénat et par le peuple. C'est par une confusion regrettable que dans le *Corpus* les fragments de ce genre figurent parmi les *Acta Senatus et Populi*. Il faudrait en faire une section à part qui aurait pour titre *Acta Collegiorum*, et qui renfermerait toutes les résolutions prises par ces confréries.

CARLE WESCHER.

NOTE

SUR

QUELQUES DOLMENS DE LA CORRÈZE

LETTRE A M. DE MORTILLET

M. Bertrand, dans une brochure dont votre excellent journal donne l'analyse, publie la liste des dolmens de la France par département. Il fait appel au zèle des savants de province pour compléter cette liste, qui ne porte qu'un seul dolmen pour la Corrèze. M. Bertrand veut parler sans doute du dolmen de Clairfage (arrondissement de Tulle) cité par Malte-Brun. Mais ce n'est pas le seul que possède la Corrèze, et outre le grand dolmen de Sainte-Fortunade, à huit kilomètres de Tulle, que je n'ai pas vu il est vrai, mais qui est bien connu, je puis en citer quatre autres bien caractérisés, deux dans l'arrondissement de Tulle, et deux dans celui de Brive.

Les deux premiers sont situés à quarante-cinq kilomètres de Brive, sur un plateau très-élevé, couvert de bruyères, près du hameau de la Borderie, commune d'Altilhac; ils sont à très-peu de distance l'un de l'autre, et doivent être rangés dans la catégorie des demi-dolmens, c'est-à-dire qu'ils sont formés d'une table de pierre oblongue touchant le sol par une de ses extrémités et soulevée à un angle d'environ quarante-cinq degrés par deux supports dans le sens de la longueur; la table et les supports sont en gneiss; quant aux dimensions, elles sont ordinaires. Il n'y a pas de tumulus. Je n'ai pu savoir si ces dolmens ont été fouillés. Le plateau où ils se trouvent se termine, au sud, par des gorges et des pentes qui aboutissent à la vallée de la Dordogne.

Quant aux deux dolmens que je vous signale dans l'arrondissement de Brive, je puis en parler d'une manière plus détaillée, car je les ai fouillés avec M. l'inspecteur des écoles primaires, qui est membre

de la Société historique de Saint-Jean-d'Angely. Ces deux dolmens, eux aussi très-rapprochés l'un de l'autre, sont à quinze kilomètres environ de Brive, sur des plateaux calcaires presque incultes qui forment la limite des départements de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne. Les pentes de ces plateaux se terminent à la vallée de la Vézère, au nord, et à l'est à une petite vallée arrosée par le Couze, affluent de la Vézère.

Ces deux dolmens se dressent chacun au centre d'un tumulus peu élevé, et il est présumable que primitivement ils étaient complètement recouverts. Ces deux tumuli sont sur deux des monticules qui bossèlent le plateau, lesquels sont connus sous les noms de Puy-de-la-Palen et Puy-de-Lachassagne, commune de Saint-Cernin de Larche.

Le tumulus-dolmen du Puy-de-la-Palen est le plus considérable. Le monticule factice ou tumulus, formé des terrains des vallées voisines (diluvium inférieur avec débris de coquillages), a une circonférence de quatre-vingts mètres environ, et une hauteur de un mètre vingt-cinq à un mètre cinquante centimètres seulement. Un autre tumulus, beaucoup plus étendu, mais sans dolmen, se trouve à une cinquantaine de pas. Quant au dolmen du grand tumulus, il est formé d'une table avec deux supports dans le sens de la longueur, plus une large pierre dans le fond, formant ainsi une cella de trois mètres environ de profondeur, sur un mètre de largeur et cinquante centimètres de hauteur. La table est un bloc calcaire, presque carrée; sa longueur varie entre deux mètres soixante et deux mètres vingt centimètres; la largeur entre deux mètres trente centimètres et deux mètres; son épaisseur est, en moyenne, de trente-cinq centimètres. Un des côtés, celui qui surplombe l'entrée de la cella, est échancré dans toute l'épaisseur de la table, et les partisans des autels druidiques ne manqueraient pas de dire que cette échancrure a été pratiquée pour faciliter au sacrificateur l'exécution de son sanglant ministère. D'après la longueur des pierres de support (celles des côtés ont, l'une trois mètres vingt centimètres, l'autre deux mètres quatre-vingt-cinq centimètres) et aussi d'après la forme irrégulière de la table, je suis porté à croire qu'elle a été brisée en partie, hypothèse que semble confirmer une pente qui part d'une des extrémités de l'échancrure et sillonne la table dans toute sa longueur, mais qui ne ressemble nullement à une rigole creusée pour l'écoulement du sang des victimes.

Nous avons fait creuser sous le dolmen et nous avons pu constater que les pierres de support s'enfoncent de plus d'un mètre, c'est-à-

dire qu'elles traversent tout le tumulus, pour reposer sur une base de rocher; indice probable que primitivement le dolmen était entièrement recouvert par le tumulus. Ce qui me fait croire que ce dolmen a déjà été fouillé, c'est que nous n'avons trouvé que quelques débris de poteries et quelques ossements brisés, parmi lesquels un ou deux os du métatarse, je crois, bien entiers; de plus, un morceau de fer fortement oxydé, mais qui ressemble beaucoup aux clous en fer fort de nos charpentiers, ne peut se trouver là qu'accidentellement, bien que découvert à une certaine profondeur. En creusant le tumulus, à quelques mètres du dolmen, on a trouvé des fragments de gros os brisés, et comme mêlés à la terre du tumulus. Quant aux poteries, les unes sont grossières, les autres assez fines; un débris surtout, orné d'une moulure en tore arrondi, est d'une pâte rouge clair, parfaitement homogène et bien cuite : est-il d'une époque postérieure? Un autre, dans lequel on reconnaît aisément un fragment de la partie supérieure d'une urne, est rouge à l'extérieur, mais la pâte intérieure est noirâtre. Les autres fragments sont plus grossiers, mais diffèrent, toutefois, essentiellement des quelques échantillons des poteries des cavernes et des vases lacustres de l'âge de bronze que je possède; on n'y remarque pas de petits morceaux de quartz mêlés à la pâte. Enfin, la terre retirée se trouvait mêlée, jusqu'à un mètre au moins de profondeur, de débris de charbons extrêmement ténus, et j'ai trouvé même des morceaux de menu bois à demi carbonisés; pourtant les débris de poteries, rayés par ces charbons, ne portent aucune trace de feu (1).

Nous fûmes plus heureux en fouillant le dolmen voisin du Puy de Lachassagne, dont les dimensions sont moins considérables. Sa table touche presque la terre du tumulus, de sorte que les supports (dans le sens de la longueur) y sont presque entièrement cachés, formant une auge souterraine. Là aussi, la table a dû avoir une longueur plus considérable, bien qu'elle ne soit pas échancrée comme l'autre; mais elle a la forme d'une ellipse dont la moitié aurait été enlevée; ses dimensions varient entre un mètre quatre-vingt cinq centimètres et soixante-dix centimètres de largeur, sur une longueur d'un mètre soixante centimètres En creusant devant le dolmen, nous

(1) Sauf un petit fragment dont l'intérieur paraît avoir été noirci par la flamme; la nature de la poterie indique que ce fragment n'est pas un débris de l'urne dont j'ai trouvé une partie du col, mais bien d'un autre vase, dont les fragments ont été envoyés au musée de Saint-Jean-d'Angely; un de ces derniers fragments était orné d'une moulure comme celles que portent nos vases à fleurs à leur partie supérieure.

avons découvert à cinquante centimètres de profondeur une construction semi-elliptique de deux mètres de rayon, formée de pierres brutes posées les unes sur les autres, sorte de muraille qui devait avoir pour but d'isoler le corps, dont nous avons trouvé les ossements à un mètre de profondeur, disposés moitié dans la construction que nous venons de décrire, moitié dans l'auge du dolmen. La terre retirée, de même nature que celle du tumulus voisin, était également mêlée de débris de charbon de menu bois, et pourtant les ossements ne portent aucune trace du contact du feu. Quelques fragments du crâne, malheureusement brisé, des dents bien conservées, annoncent un homme dans la force de l'âge. En dehors du dolmen proprement dit, les débris d'un autre corps ont été également constatés : ce tumulus, moins grand que l'autre (cinquante mètres de tour), mais un peu plus élevé et mieux formé, doit aussi être un vrai charnier ; mais le temps et les moyens nous manquaient pour faire une fouille bien complète ; nous nous en sommes tenus au dolmen.

Outre des débris humains, nous avons recueilli : 1° quelques fragments de poterie d'un rouge brun, qui me paraît différer de celle de l'autre dolmen : ces fragments indiquent un vase de forme sphérique ; 2° quatre perles de collier : trois sont cylindriques, noires, et percées d'un trou pour être enfilées ; je ne puis mieux les comparer qu'à un morceau de petit bâton de réglisse, coupé parallèlement ; elles ne sont ni en pierre, ni en jayet, ni en un lignite quelconque, ni en résine ; la quatrième est annulaire, plus petite et d'une matière blanchâtre, qui m'est aussi inconnue ; 3° un très-petit fragment de verroterie blanche ; 4° une griffe d'animal du genre *felis*, que je n'ai malheureusement pas conservée. Mais pas d'armes, ni en silex, ni en bronze.

Quelques échantillons ont été envoyés au musée de Saint-Jean-d'Angely ; j'en ai donné à un archéo-géologue d'Angoulême ; je conserve précieusement quelques ossements, les principaux fragments de poteries, une perle noire, la perle blanche, le morceau de verroterie et le morceau de fer du Puy de la Palen.

Agréez, Monsieur, etc.

PH. LALANDE.

NOTE

SUR LA POSITION GÉOGRAPHIQUE

DES SERRENSES

MENTIONNÉS

DANS DEUX INSCRIPTIONS RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

SUR LA VOIE NOMENTANE

M. Joseph Gagliardi a trouvé, il y a peu de temps, près du camp Prétorien, à quelque distance de Rome, sur la voie Nomentane, une inscription mentionnant des *sodales Serrenses*, et deux vases de bronze portant également une inscription, et ayant appartenu au même *collége*, ou, comme nous dirions, à la même confrérie. Cette découverte a été annoncée par le commandeur Pietro Ercole Visconti dans le *Giornale di Roma* du 9 Juin 1864; et M. le Chevalier de Rossi a consacré à l'étude de ces curieux monuments un article du plus haut intérêt dans son *Bullettino di Archeologia cristiana* du mois d'août (anno II, numéro 8, p. 57-62). Cet article, dont l'importance a été signalée à l'Académie des Inscriptions, par M. Léon Renier, dans la séance du 29 novembre, traite surtout de la question des colléges païens au point de vue de la religion, et des analogies qu'ils présentaient, quant à leur constitution et quant aux lois de tolérance de l'État à leur égard, avec la société des premiers chrétiens. Dans ce travail, M. de Rossi ne s'est point occupé de la question géographique, qui était étrangère à son objet, mais il s'est contenté de reproduire l'opinion du chevalier Charles Louis Visconti, qui voit

dans les *sodales Serrenses* une association de personnes originaires de la petite ville d'Afrique de *Serra*, et pour lors résidant à Rome. Or, cette ville d'Afrique ne figure que dans la liste des évêchés des six provinces ecclésiastiques de ce pays à la fin du IVe siècle. Cette liste se trouve dans l'*Africa Christiana* de Morcelli (t. I, p, 34 et suivantes) : « *Episcopus plebis loci Serrensis.* »

Dans le numéro de novembre (numéro 11, p. 88, anno II), du même bulletin, M. de Rossi publie une note de monseigneur Cavedoni sur l'origine des *Serrenses*, dans laquelle le savant de Modène, propose de chercher leur patrie dans d'autres localités du même nom : 1° le *Serrium promontorium* d'Hérodote, Σέρρειον, ἄκρη ὀνομαστή, sur la côte de Thrace, près de *Sala*, de *Zone*, de *Doriscus ;* — ou le *Serreum Castellum* de Tite-Live, situé au même endroit (lib. XXX, c. 16) ; — ou le *Serrius Mons* de Pline (Hist. nat., IV, 18, 4) ; — ou enfin le Σέρρειον ἀκρωτηρίον d'Étienne de Byzance (édit. Meineke, p. 561), — quatre apellations désignant le même lieu ;

2° La ville de *Serreium* placée dans l'île de Samothrace, par le même Étienne de Byzance : Ἔστι καὶ πόλις (Σέρρειον) Σαμοθράκης (Id.) ;

3° Une autre ville de *Serrae*, citée par Hiéroclès (ΣΥΝΕΚΔΟΜΟΣ, VII), qui était voisine du Strymon, et qu'il faut placer entre ce fleuve et la ville de *Philippi*, pour se conformer à l'itinéraire tracé par cet écrivain ;

4° Enfin, la ville de *Pherae* en Thessalie, qui, suivant un des commentateurs du Lycophron, aurait porté, aux bas temps, le nom de *Serra* ou de *Serrae*, Σέρρα, Σέρραι (*Ad Lycophr.* Cassandre, v. 1150).

Monseigneur Cavedoni pense, avec raison, qu'il convient de chercher la patrie des *Serrenses* de l'inscription parmi ces quatre localités grecques, mais il ne dit pas laquelle on doit préférer. Or, il s'en faut que le savant prélat ait mentionné tous les noms anciens pouvant être identifiés avec celui des *Serrenses*. Il faut rappeler dabord en quels termes sont conçues les deux inscriptions où ce nom figure. L'une, gravée sur une plaque de marbre est ainsi conçue :

C · H E D V L E I V S
I A N V A R I V S Q Q
A R A M S O D A L I
B V S · S V I S · S E R R E
N · S I B V S · D O N V M
P O S V I T E T L O C V M
SCHOLEI PSEACQVESIVIT

L'autre est gravée sur une mesure de capacité, et est composée de trois lignes :

C · CIR · RIVS · ZO · SI · MVS
SO · DA · LI · BVS · SV · IS · ME · SV
RA · LI · A · D · D · SE · RE · SI · BVS

Dans la première, on voit un certain C. Heduleius Januarius, exerçant dans le collége des *Serrenses* l'emploi de *Quinquemalis*, c'est-à-dire, les fonctions d'administrateur et de recenseur quinquennal des membres et affiliés de la confrérie, faire présent d'un autel « *aram* », au collége « *sodalibus suis.* » et acheter le terrain où se tenaient les réunions de ce collége : « *locum scholae ipse acquisivit.* »

Dans l'autre inscription, il s'agit d'un certain C. Cirrius Zosimus qui fait présent au collége des mesures servant sans doute aux usages religieux des sacrifices célébrés par les membres. Il paraît donc hors de doute que les *sodales Serrenses* formaient une association religieuse.

Mais il importe d'abord de compléter la liste des localités dont les noms présentent une certaine conformité avec celui des *Serrenses*. Nous ajouterons donc aux quatre localités indiquées par monseigneur Cavedoni, et à celles de l'Afrique Maurétanienne donnée par le chevalier Visconti, les noms suivants :

1° *Serraepolis*, village des côtes de Cilicie, entre *Mallus* et *Aege*, et cité par Ptolémée : Σερραίπολις κώμη (V, 6 § 4) ;

2° Les *Serrapilli* et les *Serretes* de Pline, situés sur la Drave en Pannonie, probablement à la moderne Pilisch (*Hist. nat. III*, 28) ;

3° Les *Serri* mentionnés par le même écrivain, et par Pomponius Mela, comme étant en Colchide (*Hist. nat. VI*, 5) ;

4° Une ville figurant sur la table de Peutinger sous le nom de *Serre*, sur les limites de la Syrie et de la Mésopotamie, dans la vallée de l'Euphrate et près des *arae*, *fines imperii romani*.

Cela fait donc en tout dix localités, dont on peut rapprocher le nom de celui des *Serrenses*.

Mais de ces dix noms géographiques, il convient d'écarter d'abord le *locus Serrensis* de la Maurétanie, comme étant d'une époque trop basse, l'existence de cette ville n'apparaissant d'ailleurs que dans la liste des évêchés de Morcelli, et appartenant exclusivement à l'époque chrétienne.

Il faut éliminer également la ville de *Pheræ*, dont le nom n'a dû s'altérer en celui de Σέῤῥαι que fort tard, puisque Étienne de Byzance ne la désigne qu'avec l'orthographe classique qu'on lui connaît. Peut-être même Σέῤῥαι n'est-il qu'une transcription fautive des commentateurs.

La *Serraepolis* de Ptolémée n'était qu'un bourg; et il n'est pas probable que des habitants de ce petit village de Cilicie transportés à Rome, y eussent formé un collége.

Quant aux *Serrapilli* placés par Pline dans la vallée de la Drave avec les *Serretes*, les noms ne paraissent pas pouvoir se décomposer aussi facilement que le précédent, et il n'est pas permis d'en négliger la fin pour en identifier le commencement avec le nom du peuple que nous cherchons.

Les *Serri* de Colchide mentionnés par ce même écrivain ne semblent pas avoir eu de villes, et ont dû occuper les contre-forts du Caucase qui dominent *Dioscurias* et les rivages orientaux du Pont-Euxin; d'ailleurs *Serri* ne saurait avoir pour ethnique *Serrenses*. Ils ne remplissent donc certainement pas les conditions réclamées par l'inscription des *sodales* dont il s'agit.

La station de Σέῤῥαι, qui ne figure que dans le Synecdème de Hiéroclès, doit, pour cette raison peut-être, avoir une importance très-secondaire.

Le *Serre* de la table de Peutinger ne présente pas non plus grande chance d'avoir fourni, à une aussi grande distance, les membres d'un collége fixé à Rome. Il faut ajouter cependant que sur ces confins de l'empire, et à la porte même du pays, où s'étaient conservées les traditions du *Magisme*, il pouvait bien y avoir des pratiques religieuses, dont les partisans, se trouvant transportés à Rome, auraient entretenu, dans leur éloignement, une espèce de culte d'ailleurs très-répandu, quoique très-persécuté; mais cette supposition s'efface devant l'opinion que nous croyons devoir faire prévaloir. De plus, si l'orthographe de *Serre* avait quelque valeur dans la table de Peutinger, l'ethnique serait *Serricini* ou *Serrienses* et non *Serrenses*.

Il ne reste donc de la liste des dix noms géographiques que nous avons donnés plus haut que deux localités dont il convient d'examiner les titres, en les soumettant à un sévère examen. Ces deux localités sont: 1° la ville de Σέῤῥειον qu'Étienne de Byzance place dans l'île de Samothrace, et 2° le pays, du même nom, qui était en Thrace sur les côtes qui regardent cette île. C'est en faveur de ces deux noms, qu'il nous reste à rassembler tous les témoignages

que l'antiquité nous a laissés, et dont monseigneur Cavedoni n'a cité qu'une faible partie.

I. En commençant par le pays des côtes de Thrace, il faut remarquer d'abord qu'Hérodote ne parle point d'une ville, mais d'un simple promontoire. La flotte de Xerxès vient d'arriver « à *Doriscus* », et le grand roi passe en revue son armée « sur le rivage où sont situées *les villes samothraciennes* de *Sala* et de *Zone*, et que termine *le célèbre promontoire de Serrium* ou *Serrhium* (1); » mais près de cet endroit, déjà célèbre au temps d'Hérodote, s'élevait certainement une ville du même nom sur la côte, au siècle suivant; et cette ville, étant une forteresse, devait être située sur le promontoire même, car Démosthène qui la mentionne en trois passages différents, parle dans ses discours *sur Halonèse*, de la forteresse de *Serrium*. Σέρριον τεῖχος (37); dans sa IIIe Philippique, des villes de Σέρριον et de Δορίσκος, et mentionne encore la première comme place forte : ἐκ Σέρρίου τείχους (15); enfin dans sa IVe Philippique, le nom de *Serrium* se trouve pour la seconde fois, accolé à celui de *Doriscus* (7); il s'agit donc bien dans ces trois passages d'une ville des côtes de la Thrace, et cette ville est une place forte.

Tite-Live rapporte que Philippe III, après avoir attaqué *Maronée* et pris *Aenus*, s'empara des forteresses de *Cypsela*, de *Doriscus* et de *Serrheum*, « Deinceps alia Castella, Cypsela et Doriscon et Serrheum occupat » (XXXI, 16), ce qui confirme le fait déjà établi par les textes de Démosthènes.

Strabon ne parle que de la campagne de *Serrium*, voisine des villes d'*Orthagoria* et de *Maronée* : Μετὰ δὲ τὴν Μαρώνειαν Ὀρθαγορία πόλις καὶ τὰ περὶ Σέρριον (VII, *Fragmenta* 41, 55).

Quant à Pline et à Pomponius Mela, ils paraissent avoir tiré leurs informations du texte d'Hérodote, le premier après avoir cité *Maronée*, dont il fait la même ville qu'*Ortagurea*, mentionne le *Mons Serrium* et *Zone* ; puis *Doriscus* où Xerxès, dit-il, fit le dénombrement de son armée (IV, 18); le second, après avoir rappelé le même fait, cite le Serrhium : « *promontorium Serrhium.* »

Enfin, Étienne de Byzance, dont le texte est si précieux pour l'éclaircissement de la question dont il s'agit, ne parle que du promontoire pour ce qui concerne la localité des côtes de Thrace : Σέρρειον. ἀκρωτήριον τῆς Θράκης.

(1) ἐν τῷ Σάλη τε Σαμοθρηϊκίη πεπόλισται πόλις καὶ Ζώνη · τελευταία δὲ αὐτοῦ. Σέρρειον, ἄκρη ὀνομαστή. VII, 59.

En rapprochant tous ces textes, on peut en conclure que la ville des côtes de Thrace portant le nom de *Serreum*, *Serrhium* ou *Serrium*, avait assez peu d'importance, et que ce n'était qu'une forteresse construite sur ce promontoire célèbre, que cette forteresse n'existait probablement pas encore au temps d'Hérodote, et qu'elle n'existait plus au Ve siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque d'Étienne de Byzance, que c'est au temps de Démosthènes que ce point a dû avoir le plus d'importance stratégique, et qu'il dut la conserver pendant les guerres de Philippe III. De là les expressions τεῖχος et *Castellum* employées par l'orateur athénien, et par l'historien latin des guerres de Macédoine.

II. Mais Étienne de Byzance, après avoir mentionné le promontoire *Serreium* en Thrace, poursuit ainsi : ἔστι καὶ πόλις Σαμοθράκης, « *Serreium* est aussi une ville de Samothrace. » Et il ajoute plus bas : « On dit aussi Σέῤῥα » λέγεται καὶ Σέῤῥα. L'ethnique latin de Σέῤῥα est sans aucun doute *Serrenses*, qui est le nom des *sodales* de Rome.

Or, si l'on considère que le collége dont l'existence nous est connue par les inscriptions nouvellement découvertes sur la voie Nomentane, est une association religieuse, ayant une *ara*, une *schola*, un *quequennalis*, ce qui révèle une organisation régulièrement calquée sur celle des municipes et des colonies, sur celle des *fabri*, comme toutes les organisations de colléges religieux et funéraires autorisés à Rome ; que les initiés aux mystères de Samothrace étaient nombreux dans tout l'empire ; que ces restes vénérés de l'ancien culte des Cabires étaient en grand honneur encore à cette époque, on ne pourra guère douter que les *sodales Serrenses* ne fussent originaires de la ville de *Serra*, de Samothrace. Comme nouvel argument à l'appui des premiers, on peut citer des monuments trouvés à Samothrace même, et qui prouvent que les mystères orphiques avaient une grande vogue à l'époque romaine. Une inscription bilingue trouvée à Samothrace même et publiée par M. Conze (*Reise auf den Inseln des Thrakischen Meeres*, Hannover, 1860, p. 64), nous montre, comme figurant sur une liste d'initiés, ΜΥΣΤΑΙ, un certain *L. Veneilius* et un autre personnage du nom de Q. Acorenus (1).

(1) ΕΠΙΒΑΣΙΛΕΩΣΙΦΙΚΡΑΤΟΥΣΤΟ.....
ΘΕΩΡΟΙΔΑΡΔΑΝΕΩΝ
ΜΥΣΤΑΙΕΥΣΕΒΕΙΣ
ΠΑΥΣΑΝΙΑΣΔΙΦΙΛΟΥ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΣΚΟΠΙΟΥ
ΑΝΤΙΟΧΟΣΣΚΟΠΙΟΥ

Une autre inscription, également trouvée à Samothrace, fait connaître des initiés romains (1).

Mais s'il est incontestable qu'il existait à Samothrace une ville du nom de *Serreium* ou de *Serra*, et que les *sodales Serrenses* de Rome étaient bien originaires de cette ville ; dans quelle partie de l'île était-elle située? M. Conze, le dernier savant qui ait exploré Samothrace avec soin, décrit les ruines d'une ville, avec ses murs très-anciens, et même en quelques endroits pélagiques, ses portes, ses temples (Ouvrage déjà cité, pl. XIII). Mais il ne donne pas de nom à cette ville, et en effet, il n'en a trouvé ni dans les monuments, ni dans les textes, il la désigne sous celui de *Palæpolis*, qui est l'appellation vague moderne. Un seul auteur a mentionné le nom de cette capitale. C'est Ptolémée qui l'appelle comme l'île elle-même Samothrace, Σαμοθράκη νῆσος καὶ πόλις Σέρρα (l. III, c. 11). Ce n'est pas un nom local, c'est le nom commode par lequel les étrangers devaient désigner la capitale d'une île qui ne comptait pas d'autres villes remarquables; mais vers les bas temps, c'est-à dire à l'époque d'Étienne de Byzance, les anciens noms des cités insulaires reparaissent au point d'effacer quelquefois le nom même de l'île : Lesbos, si célèbre, s'est appelé depuis et s'appelle encore aujourd'hui *Mythilin* du nom de son ancienne capitale Mythilène. Aussi la vieille capitale de Samothrace, qui a dû, pour les habitants, s'appeler de tous temps *Serra*, se distinguait-elle d'autant moins pour les étrangers de Samothrace, que les monnaies provenant de cette île portaient la légende ΣΑΜ ou ΣΑΜΟ (Conze, pl. XVIII, 10 et 11), Mais Étienne de Byzance et les inscriptions des *sodales Serrenses*, venant aujourd'hui se prêter une mutuelle lumière, permettent, si je ne me trompe, de restituer son vrai nom à la capitale de Samothrace, *Serra* ou *Serrae*.

ΑΚΟΛΟΥΘΟΣΠΑΥΣΑΝΙΟΥΟΜΙΑΟΣ
ΜΥΣΤΑΙΡΙΕΙ
LVENEIAIVΣ · L · F · POAAION · ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ · I · SEB
Q · ACORENVS · Q · L · ALEXSANDER

(1) Cette inscription a été publiée par M. François Lenormant (*Description des médailles et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr* : Paris, 1857, p. 224). L'original se trouve aujourd'hui dans le cabinet de M. Edmond Le Blant. L'inscription, très-incomplète, est ainsi conçue :

I O · C O I
O V E T V
p]OMPEIANO
XIII XII XI
m]YSTAE · PII

On peut en outre considérer comme infiniment probable que le nom de *Serreium* ou *Serrium*, porté par le promontoire, puis par la forteresse qui s'élevait sur la côte de Thrace en face et à peu de distance de l'île, leur sera venu de la ville de *Serra* de Samothrace, véritable mère-patrie des établissements de la côte, puisque ce promontoire avec son château fortifié, était près des villes de *Sala* et de *Zone*, dont Hérodote fait précisément des colonies de l'île de Samothrace. Enfin l'amirauté anglaise a signalé, dans ces derniers temps, au cap Gremia, près d'*Aenos*, à cinq lieues de l'embouchure de la Maritza, sud-sud-est (rive gauche), les ruines de fortifications antiques. Ces ruines semblent s'accorder parfaitement avec la position, l'importance et les particularités connues du *Serreium* ou *Serrium* de Démosthènes et de Tite-Live.

ERNEST DESJARDINS.

UN

COLLÉGE DE PARIS

AU XIVe SIÈCLE

Avant de montrer ce qu'était un collége de Paris au XIVe siècle, il est absolument nécessaire de rappeler en quelques mots ce que l'Université était à cette époque.

L'Université de Paris était depuis plus d'un siècle le principal centre d'études et de savoir qu'il y eût au monde. Nous n'insisterons pas sur l'éclat de sa renommée, sur l'influence extraordinaire qu'elle exerçait, sur l'importance de son rôle non-seulement dans l'histoire religieuse, mais encore dans l'histoire politique; nous voulons donner seulement un aperçu de son organisation.

L'Université de Paris, *universitas studii parisiensis*, s'était formée par la réunion en corporation de tous les maîtres et professeurs qui, de temps immémorial, enseignaient sur le territoire de Notre-Dame et de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Cette corporation ne s'était solidement constituée qu'à la fin du XIIe siècle. Elle n'avait rien d'exclusivement national; elle était au contraire européenne, quoique l'élément français y fût prépondérant. L'État n'avait pas à intervenir dans ses règlements intérieurs. Elle se régissait elle-même, en vertu des priviléges que lui avaient assurés le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, comme à l'envi l'un de l'autre.

La population universitaire se divisait en maîtres et écoliers, ou plutôt en gradués et non-gradués. Les derniers, inscrits aux écoles publiques ou aux cours privés, jouissaient des prérogatives et immunités : exemption d'impôts, justice spéciale, etc; mais ne prenaient point part au gouvernement de la corporation. Ils étaient protégés par elle, mais n'en faisaient pas réellement partie. On

n'entrait dans l'Association que lorsqu'on avait obtenu le diplôme de maître ès arts.

L'Université était divisée en quatre grandes compagnies : la Faculté de théologie, la Faculté de droit, la Faculté de médecine, la Faculté des arts. Les trois premières Facultés comprenaient les docteurs dans chaque spécialité, et étaient présidées par des doyens nommés soit à l'ancienneté, soit par élection. La quatrième, la Faculté des arts, était subdivisée en quatre nations : les nations de France, Picardie, Normandie, Angleterre ou Allemagne, qui, malgré leurs désignations restreintes, se partageaient toute l'Europe. Dans chacune des nations étaient répartis, selon le lieu de leur naissance, les maîtres ès arts (régents ou non-régents), les bacheliers et licenciés en théologie, en droit, en médecine; tous ceux enfin qui, gradués dans les autres Facultés, n'avaient pas encore reçu le bonnet doctoral. Chaque nation était représentée par un procureur électif; des *Intrants* délégués *ad hoc* par chaque nation nommaient tous les trois mois le recteur, qui était le président de la Faculté des arts et en même temps le chef de l'Université entière. Dans les affaires générales de l'Université, chaque nation avait un suffrage. Les autres Facultés n'avaient qu'une voix chacune, ce qui faisait sept suffrages en tout. La Faculté des arts, ayant quatre voix, pouvait donc diriger toute la corporation.

Voilà pour l'administration. Quelques mots maintenant sur la suite des études et l'obtention des grades. Le chancelier de l'église de Paris et le chancelier de Sainte-Geneviève, de qui les professeurs avaient été obligés, dès l'origine, de prendre la licence (la permission) pour enseigner sur leur territoire, restaient en possession de ce droit dans lequel ils avaient été confirmés par les papes : c'étaient eux qui octroyaient les diplômes. Les examinateurs étaient désignés par les Facultés et les Nations, mais agréés et souvent présentés par l'un ou l'autre chancelier.

Tout l'enseignement qu'on appelle aujourd'hui *primaire* et tout ce qui fut compris plus tard sous le nom d'*humanités* était désigné alors par le mot de *grammaire* et ne donnait lieu à aucun titre ni à aucun grade. C'était la préparation commune et élémentaire pour entrer dans un ordre d'études plus élevées.

Ces études du second degré étaient ce qu'on nommait les *Arts*, c'est-à-dire, la logique et la philosophie, la physique les mathématiques.

Le cours des études philosophiques, qui commençait à compter pour les examens, était de trois ans et demi. Au bout de deux ans, l'écolier faisait preuve de ses progrès par les actes dits de *détermi-*

nance. Si les examinateurs nommés par sa nation le jugeaient capable, il obtenait le degré de bachelier ès arts. Il passait l'année suivante à étudier la physique et les mathématiques, assistait aux controverses, soutenait deux thèses, et pouvait alors se préparer pour la licence.

Vers les fêtes de Pâques, l'examen s'ouvrait tant à Sainte-Geneviève qu'à Notre-Dame. Huit candidats étaient admis à chaque audience; on établissait autant d'audiences que le nombre des candidats l'exigeait. Les chanceliers et les examinateurs interrogeaient les candidats, qui étaient reçus suivant leur ordre de mérite. Le lendemain ou les jours suivants, le recteur, accompagné des procureurs, les présentait au chancelier par lequel ils avaient été reçus, et qui leur donnait la bénédiction et la licence. La maîtrise, qui donnait lieu à d'autres cérémonies, suivait immédiatement la licence. Le nouveau maître ès arts, s'il voulait faire usage de son droit et régenter (enseigner), adressait à sa nation une supplique *pro regentia et scholis*. S'il y avait une école vacante, on la lui donnait, ou il attendait que son tour fût venu.

Les cours et les épreuves recommençaient si l'on voulait être gradué dans les Facultés spéciales. Pour parvenir à la licence en théologie, il fallait faire deux cours de leçons: l'un sur la Bible, l'autre sur le Livre des Sentences (de Pierre Lombard). On n'était admis à faire le premier cours que si l'on avait vingt-cinq ans, et si l'on avait passé sept ans dans les écoles. Ce cours était d'un an au moins. Entre ce premier cours et le second sur le Livre des Sentences il y avait un intervalle de deux ans, au bout desquels le candidat soutenait une thèse et recevait le baccalauréat. Le cours sur le Livre des Sentences ne pouvait pas durer moins de deux ans; lorsqu'il était fini, le bachelier dit cursoire (*cursorius*) était obligé pendant l'espace de quatre ans de fréquenter les actes de la Faculté : argumentant, répondant, donnant des leçons, prêchant. Au bout de ce terme, il pouvait obtenir la licence que suivait de près le doctorat. Ainsi le doctorat en théologie supposait au moins seize ans d'études. Il en était à peu près de même dans les autres Facultés.

Les trois Facultés et les quatre Nations présentaient alternativement leurs rôles pour la nomination aux bénéfices, et aux emplois ecclésiastiques.

Tel était, à grands traits, le système de l'enseignement universitaire au moyen âge. Les écoliers étaient inscrits soit aux cours publics, soit aux leçons d'un régent autorisé. Ils vivaient dans Paris comme ils pouvaient; mais on ne tarda pas à éprouver le besoin de leur ouvrir des maisons hospitalières; et ce sont ces maisons hospi-

talières qui reçurent le nom de colléges. Les colléges étaient des fondations libérales des rois, des prélats, des seigneurs de tous les pays. Il s'en créa un nombre considérable : on pourrait en énumérer trente-cinq établis pendant le XIVe siècle seulement.

Un collége offrait donc aux écoliers les moyens de subsister en commun, et de recevoir des leçons particulières; mais les maîtres n'en étaient pas moins répartis dans les Facultés et les Nations; les écoliers n'en étaient pas moins obligés de fréquenter les écoles. C'étaient, en un mot, non pas des centres d'études distincts et indépendants, mais des lieux d'asile, de retraite et de secours mutuel. La plus remarquable de ces institutions est celle que fonda au commencement du XIVe siècle Jeanne de Navarre, femme du roi Philippe le Bel, et qui porta le nom de collége de Navarre. Création spéciale de la royauté française et sa maison pour ainsi dire dans l'Université, le collége de Navarre, en même temps qu'il fut comme le modèle de ces établissements, eut une importance exceptionnelle par le groupe d'hommes qu'il forma, et par le mouvement d'idées et d'opinions dont il devint le foyer au XIVe et au XVe siècle. Il ne sera pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails sur la constitution primitive d'une maison comme celle-là, qui fut appelée à de brillantes et longues destinées.

En l'année 1304, Jeanne de Navarre fonde par testament le collége de Navarre : « Considérant, dit-elle, que Dieu semble avoir planté à Paris le paradis de la volupté scientifique, et voulant encourager l'étude de la sagesse à l'exemple de la reine de Saba, nous avons résolu avec l'autorisation du roi notre seigneur, et le consentement de notre fils aîné Louis, de fonder dans ce paradis de l'étude une congrégation dotée sur nos biens et nos domaines. » Elle lègue à cet effet sa maison dite de Navarre, voisine de la porte Saint-Germain-des-Prés, et un revenu de deux mille livres tournois sur le comté de Champagne et de Brie. La maison, ayant été jugée impropre à sa destination, fut vendue par les exécuteurs testamentaires, et le collége de Navarre fut bâti sur la montagne de Sainte-Geneviève.

Les constructions nouvelles ne furent terminées qu'en 1315, et c'est à cette époque que le collége fut organisé; nous allons dire sur quelles bases.

Les écoliers doivent être tous originaires du royaume de France. Par le règlement primitif, il avait été fixé un certain nombre d'écoliers pour les diverses provinces du royaume; mais cette délimitation fut effacée par une ordonnance royale de 1331, comme contraire aux intentions de la fondatrice.

Les écoliers sont divisés en trois catégories : il y a vingt grammairiens, trente artistes, vingt théologiens. On n'y étudie ni la médecine, ni le droit.

Les écoliers de ces trois catégories ont chacun une bourse, c'est-à-dire une part du revenu de la maison : les grammairiens ont quatre sols parisis par semaine, les logiciens ont six sols, et les théologiens huit sols. En outre, la congrégation des grammairiens entretient trois bénéficiaires, c'est-à-dire trois écoliers qui, sans avoir de bourse proprement dite, vivent sur les bénéfices de la société ; les artistes ont six bénéficiaires, et les théologiens six. Jusqu'en l'année 1404, il n'y eut au collége que ces boursiers ou sociétaires. A partir de cette époque, on admit, dans chacune des trois catégories, des écoliers non-boursiers qui payaient une pension proportionnelle à la pension des boursiers de la catégorie où ils étaient admis ; ils vivaient absolument comme ces derniers, avaient mêmes habitations, mêmes maîtres, même discipline ; toute la différence était qu'ils étaient élevés à leurs propres frais.

A la tête de la société des grammairiens se trouve un maître de bonne vie et mœurs et compétemment instruit ; de plus, un sous-maître grammairien chargé d'enseigner les rudiments aux plus jeunes écoliers ; le maître a pour salaire double bourse de grammairien : huit sols par semaine, le sous-maître une bourse d'artiste : six sols par semaine. A la tête de la société des artistes est pareillement placé un maître ès arts capable et expert, qui a double bourse d'artiste pour salaire. Toujours présents parmi les écoliers, les maître et sous-maître grammairiens et le maître ès arts instruisent ceux-ci non-seulement par leurs leçons, mais par leurs conversations et leurs exemples, avec charité et dévouement, *charitativè et fideliter*. A la tête de la société des théologiens est un docteur en théologie, qui est appointé à vingt sols parisis par semaine ; il est en même temps le chef suprême (*archididascalus*) du collége. En 1404, fut créé le sous-maître des artistes, obligé aussi de demeurer habituellement avec les élèves, de leur faire des leçons, d'assister aux controverses et de remplacer le maître ès arts en toutes choses lorsque celui-ci est absent. Les statuts conseillaient de choisir de préférence ces maîtres des trois catégories parmi les écoliers instruits dans la maison. On avait exigé primitivement qu'ils fussent originaires de la Champagne ou de la province de Sens, apanages de Jeanne de Navarre ; mais cette condition fut abolie par l'ordonnance de 1331. Toutefois, ils durent toujours, comme les écoliers, être de la Nation de France. Le premier étranger qui participa aux bourses du

collége fut Gilbert Scott, admis par Gérard Machet, évêque de Castres, confesseur du roi Charles VII, l'an 1446.

Un proviseur séculier administre les finances du collége ; il rend ses comptes une fois par an aux gouverneurs de la maison, et en présence d'un membre de la Cour des comptes, qui reçoit pour cet examen la rémunération de quarante sols parisis.

Une église est adjointe au collége; elle est desservie par quatre chapelains et quatre clercs, qui y célèbrent chaque jour l'office divin. Ces chapelains et ces clercs doivent résider dans la maison ; ils ont les premiers, bourses de théologien ; les seconds, bourses de grammairien. Les théologiens du collége qui ont reçu la prêtrise peuvent, moyennant certaines conditions, être chapelains. Les dimanches et les fêtes, maîtres et écoliers sont tenus d'assister aux offices canoniques, Matines, Prime, Tierce, Sexte, None et Vêpres, sous peine de quatre deniers d'amende. Les théologiens et les artistes, leurs maîtres et ceux des grammairiens y assistent en surplis et en aumusse ; les enfants grammairiens tête nue.

Nous avons dit que le docteur en théologie dirige le collége; il veille à l'exécution des statuts et règlements, sans pouvoir les modifier; au-dessus de lui, il y a un conseil dont les membres ont le titre de gouverneurs de la maison, *gubernatores domus*. Ces gouverneurs sont l'évêque de Meaux, remplacé ensuite par l'archevêque de Sens, l'abbé de Saint-Denis, le maître des théologiens du collége, le chancelier de Paris et le doyen de la Faculté de théologie. A eux ou à la majeure partie de ces personnages, les autres ayant été convoqués, appartient la nomination des maîtres et l'admission des écoliers. Ils peuvent seuls priver les uns et les autres des places qu'ils occupent. Enfin, ils proposent au roi les dispositions nouvelles qu'il devient nécessaire d'introduire dans le règlement. Le nombre de ces gouverneurs étant une cause fréquente de désaccord et d'empêchement, le roi, en 1342, leur substitua à tous son confesseur, qui dès lors posséda seul les pouvoirs souverains que nous venons d'énumérer.

Les bourses doivent être accordées à des jeunes gens de bonne vie, pauvres, issus de familles qui ne peuvent subvenir à leur éducation. Si quelque place est vacante dans la Faculté de théologie, le plus digne des artistes sera choisi pour l'occuper; de même, le grammairien le plus capable sera nommé à la place de l'artiste qui sortira ; les élèves s'élèveront ainsi de degré en degré. Lorsque le théologien aura obtenu la licence en théologie, il quittera la maison. Il prête serment de ne point volontairement différer sa réception à ce grade. L'artiste

qui, dans les sept années de son entrée au collége, n'a point mérité la licence ès arts, quittera la maison. Le théologien se rendra capable de prêcher dans les paroisses en l'espace de six ans; de faire son cours sur la Bible en l'espace de sept ans; de soutenir les controverses et de faire des leçons sur le Livre des Sentences en l'espace de dix ans; faute dequoi, il quittera la maison. — Seront également déchus de leur bourse les grammairiens qui seront pourvus d'autre part d'un bénéfice rapportant trente livres, les artistes d'un bénéfice rapportant quarante livres, les théologiens d'un bénéfice rapportant soixante livres parisis.

Il n'est pas besoin de dire qu'il subsiste un lien très-étroit entre la maison de Navarre et ceux qui y ont été élevés et qui en sont sortis, souvent pour occuper de hautes positions. Ceux-ci continuent à s'honorer du titre de sociétaires du collége de Navarre jusqu'à la fin de leurs jours, et viennent parfois rendre visite à la jeunesse qui leur a succédé.

Les écoliers, outre les leçons qu'ils reçoivent dans la maison, suivent les cours publics des Facultés. Ils doivent entre eux faire communément usage de la langue latine.

Les trois sociétés ont chacune un logis séparé.

Les grammairiens portent le tabard ou la housse de brunette noire. Les artistes, après avoir passé leurs actes de détermirance, revêtent la chape de pers (bleu brun) ou autre couleur décente. Les théologiens sont vêtus de la housse longue, d'une seule couleur et décente; bacheliers, ils portent la chape ronde. Ils ne peuvent aller dans les rues sans cet habit, sous peine de deux sous d'amende. Tous doivent être honnêtes dans leur maintien et modestes dans leur costume : les chaussures seront noires; on n'aura point de souliers lacés; on ne laissera point pousser sa chevelure : *nullus comam nutriat nec habeat calamistrum, nec cucufam, sed tonsuram rotundam deferat et coronam satis largam.*

Notons, parmi les prescriptions d'ordre et de bienséance, la défense d'aller par la ville avec des armes, et d'engager des luttes contre les passants; de passer la nuit dehors ou de rentrer trop tard; l'amende d'une bourse (revenu d'une semaine) pour querelles et injures; l'interdition de prendre ses repas dans sa chambre, sinon dans certains cas déterminés; la facilité de recevoir des hôtes étrangers non habitants de Paris, sans toutefois qu'ils puissent demeurer plus de six jours, à moins d'une permission spéciale du grand-maître. Revenons aux caractères généraux de l'institution.

Nous avons dit que ce qui distingue le collége de Navarre, c'est

d'être une fondation royale. Il demeure en effet sous la protection directe du roi de France. Il devint par là même le centre de ralliement de la Nation française dans l'Université. C'est dans l'église du collége de Navarre que cette Nation célèbre la fête de son saint patron, saint Guillaume, archevêque de Bourges. Les princes du sang, les grands personnages du royaume, l'évêque de Paris, assistent à l'office qui est célébré en cette circonstance, et dînent au collége. Dans la même église est célébrée la fête de saint Louis, avec non moins de solennité. A cette occasion, un orateur du collége prononce devant un auditoire presque toujours royal un discours, ou comme on disait alors, une *collation*. Jean de Gerson, pendant qu'il était au collége, eut quatre fois l'honneur de porter la parole dans cette cérémonie; et ses harangues, qui nous ont été conservées, furent à cette époque de véritables événements politiques.

Bien plus, en dehors même de ces solennités, les princes du conseil et les grands seigneurs de la cour se réunissent parfois dans ce collége avec les plus savants personnages du temps : chanceliers, patriarches, évêques, etc., pour délibérer sur les affaires de l'État. On leur sert ensuite à dîner dans la salle des théologiens. On trouve notamment au mois de janvier 1395 une dépense de quinze livres portée dans les comptes pour un de ces festins somptueux.

La dignité de grand maître du collége acquit une réelle importance et fut très-recherchée. On peut citer, entre les hommes éminents qui en furent revêtus, l'illustre précepteur de Charles V, Nicolas Oresme, Pierre d'Ailly, Gilles Deschamps, tous deux évêques et cardinaux.

Le collége de Navarre donne trois chanceliers à l'église de Paris au XIVe siècle; quatre au XVe siècle. Il est représenté par cinq docteurs au concile de Constance, par cinq docteurs au concile de Bâle. Parmi les noms les plus célèbres qui appartiennent à cette société, rappelons, outre ceux qu'on vient d'indiquer tout à l'heure, Jean de Gerson (artiste en 1378, théologien en 1382, docteur en 1392), Nicolas Clémengis, Benoît Gentien, Jean Courtecuisse, Gilles Carlier, Robert Ciboule, etc., pour ne pas dépasser la première partie du XVe siècle.

Nous avons examiné ailleurs (*Origines littéraires de la France*, page 182 et suivantes) le rôle historique du collége de Navarre. Aujourd'hui, c'est l'institution elle-même que nous nous sommes proposé de décrire. Elle était assez forte comme on a pu le voir; elle dura près de cinq siècles, jusqu'à la révolution. Sur l'emplacement occupé par l'ancien collége s'est élevée l'École polytechnique.

LOUIS MOLAND.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

L'Académie avait à élire un membre titulaire en remplacement de M. le comte Beugnot. M. Waddington a été élu.

M. Egger communique une note qui lui a été remise par M. l'abbé Magne, sur les fouilles d'antiquités entreprises récemment près de Senlis, et qui ont amené la découverte d'un cirque. Un plan des ruines est mis sous les yeux de l'Académie.

M. Miller lit une notice sur divers opuscules grecs inédits qu'il a découverts en Orient, et dont voici le détail :

1° Extraits de Claude Casilon, auteur inconnu, sur les passages difficiles des auteurs attiques;

2° Didyme d'Alexandrie, sur les locutions difficiles employées dans Platon;

3° Zénodore, sur la langue d'Homère;

4° Suétone, sur les dénominations ironiques et injurieuses;

5° Aristophane de Byzance, sur les mots que l'on suppose n'avoir pas été en usage chez les anciens;

6° Du même : Dénomination des différents âges et des divers degrés de parenté;

7° Fragments de l'histoire de Suétone sur les jeux grecs.

M. Miller termine cette lecture par la communication de trois histoires inédites et fort curieuses, qui paraissent provenir de la Ποικίλη Ἱστορία d'Élien.

M. Brunet de Presle lit en communication des *observations inédites sur la collection des historiens byzantins.*

M. Deville, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'un mémoire, en communication, *sur la colonne trajane.*

M. le secrétaire perpétuel lit, au nom de M. Henri Martin, de Rennes, un mémoire *sur la date historique du renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne.* La lecture de ce mémoire donne lieu à quelques observations de M. Vincent et de M. Le Clerc.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'archéologie vient de faire une grande perte dans la personne de M. Henry Christy, membre de la Société royale de Londres et de la Société anthropologique de Paris. M. Christy, depuis longues années, poursuivait avec le plus grand succès des études sur l'histoire primitive de l'homme. Il avait, à cet effet, visité successivement la Syrie, la Suède, le Danemark, l'Algérie, le Canada, Cuba, le Mexique, etc. Sa collection ethnographique et antéhistorique était devenue l'une des plus belles qui existe au monde. C'est au moment où il allait recueillir le fruit de ses longues et pénibles pérégrinations, et offrir au monde savant les premières livraisons d'un très-intéressant ouvrage, publié entièrement à ses frais, que la mort est venue le saisir. Le caractère aimable de M. Chrysty, son désintéressement et son entier dévouement à la science doublent les regrets que sa perte inspire à tous les amis des études sérieuses. Heureusement les efforts de M. Christy, malgré sa mort prématurée, ne seront pas perdus. Sa belle collection, léguée au British Muséum, nous restera, et son collaborateur et ami M. Lartet, qu'il en a chargé à son lit de mort, nous donnera l'ouvrage qu'ils préparaient ensemble. Les musées de France ont reçu aussi leur part des richesses archéologiques de l'intrépide voyageur anglais.

— L'Académie des inscriptions a élu membre ordinaire, en remplacement de M. le comte Beugnot, notre collaborateur M. W. Waddington.

— Notre collaborateur, M. François Lenormant, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie pontificale d'archéologie.

— Le cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale vient de s'enrichir d'une médaille d'or inédite, qui nous révèle l'existence d'un roi jusqu'à présent inconnu. Cette pièce unique, et qui le sera peut-être toujours, est un statère au type de Lysimaque, roi de Thrace. Elle diffère des pièces de ce successeur d'Alexandre par la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΚΟΥ qu'on lit à la place occupée sur celles-ci par les mots ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ. Cette pièce, d'une admirable conservation et d'une authenticité incontestable, est attribuée par M. Chabouillet, conservateur du

département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, à un roi de race scythique ou thrace, nommé AKAΣ ou AKHΣ. Une notice sur cet important monument a été lue récemment à la Société des antiquaires de France par M. Chabouillet

— On vient de découvrir à Gièvres (Loir-et-Cher) un second cimetière gallo-romain, à un kilomètre de celui qui a été signalé il y a plusieurs années déjà. Ce cimetière considérable en étendue, mais dont on n'a pas encore pu mesurer le périmètre, a fourni près de trois cents poteries qui ont été recueillies par le curé. Sur le fond d'une de ces poteries se lit une inscription qui paraît renfermer le nom du potier. On y trouve mélangés, nous assure-t-on, des caractères grecs et latins. Sur d'autres inscriptions on remarque des caractères retournés, notamment des S. On a rencontré aussi des vases en verre très-grands, mais cassés, et une hache en fer. Ces objets sont presque à la surface du sol, et la charrue suffit pour les déterrer, et les casse souvent. On n'a pas encore rencontré de monnaies. Ce cimetière paraît intéressant en ce qu'il confirme à Gièvres l'existence déjà reconnue d'une importante ville romaine. Ce lieu devait se trouver au point de rencontre de deux voies antiques : une venant de l'Orléanais et allant vers la Touraine, et l'autre venant du fond du Berry et allant en Sologne, qu'elle traversait pour aller dans la direction de Blois et de là du Mans. Les fouilles sont arrêtées momentanément. Une commission scientifique va être nommée pour la continuer.

— Nous extrayons du *Moniteur* du 15 les passages suivants d'un article de M. Penguilly-l'Haridon sur les silex de Pressigny. — « On connait la découverte faite en 1863, d'un grand atelier de silex travaillés sur les plateaux qui avoisinent Pressigny-le-Grand, commune d'Indre-et-Loire. Ces silex se trouvent disséminés sur le sol en nombre considérable, quelquefois même mis en tas par les paysans.....

Un grand intérêt s'attacha presque immédiatement à cette découverte. Les archéologues spéciaux, qui s'occupent des intéressantes questions de l'âge de la pierre, s'empressèrent d'aller vérifier par eux-mêmes les richesses nouvelles qu'on leur annonçait. MM. l'abbé Chevalier, Lartet fils, de Mortillet, Christy, J. Evans, le marquis de Vibraye, l'abbé Bourgeois, M. de Houguemar, etc., se transportèrent sur les localités et purent apprécier les types divers des nouveaux silex avec leur expérience, leur autorité reconnue et la conscience qui caractérise leurs travaux.....

Si l'on veut se rendre compte du gisement primitif des silex travaillés de Pressigny-le-Grand, sans s'arrêter à ceux qui se trouvent à la surface du sol, et que la culture seule a mis à découvert, il nous sera facile d'en donner une idée précise.

Pour plus de netteté, prenons un point particulier du pays; par exemple la localité que l'on nomme la Claisière. La petite rivière la Claise coule dans le fond de la vallée; le coteau se relève à droite de vingt mètres à peu près, et se termine par un plateau très-riche en silex.

Si nous imaginons un plan vertical coupant le coteau et la vallée, cette coupe nous présentera :

1° Une couche de terrain végétal rouge dont l'épaisseur varie de un mètre à cinquante centimètres.

2° Une couche d'argile connue sous le nom *d'argile à silex* de trois à quatre mètres d'épaisseur (époque tertiaire).

3° La craie.

Une couche de gravier ancien, d'alluvion, tapisse les flancs du coteau (1), s'appuyant à la craie et aux argiles à silex. C'est à la surface supérieure de la couche d'argile que se trouvent les silex travaillés, reposant sur cette couche elle-même, et toujours recouverts dans leur position normale par la terre végétale. L'exploitation était donc fort ancienne.

On pouvait croire que c'était un fait acquis. Une communication de M. Robert à l'Académie des sciences est venue, toutefois, jeter dans les esprits quelque doute à cet égard.

« A Pressigny-le-Grand, dit M. Robert, le gisement entier des silex soi-disant taillés pour servir de haches, de lances, de couteaux, etc., est faux. Ces silex sont tout simplement les *résidus d'atelier où on fabriquait des pierres à fusil ou à pistolet.* »

Voilà qui est bien catégorique. A Pressigny-le-Grand, si nous en croyons M. Robert, nous n'avons devant les yeux que les résidus d'anciennes fabriques de pierres à fusil Les archéologues qui les ont vus se sont trompés. Il n'y a pas moyen d'éviter la netteté de l'arrêt prononcé par M. Robert.

Examinons, à notre tour, s'il est possible de confondre sérieusement les noyaux de Pressigny avec les détritus d'une fabrique de pierres à feu.

Nous sommes amené naturellement à revenir, dans un rapide résumé, sur l'histoire de la pierre à feu, de son industrie et des différents états de sa fabrication.....

Ce n'est qu'en 1719 que se trouve la trace évidente de la taille régulière de pierres en fusil dans nos armées (2).

Il fallut d'abord choisir les silex les plus convenables pour fournir de bonnes pierres à fusil. Tous n'y étaient point propres. Ainsi le silex de Pressigny-le-Grand, à gros grains, s'écrasant quelquefois par le choc, donnant de gros éclats, presque des lamelles, ne pouvait être accepté. Ce qu'on recherchait était une grande dureté, un grain fin et serré, une pâte homogène. On fit une enquête rigoureuse sur les localités qui présentaient ce silex de qualité supérieure (3). On les rencontra particulièrement dans la vallée du Cher. Ce sont les communes de Meusnes, Couffy, Pouillé et

(1) M. Lartet fils, M. de Mortillet, M. l'abbé Bourgeois en ont retiré des haches en silex.

(2) Archives du dépôt central. — *Dictionnaire de l'armée de terre*, par le général Bardin, articles *Pierres à fusil.*

(3) Différents mémoires des Archives du dépot central de l'artillerie.

Augé, Châtillon, Noyers, Langon, Lyes, Paulmay et Lucion, Valencay.

Meusnes était le point central de la fabrication, et l'aide-mémoire du général Gassendi donne avec soin les distances de toutes ces communes à Meusnes, où se tenait le capitaine d'artillerie chargé des réceptions (1).

Les autres communes, seules mentionnées comme ayant donné des silex susceptibles d'être taillés, sont : Moyesse et Saint-Vincent (Ardèche), Cérilly (Yonne), la Roche-Guyon (Oise).

Une commission instituée, en 1794, pour découvrir des gisements nouveaux, ne cite que les communes dont nous venons de donner la liste (2).

La France et même les puissances étrangères s'y approvisionnaient. — La commission eut aussi pour mission d'en empêcher l'exportation.

La commune de Pressigny-le-Grand et ses environs ne sont mentionnés dans aucun document.

Arrivons maintenant à l'exploitation et à la fabrication de ces silex, qui ne sont pas si faciles à rencontrer, comme nous venons de le voir.

Trois ou quatre ouvriers s'associaient pour l'exploitation. Ils creusaient une première tranchée de six pieds de longueur, de six de profondeur et de deux de largeur; puis une autre sous celle-ci de mêmes dimensions, en revenant vers le point d'où ils étaient partis. Ils continuaient ainsi leurs cheminements, jusqu'à ce qu'ils arrivassent aux cailloux, qui se trouvent dans des lits de craie tendre désignée par les ouvriers sous le nom de marne, généralement à trente ou quarante pieds de profondeur. Les galeries n'étaient point étançonnées, et les rapports des officiers d'artillerie mentionnent à chaque instant des accidents par suite d'éboulements. Les derniers travaux consistaient en petites galeries creusées horizontalement, d'où les cailloux étaient retirés (3).

Au sortir de la carrière, les silex sont recouverts d'une écorce blanchâtre crevassée, d'un tissu friable et moins dense que le silex. Leur poids n'excède pas généralement vingt livres. A son intérieur, le silex est d'un aspect gras, luisant, d'un grain si fin qu'il est parfois imperceptible. La couleur varie du blond clair au brun noirâtre. Les pierres de l'Ardèche sont d'un gris blanc, opaques, graisseuses ; à l'air, elles prennent une nouvelle écorce blanche. Le silex perd son aspect gras et sa demi-transparence.

Les instruments employés pour la taille étaient et sont encore aux deux localités où les pierres en silex se fabriquent actuellement (4) :

1° Un petit marteau de fer à tête carrée sans acier;

2° Un marteau à deux pointes en bon acier;

(1) *Aide-Mémoire* du général Gassendi, t. III, pag. 607 (1819).

(2) Différents mémoires des archives du dépot de l'artillerie.

(3) *Aide-Mémoire* du général Gassendi, t. II, pag 608.

(4) Un tableau du musée d'artillerie donne tous ces instruments, des blocs de silex bruts, une collection de pierres confectionnées et les lunettes de réception.

3° Un petit marteau à tête ronde en acier non trempé, appelé roulette à cause de sa forme circulaire en rondelle ;

4° Un ciseau à biseau des deux côtés, placé sur un billot plat, incliné de vingt degrés environ vers l'ouvrier.

Avant de tailler les cailloux, on les séchait à l'extérieur, en les plaçant autour du feu en temps humide, au soleil s'il faisait beau temps. Les cailloux dont l'extérieur est humide, se cassent mal. Toutefois il ne fallait pas les dessécher assez pour leur faire perdre leur eau de carrière, qui est indispensable à la taille du silex, en lui laissant une certaine douceur.

L'ouvrier tournait le caillou jusqu'à ce qu'il vît qu'à l'aide d'un coup du marteau carré donné sur une des faces il put l'ouvrir en deux. Tenant alors le morceau qu'il venait de fendre d'une main, il appliquait un coup assez léger du marteau d'acier à deux pointes sur l'un des bords de ce morceau, du côté où il avait été ouvert, en dirigeant ce coup *perpendiculairement à la surface supérieure du caillou.*

Il appuyait ensuite, par son extrémité, l'éclat ainsi obtenu sur le ciseau en le maintenant à l'angle droit avec ce ciseau, et façonnait successivement avec la roulette, par petits coups, les différentes parties de la pierre à fusil, qui sont :

1° La mèche, qui se terminait en biseau presque tranchant, pour frapper la batterie et produire les étincelles ;

2° Le talon opposé à la mèche, qui avait l'épaisseur de la pierre ;

3° Les flancs un peu irréguliers ;

4° La table supérieure légèrement concave ;

5° La table inférieure légèrement convexe.

Les plus grocs blocs ne fournissaient que cinquante pierres à fusil, dont les dimensions étaient données par les tables de réception.....

L'ouvrier n'arrêtait l'exploitation d'un caillou que lorsqu'il lui devenait impossible d'en tirer encore la plus petite lamelle.

Répondons maintenant à la communication de M. Robert.

Nous voyons que Pressigny-le-Grand et ses environs ne furent jamais compris dans les localités (recherchées avec tant de soin) qui fournissaient les silex supérieurs des pierres à fusil.

Ces pierres étaient assez difficiles à rencontrer pour que les nombreux silex de l'Indre-et-Loire, dont l'exploitation était si facile, puisqu'ils se trouvent à peu de distance de la sarface du sol, eussent été mis immédiatement en voie de fabrication. La raison qui empêcha de les employer fut qu'ils ne présentaient aucune des qualités qu'on demandait au silex des pierres à fusil.

Quand l'ouvrier cailloutier attaquait son silex, il le séparait en deux, puis il en tirait les éclats qui devaient devenir des pierres à fusil. Tout son travail se faisait à la main. Il fallait donc qu'il pût manier facilement son bloc. Quand on voit les vrais cailloux propres à la taille des pierres à fusil, on reconnaît qu'en effet rien ne s'y oppose, ni leurs poids, ni leurs dimensions.

Lorsqu'on revient aux nuclei de Pressigny, il devient évident qu'ils ne pouvaient se prêter au travail du cailloutier : leur poids et leur volume sont beaucoup trop considérables pour qu'ils aient pu être maniés facilement.

L'ouvrier s'arrêtait dans l'exploitation de son caillou quand il lui devenait impossible d'en tirer la moindre pierre. Les détritus de cette industrie, très-connus d'ailleurs, sont de petits fragments de silex pesant quelques grammes, n'ayant plus aucune valeur, et tout à fait à rejeter.

Or, les nuclei de Pressigny, après avoir fourni leurs éclats, restent encore de grands blocs de trente à quarante centimètres de long, pesant en moyenne deux kilogrammes; et certes un cailloutier les eût encore regardés comme bien précieux pour son industrie, d'autant plus qu'ils étaient dégagés de leur écorce extérieure.

Enfin, si les nuclei étaient des débris de fabrique de pierres à fusil, on en trouverait encore d'analogues dans les localités où ces fabriques existaient il n'y a pas encore bien longtemps, et l'on n'en trouve pas.

Nous nous croyons donc en droit de conclure, avec les archéologues que nous avons cités, que les silex d'Indre-et-Loire n'ont rien de commun avec une ancienne fabrique de pierres à fusil.

C'est à l'âge de la pierre qu'il faut remonter pour s'expliquer leur existence, leurs formes variées, les caractères qu'ils présentent.

Pour peu que l'on ait examiné les éclats, les couteaux, les haches, les instruments des silex antiques, preuves incontestables de l'existence antéhistorique de peuples qui habitèrent autrefois nos contrées, on arrive à la conviction que les silex de Pressigny-le-Grand nous offrent, avec plusieurs de ces pièces, les blocs mêmes qui servaient à les fabriquer.

La découverte des plateaux de l'Indre-et-Loire se lie dès lors à ces grands travaux modernes qui occupent si vivement les esprits de notre temps, et touchent au sérieux problème de l'apparition de l'homme sur la terre.

O. Penguilly l'Haridon,

Directeur du Musée d'artillerie.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des arts du dessin, depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVIe siècle, par M. Rigollot, correspondant de l'Institut, l'un des fondateurs de la Société des antiquaires de Picardie. 2 forts volumes in-8, ensemble de XVII et 1092 pages, accompagnés d'un atlas de 58 planches. Paris, 1863, Dumoulin et Veuve J. Renouard.

Cette publication, œuvre posthume de l'un des membres les plus distingués de la Société des antiquaires de Picardie, se recommande par son mérite incontestable à l'attention des artistes et des savants.

Les études si profondes et les connaissances si variées du savant antiquaire lui ont permis de traiter ce sujet d'une manière aussi intelligente que complète. Le germe de cette publication a paru dès l'année 1840 dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, sous ce titre : *Essai historique sur les arts du dessin en Picardie, depuis l'époque romaine jusqu'au* XVIe *siècle*, 194 pages, in-8.

Le but de l'auteur, en développant ce sujet dans une nouvelle édition, a été de lui donner un intérêt plus général en montrant quelles vicissitudes ont subies les arts du dessin en Europe depuis l'époque romaine jusqu'au XVIe siècle, et de faire ressortir particulièrement, à l'aide des richesses que renferment nos musées, nos bibliothèques, nos églises, la part glorieuse de la France dans le mouvement de régénération des arts. Outre ses connaissances personnelles, pour atteindre le but qu'il se proposait, M. Rigollot s'est aidé, non sans critique, des publications qui ont paru sur ce sujet en France et à l'étranger.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire pour faire ressortir tout le mérite de ce travail, de signaler tous les renseignements précieux qu'il renferme. Il suffira, pour en faire comprendre l'intérêt, d'indiquer sommairement la matière des chapitres des deux volumes dans lesquels l'auteur examine les œuvres des artistes des diverses époques. Le lecteur peut avec confiance se laisser guider dans l'étude de cet intéressant sujet, par un maître aussi consciencieux que M. Rigollot, dont la saine critique lui a fait éviter les étranges aberrations de certains écrivains qui ont traité ce sujet avant lui.

C'est naturellement par les peintures des Catacombes que l'auteur commence son examen des productions de l'art du dessin. Le premier chapitre est consacré aux monuments du premier âge du christianisme conformes aux données antiques, mais bien inférieurs dans leur exécution, surtout lorsque pour certains sujets qu'ils avaient à représenter, les artistes chrétiens n'avaient pu trouver de modèles créés par l'art antique.

C'est dans ces peintures que l'on retrouve le symbolisme en usage dans la primitive église. Il est regrettable que l'auteur n'en ait pas reproduit plus d'exemples dans son atlas. Le deuxième chapitre complète le premier par l'examen de l'art romano-chrétien.

Le troisième chapitre est consacré aux mosaïques chrétiennes. Le quatrième traite de l'art en Italie, jusqu'à la renaissance au XIIIe siècle. Le cinquième de l'école byzantine.

Le sixième chapitre est consacré à l'examen des œuvres d'art de la première renaissance en Italie. L'auteur y passe en revue les œuvres des divers artistes de cette époque, tels que Guido de Sienne, Nicolas de Pise, Cimabué, etc., contemporains de Giotto, ce génie créateur qui fonda l'école italienne, dont les chefs-d'œuvre exercèrent une si grande influence sur les arts en Europe.

Le septième chapitre traite de la peinture en Italie après Giotto, pendant le XIVe siècle Le huitième passe en revue les écoles italiennes pendant le XVe siècle.

Le neuvième chapitre est consacré à l'école dite naturaliste, ainsi nommée parce que les artistes de cette école, dépourvus d'inspiration religieuse, traitaient généralement la plupart des sujets religieux, mystiques ou moraux, d'une façon superficielle, sans animation, et se livrant exclusivement à l'imitation des objets de détails et des accessoires.

Le dixième chapitre traite de l'Ecole ombrienne, dont faisaient partie le Pérugin, Berto di Giovanni, etc.

Le onzième chapitre, qui termine le premier volume, est consacré à Giovanni Santi et à Raphaël, son fils, qui devint si célèbre par la perfection et la puissante conception dont sont empreintes ses œuvres.

Les treize premiers chapitres du second volume sont consacrés à l'examen des productions des arts du dessin depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XVIe siècle. L'auteur y passe en revue les miniatures des manuscrits anglo-saxons, les peintures de manuscrits sous les successeurs de Charlemagne, les émaux de Limoges, etc.

Le quatorzième chapitre traite de la statuaire en Allemagne, et le quinzième de l'Ecole de Cologne.

Le seizième chapitre est consacré à Hubert et Jean Van Eyck et à leur école.

Le dix-septième chapitre est consacré aux peintres de la haute Allemagne, parmi lesquels on remarque Albert Durer, Pierre Vischer, Jacques Bink, etc., et l'Ecole de Souabe, dont fait partie Jean Holbein.

Le dix-huitième chapitre comprend le commencement de la renaissance en France sous Charles VIII et Louis XII. Le dix-neuvième, la renaissance sous François Ier, et le vingtième et dernier chapitre, la renaissance sous Henri II.

Un atlas de cinquante-huit planches, représentant un grand nombre de figures ou compositions, reproduites avec talent par MM. Duthoit frères, complète l'intérêt qu'offre le texte de ce remarquable ouvrage. A. L.

Histoire romaine de Th. Mommsen, traduite par C. A. Alexandre. T. II et t. III.

Nous avons déjà annoncé le premier volume de cette utile traduction. Le troisième volume nous conduit jusqu'à la guerre de Macédoine, après nous avoir donné un récit détaillé et émouvant des guerres puniques. Les commencements de la littérature et de l'art à Rome y sont traités de main de maître. C'est un livre qui fait beaucoup réfléchir. Il peut contenir des erreurs, mais les erreurs mêmes y sont fécondes. Nous ne saurions donc trop le recommander à tous ceux qui s'intéressent au développement de la civilisation romaine. La traduction est claire et se lit facilement. En mettant le livre de M. Mommsen à la portée de tout Français de bonne volonté, M. Alexandre a fait certainement une œuvre méritoire et que l'on doit encourager. X.

Livres et brochures dont la *Revue* rendra compte prochainement :

Les Trois grands peuples Méditerranéens et le Christianisme, par M. Gustave d'Eichthal. Broch. de 48 pages.

De l'usage pratique de la langue grecque, par le même.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LA NUMISMATIQUE

Pendant le premier semestre de l'année 1865.

ARCHÉOLOGIE

Antiquités. — Moyen âge. — Renaissance. — Peinture sur verre. — Mobilier. Costumes. — Tapisserie. — Céramique, etc., etc.

Annuaire de l'Adadémie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour l'année académique, 1864-1865. 20e année. In-18, 51 p. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.

Annuaire de l'institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques. 2e série. 7e vol. (17e de la collection.) 1865. In-8, XXXII-589 p. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel; Paris, libr. Derache, Hachette, Dentu.

Barjavel. — Notre-Dame de Sainte-Garde des Champs, son berceau, son accroissement, ses vicissitudes, sa transformation, par C. F. H. Barjavel docteur médecin. In-8, 57 p. Carpentras, impr. Roland; libr. Floret et Pinet.

(Tiré à 364 exemplaires, dont 126 sur beau papier grand raisin.)

Barranger. — Étude d'archéologie celtique, gallo-romaine et franque, appliquée aux antiquités de Seine-et-Oise, par A. Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi. In-8 de 51 p. Paris, Courcier.

Baudry. — Antiquités celtiques de la Vendée. Traditions et légendes; canton de Moutiers-les-Mauxfaits. 3e mémoire, par l'abbé Ferd. Baudry, curé du Bernard. In-8, 31 p. et planche. Napoléon-Vendée, imp. Sory.

(Extrait de l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. 9e année.)

— Chapelle de Notre-Dame du Breuil, commune du Bernard (Vendée), par l'abbé Ferd. Baudry, curé du Bernard In-8, 18 p. Napoléon-Vendée, impr. Sory.

(Extrait de l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. 9e année.)

Bédu. — Histoire de la ville de Bapaume, depuis son origine jusqu'à nos jours, par l'abbé Bédu, aumônier. In-8, III-411 p. et 1 grav. Arras, impr. et libr. Rousseau-Leroy.

Blacas (de). — Mémoire sur une découverte de vases funéraires, près d'Albano, par le duc de Blacas. In-8, 21 p. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 28e volume des mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.)

Blaye (de). — Le Village de Hymont, près Mattaincourt, et sa nouvelle église, par l'abbé J. F. de Blaye, ancien curé de Hymont. In-8, 15 p. et pl. Mirecourt, impr. et libr. Humbert.

Boissieu (de). — Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs, par Alphonse de Boissieu, correspondant de l'Institut. In-8 de 141 p. Lyon, libr. Scheuring.

Boitel. — Les Gaulois, les Druides et les Sibylles dans la campagne, par l'abbé Boitel, chanoine de la cathédrale de Châlons-sur-Marne. In-8, 11 p. Paris, Impr. impériale.

Bordier. — Les Statues de Saint-Jacques-L'hôpital, au musée de Cluny, par M. H. L. Bordier. In-8, 22 p. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 28e volume des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.

Bourgeois. — Notice sur l'âge des instruments de pierre du Grand-Pressigny, par M. l'abbé Bourgeois. In-8, 6 p. Vendôme, impr. Lemercier.

Bourquelot. — Etude sur les noms propres au temps des deux premières dynasties franques, par M. Félix Bourquelot, mem-

bre résident. In-8, 37 p. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 28e volume des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.)

Boutin. — Notice sur les grottes des environs de Ganges (Hérault), par C. Boutin. In-8, 15 p. et pl. Montpellier, impr. Boehm et fils.

Bréan. — Itinéraire de l'expédition de Cesar, d'Agendicum à Gergovia Boiorum et à Avaricum, par M. A. Bréan. In-8, viii-96 p., 4 pl., 2 cartes et 1 plan. Gien, impr. Clément; Orléans, libr. Gatineau.

Breton. — Syracuse, par Ernest Breton. Saint-Germain, Toinon. In-8 de 20 p.

Brouillet. — Appendice aux époques antédiluvienne et celtique du Poitou, par Amédée Brouillet. Nouvelles découvertes d'ateliers de l'âge de pierre en Poitou, avec 12 planches in-4, reproduisant, de grandeur naturelle, 74 objets de types variés. In-8, 20 p. et pl. Poitiers, impr. Dupré.

Brouillet et Meillet. — Epoques antédiluvienne et celtique du Poitou. Topographie et technologie; par A. Brouillet et A. Meillet, membres de la Société des antiquaires de l'Ouest. Avec 50 pl. in-4, grandeur naturelle. In-8, viii-320 p. Poitiers, impr. Dupré; libr. Girardin Létang; Niort, libr. Clouzot; Paris, Dumoulin, Derache.

Bulletin de la Société académique de Laon. Tome 14. In-8, xii-268 p. et 5 pl. Laon, impr. Fleury, tous les libr.; Paris, libr. Didron.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. T. 17. In-8, 439 p. Laon, impr. Coquet et Stenger; les libr. du département; Paris, Didron.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. 1re année. In-8, 255 p. Meaux, impr. Carro; libr. Le Blondel; Melun, libr. Ve Thuvien; Coulommiers, Brodard, Lacodre; Provins, Le Hériché.

Bulletin de la commission historique du département du Nord. T. 8. In-8. 459 p. Lille, impr. Danel.

Carro. — Histoire de Meaux et du pays meldois depuis les premières traces de l'origine de la ville jusqu'au commencement de ce siècle, suivie d'un aperçu sur les premières années de l'époque contemporaine; avec plans et planches lithographiées; par A. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux. In-8, vii-568 p. Meaux, impr. J. Carro; libr. Le Blondel; Paris, libr. Dumoulin, Durand.

— Notes sur les incursions des Normands dans la Marne, vers la fin du ixe siècle, par M. A. Carro, membre de la Société impériale des antiquaires. In-8, 8 p. Paris, Impr. impériale.

Cartulaire de l'église d'Autun, 1re et 2e parties. Publié par A. de Charmasse. In 4, lxxxviii-420 p. Autun, impr. et libr. Durand.

(Publication de la Société éduenne.)

Castaigne. — Note sur le sceau que l'on apposait du temps du roi Philippe-Auguste sur les obligations dues aux juifs; par J. F. Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême. In-8, 8 p. Angoulême, impr. Nadaud et Ce.

(Tiré à 100 exemplaires. Extrait du bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 1863.)

Catalogue des objets d'art et de haute curiosité, des tableaux anciens et modernes, dessins, médailles, qui composent les collections de feu M. le comte de Pourtales Gorgier, dont la vente aura lieu en son hôtel, rue Tronchet, 7. Trois vol. in-8, xii-472 p. Paris, imp. Pillet fils aîné.

Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes exposés au musée de la Société des antiquaires de Normandie, rédigé par M. Gervais, conservateur. In-8, 132 p. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel.

Cazin. — Notice sur le couvent de Saint-Michel des Frères mineurs conventuels de Saint-François-d'Assise, dit Cordeliers de la ville de Vire, par M. F. Cazin. In-32, 38 p. Vire, impr. Barbot.

Ceccaldi. — Inscription du camp de César à Nicopolis (Egypte), par M. G. C. Ceccaldi. In-8, 3 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce, Franck, Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Cerquand. Les Sirènes, par M. J. F. Cerquand. In-8, 23 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce.

(Extrait de la revue archéologique.)

Champfleury. — Histoire de la caricature antique, par Champfleury. In-18, xx-248 p. Paris, impr. Raçon et Ce; libr. Dentu.

(Nombreuses figures dans le texte.)

Charles. — Les Vieilles maisons de la Ferté-Bernard, artistes et ouvriers de leur époque, du xve au xviiie siècle, par M. L. Charles. In-8, 26 p. et fig. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental.)

Charleuf. — Aquis Nisinaei. Etude archéologique sur les sources thermales de Saint-Honoré, par G. Charleuf. In-8, 45 p. Nevers, impr. Fay père et fils; Paris, libr. Rollin et Feuardent; à l'éta-

blissement thermal de Saint-Honoré-les-Bains.

Cirot de La Ville. — Origines chrétiennes de Bordeaux. Histoire et description de l'église Saint-Seurin, par l'abbé Cirot de La Ville. Gravures sur cuivre de MM. Jules Verneilh et baron de Marquessac. 1re livraison. In-4 de xi-4 pages. Bordeaux, veuve Dupuy.

Comartin. — Recherches archéologiques sur l'église et le village de Groslay (Seine-et-Oise), précédées d'une étude sur l'histoire et la sépulture de saint Eugène, martyr au village de Deuil; avec plans et photographies, par Octave Comartin, maire de Groslay. In-8, 224 p. Paris, impr. et libr. Chaix et Ce.

Congrès archéologique de France. 31e session. Séances générales tenues à Fontenay, à Evreux, à Falaise et à Troyes en 1864, par la Société française d'archéologie, pour la description et la conservation des monuments. In-8, lxviii-484 p. Caen, impr. et libr. Le Blanc-Hardel; Paris, libr. Derache.

Corblet. — Culte et iconographie de Saint-Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens, par M. Jules Corblet, chanoine honoraire. In-8 de 24 pages. Arras, Rousseau-Leroy; Paris, Putois-Cretté.

(Extrait de la Revue de l'Art chrétien.)

Corblet. — Le Musée Napoléon à Amiens, par J. Corblet, chanoine honoraire. In-8, 25 p. Arras, impr. Rousseau-Leroy; Paris, libr. Putois-Cretté.

(Extrait de la Revue de l'Art chrétien.)

Courtois. — Est-ce à Boulogne que Jules-César s'est embarqué? N'est-ce pas Wissant qui répond le mieux à la situation du portus Itius; par M. Aimé Courtois, secrétaire archiviste de la société des antiquaires de la Morinie. In-8, 36 p. Saint-Omer, impr. Fleury-Lemaire.

(Extrait du bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. 53e et 54e livraisons.)

Coussemaker. — Traités inédits sur la musique du moyen âge, par E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut. In-4, 22 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

Crozant-Bridier (de). — Etude archéologique et historique sur l'Afrique française, par A. de Crozant-Bridier. In-8, 16 p. Toulouse, impr. Rives et Faget.

Cuaz. — Recherches historiques sur l'architecte de l'église de Brou, Jehan Perreal. (Essai historique par M. Dufay.) Rapport présenté à la société d'émulation de l'Ain, par M. Cuaz, substitut. In-8, 16 p. Bourg, impr. Milliet-Bottier.

Dansin. — Une excursion à Alise. Mémoire lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie, le 15 décembre 1864, par M. Hippolyte Dansin. In-4, 20 p. Caen, impr. et libr. Le Blanc Hardel.

(Extrait du 25e vol. des mémoires de de la Société des Antiquaires de Normandie.)

Davesiès de Pontès. — Etudes sur l'histoire de Paris ancien et moderne, par Lucien Davesiès de Pontès. Grand in-8, 324 p. Paris, impr. Lainé et Havard; libr. nouvelle.

Davy de Cussé. — Recueil des signes sculptés sur monuments mégalithiques du Morbihan, relevés et réduits au pantographe; par L. Davy de Cussé. 1re livraison. In-8, 3 p. et 25 pl. Vannes, imprim. Galles.

Deblaye. — Inventaire du trésor de l'église de Mattaincourt en 1864, par M. J. F. Deblaye. Nancy, Lepage. In-8 de 28 pag.

Delerot. — Vercingétorix, scènes historiques, par Emile Delerot. In-8, 182 p. Versailles, impr. Aubert.

Description archéologique et historique de la cathédrale de Clermont, par P. D. L., membre de la Société française d'archéologie. In-12, 120 pages. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Thibaut.

Description et antiquités de Mézières en Brenne, manuscrit donné par M. l'abbé Chatelard à la cure de cette ville, avec notes de M. Desplanque, ancien archiviste de l'Indre. In-8, 19 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

(Extrait du compte rendu des travaux de la Société du Berri. 11e année.)

Desjardins. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1864. 8e année, par M. Ernest Desjardins. T. VIII. In-8, xx-393 p. Paris, impr. Donnaud; libr. Durand.

Desnoyers. — Notice sur un sceau de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, par M. l'abbé Desnoyers, vicaire général, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. In-8, 21 p. et 1 pl. Orléans, impr. Jacob.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.)

Devaux. — Observations sur l'étymologie du mot Huis, par M. de Martonne. Réponse de M. Devaux. In-8, 8 p. Vendôme, impr. Lemercier.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.)

Devéria. — La nouvelle Table d'Abydos comparée aux autres listes royales de l'ancienne Egypte, rédigées sous les ramessides ou antérieurement, par T. Devéria.

In-8, 17 pag. Paris, impr. Pillet fils aîné.

(Extrait de la revue archéologique.)

Dhetel. — L'Abbaye de Notre-Dame de Lône et ses succursales de l'ordre de Cluny. Etude historique, d'après les documents originaux, avec carte et plan des lieux; par P. Dhetel, membre de la Société française d'archéologie. In-8, 328 p Dijon, impr. et libr. Rabutot.

Duplessis. — Costumes historiques des xvie xviie, xviiie siècles, dessinés par E. Lechevalier-Chevignard, gravés par Léopold Flameng, Lallemand, etc., avec un texte historique est descriptif, par Georges Duplessis, de la Bibliothèque impériale. Gr. in-4. Paris, libr. A. Lévy.

(Sera publié en 75 livraisons de 4 p. et 2 grav.)

— Les douze Apôtres, émaux de Léonard Limousin, conservés dans l'église Saint-Pierre à Chartres; gravures par M. Alleaume, texte par Georges Duplessis. In-fol., fig. col. Paris, libr. A. Lévy.

Durand. — Souvenirs historiques des bords de la Loire, par Anatole Durand. In-8, 48 p. et pl. Metz, impr. et libr. Rousseau-Pallez.

(Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. 1864.)

Dusevel. — Fragment d'une étude historique sur la ville d'Amiens au xve siècle, par M. H. Dusevel, membre de plusieurs académies. In-8, 23 p. Paris, impr. impériale.

Egger. — Discours d'ouverture prononcé le 15 décembre 1864, à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie, par M. E. Egger, directeur. In-8, 21 p. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.)

Fallet. — La France, sites, monuments, richesses et souvenirs, par C. Fallet. Gr. in-8, 384 p. et 4 grav. Rouen, impr. et libr. Mégard et Ce.

(Bibliothèque morale de la jeunesse.)

Feuilloley. — Notice sur la ville de Magny en Vexin, par M. Feuilloley, ancien maire, membre du conseil général de Seine-et-Oise. In-18, 115 p. et 1 grav. Paris, impr. Claye; Magny, libr. Petit.

Fillon. — Nalliers. Ses dépôts de cendres. Ses seigneurs féodaux. Ses légendes. Son état actuel, par Benjamin et Clémentine Fillon. In-4, 32 p. et 1 pl. Fontenay-le-Comte, impr. et libr. Robuchon.

(Extrait de Poitou et Vendée.)

Forgeais. — Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine. Quatrième série. Imagerie religieuse. Grand in-8 illustré, 240 p. Paris, impr. Bonaventure et Ducessois; libr. Aubry, l'auteur.

Froehner. — Les Inscriptions grecques interprétées par W. Froehner. — Musée impérial du Louvre. Département des antiques et de la sculpture moderne. In-12, xx-356 p. et pl. Paris, impr. de Mourgues frères.

Gabourd. — Histoire de Paris, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Amédée Gabourd. T. 3. In-8, 524 p. Mesnil, impr. H. Firmin Didot; Paris, libr. Gaume frères et Duprey.

Galles. — Fouilles du mont Saint-Michel en Carnac, faites en septembre 1862, par René Galles, sous-intendant militaire. 2e édition. In-8, 15 p. et pl. Vannes, impr. Galles.

— Tumulus et Dolmen de Kercado (Carnac), par René Galles. Tumulus et Dolmen du Rocher (Plougoumelen), par L. Galles. In-8, 8 p. Vannes, impr. Galles.

Galles et Mauricet. — Découverte d'un dolmen sépulcral sous le tumulus de Kergonfals (Morbihan), par René Galles, sous-intendant militaire, et le dr Alphonse Mauricet. In-8, 9 p. et pl. Vannes, impr. Galles.

Gaulle (d). — Les Celtes au xixe siècle. Appel aux représentants actuels de la race celtique, par Charles de Gaulle. In-8, 66 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud; Paris, libr. Aubry.

(Extrait de la Revue de Bretagne et Vendée. Octobre et novembre, 1864.)

Germer-Durand. — Le Prieuré et le pont de Saint-Nicolas de Campagnac. Fragment d'histoire locale, par M. E. Germer-Durand. In-8, 184 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet; libr. Giraud; Waton; Bedot.

Gervais et Brinckmann. — La Caverne de Bize et les espèces animales dont les débris y sont associés à ceux de l'homme, par MM. Paul Gervais et J. Brinckmann. In-4, 50 p. Montpellier, impr. Boehm et fils.

Giraud. — Recherches relatives à la géographie et aux antiquités, ou Dictionnaire topographique et répertoire archéologique du canton de Beausset, avec un appendice sur Randol, par l'abbé Magloire Giraud. In-8, vii-159 p. Toulon, imp. Aurel.

Godron. — Mémoire sur des ossements humains, trouvés dans une caverne des environs de Toul, par D. A. Godron, doyen de la Faculté des sciences de Nancy. In-8, 13 p. Nancy, impr. veuve Raybois.

(Extrait des mémoires de l'Académie de Stanislas, 1864.)

Godron. — Observations sur les races du Datura stramonium, par D. A. Godron. In-8, 12 p. Nancy. impr. veuve Raybois.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1864.)

Grellet-Dumazeau. — Note sur les noms propres chez les Romains, par M. Grellet-Dumazeau. In-8, 19 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Mont-Louis.

Grésy. — Etude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, comte de Rochefort, grand sénéchal du roi Philippe-Auguste, décédé au couvent de Fontaine-les-Nonnains (près Meaux), le xx mars mccxxxiii, accompagné d'une pl. chromolith, d'après le monument original et de trois dess. sur bois, par Eug. Grésy, membre résident de la Société impériale des antiquaires de France. In-fol., 31 p. Paris, impr. Jouaust; libr. Aubry; Meaux, libr. Le Blondel.

(Titre rouge et noir.)

Guérin. — Le Tombeau de Josué. Note sur le Khirbet Tibnet dans le massif d'Ephraïm, par M. V. Guérin, agrégé de l'Université. In-8, 11 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce; Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Guillaumot. — Château de Marly-le-Roy, construit en 1676, détruit en 1798, dessiné et gravé d'après les documents puisés à la Bibliothèque impériale et aux archives, avec texte, par Aug. Alex. Guillaumot. In-fol., 32 p. Paris, impr. Claye; libr. Morel.

(Cet ouvrage comprend 14 pl. gr., 28 vignettes sur acier, imprimées dans le texte et 28 pl. de texte historique et descriptif.)

Hardy. — Les Dieppois en Guinée en 1364, par Jules Hardy, bibliothécaire adjoint de la ville de Dieppe. Libr. Marais.

(Extrait de la Revue de la Normandie du 31 décembre 1864. Imprimé à 100 exemplaires.)

Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon, par un prêtre, ancien élève du collége Saint-Sauveur. Gr. in-18, x-396. Arras, imp. Rousseau-Leroy; Redon, libr., Dlles Thorel.

Histoire littéraire de la France où l'on traite de l'origine et du progrès, de la décadence et du rétablissement des sciences parmi les Gaulois et parmi les Français, du goût et du génie des uns et des autres pour les lettres en chaque siècle; de leurs anciennes écoles, etc.; avec les éloges historiques des Gaulois et des Français qui s'y sont fait quelque réputation, le catalogue et la chronologie de leurs écrits; des remarques historiques et critiques sur les principaux ouvrages, etc.; par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. T. 1. 1re partie qui comprend les temps qui ont précédé la naissance de J. C. et les trois premiers siècles de l'Eglise. Nouvelle édition entièrement conforme à la précédente, par M. Paulin Paris, membre de l'Institut. In-4, lxiv-456 p. Paris, impr. P. Dupont; libr. Palmé.

(Titre rouge et noir. Papier vergé.)

Husson. — Origine de l'espèce humaine dans les environs de Torel, par rapport au diluvium Alpin, par Husson, pharmacien. In-8, 63 p. et pl. Pont-à-Mousson, impr. Toussaint.

Instruments en silex non polis trouvés dans l'arrondissement de Vervins, par L. P. In-8, 8 p. et 1 grav. Vervins, impr. Papillon.

(Extrait du journal de Vervins, septembre, 1864.)

Jouglar. — Monographie de l'abbaye du Mas-Grenier ou de Saint-Pierre de la Cour, diocèse de Montauban, antérieurement de Toulouse, accompagnée de notices sur les prieurés simples de Verdun-sur-Garonne, Aucanville, etc.; les églises paroissiales du Mas-Grenier, Savenez, etc.; et les chapelles de Saint-Jean de Quinsac, Saint-Pierre de Mamers et autres, qui dépendaient de cette abbaye; et suivie de chartes et de documents inédits, avec plan et vue des bâtiments conventuels, par A. Jouglard. In-12, 312 p. et plan. Toulouse, impr. Connac, Delpon et Ce; libr. Delboy.

Laguerre. — Ligier-Richier. Le Squelette de Bar-le-Duc. Le Sépulcre de Saint-Mihiel; par J. J. Laguerre. In-8, 11 p. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre et Ce.

(Extrait de l'almanach de Bar de 1865).

Laperouse. — Le Congrès de Châtillon, par M. A. Laperouse. In-8, 120 p. Châtillon-sur-Seine, impr. et libr. Parny.

Laperouse. — Rapports sur les monuments primitifs (Dolmens et Menhirs) de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine; par M Gustave Laperouse. In-8, 31 p. Troyes, impr. Dufour-Bouquot.

(Extraits des mémoires de la Société académique de l'Aube, t. 28, 1864.)

La Quérière (de). — Notice historique et descriptive sur l'ancien Hôtel-de-Ville, le Beffroi et la grosse horloge de Rouen, ornée de 3 pl. gravées sur cuivre, par E. de la Quérière, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres, etc., de Rouen. In-4, 80 p. Rouen, impr. Boissel; Herpin; Le Brument; Paris, libr. Aubry; Morel et Ce.

La Saussaye (de). — Le Château de Cham-

bord, par L. de La Saussaye, membre de l'Institut. 10e édition, revue, corrigée et augmentée, ornée de 8 vignettes. In-8 de VII-112 p. Lyon, impr. Perrin; et libr. Aubry.

LE BLANT. — Supplément à la note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité à l'époque mérovingienne, par M. Edmond Le Blant. In-8, 7 p. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 28e vol. des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France).

LE MARIN DE TYR. — La France avant César, par le Marin de Tyr. Origines gauloises. Géographie, religion, mœurs, étymologies des anciens noms. IIe livraison. In-4, XLIX-92 p. Le Mans, impr. Beauvais; Paris, libr. A. Frank.

LINDENSCHMITH. — Le Pilum, lettre à J. Quicherat, par M. Ludwig Lindenschmith, directeur du musée romain germanique de Mayence. In-8, 6 p. Paris, impr. Pillet, fils aîné; libr. Didier et Ce, Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique. Mai 1865.)

LIOTARD. — Notice sur le Forum Voconii au Cannet du Luc (Var); par l'abbé L. Liotard. In-8, II-28 p. Draguignan, impr. Gimbert.

MAISSIAT. — Jules César en Gaule, par Jacques Maissiat. T. I. In-8, LV-389 p. et 1 carte. Paris, Bonaventure et Ducessois; libr. Hetzel.

MALO. — Notre-Dame de Brou, par Léon Malo. In-12, 213 p. Paris, impr. Towne; librairie Dentu.

MARCHANT. — Etudes sur l'âge de la pierre. No 2. Description de disques en pierre de diverses localités, et en particulier de deux de ces objets trouvés à Ruffey-lez-Echirey, près Dijon (Côte d'Or); suivie d'un essai de détermination de l'usage auquel ils étaient destinés, par le docteur Louis Marchand, conservateur du musée d'histoire naturelle de Dijon. Gr. in-4, 13 p. Dijon, impr. Rabutot.

(Tiré à 150 exemplaires.)

MARTIGNY. — Dictionnaire des antiquités chrétiennes, contenant le résumé de tout ce qu'il est essentiel de connaître sur les origines chrétiennes jusqu'au moyen âge exclusivement. I. Etudes des mœurs et coutumes des premiers chrétiens. II. Etude des monuments figurés. III. Vêtements et meubles, par M. l'abbé Martigny. Ouvrage accompagné de 270 grav. In-8, VIII-681 p. Paris, imp. Lahure; libr. L. Hachette et Ce.

MELLEVILLE. — Dictionnaire historique du département de l'Aisne, contenant l'histoire particulière des villes, bourgs, villages; l'archéologie générale et la bibliographie historique du pays; la bibliographie des hommes qui se sont distingués dans toutes les carrières, etc. Nouvelle édition, entièrement refondue, revue, corrigée et augmentée de plus de 400 articles, par Melleville. Ouvrage orné de pl. dess. par M. Ed. Fleury. T. I. In-8, XII-478 p. Laon, imp. Guillaume; l'auteur; les principaux libraires; Paris, libr. Dumoulin.

MÉMOIRES de la commission d'archéologie du département de la Haute-Saône. T. 4. In-8, 259 p. Vesoul, imp. Suchaux.

MÉMOIRES de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches. T. 3. In-8, 572 pages. Avranches, impr. et libr. Hambis.

MÉMOIRES de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. In-8, 237 p. Metz, impr. et libr. Rousseau-Pallez.

MÉMOIRES de la Société d'archéologie lorraine. 2e série. 6e vol. 14e de la collection. In-8, XVII-278 p. Nancy, impr. Lepage.

MÉMOIRES de la Société des antiquaires de l'ouest. T. 28. Année 1863. In-8, XV-468 p. et 10 pl. Poitiers, impr. Dupré; tous les libr.; Paris, libr. Derache.

MÉMOIRES et Documents, publiés par la société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. 8. In-8, XXX-302 p. Chambéry, impr. Bottero; libr. Perrin.

MÉMOIRES lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 30, 31 mars et 1er avril 1864. Archéologie, histoire, philologie et sciences morales. 2 vol. in-8, 801 p., carte et 11 pl. Paris, Impr. impé.

MÉMOIRES présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France. 2e série. Antiquités de la France. T. 5. In-4, 341 p. et carte. Paris, impr. impériale.

MILLER. — Inscription grecque nouvellement découverte aux environs de Plaisance, par M. E. Miller. In-8, 6 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier; Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

MILLET. — Notice historique sur le château de Lers, par M. V. Millet. In-16, 36 p. Avignon, impr. Bonnet; libr. Clément; Roumanille; Caillat.

MONTEYREMAR (de). — Notice historique sur le chapitre et l'église Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans, par Henri de Monteyremar. In-8, 165 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Gouverneur; Paris, libr. Madame Bachelin-Deflorenne.

MOULIN. — Dissertation historique et archéologique sur l'église collégiale de

Mortain, par M. Henri Moulin. In-16, 80 p. Mortain, impr. Lebel.

Napoléon III (S. M.). — Histoire de Jules-César, avec une préface, par Napoléon III. T. I. Gr. in-8, VII-419 p. et 4 pl. Paris, impr. et libr. Plon.

— Histoire de Jules César, avec une préface par Napoléon III. T. 1. Gr. in-4, VI-361 p. 4 cartes et 1 portrait de Jules César. Paris, Impr. impér.; libr. Plon.

Nigote. — Notice sur les ruines de la Rome antique des Césars. 20 pl. dessinées par Ch. Nigote. Reproduction fidèle d'après nature des principaux vestiges de l'antiquité. Paris, Viallet, 1865. In-4 de 4 p. à deux colonnes avec 20 pl.

Noelas. — Légendes et traditions foréziennes, recueillies et annotées par Frédéric Noëlas, membre de la Société française d'archéologie, accompagnées de vues et d'une carte du Roannais à l'époque gallo-romaine. In-8, XIX-394 p., 9 grav. et 1 carte. Roanne, impr. Chorgnon, libr. Durand.

Notice historique sur le château de Chenonceaux. In-12, 32 p. Paris, impr. Claye.

Notice sur les ruines de la Rome antique des Césars. 20 pl. dess. par Ch. Nigotte. Reproduction fidèle d'après nature des principaux vestiges de l'antiquité In-4 à 2 col., 4 p. et 20 pl. Paris, impr. J. Juteau ; Viallet.

Orieux. — Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure, par M. Orieux, agent voyer inspecteur, arrondissements de Nantes et de Paimbœuf. In-8, 140 p. Nantes, impr. madame veuve Mellinet.

(Bibliothèque de la jeunesse chrétienne.)

Pardiac. — Notice historique sur l'abbaye et l'église de Moissac, extraite des Etudes archéologiques de M. Pardiac. In-12, III-43 p. Montauban, impr. et libr. Bertuot.

Pelletier. — Gien-sur-Loire et le Genabum des commentaires de César, par l'abbé Victor Pelletier. In-8, 15 p. Orléans, impr. Georges Jacob.

(Extrait des mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IX.)

Penon. — Catalogue raisonné des objets provenant de la collection Campana, envoyé par le gouvernement au Musée archéologique de Marseille; par C. Penon, conservateur du Musée des antiques. Dessins de M. Laugier. In-8, 32 p. et planches. Marseille, impr. Roux.

(Extrait du répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. 1864).

Perrot et Guillaume. — Le temple d'Hadrien à Cyzique; par MM. Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, et Guillaume, architecte. In-8, 11 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce, Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique).

Phelippot. — Notice historique sur Rivedoux (île de Ré), et sur ses anciens seigneurs, suivie de l'arbre historique et généalogique de la maison d'Hastrel, et d'un précis historique sur les principales alliances de cette maison ; publiée par M. Th. Phelippot, conservateur des monuments historiques de l'île de Ré. In-4, 80 p. et fig. Saint-Jean-d'Angély, impr. et libr. Lemarié; Saint-Martin-de-Ré, libr. Simonin.

Pinard. — Histoire, archéologie, biographie du canton de Lonjumeau; par M. Pinard. In-8, 379 p. Corbeil, impr. Crété ; Paris, libr. Durand.

Poquet. — Jules César et son entrée dans la Gaule Belgique. Rapport fait à la Société archéologique de Soissons sur la découverte du Camp de Jules César à Mauchamps, le passage de l'Aisne, le fort de Sabinus, le gué des Belges, Bibrax et Noviodunum ; par l'abbé Poquet, curé de Berry-au-Bac. In-8, 111 p. Laon, impr. Coquet et Stenger; Paris, libr. Dumoulin ; Reims, libr. Brissart-Binet; Berry-au-Bac; l'auteur.

Poullain. — Note sur une construction de l'époque romaine découverte à Montrot, près Arc-en-Barrois, en décembre 1864, par Abel Poullain, docteur en médecine. In-8, 7 p. Chaumont, impr. Cavaniol.

Prevost. — Dissertation sur le pont construit par César pour passer le Rhin (Guerre des Gaules, liv. 4, chap. 17) ; par F. Prévost, officier supérieur du génie. In-8, 27 p. et planches. Saumur, impr. Godet.

Prevost. — Notice sur les Arvii, peuple gaulois mentionné par Ptolémée; par F. Prevost, officier supérieur du génie. In-8, 15 p. Saumur, impr. Godet.

Prioux. — Communication sur le sieur de Rieux, ligueur, et sur la réhabilitation de sa mémoire par Henri IV ; par M. Stanislas Prioux, membre de la société historique, etc., de Soissons. In-8, 13 p. Paris, impr. Impériale.

Quatremère de Quincy et Marchal de Lunéville. — Le Parthénon, avec les dessins des deux frontons dont les restes sont au British-Muséum, le dessin de de Minerve de Phidias, d'après une patère antique, trouvée par M. Quatremère de Quincy, et une vue d'Athènes, par M. Marchal de Lunéville. In-8. de 32 pages, Paris, Didier et Ce. ; Dentu.

Quicherat. — Les trois Saint-Germain de Paris ; par M. J. Quicherat. In-8, 25 p. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du tome 28 des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France).

Rainguet. — Etudes historiques, littéraires et scientifiques, sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure); par P. D. Rainguet. In-8, xx-468. Jonzac, impr. Ollière; libr. Arlot; Saint-Fort-sur-Gironde, libr. Renault.

Recueil de sépultures anciennes et épitaphes de Saint-Paul de Verdun, fait en 1552, par ordonnance de M. Psaulme, évêque de Verdun : publié en 1779, avec un avis à la noblesse, par l'abbé Lionnois. *Nouvelle édition*, soigneusement revue. In-8, viii-32 p. et frontispice. Nancy, impr. Collin; libr. Cayon-Liébault.

Tiré à 100 exemplaires.

Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. T. I, n. 7. In-8, 349-395 p. Saintes, impr. Hus.

Renan. — Sur les Inscriptions hébraïques des synagogues de Kefer-Bere'im, en Galilée; par M. Ernest Renan. In-8, 12 p. Paris, Impr. impériale.

(Extrait du n. 8 de l'année 1864 du journal asiatique.)

Renault. — Excursion archéologique dans l'arrondissement de Louviers ; par M. Renault. In-8, 26 p. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel.

(Extrait du bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.)

Renier. — Sur une inscription récemment découverte à Orléans. Extrait d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par M. Léon Renier. In-8, 16 pages. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce.

Renon. — Crosse de saint Bernard conservée à la Trappe de Belle-Fontaine (diocèse d'Angers); par dom F. Renon, bénédictin de l'abbaye de Solesmes. In-8, 6 p. et planche. Arras, impr. Rousseau-Leroy ; Paris, libr. Putois-Cretté.

(Extrait de la Revue de l'art chrétien.)

Robert. — Sur les figures d'hommes et d'animaux des poteries rougeâtres antiques; par M. le docteur Eugène Robert. In-8, 7 p. Paris, impr. Raçon et Ce ; libr. E. Giraud.

(Extrait des Mondes).

Robillard de Beaurepaire (de). — Recherches sur l'ancien clos-des-Galées de Rouen; par M. Charles de Robillard de Beaurepaire; archiviste du département de la Seine-Inférieure. In-8, 39 p. Rouen, impr. Boissel.

(Extrait du précis de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1863-64.)

Rochambeau (de). — Mémoire sur les sépultures en forme de puits, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours par M. le comte A. L. de Rochambeau. In-8, 38 p. et planches. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont).

Rossignol. — Monographie communales, ou Etude statistique, historique et monumentale du département du Tarn; par Elie A. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie. 1re partie, arrondissement de Gaillac. T. 3. in-8, 429 p. et pl. Toulouse impr. Chauvin; libr. Delboy; Paris, libr. Dentu; Alby, Chaillot; Montans (Tarn), l'auteur.

La première partie des monographies comprend l'arrondissement de Gaillac; elle forme 4 vol. Chaque vol. sera illustré de plusieurs gravures sur bois, de lithographies représentant les principaux monuments, et de la carte de chaque canton.

Rouillé-Courbe. — Observations sur la reconstruction de Saint-Martin, par M. Rouillé-Courbe. In-8 de 19 pages, Tours, Ladevèze.

Roy. — Histoire de la basilique et de l'abbaye de Saint-Denis et des principaux événements qui s'y rattachent; par Raoul Roy. 5e édition. In-18, 106 p. Lille, impr. et libr. Lefort; Paris. libr. Mollie.

Sabourin de Nanton. — L'Abbaye de Saint-Apollinaire; par Sabourin de Nanton. In-8, 10 p. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

(Extrait du bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.)

Sacy (de). — Deux articles de M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française, sur l'histoire de Jules César. In-8, 35 p. Paris, impr. Lahure; libr. L Techner fils.

(Extrait du Bulletin du Bibliophile, 1865, mars-avril.)

Saint-Andéol (de). — Les sept Monuments chrétiens de Lyon antérieurs au xie siècle; par le vicomte Fernand de saint-Andéol. In-8, xxiii p. Roanne, imp. Ferlay; Lyon, aux bureaux de la France littéraire.

(Extrait de la France littéraire. — Tiré à 100 exempl., dont 50 seulement ont été mis en vente.)

— Le Trophée de Quintus Fabius M. Æmilianus, suivi d'une note sur la crypte de Saint-Laurent à Grenoble; par M. de Saint-Andéol. In-8, 14 p. et planche, Grenoble, impr. Prudhomme.

(Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale.)

Salles. — Note sur la statue de César-

Auguste, découverte récemment à Rome dans les fouilles de Prima-Porta; par Jules Salles, membre de l'Académie du Gard. In-8, 20 p. Nîmes, impr. Clavel, Ballivet et Ce.

(Extrait des Mémoires de l'Académie du Gard.)

Saulcy (de). — Inscription du tombeau dit de Saint Jacques à Jérusalem; par M. F. de Saulcy. In-8, 20 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce; Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

— Réponse au nouveau mémoire de M. le Comte de Vogüé, sur l'inscription du tombeau dit de Saint-Jacques; par M. F. de Saulcy. In-8, 8 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce; Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique).

Saurel. — Fossæ Marianæ, ou Recherches sur les travaux de Marius aux embouchures du Rhône; par Alfred Saurel In-8, 52 p. et plans. Marseille, impr. Roux.

(Extrait du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. 1864.)

Sauville (de). — Variétés historiques et archéologiques sur Châlons-sur-Marne et son diocèse ancien; par Edouard Barthélemy. Compte rendu extrait de la Revue historique des Ardennes; par E. de Sauville. In-8, 11 p. Mézieres, impr. et libr. F. Devin.

Tiré à 35 exemplaires.

Siffer. — Antiquités romaines de Niederbronne (Bas-Rhin); par l'abbé Jér. Ans. Siffer In-8, 13 p. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

(Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.)

Statistique archéologique du département du Nord, arrondissement de Douai. In-8, 189 p. et carte. Lille, impr. Danel.

Tamizey de Laroque. — De la question de l'emplacement d'Uxellodunum; par Philippe Tamizey de Laroque. In-8, 47 p. Agen, impr. Naibel; Paris, libr. Dumoulin.

(Extrait de la Revue d'Aquitaine.)

Tapin. — La Tapisserie de la reine Mathilde, par M. l'abbé L. Tapin. In-8, 31 p. Arras, impr. Rousseau Leroy; Paris, libr. Putois-Cretté.

(Extrait de la Revue de l'art chrétien.

Thiaucourt. — Essai sur l'art de restaurer les faïences, porcelaines, terres cuites, biscuits, grès, verreries, émaux, etc.; par P. Thiaucourt, peintre sculpteur. Avec un avant-propos par J. C. Davillier. In-8, 55 p. Paris, impr. Jouaust; libr. Aubry.

Thierry. — Récits des temps mérovingiens, précédés de considérations sur l'histoire de France; par Aug. Thierry, membre de l'Institut. 8e édition, revue et corrigée. 2 vol. in-18 jésus, 710 p. Saint-Germain, impr. Toinon et Ce; Paris, libr. Furne et Ce.

Toustain (de). — Essai historique sur le château de Bure, près Bayeux; par M. le Vicomte H. de Toustain, membre de la Société des antiquaires de Normandie. In-8, 48 p. Caen, impr. Goussiaume de Laporte; libr. Le Gost-Clerisse.

Tiré à 200 exemplaires: 5 sur beau vergé de Rives; 20 sur grand jésus vergé de Hollande: 175 sur carré vergé de Hollande.

Toustain de Billy. — Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes; par messire René Toustain de Billy, prêtre, publiés par la société d'archéologie, etc., du département de la Manche. 1re partie, villes de Saint-Lô et Carentan. 1re livraison. In-8, 197 p. Saint-Lô, impr. Elie fils.

Valentin-Smith. — Notions sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine et sur leurs institutions politiques avant la domination romaine; par M. Valentin-Smith, président du comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Lyon. In-8, 78 p. et carte. Paris, Impr. impériale.

Vallet de Viriville. — Sceaux du XIVe siècle, ayant servi à diverses juridictions de la sénéchaussée de Poitou, par M. Vallet de Viriville. In-8, 21 p. et 1 pl. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 28e vol. des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.)

Van der Haeghen. — L'Inscription grecque du roi nubien Silco; par N. Ph. Van der Haeghen. In-8, 11 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier; Franck; Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Verchère de Reffye. — Procédés pour le nettoyage et la conservation des objets en fer, par M. Verchère de Reffye. In-8, 6 p. Paris. impr. Pillet fil aîné; libr. Didier; Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la revue archéologique.)

Vertus (de). — Histoire de Fère et de ses environs, château-fort de Nesle, Cramaille, Saponay, abbaye de Val-Chrétien, etc., ornée de dessins, par A. de Vertus, membre de l'Institut historique de France. In-8, 96 p. Laon, impr. Coquet et Stenger; Fère, M. Pestel; Château-Thierry et Soissons, les libraires.

Viallet. — Histoire de l'hôpital Saint-

Jacques, Hôtel-Dieu de Rodez, depuis sa fondation, en 1346, jusqu'à nos jours, par le docteur Viallet. In-8, 40 p. Rodez, impr. et libr. Carrère.

VIGNAT. — Note sur une des chapelles absidales de la basilique de Sainte-Croix d'Orléans, par M. Gaston Vignat. In-8, 47 p. Orléans, impr. Jacob.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.)

WARMONT. — Recherches historiques sur les faïences de Sinceny, Rouy et Ognes, par le docteur A. Warmont, membre du comité archéologique de Noyon. In-8, 75 p. Paris, impr. Plon; libr. Aubry; Chauny, libr. Visbecq, frères.

(Titre rouge et noir.)

WESCHER. — Rapports sur des recherches épigraphiques en Grèce, dans l'Archipel, en Asie Mineure, et sur les fouilles d'Aptère dans l'île de Crète, par Carle Wescher, ancien membre de l'école française d'Athènes. In-8, 26 p. Paris, Impr. impériale.

(Extrait des Archives des missions scientifiques et littéraires, t. Ier, 2e série)

BIBLIOGRAPHIE ETRANGÈRE (1)

ACKNER, M. und Fr. MÜLLER. — Die rœmischen Inschriften in Dacien. Vienne. In-8.

ANNALEN des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichts-Forschung, tome VII, 2e livr. Wiesbaden, 1864. In-8.

BŒTTICHER (C.). — Athenischer Festkalender in Bildern. Gœttingue. In-8.

BRUGSCH (H.). — Henry Rhind's zwei bilingue Papyri hieratisch und demostich. Avec 44 tables. Leipzig. In-4.

Compte rendu de la commission impériale archéologique pour l'année 1863. Saint-Pétersbourg, 1864. Avec un atlas. In-4.

CURTIUS (E.). — Attische Studien. II. Der Kerameikos und die Geschichte der Agora von Athen. Gœttingue. Gr. in-4.

GERHARD (Ed.). — Etruskische Spiegel. 3 und 4. Theil. 12e livraison. Berlin. Gr. in-4.

— Ueber den Bilderkreis von Eleusis 3. Abhandung. Berlin. In-4.

GLÜCK (C. W.). — Rênos, Moinos und Mogontiâcon, die gallischen Namen der Flüsse Rhein u. Main und der Stadt Main zerklært. Munich. In-8.

GRAESSE (Dr Th.). — Guide de l'amateur de porcelaines et de poteries, ou collection complète des marques de fabriques de porcelaines et de poteries de l'Europe et de l'Asie. Bruxelles.

HAHN (J. G. v.). — Die Ausgrabungen auf dem homerischen Pergamos in zwei Sendschreiben an Georg Finley. Leipsig. In-8.

HARTUNG (J. A.). — Die Religion und Mythologie der Griechen. 1 Theil. Natur Geschichte der heidnisch. Religion, bes. der griechischen. Leipzig. In-8.

HELFLERICH (A.). — Zum Verstændniss der deutschen Mythologie. Leipzig. In-8.

HOCHSTETTER (F. v.). — Bericht über Nachforschungen nach Pfahlbauten in den Seen von Kærnthen und Krain. Vienne. in-8.

IAHRBÜCHER des Vereins von Alterthums-Freunden im Rheinlande, t. XXXVII. Bonn. In-8.

KELLEN Fr. D. van der. — Neerlands oudheden. — Le Moyen âge et la Renaissance dans les Pays-Bas. Choix d'objets remarquables du XIIe au XVIIe siècle. 1 livr. (planches, 12, 34, 50, 6680). La Haye. Gr. in-4.

KENNER (F.). — Beitræge zu einer Chronik der archæologischen Funde in der œsterreich. Monarchie. Vienne, In-8.

KNER (R.) — Bericht über die Untersuchung der Seen Oberœsterreichs bezüglich etwa vorhandener Pfahlbauten Wien. In-8.

MILTNER (H. O.). — Beschreibung der bisher beskannten rœmischen Privatmünzen und Medaillen. 1 Abth. Personenmünzen 22e et 23e livr. Prague. In-4

MOTHES (O.). — Die Basilikenform bei den Christen der ersten Jahrhunderte, ihre Vorbilder und ihre Entwickelung, etc. Leipzig. In-8.

NILSSON (S.). — Die Ureinwohner des Scandinavischen Nordens. Aus dem Schwedischen übersetzt. Hamburg. In-8.

PFAHLER (G.). — Handbuch deutscher Alterthümer. 2e livr. Francfort s/m. In-8.

PFITZMAIER (A.). — Die ergænzte japanische Sage. Vienne. In-4.

— Die Theogonie der Japaner. 2e partie. Vienne. In-8.

PICHLER (F.). — Repertorium der steirischen Münzkunde. I Band. Die Keltischen

(1) On peut se procurer tous ces livres à la librairie A. Frank, 67, rue de Richelieu.

und consularen Münzen der Steiermark. Graz. In-8.

Pinchart (A.).— Roger van der Weyden et les tapisseries de Berne, par Aug. Pinchart, chef de section aux archives du royaume. In-8 de 26 pages. Bruxelles.

Publications de la Société d'archéologie dans le duché de Limbourg. Tome I. Maestricht, 1864. In-8.

Rein (W.). — Thuringia Sacra. Urkundenbuch, Geschichte und Beschreibung der thüringischen Klœster. T. II. Weimar. In-8.

Reinisch (S.). — Die ægyptischen Denkmæler in Miramar. Vienne. In-8.

Rentzmann (W.). — Numismatisches Legenden-Lexikon des Mittelalters und der Neuzeit, 1 Theil. Berlin, 1864. Gr. in-8.

Sacken (E. v.). — Der Pfahlbau im Gardasee. Vienne. In-8.

Sickel (Th.). — Beitræge zur Diplomatik. IV. Die Mundbriefe, Immunitæten und Privilegien der ersten Karolinger bis zum Jahre 840. Vienne, 1864. In-8.

Street (G. E.). — Some account of gothic architecture in Spain. Londres. In-8.

Smith R. M. and E. A. Porcher. — Histories of the recent discoveries at Cyrene. Londres. In-fol.

Spruner (C.). — Atlas antiquus. Tertio edidit Th. Menke. 7e livr. Gotha. In-fol.

Texier, C. and R. P. Pullan. — Byzantine a chitecture, illustrated by exemples of edifices in the Est. Londres. In-fol.

Weale. — Bruges et ses environs. Description des monuments, objets d'art et antiquités, précédée d'une notice historique, 2e édit., entièrement revue, ornée de 2 pla s. In-16. Bruges et Bruxelles.

NUMISMATIQUE

Barthélemy (de). — Numismatique mérovingienne. Etude sur les monnoyers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie, par Anatole de Barthélemy. In-8, 22 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Aug. Aubry.

(Extrait de la Revue archéologique. — Tiré à petit nombre.)

Bourlier d'Ailly. — Recherches sur la monnaie romaine, depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste, par M. Pierre-Philippe Bourlier, baron d'Ailly. Tome Ier In-4, xlvi-236 p. et 40 pl. Lyon, impr. Perrin; libr. Scheuring; Paris, libr. MM. Rollin et Feuardent.

(Titre rouge et noir.)

Devaux. — Episode de voyage : Une médaille et une étymologie, par J. F. L. Devaux. In-8, 11 p. Vendôme, impr. Lemercier.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.)

Lambert. — Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France, par E. Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux. 2e partie. In-4, 141 p. et 20 pl. Caen, impr. Leblanc-Hardel; Bayeux, l'auteur; Paris, libr. Derache.

(Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.)

Mommsen. — Histoire de la monnaie romaine, par Théodore Mommsen, traduite de l'allemand, par le duc de Blacas. T. I. In-8, xlv-415 p. et 20 pl. Paris, impr. Thunot et Ce; libr. A. Hérold; M. Rollin et Feuardent.

Morel-Fatio. — Monnaies inédites de Dezana, Frinco et Passerano, par A. Morel-Fatio. 1re partie. Dezana. In-8, 51 p. et 4 pl. Paris, impr. Thunot et Ce; Rollin et Feuardent.

(Extrait de la Revue numismatique, nouvelle série, t. X, 1865.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

Numismatique mérovingienne. — Etude sur les monnoyers, les noms de lieu et la fabrication de la monnaie, par M. Anatole de Barthélemy..... 1

La Règle des trois acteurs dans les tragédies de Sénèque, par M. Henri Weil..... 21

Les Tumulus des environs de Pau, par M. Paul Raymond..... 36

Les Origines asiatico-bouddhiques de la civilisation américaine (*suite*), par M. Gustave d'Eichthal. 42

La Nouvelle table d'Abydos, comparée aux autres listes royales de l'ancienne Egypte, rédigées sous les Ramessides ou antérieurement, par M. T. Devéria..... 50

Examen des armes d'Alise trouvées a Alise-Sainte-Reine, par M. Jules Quicherat..... 81

Le Tombeau de Josué. — Note sur le Khirbet-Tibnet dans le massif d'Ephraïm, par M. V. Guérin 100

Etudes sur les noms d'hommes gaulois empruntés aux animaux, par M. Ad. Pictet..... 109

Inscriptions grecques de Pholécandros, par M. François Lenormant. 124

Découverte des ruines d'une cité inconnue aux environs de Plaisance, par M. Ernest Desjardins.. 129

Inscription du tombeau dit de Saint-Jacques a Jérusalem, par M. F. de Saulcy..... 147

Inscription grecque nouvellement découverte aux environs d'Athènes, par M. E. Miller..... 154

La Stèle de l'an 400, par M. Aug. Mariette..... 169

Rapport sur les opérations archéologiques dans la Seine-Inférieure pendant l'année 1864, par M. l'abbé Cochet..... 191

Recherches sur les monuments dits celtiques dans la province de Constantine, par M. L. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique.... 202

Inscriptions inédites de l'ile de Rhodes, par M. P. Foucart..... 218

Vase de Gibraltar, par M. le duc de Blacas..... 231

Cérès et Proserpine, Miroir étrusque. Lettre de M. Ed. Gerhard à M. J. de Witte, traduite et annotée par M. Alfred Maury..... 234

Observations de critique verbale sur divers passages de saint Jean Chrisostôme, par M. Ed. Tournier. 238

Note sur l'identité des noms Alesia, Alisia, Alise..... 244

La Céramique des dolmens dans le Morbihan, par M. le docteur G. de Closmadeuc, vice-président de la Société archéologique du Morbihan. 257

Les Ères employées en Syrie, par M. W. H. Waddington..... 263

Les Origines asiatico-bouddhiques de la civilisation américaine (*suite et fin*), par M. Gustave d'Eichthal .. 273

Inscriptions inédites de l'ile de Rhôdes (*suite*), par M. P. Foucart. 293

Les Terramares du Reggianais, par M. de Mortillet..... 302

L'Alphabet archaïque et l'Alphabet araméen, par M. de Vogüé..... 319

Textes géographiques du temple d'Edfou (Haute-Egypte), par M. Jacques de Rougé..... 353

Le Pilum, lettre à M. Quicherat. par M. Ludwid Lindenschmit, directeur du Musée romain-germanique de Mayence..... 387

Procédés pour le nettoyage et la conservation des objets en fer, par M. Verchère de Reffye..... 392

Réponse au nouveau mémoire de M. le comte de Vogué, sur l'inscription

du tombeau dit de Saint-Jacques, par M. F. de Saulcy..... 398

Armes en fer trouvées sous un tumulus allémanique avec de nombreuses armes en silex..... 406

Sur une inscription récemment découverte a Orléans, par M. Léon Renier..... 408

Ostraca inédits du musée impérial du Louvre, par M. Froehner..... 422

Inscriptions chrétiennes de Mégare, par M. F. Lenormant..... 438

Le Panthéon des rochers de Philippes, par M. Léon Heuzey..... 449

Recherches sur l'histoire de la parabole de la vigne aux premiers siècles chrétiens, par M. Edmond Le Blant..... 461

Les Ruines d'Araq-el-Emir (analyse d'un mémoire de M. Saulcy), par M. Alexandre Bertrand..... 474

Des Origines asiatico-bouddhiques de la civilisation américaine, par M. Gustave d'Eichthal..... 486

Notice sur un fragment de stèle trouvé a Athènes, par M. Carle Wescher..... 497

Note sur quelques dolmens de la Corrèze (lettre à M. de Mortillet), par M. Ph. Lalande..... 507

Note sur la position géographique des serrenses, mentionnés dans deux inscriptions récemment découvertes sur la voie Nomentane, par M. Ernest Desjardins..... 511

Un Collége de Paris au xive siècle, par M. Louis Moland 519

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mois de décembre. — Élection de M. J. de Witte, comme associé étranger, en remplacement de M. Cureton. — Election de deux correspondants, l'un pour l'étranger, M. Ed. Guillaume Lane, l'autre pour la France, M. l'abbé Cochet. — Présentation de candidats pour la chaire d'hébreu : M. Munk et M. Latouche. — Lecture par M. de Rougé d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des six premières dynasties de Manéthon*, avec une introduction qui traite de la civilisation égyptienne. — Notice de M. Ernest Desjardins sur *la Città d'Umbria nell' Apennino* — Nomination d'une commission pour le prix Gobert. — Autre pour le concours des antiquités nationales, p. 66.

Mois de janvier. — Composition du bureau. — M. de Rougé continue la lecture de son mémoire. — M. Vincent fait une communication sur le calendrier égyptien. — Mémoire lu par M. de Saulcy sur le tombeau dit de Saint-Jacques à Jérusalem. — Réclamation de M. de Rougé pour M. Mariette au sujet de la table d'Abydos, p. 160.

Mois de février. — Discussion sur le mémoire de M. de Rougé. — Rapport de M. Léon Renier sur des fouilles faites à Vienne. — Rapport de M. Miller sur sa mission en Orient. — Mémoire de M. Waddington sur les Eres employés en Syrie. — Lecture de M. Wescher, p. 349.

Mois de mars. — Seconde lecture de M. de Rougé sur les premières dynasties égyptiennes. — Lecture de M. de Saulcy d'un mémoire sur les monuments d'Araq-el-Emir. — M. Léon Renier lit une note sur l'inscription envoyée d'Orléans par M. de Pibrac. — M. Léopold Delisle fait une lecture sur un fragment de papyrus découvert à la Bibliothèque impériale. — M. Egger expose quelques observations sur les écrits de Plutarque. — Nouveau mémoire de M. Wescher, — de M. de Vogüé, — de M. Waddington. — Note de M. E. Desjardins sur la position géographique des Serrenses, p. 342.

Mois d'avril. — Seconde lecture par M. de Saulcy de son mémoire sur Araq-el-Emir. — M. Waddington lit un mémoire sur la suite des légats de Syrie, de l'avénement de Trajan à celui de Septime-Sévère. — M. Texier présente à l'Académie le dessin d'un dolmen qu'il a vu dans un jardin de Draguignan. — Manuscrits en caractères cambodgiens offerts à l'Académie par M. le gouverneur de la Cochinchine française et relatifs à la guerre avec la Chine, à la morale bouddhique, au théâtre, etc. — Communication de M. Black, de Londres, sur les caractères majuscules hébraïques de la Bible. — Remplacement de M. le comte Beugnot. — M. de Saulcy présente à l'Académie les quatre cartes de la commission topographique des Gaules, p. 440.

Mois de mai. — Election de M. Waddington en remplacement de M. le comte Beugnot. — M. Egger communique une note de l'abbé Magne sur les fouilles près de Senlis qui ont amené la découverte d'un Cirque. — M. Miller lit une notice sur des opuscules grecs découverts en Orient et termine sa lecture par trois histoires inédites d'Elien.—M. Brunet de Presle lit en communication des observations inédites sur la collection des historiens byzantins. — M. Deville, correspondant, lit un mémoire sur la colonne trajane. — M. le secrétaire perpétuel lit, au nom de M. Henri Martin, de Rennes, un mémoire sur la date historique du renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne, p. 518.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Election de M. J. de Witte comme associé étranger à l'Académie des inscriptions et belles lettres en remplacement de M. Cureton décédé ; — élection de correspondant étranger M. Lane; — élection de correspondant régnicole, M. l'abbé Cochet. — Renouvellement du bureau de la Société impériale des antiquaires de France pour l'année 1865. — Inauguration du cours de grammaire comparée transféré au Collége de France. — Acquisition de la collection des chartes grecques de la succession de M. Hase pour le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, p. 67-68.— Acquisition pour le musée du Louvre d'une collection d'antiquités égyptiennes. — Portrait de Champollion le jeune, d'après Cognet, placé dans la salle historique du Musée égyptien au Louvre, p. 68. — Lettre de M. Léon Renier à M. Alex. Bertrand au sujet de l'article du général Creuly, publié dans la *Revue archéologique*, et concernant une inscription trouvée en Algérie, p. 69-70. — Lettre de M. A. de Barthelemy à M. A. Bertrand au sujet du véritable nom de *Gergovia Briorum*, p. 70-71. — Communication de M. Baudot sur une hache en fer découverte près de Verdun, lecture de l'inscription qui se trouve sur cette hache, par MM. le général Creuly et A. de Barthélemy, p. 71-72. — Lettre du conservateur du musée de Beaune au directeur de la *Revue archéologique*, au sujet de quelques découvertes d'antiquités gallo-romaines qui ont été faites aux environs de Nuits, p. 72-73-74. — Copie d'une stèle de l'an 400, envoyée par M. A. Mariette, p. 74.—La *Vie de César* par l'Empereur. — Renouvellement du bureau de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Réception du mémoire de M. A. Mariette sur la stèle de l'an 400. — Opérations archéologiques du département de la Seine-Inférieure par M. Cochet, et Mémoire de M. Foucart sur une inscription. — Découverte de haches en bronze au village de la Vallée, près Dinan. — Habitation gallo-romaine trouvée au village de la Boissière, près Broons. — Menhir de la commune de Plésidy, près Guimgamp, et autres antiquités, p. 164-165.—Commission pour des fouilles archéologiques instituée par le roi de Grèce à Athènes. — Fouilles pour le gouvernement belge près Dinan dans des cavernes à ossements, p. 165.— Découverte d'un dolmen dans la presqu'île de Quibéron. — La photographie n'est pas une découverte nouvelle, p. 250. — Lettre de M. J. Conestabile au directeur de la *Revue archéologique* sur un article de M. Beulé, concernant l'ouvrage de M. N. Des Vergers l'*Etrivée et les Etrusques*, p. 251-252. — Lettre de M. C. Rossignol, directeur du musée de Saint-Germain, au directeur de la *Revue archéologique*, sur Alise, p. 252 à 256. — Décès de M. le comte Beugnot. — Inscription trouvée à Orléans et restituée par M. L. Renier, où on trouve le nom antique de cette ville. — Cimetière mérovingien découvert à Pommiers, près Soissons. — Mémoire de M. de Rougé fils, p. 346. — Lettre de M. le vicomte de Rougé au directeur de la *Revue archéologique* sur le mémoire de M. A. Mariette au sujet de la stèle de l'an 400. — Lettre de M. Beulé au directeur de la *Revue archéologique* au sujet de la lettre de M. Conestabile sur les *Etrusques*. — Accusé de réception de deux brochures : une de M. Davy de Cussé ayant pour titre : *Recueil des signes sculptés sur les monuments mégalitiques du Morbihan*, l'autre de M. le colonel de Morlet ayant pour titre : *les Cromeleks de Mackuillier*, p. 350. — Organisation de la commission du musée de Saint-Germain. — Carte de la Gaule au commencement du ve siècle, p. 441.—Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 442 à 446. — Matériaux pour l'histoire de l'homme.— Découverte d'un calendrier romain du

temps d'Auguste. — Ouvrages et brochures reçus à la *Revue archéologique* depuis le numéro d'avril, p. 447. — Note sur la mort de M. Henry Christy. —Nomination de M. Waddington comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. le comte Beugnot décédé. — Médaille d'or inédite, révélant l'existence d'un roi inconnue, acquise par le cabinet des médailles etantiques de la Bibliothèque impériale, p, 528. — Découverte d'un nouveau cimetière gallo-romain à Gièvres (Loiret-Cher). — Passages d'un article sur les silex de Pressigny, par M. Penguilly-l'Haridon, p. 529 à 533.

BIBLIOGRAPHIE.

LES MORALISTES SOUS L'EMPIRE ROMAIN.—PHILOSOPHES ET POÈTES, par C. Martha, chargé du cours de poésie latine au Collége de France, Paris, Hachette, 1864. In-8..... 7

LA CITÉ ANTIQUE. Étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, par M. Fustel de Conlanges, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg. (1 vol. in-8. Durand, rue des Grès, 7. 1864.)..... 77

L'ARMORIQUE BRETONNE, CELTIQUE, ROMAINE ET CHRÉTIENNE, ou les Origines armorico-chrétiennes, ouvrage accompagné d'une préface et de documents rares ou inédits, et honoré du suffrage de l'Académie des inscriptions et belles lettres, par le docteur E. Halléguen (dédié à S. G. Mgr Sergent, évêque de Quimper et de Léon). Tome Ier, *Armorique romaine et chrétienne*. Paris, Durand, rue des Grès, 7. 1865. 1 vol. in-8 de CVI-478 p. — Plus deux chansons historiques formant 8 pages..... 78

COLLECTION DES PLOMBS HISTORIÉS TROUVÉS DANS LA SEINE et recueillis par M. Arthur Forgeais, etc. 4e série. *Imagerie religieuse*. Paris, chez l'auteur, quai des Orfévres, 54, et chez Aubry, libraire, 1865. Gr. in-8, 240 p. de texte et 128 gravures intercalées. — Prix : 15 fr..... 166

HISTOIRE DES ARTS INDUSTRIELS AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE, par Jules Labarte. — 4 vol. de texte (in-8 ou in-4), illustrés de 70 gravures sur bois, et 2 vol. (album in-4) composés de 150 pl., avec texte explicatif en regard. Paris, A. Morei, 13, rue Bonaparte..... 167

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE PARIS, par l'abbé Lebeuf. Nouvelle édition, annotée et continuée jusqu'à nos jours par H. Cocheris, membre de la Société des antiquaires de France, etc. Paris, Durand, t. II, 1865. In-8. Prix : 12 fr. sur papier vélin; 15 fr. sur papier vergé..... 351

HISTOIRE DE LA CARICATURE ANTIQUE, par Champfleury. Paris. Dentu, éditeur, 1865..... 448

HISTOIRE DE LA SOIE, par Ern. Pariset 1re et 2e parties. 2 vol. in-8, 1865. Paris, Aug. Durand..... 448

HISTOIRE DES ARTS DU DESSIN, depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVIe siècle, par M. Rigollot, correspondant de l'Institut, l'un des fondateurs de la Société des antiquaires de Picardie. 2 forts volumes in-8, ensemble de XVII et 112 pages, accompagnés d'un atlas de 58 pl. Paris, 1863, Dumoulin et Ve J. Renouard..... 534

HISTOIRE ROMAINE de Th. Mommsen, traduite par C. A. Alexandre. T. II et t. III..... 536

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3188